This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08002882 6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DU

SORT DES INDIGÈNES

DANS LES

COLONIES D'EXPLOITATION

par

BENITO SYLVAIN

Officier de la Marine Haïtienne, stagiaire de la Marine Française

Aide de camp de Sa Majesté l'Empereur d'Ethiopie

Docteur en Droit de la Faculté de Paris

« *Noble et généreux peuple de France, l'univers attend encore de toi l'acte libérateur qui affranchira le Droit de l'odieuse tyrannie de la Force !* »

(Extrait d'un discours de l'Auteur à la fête officielle du centenaire de Michelet).

PARIS

L. BOYER, Imprimeur-Éditeur

15, Rue Racine, 15

—

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Série immédiate :

1° **Mes Rêves et la Réalité**
Tome I (Sept ans de Journalisme à Paris).

2° **Visions Ethiopiennes.**

Série ultérieure :

1° **L'œuvre de la Régénération africaine.**

2° **Le Livre d'or de la Race noire.**

Digitized by Google

DU

SORT DES INDIGÈNES

DANS LES

COLONIES D'EXPLOITATION

par

BENITO SYLVAIN

Officier de la Marine Haïtienne, stagiaire de la Marine Française

Aide de camp de Sa Majesté l'Empereur d'Ethiopie

Docteur en Droit de la Faculté de Paris

« *Noble et généreux peuple de France, l'univers attend encore de toi l'acte libérateur qui affranchira le Droit de l'odieuse tyrannie de la Force !* »

(Extrait d'un discours de l'Auteur à la fête officielle du centenaire de Michelet).

PARIS

L. BOYER, Imprimeur-Éditeur

15, Rue Racine, 15

—

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

A mon éminent confrère
Ferdinand Brunetière
Hommage très respectueux.
Benito Sylvain

Paris, 31 Octobre 1901.

Digitized by Google

Digitized by Google

A celui qui m'a élevé
dans l'amour du Travail, le culte de la Justice
et de la Vérité,

A MON PÈRE,

je dédie ce livre, première base de la grande œuvre de réhabilitation africaine à laquelle je consacre ma vie.

BENITO SYLVAIN,

Officier de la Marine haïtienne,
Stagiaire au corps du Génie maritime de France
Aide de camp de S. M. l'Empereur d'Ethiopie,
Délégué général de l'Association Pan-Africaine.

Paris, 14 juillet 1901.

Digitized by Google

Ce livre est un acte de foi et d'espérance : — foi en la propagation pacifique du Progrès, source du bien-être matériel ; — espérance d'un corrélatif perfectionnement moral pour le genre humain tout entier. Conçu sans parti pris et dans une sincère pensée de conciliation, il doit être lu et critiqué de même.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LES ENSEIGNEMENTS DU PASSÉ

Sommaire. — Principe des premiers établissements coloniaux fondés dans les temps modernes. — La traite des nègres et ses horreurs. — Traitement des esclaves dans les colonies. — Réglementation du régime de l'esclavage. — Comment on perd une colonie : la révolte de Saint-Domingue. — Liberté ou la mort ! — La lutte pour l'abolition de l'esclavage. — Effets de l'abolition dans les colonies anglaises. — Les nègres émancipés dans les colonies françaises. — Un exemple d'aveuglement colonial : l'Espagne à Cuba.

INTRODUCTION

IMPORTANCE ET UTILITÉ DE LA COLONISATION POUR LES NATIONS EUROPÉENNES

La colonisation, dans son acception la plus large, est l'œuvre d'expansion naturelle d'un peuple qui, parvenu à un certain développement politique, économique et moral, fonde, à proximité ou loin de son territoire national, une société nouvelle destinée à graviter dans l'orbite de sa civilisation propre (1).

(1) Marcel Dubois, professeur de géographie coloniale à la Sorbonne, donne une définition encore plus large :

« En réalité, dit-il, il y a colonisation toutes les fois qu'il se produit une modification *quelconque* d'une civilisation au contact d'une autre, par voie de terre ou par voie de mer, ou bien établissement

Digitized by Google

Suivant le but que se propose l'Etat colonisateur, la fondation nouvelle, prolongement de son entité politique ou économique, prend le nom de *colonie de peuplement*, de *colonie d'exploitation* ou *de plantation*, de *colonie commerciale* ou bien de *colonie mixte* (1).

Quelle que soit la modalité politique et administrative qui en est l'aboutissement, l'expansion coloniale constitue, à notre avis, un phénomène sociologique aussi naturel que la simple émigration, phénomène d'ordre individuel. Mais si l'art de la colonisation remonte aux âges les plus reculés de l'antiquité connue, jamais, à aucune époque de l'histoire du monde, la fièvre de conquêtes coloniales n'a sévi avec autant d'intensité que de nos jours. Particuliers et gouvernements rivalisent d'émulation ; tous les Etats européens veulent avoir leur part de la curée. « La colonisation, depuis dix ans, paraît être la condition de la paix en Europe ; c'est la soupape par laquelle l'ambition politique se dégage, le désir de conquêtes et l'inquiétude des peuples trouvent à s'apaiser. Les yeux fixés sur la vaste proie qui est au loin, on oublie les mesquines querelles du voisinage » (2).

---

d'une civilisation en pays absolument nouveau... Le but, le critérium d'une colonisation parfaite est toujours le même : création d'un être nouveau viable, c'est-à-dire évolution ; et les moyens diffèrent beaucoup plus par leur combinaison que par leur nature, car on peuple toujours dans une certaine mesure, et il n'est pas de métropole qui n'exploite jusqu'au moment où le pays initié se suffit. » *(Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs.)*

(1) Les colonies de commerce peuvent se ranger dans la catégorie des colonies d'exploitation, et les colonies mixtes ne sont qu'une forme hybride sans caractère distinctif particulier. Il n'y a donc, à proprement parler, que deux types de colonies bien tranchés : les colonies de *peuplement* et les colonies d'*exploitation*.

Notre époque, assez fertile en fondations malfaisantes, a vu la création de *colonies militaires*, points d'appui d'expéditions dévastatrices à jet continu. Ce genre d'établissements étant la négation de l'idée même de colonisation, ne saurait figurer dans une classification scientifique.

(2) Paul Leroy-Beaulieu, *La Colonisation chez les peuples modernes*, préface de la 4e édition.

Digitized by Google

L'utilité des colonies n'est donc plus, aujourd'hui, matière à controverse. Dans l'état actuel du monde, on peut affirmer, dit Stuart Mill, et nous l'en croyons sans peine, que la fondation de colonies est la meilleure affaire dans laquelle on puisse engager les capitaux d'un riche pays (1).

Or, de tous les Etats de l'Europe, la France est encore celui qui a le plus besoin de colonies. Paul Leroy-Beaulieu en donne de sérieuses raisons politiques, auxquelles nous n'aurons garde de contredire :

« La politique continentale de la France, écrit-il, sous peine de ne nous valoir que des déboires, doit être désormais essentiellement défensive ; c'est en dehors de l'Europe que nous pouvons satisfaire nos légitimes instincts d'expansion. Nous devons travailler à la fondation d'un grand empire africain et d'un moindre asiatique. C'est la seule grande entreprise que la destinée nous permette.

» Au commencement du XXe siècle, la Russie comptera 120 millions d'habitants prolifiques, occupant des espaces énormes ; près de 60 millions d'Allemands, appuyés sur 30 millions d'Autrichiens, domineront l'Europe centrale ; 120 millions d'Anglo-Saxons occuperont les plus belles contrées du globe et imposeront presque au monde civilisé leur langue, qui domine déjà sur des territoires habités par plus de 300 millions d'hommes. Que sera la France, à côté de ces géants ? Du grand rôle qu'elle a joué dans le passé, de l'influence, souvent décisive, qu'elle a exercée sur la direction des peuples civilisés, que restera-t-il ? Un souvenir s'éteignant de jour en jour (2).

---

(1) J. Stuart Mill, *Principes d'économie politique*, liv. 5, ch. 11, § 41.

(2) Voici, d'après le géographe français Levasseur, l'étendue territoriale — y compris les colonies — et le chiffre de la population totale des principales puissances de l'Europe :

Le territoire sur lequel règne Edouard VII a une superficie de 29 millions de kilomètres carrés et une population de 380 millions d'âmes.

Le tsar étend sa domination sur un territoire moins grand et beau-

Digitized by Google

» Notre pays a un moyen d'échapper à cette irrémédiable déchéance : c'est de coloniser. Si nous ne colonisons pas, dans trois siècles nous tomberons au-dessous des Espagnols eux-mêmes et des Portugais, qui ont eu le rare bonheur d'importer leur race et leur langue dans les immenses espaces de l'Amérique du Sud, destinés à nourrir plusieurs centaines de millions d'âmes. »

Les raisons économiques ne sont pas moins péremptoires ; nous les trouvons exposées, sous une forme humoristique, dans une réponse faite dernièrement par un colonial intransigeant à un Académicien philosophe, M. Jules Claretie, si nous ne nous abusons, qui avait eu la téméraire imprudence d'insinuer qu'on ne ferait pas mal de « coloniser » d'abord la France avant de se lancer dans les aventures d'outre-mer :

« Paris est colonial... Et ne croyez pas que ce soit une mode passagère, une de ces fantaisies qu'un trait spirituel suffit à exécuter ; c'est un de ces accès de raison dont on ne revient plus. Une minute d'attention, et je vous convertis à votre tour.

» Qu'avez-vous aux pieds, Monsieur ? — Des bottines, me

---

coup moins peuplé, mais qui est encore immense : 20 millions de kilomètres carrés et 129 millions d'individus.

La France, avec son empire colonial, vient bien loin, au troisième rang. Elle représente environ 4 millions et demi de kilomètres, avec 72 millions d'habitants.

L'empire allemand, y compris son territoire colonial, peut être évalué à 3 millions de kilomètres carrés, avec 55 millions d'habitants.

Le Portugal possède, approximativement, un territoire de 2 millions de kilomètres avec une population de 10 millions d'âmes.

La Hollande, avec ses vastes et belles colonies dans l'Océanie, comprend 2 millions de kilomètres carrés et 31 millions d'âmes.

L'Espagne, avant la guerre avec les Etats-Unis, avait une superficie de 1 million de kilomètres carrés pour 25 millions d'habitants.

La Belgique, avec l'Etat indépendant du Congo, compte environ 2 millions de kilomètres carrés et plus de 14 millions d'habitants.

Enfin, le Danemark, avec ses établissements du Groenland et d'Islande et ses trois îles des Antilles, possède un territoire de 230,000 kilomètres et compte 2.100.000 habitants.

Digitized by Google

direz-vous. Et moi, je vous dirai que c'est du cuir de Madagascar. La vieille Europe ne produit pas la moitié du cuir qu'elle consomme, et elle ramasse les peaux du monde entier.

» Vos chaussettes sont en coton de la Louisiane. Cette élégante redingote ? Laine d'Australie. Et cette cravate, qui fait sensation même à l'Académie ? De la soie de Chine... Point de colonies ? Mais il ne vous resterait rien sur le corps. Voyez quelle surprise !

» Qu'avez-vous mangé, ce matin ? Du café au lait ? C'était un produit du Brésil. Qu'a mangé Madame ? Du chocolat ? C'était un produit du Vénézuela. Votre fils a préféré du riz au lait. C'était un produit de la Cochinchine. Et en quoi était la table du repas ? En palissandre ? Il venait de la côte d'Afrique... Point de colonies, Monsieur, et vous n'auriez pas de déjeuner ! Point de colonies, et de tout le luxe de votre appartement je ne sais ce qu'il vous resterait, en dehors des quatre murs !

» Votre fils est allé ensuite faire un tour de bicyclette au Bois. Savez-vous que, sans les forêts équatoriales de l'Amazone, il se serait passé de ce plaisir ? C'est elles qui ont fourni le caoutchouc de ses *pneus*. D'autres forêts, celles du Mozambique, ont fourni le vernis de la voiture où est montée Madame. Et vous-même qui allez à pied, avez-vous songé de quoi était faite la canne que vous mettez sous votre bras ? D'un corbin d'ivoire venu du Congo et d'un rotin de Java... Point de colonies, et vous voyez quelle perturbation dans l'existence des Parisiens !

» Eh bien, vous aurez beau coloniser la France, vous n'en tirerez jamais ni coton, ni café, ni cacao, ni palissandre, ni caoutchouc, ni ivoire, ni cent autres choses dont vous avez besoin chaque jour. Il y a ainsi pour 4 à 5 milliards de produits que l'Europe demande chaque année aux pays tropicaux et qu'elle ne peut produire chez elle, pour la raison bien simple que son soleil s'y refuse. Toute la question coloniale consiste pour la France à savoir s'il est de son intérêt de participer à cette production de richesses, devenues indis-

Digitized by Google

pensables à la civilisation contemporaine. C'est à peu près comme si l'on me demandait s'il est de mon intérêt d'être millionnaire !... Une fois la question ainsi comprise, il n'est plus possible d'y rester indifférent, et c'est pourquoi, soyez en sûr, Paris ne s'en détachera plus. »

Sans accepter toutes les déductions de ce raisonnement, qui est d'une logique plutôt spécieuse, — car l'incontestable utilité des colonies pour l'Europe n'implique pas qu'elle doive s'en procurer par des moyens blâmables, il faut reconnaître que la colonisation est devenue réellement une question de vie ou de mort, politiquement parlant, pour la plupart des grandes puissances occidentales. S'il en est ainsi, comment ne pas être douloureusement frappé de l'inconscience avec laquelle les métropoles européennes s'ingénient à rendre inéluctable pour elles la perte de leurs colonies ?

Dans toute entreprise coloniale sur un territoire déjà habité, le peuple colonisateur, il semble puéril de le rappeler, doit tenir compte de deux éléments bien distincts : 1° la *terre*, élément passif qu'on peut transformer à volonté (1) et dont la vertu productive n'a de limites que la science et l'énergie du cultivateur ; 2° les *indigènes*, élément actif et souvent très légitimement hostile, dont il faut se concilier le concours toujours utile et parfois indispensable. Faute de n'avoir pas su ou voulu donner une base équitable à leurs rapports avec l'indigène, les puissances colonisatrices n'ont jamais eu et n'auront jamais qu'une possession précaire dans les pays prétendus barbares qu'elles s'approprient et que tous les crimes commis au nom de la civilisation seront

(1) Cette affirmation peut paraître trop absolue ; mais qu'on n'oublie pas qu'il est question ici de pays neufs. D'ailleurs, même dans les vieux pays dont le terroir produit depuis de nombreux siècles, les progrès de la chimie agricole ont fini par triompher de la loi du rendement moins que proportionnel. Cela est si vrai que, malgré la protection des tarifs douaniers, les agriculteurs gémissent sur la mévente de leurs produits, mévente due à l'accroissement des rendements indigènes plus qu'à l'importation étrangère.

Digitized by Google

impuissants à leur conserver, si elles ne modifient pas les principes de leur politique coloniale.

Les thuriféraires lettrés et patentés de la Force brutale auront beau accumuler des sophismes modernisés, qui sont en réalité vieux comme le monde, ils n'empêcheront pas qu'il existe une loi morale, guide et lumière des consciences non perverties, et des droits naturels qu'aucune puissance humaine ne saurait abolir.

Au Congrès colonial international tenu à Bruxelles en août 1897, l'explorateur Paul Bourdarie, un fervent de la colonisation (1), a très courageusement mis en relief les sombres perspectives d'avenir que créent aux colonies les procédés iniques mis en œuvre pour les exploiter :

« La question des conquêtes coloniales, a-t-il dit, fait, à juste titre, l'objet des préoccupations d'un grand nombre, non pas seulement dans le présent, mais dans l'avenir, non pas seulement au point de vue de l'intérêt des peuples conquérants, mais aussi de l'intérêt des peuples conquis. Et ce sera l'étonnement des siècles futurs, que ce spectacle des peuples du vieux continent qui se disputent, non sans âpreté, au fur et à mesure qu'on les tire du long mystère qui les entourait, les lambeaux de l'Afrique noire dont les côtes seules étaient connues, comme étant le pays d'origine des esclaves.

» Des Congrès internationaux répétés ont consacré ces partages et leur ont imposé des règles ; mais celles-ci ne servaient, en réalité, que les intérêts des conquérants.

» *L'Europe s'est partagé l'Afrique sans tenir compte des peuples qui l'habitaient...*

» *L'Europe a manqué à ses devoirs et a mal compris ses intérêts en ne posant pas, dès le début de ses conquêtes coloniales, le principe absolu du respect des nationalités établies et des Etats constitués.* Elle a pris d'assaut l'Afrique entière

(1) C'est le même explorateur qui s'est fait un renom estimé par son utile campagne en faveur de la protection et de la domestication des éléphants d'Afrique.

Digitized by Google

et une partie de l'Asie, à la manière des conquistadores du moyen-âge. Mêmes procédés, quant au fond, mais adaptés aux mœurs, aux usages et aux moyens d'action actuels; mêmes revers de fortune aussi. Les vainqueurs du début deviennent parfois les vaincus, et les barbares, ou plutôt ceux qu'on appelle trop facilement des sauvages, donnent aux civilisés de hautes leçons de droiture et de magnanimité.

» Les conquêtes de la science et de la civilisation deviennent les conquêtes des appétits sans frein et des rivalités jalouses; et *ces conquêtes appellent des revanches et des catastrophes que l'on pourrait prophétiser presque, en en fixant les dates futures.* »

« En guerre, en exploration, en promenade », écrit le Dr Jean Hess, « j'ai parcouru l'Asie, l'Afrique neuve, les vieilles colonies d'Amérique et les îles d'Océanie. Sur tous les théâtres qui la caractérisent, j'ai étudié l'action du colonisateur. Partout je l'ai vu tyran. Partout j'ai entendu la même plainte, terrible, effarante, angoissante, la plainte de l'homme noir, la plainte de l'homme jaune, la plainte de l'opprimé, la plainte universelle contre l'homme blanc.

» Dans les plus tristes actes du drame de l'humanité, jamais plus de sang n'a coulé que depuis cinquante années pour les mensonges de l'œuvre coloniale...

» Nous sommes forcés de coloniser. C'est une fatalité économique du moment. Je l'admets avec tous les coloniaux de tous les pays. Mais je me sépare d'eux, quand ils veulent expliquer, excuser, au nom de cette fatalité, la violence, la cruauté, le vol, l'assassinat, *tous les crimes que j'ai vu commettre* par leurs ouvriers de la colonisation.

» Laissant de côté toutes considérations sentimentales de justice, de droit, d'humanité, qui, je le sais, n'ont pas cours en discussions économiques, j'affirme que tous les crimes coloniaux que l'on croit excuser en les disant nécessaires, loin d'assurer un bénéfice quelconque au colonisateur, lui

Digitized by Google

coûtent, en réalité, fort cher et causent la ruine finale de son opération. » (1)

Trop longtemps les droits de l'indigène ont été méconnus par les colonisateurs européens. Il appartient au vingtième siècle de trouver la formule définitive du *modus vivendi* qui doit consacrer l'entente nécessaire entre les deux catégories d'intéressés.

Les professeurs les plus autorisés (2) de science politique et d'économie coloniale enseignent excellemment, à la Faculté de Droit de Paris, que la colonisation doit avoir pour but de réaliser une triple action : *politique*, par l'accroissement de territoire ; *économique*, par la mise en valeur des pays acquis ; *morale*, par la culture des races indigènes moins avancées en civilisation. Nous permettra-t-on d'ajouter que, sans l'action morale, il ne saurait y avoir de véritable colonisation ?

Afin de juger impartialement la colonisation des peuples modernes et de pouvoir indiquer la source même des vices du système pratiqué encore de nos jours, nous allons d'abord, par une rapide excursion dans le passé, rechercher sous l'empire de quels principes se sont fondés les premiers établissements coloniaux des puissances européennes.

---

(1) L'explorateur Jean Hess, ancien médecin de la marine, a été le secrétaire de Victor Schœlcher. C'est, depuis la mort du grand abolitionniste, le défenseur le plus sincère et le plus dévoué que possèdent en Europe les indigènes des colonies d'exploitation. Afin de conserver pleine et entière sa franchise de pensée et sa liberté de langage, Jean Hess vient de fonder à Paris une revue, intitulée le *Magasin colonial et du voyage*, qu'il rédige seul et où il fait une guerre sans trêve à tous les abus coloniaux.

(2) Cauwès *(Economie politique)* ; Leveillé *(Economie coloniale)* ; Leseur *(Science et législation coloniales)* ; Jay *(Science et législation industrielles)* ; Deschamps *(Histoire des doctrines économiques)* ; Gide *(Sciences sociales)* ; Piédelièvre *(Principes du Droit public)*.

A tous ces maîtres, dont le docte enseignement a solidifié la trame de cet ouvrage, nous adressons ici l'hommage de notre très vive reconnaissance.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

PRINCIPES DES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS COLONIAUX FONDÉS DANS LES TEMPS MODERNES

Adam Smith, au début du chapitre qu'il consacre à la colonisation dans son magistral traité sur *la nature et les causes de la Richesse des nations* (1), déclare que « le premier établissement des différentes colonies européennes n'a pas eu pour cause un intérêt aussi simple et aussi évident que celui qui détermina la fondation des anciennes colonies grecques et romaines. »

Commentant cette observation importante de l'éminent philosophe-économiste écossais, Paul Leroy-Beaulieu ajoute : « Ce n'était ni l'exubérance de la population, ni des crises religieuses ou politiques, ni le besoin de débouchés pour l'industrie du vieux monde; aucune de ces causes, depuis si puissamment actives, n'eut part à la fondation des premières colonies européennes. »

L'esprit d'aventure, que les Croisades avaient éveillé en Europe et que les gouvernements de l'époque furent impuissants à discipliner; l'amour des jouissances et du lucre, surexcité par l'appât des richesses et des plaisirs légendaires de l'Orient; l'exaltation d'une religiosité intolérante qui confondait en un même sentiment la foi religieuse et le patriotisme : telles ont été, en effet, les principales causes

(1) Tout en conservant à l'ouvrage d'Adam Smith la place d'honneur qu'on lui assigne avec raison parmi les écrits faisant autorité dans l'enseignement de la science économique, nous sommes obligé de reconnaître que plusieurs de ses chapitres ne sont que la reproduction textuelle d'un livre antérieurement publié par un compatriote, James Steuart. Comme Molière, Shakespeare et tant d'autres auteurs célèbres, Adam Smith prenait « son bien » où il le trouvait...

Digitized by Google

de la formidable ruée des conquérants du XVe siècle vers « les terres nouvelles ».

Les rapports entre ces colonisateurs farouches et les peuples qu'ils soumettaient à leur brutale domination avaient pour fondement le principe d'un prétendu droit divin dont l'autorité échappait à toute discussion. Dieu, dans sa toute-puissance et son infinie bonté, aurait créé, pour des fins spéciales, deux humanités distinctes : d'une part, les Européens, faits à son image et représentant l'humanité supérieure, par qui doivent se réaliser tous les progrès de la civilisation; d'autre part, les autres habitants de la terre, êtres inférieurs d'une origine plus ou moins diabolique, en tous cas, plus voisins de l'animalité, et qui seraient de simples instruments mis à la disposition de l'humanité supérieure. Les Européens seuls ont des droits; le reste des mortels n'a que des devoirs.

Appliquant dans toute sa rigueur ce principe empreint d'un égoïsme si naïvement féroce, l'Europe civilisée, violant l'esprit et la lettre de la doctrine chrétienne qu'elle était censée propager, sema, durant près de quatre siècles, l'horreur et l'épouvante sur les terres d'Afrique et d'Amérique.

Espagnols et Portugais.

C'est aux Portugais que revient, dans l'ère chrétienne, la première initiative d'expansion coloniale européenne (1). Dès l'année 1415, environ un siècle après l'invention de la boussole (2), ils inauguraient, sous le règne du roi Henri,

---

(1) Les Phéniciens, les Grecs et les Romains furent les peuples colonisateurs les plus célèbres de l'antiquité. Les Phéniciens, toutefois, ne fondaient que des colonies commerciales. S'il faut en croire Roberston (*Histoire de l'Amérique méridionale*), « tous les comptes rendus authentiques des voyages entrepris par les Phéniciens ou les Carthaginois ont disparu. Les renseignements y relatifs que fournissent les auteurs Grecs et Romains ne sont pas seulement « obscurs et peu exacts », mais encore de « provenance fort douteuse ».

(2) Cette grande découverte est due à Flavio Gioia, citoyen d'Almafi, ville du royaume de Naples; elle eut lieu vers l'an 1302.

Digitized by Google

surnommé le Navigateur, cette brillante série de découvertes maritimes qui devait tant contribuer à l'accroissement de leur puissance et à la prospérité de leur négoce. Ils fondèrent sur toute la côte d'Afrique une multitude de comptoirs et de stations, qui constituaient plutôt des points de ravitaillement que des colonies proprement dites. Lorsque les navires, grâce aux progrès de la science nautique, purent fournir sans arrêt de longs trajets à travers la haute mer, ces établissements perdirent la plus grande partie de leur valeur; ils servirent, dès lors, de colonies pénitentiaires ou furent abandonnés aux missionnaires, qui surent, d'ailleurs, en tirer un meilleur parti que leur gouvernement (1).

Toute la politique coloniale des Portugais se ramenait à un point : monopoliser le commerce extérieur de l'Europe. « Ils voulaient devenir les intermédiaires obligés de l'Occident et s'enrichir par le profit arbitrairement réalisé sur le prix de vente comparé au prix d'achat. » Il convient de reconnaître qu'à cette époque, l'idée de privilège et d'accaparement était inséparable de la notion du commerce, et que les autres peuples commirent successivemnt les mêmes fautes, par suite de la même erreur économique (2). En adoptant cette politique étroite, les Portugais ne faisaient que suivre la tradition laissée par les plus célèbres mercantis de l'antiquité. Strabon rapporte, en effet, que les Phéniciens répandaient les bruits les plus mensongers sur les périls du com-

(1) Livingstone raconte qu'il retrouva au Mozambique les vestiges de vastes édifices construits par les Jésuites et le souvenir encore très vivace d'un monastère de Bénédictins africains, parmi des peuplades relativement avancées qui s'étaient transmis l'art de lire et d'écrire que leur avaient enseigné les religieux portugais.

(2) La plus grande puissance de ces temps, la Papauté, avait sanctionné les prétentions exclusives du Portugal en lui concédant, par une bulle de Sixte IV (1481), toutes les découvertes faites au-delà du cap Bojador. Quelques années plus tard, le pape Alexandre VI partageait le monde extra-européen entre l'Espagne et le Portugal. Le roi de Portugal s'intitula « maître du commerce d'Inde et d'Ethiopie », et il fut défendu à tout navire d'entrer sans autorisation dans l'Océan Indien.

Digitized by Google

merce avec les autres peuples et qu'ils employaient toutes sortes de ruses, au besoin même la force, pour décourager ou éloigner les concurrents. Un marin carthaginois s'apercevait-il qu'un vaisseau romain le suivait avec persistance sur une mer inconnue? Pourvu qu'il y eût quelque chance de sauver son équipage, il n'hésitait pas à se jeter sur un banc de sable, certain d'être indemnisé par ses concitoyens pour ce patriotique sacrifice.

De Madère et des Açores, les hardis marins du Portugal allèrent au Cap-Vert, puis au Cap de Bonne-Espérance (1486) et dans l'Inde, en 1498. Les alizés les portèrent au Brésil, ce qui les rendit maîtres de l'Atlantique austral; et leur domination s'affirma dans l'Océan Indien, quand ils eurent détruit les flottes des Sultans de Zanzibar, d'Egypte et d'Ormuz (1).

Cependant, malgré leurs efforts, les Portugais ne purent empêcher le développement des marines rivales. Bientôt dépassés par les Hollandais et les Anglais (2), ils eurent un regain de prospérité factice, grâce au criminel commerce de la traite des nègres, qu'ils entreprirent sur une large échelle et dont l'odieux souvenir stigmatisera leur nom d'une flétrissure éternelle.

Quand Vasco de Gama, voulant contourner la pointe méridionale de l'Afrique, vint doubler pour la première fois le

---

(1) Le commerce portugais se faisait à l'aide d'énormes vaisseaux (*carraques*), armés pour la guerre et qui répandaient la terreur sur leur route.

(2) L'Angleterre attaqua les monopoles plus ou moins illégitimes des Portugais et des Espagnols dans l'intention, non pas de les supprimer, mais bien de se les approprier. C'est ainsi qu'elle entreprit en contrebande le transport des nègres en Amérique. La plupart de ces entreprises eurent un caractère privé; mais, comme le fait remarquer Marcel Dubois, on ne doit point les passer sous silence, car « elles donnèrent à la Grande-Bretagne, outre un matériel de navigation, tout un contingent de corsaires et de flibustiers qui furent ses premiers marins; elles initièrent les Anglais aux difficultés et aux périls du négoce lointain; elles furent, en un mot, le commencement de toute une éducation qui porte encore ses fruits ».

Digitized by Google

« Cap des Tempêtes », découvert par Barthélemy Diaz et témérairement dénommé, depuis, Cap de « Bonne-Espérance », peut-être, ô Camoëns, eût-il mieux valu, pour la gloire de ta patrie si magnifiquement chantée dans tes *Lusiades*, que le symbolique géant Adamastor, incarnation africaine des Furies vengeresses, l'arrêtât dans cette entreprise héroïque d'où devaient naître les maux terribles dont souffre encore le monde colonial !

* * *

L'histoire, lamentablement atroce, des possessions espagnoles révèle le même manque d'aptitudes colonisatrices.

De toutes les nations de l'Europe, l'Espagne, à la fin du XVe siècle, était certainement la moins propre à gérer une grande entreprise de colonisation. Alors, comme aujourd'hui d'ailleurs, « elle n'était ni très riche, ni très peuplée, ni très industrieuse ; son territoire lui offrait un sol et des richesses pour l'exploitation desquels les bras étaient loin d'être superflus ; elle avait retiré de ses luttes séculaires contre les Maures un dédain du travail que l'on retrouve marqué dans ses lois et dans toute son administration. » (Leroy-Beaulieu).

La *découverte* de l'Amérique, faite par Christophe Colomb (1) avec l'aide des souverains de Castille, vint malheureusement fournir une source inespérée de faciles

(1) Il est aujourd'hui prouvé que le « Nouveau-Monde » était déjà connu bien longtemps avant que le grand navigateur gênois conçût l'idée d'aller au Cathay (c'est-à-dire en Chine) « par le Ponant ». Alexandre de Humboldt a consacré cinq volumes à cette intéressante démonstration.

En 1883, au Congrès géographique de Copenhague, l'explorateur Nordenskiold présentait à ses collègues une carte de Nicolo et Antonio Zeni, datée de 1380 (cent douze ans avant Colomb) et portant les tracés du Groënland, de l'Islande, de la terre de Baffin, du Labrador, de l'embouchure du Saint-Laurent et de toute la côte des Etats-Unis, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'au Cap Hatteras.

En 1840, on découvrait sur les bords du Potomac une tombe avec cette épitaphe, en caractères runniques : « *Ici repose Syasi la blonde,*

Digitized by Google

richesses à ce peuple de jouisseurs qui professait un culte exagéré pour la loi du moindre effort et que sollicitait vainement la mise en valeur de son territoire national, nouvellement conquis. Aussi ne peut-on être surpris de voir les Espagnols négliger de parti-pris les régions du continent américain qui se prêtaient le mieux à la colonisation agricole. « L'or seul les attirait; partout où ils avaient l'espoir d'en trouver, ils accouraient, non pas pour entreprendre eux-mêmes le rude travail du mineur, mais en conquérants féroces, pour forcer les paisibles aborigènes à peiner à leur profit » (1).

Le but de la colonisation espagnole fut le monopole, non plus des denrées commerciales, comme celui des Portugais, mais des métaux précieux. A partir de 1545, les *galions* partant du Mexique et du Pérou emportaient à Séville pour 15 millions par an; leur chargement annuel s'éleva, au XVIIe siècle, jusqu'à 114 millions. On sait quel tort devait faire à l'Etat castillan l'exagération du principe mercantiliste tendant à l'accumulation irraisonnée de l'or et de

---

de la Norvège orientale, veuve de Koldr, sœur de Thorg par son père, âgée de 25 ans. *Que Dieu lui fasse grâce! 1051.* » Confirmant l'authenticité de ce document, un manuscrit latin de 1117, découvert en Islande, en 1863, près de l'église de Skalholt, relate la mort de Syasi et décrit d'une façon précise l'emplacement de son tombeau.

Enfin, sur la rive droite de Tanton-River, à Berckley, on a trouvé un bloc de gneiss portant cette inscription encore très nette : « *Cent trente-et-un hommes du Nord ont occupé ce pays, l'an 1000, avec Thornfinn.* » Tout le récit de la conquête de l'Amérique par les Normands et les Norvégiens est, d'ailleurs, contenu dans les *Sagas* scandinaves (Annales de l'histoire ancienne sous forme poétique) dont la rédaction remonte à 1148 et dont les bibliothèques de Stockolm et de Copenhague possèdent vingt-quatre manuscrits.

Le *Smithsonian Institute* de Washington offre aux investigations des érudits une importante collection de ces documents relatifs à l'Amérique « précolombienne », documents qui ont été analysés ou reproduits en France par Napoléon Ney, ancien président de la Société de géographie commerciale de Paris.

(1) Washington Irving, *History of Columbus.*

Digitized by Google

l'argent. L'Espagne, a-t-on dit avec esprit, est morte d'une « apoplexie d'argent ».

L'extension des *conquistadores* fut rapide. Installés aux Canaries dès 1405, les Espagnols, en 1492, firent des Antilles leur base d'opérations et touchèrent successivement San-Salvador, Cuba, Haïti, la Guadeloupe (1493), les îles Caraïbes (1495), la Jamaïque (1509); l'occupation du continent suivit aussitôt : bouches de l'Orénoque en 1498, Honduras et Panama en 1502, Mexique (1520), Nicaragua et Costa-Rica (1526), Chili (1534), Pérou (1535), Californie (1556).

Les aborigènes ou « Indiens » des Antilles (1) étaient une race d'hommes simples et doux, n'ayant pour armes que des flèches et des massues et dont les habitations consistaient en de misérables huttes. « Leur histoire, leur morale, dit Raynal, étaient renfermées dans un recueil de chansons qu'on leur apprenait dès l'enfance. Ils avaient, comme tous les peuples, quelques fables sur l'origine du genre humain. On connaît peu de chose de leur religion, à laquelle d'ailleurs ils n'étaient pas fort attachés ». Ce peuple, dont la quasi-nudité (2) attestait la candeur et l'ignorance, avait cependant une noblesse et des sorciers. La vue des vaisseaux de Colomb, le bruit de leurs canons, la foule d'objets qu'on leur distribua, excitèrent leur admiration à un point tel que les Espagnols furent regardés comme des êtres supérieurs venus du ciel. Colomb, profitant de cette crédulité, acheva de gagner l'affection des chefs (*caciques*), en leur promettant d'anéantir avec son artillerie les Caraïbes, peuple cruel des îles voisines, et il obtint la permission de bâtir un fort, à la construction duquel les indigènes eux-mêmes travaillèrent.

---

(1) L'erreur géographique commise par Christophe Colomb en « découvrant » le Nouveau-Monde fit donner le nom d'*Indiens* à ces aborigènes, qui n'avaient en réalité que de vagues affinités ethniques avec les vrais Indiens.

(2) Les individus adultes portaient une ceinture d'un tissu d'écorce finement tressé et formant demi jupe pour les femmes.

Digitized by Google

Après un mois de séjour à Haïti, dénommée *Hispanola* (1), Christophe Colomb fit voile pour l'Espagne. Il laissa dans le fort, muni de plusieurs pièces de canons, trente-neuf Espagnols avec des vivres pour un an. Lorsqu'il revint, onze mois après, avec dix-sept vaisseaux chargés d'ouvriers, de soldats, de missionnaires et de provisions de toute espèce, il ne trouva plus que les débris épars de sa forteresse et les corps en putréfaction de ses anciens compagnons. Il apprit alors que ces malheureux avaient couru à leur perte en se livrant à tous les excès. Le grand amiral, servi par son prestige, parvint à regagner la confiance des « Indiens », et il put construire deux nouvelles forteresses sans rencontrer plus de difficultés que la première fois. En même temps que les bastions s'élevaient, les quinze cents compagnons du navigateur parcouraient le pays pour ramasser l'or qu'on y trouvait en abondance et dont les naturels leur apportaient une immense quantité, en échange de quelque verroterie.

Mais bientôt la bonne intelligence fut de nouveau troublée. Les vivres vinrent à manquer aux soldats de Colomb. Les Indiens, extraordinairement sobres, n'avaient que fort peu de provisions; ils les offrirent; on en exigea davantage et, pour l'obtenir, les Espagnols n'imaginèrent pas de meilleur expédient que de recourir à la violence. Pour la seconde fois, la timidité naturelle des indigènes disparut devant l'excès des vexations; tous les caciques de l'île, sauf un, unirent leurs forces pour chasser les Espagnols. Mais le canon des Européens, jetant la terreur parmi ces bandes peu guerrières, en eut facilement raison. Après ce combat on aurait pu vivre encore en paix, si les Espagnols n'avaient décidé qu'à l'avenir chaque Indien paierait un tribut. Il fallait donc travailler pour enrichir l'étranger; les indigènes ne purent s'y résoudre : ils abandonnèrent leurs huttes, leurs champs, leurs richesses et se réfugièrent dans les montagnes. La fuite ne put les soustraire, hélas! aux supplices que leur réservaient leurs oppres-

(1) Colomb ne fit que passer à San-Salvador et à Cuba; ce fut Haïti sa terre de prédilection.

Digitized by Google

seurs. Les Espagnols dressèrent des chiens pour découvrir la retraite de leurs victimes; et quelques-uns, associant la religion à leur exécrable cruauté, firent vœu de massacrer chaque jour douze Indiens en l'honneur des douze apôtres (1).

Après avoir ainsi décimé la population, qui s'élevait, lors de la découverte, à plus d'un million, les Espagnols s'entr'égorgèrent pour quelques onces d'or. Colomb, durant ces tristes événements, était en Espagne où il s'efforçait en vain d'obtenir du gouvernement un nouvel envoi d'hommes aux Antilles; ne pouvant décider aucun de ses compatriotes à le suivre, il se fit ouvrir les prisons et prit avec lui tous les criminels qu'il y trouva. Ces brigands, joints à ceux qui étaient restés en Amérique, accablèrent de mauvais traitements les aborigènes qui avaient échappé au massacre, et, devenus assez forts pour braver l'autorité de leur souverain, ils firent bientôt repentir Colomb d'avoir eu l'idée de transformer quelques centaines de scélérats en fondateurs d'un Etat chrétien (2).

---

(1) Raban, *Résumé de l'histoire de Saint-Domingue.*

(2) Washington Irving nous apprend que Christophe Colomb, l'illustre Colomb, voulut faire transporter en Espagne les Caraïbes, afin de les y vendre comme esclaves, mais qu'il se heurta au refus de Ferdinand et d'Isabelle. Colomb, toujours d'après le même historien, aurait alors envoyé de lui-même à Séville 500 prisonniers indigènes pour y être vendus. La reine Isabelle fit consulter les théologiens, pour savoir s'il était permis de vendre les *Indiens*. Les avis furent partagés ; Isabelle-la-Catholique, faisant prévaloir son propre sentiment, ordonna que les Indiens fussent renvoyés dans leur pays natal et recommanda de se concilier l'amitié des indigènes par de bons traitements.

Destitué, le grand amiral essaya plus tard de se justifier, en disant qu'il avait eu en vue le propre intérêt des Indiens : il aurait voulu leur faire enseigner les vérités de la religion, avec les arts et les usages d'Europe, afin que, revenus dans leur île, ils pussent aider à civiliser leurs compatriotes (*History of Columbus,* t. XI, liv. VI, p. 69 et liv. XVII, p. 364). Il faut avouer que la justification est mauvaise, car, quelle que fût la pureté de l'intention, nous ne voyons pas bien la nécessité, ni même la possibilité de la réaliser au moyen de l'esclavage.

Digitized by Google

Un nouveau gouverneur, Nicolas de Ovando, fut envoyé à Hispanola, en 1501. La tyrannie des Espagnols n'avait fait que s'accroître avec le temps. Une princesse indigène, la reine et poétesse Ana-Caona (1), célèbre par son esprit autant que par sa beauté, se prépare à lever une armée ; Ovando, instruit de ses dispositions, l'invite à une fête, s'empare de sa personne et la fait pendre avec les grands de sa cour.

En 1506, les Espagnols, ayant violé un traité conclu avec les Indiens, ceux-ci prirent de nouveau les armes. Ce fut, dès lors, une guerre d'extermination qui ne cessa qu'avec le supplice du dernier souverain de l'île. De cette époque date le régime des *repartimientos*, qui, aggravé à Cuba sous le nom de régime des *reconcentrados*, est devenu d'une pratique courante dans les guerres coloniales.

Enchaînés deux à deux, mutilés pour la plus légère faute par des maîtres qui ne donnaient leurs ordres qu'avec le fouet, ces malheureux imploraient la mort à grands cris, et et il en périt presque autant par le suicide que par les sévices. « On faisait relever à force de coups ceux qui pliaient sous leurs fardeaux. Il n'y avait de communication entre les deux sexes qu'à la dérobée ; les hommes mouraient dans les mines, et les femmes dans les champs que cultivaient leurs faibles mains. Une nourriture malsaine et insuffisante achevait d'épuiser des corps exténués de fatigue. Le lait tarissait dans le sein des mères, qui expiraient de faim et de lassitude, pressant contre leurs mamelles desséchées leurs nourrissons mourants. Les pères s'empoisonnaient ; quelques-uns se pendirent aux arbres, après y avoir pendu leurs enfants et leurs épouses ; leur race n'est plus !... » Et l'homme de bien dont nous invoquons ici le témoignage authentique, ajoute : « Il faut que je m'arrête un moment ; mes yeux se remplissent de larmes et je ne vois plus ce que j'écris. » (Raynal, *Histoire philosophique des Deux Indes*).

---

(1) *Ana-Caona*, en langue caraïbe, signifie *Fleur d'or*.

Digitized by Google

Devant la rapide décroissance des Indiens (1), les Espagnols imaginèrent d'attirer dans leurs possessions les indigènes des îles voisines. Ils y parvinrent, en employant la perfidie. Séduits par des promesses impies, des milliers de ces insulaires vinrent dans « la grande île », où ils ne trouvèrent que l'esclavage et la mort.

Le défaut de bras allait faire renoncer à l'exploitation des mines (2), et ces étranges colons, abandonnant l'agriculture, se transformaient sans peine en pirates, lorsqu'un moine, l'abbé de Las Casas, poussé par une philanthropie bizarre, proposa de substituer les nègres d'Afrique aux Indiens, pour avoir une main-d'œuvre gratuite plus abondante.

Dans l'organisation à demi-barbare des colonies espagnoles, l'ignorance était obligatoire, même pour la classe noble (3) ; une vanité invraisemblable, jointe à la corruption la plus effrénée, faisait considérer comme viles les professions les plus utiles aux agglomérations d'hommes policés. Enfin, comme trait particulier à cette administration qui restera fameuse dans l'histoire coloniale, il faut signaler le machiavélisme consommé avec lequel on sema la division parmi les divers éléments ethniques qui formaient la population subjuguée.

Hollandais et Russes.

Les Hollandais ont toujours été un peuple aventureux, autant qu'économe et industrieux. On a dit avec raison que la navigation était pour eux comme une production naturelle de leur pays. Bien avant leur séparation d'avec l'Espagne, ils étaient déjà « les rouliers et les facteurs de

---

(1) Une affreuse épidémie de petite vérole vint encore s'adjoindre aux mauvais traitements.

(2) Des mines d'argent furent exploitées à Potosi (Bolivie) dès l'année 1545.

(3) Le vice-roi Gil de Lémos tenait, au Collège de Lima, ce langage topique : « Apprenez à lire, à écrire et à dire vos prières ; c'est tout ce qu'un Américain doit savoir. » (Paul Leroy-Beaulieu).

Digitized by Google

l'Europe ». L'émancipation politique (1556) ne fit qu'exalter leur penchant naturel vers les entreprises maritimes ; le roi Philippe II, après la réunion du Portugal au royaume de Castille, leur ayant interdit toute relation avec ses sujets, ils résolurent d'aller chercher aux Indes même les marchandises qu'ils prenaient naguère à Lisbonne. Cette audacieuse tentative, couronnée de succès malgré le secret jalousement gardé par les pilotes portugais sur la route à suivre, permit de battre en brèche l'hégémonie commerciale du Portugal.

A la colonisation néerlandaise se rattache la fondation de la première grande Compagnie privilégiée, la célèbre *Compagnie des Indes*, prototype de toutes celles qui devaient se constituer plus tard en vue de l'exploitation des colonies.

Dans leur lutte commerciale contre les Portugais, les Hollandais eurent plus souvent recours à la ruse qu'à la force. Se présentant aux chefs et aux populations indigènes comme des commerçants qui ne poursuivaient que l'intérêt de leur trafic, ils surent habilement profiter de la haine que les Portugais avaient excitée partout. Vainqueurs de leurs rivaux, ils détruisaient les forteresses, au lieu de les prendre à leur compte ; évitant avec soin tout établissement continental, ils n'élevaient des comptoirs fortifiés qu'à l'intersection des grandes routes maritimes.

Ainsi donc, la colonisation néerlandaise se différenciait nettement, au début, de la colonisation espagnole et portugaise. Mais la Compagnie des Indes, faisant litière de la saine maxime nationale : « Vivez et laissez vivre les autres », dont l'intelligente pratique avait si largement accru la prospérité de la Hollande, vint inaugurer une politique d'exactions et de tyrannie qui fut désastreuse et pour la métropole et pour les colonies.

Adam Smith a minutieusement décrit l'influence mauvaise qu'exercèrent les grandes Compagnies sur les populations soumises à leurs pouvoirs régaliens. Leroy-Beaulieu, d'autre part, affirme que, de toutes les Compagnies privilégiées, celle de Hollande fut la moins scrupuleuse : « Corrompue

Digitized by Google

par l'avidité mercantile, d'autant moins réservée qu'elle avait moins d'ambition et de goût pour la gloire et qu'elle subordonna toujours son rôle de souveraine à son rôle de marchande, elle écrasa les indigènes sous le joug de la plus odieuse tyrannie. » La Compagnie s'était proposé un double but restrictif dans les colonies : limiter la production, afin de conserver son monopole commercial ; limiter la population, pour rendre sa surveillance plus aisée.

Toutefois, ce despotisme pesa moins durement sur les indigènes que celui des Portugais et des Espagnols, parce que les Hollandais, moins enclins au fanatisme religieux, n'ajoutaient pas un surcroît de torture morale aux mauvais traitements que la barbarie des temps faisait infliger aux indigènes sans défense, sous le fallacieux prétexte de leur garantir le bonheur céleste. Puis, le mode d'exploitation adopté rendait l'esclavage presque inutile dans les colonies néerlandaises. Négligeant toute culture intensive qui réclamerait beaucoup de main-d'œuvre, on se bornait, en effet, à recueillir le produit des arbres à épices dont la nature avait abondamment pourvu ces îles.

Il y a cependant une restriction à faire. La Compagnie des Indes, contrairement au système appliqué dans les îles de la Sonde, fonda au Cap de Bonne-Espérance une véritable colonie agricole. L'historien anglais Merivale dénonce, au nombre des causes qui retardèrent le développement de cette colonie au sol si fertile, la politique de violences suivie à l'égard des Hottentots. Le premier gouverneur hollandais du Cap écrivait à la Compagnie que, du haut des murs de sa forteresse, il contemplait les nombreux troupeaux des indigènes, « plein d'étonnement sur les vues de la Providence qui faisait de si riches dons à ces païens » ; et il ajoutait : « Si nous y eussions été autorisés, nous aurions pu leur prendre dix mille têtes de bétail ; d'ailleurs, l'occasion se représentera, si nous obtenons des ordres à cet effet, *et nous aurons d'autant plus de facilités que les indigènes auront pris confiance en nous.* » La Compagnie accor-

Digitized by Google

da-t-elle l'autorisation sollicitée? Cela est plus que probable. En tout cas, il est un fait certain : c'est que les Hottentots furent toujours inhumainement brutalisés, par les Hollandais comme par les Anglais (1).

Une seconde Compagnie hollandaise, dite des Indes occidentales, obtint, en 1621, le privilège du trafic avec toute l'Amérique. Cette Compagnie avait aussi un double objectif : faire de la contrebande et fonder des colonies. Elle s'empara des petites îles de Curaçao et de Saint-Eustache qui, déclarées ports francs, servirent d'entrepôts pour un commerce interlope avec le continent américain. Après avoir conquis et perdu le Brésil, fondé la Nouvelle-Amsterdam, qui devait devenir la cité de New-York, et avoir eu l'occasion de reconnaître, dit l'économiste Heeren (2), que « la piraterie et les guerres sont des moyens peu solides pour la création de grands établissements commerciaux », la Compagnie des Indes occidentales parvint à transformer la terre malsaine et ensablée de Surinam en une des plus belles colonies du monde. Malheureusement, là encore, les traitements barbares infligés aux noirs, très nombreux dans cette colonie, ont souillé le succès de cette brillante entreprise. « Les nègres, dit Leroy-Beaulieu, furent traités à Surinam avec une extraordinaire rigueur : le Code noir de 1784 est bien le plus honteux monument de la tyrannie et de l'injustice humaine (3). »

---

(1) Leroy-Beaulieu, *op. cit.*

(2) Heeren, *Idées sur les relations politiques et commerciales des anciens peuples de l'Afrique.*

(3) Enregistrons à cet égard l'aveu du capitaine J.-G. Stedman, officier anglais qui fit partie d'un régiment de cinq cents volontaires européens envoyés à Surinam en 1773 pour combattre les indigènes révoltés : « En faisant voir la colonie de Surinam inondée du sang des nègres, la vérité me force à déclarer que les Hollandais ne sont pas seuls coupables de cette horrible effusion. Cette colonie renferme des individus d'autres nations, qui s'y livrent aux actes de la barbarie la plus constante et la plus effrénée. » (*Voyage à Surinam*, t. Ier, p. 3. Traduit de l'anglais par P.-F. Henry).

Les Boërs, ces rudes rejetons de la souche néerlandaise, ont

Digitized by Google

* * *

Par une singulière omission, la plupart des ouvrages qui traitent de la colonisation chez les peuples modernes ont laissé de côté l'histoire pourtant assez ancienne et particulièrement intéressante de l'expansion des Russes en Sibérie. Marcel Dubois, qui relève cette omission, l'explique par ce fait que les études consacrées à la colonisation ne visent généralement qu'un seul mode de cet acte complexe ; il voit, du reste, dans cette manière de juger, « une habitude d'esprit propre aux peuples maritimes de l'Europe occidentale, chez lesquels s'est écrite, en majeure partie, l'histoire systématique de la colonisation », et aussi la marque de l'influence prépondérante que les économistes politiques anglais ont exercée par leurs actes et leurs publications.

Les Russes ont eu à organiser une très pénible navigation sur les mers polaires et sur les fleuves sibériens, et il n'est que juste de leur en reconnaître le mérite, alors que l'on compte à l'actif de la colonisation anglaise les tentatives faites, au seizième siècle, pour gagner la Chine par les mers septentrionales d'Europe et d'Asie.

Nous n'avons, d'ailleurs, pas à nous étendre longuement sur la colonisation russe, car elle ne possède jusqu'ici qu'un seul établissement qui puisse être rangé dans la catégorie des colonies d'exploitation : c'est le Turkestan.

Ce furent des Cosaques, mi-soldats, mi-commerçants, qui, chassant des animaux à fourrures, révélèrent aux Russes, vers le milieu du seizième siècle, les immenses régions d'au-

---

malheureusement repris cette politique de massacres et de spoliations, en s'emparant d'une partie du pays des Cafres et des Hottentots qu'ils baptisèrent « Orange » et « Transvaal ». Ils en ont été bien punis par la désaffection des indigènes, dont les bandes aguerries eussent été pour eux d'un grand secours dans la lutte admirablement opiniâtre qu'ils ont soutenue contre toutes les forces disponibles de l'Angleterre. On doit espérer que, rendus plus humains par le malheur, ils reconstitueront leur vivace nationalité sur un fondement plus équitable.

Digitized by Google

delà de l'Oural. Les tsars conçurent immédiatement l'idée de rendre tributaire le *Khan*, chef tartare de l'Obi, pour percevoir l'impôt en nature à sa place ; la cavalerie russe passa donc la montagne et, sans plus de formalités, s'empara de Sibir, la capitale du Khan, qui dut reconnaître la suzeraineté des Ovan. Les Cosaques chevauchèrent dans tout le pays durant une cinquantaine d'années, mais ce fut une reconnaissance militaire intermittente plutôt qu'une occupation proprement dite.

Avec Pierre-le-Grand seulement s'affirma réellement l'idée d'une politique coloniale en Russie, et, depuis lors, l'œuvre de pénétration s'est poursuivie méthodiquement.

L'expansion russe ne s'est pas accomplie partout avec autant de facilité qu'en Sibérie et en Transcaucasie. Les pacifiques peuplades de ces pays se sont soumises sans résistance et ont tout de suite commencé à fusionner avec les envahisseurs ; mais, dans d'autres régions, aux îles Aléoutiennes notamment, les Russes n'ont eu raison des populations indigènes qu'en les exterminant ou en les déportant en masse.

C'est surtout par des travaux publics opportunément entrepris que le gouvernement moscovite cherche, d'ordinaire, à se concilier la bénévolence des indigènes. Dans un pays auquel il manque moins l'initiation agricole et industrielle que des voies de communication ou un réseau d'irrigation, quelques kilomètres de rails posés, quelques mètres cubes d'eau habilement amenés aux terres fertiles qui les attendent, doivent nécessairement avoir pour effet de grandir les conquérants dans l'esprit des populations et de combler peu à peu le fossé de sang qui les sépare. Les Russes l'ont très bien compris et ils recueillent largement les fruits de cette politique avisée, qui les rend sympathiques, malgré la brutalité coutumière de leurs prises de possession.

***

Négligeant la colonisation des petits peuples, tels que le

Digitized by Google

Danemark et la Suède, qui n'offre d'ailleurs rien de bien particulier, arrivons aux deux grandes puissances qui, depuis 400 ans, sont à la tête de la civilisation et dont la perpétuelle rivalité a déjà fourni de si sombres chapitres à l'histoire des colonies.

Français et Anglais.

Un auteur contemporain, Jules Duval (*Les Colonies et la politique coloniale de la France*) attribue aux Français la première initiative de colonisation moderne. « Des marins dieppois », raconte-t-il, « armèrent en 1364 deux navires de 100 tonneaux chacun, qui firent voile vers les Canaries déjà découvertes, arrivèrent au Cap-Vert, mouillèrent dans une baie qu'ils appelèrent *Baie de France*, parcoururent la côte de Sierra-Leone, s'arrêtèrent dans un lieu qu'ils nommèrent *Petit Dieppe* (plus tard Rio-Sestro), échangèrent avec les naturels, contre leurs propres marchandises, de l'or, de l'ivoire, du poivre, dont ils tirèrent de grands profits à leur retour en Normandie. L'année suivante, les marchands de Rouen s'unirent aux marchands de Dieppe ; quatre de leurs vaisseaux abordent en un lieu qu'ils nommèrent *Paris* (plus tard Grand-Sestre) et trafiquèrent jusqu'à la Côte-d'Or. »

Leroy-Beaulieu estime que c'est pousser un peu loin l'amour-propre national. Des voyages de découverte et de trafic, de simples comptoirs fondés pour le troc, des noms de la patrie donnés à des rives étrangères, ne suffisent pas, dit-il avec raison, pour constituer des colonies.

Les relations commerciales de la France avec l'Afrique (Sénégal et Guinée) ne devinrent sérieuses que vers la fin du XVe siècle ; elles s'accrurent considérablement dans le cours du XVIe, si bien qu'au début du XVIIe siècle, la France dépassait de beaucoup la Hollande et l'Angleterre par le nombre et l'importance de ses établissements d'outre mer. Malheureusement pour eux, les Français se contentaient, le plus souvent, de visiter les pays nouveaux sans songer à les occu-

Digitized by Google

per, de sorte que leurs entreprenants rivaux n'eurent pas de peine à les supplanter.

La France, on le sait, ne fut guère heureuse dans ses fondations de colonies de peuplement. Les premiers colons français en Amérique, au lieu de condenser leurs efforts dans de fructueuses entreprises agricoles et commerciales, gaspillèrent leurs ressources et leur énergie dans des chasses et des explorations aventureuses. Par contre, les colonies d'exploitation françaises atteignirent dans les Antilles, principalement à Saint-Domingue, un degré de prospérité demeuré légendaire.

Voici, d'après l'historien Caillet, la genèse de ces colonies des Antilles :

« Un petit gentilhomme de Normandie, Belain d'Esnambuc (1), partit de Dieppe, en 1625, sur un brigantin portant quatre pièces de canon, quelques pierriers et cinquante hommes ; échappant à la poursuite d'un galion d'Espagne, il se jeta sur l'île de Saint-Christophe. Il revint en France, au bout de deux ans, pour solliciter des secours de la Couronne. Il étonna tellement la cour par son faste, que le cardinal Richelieu, ayant favorablement écouté l'exposé qu'il lui fit des richesses qu'on pourrait tirer de ce pays, autorisa la création d'une Compagnie dont l'acte d'association fut passé le 24 octobre 1626 ». La même commission autorisait l'exploitation de la Barbade.

Quelque temps après, la Guadeloupe et la Martinique furent occupées par les capitaines L'Olive, du Plessis et Duparquet, qui se distinguèrent surtout par une œuvre de destruction et de mort à laquelle leurs noms restent sinistrement attachés.

En 1632, d'autres aventuriers sans patentes s'étaient établis sur la côte septentrionale de Saint-Domingue (2), abandon-

(1) Paulmier de Gonneville, qui découvrit Madagascar, en 1502, était aussi un capitaine normand.

(2) Leur quartier-général était l'île de la Tortue.

Digitized by Google

née par les Espagnols. Ils passaient leur vie à la chasse et reçurent le nom de *boucaniers*, parce qu'ils avaient l'habitude de faire sécher à la fumée la viande des animaux tués. Mais s'étant aperçu que la piraterie offrait une occupation plus lucrative que la poursuite du bétail sauvage, ils s'adonnèrent à cette nouvelle « industrie », qui leur valut le nom de *flibustiers*. Après des luttes épiques contre les Anglais et les Espagnols, ils parvinrent à rester seuls maîtres de la plus grande partie de l'île.

Les colonies françaises des Antilles eurent donc pour origine les méfaits d'aventuriers sans foi ni loi, avides de faire fortune *per fas et nefas*. Le pouvoir métropolitain n'apparaissait qu'au second plan, « comme une puissance d'apparat, dénuée presque de toute influence réelle ». Ces terribles colons, qui ont tout fait pour mériter l'appellation de « bandits » que leur décerne Adam Smith avec une générosité un peu suspecte, avaient du patriotisme une conception toute particulière : ils étaient toujours disposés à renier la métropole et à prendre pour protecteur le gouvernement le plus puissant.

*
* *

Contrairement à l'opinion exprimée par Alexandre Dumas père dans une boutade célèbre, nous pensons qu'il n'est jamais permis de « violer l'histoire », même pour « lui faire un enfant ». Aussi n'éprouvons-nous aucune gêne à reconnaître que l'Angleterre a très bien débuté dans la carrière coloniale. Les premiers Anglais qui partirent des îles Britanniques pour chercher au-delà de l'Océan des conditions de vie meilleures ne furent, en effet, ni des aventuriers, comme les conquérants d'Espagne, de France et du Portugal ; ni des mercantis, comme les rouliers de Hollande : ce furent des agriculteurs et des artisans, en un mot, de vrais colons. Doués d'un esprit pratique, ce qu'ils cherchaient avant tout, c'était des terres à cultiver, pour l'occupation des bras que

Digitized by Google

la crise économique résultant d'une trop brusque transformation agricole laissait sans travail dans la mère-patrie.

Le peuple anglais tout entier partageait, alors, les vues si pleines de bon sens politique émises par le chancelier Bacon, dans son remarquable ouvrage sur la colonisation (*Essay on plantation*) : « Il ne faut coloniser, disait-il, que sur un sol vierge, et non sur une terre qui ne peut devenir vacante que par l'extermination des indigènes. » L'éminent homme d'Etat tenait en médiocre estime la recherche des métaux précieux, « parce que l'appât de la loterie qu'offre leur découverte détourne les colons des travaux longs et patients. »

Que nous sommes loin des principes et des procédés préconisés et appliqués de nos jours par le pontifes plus ou moins amoraux de la *Greater Britain!...*

Le développement inouï de la puissance coloniale de l'Angleterre est dû, en majeure partie, à un concours de circonstances fortuites. Jusque vers le milieu du seizième siècle, rien ne faisait prévoir l'avenir de la Grande-Bretagne. Les Anglais n'ont pris conscience de leurs forces que petit à petit, à mesure que la nécessité leur en a indiqué l'emploi. « On répète trop volontiers, dit Marcel Dubois, que l'Angleterre est *un bloc de fer et de houille au milieu de l'Océan*. Ce fait, que la Grande-Bretagne est une île, n'a joué presqu'aucun rôle dans l'histoire anglaise avant le seizième siècle, où les Anglo-Saxons ont seulement commencé, grâce aux découvertes maritimes (faites par d'autres peuples), leur véritable éducation de navigateurs et de commerçants. »

Les premières colonies anglaises furent fondées en 1578, par Humphrey Gilbert et Walter Raleigh, qui avaient obtenu de la Couronne la propriété perpétuelle de toutes les terres qu'ils découvriraient, à la seule condition d'y former un établissement dans les six ans (1). Ce fut surtout aux dépens de

(1) Les colonies anglaises se divisaient, originairement, en trois catégories : les colonies de propriétaires, les colonies à charte et les colonies de la Couronne. Les *colonies de propriétaires* étaient fon-

Digitized by Google

l'Espagne que l'Angleterre agrandit son domaine colonial. Après la destruction de « l'invincible *Armada* », à laquelle contribuèrent si activement des pirates et des flibustiers avérés, tels que Drake, Hawkins et Oxenham, le partage des mers où rayonnait l'influence hispano-portugaise s'opéra entre l'Angleterre et la Hollande, son alliée ; l'Angleterre prit l'Atlantique pour sa part.

Si grands que fussent les avantages offerts aux colons dans les établissements anglais, ils ne suffirent pas pour y attirer tous les bras dont les Anglo-Américains avaient besoin. Pour accroître la main-d'œuvre, on eut d'abord recours à la déportation des criminels. Cromwell, le premier, imagina de vendre les condamnés politiques aux planteurs des colonies ; Jacques II suivit cet exemple et vendit pour 10 ou 15 shellings les mécontents et les suspects de son royaume. Au XVIIIe siècle, la déportation des criminels ordinaires était devenue d'une pratique régulière. Mais ce n'était là qu'un faible appoint pour la population coloniale. Les *convicts* exercèrent, d'ailleurs, sur les mœurs de ces jeunes sociétés, une influence tellement pernicieuse que plusieurs colonies s'opposèrent à leur importation sur leur territoire. On fit alors appel aux *émigrés par engagement*.

Les émigrés par engagement (*indented servants*) étaient des Européens libres que des « spéculateurs coloniaux » recrutaient en Angleterre et en Allemagne et à qui on avançait les frais d'émigration contre l'engagement d'une servitude personnelle temporaire. Une branche d'industrie nouvelle se fonda pour le raccolement et le transport de ces émigrants, plus ou moins volontaires. Les frais de passage

---

dées par des particuliers appartenant aux classes élevées de la nation et qui avaient obtenu de la Couronne, soit moyennant finances, soit par concession gracieuse, l'exercice des droits régaliens dans les pays qu'ils voulaient mettre en valeur. Les *colonies à charte* étaient l'œuvre et le domaine de grandes Compagnies privilégiées. Quant aux *colonies de la Couronne*, c'étaient celles où l'initiative privée des émigrants avait créé des établissements dignes d'être protégés. (Paul Leroy-Beaulieu).

Digitized by Google

ne dépassaient pas 7 à 8 livres sterling, et le travail exigé pendant toute la durée de l'engagement (1) recevait une rémunération forfaitaire de 40 à 60 livres. Des agents spéciaux (*redemptioners*), opérant dans les principaux ports d'Europe, alimentaient ce trafic qui donna lieu bientôt à des abus tellement scandaleux que le Conseil privé d'Angleterre dut l'interdire en 1686.

La condition des émigrés par engagement variait avec les diverses colonies, mais elle constituait partout un véritable servage. L'émigrant devait être nourri et vêtu, mais il n'avait droit à aucun salaire ; il lui fallait obtenir l'autorisation du maître pour se marier, et celui-ci avait la faculté de le céder à un autre employeur ; enfin, la durée du service était prolongée à la suite de toute tentative faite en vue de s'y soustraire. Ce système d'exploitation ne produisit pas les résultats qu'on en avait espérés. Un colon, après de grandes dépenses pour se procurer des serviteurs de cette sorte, se les voyait soutirer par un voisin offrant des gages plus élevés ; l'impuissance des autorités coloniales rendait difficile la sanction des contrats et, d'autre part, l'on avait quelque scrupule à infliger à ces demi-esclaves européens les horribles traitements qu'on allait faire subir aux malheureux noirs d'Afrique.

Malgré les principes religieux qu'ils professaient, les fondateurs des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, dès qu'ils crurent y trouver un intérêt, déployèrent autant, sinon plus de cruauté que les Portugais et les Espagnols dans l'œuvre d'expropriation des indigènes. Tant qu'ils furent peu nombreux, ils témoignèrent une grande bienveillance aux Indiens ; mais aussitôt qu'ils eurent la certitude d'être les plus forts, ils commencèrent la guerre d'extermination.

Cette peu honorable tradition n'a été que trop bien continuée par les Américains, dignes descendants et successeurs des Anglais.

---

(1) Cet engagement était, ordinairement, de trois ans — d'où le nom de *trente-six mois* donné à ces émigrés dans quelques colonies.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LA TRAITE DES NÈGRES ET SES HORREURS

Nous venons de voir à l'œuvre les premiers colonisateurs européens, et nous avons pu constater que « l'extermination des indigènes, comme le dit Augustin Cochin dans son très remarquable ouvrage sur *l'abolition de l'esclavage*, a été presque partout la première page de l'occupation des colonies ».

Les sociétés artificielles et instables que sont les colonies d'exploitation passent, généralement, par trois phases économiques bien tranchées. Au début, la pleine liberté commerciale accompagnant l'ouverture d'un nouveau territoire plus ou moins vierge attire de nombreux petits propriétaires qui dirigent sur place ou fournissent eux-mêmes le travail de la mise en culture ; les échanges se font dans des conditions normales. Cette première phase marque une ère de prospérité médiocre, mais générale. Vient ensuite une époque de culture intensive ; les domaines s'agrandissent et donnent leur maximum de rendement ; mais l'exploitation à outrance du travail indigène, régi par le *sweating system* ou par l'esclavage pur, a remplacé les arrangements équitables des associations d'hommes libres. Le plus grand nombre peine et vit misérablement pour entretenir l'opulence, souvent insolente, de quelques privilégiés. Enfin, troisième phase, la fertilité du sol diminue, les frais de production augmentent et la main-d'œuvre agricole enchérit ; des colonies plus récentes se développent et les anciennes, malgré des droits protecteurs exorbitants, deviennent incapables de soutenir la concurrence.

C'est pour échapper à la fatalité de cet enchaînement de

Digitized by Google

lois économiques (1) et prolonger la durée de leur prospérité factice que les colonies d'Amérique eurent recours à l'esclavage et que les métropoles légalisèrent l'odieux trafic connu sous le nom de *traite des nègres*. Puisse l'horrible récit qui suit rappeler à la pudeur les coloniaux assez éhontés, en Allemagne, en Angleterre et même en France, pour préconiser, à l'aurore du vingtième siècle, une nouvelle application de cet abominable système d'exploitation !

***

Christophe Colomb, en débarquant à San-Salvador, le 12 octobre 1492, baisa trois fois la terre et il y planta la croix, dit l'historien Roselly de Lorgues, puis il s'écria :

« Seigneur, Dieu éternel et tout-puissant, qui par ton verbe sacré as créé le firmament, la terre et la mer, que ton nom soit béni et glorifié partout ! Qu'elle soit exaltée, ta Majesté qui a daigné permettre que, par ton humble serviteur, ton nom sacré soit connu et prêché dans cette autre partie du monde ! »

Quelques années plus tard, sous les auspices et la bannière de ce Dieu rédempteur qui prescrit aux hommes de s'aimer les uns les autres, les peuples chrétiens de l'Occident, altérés d'or, souillaient le sol du Nouveau-Monde en y traînant des « esclaves, pris comme du gibier, achetés comme du bétail et traités comme des chiens ».

Il est généralement admis que l'esclavage avait à peu près entièrement disparu de l'Europe vers le XIIe siècle (2); sa réapparition date du XVe siècle.

« Les mahométans d'Afrique emmenaient à Lisbonne des nègres, pour les échanger contre les prisonniers qus les Portugais leur avaient faits. Ceux-ci eurent alors l'idée d'aller

(1) Il va sans dire que cette fatalité est, pour nous, toute relative, étant la conséquence d'une succession de contingences déplorables qui auraient pu très bien ne pas se produire.

(2) Michelet, *Rapport à l'Académie des Sciences morales* (1839); Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*.

Digitized by Google

eux-mêmes en acheter en Afrique, dans leur comptoir d'Arguin. Le 8 août 1444 (1), un certain capitaine Lanzarote débarqua, pour la première fois, à Lagos, dans le royaume des Algarves, 235 esclaves noirs qu'il vendit. Ce commerce continua et, en 1539, la vente atteignait à Lisbonne 12.000 têtes. Les Espagnols imitèrent cet exemple. » (Augustin Cochin).

L'introduction des esclaves à Saint-Domingue remonte aux premières années du seizième siècle (2) ; on en importa à Cuba vers 1517 ; les autres îles des Antilles n'en furent pouvues qu'à partir de 1650.

Par une coïncidence frappante, la même année (1620) où une poignée d'hommes pieux, intelligents et honnêtes débar-

---

(1) Déjà en 1443, s'il faut en croire Bancroft, un Portugais du nom de Nunez Tristan, avait fondé une association pour faire conjointement le commerce de l'or et celui des esclaves.

(2) A. Bonnemain *(Régénération des colonies*, Paris, 1792) donne la date de 1503, sans indiquer le point du Nouveau-Monde où se fit le premier transport.

« Saint-Domingue, dit Moreau de Saint-Méry, est le premier lieu de l'Amérique où il y ait eu des esclaves africains, et personne n'ignore qu'ils y furent introduits comme cultivateurs d'après l'avis de Barthélemy Las Casas, qui en avait vu quelques-uns amenés par hasard à Saint-Domingue en 1505... Cet inconséquent projet d'asservir une race d'hommes pour obtenir l'affranchissement d'une autre, fut vivement combattu par le cardinal Ximénès, régent d'Espagne ; mais le gouvernement se laissa bientôt circonvenir et accorda l'autorisation réclamée par les colons. »

L'historien belge Scarsez de Locqueneuille *(l'Esclavage, ses promoteurs et ses adversaires)* croit pouvoir affirmer qu'il y eut des nègres dans les colonies d'Amérique dès l'année 1501, mais que c'étaient « des esclaves nés au milieu des chrétiens et dont le transport n'avait pas donné lieu au hideux cortège de crimes qui accompagna plus tard a traite proprement dite ».

A notre avis, c'est la date de 1501 qui doit prévaloir, car déjà en 1503, « le gouverneur Ovando avait défendu d'importer d'Afrique des esclaves (à Saint-Domingue), parce que ceux qu'on avait introduits s'étaient enfuis chez les Indiens. On prétendait même qu'ils pervertissaient ces derniers et les poussaient à la révolte ». (Moreau de Jonnès, cité par Beaubrun-Ardouin).

Digitized by Google

quaient de la *Mayflower* pour fonder sur le continent américain l'établissement qui devait être le berceau des Etats-Unis, un navire hollandais abordait à Jamestown, en Virginie, et y laissait vingt esclaves noirs.

L'accroissement du nombre des esclaves ne fut d'abord pas très rapide en Amérique, mais deux causes devaient bientôt l'accélérer : d'une part, le développement de la consommation du café et du coton ; d'autre part, les profits que donnait le commerce de la traite.

Après ces renseignements généraux, quelques détails ne paraîtront pas inutiles.

John Wesley dénomme l'esclavage « l'abrégé de toutes les infamies ». Canning définit un navire négrier : « la plus grande réunion de crimes sous le plus petit espace possible ». Robert Peel, premier ministre, déclara que « la traite des noirs a excité à plus de crimes qu'aucun acte public qui ait jamais été commis par aucune nation, quel que fût son mépris pour les lois divines et humaines. »

Pour que des Anglais, qui s'y connaissent en infamies coloniales, en arrivent à qualifier de la sorte un acte auquel la Grande-Bretagne prit une part si considérable, il faut, véritablement, que la mesure ait été comble. La sévérité de ces appréciations, comme on va pouvoir s'en convaincre, n'a en effet absolument rien d'exagéré.

D'après l'explorateur Mungo-Park, dont nous aurons encore l'occasion d'invoquer l'irrécusable témoignage, les guerres en Afrique étaient de deux sortes : les guerres publiques, de peuplades à peuplades, précédées, comme en Europe, d'une déclaration préalable ; et une guerre spéciale, appelée *tégria* ou *panyar* (mots qui signifient *vol*, *pillage*, dans l'idiome africain), et qui consistait dans des expéditions nocturnes où quelques centaines d'hommes, sous la conduite d'un chef entreprenant, allaient surprendre à l'improviste des villages sans défense dont ils incendiaient les huttes et réduisaient les habitants en esclavage. Ces razzias existaient bien avant la venue des Européens en Afrique, mais il a été

Digitized by Google

prouvé (1) que la traite a eu pour effet de généraliser ces horribles expéditions, de les rendre plus fréquentes et plus atroces.

Autrefois, au dire des premiers explorateurs, les punitions étaient plutôt légères en Afrique ; le génie simple et naturel des indigènes les avaient proportionnées aux fautes. Les négriers survinrent, et l'on accommoda la jurisprudence africaine à leurs demandes : toutes les fautes, même les plus vénielles, furent désormais punies de l'esclavage. Le crime imaginaire de sorcellerie est celui qui fournissait le plus de victimes et le plus de profits aux chefs ; d'abord, parce qu'il n'admettait aucune preuve discutable, ensuite parce que la condamnation entraînait la vente de toute la famille de l'accusé. Celui-ci était soumis à l'*épreuve de l'eau rouge*, eau généralement empoisonnée.

Parmi les causes d'esclavage (2), Mungo-Park cite encore « l'oubli du lien conjugal » et surtout l'insolvabilité. Le créancier, par une perversion des lois originaires de l'Afrique également due à l'influence de la traite, eut le droit de vendre

---

(1) *Résumé des interrogatoires relatifs à la Traite des Nègres, et qui ont eu lieu devant le Comité général de la Chambre des Communes d'Angleterre.* (Imprimé par ordre du Parlement Britannique).

(2) L'esclavage africain, disons-le en passant, était une sorte de vasselage patriarcal mille fois plus supportable que l'esclavage colonial. L'esclave, en Afrique, ne pouvait être vendu suivant le bon plaisir du maître indigène ; il fallait qu'il eût commis quelque crime. Maîtres et esclaves vivaient dans la simplicité des premiers âges ; ils mangeaient et travaillaient ensemble, soit à la maison, soit aux champs, et il n'y avait entre eux, affirme Mungo-Park, aucune distinction apparente. « Si l'esclave parlait, s'il se plaignait, il trouvait des voix pour lui répondre, des cœurs pour compatir à sa peine » ; enfin il considérait son maître comme un père de famille ayant sur lui l'autorité paternelle.

Nous nous hâtons d'ajouter, pour sauvegarder les principes, que, même très atténué, un régime, odieux de sa nature, n'en reste pas moins odieux. La liberté ne comporte pas de degrés ; l'esclavage, sous toutes ses formes et dans toutes ses applications, doit être condamnée et flétri partout.

Digitized by Google

non seulement son débiteur, mais encore — au cas où celui-ci se dérobait aux poursuites, n'importe quel membre de sa famille, voire même un habitant quelconque de son village.

Les capitaines des vaisseaux négriers inventèrent bientôt un moyen beaucoup plus efficace de se procurer des esclaves. Ils confiaient des marchandises aux indigènes, qui se chargeaient de les écouler à l'intérieur et de revenir avec un nombre déterminé d'esclaves en laissant comme otages plusieurs membres de leur famille. Ces facteurs partent en tournée ; l'amour familial est pour eux un stimulant puissant qui les excite à revenir à l'époque fixée ; mais, très souvent, ils sont eux-mêmes pris et vendus en route, ou bien ils arrivent juste à temps pour voir le navire filer avec les otages.

Quelques-uns de ces bandits avaient encore trouvé mieux : ils offraient des repas aux chefs du pays et, les ayant enivrés, ils tiraient d'eux l'autorisation de diriger des expéditions contre leurs propres sujets. D'autres, après avoir soufflé le feu de la discorde entre deux peuplades voisines, fournissaient des armes de rebut à l'une et à l'autre et recevaient en paiement les prisonniers des deux partis.

Le démon de la cupidité s'éveillant dans l'âme des indigènes, « on vit le riche séduire le pauvre, le rusé surprendre le borné, le fort se jeter sur le faible. On ne trouvait sur les chemins que des brigands qui faisaient main basse sur tout ceux qu'ils rencontraient. »

Dans un discours prononcé à la Chambre des Lords, le 26 juillet 1844, Palmerston fait le récit suivant :

« Le plus grand nombre des nègres destinés à la traite provient des chasses à l'esclave et du système organisé dans l'intérieur de l'Afrique pour voler des hommes.

» Quand approche l'époque de faire partir pour la côte des caravanes d'esclaves, des hommes armés entourent, pendant la nuit, un village paisible, l'incendient et s'emparent des habitants, tuant tous ceux qui résistent. Lorsque le village attaqué est situé sur une montagne, ce qui offre plus de difficultés pour la fuite, les habitants se réfugient quelquefois

Digitized by Google

dans des cavernes ; alors les chasseurs allument de grands feux à l'entrée de ces cavernes, et ceux qui y ont cherché refuge, placés entre la mort par la suffocation et l'esclavage, sont forcés de se livrer. Lorsque les fuyards se réfugient sur les hauteurs, les assaillants se rendent maîtres de toutes les sources et des puits, et les malheureux, dévorés par la soif, reviennent troquer leur liberté contre la vie.

» Les prisonniers étant faits, on procède au choix. Les individus robustes des deux sexes et les enfants, à partir de 6 à 7 ans, sont mis de côté pour la caravane. On se débarrasse des enfants au-dessous de 6 ans, en les tuant sur-le-champ. On abandonne les vieillards et les infirmes, les condamnant ainsi à mourir de faim ou à devenir la proie des bêtes fauves. »

Des matelots ont avoué que, non seulement les négriers achetaient indistinctement tous ceux qu'on leur présentait, sans s'inquiéter de la provenance, mais qu'ils allaient jusqu'à enlever eux-mêmes les habitants, lorsqu'ils croyaient pouvoir le faire sans danger.

La pacotille d'un navire négrier se composait ordinairement de verroteries, de filières de corail, de caisses de *cauris* (1), de ballots de toiles blanches ou de cotonnades aux couleurs vives, de parasols bariolés, de vieux chapeaux empanachés ou galonnés, d'armes de rebut, de poudre, enfin et surtout d'eau-de-vie. Les spiritueux — et quels spiritueux ! — entraient pour un tiers environ dans la valeur totale de la cargaison ; et, détail significatif, tandis que pour l'ensemble des marchandises, une once correspondait à une valeur de 40 livres, il suffisait de 14 livres et 5 sous d'eau-de-vie. Heureusement, l'effet du poison se trouvait atténué par la cupidité même de ceux qui le répandaient : « Il était presque sans exemple que l'eau-de-vie fût donnée aux noirs

(1) Les *cauris* sont des coquillages qui servaient de monnaie sur plusieurs points de la côte d'Afrique. Quarante cauris faisaient une *toque*, deux cents une *galine*, quatre mille une *cabèche* et seize mille formaient une *once* pesant de 40 à 41 livres.

Digitized by Google

absolument pure; on appelait eaude-vie *marchande* celle qui ne contenait que moitié d'eau, l'eau-de-vie *pure* en contenait encore un tiers et la *pure pure* un sixième » (1).

Au XVIIe siècle, la valeur des noirs ayant presque doublé, le prix ordinaire d'un esclave, à la côte de Guinée, était de *treize onces* pour les hommes et de *onze* pour les femmes. Au Dahomey, on pouvait se procurer une négresse pour dix onces, et la malheureuse avait encore l'illusion d'une certaine valeur personnelle, puisque ces *dix onces* représentaient environ *cent soixante mille* coquillages!

Au commencement du XIXe siècle, un *bon* nègre se payait, au Sénégal, de 150 à 300 francs, prix maximum; on en trouvait à 200 et même à 100 francs, dans les établissements portugais.

En 1844, le prix des esclaves, d'après le capitaine anglais Hammerton, était ainsi fixé sur la côte orientale d'Afrique : un enfant, — 30 à 80 francs; un homme, de 80 à 160 francs; une femme, de 85 à 190 francs.

Aussitôt achetés, les esclaves étaient mis aux ceps, étroitement liés, exposés sans abri à toutes les violences du climat, à peine nourris, en attendant l'heure où il plairait à leur nouveau propriétaire de les embarquer. L'examen des livres d'un négrier français a révélé que, durant l'intervalle qui séparait l'achat des esclaves de leur embarquement, les frais de la nourriture quotidienne des captifs s'élevaient à environ *la moitié d'un sou par tête!* (2).

Les malheureux Africains sont donc réduits en esclavage, et nous venons de voir à l'aide de quels procédés; suivons-les dans les navires qui vont les transporter de leur terre natale aux colonies d'Amérique.

Ceux qui étaient pris non loin des côtes n'avaient que peu de chemin à faire; ils marchaient, les bras liés ensemble,

---

(1) On dirait aujourd'hui : *extra-pure*. — J. Morenas, *Précis historique de la traite des noirs et de l'esclavage colonial.*

(2) « La traite des nègres au XVIIIe siècle » (*Revue du Midi*, 1er oct 1897, à Nîmes).

Digitized by Google

jusqu'au canot où on les entassait, attachés deux à deux et couchés sur le dos. Mais ceux qui arrivaient de l'intérieur avaient de longs espaces à parcourir sur un terrain rocailleux, alternant avec un sable brûlant à travers d'immenses déserts, et ce pénible voyage durait souvent plusieurs mois. On enchaînait la jambe droite de l'un à la jambe gauche de l'autre; en soutenant leurs fers, au moyen de cordes, ils pouvaient marcher, mais lentement. Une chaîne réunissait les groupes, quatre à quatre. La nuit, on leur mettait, en outre, des fers aux mains et, parfois, on leur passait au cou une chaîne supplémentaire.

Ils sont enfin rendus à bord. Les hommes restent enchaînés deux à deux et sont enfermés dans la cale; les femmes et les enfants, libres de leurs mouvements, sont placés dans un endroit séparé.

Les navires employés à la traite étaient, généralement, des bricks ou des goëlettes de petites dimensions; il y en avait peu qui fussent d'une capacité supérieure à 300 tonneaux. « L'imagination des négriers s'exerçait à trouver le moyen d'empiler 300 créatures humaines dans un espace où 25 pourraient à peine respirer librement. » Ainsi *La Bretonne*, brick-goëlette français de 106 tonneaux, transportait en moyenne 250 esclaves (1). Le *Brookes*, un brick anglais de 320 tonneaux, qui, d'après la loi transitoire promulguée avant l'abolition définitive de la traite, ne devait porter que 450 personnes — y compris l'équipage — prenait habituellement un chargement de *six cents esclaves!* (2). Un rapport officiel anglais dépeint par des expressions saisis-

(1) *Rapport fait à la Société de la Morale chrétienne*, par Auguste de Staël.

(2) Thomas Clarkson, *Le cri des Africains contre les Européens.* Un navire au-dessous de 150 tonneaux ne pouvait prendre plus de cinq esclaves par trois tonneaux. Les lois espagnoles et portugaises accordaient cinq hommes par deux tonneaux, ce qui revenait au même, deux tonneaux espagnols valant trois tonneaux anglais. On éludait, du reste, les prescriptions de la loi, en faisant enregistrer le navire pour un tonnage de beaucoup supérieur au tonnage réel.

Digitized by Google

santes la situation épouvantable de ces infortunés, en disant qu'ils étaient placés comme des coins (*wedged them in*), serrés comme des cuillers (*spoonways*), pressés comme des figues ou des raisins (*stowed in bulk like figs or raisin*).

« Dans les navires le mieux conditionnés, les esclaves ne pouvaient se coucher que sur le côté, et il n'y en avait aucun où ils eussent la possibilité de se tenir debout. En outre, comme leurs corps, entièrement nus, touchaient le bois du navire, chaque mouvement de tangage ou de roulis leur occasionnait des écorchures et leur enfonçait les fers dans la chair.

» Mais le moment le plus affreux, c'était lorsque le mauvais temps obligeait à fermer les écoutilles. On entendait alors les pauvres esclaves crier dans leur langue, d'une voix lamentable : « Au secours! Au secours! Nous nous mourons! » Plusieurs mouraient, en effet, de suffocation : on transportait alors les autres, à demi-morts, de la cale sur le pont, pour leur faire respirer un air moins méphitique. » (*Résumé des interrogatoires relatifs à la Traite*, imprimé par ordre du Parlement britannique.)

« Les noirs faisaient deux repas par jour ; on les nourrissait d'ignames et de féveroles, avec une demi-pinte d'eau par repas. Quand le temps était beau, les repas avaient lieu sur le pont. Si quelques-uns refusaient de manger, on mettait sur une pelle des charbons rougis et on approchait la pelle de leurs lèvres assez près pour les brûler, en les menaçant de leur faire avaler les charbons. Le repas terminé, on les obligeait à danser chargés de chaînes, pour rendre quelque souplesse à leurs membres engourdis, et, comme cet exercice était nécessaire à leur santé, on fouettait sans pitié ceux qui refusaient de s'y livrer ou qui ne dansaient pas avec assez d'entrain (1). »

On cite des négriers qui, agacés par les cris des enfants,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1845, t. Ier (« De la suppression de la traite », par de Clarigny).

Digitized by Google

arrachaient ces petits des bras de leur mère et les jetaient par-dessus bord (1).

Pour prévenir ou réprimer promptement toute velléité de révolte, l'accès du pont était défendu par une solide barricade, munie de canons. « Malgré ces redoutables précautions, il est arrivé souvent que les esclaves, n'ayant d'autres armes que leur désespoir, ont attaqué leurs bourreaux avec un courage digne d'admiration. Ces exploits n'ont point été célébrés ; et cependant, s'ils étaient l'œuvre d'hommes blancs, si les armées de l'antiquité ou des temps modernes en avaient été le théâtre, l'histoire les eût immortalisés dans ses fastes... Quelquefois, le massacre de tout l'équipage a été le prix de leurs efforts ; mais quand leur tentative échouait, ils subissaient des châtiments dont la barbarie fait frémir d'horreur (2) ».

Désespérant d'échapper à leur effroyable sort, les malheureux n'aspiraient plus qu'à se donner la mort. Le moyen qu'ils employaient ordinairement était de se jeter à la mer ; on eut soin de garnir les navires de filets de bastingage s'élevant très haut de chaque côté du pont. Précaution inutile ! les noirs se heurtaient violemment la tête contre les parois du bateau, ou bien ils s'étranglaient avec leur chaîne (les femmes surtout se tuaient de cette manière), ou bien encore ils se faisaient, à l'aide de quelque morceau de fer ou d'un métal quelconque, des blessures profondes où la gangrène ne tardait pas à se manifester. D'autres prenaient la résolution de refuser toute nourriture ; en vain usait-on d'un *speculum* spécial, destiné à ouvrir les mâchoires resserrées par la maladie ; en vain certains négriers allaient-ils jusqu'à faire avaler du plomb fondu aux récalcitrants : on en a vu persister, malgré tout, onze jours consécutifs dans leur funèbre obstination, jusqu'à ce que la mort vînt les délivrer.

---

(1) John Newton, *Thoughts upon the African slave* (London, 1788).

(2) William Wilberforce, *Lettre à l'Empereur Alexandre de Russie sur la traite des noirs* (Londres, 1822).

Digitized by Google

Ceux enfin qui, plus faibles d'esprit et de corps, avaient un sentiment plus vif de leur situation sans l'énergie suffisante pour y mettre fin, restaient plongés dans une prostration complète qui les conduisait promptement à la folie (1).

Est-il besoin de dire, après cela, qu'une effrayante mortalité décimait les Africains ? La répression des révoltes, les suicides ; les maladies de toutes sortes déterminées par les peines morales, qui aggravaient les effets de la souffrance physique ; la transition subite à des températures extrêmes, jointe au manque de propreté au sein d'une atmosphère corrompue ; toutes ces causes destructives agissant à la fois, on peut se faire une idée des hécatombes qui marquaient les étapes d'une pareille traversée. « Il résulte des dépositions de témoins dignes de foi devant le Parlement britannique que, sur 7,904 esclaves qu'ils avaient eux-mêmes exportés d'Afrique à diverses époques, tous jeunes et en bonne santé lors de leur embarquement (2), il en était mort 2,053, c'est-à-dire environ un quart, dans l'espace de six ou huit semaines ».

Un négrier disait qu'il avait fait un bon voyage, pour n'avoir perdu que 200 noirs sur 600 (3).

Mais combien en est-il mort, en Afrique même, avant d'arriver à la côte ? Nul ne le sait.

L'auteur américain Macpherson évalue à 20 ou 30 o/o le déchet que chaque négrier subissait sur sa cargaison. On perdait, de plus, 4 1/2 o/o dans l'intervalle des dix à quinze jours qui s'écoulaient entre l'arrivée aux colonies et la fin de la vente ; et 25 o/o pendant la période d'acclimatement. On peut donc dire que sur cent noirs importés d'Afrique, plus de la moitié avait cessé de vivre au bout de trois ans. Et il

(1) Les négriers portugais eurent l'ingéniosité de composer leurs équipages de nègres affranchis, qui rassuraient les nouveaux capturés.

(2) « L'esclave le plus âgé avait rarement plus de 25 ans, à son départ de l'Afrique. » (Clarkson.)

(3) A. Bonnemain, *op. cit.*

Digitized by Google

est bon de faire remarquer ici que cette estimation se rapporte à l'époque où la traite était un trafic légal, non seulement reconnu, mais réglé par la loi ; rien ne gênait alors le négrier, rien ne l'empêchait — et son intérêt même lui commandait impérieusement — de prendre toutes les précautions nécessaires pour conserver sa cargaison. Qu'on juge de ce que dut être la mortalité des esclaves, lorsque, par suite de l'abolition de la traite, le négrier fut obligé de veiller avant tout à la conservation de sa vie et de sa fortune !... (1)

Si le reste du genre humain, écrit le grand abolitionniste anglais à qui nous empruntons ces détails, mourait dans cette proportion, bientôt l'univers ne serait plus qu'un vaste désert.

Une loi psychologique, facile à vérifier par des observations journalières, veut que le cœur s'endurcisse de plus en plus par la pratique du crime et finisse par perdre tout sentiment d'humanité. Voici quatre exemples, cités par Clarkson, qui montrent à quel degré peut atteindre la cruauté des chrétiens devenus esclavagistes :

« Un navire négrier anglais, chargé de 400 esclaves, donna sur un bas-fond, à une demi-lieue de trois petites îles appelées *Moraut Keys* et distantes d'environ onze lieues de la Jamaïque. Les officiers et l'équipage, se voyant dans l'impossibilité de sauver le bateau, descendirent dans les chaloupes, y mirent leurs armes et leurs provisions et débarquèrent, sains et saufs, à l'une de ces îles Ils y passèrent la nuit. Le lendemain matin, ils s'aperçurent que le navire était encore entier et que les esclaves, ayant brisé leurs fers, avaient construit des radeaux sur lesquels ils avaient placé les femmes et les enfants. Bientôt ils virent ces radeaux se diriger vers l'île où ils étaient, tandis que les hommes, nageant autour, semblaient veiller sur les êtres chéris qu'ils portaient. Ils les laissèrent s'approcher jus-

(1) On trouvera dans la deuxième partie de cet ouvrage l'estimation à laquelle arrivent les explorateurs anglais Livingstone et Cameron pour le chiffre de la mortalité causée par les ravages de la traite, dans le cours du XIXe siècle.

Digitized by Google

qu'à une légère distance du rivage. Alors ils firent pleuvoir sur ces infortunés un feu continu de leurs armes et en tuèrent 366. Ils prirent les 34 qui avaient échappé à cet horrible massacre et les vendirent à Kingstown. »

Un second fait, non moins monstrueux :

« Plusieurs esclaves étaient morts, à bord du navire *Le Zong* et la mortalité augmentait avec tant de rapidité qu'il était difficile de prévoir où elle s'arrêterait. Le capitaine, craignant de les perdre tous, prit la résolution de choisir les plus malades et de les jeter à la mer, calculant que, pourvu qu'il pût prouver la nécessité où il avait été de s'en défaire ainsi, la perte serait supportée, non par les propriétaires, mais par les assureurs du navire. Le prétexte qu'il donna fut le manque d'eau, quoique ni la ration des matelots, ni celle des esclaves n'eût encore été réduite. *Cinquante-quatre* noirs malades furent immédiatement jetés à la mer ; le jour suivant, *quarante-deux* subirent le même sort. Mais, comme si la Providence eût voulu ôter au bandit toute excuse pour sacrifier le reste de ces malheureux, à peine l'effroyable exécution venait-elle d'avoir lieu qu'il tomba une pluie abondante, qui dura trois jours. Ce capitaine, étouffant tout remords, n'en ordonna pas moins d'amener sur le pont les 26 esclaves qui restaient encore à immoler. Les 16 premiers se laissèrent jeter à la mer ; mais les autres, pleins d'une noble indignation, ne voulurent pas souffrir que leurs bourreaux les touchassent et, s'élançant d'eux-mêmes au milieu des flots, ils allèrent rejoindre leurs infortunés compagnons. Ainsi fut consommé, en plein jour, un forfait presque sans exemple dans la mémoire des hommes, forfait d'une nature si atroce que, sur un seul témoignage, il serait impossible d'y ajouter foi. Plusieurs de ceux qui avaient assisté à ce crime sans nom déposèrent du fait devant la Cour judiciaire de *Guidhall*, à Londres, qui condamna les propriétaires à supporter la perte des esclaves. »

Il est nécessaire d'observer, ajoute Thomas Clakson, que ces horribles infamies ont eu lieu avant l'abolition de la traite, sans quoi la peine capitale eût été le juste châtiment de leurs auteurs et de tous leurs complices.

Les deux autres faits que nous allons citer sont à la charge de négriers français.

Digitized by Google

« *Le Rôdeur*, navire de 200 tonneaux, venant du Havre, partait, le 6 avril 1819, de la côte d'Afrique (Rivière de Bonny) avec une cargaison d'esclaves à destination de la Guadeloupe. Peu de temps après le départ, quelques esclaves amenés sur le pont pour prendre l'air réussirent à tromper la surveillance de leurs gardiens et se jetèrent à la mer. Le capitaine fit fusiller un certain nombre de ceux qui restaient et pendre quelques autres. Cet exemple terrifiant paraissant insuffisant, on prit le parti d'enfermer tous les esclaves à fond de cale. Bientôt une affreuse ophtalmie se déclara parmi eux. L'épidémie ne tarda pas à atteindre l'équipage, et ses ravages furent tels qu'il ne resta bientôt plus qu'un seul homme capable de diriger le navire. Sur ces entrefaites, le *Rôdeur* rencontra un grand vaisseau qui semblait flotter au gré des vents et des vagues. L'équipage de ce bateau, entendant la voix des gens du *Rôdeur*, se mit à pousser des cris douloureux en implorant des secours. C'était un négrier espagnol, appelé le *Saint-Léon*, que l'ophtalmie avait également attaqué et dont les esclaves et tout l'équipage étaient devenus aveugles. Le *Rôdeur*, dans l'état où il se trouvait lui-même, ne pouvait rien pour ces malheureux ; il passa outre et, depuis, on n'a jamais plus entendu parler du *Saint-Léon*. Enfin, grâce au courage et à l'endurance de l'unique matelot qui avait conservé la vue à bord, le *Rôdeur* put arriver à la Guadeloupe, le 21 juin. La première chose que fit l'équipage, dont quatre hommes sur vingt-deux avaient échappé à la cécité, fut de jeter à la mer 39 esclaves aveugles, pour ne pas avoir à les nourrir en pure perte, certain qu'en alléguant une nécessité quelconque, il toucherait des assureurs la valeur intégrale de la *cargaison*. »

Voici enfin le dernier fait :

« Au mois de mars 1820, la frégate *Tartar*, ayant à son bord sir George Collier, commandant l'escadre anglaise croisant dans les mers d'Afrique pour faire exécuter la loi d'abolition de la traite, donna la chasse à un navire suspect. Durant cette chasse, l'équipage de la frégate remarqua plusieurs barils flottant çà et là, mais personne n'eut alors l'idée de les examiner. Au bout de quelques heures, on aborda le navire poursuivi, qui fut reconnu être la *Jeune Estelle*, négrier français commandé par un nommé Olympe Sanguines. Interrogé, cet homme nia qu'il eût pour le moment aucun esclave à bord ; il avoua cependant qu'il en avait eu quelque temps auparavant, mais qu'il en

Digitized by Google

avait été dépouillé par un pirate espagnol. Sa contenance parut tellement équivoque, que le lieutenant du *Tartar* crut devoir ordonner la visite du navire. Un matelot anglais, ayant frappé sur un baril, en entendit sortir un vague son de voix humaine. Le baril fut ouvert sur-le-champ; on y trouva deux fillettes d'environ 12 à 14 ans, qui, transportées à bord du *Tartar*, furent reconnues par un marin qui les avait vues sur la côte d'Afrique, alors qu'il faisait lui-même la traite. Cet homme raconta qu'un certain capitaine Richards, négrier américain, était mort dans un village africain appelé *Trade Town*, laissant quatorze esclaves, au nombre desquels étaient les deux jeunes filles trouvées à bord de la *Jeune Estelle*. Le capitaine Sanguines, débarquant aussitôt avec son équipage, armé de sabres et de pistolets, s'était emparé des quatorze esclaves.

Le commodore anglais, après avoir reçu ces informations, ordonna une seconde perquisition, afin de retrouver les douze autres esclaves; elle fut infructueuse. C'est alors que lui et ses officiers conjecturèrent, avec un sentiment bien douloureux, que le capitaine Sanguines, craignant que son navire ne fût saisi comme pirate, avait donné pour tombeau à ces douze malheureuses victimes ces mêmes barils qu'on avait aperçus flottants sur la mer, au commencement de la poursuite. Mais le *Tartar* avait fait, depuis, plus de vingt lieues de route, et quand bien même on eût pu espérer retrouver ces barils, il était hors de doute qu'aucune des victimes n'était encore en vie. »

Digitized by Google

CHAPITRE III

Traitement des esclaves dans les colonies

Arrivé à destination, un négrier aurait été fort en peine d'écouler sa « marchandise », s'il n'avait eu la ressource de traiter avec de grandes maisons de commission qui, moyennant bénéfice, s'engageaient à l'en débarrasser rapidement.

A peine les noirs débarqués, on les *refaisait*, c'est-à-dire qu'on les disposait pour la vente, en leur faisant prendre des astringents, des lotions de toute espèce. « Au moyen de frictions mercurielles et de drogues répercutives, on parvenait à dissimuler leurs blessures et leurs maladies (1). »

Jetés pêle-mêle dans la fange, ils étaient entassés dans de vieux magasins abandonnés ou dans des entrepôts construits le long des ports, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé preneurs. A l'aide d'un fer brûlant, on traçait sur le corps de ces hommes, désormais classés parmi les animaux, le nom d'autres hommes qui se constituaient leurs maîtres à perpétuité !

De petits spéculateurs achetaient au rabais les esclaves qui n'avaient pu être vendus dans les premiers jours du marché, les emmenaient dans l'intérieur du pays et les revendaient en détail.

Les esclaves mâles se payaient, aux Antilles, entre 2.500 et 2,800 francs ; quelques sujets hors ligne atteignaient 3,000 francs. Les femmes étaient cotées à peu près le même prix, sauf exception ; les enfants étaient achetés à 2,000 et 2,500 francs (1).

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1845, t. Ier (« De la suppression de la traite », par de Clarigny).

(1) Plus tard, aux États-Unis, certains esclaves noirs ou métis pos-

Digitized by Google

« Entre le prix de vente et le prix d'achat augmenté des frais généraux de traite proprement dite, la différence était de *six cent-soixante-quinze mille* francs environ, pour une cargaison de 450 à 460 esclaves. Défalcation faite des dépenses accessoires, telles que commission et gages du capitaine et de l'équipage, entretien du navire, frais de nourriture, etc., il restait encore un énorme bénéfice net. L'industrie du négrier était donc des plus lucratives (1). »

Entrons maintenant avec l'esclave dans la plantation de son nouveau maître et voyons à quel travail on l'astreint.

Les renseignements qui vont suivre se rapportent aux colonies anglaises ; nous les puisons dans un document publié en 1817 par le pasteur Cooper, à la suite d'un séjour de trois ans dans l'île de la Jamaïque.

Les nègres étaient généralement employés à la fabrication du sucre, comprenant les travaux préparatoires de culture et de récolte de la canne (2). C'est vers l'époque de la Noël

---

sédant un métier lucratif ont pu être revendus jusqu'à 20 et 25 mille francs.

En 1720, le mari et la femme esclaves coûtaient ensemble 1,320 livres, à Saint-Domingue ; les négriers dépeuplant l'Afrique, le prix des esclaves augmenta d'année en année.

(1) Les traitants touchaient, en outre, de leur gouvernement diverses gratifications et une prime pour chaque esclave transporté.

Autre estimation : Le capitaine d'un navire négrier saisi à Sierra-Leone avouait que les frais du voyage, tout compris, s'élevaient à un total de 257,000 francs ; qu'il comptait prendre, au retour, 484 esclaves choisis parmi les nègres « de bonne qualité », dont la valeur courante, en 1835, était de 300 dollars (1,500 francs) par tête sur les marchés des Antilles, ce qui assurait à l'armateur un bénéfice net de 469,000 francs, c'est-à-dire d'environ 200 0/0. (Déclaration de M. Macleag, membre de la Commission mixte de Sierra-Leone.)

(2) Quelques auteurs ont prétendu que la canne à sucre a été importée des Indes orientales en Amérique par les Espagnols. C'est une erreur ; la canne à sucre est un produit naturel du Nouveau-Monde. « Il est certain, écrit à ce propos le Père Labat, que jamais les Espagnols n'ont cultivé un pouce de terre dans les îles que l'on appelle les Antilles. Il est vrai qu'ils mirent des cochons dans toutes les petites îles, lorsqu'ils les découvrirent au second voyage de Christophe Colomb, afin que leurs flottes y trouvassent de la viande fraîche;

Digitized by Google

que régnait la plus grande activité dans les plantations. On commençait le dimanche soir et l'on poursuivait la besogne jusqu'au samedi suivant à minuit; il y avait alors une suspension jusqu'au lendemain dimanche, à minuit, heure à laquelle les opérations reprenaient, pour éprouver encore, au bout d'une semaine, une cessation de 18 à 20 heures (1).

Les nègres d'une plantation étaient divisés en deux compagnies, qui travaillaient concurremment le jour, mais passaient alternativement les nuits. Dans quelques plantations, une des compagnies fonctionnait tous les jours jusqu'à minuit, et l'autre lui succédait pendant la deuxième moitié de la nuit.

Il arrivait ainsi que les noirs travaillaient, sans interruption, six jours et trois nuits par semaine. Ce labeur excessif, qui avait lieu pendant cinq mois de l'année, suffirait, à lui seul, à expliquer la rapide dépopulation des colonies à esclaves. Et lorsque ces malheureux, exténués par ce surmenage intensif dans la chaleur suffocante des chaudières, sentaient faiblir leur ardeur au travail, c'est par des coups qu'on ranimait leur courage (2). Souvent, accablés de lassitude, ils

---

mais qu'ils aient planté des cannes à sucre, c'est ce qui n'entrera jamais dans la tête d'une personne de bon sens, car planter des cannes dans un endroit et y mettre des cochons, c'est édifier d'une main et détruire de l'autre, puisqu'il n'y a point d'animal dont il faille préserver les cannes avec plus de soin que des cochons. » (*Voyage aux isles de l'Amérique*, t. III, p. 324). Quoi qu'il en soit, il y eut des sucreries, dans les Antilles espagnoles et portugaises, dès l'année 1580. Les Anglais établis en Amérique commencèrent à fabriquer du sucre en 1643, à Saint-Christophe; les Français en firent à la Guadeloupe en 1648.

(1) Dans les colonies françaises, la coupe des cannes avait lieu le samedi et la presse au moulin, dans la nuit du lundi. (J.-B. Labat, *Nouveau voyage aux isles d'Amérique*. Paris, 1741.)

(2) Le Père Labat donne sur les colonies françaises des renseignements qui diffèrent peu de ceux fournis par le pasteur Cooper : « On voit, écrit-il, par ce que j'ai dit ci-dessus, ce que c'est que le travail d'une sucrerie et combien il est difficile que des nègres, le plus souvent mal nourris, puissent le supporter sans y succomber. » (*Op. cit.*, t. III, p. 417.)

L'abus du travail servile fut poussé si loin, à la Jamaïque, que le

Digitized by Google

cédaient au sommeil et, poussant alors machinalement les cannes entre les cylindres du moulin compresseur, ils se laissaient saisir une main par le terrible engrenage, qui avait tôt fait de broyer tout le reste du corps. Malheur à eux, s'ils osent seulement goûter à cette liqueur fatale qu'ils extraient à la sueur de leur front : *quelques centaines* de coups de fouet, la mutilation des dents ou même *l'ablation de la langue*, sont le châtiment ordinaire de cette peccadille !

Les enfants eux-mêmes, « innocents dans un bagne, anges dans un enfer, » étaient prématurément employés à cette production forcenée. Anémiés par une fièvre intermittente, ne comprenant rien à leur épouvantable destin, ces pauvres petits, tandis que leurs mères étouffaient des sanglots, levaient parfois au ciel leurs yeux pleins de candeur, comme s'ils voulaient prendre Dieu à témoin de leurs souffrances imméritées.

En temps ordinaire, le seul jour du dimanche était accordé aux esclaves pour cultiver la portion de terre (*provision grounds*) d'où ils devaient tirer leur subsistance; pour surcroît de fatigue, cette terre de provisions était quelquefois éloignée d'une ou deux lieues du centre de la plantation.

Leurs logements consistaient en cabanes mal construites; ils dormaient nus sur la terre. On ne fournissait une couverture qu'aux vieillards et aux femmes ayant des nourrissons. Le mariage des nègres n'était pas sanctionné par la loi. Tous les esclaves d'une plantation vivaient ensemble; de là une débauche continuelle et prématurée, qui nuisait à l'accroissement de la population (1) et détruisait toute idée de morale; le genre même de châtiment infligé aux femmes de tout âge violait la pudeur de la manière la plus scandaleuse. La

---

législateur dut intervenir, en 1816, pour défendre de faire travailler les esclaves avant 5 heures du matin et prescrire que les travaux cesseraient pendant une demi-heure, dans la matinée, et pendant deux heures, dans l'après-midi, au moment de la plus grande chaleur.

(1) Sur *quatre cents esclaves* d'une plantation à la Jamaïque, il y eut *sept naissances* dans une année!

Digitized by Google

volonté despotique du maître pouvait séparer à jamais les membres d'une même famille, heureux si l'intendant, par des caprices encore plus odieux, ne venait souiller l'alliance que contractaient les esclaves.

Tout se faisait au bruit du fouet. Le directeur des travaux ou commandeur (*driver*) pouvait donner, de son autorité privée, jusqu'à dix coups de fouet; l'intendant, appelé aussi gérant ou inspecteur général (*overser*), avait la faculté légale de porter la punition à trente-neuf coups en une fois : l'esclave avait alors le dos et les reins totalement ensanglantés. Pour des fautes jugées graves, on appliquait, outre le fouet, la peine du carcan. Les indociles étaient condamnés aux travaux des grands chemins; les criminels étaient écartelés, roués, enterrés vifs ou broyés au moulin.

En 1817, le gouverneur Maxwell, écrivant à lord Bathurst, dénonçait « un grand nombre d'actes de sévérité excessive et illégale envers les noirs »; il avait vu, de ses yeux :

1° Un garçon de 15 ans, portant autour du cou une large chaîne de fer attachée avec un cadenas et pesant 11 kilos;

2° Deux fillettes de 12 ans, profondément marquées de coups de fouet, attachées ensemble par des chaînes au cou, avec cadenas, pesant 9 kilos;

3° Un vieillard âgé de 60 ans, mis au carcan, après une cruelle fustigation, avec un collier de fer et des chaînes pesant 10 kilos;

4° Un garçon d'environ 12 ans, chargé d'un collier de fer, de chaînes et d'un billot de bois, le tout pesant 13 kilos (1).

Dans les colonies hollandaises, certains maîtres employaient leurs esclaves nuit et jour, sans excepter le dimanche. *Pour nourriture journalière ils recevaient deux ou trois ignames et quelques plantains.* Peut-être, dit le capitaine Stedman, leur donnait-on, *deux fois par an, une modique ration de poisson salé* et quelques feuilles de tabac.

---

(1) Extrait du discours prononcé par Fowell Buxton, le 15 mai 1823, à la Chambre des Communes.

Digitized by Google

Alors qu'à la Jamaïque, la loi interdisait d'appliquer à un esclave plus de trente-neuf coups de fouet en une fois, les commandeurs, à Surinam, ordonnaient couramment de donner deux cents, trois cents et *quatre cents coups*, réduisant en bouillie sanglante le corps de la victime!

Durant quatre mois entiers, un enfant de 14 ans fut torturé ainsi : on le fustigea tous les jours, pendant le premier mois; on le laissa étendu sur la terre avec les fers aux pieds, tout le second mois; le troisième, on lui passa autour du cou un triangle formé de trois longues pointes barbelées; le quatrième mois, on l'enchaîna nuit et jour dans une niche de chien, sur le rivage, avec ordre de crier chaque fois qu'une barque ou un canot passerait. « L'effet de ce châtiment si infernalement varié fut tel que, le cinquième mois, l'infortuné jeune homme, tout voûté, parut totalement privé de sentiment et n'eut plus l'air que d'un animal. »

La femme d'un colon faisait, un jour, une promenade en bateau, accompagnée d'une négresse qui allaitait son enfant. Le bébé vint à crier. Cette femme européenne, qui était mère aussi, ordonna à l'Africaine de lui apporter l'enfant : elle saisit l'innocent petit être par le bras, le tint sous l'eau jusqu'à ce qu'il fût asphyxié et l'abandonna au courant! La pauvre esclave, au désespoir, se précipita aussitôt dans la rivière, bien résolue à rejoindre son enfant dans la mort; mais on la ramena à bord et, de retour à la plantation, sa maîtresse la fit encore fouetter.

Poussée par la jalousie, une femme tua une jeune mulâtresse, trop belle, à son avis, en lui enfonçant un fer rouge dans les entrailles. A une autre esclave « soupçonnée d'être aimée de son maître », la même femme fit couper la gorge et taillader les seins à coups de poignard. « Arrivant un jour à sa plantation pour y voir quelques esclaves achetés depuis peu, ses regards tombèrent sur une très belle négresse d'environ 15 ans; son exécrable jalousie la porta à l'instant à défigurer cette fille avec un fer chaud, à la bouche, aux joues et au front; elle lui coupa aussi le

Digitized by Google

tendon d'Achille, à l'une des jambes, et la rendit ainsi un monstre de difformité... (1)

En essayant de sauter par dessus un mur de clôture, pour se soustraire à une punition imméritée, un esclave avait fait une chute et avait été repris. Pour le punir « d'avoir ainsi exposé sa personne, c'est-à-dire la propriété de son maître, et d'avoir effrayé sa maîtresse », celle-ci lui fit infliger ce châtiment, décrit par Stedman :

« On lie les mains au condamné, et on lui fait passer les genoux entre les bras ; on le couche ensuite de côté, et on le tient ainsi replié comme un poulet, au moyen d'un pieu auquel on l'attache et qu'on enfonce en terre. Dans cette position, il ne peut faire le moindre mouvement. Alors l'exécuteur, armé d'une poignée de branches noueuses de tamarinier, frappe le malheureux jusqu'à ce qu'il lui ait enlevé la peau ; il le retourne ensuite de l'autre côté et le frappe de même. Le sang ruisselle et trempe la terre. L'exécution achevée, on lave le patient avec du jus de citron, dans lequel on a fait dissoudre de la poudre à canon, et on le renvoie dans sa case se guérir, s'il le peut. »

Par suite d'un tel régime, un grand nombre d'esclaves devenaient, au bout de quelques années, complètement inaptes au travail; le commandeur appliquait alors un remède infaillible : il les supprimait purement et simplement, en déclarant qu'ils avaient succombé à une maladie vénérienne (1). Qui pourrait dénoncer l'imposture? le témoignage des esclaves est de nulle valeur! Si, par extraordinaire, quelqu'autre Européen établissait la preuve du meurtre, le coupable, en payant une amende et une indemnité, apaisait la vindicte des lois et la cupidité du maître.

Mille stratagèmes permettaient, d'ailleurs, d'échapper à l'accusation d'homicide. On pouvait emmener à la chasse l'esclave qu'on voulait sacrifier et l'abattre d'un coup de

---

(1) Capitaine J.-G. Stedman, *op. cit.*

Digitized by Google

fusil, pendant qu'il fait lever le gibier. C'était « un accident » des plus fréquents. Ou bien la victime, attachée à un pieu solidement fixé dans la plaine, était exposée aux ardeurs du soleil et recevait, pour toute subsistance, une banane et un verre d'eau par jour, jusqu'à ce qu'elle expirât. Cette mort, d'après la jurisprudence coloniale, n'était pas imputable à la faim, puisqu'on avait toujours porté à boire et à manger au patient. Ou bien encore, l'esclave, les pieds préalablement enchaînés, était soudainement poussé dans l'eau...

Dès les premiers temps où la culture intensive fut pratiquée à Surinam (vers 1643) quelques esclaves se réfugièrent dans les bois, afin d'échapper aux mauvais traitements. En 1726, leur nombre avait augmenté dans des proportions inquiétantes pour les colons dont ils venaient piller les plantations pour se procurer des armes et des munitions (1).

En 1730, les autorités de Surinam, en vue d'effrayer ces terribles réfractaires, firent procéder à une exécution barbare de onze captifs : « un homme fut suspendu vivant à un gibet par un croc en fer qui lui traversait les côtes; deux autres furent enchaînés à des pieus et brûlés à petit feu; six femmes furent rompues vives et deux filles décapitées. Tel fut leur courage au milieu des tortures, qu'ils les endurèrent sans pousser un soupir. » Les rebelles, indignés, n'en devinrent que plus redoutables aux colons... Finalement, il fallut traiter avec eux et la colonie n'obtint a paix qu'en consentant à leur payer un véritable tribut (2).

Le désespoir porta quelques-uns à se jeter dans les chau-

---

(1) Ces premiers révoltés furent appelés « *rebelles de Saraméca* », du nom d'une rivière sur les bords de laquelle ils avaient établi leur camp.

(2) J.-G. Stedman, *Voyage à Surinam*, tome Ier, p. 78 et suivantes. En 1757, la cruauté des colons détermine une seconde révolte et la formation d'une nouvelle tribu de revoltés, dénommés *Oucas*, avec lesquels il fallut également signer un traité en due forme (1761). En 1472, constitution d'un troisième groupe de réfractaires, dits

Digitized by Google

dières où l'on faisait bouillir le jus des cannes avant de le transformer en sucre, trouvant ainsi un affreux moyen de priver du même coup l'oppresseur et de leur personne et d'une partie de sa récolte. D'autres, quand on leur infligeait une punition imméritée, se donnaient la mort en « avalant leur langue », suivant le vocable usité parmi eux ; rejetant vivement la tête en arrière, ils s'obstruaient soudainement le pharynx et tombaient asphyxiés. Un grand nombre, enfin, mangeaient de la terre, afin d'entraver leurs fonctions digestives; ils finissaient ainsi leurs jours sans douleur, mais en languissant quelquefois plus d'une année dans un état d'épuisement graduel.

Un esclave, par trop maltraité, imagina l'horrifiante vengeance suivante. Ses maîtres étant sortis, le noir emmena leurs trois enfants sur une terrasse très élevée qui dominait la maison, dont il eut soin de fermer les portes à clef. — « Qu'attends-tu donc pour nous ouvrir? » crient le colon et sa femme, étonnés de trouver, à leur retour, le logis hermétiquement clos. Pour toute réponse, l'autre jette dans la rue le plus jeune des enfants. Le colon, revenant de sa stupeur, écume de rage : « Misérable, tu vas voir... » Impassible, l'esclave lance le second enfant. Aux menaces succèdent alors les supplications, mais inutilement : le dernier enfant va rejoindre les deux autres; trois cadavres gisent aux pieds des mauvais maîtres, pétrifiés. Sa triple vengeance accomplie : « Je suis satisfait! » clama l'Africain en se précipitant lui-même dans le vide. (Stedman, *op. cit.*, t. III, p. 67).

Plusieurs agirent avec un raffinement qui décèle une profonde compréhension psychologique : ayant à se plaindre du maître ou de sa femme, individuellement, ils immolaient

---

rebelles de la Cottica, qui mirent la colonie à deux doigts de sa perte.

Un fait pareil s'était produit à la Jamaïque, en 1739, date d'un traité de paix imposé aux colons anglais par des nègres révoltés.

Digitized by Google

de préférence celui des deux conjoints auquel ils n'avaient rien à reprocher, — la perte d'un être aimé, déclaraient-ils, causant une douleur plus vive et plus longue que la souffrance passagère de notre propre agonie.

*
* *

La condition des nègres, dans les Antilles françaises, était tout aussi affreuse, sinon pire, comme en témoigne le colonel Malenfant, ancien possesseur d'esclaves à Saint-Domingue :

« Nulle part, dit-il, la servitude ne fut plus qu'à Saint-Domingue le résumé de toutes les iniquités et de toutes les cruautés. A peine nourrissait-on les esclaves; sept ou huit patates étaient la ration quotidienne qu'ils recevaient du propriétaire. Beaucoup se levaient la nuit pour aller *marronner* des vivres, et, lorsqu'ils étaient découverts, ils étaient *taillés* (fouettés). Que de fois j'ai vu, à l'instant du déjeuner, les noirs ne pas avoir une patate et rester sans manger! Cela arrive sur presque toutes les habitations à sucre, lorsque les pièces de vivres ne donnent pas en abondance.

» Les neuf dixièmes des noirs étaient nus. Ils étaient classés en dehors de l'espèce humaine, littéralement considérés comme des animaux domestiques. *Une femme blanche ne rougissait pas plus de faire sa toilette devant un esclave que devant un chien.* Deux demoiselles, qui arrivaient de France, se plaignirent à leurs parents de la nudité des jeunes nègres qui servaient à table. « Pourquoi, leur fut-il répondu, ne nous demandez-vous pas aussi d'habiller nos vaches, nos mulets et nos chiens ? »

» On conçoit à peine que les gouverneurs, qui étaient des hommes distingués par leur naissance et par la douceur de leur caractère, aient souffert les crimes atroces que l'on commettait, crimes connus de tous les colons. On a vu un Caradeu aîné, un Latoison-Laboule qui, de sang-froid, faisaient jeter des nègres dans les fourneaux, dans des chaudières

Digitized by Google

bouillantes, les faisaient enterrer vifs et debout, ayant seulement la tête dehors, et les laissaient mourir ainsi, à moins que, par pitié, des camarades ne vinssent abréger leurs tourments en les assommant à coups de pierres ! Un certain procureur d'habitation ne sortait jamais sans avoir des clous et un petit marteau dans sa poche, avec lesquels, pour la moindre faute, il clouait un noir par l'oreille à un poteau placé dans la cour de l'habitation... S'il y avait eu des inspecteurs de culture, ces crimes ne se seraient point commis, non plus que les châtiments de coups de fouet par deux commandeurs ensemble et recommencés, le lendemain, jusqu'à ce que le nègre mourût dans un cachot où il pouvait à peine entrer. On n'épargnait pas plus le châtiment des quatre piquets aux femmes qu'aux hommes (1) et, lorsqu'une de ces malheureuses était enceinte, un trou était creusé dans le sol pour y loger sa grossesse pendant qu'elle recevait les ving-neuf coups de fouet réglementaires qui déchiraient ses chairs ! (2)

» Les colons, à quelques exceptions près, pardonnent les crimes les plus épouvantables à tout blanc qui leur dit : « Les nègres sont faits pour être esclaves et les colonies ne peuvent exister sans l'esclavage. » Lorsqu'on cherchait à faire parler

---

(1) Dans l'application de ce châtiment, les bras et les jambes du supplicié étaient attachés à quatre piquets.

(2) La femme esclave était dispensée de tout travail pendant les deux mois qui précédaient et suivaient sa délivrance. Il fallait prendre soin de cette machine à esclaves ! La *générosité* des maîtres allait encore plus loin : chaque enfant valait à sa mère une prime de 12 à 15 fr., plus une augmentation de son temps de liberté ; « et si elle était assez féconde et assez dévergondée pour arriver à huit, elle obtenait sa liberté entière ! » Quand on se rappelle que les mariages entre esclaves, non seulement n'étaient pas encouragés, mais encore n'étaient point sanctionnés par la loi, on ne peut que partager l'avis d'un contemporain qui qualifie ce procédé « d'ignoble provocation au libertinage ». (*Esclavage et traite*, par Agénor de Gasparin, maître des requêtes, Paris, 1838, p. 32.)

Digitized by Google

leurs intérêts, ils répondaient : « La côte d'Afrique est une bonne mère » (1).

« Quand on lit de telles choses », dit avec raison Victor Schœlcher, « comment ne s'expliquerait-on pas les haines furieuses qui poussèrent les esclaves en révolte à massacrer leurs maîtres ? »

* * *

Ces colons exécrables, oppresseurs sans entrailles, jouissaient-ils au moins d'un bonheur relatif, au milieu de leurs richesses mal acquises ?

A ne considérer que la surface des choses, cette vie de fainéantise et d'orgies semblait comporter des satisfactions intenses pour la tourbe d'aventuriers qui s'abattait sur les colonies.

« Le planteur se lève avec le soleil. Il se rend d'abord sous une espèce de portique dressé devant sa résidence et où il trouve son café et sa pipe. Une demi-douzaine d'esclaves des deux sexes, choisis parmi les plus beaux, l'attendent pour le servir. » L'intendant ou commandeur arrive, en faisant de loin plusieurs révérences ; il rend compte de l'ouvrage accompli la veille, des incidents survenus durant la nuit, des morts, des naissances ou des achats d'esclaves, etc. Puis les exécutions commencent, sans qu'on daigne entendre les accusés ; pendant que le fouet déchire et taillade les chairs, le maître se promène en long et en large avec son acolyte, insensible aux cris de douleur des victimes, qu'on force à retourner à leur travail sans pansement. Au commandeur succède le « chirurgien », qui vient aussi faire son rapport. On le congédie en pestant contre sa trop grande mansuétude : est-ce que des esclaves ont le droit d'être malades ? Ensuite se présente une vieille matrone, qui amène tous les enfants de la plantation, dont elle est en quelque sorte la gouver-

(1) *Des Colonies*, et particulièrement de celle de Saint Domingue, par le colonel Malenfant. Paris, 1814.

Digitized by Google

nante. Ces mioches, bien stylés, frappent des mains à la vue de leur maître et le saluent en chœur ; parfois même, ils lui jettent des fleurs !

» Sa Seigneurie, ayant absorbé un ou deux verres de madère, se promène en costume léger du matin. A pied ou à cheval, il fait le tour de sa plantation, supputant l'augmentation de ses biens.

» Monseigneur revient vers les huit heures, afin de s'habiller, s'il a envie de faire quelque visite. Un esclave le chausse, un autre le rase et le coiffe, tandis qu'un troisième écarte les moustiques. Cette partie de sa toilette achevée, le tyranneau change de chemise, passe une veste ou un habit et, à l'ombre d'un vaste parasol porté par un boy, il gagne sa barque ou son palanquin.

» S'il ne quitte point son habitation, il déjeune à dix heures : la table, placée dans une vaste salle, est couverte de victuailles et de fruits de toute espèce ; comme boisson, de la bière et toutes sortes de vins fins, sans oublier le Champagne. Pour aider la digestion, le planteur prend un livre (roman ou relation de voyage), joue aux échecs ou au billard, ou bien il fait de la musique. Quand la chaleur devient trop accablante, il s'installe dans son hamac pour goûter le plaisir de la sieste. Il y reste jusqu'à trois ou quatre heures ; puis, après une nouvelle toilette, il se remet à table pour dîner, seul ou avec son commandeur, assis à distance respectueuse. Tout ce que le pays peut fournir de meilleur, en fait de viandes, de poissons, de légumes et de fruits, abonde en ce repas somptueux ; les vins les plus exquis, les liqueurs les plus rares y coulent à profusion.

» A six heures, le commandeur revient, comme le matin, suivi des prisonniers et des exécuteurs : les coups de fouet et les cris de douleur éclatent à nouveau. Enfin, les ordres étant donnés pour l'ouvrage du lendemain, le maître congédie ses gens et passe sa soirée à boire, à jouer aux cartes et à fumer.

» A dix ou onze heures, Monseigneur, sentant les approches

Digitized by Google

du sommeil, se fait déshabiller par ses pages, puis il entre dans son lit parfumé, où l'attend l'une ou l'autre de ses favorites. Le jour suivant, il reparaît sous son portique, y retrouve sa pipe et son café, et recommence avec le soleil levant le cours misérable de sa vie d'oisiveté, de débauches et de cruautés. »

Mais quel état intérieur correspondait à cet aspect de bonheur factice ? Quels sentiments agitaient le fond de ces âmes?

L'homme n'étant pas divisible dans sa nature essentielle, vainement l'orgueil, la haine, l'égoïsme et la cupidité se sont efforcés, au cours des siècles, de partager l'humanité en deux portions distinctes : nobles et roturiers, maîtres et esclaves, riches et pauvres restent toujours des êtres pareillement constitués, étroitement solidaires dans le mouvement général d'évolution ou de régression de l'espèce humaine. « Nul ne fait du mal à autrui sans s'en faire à soi-même ! »

L'esclavage n'était pas funeste à l'opprimé seulement ; les maîtres en subissaient aussi les terribles conséquences morales.

« Presque tous », écrit l'un d'eux, « abreuvés du poison de l'envie, sont écrasés sous mille jougs ; rien n'est si douteux que leur sort. Ardents en leurs désirs et furieux dans leurs pertes, loin de s'aider mutuellement, ils sont tous ennemis, semblables à des tigres qui se déchirent entre eux, sous la griffe des lions... Ils ne sont jamais barbares à demi... Leur tyrannie leur paraît un droit ; leur injustice, un acte de puissance ; ils tirent vanité d'une friponnerie... la plupart ne vivent que dans la crainte ; *ils sentent presque tous combien leurs esclaves sont en droit de les haïr et ils se rendent justice.* » (1)

Quelques exceptions, consolantes pour l'humanité, ont pu être signalées dans telle ou telle colonie ; nous sommes heureux d'en opposer le tableau riant aux épouvantables

(1) Hilliard d'Auberteuil, contemporain de Moreau de Saint-Méry.

Digitized by Google

scènes qu'offrait généralement le sombre drame de l'exploitation de l'homme par l'homme.

« Je puis affirmer », écrit le capitaine Stedman, « que dans quelques plantations, les esclaves sont, à mon avis, traités comme les hommes doivent l'être... Je vais montrer au lecteur une famille de nègres dans l'état de bonheur et de tranquillité.

» Sous un maître humain, le travail de l'esclave n'est qu'un exercice salutaire qui finit au coucher du soleil et qui lui permet d'employer le surplus de son temps à chasser, à pêcher, à cultiver un petit jardin ou à fabriquer de menus objets qu'il va vendre au marché. Du prix qu'il en retire, il achète des animaux de basse-cour, qu'il élève sans peine et sans frais, et qui lui sont de la sorte d'un très bon profit. Quand il travaille aux champs, sa femme à ses côtés file du coton au fuseau, tandis que leurs enfants jouent autour d'eux. Il peut construire sa maison comme il lui plaît ; la forêt lui fournit les matériaux nécessaires. Son lit est un hamac ou une natte ; il fabrique lui-même les ustensiles dont il se sert. Jamais il n'habite avec une femme qu'il n'aime pas, car les deux époux se quittent dès qu'ils ne peuvent plus vivre ensemble, et ces séparations se produisent cependant moins souvent qu'en Europe. Outre les vivres qu'il reçoit toutes les semaines de son maître, sa femme sait lui préparer des mets excellents. Sa boisson ordinaire est l'eau pure, à laquelle il ajoute parfois un peu de rhum. S'il tombe malade ou se blesse, on le soigne gratis ; rarement il a recours au chirurgien, car il connaît passablement les herbes médicinales et se fait lui-même des saignées. Il se tient la tête propre, en frottant de l'argile humide sur ses cheveux ; il l'y laisse sécher et l'enlève ensuite avec de l'eau de savon. Pour conserver ses dents aussi blanches que de l'ivoire, il prend une tige d'oranger dont les fibres sont effilées à l'une des extrémités. Tous les samedis soirs, les esclaves qui sont bien traités terminent la semaine par un divertissement et, généralement, on leur offre, tous les trois mois, un grand bal auquel leurs cama-

Digitized by Google

rades du voisinage sont invités. Le maître, souvent, embellit la fête par sa présence ou, tout au moins, il envoie du rhum aux danseurs. Les esclaves sont d'une grande propreté à ces bals ; les femmes y paraissent avec leurs plus beaux jupons et les hommes avec des pantalons de toile fine. Il est surprenant de voir l'ordre et la bonne intelligence qui règnent dans ces réunions. Le plaisir réel de la danse en est l'unique objet. Voilà pour le corps.

» Quant à leur âme, elle n'est jamais troublée par la crainte de la mort, ni par des scrupules de conscience, car les nègres croient fermement ce qu'on leur a appris, et qui est simple et clair. Ils sont portés à une telle bienveillance les uns envers les autres, qu'il est inutile de leur dire : « Aimez votre prochain comme vous-même. » Le plus pauvre d'entre eux, s'il n'a qu'un œuf, le partagera avec tous ceux qui sont présents. Quand l'esclave a cessé de vivre, ses parents et ses amis le portent dans un bosquet d'orangers, où ils l'enterrent, non sans dépenses, car le cercueil est généralement de beau bois, bien travaillé...

» Dans de telles conditions de vie, l'esclave est exempt de chagrin et il travaille de bon cœur pour son maître, qu'il considère comme son protecteur et celui de sa famille » (1).

---

(1) *Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guyane*, t. III, p. 85 et suiv.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

RÉGLEMENTATION LÉGALE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE

Du XVIe au XIXe siècles, l'Europe entière se livra ouvertement à la traite des noirs. Les rois chrétiens signaient des traités « au nom de la Très Sainte-Trinité », pour organiser ce commerce infâme, qui devint une des principales ressources financières d'une grande monarchie catholique, l'Espagne.

Les *asientos*, traités ou contrats du gouvernement espagnol avec des nationaux ou des Compagnies étrangères pour fournir des esclaves noirs aux possessions d'outre-mer, furent très fréquents dès le commencement du XVIe siècle. « Comme ce trafic était entouré de beaucoup de garanties, et qu'au monopole de la vente des nègres s'ajoutait le bénéfice d'introduire en fraude beaucoup d'autres objets de commerce, les gouvernements de l'Europe tâchaient par tous les moyens imaginables d'assurer ce privilège à leurs sujets. Charles V l'octroya, en 1517, à ses compatriotes, les Flamands. Ils en tirèrent de tels bénéfices et se multiplièrent à un tel point en Amérique, qu'ils en vinrent aux mains avec les Espagnols à Saint-Domingue. » (A. Cochin.)

Les *asientos* cessèrent en 1580 ; mais les besoins du trésor portèrent Philippe II à en conférer de nouveau le privilège.

En l'an 1600, le gouvernement espagnol traita pour neuf ans avec le Portugais Jean Rodriguez Continho, gouverneur d'Angola, qui s'engageait à fournir aux colonies 4,250 esclaves par an et à payer au roi une rente de 162,000 ducats.

En 1632, la guerre entre la France et l'Espagne, et probablement aussi d'autres motifs ignorés, interrompent les *asientos* jusqu'en 1662. Deux Espagnols en obtiennent alors

Digitized by Google

la concession pour neuf ans, à charge de fournir durant ce laps un total de 24,500 nègres et de payer au roi 2,100,000 piastres.

En 1687, l'*asiento* est transféré à des Hollandais, puis, en 1692, à un Espagnol résidant au Venezuela, moyennant 2,125,000 écus.

De 1696 à 1701, le privilège reste à la « Compagnie portugaise de Guinée », qui s'engageait, en propres termes, à fournir « dix mille tonnes de nègres » *(diez mil toneladas de negros)*. Ce contrat donna lieu à tant de scandales qu'une transaction entre les rois d'Espagne et de Portugal, Philippe V et Pedro II, y mit fin le 18 juillet 1701.

Au traité du Portugal succède un traité avec la France. Le 27 août 1701, le roi *très catholique* et le roi *très chrétien* (1) stipulent pour dix ans (1702-1712) que le monopole du transport des nègres dans les colonies de l'Amérique appartiendra à la « Compagnie royale de Guinée », représentée par M. du Casse, chef d'escadre, gouverneur de Saint-Domingue. La Compagnie avait à livrer annuellement 4,800 *pièces d'Inde* (2) des deux sexes, en payant pour chaque nègre 33 écus 1/3 (l'écu valant 3 livres tournois). A cause des besoins pressants de la Couronne d'Espagne, la Compagnie avançait 600,000 livres sur les 4,755,000 dues, et, en retour, il lui était fait remise des droits sur 800 nègres par an. Les navires devaient être français ou espagnols ; les équipages pouvaient être d'une autre nationalité, pourvu qu'ils fussent catholiques. Dans les îles du Vent, Sainte-Marthe, Cumana, Maracaybo, les noirs ne pouvaient être vendus plus de 300 piastres ; mais partout ailleurs, la Compagnie avait toute latitude pour vendre le plus cher possible. Les navires de

(1) Bancroft laisse entendre que l'on s'arrangea pour cacher au Pape ces infâmes traités, car « il fallait éviter tout ce qui pouvait présenter du scandale pour la religion catholique romaine ».

(2) Les négriers, dans leurs abominables contrats de vente, désignaient ainsi leurs victimes ; ils employaient aussi les termes de *bois d'ébène* et de *mulets*.

Digitized by Google

l'*asiento* pouvaient s'emparer de ceux qui faisaient illicitement le même commerce qu'eux.

Sa Majesté Très Catholique plaçait le traité et les opérations de la Compagnie sous la protection de tous les fonctionnaires des possessions espagnoles ; Elle engageait « *sa foy et sa parole royale, regardant le traité comme son propre bien et se réservant à elle seule la connaissance de tous les cas qui pourraient survenir dans l'exécution* ».

Les deux rois étaient intéresssés, chacun pour un quart, dans l'affaire. Sa Majesté Très Catholique avait à verser pour sa part un million de livres tournois, mais on l'en dispensait, moyennant un intérêt de 8 o/o.

A l'expiration de ce traité, l'Angleterre obtint que le monopole lui fût concédé pour trente ans. Ce fut l'objet du contrat connu proprement sous le nom de traité de l'*Asiento*, en date du 26 mars 1713. Sa Majesté Britannique se chargeait d'introduire dans l'Amérique espagnole « 144,000 *pièces d'Inde* des deux sexes et de tout âge », soit 4,800 par an, moyennant 33 piastres écus et 1/3 par tête. Les conditions étaient à peu près les mêmes que celles du traité avec la France ; mais les Anglais, plus habiles, obtinrent de plus grands avantages commerciaux. Ils pouvaient introduire plus de 4,800 esclaves par an, pendant les vingt-cinq premières années, en ne payant pour ce supplément que 16 piastres 2/3. Ils recevaient des terrains pour établir leurs factoreries aux lieux d'embarquement et de débarquement. Ils firent changer la peine de mort pour contrebande en une peine temporaire et une amende ; obtinrent quinze jours de répit avant de payer pour les nègres débarqués en état de maladie, et dispense complète, si le nègre mourait dans ce délai. Les deux souverains étaient intéressés, chacun pour un quart, dans ce trafic, comme dans le précédent traité. Enfin, par un article additionnel, « pour témoigner à Sa Majesté Britannique l'envie qu'elle a de lui faire plaisir », Sa Majesté Très Catholique accordait la faculté d'envoyer annuellement un vaisseau de 500 tonneaux pour commercer

Digitized by Google

avec l'Amérique, à condition de ne vendre les marchandises qu'au temps des foires, ladite Majesté se réservant d'ailleurs encore dans cette opération un quart des profits et 5 o/o sur les trois autres quarts. Dès le 12 juin 1716, l'Angleterre décidait, par un traité interprétatif, que les 500 tonneaux susvisés seraient portés à 650, pendant dix ans ; que l'époque des foires de Carthagène, Porto-Bello et Vera-Cruz fussent à jour fixe ; que le payement des droits ne fût compté qu'à partir de 1717.

Toutes ces stipulations reçurent une consécration nouvelle dans le traité d'Utrecht (13 juillet 1713) qui fixa, comme on sait, la succession d'Espagne et garantit à l'Angleterre la possession de Gibraltar et de Minorque. En 1743, la Grande-Bretagne faillit même rallumer la guerre en Europe, parce que l'Espagne refusait de renouveler le traité de l'*asiento*...

« L'âme est remplie d'horreur, dit Augustin Cochin, lorsqu'on se condamne à parcourir ces tristes détails. Un gouvernement, l'Espagne, qui prend le nom de Catholique, a conclu en moins de deux siècles plus de dix traités pour autoriser, protéger, exploiter le transport de plus de 500,000 esclaves. Il a prélevé sur chacune de ces têtes humaines, comptées par pièce ou par tonne, un impôt dont le total dépasse 50 millions de livres. Dans tous ces traités, pas une disposition, pas une syllabe destinée à défendre ces malheureux contre les abus. Mais des rois stipulent sans pudeur leur part de profit, et l'une des plus puissantes nations, l'Angleterre, alors gouvernée par une femme, la reine Anne, s'assure par un traité fameux dont l'un des négociateurs fut un évêque (1), l'autre un lord Strafford, un monopole lucratif et honteux qu'elle conserve jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle et qu'elle partage avec les autres nations jusqu'à la fin. »

La traite ne suffisant pas à fournir le nombre de bras

(1) Jean, évêque de Bristol, doyen de Windsor, gardien du sceau privé.

Digitized by Google

réclamé en Amérique, on y pourvut par un autre procédé encore plus abominable : l'élevage des nègres. On *élevait* des noirs, comme on élève des chevaux. On avait un esclave pour dix ou douze négresses ; on poussait à la reproduction par tous les moyens, on multipliait les produits en vue de la vente. « Pratique inconnue des anciens et cent fois plus odieuse que la traite, car elle conduisait à vendre des enfants qu'on a vus naître, elle obligeait à séparer la famille, transformée en un haras reproducteur ». On évalue à 120,000 par an le nombre des nègres produits aux États-Unis au moyen de cette honteuse industrie. La Virginie en vendait de 40 à 50 mille par an, avec un bénéfice de plus de 100 millions de francs.

Mais la France, ou plutôt le gouvernement de Louis XIV, eut le malheur d'attacher son nom à la réglementation légale de l'esclavage, par l'édit de 1685, devenu fameux sous le nom de *Code noir*. Pour bien pénétrer l'esprit de cet acte de législation spéciale, il importe d'examiner divers contrats ou autorisations d'exploitation coloniale qui en montrent la genèse.

Lorsque le cardinal de Richelieu, créé grand-maître de la navigation, fit autoriser, le 31 octobre 1626, la première *Compagnie des isles d'Amérique* fondée par le sieur d'Enambuc, les lettres patentes déclarèrent que l'entreprise avait pour but principal « de planter la foi chrétienne à la gloire de Dieu et à l'honneur du roy », et pour condition, « de mener des prêtres, de cultiver et travailler à toutes sortes de mines et métaux », moyennant un droit d'un dixième envers l'État. Il n'est pas question d'esclaves dans cet acte, mais de travailleurs européens.

Un nouveau contrat, passé le 12 février 1631, et qui étendait du 10e au 30e degré de latitude (la première fixait les limites du 11e au 18e degré) le privilège de la Compagnie, contient des dispositions analogues. La conversion à la foi chrétienne était le but essentiel. Un article de ce contrat, qui est à retenir, dit (*Art. XI*) : « Les descendants des

Digitized by Google

colons et *les sauvages convertis seront réputés naturels français*, capables de toutes charges, honneurs, successions, donations (1). »

Le 16 août 1661, le privilège de la Compagnie des Iles est révoqué : au lieu d'exploiter les terres, cette Compagnie trouvait plus lucratif de les vendre ; au lieu de civiliser les sauvages, elle les exterminait, malgré les remontrances des missionnaires. On constitua une autre Compagnie, dénommée *Compagnie des Indes Occidentales*. L'édit du 28 mai 1664, qui en autorise la formation, continue à se préoccuper, avant toute chose, des intérêts de la religion et répète que les artisans et *les sauvages convertis seront réputés régnicoles et français*.

Mais, en dépit des édits royaux, les colons, entraînés par la cupidité, ne tardèrent pas à réduire les *sauvages* en servitude ; ils achetèrent ensuite des nègres, après avoir traité en esclaves leurs engagés blancs. La corruption des mœurs royales aidant, la monarchie française devint ouvertement esclavagiste. En 1672, une ordonnance royale accorde une prime de 13 livres pour chaque noir importé dans les colonies françaises (2).

---

(1) La question de l'esclavage dans les colonies françaises fut soumise par Louis XIII aux théologiens de la Sorbonne. Ces dignes ecclésiastiques « refusèrent de chercher des accommodements avec la conscience » et condamnèrent toute espèce de servitude. (Prévost, *Hist. gén. des voyages*, t. LIV, p. 174, cité par S. de Locqueneuille dans ses *Notes pour servir à l'histoire de l'esclavage*). Mais les colons maintinrent quand même le régime de l'esclavage, et Louis XIII ferma les yeux, « quand on lui eût bien mis dans l'esprit que c'était la voie la plus sûre pour convertir les nègres ». (Montesquieu.)

(2) On alla jusqu'à gratifier des titres nobiliaires à ceux qui se distinguaient dans les entreprises maritimes dont le but était d'enlever les noirs de la côte d'Afrique.

« Nous permettons », disent les lettres patentes de 1698 pour Saint-Domingue, « à ceux qui s'en seront bien acquittés, de leur donner des marques d'honneur qui passeront à la postérité ».

La reine Élisabeth d'Angleterre créa baronnet le corsaire Hawkins, dont le plus grand exploit avait été d'incendier une ville africaine de

Digitized by Google

C'est alors qu'intervint l'édit de 1685, rendu par Louis XIV, élaboré par le marquis de Seignelay, fils de Colbert, et qui fut publié la même année que la révocation de l'édit de Nantes. Cet édit eut, assurément, le grand tort de ne pas abolir l'esclavage, mais il faut reconnaître qu'il ne le créa pas. Il laissa subsister des peines odieuses : le fouet, les oreilles et le jarret coupés, le lys marqué sur l'épaule ; mais il adoucit, d'autre part, le régime de la servitude en octroyant à l'esclave la participation aux cérémonies du culte catholique, le repos du dimanche, l'enterrement en terre sainte, l'affranchissement conditionnel ; en reconnaissant aux affranchis les mêmes droits qu'aux hommes libres (1).

« Cet acte, a pu dire Augustin Cochin, est une honte, et pourtant c'est un progrès. Après un siècle et demi, on ne sera guère plus avancé ; on sera plus doux, on ne sera pas plus juste ; on tentera d'empêcher le mal d'être un mal, sans y réussir. »

Voici pourquoi l'autorisation accordée à l'esclave de participer aux services du culte nous paraît avoir été un adoucissement à son sort. La religion catholique n'apportait pas seulement l'espérance à de pauvres âmes vouées à l'accablement de la tristesse ou à l'abêtissante insouciance qui naît de la dépravation ; elle leur procurait un bienfait positif,

---

8,000 âmes pour s'emparer de 250 nègres ! (S. de Locqueneuille, *L'esclavage, ses promoteurs et ses adversaires*, p. 83.)

(1) Art. IX. — « *Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités, dont jouissent les personnes nées libres.* Voulons qu'ils méritent une liberté acquise et qu'elle produise en eux, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos sujets ».

L'affranchi restait cependant soumis à une restriction, formulée comme suit :

« Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves et à leurs enfants ; en sorte que l'injure qu'ils leur auront faite soit punie plus grièvement que si elle était faite à une autre personne. Les déclarons toutefois francs et quittes envers eux de toutes autres charges, services et droits utiles... » etc.

Digitized by Google

en donnant par le baptême des parrains et des marraines à des êtres sans famille ; elle élevait peu à peu leur conscience affranchie jusqu'aux sereines hauteurs de la liberté morale et transformait en mérite un malheur qu'on leur avait toujours représenté comme un châtiment. Le nègre esclave, rebut de la société, trouvait dans le prêtre un confident, un ami ; il recevait à l'autel les honneurs de l'égalité devant Dieu, et la douloureuse monotonie de son existence était interrompue par des fêtes dont le charme et l'éclat impressionnaient son esprit et son cœur. N'ayant pas de peine à imaginer une vie meilleure que n'était pour lui la vie présente, il soupirait après le ciel promis à ses vertus ; les paroles de l'Évangile, résonnant comme l'écho mystérieux d'une patrie lointaine, berçaient délicieusement ses rêves imprécis de liberté future. Bref, l'église était véritablement pour l'esclave un lieu d'asile, le seul point du monde où il pût goûter un moment d'un repos et d'un bonheur relatifs. On comprend dès lors que des noirs excédés de fatigue, certains d'être punis le lendemain, fissent quelquefois plusieurs lieues à pied, la nuit, pour se rendre au catéchisme (1).

Le Code Noir de Louis XIV, copie perfectionnée du Code espagnol, servit de modèle aux réglementations adoptées dans la plupart des autres pays ; mais, ainsi que cela arriva du reste dans les colonies françaises même, on appliqua plus volontiers les peines que les mesures de protection qui en compensaient la dureté. Le Code Noir hollandais en est un exemple.

A une époque où le protectionnisme sévissait à outrance, les droits d'entrée qui pesaient sur tous les autres commerces

---

(1) A Saint-Christophe, les colons anglais disaient qu'il était indigne des chrétiens de garder en servitude des frères en Jésus-Christ, et ils excipaient de cette raison hypocrite pour refuser de faire baptiser leurs esclaves...

Les Hollandais se souciaient fort peu de faire baptiser les noirs de leurs colonies; mais ils permettaient la pratique de la religion chrétienne à l'esclave qui l'avait embrassée.

Digitized by Google

furent supprimés pour ce « commerce d'élite », — le seul qui, au dix-septième siècle, ait triomphé à la fois du monopole et des lignes douanières ! En 1670, un arrêt du Conseil exempte les esclaves importés du droit de 5 % perçu dans les colonies françaises sur toutes les importations. Ce n'était pas assez : après la suppression des droits, vint l'établissement des primes.

Les archives du Parlement britannique sont remplies d'*Acts* rendus en vue de développer la traite. L'historien Brancroft cite principalement ceux de 1708, 1710, 1712, 1745 et 1750.

La reine Marie, « femme aussi cruelle que fille dénaturée », proposa de laisser entièrement libre le commerce des esclaves. La reine Anne inaugura le XVIIIe siècle par l'instruction qu'elle adressa aux gouverneurs de New-York et de New-Jersey et qui recommandait de procurer des encouragements convenables aux marchands d'esclaves.

La législation noire aux Etat-Unis s'est inpirée d'un *act* de la Caroline anglaise, promulgué en 1743 et confirmé en 1783.

Le préambule pose tout d'abord en principe la perpétuité de la servitude des noirs :

« Attendu que l'esclavage existe dans les colonies de Sa Majesté, il est ordonné que tous Noirs, Mulâtres, etc., qui sont ou seront dans cette province, et tous leurs enfants et postérité, nés ou à naître, seront, et par les présentes sont déclarés être, et resteront à jamais par la suite (*shall remain for ever hereafter)* esclaves absolus. »

Un article dit : « Il sera toujours présumé que tout noir est esclave, à moins que le contraire ne soit prouvé. »

Un autre dispose que « deux juges de paix, assistés de cinq francs-tenanciers, eux-mêmes propriétaires de nègres, peuvent connaître de tous les crimes que commettent les esclaves et appliquer le genre de peine de mort qui leur paraît le plus propre à faire impression » (1).

(1) La même faculté existait pour les maîtres, dans toutes les autres colonies.

Digitized by Google

Si la mort d'un esclave résultait d'un accès de colère ou d'un *abus de punition*, le maître n'avait à payer qu'une amende de 50 livres sterling. Pour 14 livres, on avait le droit de « couper la langue ou les membres et d'infliger des tortures, même avec d'autres instruments qu'un fouet, qu'une lanière de vache ou un bâton ».

Un maître sera toujours *censé coupable*, quand l'esclave sera estropié ; mais, *pour se disculper, il lui suffira de prêter serment du contraire* (1).

Tout homme blanc qui rencontrait sur un chemin plus de sept esclaves ensemble pouvait infliger à chacun vingt coups de fouet.

« *Toute personne qui apprend à lire à un esclave paiera une amende de 14 livres sterling.* »

A la Louisiane, « tout noir qui serait porteur d'un bâton, qui serait *coupable de danser* après le coucher du soleil, recevra vingt coups de fouet ». « Toute personne de couleur blanche qui inviterait ou laisserait inviter un noir à une réunion ou assemblée quelconque, paiera une amende de 10 à 15 dollars, et le noir recevra 15 coups de fouet... »

Un des plus grands malheurs résultant de la situation des esclaves était qu'on les considérait comme un bien meuble distinct de la plantation ; de sorte qu'on pouvait *saisir* les noirs pour les dettes d'un colon et les vendre au plus offrant, dans le cas d'expropriation forcée. Tous les liens de famille qui pouvaient se former à la longue parmi les esclaves étaient susceptibles d'être rompus en un instant. Un nègre qui, à force de travail, parvenait à se constituer un petit avoir, se voyait, un beau jour, séparé des siens et transporté dans une île voisine ou lointaine pour servir un nouveau maître.

---

(1) A la Barbade, on payait 15 livres st. pour l'assassinat prémédité d'un noir, 25 livres si l'esclave appartenait à un autre maître. Mais « si un noir, pour quelque offense que ce puisse être envers son maître, perd la vie ou un membre en subissant un châtiment, aucune amende ne pourra être prononcée ».

Digitized by Google

Dans toutes ces colonies, l'état d'affranchi était à peine distinct de celui d'esclave. La couleur foncée de la peau étant une présomption légale de servitude, le noir ou le mulâtre affranchi pouvait être arrêté à chaque pas ; et si son maître ne venait pas attester son affranchissement, on le revendait pour payer les frais de son emprisonnement (1).

Le régime de l'esclavage, chez les peuples de l'antiquité, comportait peu de restrictions légales contre les affranchissements. Les nations chrétiennes se montrèrent beaucoup plus dures : l'acte d'affranchissement, surtout dans les colonies anglaises, fut grevé d'un droit parfois assez élevé pour rendre la délivrance impossible. Cette somme était censée servir à former une pension viagère destinée à l'entretien de l'esclave affranchi ; car on crut ou l'on affecta de croire, pendant longtemps, que le nègre libre était incapable de gagner sa vie. Voici un tableau comparatif de ce droit pour, ou plutôt contre l'affranchissement, dans les principales colonies britanniques :

A la Barbade : 50 livres sterling jusqu'en 1801. De 1801 à 1816, le droit fut de 200 livres sterling pour un noir et de 300 pour une négresse. En 1816, on revint au chiffre primitif de 50 livres sterling (2).

A Saint-Christophe : 100 livres sterling. De 1808 à 1814, il

---

(1) Jusqu'en 1833, la *Gazette de la Jamaïque* était remplie d'avis ainsi conçus : « Attendu que X, homme de couleur, qui prétend être libre, a été déposé dans la maison d'arrêt de..., on fait savoir que si, dans *n* jours, ledit homme de couleur ne démontre pas d'une manière satisfaisante sa liberté, ou s'il n'est pas réclamé par son maître légitime, il sera, à l'expiration de ce délai, vendu à l'encan au profit du public. »

(2) De 1801 à 1816, il y eut mille affranchissements, dont 15 seulement acquittèrent le droit onéreux établi en 1801 ; tout le reste se fit par la voie de l'Angleterre, où l'on pouvait présenter un noir au premier magistrat venu, qui le déclarait libre *ipso facto* et lui en délivrait un certificat, valable même dans la colonie où il travaillait. Depuis 1816, sur 700 affranchissements, 250 acquittèrent le droit de 50 livres. Ces nombres ne laissent aucun doute sur les obstacles qu'opposait à la libération le droit dont elle était frappée.

Digitized by Google

y eut 10 affranchissements par an. Depuis 1814, droit nul : 90 affranchissements par an (1).

A Saint-Vincent : 100 livres sterling. Jusqu'en 1820, environ 26 affranchissements par an. Depuis 1820, droit nul : 99 affranchissements annuels.

A Tabago : 100 livres sterling depuis 1814. Avant l'établissement du droit, on comptait environ 36 affranchissements ; depuis le droit, on eut de 1 à 8 affranchissements par an.

A la Dominique : 100 livres sterling à l'origine. En 1810, le droit fut réduit à 17 livres pour les esclaves nés dans l'île, et à 33 pour les étrangers. Depuis la réduction, 75 affranchissements par an ; on en comptait seulement 7 auparavant.

A Demerary : de 200 à 300 florins (420 à 645 fr.) — 35 affranchissements par an.

A Berbice : De 400 à 500 florins (870 à 1.100 fr.) — 8 affranchissements par an.

A la Jamaïque : Droit nul. Le maître s'engageait à fournir 100 livres sterling, si l'esclave devenait à charge à la colonie.

La véritable raison de ce droit était, nous le répétons, de prévenir les affranchissements. Le législateur colonial, du reste, ne s'en cachait pas. Ainsi, dans les règlements fiscaux de l'île de Grenade, il était dit sans ambages que le motif de la mesure visait à « décourager l'usage trop fréquent et trop précipité d'affranchir les nègres ». Dans l'exposé de la loi des îles Bermudes, on trouve ce considérant non moins catégorique : « Attendu qu'il est urgent d'empêcher la rapide augmentation du nombre des Noirs et gens de couleur affranchis »... Ajoutons que nul affranchissement ne pouvait avoir lieu dans une plantation grevée d'hypothèques, ni dans

(1) En 1739, les esclaves désertèrent en masse l'île de Saint-Christophe Les colons en furent tellement alarmés qu'ils prirent la résolution de se montrer désormais moins cruels.

Digitized by Google

celles gérée pour le compte de mineurs. Et, bien que l'expérience n'eût pas tardé à démentir cette supposition gratuite que le nègre libéré ne pouvait se suffire à lui-même en travaillant, le droit d'affranchissement n'en fut pas moins conservé (1).

Au début de l'esclavage, la loi française défendait d'affranchir autrement que par voie testamentaire. Les ordonnances de 1713 et de 1738 confièrent aux administrateurs des colonies le soin de valider les affranchissements. En 1795, une taxe de 1.000 fr. fut fixée pour l'affranchissement d'un noir et du double pour celui d'une négresse. Cet impôt sur la liberté était d'autant plus lourd qu'il retombait presque toujours à la charge de l'esclave, forcé de l'acquitter, nonobstant le prix de son rachat; la suppression n'en fut prononcée qu'en 1831. Sept ans après, on comptait 30.000 affranchissements dans les différentes colonies, alors qu'auparavant il s'en produisait à peine une centaine pour une même période de temps.

Tel fut le régime de l'esclavage colonial.

« On reste quelquefois saisi d'émoi », dit Alphonse Daudet, « devant certains mots qu'on répétait de confiance et dont le sens profond, effrayant, vous apparaît un beau jour. Celui qui n'a pas eu faim, qui n'a pas eu froid, qui n'a pas souffert, ne peut parler ni de la faim, ni du froid, ni de la

---

(1) A. de Humboldt (*Voyage aux régions équinoxiales*, Paris, 1825, t. III) rapporte que, dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, tout esclave avait le droit d'acheter son affranchissement, dès qu'il avait amassé une somme égale à la valeur marchande de sa personne. Les noirs auraient eu aussi, dans ces mêmes colonies, le droit très appréciable du *buscar amo*, en vertu duquel ils pouvaient quitter un maître dont ils avaient à se plaindre.

Dans la Guyane hollandaise, l'affranchi était tenu en tout temps de répondre au premier appel pour défendre la colonie; homme ou femme, il ne pouvait témoigner en justice contre son ancien maître, et, s'il mourait dans la colonie, le quart des biens de sa succession revenait à ce patron nominal.

Digitized by Google

souffrance. Il ne sait même pas très bien ce que c'est que le pain, ce que c'est que le feu, ce que c'est que la résignation. »

L'esclavage est un crime de lèse-humanité tellement atroce, qu'il n'est pas nécessaire d'en avoir enduré les souffrances pour être à même d'en concevoir et d'en exprimer l'horreur.

« Il est un crime surtout », écrit Clarkson, « qui pèse sur la mémoire des négriers : celui d'avoir retardé de près de trois siècles la civilisation africaine. Mais quels termes emploierons-nous pour caractériser cet autre crime qu'on est en droit de leur reprocher, celui d'avoir importé dans les colonies européennes des millions d'hommes et de les avoir condamnés à y vivre, eux et leur postérité, pour toujours, dans l'abaissement et la plus humiliante dégradation? Comment appellerions-nous l'homme qui inoculerait dans le sang de ses semblables un poison contagieux, de manière à les frapper d'une lèpre hideuse jusque dans leur dernière postérité ? Ne dirions-nous pas qu'un tel homme est un monstre vomi par les enfers? Eh bien, ces monstres, ce sont les négriers ! Ils ont inoculé, non à quelques personnes, mais à une portion entière du genre humain, le poison de l'esclavage et la lèpre d'un avilissement perpétuel...

» Maintenant, si nous fixons la réflexion sur tous ces faits, sur cette masse accablante de preuves douloureuses, nous serons forcés de conclure que l'histoire du monde ne présente pas, dans ses annales, une accumulation de souffrances et une complication de forfaits qu'on puisse mettre en parallèle avec les monstrueuses horreurs qui ont signalé l'exercice de la traite par les nations européennes. » (*Le cri des Africains contre les Européens, leurs oppresseurs*, par Thomas Clarkson.)

Digitized by Google

CHAPITRE V

COMMENT ON PERD UNE COLONIE : LA RÉVOLTE DE SAINT-DOMINGUE

Le commencement et la fin du dix-neuvième siècle ont été marqués par deux grandes catastrophes coloniales, dues à des causes identiques : les iniquités des colons et l'aveuglement de la métropole. La révolte de Saint-Domingue et celle de Cuba sont deux exemples à jamais mémorables des malheurs réservés aux nations qui font de la violence et de l'oppression la base de leur système colonial.

On ne peut toujours méconnaître impunément les droits de l'humanité : la tyrannie, tôt ou tard, enfante la révolte. Dix générations successives courbent le front sous le joug le plus odieux. Accoutumé à voir sa volonté assimilée à la loi divine, l'oppresseur se repose du soin de maintenir son autorité sur le poids des chaînes dont il accable des hommes dégradés par la servitude. Mais un jour vient où ces hommes sortent de leur torpeur morale ; le feu sacré de la liberté, qui semblait complètement éteint, se ranime tout à coup dans leur âme ; ils comprennent enfin que le despote leur apparaît un colosse uniquement parce que leur tête est à ses pieds : honteux de ramper, les voilà qui se lèvent et brisent leurs chaînes ! « *Nous sommes libres*, s'écrient-ils, *parce que nous le voulons !* » En vain l'orgueilleux exploiteur, qui les tenait naguère sous sa verge de fer, promet de se souvenir désormais qu'il commande à des hommes ; en vain emploie-t-il les menaces et les prières : sa mort seule peut satisfaire ceux qu'il a traités comme des bêtes de somme.

C'est ce qui est advenu à Saint-Domingue et à Cuba. Après avoir si longtemps gémi dans l'esclavage le plus avilissant,

Digitized by Google

les noirs s'aperçurent enfin qu'ils étaient des hommes. Ce trait de lumière n'avait pas été prévu par les colons, qui ne revinrent de leur surprise que lorsque des cris de terreur et de mort retentirent dans l'île. Il était trop tard : l'heure de la vengeance avait sonné ; cette vengeance fut terrible.

***

Dès le commencement de l'année 1789, on savait à Saint-Domingue qu'une révolution était imminente en France, et les esclaves en tressaillaient d'espérance. Il ne leur fallait pas un bien grand effort de raisonnement pour comprendre qu'un bouleversement politique ne pouvait que leur être avantageux : leur sort ayant atteint les dernières limites de l'exécrable, un changement, quel qu'il fût, devait nécessairement l'améliorer.

Les hommes de couleur se réjouissaient de même, et avec non moins de raison. Quoique libres et possédant le droit de propriété, ils vivaient, en effet, dans un état proche de l'esclavage. Ils étaient forcés de servir très longtemps dans la milice et la maréchaussée, sans recevoir aucune solde et en s'équipant à leurs frais ; ils payaient, en outre, des impôts bien plus considérables que les blancs, avec lesquels ils n'avaient, d'ailleurs, presque point de relations. Ils ne pouvaient aspirer à aucun grade dans la marine ou dans l'armée ; les emplois civils leur étaient également interdits, ainsi que toute profession exigeant l'acquis d'une certaine éducation. L'homme de couleur qui osait frapper un blanc devait avoir la main coupée, tandis qu'un blanc qui frappait un homme de couleur en était quitte pour une amende. Défense à ces affranchis nominaux de vendre ce qu'ils possèdent; de recevoir par donation entre vifs ou à cause de mort ; d'aller s'établir dans un autre quartier de la ville ou dans une autre partie de l'île. Ils ne pouvaient s'adresser qu'à un avocat, spécialement désigné pour eux, qui rédigeait et signait leurs requêtes et à qui un arrêt interdisait d'écrire les moyens des parties.

Digitized by Google

Il y avait, à la fin du dix-huitième siècle, un assez grand nombre de jeunes gens de couleur à Paris, où leurs parents les envoyaient volontiers puiser une solide instruction (1). Ils se lièrent, tout naturellement, avec les philanthropes les plus ardents et déterminèrent la fondation de la célèbre *Société des Amis des Noirs*, qui fit une propagande si active en faveur de l'abolition de l'esclavage. Cette Société comptait au nombre de ses membres le marquis de Condorcet, Brissot de Varville (principal promoteur de l'œuvre), le duc de La Rochefoucauld, le comte de Lacépède, Pétion, Clavière, Dupont de Nemours, parrain de la doctrine physiocraphique développée par Quesnay (2), le marquis de Lafayette, l'évêque Grégoire, l'abbé Siéyès. Le 3 février 1789, elle envoyait *aux citoyens français assemblés pour nommer leurs représentants* une adresse signée « Condorcet, président », où elle leur dénonce « les crimes de la traite et de l'esclavage des noirs, crimes de la force, autorisés par les lois, excusés par les préjugés », en conjurant leurs députés de demander aux Etats généraux l'examen des moyens propres à détruire la traite et à préparer l'abolition de l'es-

(1) Les premiers mulâtres qui vinrent en France y furent envoyés par leurs pères blancs. Nous partageons la joie de Schœlcher à constater dans ce fait « un triomphe de ce qu'il y a de bon dans la nature humaine. » Mais on vit aussi beaucoup de négresses, mères admirables, s'imposer les plus durs sacrifices pour l'entretien coûteux de leurs enfants en Europe. « Elles s'épuisent en se livrant à un travail au-dessus de leurs forces, pour laisser plus longtemps à l'école leurs enfants déjà vigoureux et en âge de les aider. » (A. de Gasparin, *Esclavage et Traite*, p. 26.)

(2) Dupont de Nemours eut, le premier, l'idée de fonder une colonie de nègres libres. Reprise, en Angleterre, par Fothergil, Golberry, Clarkson, Wilberforce et Granville-Sharp; en France, par Dumanet, Pelletan et Pruneau de Pomme-Gouge (ancien négrier qui « demanda publiquement pardon de ses crimes à Dieu et au genre humain »), cette idée ne devait être réalisée qu'en 1822, par un noir, ancien esclave aux Etats-Unis (Massachussets), qui, devenu riche et aidé par les philanthropes de l'*American Colonization Society*, alla, en compagnie d'un millier de congénères industrieux, s'installer sur la côte occidentale de l'Afrique, où ils fondèrent la petite République de Libéria.

Digitized by Google

clavage. Le 25 juin 1790, la *Société des Amis des Noirs* rédigea une autre adresse, celle-ci à l'Assemblée Nationale et avec la signature de « Brissot, président » (1), sollicitant seulement l'abolition de la traite.

Effrayés du rapide progrès des idées libertaires, les colons de Saint-Domingue formèrent, dans toutes les parties de l'île, des assemblées politiques, que le gouverneur tenta vainement de dissoudre et qui proclamèrent le droit de la colonie à être aussi représentée aux Etats généraux. Ces assemblées se fédérèrent, le 27 février 1790, en une sorte de Convention, qui prit le titre d'*Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue.*

Peu après parvinrent au gouverneur de l'île les « instructions supplémentaires pour le décret de l'Assemblée nationale du 8 mars 1790 sur le régime des colonies ». Ces instructions résumaient le décret par une suite d'articles précis dont le quatrième disait :

« Immédiatement après la proclamation et l'affiche du décret du 8 mars 1790 et de la présente instruction dans chaque paroisse, *toutes les personnes libres âgées de 25 ans accomplis*, propriétaires d'immeubles, ou, à défaut d'une propriété, domiciliées dans la paroisse depuis cinq ans et payant une contribution, jouiront du droit de suffrage qui constitue la qualité de Français et se réuniront en Assemblée paroissiale. »

Le décret, attribuant la qualité de *citoyens actifs* à tous les contribuables sans exception, cette formule : *Toute personne libre, âgée de 25 ans*, etc., aux termes de l'édit de 1685, comprenait évidemment les hommes de couleur libres

(1) Brissot occupe une place éminente parmi les grands abolitionnistes. Il avait déjà publié, en avril 1789, un « Discours sur la nécessité d'établir à Paris une Société pour concourir avec celles d'Amérique et de Londres à l'abolition de la traite et de l'esclavage. » Il publia encore, dans la même année, un *Mémoire sur les noirs de l'Amérique septentrionale*, où il rendait compte d'un voyage qu'il venait de faire aux Etats-Unis « pour recueillir toutes les lumières possibles sur le sort des nègres. »

Digitized by Google

remplissant les conditions requises ; mais, comme ce nouveau texte de loi ne les désignait pas nominativement, l'Assemblée de Saint-Domingue déclara qu'il ne devait s'appliquer qu'aux blancs seuls (1).

L'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, « considérant que la législation qui concerne les gens de couleur, leur vie, leur existence physique, est la propriété des colons », décida que « *tous les gens entachés par mésalliance* » seraient privés du droit de citoyen actif. L'Assemblée de la Martinique (arrêté du 12 juillet 1790) n'entendait renoncer en aucune manière « au droit qui, disait-elle, lui appartenait exclusivement de régler *définitivement* tout ce qui tient au régime et à la police des affranchis et des esclaves. »

En apprenant ces faits, Jacques Ogé, un des jeunes mulâtres de la *Société des Amis des Noirs*, résolu à obtenir par la force l'application du décret précité, quitte Paris, débarque furtivement aux environs du Cap, le 16 octobre 1790, et va se concerter avec son ami Jean-Baptiste Chavanne (2) en vue de parer aux éventualités. L'autorité coloniale s'en émeut et envoie procéder à l'arrestation des deux amis. Ceux-ci, soutenus par leurs parents, leurs amis et leurs voisins, à peine au nombre de 250, repoussèrent une première attaque de la milice blanche ; mais, assaillis à nouveau par une troupe de 1,500 soldats européens, ils se débandèrent. Ogé et Cha-

(1) L'argumentation des colons esclavagistes en faveur de cette interprétation étroite se basait sur ce que, « *d'après l'usage*, les blancs seuls étaient convocables, ayant formé seuls les *précédentes* assemblées. (*Sur les troubles des colonies*, plaquette publiée par Du Morier, en réponse à Brissot. Paris, 1791). Comme si la loi écrite n'avait pas précisément pour but de modifier la coutume !

(2) Chavannes était un de ces affranchis de Saint-Domingue qui avaient brillamment combattu, sous l'amiral comte d'Estaing, pour l'indépendance des Etats-Unis. Homme résolu, n'attendant rien de la justice des blancs, il proposait de briser d'un coup l'esclavage en soulevant tous les *ateliers*. (On désignait sous le nom d'*atelier* l'ensemble des cultivateurs d'une plantation). Ogé, restant fidèle au programme de l'égalité politique adopté par ses amis de Paris, réclamait simplement l'exécution de la loi.

Digitized by Google

vannes, avec une trentaine des leurs, réussirent à se réfugier dans la partie espagnole. L'Assemblée provinciale du Nord réclama et obtint leur extradition, « au nom du roi de France. » Treize des insurgés furent condamnés aux galères perpétuelles ; vingt-deux à être pendus ; Ogé et Chavannes, à être « rompus vifs, puis exposés sur des roues, la face tournée vers le ciel, pour y rester tant qu'il plairait à Dieu de leur conserver la vie. » L'exécution eut lieu, le 25 février 1791. L'Assemblée du Nord assista en corps à cet horrible supplice, qu'on venait d'abolir en France.

Déjà le 2 novembre 1790, un autre mulâtre, nommé Lacombe, avait été pendu, pour avoir adressé à l'Assemblée du Nord un mémoire où il revendiquait la jouissance des droits politiques. Quelques jours après, on avait décapité un blanc, le sénéchal Ferrand de Baudière, coupable d'avoir rédigé une note du même genre en faveur des hommes de couleur de l'Ouest (1).

En montant à l'échafaud, Chavanne, d'une voix vibrante, flétrit l'inhumanité de ses bourreaux, en léguant à ses frères la tâche de venger son martyre. Cet appel devait être entendu. « Ogé et Chavanne, vivants, excitant les esclaves à briser leurs chaînes, restèrent isolés et ne furent pas soutenus ; après leur mort, le cri du sang fit ce que ne pouvaient faire leurs proclamations : la guerre éclata dans toute la colonie » (2).

Les Européens d'origine étaient eux-mêmes divisés en deux classes. On sait que les premiers aventuriers, nobles et rotu-

---

(1) Dans les premiers temps de la colonisation française en Amérique, les colons donnaient la liberté à leurs enfants mulâtres, dès que ceux-ci avaient atteint l'âge de 24 ans, à condition qu'ils fussent demeurés jusqu'à cet âge au service du maître de leur mère. Mais lorsque, en 1674, les îles françaises d'Amérique furent rachetées des grandes Compagnies et réunies au domaine de la Couronne, une ordonnance royale fit renaître la loi romaine *(Partus sequitur ventrem)*, et les mulâtres restèrent esclaves comme les nègres.

(2) Hannibal Price, *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti.* (J. Verrollot, éditeur, Port-au-Prince, 1901).

Digitized by Google

riers mélangés, qui s'établirent dans les Antilles, firent venir et engagèrent à leur service d'autres Européens plus misérreux, traités à peu près comme des esclaves. Les employeurs (ex-boucaniers et flibustiers) s'appelèrent *grands blancs*, tandis que leurs engagés reçurent le nom de *petits blancs* ou de *blancs manants*. Presque tous ces derniers eurent des négresses pour compagnes et donnèrent ainsi naissance à la population intermédiaire des métis *libres*, population qui, par les hasards des croisements postérieurs, tendait à se confondre soit avec la race blanche, soit avec la race noire. A l'époque de la Révolution, les « grands blancs » n'avaient plus que de rares représentants authenthiques aux Antilles ; tous ces affreux tyranneaux qui vont se montrer si cruels envers les indigènes et si intraitables sur la question de l'égalité des droits politiques, étaient des rejetons de « blancs manants » et, qui plus est, ils avaient pour la plupart une notable portion de sang africain dans les veines, ce qu'ils niaient d'ailleurs avec astuce et s'efforçaient de cacher par tous les moyens. Il y en eut cependant quelques-uns qui prirent fait et cause pour les gens de couleur.

Les premiers symptômes d'agitation se manifestèrent parmi les nègres dans le courant de juin 1791 ; plusieurs *ateliers* commencèrent à former des « rassemblements ». Ces attroupements sans caractère défini furent aisément dispersés ; mais, pour en prévenir le retour, on voulut effrayer les esclaves en multipliant les supplices. Le terrorisme produisit l'effet contraire : la fermentation augmenta. Dans la nuit du 14 août 1791, par un orage épouvantable, les nègres des environs du Cap se réunirent dans les gorges du Morne-Rouge. A la lueur des éclairs qui sillonnaient le ciel, Boukman, chef occulte, leur souffla la haine de l'oppression : « *Brisez l'image du Dieu des blancs, qui a trop soif de nos larmes*, rugit-il dans le bruit du tonnerre ; *écoutez la liberté qui parle au cœur de nous tous !...* » (1).

(1) C'étaient en des conciliabules mystérieux et inaccessibles, où

Digitized by Google

Au jour fixé, le 22 août, la plaine du Cap est mise en feu, aux cris sinistres de « Vengeance! Vengeance! » Le 26, les affranchis de l'Ouest et du Sud, en un mouvement distinct et séparé, lèvent à leur tour l'étendard de la révolte. Pendant quatre jours, les colons que leur cruauté désignait plus spécialement à la vindicte sont impitoyablement immolés...

Sur qui doit retomber la responsabilité des horreurs commises dans ces affreuses journées? Assurément, sur les colons eux-mêmes, qui, en ravalant l'esclave au niveau de la brute, s'étaient efforcés de lui faire perdre tout sentiment humain. Ainsi que l'a écrit Schœlcher, « les blancs qui ont massacré et noyé les nègres par centaines à la fois, qui les ont fait dévorer par des chiens, qui ont déchiré à coups de fouet des femmes enceintes, se sont retiré tout droit de condamner les actes de férocité que la soif de la vengeance fit commettre aux esclaves déchaînés ».

La population du Cap, folle de fureur, usa de terribles représailles contre les gens de couleur (1).

Ecoutez l'historien Raban, contemporain de ces événements : « On vit des planteurs faire enterrer les nègres jusqu'aux épaules et, les forçant ensuite, au moyen d'une pince, à ouvrir la bouche, introduire du sucre bouillant dans les entrailles de ces malheureux, qui expiraient ainsi au milieu des plus horribles tourments. D'autres firent scier

---

les colons alarmés voulurent voir la célébration sanglante d'un culte fétichiste criminel, que les chefs secrets des nègres fugitifs entretenaient la flamme libertaire dans l'âme des esclaves. Ces chefs, que la politique coloniale avait intérêt à faire passer pour des scélérats de la pire espèce et dont les plus célèbres se nommèrent *père* Jean (1679), Michel (1713), Colas (1720), Polydor (1730), Macandal (1758), Canga (1777), Santiague (1782), Gillot et Yacinthe (1787), furent sinon les préparateurs directs, comme il y aurait quelque exagération à le soutenir, du moins les précurseurs inconscients de Boukman, de Jean-François, de Biassou et de Toussaint-Louverture.

(1) Boukman fut tué dès la première sortie des troupes blanches; sa tête fut plantée sur une pique, au milieu de la place d'armes du Cap, avec un écriteau portant ces mots : « *Tête de Boukman, chef des révoltés.* »

Digitized by Google

leurs prisonniers entre deux planches; d'autres encore... mais je m'arrête : ma plume se refuse à tracer des tableaux si épouvantables. » (1)

Un noir, du nom de Bartolo, avait caché son maître pour le soustraire au massacre, et, au risque de passer pour traître, il l'avait conduit sous un déguisement jusqu'aux portes du Cap, puis, cela fait, était retourné parmi les siens. Dès que l'ordre fut rétabli, Bartolo, dénoncé comme ayant pris part au soulèvement, fut condamné à mort : son dénonciateur était le colon même qu'il avait sauvé! Ce monstre s'appelait Mangin (2). « Les blancs, dans leur rage, dit le colonel Malenfant, regardèrent tout noir comme un ennemi et augmentèrent ainsi le nombre des rebelles, car, quoique souvent ils trouvassent des esclaves paisibles et attachés à leurs ateliers, ils n'en faisaient aucune différence et les massacraient indistinctement. » (3)

Il y avait près d'un mois que ces atrocités bouleversaient la colonie, lorsque le gouverneur Blanchelande reçut des chefs de la révolte cette adresse dont l'idée, croit-on, fut inspirée par Toussaint : (4)

---

(1) Raban, *Résumé de l'histoire de Saint-Domingue*, p. 77.

(2) Hérard Dumesle, *Voyage au nord d'Haïti.*

(3) Le colonel Malenfant, nous le rappelons, était un ancien possesseur d'esclaves qui avait personnellement assisté aux faits qu'il rapporte.

(4) Bien traité chez son maître, Bayon de *Libertat* (y aurait-il vraiment des noms prédestinés?), Toussaint, esclave cocher de la plantation du comte Bréda, aux environs du Cap, n'eut garde de participer ostensiblement à la grande révolte du 22 août Il protégea même contre les assaillants en furie Mme de Libertat, que son mari avait laissée seule pour aller s'enrôler dans la milice qui défendait la ville. Mais il est avéré que le futur héros de la race noire était parfaitement au courant des résolutions prises par les meneurs dans les conciliabules préparatoires. L'habitation du comte Bréda fut pour lui un poste d'observation commode et sûr, d'où il tâchait de pénétrer les desseins des autorités coloniales et de surveiller les mouvements des troupes. La situation s'étant nettement dessinée, Toussaint, après avoir eu soin de mettre Mme de Libertat en sécurité au

Digitized by Google

Monsieur,

« Nous n'avons jamais prétendu nous écarter du devoir et du respect que nous devons au représentant de la personne du roi,... mais, homme juste, descendez vers nous; voyez cette terre que nous avons arrosée de notre sueur, ou plutôt de notre sang, ces édifices que nous avons élevés!... En avons-nous obtenu aucune récompense?...

» Ceux qui auraient dû nous servir de pères, après Dieu, c'étaient des tyrans, des monstres indignes du fruit de nos travaux. Et vous voulez, brave général, que nous ressemblions à des brebis, que nous allions nous jeter dans la gueule du loup? Non, il est trop tard. Dieu, qui combat pour l'innocent, est notre guide; il ne nous abandonnera jamais. *Vaincre ou mourir!* voilà notre devise, que nous soutiendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Il ne nous manque point de poudre ni de canons. Ainsi, *la mort ou la liberté.* Dieu veuille nous la faire obtenir sans effusion de sang, alors tous nos vœux seront accomplis. .

» Croyez qu'il en coûte beaucoup à nos cœurs pour avoir pris cette voie (la révolte); mais n'allez pas vous tromper, croire que c'est faiblesse. Nous n'aurons jamais d'autre devise : *Vaincre ou mourir pour la liberté!*

» Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Signé : « TOUS LES GÉNÉRAUX ET CHEFS DE NOTRE ARMÉE. »

A ce manifeste des insurgés le gouvernement colonial répondit par une proclamation du 23 septembre 1791, dans laquelle il exhortait les esclaves à la soumission en les engageant, pour prix de leur pardon, à *livrer leurs chefs!* Autant dire qu'on désirait une lutte sans merci.

Cap, s'engagea dans la bande de Biassou, peu avant son incorporation dans les « troupes auxiliaires » du roi d'Espagne. Il savait lire et possédait quelques connaissances médicales empiriques; employé d'abord comme « médecin », il ne tarda pas à jouer un rôle prépondérant.

Toussaint devint « l'oracle des esclaves insurgés », non point « parce qu'il était seul parmi eux sachant lire et écrire », comme l'a cru inexactement le général Kerverseau, mais parce qu'il sut faire comprendre à ses frères et traduire avec une intense précision ce qu'ils sentaient confusément dans leurs cœurs, parce que son esprit reflétait génialement la commune pensée de tous les hommes de sa race.

Digitized by Google

Cependant les groupes d'esclaves révoltés, plus ou moins bien dirigés, se disciplinaient peu à peu. « Ils n'étaient d'abord armés que de bâtons, de piques, de coutelas et de cercles de tonneaux ; les Espagnols, qui désiraient la ruine de la colonie française, leur fournirent des fusils et des munitions (1). Ils apprirent chaque jour à faire meilleur usage de leur fusil, ils s'aguerrirent, observèrent une certaine tactique et bientôt furent en état de tenir campagne à leur manière. Il y eut alors, entre eux et les colons, une guerre d'extermination, une guerre d'assassinats (2). »

Trois Commissaires civils, Roume, Mirbeck et Saint-Léger, furent envoyés à Saint-Domingue pour y « rétablir l'ordre et pacifier les esprits ». Dès leur arrivée, le 5 décembre 1791, ils proclamèrent une amnistie générale. Les deux principaux chefs des révoltés, Biassou et Jean-François, eurent un moment l'idée de profiter de cette mesure de clémence, mais un « incident » caractéristique vint raviver leur méfiance en leur donnant le droit de douter de la loyauté française.

Toussaint, à l'arrivée des Commissaires, avait voulu tenter un second essai de conciliation sur la base d'un plan d'abolition graduelle de l'esclavage. D'accord avec ses frères, il fit rédiger par l'abbé de la Haye une nouvelle adresse aux autorités coloniales du Cap, offrant la soumission des noirs moyennant : « 1° une amnistie générale pour les faits antérieurs ; 2° l'affranchissement légal et définitif d'un certain nombre d'esclaves révoltés ; 3° l'abolition de la peine du fouet ; 4° la concession de trois jours libres, par semaine, à

---

(1) Dès que la guerre fut déclarée entre l'Espagne et la République française, le gouverneur de la partie espagnole de Saint-Domingue reçut l'ordre de prendre à sa solde les nègres révoltés, « afin de faire tout le mal possible à la possession française, en représailles de la mort de Louis XVI, parent de Charles IV. » (Schœlcher, *Vie de Toussaint-Louverture*, p. 36).

(2) Général Pamphile Lacroix, *Mémoire pour servir à l'histoire de Saint-Domingue*, t. I, p. 104.

Digitized by Google

tous les esclaves pour se livrer à leurs propres travaux ». Cette adresse fut signée par six chefs de l'insurrection, trois noirs (y compris Toussaint) et trois mulâtres ; elle fut apportée au Cap par deux affranchis, Raynal (mulâtre) et Duplessis (nègre).

Le gouvernement métropolitain était représenté, à ce moment, par deux autorités coloniales distinctes et *antagoniques :* la Commission civile, chargée de la pacification de la colonie ; l'Assemblée coloniale, à laquelle les Commissaires civils eux-mêmes avaient apporté de nouvelles lois rendant les blancs de Saint-Domingue arbitres souverains du sort des esclaves et des affranchis. On ne pouvait s'entendre. Raynal et Duplessis furent invités à revenir dans dix jours pour avoir la réponse des autorités. A l'expiration du délai, ils furent introduits au sein de l'Assemblée coloniale, réunie en séance solennelle, et dont le président parla ainsi, dans une attitude olympienne :

« Émissaires des nègres en révolte, vous allez entendre les intentions de l'Assemblée coloniale !

» L'Assemblée, fondée sur la loi et par la loi, ne peut correspondre avec des gens armés contre la loi, contre toutes les lois L'Assemblée pourrait faire grâce à des coupables repentants et rentrés dans leurs devoirs. Elle ne demanderait pas mieux que d'être à même de reconnaître ceux qui ont été entraînés contre leur volonté. Elle sait toujours mesurer ses bontés et sa justice. Retirez-vous ! »

Biassou, en apprenant cette indigeste réponse, voulut faire fusiller tous ses prisonniers blancs. Toussaint réussit à l'en empêcher, en demandant qu'il y eût au moins un jugement préalable. Sur ces entrefaites, Jean-François, qui était absent, eut le temps de revenir (1).

Mais les « émissaires » des insurgés avaient aussi apporté une lettre des Commissaires civils invitant les chefs noirs à une entrevue sur une habitation située aux portes de la ville

(1) Beaubrun Ardouin, *Études sur l'Histoire d'Haïti*, t. II, p. 6 (cité par H. Price).

Digitized by Google

du Cap. Biassou refusa d'y prendre part ; il s'y rendit néanmoins avec quelques forces, pour protéger au besoin Jean-François, et se tint à l'écart. On convint, sur la proposition de ce dernier et comme mesure temporaire, de faire l'échange des prisonniers. Les noirs avaient dans leurs camps un grand nombre de blancs ; il se trouva que les colons n'eurent qu'*un seul prisonnier* à offrir en retour, et quel prisonnier ? la femme de Jean-François, que l'on avait arrêtée, condamnée à mort et gardée comme otage ! Le malheureux mari accepta le marché, se laissa persuader de renvoyer ses captifs au Cap avec une escorte dont Toussaint fit partie et qui devait ramener Mme Jean-François. Les colons accueillirent leurs frères et n'en retinrent pas moins, au mépris de la foi jurée, la femme du chef noir (1).

Tandis que les Français agissaient de la sorte, les Espagnols, au contraire, par une politique fort habile, attiraient dans leurs rangs les plus intelligents et les plus intrépides parmi les révoltés. Alors que les Commissaires ne pouvaient offrir aux affranchis les plus méritants que le titre de *citoyen*, avec le grade de général, le représentant du roi d'Espagne distribuait force décorations, octroyait le titre d'*Excellence*, créait des comtes et des ducs ; si bien que la partie française se trouva bientôt dans une situation d'autant plus critique, que chaque esclave révolté allait grossir les forces espagnoles.

Jean-François, Biassou et leurs bandes portèrent le nom de *troupes auxiliaires de S. M. Catholique Charles IV*, dans la petite armée espagnole dont ils constituaient le

(1) Le Commissaire Mirbeck, dans son rapport à l'Assemblée nationale, passa cet incident sous silence. Schœlcher, qui eut connaissance au moins de la proposition d'échange faite par Jean-François, dit, à tort, que « cet arrangement n'eut pas de suite ». Mais Garan-Coulon, chargé par la susdite Assemblée de procéder à une enquête sur les événements de Saint-Domingue, rapporte le fait tel que nous le relatons plus haut.

Digitized by Google

noyau. « Ils ne contribuèrent pas peu aux grands avantages que remportèrent les Espagnols en 1793 et 1794. » (1)

Le 15 mai 1791, trois mois avant l'insurrection du Cap, la Constituante avait décrété que « le Corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur non libres, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies ; que les assemblées coloniales actuellement existantes subsisteront, mais que les *gens de couleur nés de père et mère libres seront admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises.* »

C'était laisser le sort des esclaves à la merci des maîtres (2). Pour pallier cette violation des principes de la Révolution, la Constituante invoqua la mauvaise excuse que « les non-libres (elle répugnait à se servir du terme *esclave*) sont des individus d'une nation étrangère qui, par leur profonde ignorance, les malheurs de leur expatriation, la considération de leur intérêt, ne peuvent espérer que du temps, du progrès de l'esprit public et des lumières, un changement de condition qui, dans l'état actuel des choses, serait contraire au bien général et pourrait leur devenir également funeste ». C'est dans la discussion de ce décret que Robespierre prononça le discours d'où la

---

(1) Général P. Lacroix. — A la paix fixée par le traité de Bâle (22 juillet 1795), l'Espagne licencia ses « troupes auxiliaires ».

Jean-François était un noir très intelligent, très brave et d'agréable figure. Il partit pour la Péninsule, y reçut un bon accueil du gouvernement et fut nommé grand d'Espagne. Retiré à Cadix, il y vécut, jusqu'à sa mort, avec le traitement et les honneurs d'un officier général.

Biassou était, au contraire, un violent, un impulsif. Il resta à Saint-Domingue et mourut assassiné Il avait appartenu, comme esclave, aux Pères de la Charité...

(2) L'assemblée admit pour la première fois à sa barre, malgré l'opposition des représentants coloniaux, une députation des hommes de couleur ; le mulâtre Julien Raymond fut chargé de prendre la parole au nom de ses collègues.

Digitized by Google

légende a tiré la fameuse sentence : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* (1)

Si peu libéral que fût le décret du 15 mai, il indigna les députés de Saint-Domingue, qui se retirèrent de l'Assemblée Constituante, et « souleva une colère délirante parmi les colons ». Toutes les assemblées paroissiales protestèrent « contre ce qui a été fait et décrété par l'Assemblée nationale, pour ou contre les colonies, et contre tout ce qu'elle fera et décrétera par la suite ». Au Cap, on décida tout simplement de répudier la France de rompre toutes relations avec elle, jusqu'à ce qu'elle revînt à résipiscence ; « on proposa de repousser le pavillon national, d'arborer le pavillon anglais, de se donner à l'Angleterre. » (P. Lacroix).

Les réactionnaires du Club Massiac, fondé spécialement pour soutenir l'esclavage, tirèrent parti de ces agitations.

---

(1) Voici, d'après le *Moniteur officiel*, les paroles textuelles de Robespierre. Répondant à M. Malouet, député de Saint-Domingue, et à d'autres orateurs qui contestaient les droits politiques aux mulâtres et aux nègres libres, le député d'Arras dit :

« ... Si je pouvais soupçonner que, parmi ceux qui ont combattu les droits des hommes de couleur, il y eût un homme qui détestât la liberté et la constitution, je croirais qu'on cherche à se ménager le moyen d'attaquer toujours avec succès et vos décrets et vos principes. Quand il s'agira de l'intérêt direct de la métropole, on vous dira : vous alléguez sans cesse les droits de l'homme ; vous y avez si peu cru vous-mêmes que vous avez décrété constitutionnellement l'esclavage (*Il s'élève beaucoup de murmures*). L'intérêt suprême de la nation et des colonies est que vous demeuriez libres et que vous ne renversiez pas de vos propres mains les bases de la liberté. Périssent les colonies (*Il s'élève de violents murmures*), s'il doit vous en coûter votre bonheur, votre gloire, votre liberté ! Je le répète : périssent les colonies, si les colons veulent par des menaces vous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts. Je déclare, au nom de l'Assemblée, au nom de ceux des membres de cette Assemblée qui ne veulent pas renverser la constitution, au nom de la nation entière qui veut être libre, que nous ne sacrifierons aux députés des colonies, ni la nation, ni les colonies, ni l'humanité entière ! » (Séance de l'Assemblée nationale du vendredi 13 mai 1791, — *Moniteur officiel* du dimanche 15 mai 1791, n° 135).

Digitized by Google

Barnave fut leur truchement à l'Assemblée nationale, où il tint ce discours, dans la séance du 24 septembre 1791 : « En raison de l'effrayante disproportion qui existe entre le nombre des blancs (33,000) et celui des esclaves (450,000), il faut, pour contenir ceux-ci, que le moyen moral vienne à l'appui de la faiblesse des moyens physiques. *Ce moyen moral est dans l'opinion qui met une distance immense entre l'homme noir et l'homme blanc. C'est dans cette opinion qu'est le maintien du régime des colonies et la base de leur tranquillité. Du moment que le nègre pourra croire qu'il est l'égal du blanc ou que celui qui est dans l'intermédiaire* (le mulâtre) *est l'égal du blanc, il devient impossible de calculer l'effet de ce changement d'opinion.* Ce sont les préjugés qui sont la sauvegarde de l'existence des blancs dans les colonies. *Ce régime est absurde*, mais il est établi et on ne peut y toucher brusquement sans entraîner le plus grand désordre ; *ce régime est oppressif*, mais il fait exister en France plusieurs millions d'hommes ; *ce régime est barbare*, mais il y aurait une plus grande barbarie à vouloir y porter les mains sans avoir les connaissances nécessaires, car le sang d'une nombreuse génération coulerait par votre imprudence. »

L'Assemblée, entraînée par ce sophistique raisonnement, se dégagea en votant le décret du 24 septembre 1791, dont l'article 3 est ainsi conçu :

« Les lois concernant l'état des personnes non libres et l'état politique des hommes de couleur et nègres libres, ainsi que les règlements relatifs à l'exécution de ces mêmes lois, *seront faites par les assemblées coloniales*, s'exécuteront provisoirement pendant un an dans les colonies américaines et pendant deux ans dans les colonies africaines, avec l'approbation du gouverneur, et seront soumises directement à la sanction du Roi, *sans qu'aucun décret antérieur puisse porter obstacle au plein exercice du droit consacré par le présent article aux assemblées coloniales.* »

Ces incohérences et ces contradictions des législateurs métropolitains eurent pour effet d'exaspérer au dernier

Digitized by Google

point les esprits dans toutes les Antilles (1). Les hommes de couleur, à Saint-Domingue, se décidèrent donc à prendre les armes, ainsi que nous venons de le voir, pour défendre les droits que leur avait reconnus la loi du 15 mai. Ils fixèrent le siège de leurs opérations au bourg de la Croix-des-Bouquets, à deux lieues de Port-au-Prince. Deux fois, les troupes blanches de la ville vinrent les assiéger, deux fois elles durent battre en retraite. On entra en pourparlers et, le 23 octobre 1791, fut signé un compromis stipulant : « 1° que la garnison de Port-au-Prince serait formée moitié de blancs, moitié d'hommes de couleur ; 2° que les juges d'Ogé et de Chavanne seraient voués à l'infamie ; 3° que l'Assemblée coloniale serait dissoute et qu'on en élirait une nouvelle, conformément aux dispositions du décret du 15 mai (2). »

Dès le lendemain, les hommes de couleur (c'est-à-dire les mulâtres et les nègres libres) entrèrent, au nombre de quinze cents à deux mille, à Port-au-Prince où ils se casernèrent : on fraternisa, et ce jour-là, sans doute pour la première fois, pense Schœlcher, une main blanche pressa une main noire à Saint-Domingue.

Mais ce concordat du 23 octobre 1791 fut scellé par un crime dont le souvenir devait beaucoup contribuer à maintenir la division que les blancs avaient habilement semée entre les nègres et les mulâtres. Les historiens haïtiens, Ardouin et Madiou, racontent ainsi le fait, que confirme le général Lacroix :

---

(1) Dès le mois de juillet 1789, des nègres s'étaient soulevés à la Martinique, en disant que le gouverneur avait reçu du roi l'ordre de les rendre libres et que les colons s'y opposaient. « Il avait fallu toutes les forces de la colonie pour les réduire ». Un second soulèvement eut lieu, deux mois après, « sur ce même fondement que le Roi avait aboli l'esclavage ».

En 1790, les esclaves de la Guadeloupe s'étaient aussi révoltés à plusieurs reprises, et l'on eut beaucoup de peine à les maîtriser (*Sur les troubles des colonies*, par Du Morier).

(2) Général P. Lacroix, vol. 1er, p. 118.

Digitized by Google

« Trois cents esclaves, enrôlés par les libres, avaient combattu dans leurs rangs sous la dénomination de *Suisses*, par analogie sans doute avec ceux de la monarchie. Les blancs représentèrent que la présence de ces esclaves ayant goûté de la liberté, les armes à la main, pouvait être d'un effet dangereux et demandèrent qu'ils fussent remis en esclavage. A ces mots, un officier de couleur, Daguin, tira son épée et cria : *Tambours, battez la générale !* La guerre se fût rallumée ; les blancs n'insistèrent pas. On proposa alors la déportation des *Suisses*, et il est malheureusement trop vrai que les libres y consentirent, malgré les énergiques protestations de deux généraux mulâtres, Daguin et Boisrond. Il fut arrêté que le Trésor public indemniserait les maîtres des trois cents répudiés.

On les embarqua sur l'*Emmanuel*, capitaine Colmin, de Nantes, le 3 novembre 1791, pour être déposés à la baie de Honduras, pourvus d'armes et d'instruments aratoires. Quatre commissaires de couleur furent chargés de les accompagner et de veiller sur leur sort. Mais l'infâme capitaine Colmin trompa les commissaires et déposa les malheureux *Suisses* sur une côte de la Jamaïque, après avoir essayé de les vendre. Le gouverneur anglais, indigné, les fit ramener à Saint-Domingue où, à leur arrivée, l'Assemblée coloniale les fit mettre aux fers sur un ponton, dans la rade du Môle. Quelques jours après, des scélérats montèrent, la nuit, à bord du ponton, les égorgèrent pour la plupart et jetèrent leurs cadavres à la mer.

Tout porte à croire que l'Assemblée coloniale avait elle même organisé cette exécution, car elle ne fit jamais poursuivre les assassins d'une manière sérieuse.

Les blancs envoyèrent dans l'Ouest de l'île une vingtaine de ces anciens esclaves, comme une preuve de la perfidie des hommes de couleur à l'égard des noirs. »

Quinze jours après que la force des armes eût imposé le compromis du 23 octobre, arriva la nouvelle du décret du 24 septembre qui rendait les colons arbitres du sort des libres. Les blancs répudièrent aussitôt le concordat et se livrèrent à d'horribles cruautés contre les hommes et les femmes de couleur. Partout on dressa des échafauds, on institua des Commissions prévôtales (1). Les hostilités

(1) Il y avait en permanence, sur la place du Cap, cinq potences et

Digitized by Google

recommencent. Les libres, mitraillés dans leur quartier, sont obligés de quitter Port-au-Prince, qui est incendié — par la populace blanche, dirent les gens de couleur, — par les mulâtres et surtout leurs femmes, affirmèrent les blancs, qui en prirent prétexte pour opérer un nouveau massacre.

Le premier acte des Commissaires civils, envoyés pour rétablir la tranquillité, avait été, nous l'avons dit, de proclamer une amnistie générale, conviant tout le monde à la conciliation. Mais ces trois délégués de la métropole étaient, en fait, réduits au rôle de simples conseillers vis-à-vis de l'Assemblée coloniale, nantie, par le décret du 24 septembre 1791, du droit de statuer sur le régime intérieur de la colonie. « Dégoûtés de leur impuissance », Mirbeck et Saint-Léger prirent la résolution de rentrer en France « pour rendre compte à l'Assemblée nationale et au roi de l'affreuse situation de Saint-Domingue ».

Entre temps, les libres, commandés par Beauvais, Rigaud, Pétion, Lambert et Christophe, officiers de couleur qui, comme Chavanne, avaient servi sous les ordres de l'amiral d'Estaing, dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis (1), parvinrent à soulever tous les esclaves des campagnes avoisinant Port-au-Prince. Le 22 mai 1792, les troupes blanches vinrent les attaquer à la Croix-des-Bouquets.

« Les nègres, dit le général Pamphile Lacroix, n'étaient guère armés que de couteaux, de piques, de houes et de

---

deux échafauds pour le supplice de la roue. « L'atrocité de ce dernier supplice ne suffisait pas pour satisfaire la fureur des blancs. Plusieurs des prisonniers furent brûlés vifs, et les autodafés étaient souvent précédés de la torture ». (Garan-Coulon, *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue*, t. II, p. 253).

(1) « Au siège de Savannah (1779), les miliciens de couleur fournis par Saint-Domingue, au nombre de 800, sauvèrent d'un désastre certain l'armée franco-américaine en couvrant héroïquement sa retraite, qui allait être coupée par la colonne du lieutenant-colonel Maitland. » (*Comment la légion noire de Saint-Domingue sauva l'armée des patriotes*, par T.-G. Steward, — Washington, 1899, collection de l'*American negro Academy*.)

Digitized by Google

bâtons ferrés; mais, fanatisés par leurs sorciers, ils se jetaient sur les baïonnettes, sans souci des feux de peloton qui les décimaient. *Ils se cramponnaient aux chevaux des dragons, qu'ils démontaient en se laissant sabrer... On vit de ces hommes se précipiter sur les canons, les tenir embrassés afin de les empêcher de partir et se faire tuer sans lâcher prise. On en vit d'autres fourrer le bras dans la bouche des pièces, pour en arracher les boulets*, et appeler leurs camarades en criant : « Venez, venez! nous les tenons! » Les pièces partaient et leurs membres étaient emportés au loin. Après six heures d'un tel combat, la troupe du Port-au-Prince fut obligée de céder et fit retraite en désordre sur la ville » (1). Les insurgés investirent la place; le siège dura près de trois mois. A la fin, le gouverneur Blanchelande et le commissaire civil Roume vinrent par mer, avec le commandant de la station navale, aider les assiégeants; ils menacèrent de bombarder la ville, qui, à bout de ressources, ouvrit ses portes, le 5 juillet 1792. Roume nomma généraux de brigade les chefs des confédérés, Beauvais et Rigaud. Ce fut la seule vengeance qu'eurent à subir les colons, vaincus.

Mais les pauvres esclaves payèrent encore les frais de la lutte : on leur fit « reprendre leurs travaux ordinaires », c'est-à-dire leurs chaînes, moyennant la mise en liberté de *cent quarante-quatre* d'entre eux, — ceux qui s'étaient le plus distingués, les armes à la main; ils furent affranchis, « à la condition qu'ils serviraient pendant cinq ans dans la gendarmerie, et qu'ils maintiendraient la discipline dans les ateliers. »

« On voit, par la soumission des uns et des autres », opine Schœlcher à ce propos, « combien la masse des esclaves avait perdu le sens de la dignité humaine. Si les colons avaient été moins cruels envers eux, s'ils les avaient traités avec quelque ménagement, ils ne se seraient peut-être pas révoltés,

---

(1) Général P. Lacroix, *op. cit.*, t. Ier, p. 180.

Digitized by Google

même pendant la tourmente révolutionnaire. » Cette opinion repose sur une erreur.

« Remarquons à l'honneur de la nature humaine », dit l'historien haïtien Beaubrun Ardouin, « à l'honneur de cette race africaine, avilie, opprimée pendant trois siècles entiers, que le sentiment de la liberté n'a jamais cessé de se manifester parmi les nègres rendus esclaves à Saint-Domingue. Ils peuvent revendiquer avec orgueil que toujours il y a eu parmi eux des hommes qui, par leur énergie, ont protesté contre la tyrannie des Européens.

» En 1503, onze années après la découverte de l'île, le gouverneur Ovando avait défendu d'importer d'Afrique des esclaves, *parce que ceux qu'on avait déjà introduits* (pour travailler aux mines du Cibao) *s'étaient enfuis chez les Indiens. On prétendait qu'ils pervertissaient ceux-ci et les portaient à la révolte.*

» Le cacique Henri, rendu esclave aussi, ayant fui la tyrannie de ses maîtres et s'étant établi avec un certain nombre d'Indiens dans la montagne du Bahoruco en 1520, les nègres désertaient par bandes pour l'aller rejoindre.

» Depuis ces temps reculés, toujours il y a eu des nègres fugitifs dans la colonie espagnole, protestant ainsi contre leurs maîtres, leurs tyrans. Charlevoix (*Histoire de Saint-Domingue*) constate qu'outre les esclaves français fugitifs, il y en avait un nombre considérable qui ne s'étaient point donnés aux Espagnols et s'étaient cantonnés dans des montagnes où ils vivaient également indépendants des deux nations. Enfin le même auteur nous apprend que dans la colonie française, en 1679, il y eut une révolte de nègres esclaves à Port-de-Paix, dirigée par l'un d'eux, nommé *Padre* Jean, originaire de la colonie voisine. En 1691, une autre conspiration formée par deux cents nègres fut découverte dans l'Ouest et sévèrement punie. En 1718, des nègres fugitifs de la partie française ne purent être ramenés à leurs maîtres, parce que ceux de la partie espagnole s'ameutèrent et les délivrèrent.

Digitized by Google

» En confirmant les faits cités par Charlevoix, Moreau de Saint-Méry (*Description de la partie française de Saint-Domingue*) parle de plusieurs autres de même nature, attestant tous que l'amour de la liberté a souvent animé des nègres esclaves et les a portés à fuir la tyrannie qui les accablait. Telle n'est pas cependant la conclusion qu'il en tire; car il représente ces hommes comme des criminels qui fuyaient à raison des forfaits qu'on leur imputait. Le recueil des lois et constitutions des colonies fourmille de jugements atroces, rendus contre les nègres qui manifestèrent des idées de liberté, qu'on dissimulait toujours sous l'accusation de crimes civils. »

Le triomphe des hommes de couleur se trouva complété par le décret que rendit, le 24 mars 1792, l'Assemblée législative et qui reçut la sanction royale, le 4 avril; en voici les principales dispositions :

« ... L'Assemblée Nationale, considérant que la sûreté publique, l'intérêt de la métropole et celui des colonies exigent qu'elle prenne les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour tarir la source de leurs divisions, *pour réprimer la révolte des noirs* et ramener l'ordre et la paix;

Considérant qu'une des principales causes de ces troubles est le refus qu'ont éprouvé les gens de couleur libres, lorsqu'ils ont demandé à jouir de l'égalité des droits politiques, *égalité que la justice, l'intérêt général, des promesses solennellement renouvelées devaient leur assurer;* . . . . . .

Reconnaît et déclare que les hommes de couleur et nègres libres doivent jouir, ainsi que les colons blancs, de l'égalité des droits politiques.

Décrète ce qui suit :

. . . . . .

Art. 2. — Les personnes de couleur, mulâtres et nègres libres, seront admis, ainsi que les colons blancs, à voter dans toutes les assemblées électorales et seront éligibles à toutes les places, lorsqu'ils réuniront, d'ailleurs, les conditions requises.

. . . . . .

Art. 7. — L'Assemblée nationale autorise les commissaires civils à requérir la force publique, toutes les fois qu'ils le jugeront conve-

Digitized by Google

nable, soit pour leur propre sûreté, soit pour l'exécution des ordres qu'ils auront donnés en vertu des précédents articles.

. . . . . .

Art. 10. — Les assemblées coloniales sont autorisées à nommer des représentants pour porter leurs vœux au Corps législatif » (1).

Le décret du 4 avril 1792 termina la révolte des affranchis; il restait à mettre fin à celle des esclaves. Dans le Sud, les noirs étaient campés sur un point fortifié du morne des Platons. Les colons de la ville des Cayes réclamaient à grands cris une sévère répression. Le gouverneur Blanchelande, avant de recourir à la force, eut la bonne pensée d'entrer en négociations avec les révoltés. Ceux-ci proposèrent de reprendre leur travail sous la triple condition suivante : « 1° *affranchissement de trois cents d'entre eux*; 2° *concession de trois jours libres par semaine aux non affranchis;* 3° *abolition de la peine du fouet.* » L'esprit de justice du décret n'allant pas jusque-là, le gouverneur demeurait perplexe; il avait eu soin, pour hâter l'issue des négociations, d'appuyer ses arguments par une « démonstration militaire », en formant un camp dans le voisinage du retranchement des révoltés. Les nègres, apparemment avec la même intention diplomatique, opposant démonstration à

(1) Les colons, ne pouvant se consoler de l'égalité politique garantie aux affranchis, les appelèrent par dérision « les citoyens du 4 avril ». Malgré ce dépit, la ville du Cap présenta, le 14 juillet 1792, un spectacle extraordinaire : « Le soir, dit un témoin oculaire, la garde nationale offrit un repas aux citoyens de couleur et nègres libres et aux troupes de ligne... La fraternité triompha, en cette fête, de l'orgueil et du préjugé de race. » Le 20 juillet, les hommes de couleur rendirent la politesse dont ils avaient été l'objet. La confiance se raffermit encore davantage. Quelques nouveaux libres proposèrent d'ouvrir une souscription patriotique dont le montant serait offert à l'Assemblée nationale, comme un témoignage de reconnaissance pour le bienfait du titre glorieux de *citoyen français*. (Lettre de M. Leborgne, secrétaire de la Commission civile, à M. le Ministre de la marine et des colonies.) A Port-au-Prince, le commissaire Roume fit aussi célébrer le 14 juillet avec une grande pompe; les nègres et les mulâtres y vinrent en foule, mais les blancs refusèrent d'y assister.

Digitized by Google

démonstration, attaquèrent le camp colonial et, s'en étant emparés, ils firent savoir à Blanchelande qu'ils réclamaient désormais *quatre cents affranchissements*, au lieu de trois cents. A cette nouvelle demande, le gouverneur de Saint-Domingue rassembla toutes les forces dont il pouvait disposer, y compris le contingent des anciens libres, et marcha contre les « brigands ». En abordant les Platons, le régiment indigène (comprenant des nègres et des mulâtres affranchis, renommés pour leur bravoure) se dispersa soudainement, laissant les blancs se débrouiller tout seuls dans leur tâche répressive. Les soldats européens essayèrent de sauver l'honneur du pavillon, mais, bientôt débordés, ils durent — le gouverneur en tête — rentrer aux Cayes « à la débandade », disent les chroniqueurs du temps. Ceci se passait au mois d'août 1792 (H. Price).

La voie de la répression n'ayant pas abouti, on reprit celle des négociations. Le gouvernement colonial eut recours aux bons offices du général André Rigaud, le chef des affranchis du Sud, à qui il conféra de pleins pouvoirs. Usant largement du blanc-seing, — trop largement, aux yeux des colons, — Rigaud, qui devint si fâcheusement plus tard le compétiteur politique de Toussaint-Louverture, apaisa la fameuse révolte des Platons en distribuant aux insurgés *sept cents lettres patentes d'affranchissement;* et, dans son rapport au commissaire Roume, le plénipotentiaire annonçait qu'il s'occupait à organiser ces sept cents nouveaux affranchis en compagnies de cent hommes chacune, « pour faire le service et protéger la plaine et les mornes. » Ce fait, suivi de quelques autres du même genre, explique pourquoi les mulâtres ont été voués à l'exécration par les colons.

---

(1) Extrait des *Instructions* remises aux Commissaires civils par le Ministre de la marine pour régler leur conduite à Saint-Domingue :

« Messieurs les Commissaires *feront sentir aux hommes de couleur libres la grandeur du bienfait qui les rétablit dans l'exercice de tous les droits, de la liberté et de l'égalité.* Ils les rappelleront, par la reconnaissance, *à la conservation des propriétés* (on sait

Digitized by Google

Schœlcher, en avançant (1) que « les anciens libres, du moment que le décret du 4 avril 1792 garantit leurs droits politiques, séparèrent leur cause de celle des esclaves », semble avoir porté un jugement regrettable sans preuves suffisantes.

« Pour rétablir l'ordre à Saint-Domingue, en y maintenant l'institution de l'esclavage, le gouvernement français, ne pouvant encore y envoyer une armée, avait pensé s'attacher les affranchis en leur accordant... ce qu'ils avaient déjà pris. En échange de ce prétendu don gracieux, on requit le concours de la force militaire qu'ils avaient organisée et l'on voulut l'employer à réprimer la révolte des nègres. On n'obtint point ce concours des mulâtres et on ne le leur pardonna pas.» Les hommes de couleur ne furent plus, au regard des blancs, que des *traîtres* et des *ingrats*. « Ennemis de la France, » s'écrièrent les ineffables colons de Port-au-Prince, dans un libelle répandu à profusion aux Antilles et en Europe, « ennemis de la France, philanthropes et négrophiles, apprenez donc à connaître les scélérats que vous avez armés contre nous. Qu'est-ce que ces hommes de couleur, à l'intérêt desquels vous avez voulu sacrifier une population entière d'hommes utiles à l'Etat et les plus riches possesseurs de l'empire français? *C'est le produit honteux de la débauche, c'est un composé des vices du blanc et du nègre et qui n'a jamais eu aucune de leurs vertus. C'est l'espèce la plus ingrate, la plus stupide, la plus atroce du genre*

---

quelle était la principale propriété à conserver), au rétablissement de l'ordre moral et social, *au respect qu'ils ne doivent jamais perdre envers ceux qui les ont tirés de l'état de servitude.* »

Ils (les Commissaires) devaient persuader aux habitants blancs de la colonie « l'intérêt réel qu'ils ont à élever les hommes de couleur à la même hauteur qu'eux, *pour la garantie mutuelle de leurs possessions*, de leur sûreté intérieure, *ainsi que pour* la RÉPRESSION DES MOUVEMENTS SÉDITIEUX DES ATELIERS... » (*In cauda venenum!*)

(1) *Vie de Toussaint-Louverture*, p. 91.

Digitized by Google

humain. On ne saurait dire s'ils sont plus lâches que barbares. » (1)

Le 17 septembre 1792, trois nouveaux Commissaires pacificateurs, Sonthonax, Ailhaud et Polverel, abordaient au Cap avec six mille soldats auxquels vint s'adjoindre un contingent de huit mille hommes amenés de la Martinique par le général Rochambeau. Un décret du 10 août déclarait « traîtres à la patrie tous corps civils ou militaires et tous citoyens qui leur refuseraient obéissance. »

Le jour même de leur arrivée, les Délégués publièrent une proclamation commençant par ces mots : « Invariablement attachés aux lois que nous venons faire exécuter, nous déclarons, au nom de l'Assemblé nationale et du roi, que nous ne connaîtrons désormais que deux classes d'hommes dans la colonie de Saint-Domingue : les *citoyens*, sans aucune distinction de couleur, et les *esclaves*. »

Cette déclaration déplut fort aux colons. Le 20 septembre, à une séance solennelle de l'Assemblée coloniale, tenue dans l'église (!) du Cap, le président de cette Assemblée obligea les Commissaires à s'expliquer catégoriquement : « Nous sommes dans vos mains, dit-il, comme un vase d'argile que vous pouvez briser à l'instant même. C'est donc aussi l'instant de vous faire connaître une vérité importante, mal connue de messieurs les Commissaires nationaux civils, vos prédécesseurs. Cette vérité, sentie à la fin par l'Assemblée Constituante, c'est qu'*il ne peut y avoir de culture à Saint-Domingue sans l'esclavage ;* c'est qu'*on n'a point été chercher et acheter à la côte d'Afrique cinq cent mille sauvages esclaves pour les introduire dans la colonie en qualité et au titre de citoyens français ;* c'est que *leur existence comme libres y est physiquement incompatible avec l'existence de vos frères européens.* »

L'un des commissaires, Polverel, répondit en ces termes : « Je vous déclare, au nom de mes collègues, sans crainte

(1) Hannibal Price, *op. cit.*

Digitized by Google

d'en être désavoué, je vous déclare en mon nom que *si, par impossible, l'Assemblée nationale changeait quelque chose à l'état de vos propriétés mobilières, j'abdiquerais sur-le-champ toute mission* et remettrais entre les mains de la nation tous les pouvoirs qu'elle m'a confiés, *plutôt que de me rendre complice d'une erreur aussi funeste à la colonie.* »

L'autre commissaire, Sonthonax, renforça encore plus l'équivoque : « Nous déclarons, » dit-il, « que *jamais l'intention de l'Assemblée nationale n'avait été d'abolir l'esclavage;* et si cette assemblée, *égarée*, en provoquait l'abolition, NOUS JURONS DE NOUS Y OPPOSER DE TOUT NOTRE POUVOIR. » (1)

Qui trompait-on, en fin de compte ?

Le 12 octobre, les Commissaires osent supprimer la fameuse Assemblée coloniale, « attendu que les libres n'y sont pas représentés, » et ils la remplacent par une Commission de leur choix, composée de blancs et d'hommes de couleur (2).

Mais plus les affranchis, sous l'égide de la loi, gravissaient d'échelons sur l'échelle sociale, plus les colons sentaient croître leur haine contre eux. Toujours en proie à leurs odieux préjugés, ils conspirèrent de nouveau et, le 23 janvier 1793, avec la complicité des soldats du régiment d'Artois, ils s'emparèrent de Port-au-Prince. Joignant la trahison à cet acte de révolte, ils envoyèrent des députés à Londres pour proposer au gouvernement anglais de lui livrer l'île, sous la condition qu'il y rétablirait *l'ancien ordre de choses*. (P. Lacroix, t. Ier, p. 266).

Après des négociations infructueuses, les Commissaires vinrent attaquer Port-au-Prince par mer, tandis que les

---

(1) Beaubrun Ardouin, *Etudes sur l'Histoire d'Haïti*, t. II, p. 6.

(2) Cependant, le 15 mai 1793, les Commissaires laissaient encore insérer, dans un règlement de police, « la peine barbare des oreilles coupées, avec l'apposition au fer rouge de la marque M (marron), pour tout esclave fugitif pendant un mois, et le supplice du jarret coupé, pour récidive.

Digitized by Google

généraux Lassalle et Beauvais l'assiégeaient par terre; ils y entrèrent le 14 avril, après avoir lancé quatre à cinq mille boulets dans la malheureuse ville.

Le 6 mai 1793, arrivait au Cap un créole (1) de l'île, le général Galbaud, avec le titre de gouverneur de Saint-Domingue; les colons en manifestèrent une grande joie, car ils comptaient bien que l'autorité du militaire primerait celle des Commissaires civils. Mais Polverel et Sonthonax signifièrent au général Galbaud que, n'ayant pas instruit le gouvernement de sa qualité de créole il ne pouvait être employé dans l'île, aux termes d'une loi qui interdisait aux créoles propriétaires les fonctions publiques dans les colonies. Galbaud, n'ayant rien à objecter, promit de se rembarquer et se rendit effectivement à bord d'un navire en partance. Malheureusement, le même jour entrait au Cap un bateau portant une vingtaine de colons et une quarantaine de soldats d'Artois, fougueux insurgés de Port-au-Prince, que les Commissaires renvoyaient en France « pour apprendre à perdre leur préjugé de couleur ». Une dispute s'étant élevée, sur le quai, entre un officier de ce bateau et un homme de couleur, tous les marins blancs du port prirent fait et cause pour leur camarade, exigeant le châtiment de son adversaire. Les Commissaires répondirent sagement qu'ils ne puniront point sans savoir qui a tort. D'où colère des habitants de la ville, qui incitent le général Galbaud à descendre avec de nombreux matelots. Les libres et les esclaves, prompts à soutenir les Commissaires, font face à leurs ennemis. Un des régiments de Rochambeau donna le signal de la rébellion, en refusant d'obéir à un officier indigène; ce régiment, sous les armes, déclara en chœur que le décret du 4 avril n'aurait point force de loi et que « le massacre des gens de couleur était

(1) Ce terme de *créole*, à l'origine, désignait exclusivement un blanc né aux colonies; il fut étendu, plus tard, aux métis d'une coloration très claire. De même, le mot *métis* était réservé jadis au produit du croisement d'un blanc et d'une indienne. (Père Labat, *Nouveau Voyage aux isles de l'Amérique*).

Digitized by Google

nécessaire au bien de la colonie » (1). La mêlée éclate, stupidement : « Chaque rue devint, pendant deux jours, un horrible champ de bataille. Enfin, le général factieux jugea prudent de regagner son bateau; mais les matelots, en se retirant, enfoncèrent les boutiques, qu'ils se mirent à piller. » A la faveur de la consternation générale, des esclaves fugitifs, rôdant autour de la ville, incendient la prison pour délivrer quelques-uns des leurs qui y étaient détenus; les flammes s'étendent et brûlent presque complètement le Cap, qui était à cette époque la plus belle ville des Antilles.

Ajoutons que « les combattants laissèrent sur le terrain *plus de cinq cents cadavres*, qui furent jetés à la mer où l'on vit les requins les dévorer »...

Ainsi donc, en 1793, le désordre était à son comble dans l'île. Des crimes épouvantables ont été commis, de part et d'autre; les deux capitales de Saint-Domingue sont saccagées ; le commerce est suspendu, la colonie ruinée. Et tout ce mal, qu'on imputa plus tard si injustement à l'abolition de l'esclavage, est uniquement dû aux luttes des colons entre eux ou contre une classe d'hommes, libres et propriétaires comme eux, dont ils ne veulent point, malgré la loi, reconnaître l'égalité politique.

C'est, d'ailleurs, *contraint et forcé par les circonstances* que le commissaire Sonthonax proclama la liberté des nègres. « A la suite de l'incendie du Cap, raconte Schœlcher, les Commissaires se séparèrent; Polverel se rendit à Port-au-Prince et de là aux Cayes, dans le Sud, que Ailhaud avait abandonné pour retourner en France. Sonthonax, resté au Cap avec mille hommes de troupe et sept à huit cents miliciens mulâtres, se trouva bientôt en très grand danger. Les Anglais avaient alors 22 vaisseaux sur les côtes de Saint-Domingue et étaient prêts à s'emparer des places que les colons,

(1) Relation officielle de Sonthonax à la Convention Française, d'après Beaubrun Ardouin, t. II, p. 34.

Digitized by Google

en vertu d'un traité fait avec eux, allaient leur livrer (1). D'un autre côté, les Espagnols de l'Est menaçaient encore de lancer contre nous les nombreuses bandes de Jean-François, dont ils s'étaient fait une armée. Ce fut dans cette extrémité que Sonthonax, pour se créer des soldats, ordonna, le 29 août 1793, la libération des esclaves. »

En apprenant la détermination prise par son collègue Sonthonax, (2) Polverel le blâma ; suivant lui, la commission civile n'avait pas pouvoir de changer le régime colonial et le droit de libérer les esclaves n'appartenait qu'aux représentants de la nation entière. Mais, sentant qu'il n'était plus possible de rétrograder, il finit par engager les propriétaires

---

(1) Le traité fut signé, le 3 septembre 1793, à la Jamaïque, par Adam Williamson, pour les Anglais, et Venant de Charmilly, pour les colons de Saint-Domingue. La Grande-Bretagne s'engageait (art. 5) « à conserver à Saint-Domingue *toutes les lois relatives à la propriété* qui existaient avant la Révolution française ». Les esclaves étant une *propriété*, c'était donc le maintien de l'esclavage.

Le 19 septembre 1793, cinq cents hommes détachés de la garnison de la Jamaïque et amenés par deux frégates, entrèrent à Jérémie, aux cris de : « *Vivent les Anglais!* » poussés par les colons français, qui leur livrèrent successivement le Môle Saint-Nicolas, Saint-Marc, l'Arcahaye, le Grand-Goave, Tiburon et Léogane. Le 2 février 1794, une escadrille parut devant Port-au-Prince ; à la sommation du commodore Ford, menaçant de bombarder la ville, le commissaire Sonthonax répondit : « Monsieur le commodore, nos canonniers sont à leurs pièces! » Les Anglais se retirèrent, jugeant que l'occasion n'était pas favorable. Ils reparurent, le 30 mai, et débarquèrent à quelques kilomètres de la ville, ayant dans leurs rangs beaucoup d'émigrés de France ; les colons leur ayant livré le fort Bizoton, qui commande une entrée de la place, les deux commissaires civils durent se retirer à Jacmel (4 juin 1794), escortés par un faible détachement de soldats noirs. (Général P. Lacroix, t. Ier, pages 282 et 287 ; colonel Malenfant, p. 86).

(2) Le commissaire civil Sonthonax fit de très louables efforts pour implanter à Saint-Domingue les institutions républicaines. C'est lui qui dota la colonie d'une administration judiciaire. Devançant d'un siècle l'application en France du principe de l'instruction gratuite et obligatoire, il fonda au Cap des écoles que fréquentèrent les jeunes gens de toutes conditions et de toutes couleurs.

Digitized by Google

à concourir eux-mêmes à une mesure qui, seule, pouvait empêcher l'explosion générale de l'insurrection. Des registres furent ouvert dans les deux provinces de l'Ouest et du Sud, et les colons invités à venir ratifier la libération de leurs esclaves. Ils le firent tous sans opposition. « Ils comprirent, dit le colonel Malenfant, que c'était l'unique moyen qui pût les sauver en prévenant la révolte ».

« Le décret de la Convention abolissant l'esclavage dans toutes les colonies françaises ne fit donc, comme Schœlcher l'a écrit à bon escient, que sanctionner et généraliser une œuvre déjà accomplie à Saint-Domingue ». (1)

Augustin Cochin formule la même appréciation sur ces tragiques événements : « L'île fut ensanglantée en 1790, 1791, 1792, dit-il, par suite du conflit entre les blancs et les hommes de couleur *libres*, aidés de part et d'autre par leurs esclaves, mais avant qu'il fût assurément question d'affranchir ceux-ci. C'est pour empêcher que l'effervescence ne gagnât les noirs *esclaves,* c'est pour rétablir la tranquillité que Polverel se décide à annoncer l'émancipation, par une proclamation du 29 août 1793. Le décret de 1794 la confirma. *Nul excès n'en fut la suite*, pendant les années 1795, 1796, ni de 1797 à 1802, sous la sévère et intelligente administration de Toussaint-Louverture. Ainsi les troubles de Saint-Domingue éclatèrent de 1790 à 1792 ; l'émancipation n'y fut prononcée qu'à la fin de 1793 ; *c'est donc une erreur d'attribuer le désordre à l'abolition de l'esclavage.* » (2)

Ce fait important établi, nous avons été quelque peu surpris de lire ce qui suit, dans le livre déjà cité du professseur Marcel Dubois :

« L'abolition de l'esclavage fut surtout un effet des théories dont on ne se promit nullement de bons résultats. *On peut dire que la mesure produisit du désordre plutôt que de la reconnaissance*, mécontenta les planteurs, *poussa les*

(1) On trouvera plus loin le compte rendu de la fameuse séance de la Convention, où fut décrétée l'abolition de l'es clavage.

(2) Augustin Cochin, *L'abolition de l'esclavage*, t. Ier p. 10.

Digitized by Google

noirs à se soulever, arrêta la mise en valeur par son caractère radical ». (1)

Les esclaves affranchis par Sonthonax acclamèrent sa résolution avec une joie délirante ; il est « le bon Dieu », criaient-ils. Ces *nouveaux libres*, comme on les appela, lui restèrent toujours invariablement dévoués. (Général P. Lacroix, Colonel Malenfant, d'après Schœlcher).

La colonie de Saint-Domingue, en vertu du décret du 4 avril 1792, élut trois députés à la Convention nationale : Belley, nègre, qui s'était racheté au moyen de son pécule ; Mills, homme de couleur ; Dufay, blanc. Voici, d'après le compte rendu officiel, l'accueil qui leur fut fait au sein de cette grande assemblée :

Séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794).

Le rapporteur. — « Citoyens, votre comité des décrets a vérifié les pouvoirs des députés de Saint-Domingue à la représentation nationale. Il les a trouvés en règle. Je vous propose de les admettre au sein de la Convention. »

... (Les trois députés de Saint-Domingue entrent dans la salle. La figure noire de Belley et la figure jaune de Mills excitent des applaudissements plusieurs fois répétés.)

Lacroix (d'Eure-et-Loir). — L'assemblée désirait avoir dans son sein des hommes de couleur qui furent opprimés pendant tant d'années. Aujourd'hui, elle en possède deux. Je demande que leur introduction soit marquée par l'accolade fraternelle du Président. »

(Cette motion est adoptée au milieu des acclamations. Les trois députés de Saint-Domingue s'avancent vers le Président et reçoivent le baiser fraternel ; la salle retentit de nouvelles acclamations).

---

(1) *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs*, p. 274 (édition 1895). Aux regrets que nous lui avons exprimés d'avoir à le contredire sur ce point, le sympathique professeur de géographie coloniale, rencontré chez un ami commun, le Dr Edgar Bérillon, quelques jours avant l'impression de notre ouvrage, a reconnu avec une loyauté parfaite que les documents historiques mis au jour depuis la publication de son livre ne lui permettent plus de maintenir tous les termes de son jugement sur les effets de l'émancipation. Nous sommes heureux de rendre hommage à ce noble exemple de probité intellectuelle.

Digitized by Google

Le lendemain, 16 pluviôse, le député noir, Belley, prononça un discours ardent où il « conjurait la Convention de faire jouir pleinement les colonies des bienfaits de la liberté et de l'égalité ». Il fut vivement applaudi.

Levasseur (de la Sarthe). — « Je demande que la Convention, ne cédant pas à un moment d'enthousiasme, mais aux principes de la justice, fidèle à la déclaration des droits de l'homme, décrète dès ce moment que l'esclavage est aboli sur tout le territoire de la République. Saint-Domingue fait partie de ce territoire, et cependant il s'y trouve encore des esclaves. »

Lacroix (d'Eure-et-Loir). — « En travaillant à la constitution du peuple français, nous n'avons pas porté nos regards sur les malheureux nègres. La postérité aura un grand reproche à nous faire de ce côté. Réparons ce tort... Proclamons la liberté des nègres... Président, ne souffre pas que la Convention se déshonore par une discussion ! »

L'assemblée se lève et vote par acclamation. Le Président prononce l'abolition de l'esclavage, au milieu des applaudissements et des cris mille fois répétés de : *Vive la République ! Vive la Convention !*

Les deux députés de couleur sont à la tribune; ils s'embrassent. On applaudit. Lacroix les conduit au Président, qui leur donne le baiser fraternel.

Cambon. — « Une citoyenne de couleur qui assiste régulièrement aux séances de la Convention vient de ressentir une joie si vive, en voyant la liberté accordée par nous à tous ses frères, qu'elle a perdu connaissance. *(On applaudit.)* Je demande que ce fait soit consigné au procès-verbal, que cette citoyenne soit admise à la séance et reçoive au moins cette reconnaissance de ses vertus civiques. »

La proposition est décrétée.

On voit sur le premier banc de l'amphithéâtre, à la gauche du Président, cette citoyenne qui essuie ses larmes. *(On applaudit.)*

N. . — « Je demande que le ministre de la marine soit tenu de faire partir sur-le-champ des avisos pour porter aux colonies l'heureuse nouvelle de leur affranchissement (1). »

Il s'élève quelques débats relatifs à la rédaction du décret.

Lacroix en propose une, qui est adoptée en ces termes :

---

(1) Danton s'y opposa. Au chapitre VII (page 153) figure le texte du principal passage de son discours.

Digitized by Google

« *La Convention nationale déclare abolir l'esclavage dans toutes les colonies; en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouissent de tous les droits assurés par la Constitution.* »

« Renvoyé au Comité de Salut public pour lui faire incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour l'exécution du présent décret. »

(*Moniteur officiel*, numéro du 16 pluviôse an II.)

Quelques jours plus tard, obéissant à un de ces mouvements spontanés dont il est coutumier, le peuple de Paris, à la fin d'une séance, demanda à défiler devant la barre de la Convention. Au milieu du défilé, trois nègres d'une taille colossale se détachent de la foule et déposent une lettre sur le bureau, en disant : « Nous n'avons pu l'apporter plus tôt ; les autorités royalistes empêchent les gens de couleur de quitter les Antilles. »

La foule s'arrête, étonnée. Les députés s'interrogent du regard. Chacun pressent un événement inattendu. Le président de l'assemblée prend la lettre et lit :

« Citoyens,

Je suis nègre. On dit, aux Antilles, que nous ne sommes pas dignes d'être Français.

J'ai soixante-et-onze ans. Je suis brisé par trente années d'esclavage et cinquante années de travaux. Je suis trop vieux pour me battre. Il faut que je meure sans voir la France!

Je vous envoie mes trois fils. Ils sont jeunes, ils sont forts. Ils feront vaillamment leur devoir.

O vous qui n'avez pas de préjugés, vous qui avez proclamé la Déclaration des Droits de l'Homme, acceptez ce don d'un père! Je vous en supplie, recevez mes fils dans vos rangs : ils veulent verser leur sang pour la Patrie.

Un vieillard vous bénira! » (1)

A cette émouvante lecture, un frisson sympathique gagne toute la salle. La Convention se lève comme un seul homme

(1) *La Martinique*, par Henri Monet. Paris, 1891.

Digitized by Google

et pousse ce double cri : « *Vive la République! Vivent les noirs!* Conventionnels, gens des tribunes, gens du défilé, escaladent les bancs ; on se presse autour des noirs, on les embrasse ; plus d'un visage est inondé de larmes : l'émotion est à son comble. Le peuple alors reprend sa marche, entraîne les trois Africains et les conduit triomphalement à l'autel de la Patrie, où ils reçoivent des armes et sont enrôlés comme volontaires. Leur nom n'a point passé à la postérité ; mais nous sommes certain que, soit en France avec Hoche ou Marceau, soit en Italie avec Bonaparte, soit en Autriche avec leur intrépide congénère, le général Alexandre Dumas, ces trois volontaires ont dû traduire par des actions d'éclat les nobles sentiments qui vibraient dans l'âme héroïque de leur vieux père.

C'est en cette même année 1794 que Toussaint-Louverture (1), alors « général des armées du roi d'Espagne », se rendant à l'appel du Commissaire civil Laveaux, successeur de Sonthonax, passa au service de la République française. Personne n'ignore que, sous l'administration de ce nègre illustre entre tous, la colonie retrouva la tranquillité publique et la prospérité commerciale qu'elle avait perdues. Il est hors de doute que sans l'attentat liberticide de « l'homme du 18 Brumaire... et de Waterloo », Saint-Domingue fût restée assez longtemps encore une possession française. Mais, malheureusement pour la France, Napoléon, monstrueux furoncle de la tyrannie, ayant « percé » sous Bonaparte, voulut rattacher à nouveau les colonies à la métropole par la chaîne de l'esclavage ; les noirs de Saint-Domingue brisèrent cette chaîne immorale et odieuse, et le lien politique se trouva ainsi à jamais rompu avec la France. *Hoc erat in fatum!*

---

(1) On ne sait pas précisément la date de sa naissance, déclare Schœlcher, le biographe le plus autorisé du héros noir. Son fils Isaac la fixe au 20 mai 1746, mais la plus généralement adoptée est celle du 20 mai 1743, ce qui lui donnerait 51 ans lorsqu'il se fit connaître. Cet âge paraît le plus probable, car dès le premier moment qu'on parle de lui, tout le monde dit : « le vieux Toussaint ».

Digitized by Google

CHAPITRE VI

La liberté ou la mort !

L'histoire de la guerre de l'indépendance d'Haïti n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage. Nous allons simplement, à l'aide de quelques documents officiels, esquisser le plus rapidement possible cette page mémorable qui, même après la *libération* de Cuba, demeure le fait le plus impressionnant des annales coloniales.

Le premier acte public qu'on possède de Toussaint-Louverture, en tant que chef dirigeant, est un appel aux esclaves daté de 1793 ; la teneur de la copie conservée à Paris, aux Archives nationales, est la suivante :

« Au camp Turel, le 29 août 1793.

Frères et Amis,

Je suis Toussaint-Louverture, mon nom s'est peut-être fait connaître jusqu'à vous. J'ai entrepris la vengeance. Je veux que la liberté et l'égalité règnent à Saint-Domingue. Je travaille à les faire exister. Unissez-vous à nous, frères, et combattez avec nous pour la même cause.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : Toussaint-Louverture (1)

Général des armées du roi, pour le bien public. »

---

(1) « Il y a plusieurs versions sur l'origine du nom de *Louverture* ajouté à celui de Toussaint. Aucune ne paraît bonne. Dans une note qui est aux *Archives nationales*, il est dit que « Toussaint, ayant appartenu à un maître appelé Louverture, prit ce nom, comme le faisaient quelquefois les esclaves », mais il est certain qu'il n'a jamais appartenu à d'autre maître qu'au comte Bréda. Plus généralement, on attribue le second nom à une exclamation de Laveaux qui, apprenant que Toussaint, alors qu'il était au service de l'Espagne, venait de nous enlever coup sur coup deux ou trois places, se serait écrié : « Mais cet homme fait donc ouverture partout ! » Toussaint, instruit

Digitized by Google

Toussaint servit loyalement la République française, en employant très utilement le prestige et l'autorité qu'il s'était acquis en peu de temps, à détruire les derniers ferments de haine et de discorde qui pouvaient troubler la colonie. Le 1er avril 1796, en présence du peuple et de l'armée réunis sur la place d'armes du Cap, le gouverneur Laveaux le proclama « le Sauveur des autorités constituées, le Spartacus noir prédit par Raynal (1) pour venger les outrages faits à sa race ». Il le nomma général de division, lieutenant au Gouvernement de Saint-Domingue et déclara que, désormais, il ne ferait rien que de concert avec lui (2). Peu après, des perturbateurs menaçant de troubler l'ordre à Saint-Louis-du-Nord, Toussaint-Louverture adressa aux cultivateurs de cette localité une « proclamation » empreinte du plus pur loyalisme et qui produisit le meilleur effet :

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Aux citoyens de Saint-Louis-du-Nord,
Toussaint-Louverture, général de division
et lieutenant au gouvernement de Saint-Domingue.

« J'apprends avec indignation que des êtres pervers, désorganisateurs, perturbateurs du repos public, des ennemis de la liberté géné-

---

de ce propos, se serait emparé du mot *Ouverture*, pour s'en faire un nom par bravade. Cette version ne peut non plus être bonne, car on voit ici que, déjà en août 1793, il s'appelait Louverture, alors qu'il ne nous avait encore rien pris. » (Schœlcher.)

Reste cette supposition, nullement insoutenable, que Toussaint s'est lui-même donné ce surnom.

(1) Cette prédiction mérite d'être citée :

« Nations de l'Europe, vos esclaves briseront le joug sacrilège qui les opprime... Il ne manque aux nègres qu'un chef. Où est-il, ce grand homme? Il paraîtra, n'en doutons point; il lèvera l'étendard sacré de la Liberté. Ce signal vénérable rassemblera autour de lui les compagnons de son infortune. Plus impétueux que les torrents, ils laisseront partout les traces ineffaçables de leur juste ressentiment. L'ancien monde joindra ses applaudissements au nouveau; partout on bénira le nom du héros qui aura rétabli les droits de l'espèce humaine. » (Raynal, *Hist. philos. des Deux Indes.*)

(2) Général Pamphile Lacroix, t. Ier, p. 309.

Digitized by Google

rale et de la sainte égalité, cherchent par des intrigues infâmes à faire perdre à mes frères de la commune de Saint-Louis-du-Nord le glorieux titre de citoyens français. Jusqu'à quand vous laisserez-vous conduire comme des aveugles par vos plus dangereux ennemis?...

Quel fruit espérez-vous retirer des désordres dans lesquels on cherche à vous entraîner? Vous avez la liberté, que pouvez-vous désirer de plus? Que dira le peuple français, lorsqu'il apprendra qu'après le don qu'il vient de vous faire, vous avez porté l'ingratitude jusqu'à tremper vos mains dans le sang de ses enfants?

Mais, frères et amis, vous êtes incapables de ces atrocités par vous-mêmes, je le sais; des monstres couverts de crimes cherchent à vous entraîner avec eux dans le précipice, pour n'être pas plus longtemps isolés dans la nature.

Ils osent, ces scélérats, vous débiter que la France veut vous rendre à l'esclavage!... Comment pourriez-vous ajouter foi à des calomnies aussi atroces? Ignorez-vous ce que la France a sacrifié pour la liberté générale, pour les droits de l'homme, pour le bonheur et la félicité des hommes?

Faites bien attention, mes frères, qu'il y a plus de noirs dans la colonie qu'il n'y a d'hommes de couleur et d'hommes blancs ensemble, et que s'il y arrive quelques désordres, ce sera à nous, noirs, que la République s'en prendra, parce que nous sommes les plus forts et que c'est à nous à maintenir l'ordre et la tranquillité par le bon exemple. Je suis responsable de tous les événements, comme chef. Quel compte pourrai-je rendre à la France, qui nous a comblés de ses bienfaits, si vous cessez d'écouter la voix de la raison?... »

Les noirs, en voyant Toussaint-Louverture, un des leurs, monté au grade de général de division et partageant les hautes fonctions du gouvernorat, furent de plus en plus fiers de lui. « Aimant l'ordre et l'autorité par instinct, ils se soumirent sans peine à son pouvoir organisateur. » (1)

Le Directoire ratifia la promotion de Toussaint par un arrêté du 30 thermidor an IV (17 août 1796), lui décernant en

(1) Sur la mine ou la réponse équivoque d'un nègre accusé de se livrer au brigandage, Toussaint ordonnait au délinquant d'aller se faire fusiller; le noir s'inclinait humblement devant son chef vénéré et obéissait sans murmurer !

Digitized by Google

même temps « un sabre et une paire de pistolets de la manufacture de Versailles » et spécifiant que « ses deux enfants seront envoyés en France, pour y recevoir l'instruction et l'éducation aux frais du gouvernement ». (1)

Nommé, au mois de mai 1797, « Commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue », Toussaint-Louverture fit occuper la partie espagnole, (2) que le traité de Bâle (1795) avait cédée à la France, puis chassa complètement les Anglais de l'île (3) après une série de combats remarquables au point de vue de la stratégie. Parvenu au faîte de la gloire et de la

---

(1) Ces enfants, Placide et Isaac, partirent en février 1797, à bord du *Wattignies*, « vaisseau de 74 canons, capable de forcer les lignes anglaises ». Toussaint s'en rapportait au gouverneur Sonthonax pour « déterminer, suivant leur âge (14 à 15 ans), le genre d'éducation qui leur convenait ».

(2) Saint-Domingue avait alors une armée composée de 48,000 indigènes et de 3,000 hommes de troupes européennes. Soldats européens, nègres et mulâtres, confondus sans aucune distinction, occupaient les mêmes casernes et combattaient ensemble. *(Compte-rendu au Conseil des Cinq-Cents,* séance du 27 vendémiaire an VI.)

(3) Le 1er octobre 1798, le Môle Saint-Nicolas, « le Gibraltar de la mer des Antilles », fut rendu à l'autorité militaire de Saint-Domingue.

Le général Maitland, commandant en chef des forces anglaises, offrit à Toussaint-Louverture de le faire reconnaître par son gouvernement comme roi d'Haïti, s'il consentait à signer un traité de commerce accordant à la Grande-Bretagne le droit exclusif d'exporter tous les produits de l'île et d'importer uniquement des produits manufacturés anglais. Une forte escadre britannique stationnerait en permanence dans les eaux de Saint-Domingue, pour protéger l'île contre toute agression. Toussaint déclina cette offre insidieuse; mais le général anglais parvint, toutefois, à obtenir de lui une capitulation honorable.

« *J'ai vu dans les archives du gouvernement de Port-au-Prince, et tous les officiers de l'état-major de notre armée ont vu avec moi,* les propositions secrètes qui tendaient à faire déclarer Toussaint-Louverture roi d'Haïti... » (Général P. Lacroix, vol. 1er, p. 294.)

Les Anglais, d'après les colonels Ramel et Malfenfant, sacrifièrent au moins 30,000 hommes et plusieurs centaines de millions dans cette infructueuse expédition contre Saint-Domingue, que les colons français leur avaient représentée comme une proie facile à saisir.

Digitized by Google

puissance, conçut-il réellement l'idée de s'affranchir totalement de l'autorité de la métropole? Nul ne peut l'affirmer avec certitude. Toujours est-il qu'il fit élaborer une constitution locale, par laquelle il se donnait, comme le dit Schœlcher, presque autant de pouvoir que les rois de France du bon vieux temps. Il envoya cet acte, tout imprimé, au Premier Consul, accompagné d'une lettre (1) se terminant par cette déclaration osée : « *L'Assemblée centrale* (créée par lui) *m'ayant requis, vu l'absence des lois, de faire provisoirement exécuter cette constitution, comme devant l'acheminer plus vite vers sa prospérité future, je me suis rendu à ses désirs. Cette constitution a été accueillie par toutes les classes des citoyens avec des transports de joie, qui ne manqueront pas de se reproduire lorsqu'elle sera renvoyée, revêtue de la sanction du gouvernement.* »

Nous ne pouvons nous dérober à l'obligation d'analyser certains articles de cette Constitution, qui proclamait Toussaint gouverneur à vie et lui attribuait *exclusivement*, « en cas de l'événement cruel de sa mort, *le droit de choisir le citoyen qui lui succédera immédiatement* ». On y lit :

« Article 17. — L'introduction des cultivateurs indispensables à l'accroissement et à l'extension des cultures aura lieu à Saint-Domingue. La constitution charge le gouverneur de prendre les mesures convenables pour encourager et favoriser cette augmentation de bras, pour stipuler et balancer les intérêts, assurer et garantir l'exécution des engagements réciproques résultant de cette introduction. »

Il est impossible, fait remarquer Schœlcher, que Toussaint

(1) La légende prétend que les lettres de Toussaint-Louverture à Bonaparte portaient cette suscription : *Le premier des noirs au premier des blancs.* Semblable rubrique n'existe nulle part, déclare Schœlcher : « C'est une invention de blancs, trop désireux de ridiculiser un noir. Toussaint-Louverture était vain, comme peuvent l'être les hommes de tous les pays, quelle que soit la couleur de leur épiderme; mais le général en chef de l'armée de Saint-Domingue, qui avait refusé une couronne, n'en était pas à pareille puérilité. »

Digitized by Google

ait pu s'imaginer qu'on pourrait déterminer des Africains à quitter librement leur pays pour venir à Saint-Domingue, où ils savent que leurs congénères n'ont jamais trouvé que des chaînes ; il est impossible qu'il soit parvenu à se cacher à lui-même que l'augmentation de bras ne pouvait s'obtenir autrement que par l'exécrable trafic de ses frères. Quel sort réserve-t-il, d'ailleurs, aux cultivateurs ?

La constitution déclare, il est vrai (art. 3), que « *l'esclavage est à jamais aboli à Saint-Domingue ; tous les hommes y naissent, vivent et meurent libres et Français* » ; elle définit même excellemment (art. 15) une plantation : « l'asile tranquille d'une active et constante famille dont le propriétaire du sol ou son représentant est nécessairement le père », et ajoute (art. 16 § 1er) que « chaque cultivateur et ouvrier est membre de la famille et portionnaire dans les revenus ». Fort bien. Mais ces *membres de la famille, portionnaires dans les revenus* qu'elle produit, peuvent-ils s'en retirer, si « le père » n'est pas bon ? Sur ce point important la constitution fait une réponse négative qui suffit à lui donner une très fâcheuse caractéristique :

« Art. 16 § 2. — Tout changement de domicile, de la part des cultivateurs, entraîne la ruine des cultures. Pour réprimer un vice aussi funeste à la colonie que contraire à l'ordre public, le gouvernement fait tous les règlements de police que les circonstances nécessitent. »

Evidemment, concluera chacun, interdire à un homme tout changement de domicile, c'est l'emprisonner dans son domicile. Il faut avouer que c'est là une assez triste conception de la liberté. On nous permettra, toutefois, de présenter, comme circonstance atténuante, ce fait, d'ordre psychologique, énoncé par Schœlcher à la fin de sa critique : « Il restait trop en Toussaint de l'ancien esclave pour croire qu'on pût obtenir le travail autrement que par contrainte. » On doit aussi tenir compte de la préoccupation qu'avait le chef noir de donner, malgré tout, des gages aux colons revenus à Saint-Domingue après la pacification de l'île et sans l'appui des-

Digitized by Google

quels le gouvernement local ne pouvait avoir qu'une existence précaire. Telle était l'opinion de l'éminente Mme Michelet, femme de l'illustre historien-poète, dont le père, Louis Mialaret, fut, on le sait, un des secrétaires de Toussaint-Louverture.

En 1799, lorsque le gouvernement français fit demander à Toussaint-Louverture d'inscrire sur les drapeaux de l'armée coloniale cette devise : « *Braves noirs, souvenez-vous que le Peuple français seul reconnait votre liberté et l'égalité de vos droits* », le gouverneur de Saint-Domingue en avait pris occasion pour protester énergiquement contre l'esclavage qu'avait rétabli et que maintenait la France dans ses autres colonies : « Ce n'est pas, disait-il, une liberté de circonstance, concédée à nous seuls, que nous voulons; *c'est l'adoption absolue du principe*, qu'aucun homme, né rouge, noir ou blanc, ne peut être la propriété d'un autre homme... »

Il se trouvait donc, en 1801, un homme, un agent colonial assez audacieux pour ne pas mettre en doute que le Premier Consul, dont la volonté courbait tous les fronts à Paris, pût refuser ce qu'on lui demandait !... « Mais le général en chef de l'armée de Saint-Domingue était un personnage à ménager; Bonaparte se contint assez pour se borner à ne pas lui répondre. »

Après la paix d'Amiens, le Premier Consul, plus libre de ses mouvements, se laissa facilement persuader par les colons réfugiés en France qu'il y allait de sa gloire de « faire revivre les lois dans les colonies ». Chacun savait ce que cela voulait dire.

« Plus de 30 millions de denrées coloniales, écrit Norvins (1), emmagasinées ou en pleine récolte à notre arrivée, attestaient la bonne administration de Toussaint. Cette prospérité suffisait sans doute à empêcher la fatale expédition de Saint-Domingue; mais Bonaparte était déjà monté si haut et déjà aussi ses conseillers étaient placés si bas, qu'on n'avait pas osé lui dire ce que le noir Toussaint

(1) Journal *La Presse*, du 9 novembre 1836.

Digitized by Google

avait fait. Ce n'était, lui disaient les colons consultés à Paris, qu'un esclave révolté, le meurtrier de la classe blanche; il fallait s'en défaire à tout prix ».

Malheureusement pour le grand Africain, c'est d'un bras de fer qu'il reconstruisit la société coloniale. Tout devait plier sous sa volonté organisatrice, mais tyrannique et trop souvent impitoyable. « Il ne lui sera pas donné d'accomplir sa grandiose entreprise, parce qu'il s'est aliéné les cœurs. Les immenses services qu'il a rendus à sa race ne lui serviront pas de protection et *il succombera, malgré son génie, parce qu'il n'a pas été bon.* »

Bonaparte, dit Schœlcher, accepta l'idée de rétablir l'esclavage, bien qu'il comprît que Saint-Domingue pouvait lui fournir au moins vingt mille soldats noirs pour conquérir les Antilles anglaises et espagnoles, encore remplies d'esclaves qu'ils auraient aisément soulevés. Cet homme ne fut jamais un patriote, il ne fut que Bonapartiste ». (1)

---

(1) Le colonel Malenfant donne sur l'état des esprits à ce moment, en France, des renseignements vraiment curieux. Ayant servi à l'armée du Rhin, il fut nommé par le Premier Consul sous-inspecteur aux revues et attaché contre son gré à l'expédition de Saint-Domingue. Arrivé à Brest, il ne rencontra personne qui se trompât sur le véritable but de l'entreprise. Plusieurs généraux lui dirent : — « Nous avons vaincu les Mamelucks ; nous subjuguerons plus facilement les mulâtres et les nègres... » Un colon émigré se faisait fort de réduire tous les noirs avec *quatre mille hommes.* Le colonel Malenfant les contredisait très haut. Il fut dénoncé au général Leclerc comme « professant des opinions dangereuses ». Leclerc le fit venir et lui dit : « ... Tous les nègres, lorsqu'ils vont voir une armée, mettront bas les armes. Ils seront trop heureux qu'on leur pardonne! » — On vous a induit en erreur, mon général. — « Comment! un brave me parle ainsi! » — C'est parce que je suis vrai, mon général. — « Mais il y a ici un colon qui m'a offert d'arrêter Toussaint avec soixante grenadiers. » — Moi, mon général, je ne m'en chargerais pas avec soixante mille. Si vous faites la guerre, vous ne serez éclairés que par des flammes, vous coucherez sur des cendres, votre armée périra de fatigues et de misère. — « C'est bien », fit le général Leclerc, « j'ai écrit au ministre de la guerre, qui vous donnera une autre destination. » *(Des Colonies et particulièrement de celle de Saint-Domingue*, p. 284...)

Digitized by Google

Le 11 décembre 1801, une flotte de 54 vaisseaux, portant 23.000 hommes « presque tous tirés de la célèbre armée du Rhin », quitta Brest, sous le commandement du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte. Le Premier Consul annonça l'expédition à Toussaint-Louverture par une lettre dont nous détachons les passages suivants :

« ... *Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français.* Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit.

Appelé par vos talents et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte de Dieu, de qui tout émane.

La constitution que vous avez faite, en réunissant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

Les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis sans que la métropole pût vous secourir, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être; mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de *la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens*, par les services que vous lui avez rendus et par les talents et par la force de caractère dont la nature vous a doué...

Nous avons fait connaître à vos enfants et à leur précepteur les sentiments qui nous animent. Nous vous les renvoyons (1).

---

(1) L'entrevue de Toussaint-Louverture avec ses fils, ramenés de France par le chef de l'armée expéditionnaire, constitue une des plus poignantes scènes de tragédie historique :

— « Mes enfants, prenez votre parti; quel qu'il soit, je vous chérirai toujours... », dit Toussaint, d'une voix ferme dans l'effusion même des caresses échangées.

— « Eh bien, mon père », fit Isaac, le plus jeune, « voyez en moi un serviteur fidèle de la France qui ne pourra jamais se résoudre à porter les armes contre elle ! »

— « Je suis à vous, mon père », déclara Placide; « je crains l'ave-

Digitized by Google

Assistez de vos conseils, de votre influence et de vos talents le capitaine général . . . . . .

S'il était des malveillants qui disent aux individus de Saint-Domingue que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait pendant les temps d'anarchie, assurez-les que nous ne nous informerons de leur conduite et que nous ne rechercherons le passé que pour connaître les traits qui les auraient distingués dans la guerre qu'ils ont soutenue contre les Anglais et les Espagnols, qui ont été nos ennemis.

Comptez sans réserve sur notre estime, et conduisez-vous comme doit le faire *un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde.* »

Signé : BONAPARTE.

L'escadre parut devant le Cap, le 1er février 1802. Leclerc devait, en débarquant, lancer la proclamation suivante :

« *Le Premier Consul aux habitants de Saint-Domingue.*

HABITANTS DE SAINT-DOMINGUE,

Quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes Français, *vous êtes tous égaux devant Dieu et devant la République.*

La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère. Mais tout a changé, tous les peuples ont embrassé les Français et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les Français se sont embrassés aussi et ont juré d'être tous des frères. Venez aussi embrasser les Français et vous réjouir de revoir vos frères d'Europe.

Le gouvernement vous envoie le capitaine-général Leclerc. Il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis et contre les ennemis de la République. *Si on vous dit : « Ces forces sont destinées à vous ravir votre liberté », répondez : La République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée !*

---

nir, je crains l'esclavage ; je suis prêt à combattre pour m'y opposer ! » (Général P. Lacroix.)

Placide reçut aussitôt le commandement d'un des fameux bataillons de la garde de Toussaint ; Isaac se retira auprès de sa mère et resta neutre.

Digitized by Google

Ralliez-vous autour du capitaine-général; il vous apporte l'abondance et la paix... », etc.

Ainsi parlait Bonaparte, le 8 novembre 1801, et, le 16 mars 1802, il disait, dans ses instructions à Leclerc : « Dès l'instant que vous vous serez défait de Toussaint, de Christophe, de Dessalines et des principaux *brigands* et que la masse sera désarmée, renvoyez sur le continent tous les noirs et hommes de couleur qui auront joué un rôle dans les troubles civils (1). » Le 27 avril de la même année, il écrivait au consul Cambacérès :

« Vous trouverez, ci-joint, des notes pour servir à rédiger un projet d'arrêté à convertir en sénatus-consulte :

... Art. 5. — Tous les individus noirs non compris dans les listes mentionnées à l'article premier, *seront assujettis aux lois et règlements qui, en 1789, composaient le* CODE NOIR *des colonies.* » (Correspondance de Napoléon, t. VII.)

Le 1er juillet suivant, il écrivait de nouveau à Leclerc : « *Défaites-nous de ces Africains dorés.* » Le mari de la créole Joséphine, celui que Lamartine appelle le « Corse à cheveux plats » professait pour la race noire un mépris étrangement vulgaire. Il le révéla, un jour, à un de ses familiers : « Je ne laisserai jamais une épaulette sur l'épaule d'un nègre ! » (*Observations du général Vincent*, p. 19). Injustice mesquine, doublée d'ingratitude, envers ces officiers noirs et mulâtres, aussi dévoués que distingués, qui avaient si vaillamment combattu pour la France (2).

---

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VIII.

(2) Extrait d'un rapport adressé, le 22 juillet 1795, au Comité de Salut public, par le délégué Defermont :

« Les nègres et les mulâtres, *seuls défenseurs de Saint-Domingue*, ont glorieusement soutenu leur nom de Français. *Réduits à leurs propres forces, isolés de tout secours, presque sans munitions*, leur courage mis à toutes les épreuves n'a jamais été abattu. *Ils ont lutté avec énergie, honneur, persévérance et succès* contre les Espagnols et les Anglais. »

Les officiers métropolitains qui formaient l'état-major rutilant de Napoléon eurent-ils de plus beaux états de service ?

Digitized by Google

Le général Christophe, gouverneur du Cap, ayant refusé de livrer les forts sans l'ordre du gouverneur-général Toussaint-Louverture, son chef hiérarchique, Leclerc lui signifia un ultimatum. « *On nous prend donc encore pour des esclaves !* » s'écria Christophe. « *Allez dire au général Leclerc que les Français ne marcheront ici que sur un monceau de cendres et que la terre les brûlera !* » Le lendemain, en effet, au premier coup de canon tiré de l'escadre française, il donna le signal de la conflagration en mettant le feu à sa propre maison, puis il quitta la ville, — héroïsme que devait imiter, en 1812, le général Rostopchin à Moscou. L'exemple de Christophe fut suivi par Dessalines, à Saint-Marc, et par Maurepas, à Port-de-Paix.

On sait le reste, et combien grande fut l'horreur qui plane encore sur le souvenir de cette lutte impie où, dans les deux camps, se jouait la *Marseillaise*, hymne de la liberté ! A cette première phase se rattache la défense de la Crête à Pierrot, qui est restée célèbre. C'était un fort construit pour dominer la route du nord à l'ouest de l'île ; Dessalines l'occupait, par ordre de Toussaint, avec six à sept cents soldats auxquels le chef de brigade Lamartinière amena un renfort de cinq cents hommes. Nous laissons ici la parole au général Pamphile Lacroix, qui commandait une division du corps expéditionnaire :

« Une première attaque, où le général Debelle, commandant l'artillerie, reçut une blessure grave, fut repoussée. Un second assaut, conduit par Leclerc en personne, n'eut pas plus de succès ; il coûta à la division Boudet *quatre cent-quatre-vingts hommes*, tués ou blessés, et *deux à trois cents* à la division Dugua ; le général Boudet et le général Dugua y furent blessés. Le général Rochambeau, qui venait d'éteindre, avec une batterie de sept pièces, le feu d'une redoute nouvelle élevée sur le sommet de la Crête, crut pouvoir emporter de vive force cette redoute ; l'ennemi l'avait mise à l'abri d'un coup de main, en l'entourant d'un abatis de dix pieds de profondeur sur trois de hauteur. Le général

Digitized by Google

Rochambeau perdit *trois cents hommes* dans cette vaine entreprise...

» Ainsi, *la Crête-à-Pierrot, dans laquelle il n'existait que mille à douze cents combattants, nous en avait déjà coûté plus de quinze cents.* » (P. Lacroix, t. II, pp. 159 et 165).

Il fallut se résoudre à faire le blocus. Au bout de trois jours et trois nuits de bombardement, la garnison, qui comptait alors cinq cents tués ou blessés, ne songeait pas à se rendre, mais elle endurait des tortures horribles. « Les hommes », dit le docteur Descourtils qui était présent, « manquant d'eau et de nourriture, par une chaleur accablante, mâchaient des balles de plomb dans l'espoir d'étancher une soif insupportable. Ils provoquaient, par cette trituration, une salive bourbeuse qu'ils trouvaient encore délicieuse à avaler. » (*Voyage d'un naturaliste*, par Descourtils). A la fin, les blessés demandèrent l'évacuation ou la mort. Dessalines n'était plus là ; ayant tenté, la veille, une sortie, il s'était vu couper toute communication avec le fort. L'évacuation fut décidée ; elle s'opéra à travers les lignes des assaillants, au milieu de la nuit, sous la direction de Lamartinière :

« La retraite, dit le général Lacroix, qu'osa concevoir et exécuter le commandant de la Crête-à-Pierrot, est un fait d'armes remarquable. *Nous entourions son poste au nombre de plus de douze mille hommes ; il se sauva, ne perdit pas la moitié de sa garnison et ne nous laissa que ses morts et ses blessés... Nos pertes avaient été si considérables qu'elles affligèrent vivement le capitaine général ; il nous engagea par politique à les pallier, comme il les palliait lui-même dans ses rapports officiels....*

» Pendant que nous opérions l'investissement du fort, la musique des ennemis faisait entendre les airs patriotiques adaptés à la gloire de la France... Ces airs produisaient généralement un sentiment pénible. Les regards de nos soldats interrogeaient les nôtres, ils avaient l'air de nous

Digitized by Google

dire : « Nos barbares ennemis auraient-ils raison ? Serions nous les instruments serviles de la politique ? » (1)

Mais, séduits par les menteuses promesses du général Leclerc, qui leur assurait honneurs et considération dans les rangs de l'armée française, les plus braves et les plus intelligents parmi les officiers indigènes abandonnaient leur chef et faisaient leur soumission (2). Toussaint-Louverture dut écouter, à son tour, les propositions de paix. Il signa, le 5 mai 1802, une transaction qui rétablissait l'ordre, sinon l'harmonie, en supprimant définitivement l'esclavage. On négocia sur cette base : 1° liberté inviolable à *tous les citoyens* de Saint-Domingue ; 2° maintien, dans leurs grades et leurs fonctions, de tous les officiers civils et militaires indigènes ; 3° Toussaint gardant son état-major et se retirant où il voudrait sur le territoire de la colonie.

Dans un entretien amical qui suivit la signature du traité, Leclerc, ayant demandé à son adversaire qui, au cas où la guerre eût continué, lui aurait fourni des armes et des munitions : — « Vous-même ! » répondit le héros noir, « j'en aurais pris à vos avant-postes. »

Un mois après, le 7 juin, Toussaint-Louverture, accusé de tramer une conspiration, était traîtreusement arrêté. Un général, le général Brunet, se chargea de cette besogne et l'accomplit par des moyens turpides. Que sa mémoire en garde toute l'ignominie ! La missive qu'il fit parvenir à Toussaint contenait ces lignes : « ... Nous avons, mon cher général, des arrangements à prendre ensemble, qu'il est

---

(1) Général P. Lacroix, *op. cit.*, p. 170-171.

(2) Après avoir tenu en échec trois divisions, commandées par les généraux Debelle, Desfourneaux et Hardy, le général noir Maurepas, commandant l'arrondissement du Port-de-Paix, sans communication avec Toussaint et craignant d'être cerné par toutes les forces de l'armée expéditionnaire, accepta de capituler aux conditions primitivement énoncées par Leclerc. (Voir l'*Histoire militaire de la révolution de Saint-Domingue*, par H. de Poyen.) Cette défection fut bientôt suivie de celles de Christophe et de Dessalines.

Digitized by Google

impossible de traiter par lettres, mais qu'une conférence d'une heure terminerait. Si je n'étais pas excédé de travail, j'aurais été aujourd'hui le porteur de ma réponse ; mais ne pouvant sortir ces jours-ci, faites-le vous-même : si vous êtes rétabli de votre indisposition, que ce soit demain ; *quand il s'agit de faire le bien,* on ne doit jamais retarder. Vous ne trouverez pas dans mon habitation champêtre tous les agréments que j'eusse désiré réunir pour vous recevoir, mais vous y trouverez *la franchise d'un galant homme qui ne fait d'autres vœux que pour la prospérité de la colonie et pour votre bonheur personnel.* — Si Mme Toussaint, dont je désire infiniment faire la connaissance, voulait être du voyage, je serais content. Si elle a besoin de chevaux, je lui enverrai les miens. — Je vous le répète, général, *jamais vous ne trouverez d'ami plus sincère que moi...* P.-S. — Votre domestique, qui va au Port-au-Prince, a passé ici ce matin, il est parti avec sa passe en règle. » Or, ce domestique avait été arrêté sur l'ordre du même Brunet ! (1)

« Je fus informé », raconta plus tard Toussaint, « qu'un aide de camp du général Leclerc, passant par Ennery, s'était déclaré porteur d'un ordre pour me faire arrêter, adressé au général Brunet. *Le général Leclerc m'ayant donné sa parole d'honneur et promis la protection du gouvernement, je refusai de croire à ce propos.* »

Il se rendit donc à l'invitation de Brunet. Après quelques minutes de conversation, celui-ci pria son hôte de l'excuser un moment et sortit. « Un instant après entrèrent une dizaine d'officiers, l'épée et le pistolet au poing. L'ex-gouverneur, les prenant pour des assassins, tira son sabre ; mais ces offi-

---

(1) Le lieutenant-colonel H. de Poyen (*Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue*), qui reproduit cette lettre publiée par Isaac Louverture, y voit la manifestation d' « une très blâmable habileté ». Ce blâme est trop anodin, mon colonel. Nous disons, nous, que le militaire qui mentait de la sorte, en vue de préparer un guet-apens, avait une âme vile et montrait qu'il était indigne de porter l'épaulette.

Digitized by Google

ciers n'étaient que des agents de police. Le chef d'escadron Ferrari, qui les commandait, s'avança, l'arme baissée, et dit : « Mon général, nous ne sommes point venus pour attenter à vos jours ; nous avons seulement l'ordre de nous assurer de votre personne. » A ces mots, Toussaint remit son sabre au fourreau sans prononcer une parole. On vit là encore ce qu'il y avait de fermeté dans son caractère : toute résistance étant impossible, il se résigna à son sort, calme et maître de lui-même, comme s'il avait été élevé à l'école des stoïciens. » (Schœlcher).

L'ex-général en chef et gouverneur de Saint-Domingue fut embarqué, aux Gonaïves, sur la frégate *La Créole*, avec sa femme, ses deux fils et plusieurs officiers de sa suite ; transbordés, à l'entrée du Cap, sur le vaisseau d'escadre le *Héros*, qui se dirigea immédiatement vers l'Europe, ils arrivèrent à Brest le 21 juillet 1802. On connaît les prophétiques paroles que prononça l'illustre Africain, en mettant le pied sur le pont du bateau qui l'emportait loin de son pays : « *En me renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs ; il repoussera par ses racines, qui sont profondes et nombreuses.* »

De Brest, Toussaint-Louverture fut conduit au fort de Joux, dans le Jura, où « Napoléon combina lâchement son assassinat ». Au vieillard né sous les Tropiques, et qui avait toujours vécu en plein air dans une activité perpétuelle, on assigna un cachot glacial, avec « interdiction de voir qui que ce fût et de sortir, sous aucun prétexte », de la pièce où on le tenait enfermé (1). Le prisonnier ne résista pas longtemps aux tortures physiques et morales qu'il endurait. « Le 7 avril 1803, le commandant d'armes du fort, entrant à onze

(1) « La mort de Toussaint fut un véritable assassinat », nous écrit M. Emile Magnin, maire de Pontarlier (16 juillet 1901), « car comment appeler d'un autre nom le fait d'avoir transporté un malheureux du climat brûlant des Tropiques dans une vieille prison d'État, *où le thermomètre descend fréquemment à* 30 DEGRÉS CENTIGRADES AU-DESSOUS DE ZÉRO ? »

Digitized by Google

heures du matin dans le cachot, trouva Toussaint sans vie, assis sur une chaise près du feu, la tête appuyée contre la cheminée. » (*Archives de Pontarlier*). Le procès-verbal de l'autopsie, faite le lendemain, attribue la mort à une attaque d'apoplexie. Le Spartacus noir fut inhumé à côté de la chapelle du vieux fort.

Toussaint, à part une heure de défaillance (1), resta digne de la grandeur de son infortune. Quand, par ordre de Bonaparte, on lui enleva son uniforme, il se contenta de dire : « Fallait-il ajouter cette humiliation à mon malheur ? Sans doute, je dois à ma couleur les traitements qu'on me fait subir, mais la couleur de mon corps nuit-elle à mon honneur? » Lorsqu'on lui demanda son rasoir, « il déclara qu'il fallait qu'on le jugeât bien mal, puisqu'on le soupçonnait de manquer du courage nécessaire pour supporter son malheur ».

Onze ans plus tard, Napoléon était prisonnier à son tour. « Entouré d'une maison princière, libre de parcourir l'île entière où il était confiné, il se lamentait misérablement à propos de ses titres, de ses promenades, de ses rideaux et de sa vaisselle ; sans respect pour la hauteur de la position d'où il était tombé, il poussait de longs gémissements sur sa captivité (2) ».

---

(1) Dans une lettre à Bonaparte, du 9 octobre 1802, le captif, déjà « tremblant de froid et malade au point de ne pouvoir parler », implore la pitié de son bourreau : « il demande excuse de ses fautes et réclame de son grand génie la liberté pour travailler à gagner sa vie et celle de sa famille. » Son moral était visiblement affaibli par la souffrance. (*Archives nationales*, carton AF, 1215, — d'après Schœlcher).

(2) Napoléon disait à Hudson-Lowe : « Il est une Providence vengeresse : tôt ou tard, vous porterez la peine de votre attentat contre moi!... Vos ministres, par leurs instructions, ont assez prouvé qu'ils voulaient se défaire de moi. Pourquoi les rois qui m'ont proscrit n'ont-ils pas osé ordonner ouvertement ma mort? L'un eût été aussi légal que l'autre... *L'île est trop petite pour moi, qui faisais tous les jours plusieurs lieues à cheval. Le climat n'est pas le nôtre ;*

Digitized by Google

Même après la disparition de Toussaint-Louverture, la France eût peut-être conservé encore un bon nombre d'années l'incomparable colonie qu'était Saint-Domingue. Mais le général Leclerc, suivant la recommandation de Napoléon, donna l'ordre de désarmer tous les noirs. Ceux-ci savaient désormais quelle confiance il fallait attacher aux promesses et aux serments des blancs ; ils ne pouvaient oublier de sitôt que Toussaint-Louverture leur répétait sans cesse, en leur montrant un fusil : *Voilà notre liberté !* Ils refusèrent de livrer leurs armes, avec d'autant plus de raison qu'ils venaient d'avoir connaissance de l'infâme décret du 20 mai 1802, rétablissant l'esclavage et la traite. Déjà les nègres des Petites Antilles avaient été remis à la chaîne, malgré la glorieuse résistance d'une poignée de braves commandés par Delgrès, à la Guadeloupe, et par Belgrade, à la Martinique. Le 6 août, Leclerc écrit à son beau-frère : « ... *A présent que nos plans sur les colonies sont parfaitement connus, si vous voulez conserver Saint-Domingue, envoyez-y une nouvelle armée. Quelque désagréable que soit ma position, je fais des exemples terribles, et puisqu'il ne me reste plus que la terreur, je l'emploie.* » Sur un simple soupçon, un rapport, une parole équivoque, deux cents, trois cents, huit cents, *quinze cents* noirs étaient jetés à la mer !!! (*Mémoire du général Ramel*).

La mort du général Maurepas, l'un des officiers les plus distingués de l'armée coloniale, « noyé *arbitrairement* avec sa femme et ses enfants en bas-âge (1) », la disparition mys-

---

ce n'est ni notre soleil, ni nos saisons. Tout respire ici un ennui mortel. La position est désagréable, insalubre. . » (*Souvenirs* de la comtesse de Montholon.)

(1) « Lorsque Maurepas se soumit », relate le général Ramel, témoin irrécusable, « on lui conserva le commandement de Port-de-Paix; j'ai servi sous ses ordres. Il me dit qu'il ne se séparerait pas une seconde fois de la France et me pria d'écrire au général Leclerc pour avoir la permission de passer en France. Je ne reçus d'autre réponse que celle d'ordonner à Maurepas de se rendre au Cap pour y recevoir *une destination ultérieure*. J'appris, quarante-huit heures

Digitized by Google

térieuse du chef de brigade Lamartinière, le valeureux défenseur de la Crête-à-Pierrot, et surtout l'exécution du général Charles Belair et de sa femme (1) furent autant d'*exemples terribles* et impolitiques qui déterminèrent l'explosion. Nègres et mulâtres oublient leurs dissensions devant le danger commun : le soulèvement éclate sur tous les points ; l'impétueux Dessalines est nommé général en chef (septembre 1802) ; la guerre recommence, atroce et sans merci. Les noirs ont pour auxiliaire une maladie inexorable, qui décime affreusement l'armée esclavagiste.

Le général Leclerc meurt de la fièvre jaune, le 1er novembre 1802 ; il est remplacé, comme général en chef, par Rochambeau, dont la cruauté n'a jamais été dépassée aux Antilles. Le lendemain d'une bataille qu'il perdit, il fit égorger cinq cents prisonniers. « On eut recours aux noyapes et aux bûchers. On inventa des supplices nouveaux. Après les bateaux à soupape, on en imagina d'une autre espèce, où les victimes des deux sexes, entassées les unes sur les autres à fond de cale, étaient asphyxiées par des vapeurs de soufre. On fit venir de Cuba des chiens dressés à la chasse des nègres, qu'ils dévoraient avec une férocité extraordinaire... » (Raban, *op. cit.*).

---

après, qu'en entrant en rade, lui, sa femme et ses enfants en bas-âge avaient été jetés à la mer. Jamais nouvelle ne m'a autant contristé... » On l'avait d'abord amarré au grand mât, puis on avait fixé sur ses épaules et sur sa tête des épaulettes et un vieux chapeau, à l'aide de clous employés à la construction des navires. (Raban.)

(1) Charles Belair et sa femme, accusés d'avoir fomenté une révolte, furent traduits devant une commission militaire réunie au Cap et condamnés, l'un à être fusillé, l'autre à être décapitée. « Placé devant le peloton d'exécution, le général Belair entendit avec calme la voix de sa femme qui l'exhortait à mourir en brave. Au moment où il portait la main sur son cœur, il tomba, atteint de plusieurs balles à la tête. Mme Sanite, sa femme, refusa de se laisser bander les yeux. Le bourreau, malgré ses efforts, ne put la courber contre le billot. L'officier qui commandait le détachement fut obligé de la faire fusiller. La foule fut saisie d'horreur à la vue de cette dernière exécution. » (Madiou, *Histoire d'Haïti*, t. II, p. 328.)

Digitized by Google

Mais toutes ces cruautés ne purent détourner l'arrêt du destin. Vieillards, hommes, femmes et enfants, la population indigène tout entière, cette fois, est debout, frémissant de colère et d'indignation. L'enthousiasme inspire le sacrifice de tout : *la liberté ou la mort!* telle est la devise de chacun. « Pas un qui n'eût un fusil ou une arme quelconque à la main. Où que pussent aller les survivants de l'expédition, ils rencontraient des ennemis acharnés et implacables ; les habitations avaient été rasées pour leur enlever le moindre asile, les arbres qui auraient pu leur fournir de l'ombre étaient abattus. »

Le 9 octobre 1803, Dessalines, avec vingt-deux mille hommes, assiège Port-au-Prince ; après un mois d'attaques réitérées, il oblige le général Lassalle à l'évacuation, et « ces formidables légions, qui avaient fait trembler l'Europe, vont s'enfermer au Cap, leur dernier refuge ». Le Cap était hérissé de forts avancés. Rochambeau s'y croyait inexpugnable et ne supposait pas que les indigènes pussent avoir la pensée de venir l'attaquer ; mais Dessalines ne laissa pas ses soldats se reposer : le 11 novembre, il était déjà sous les murs de la ville. L'assaut du fort Verdières, établi sur un monticule, mérite l'élogieuse citation qu'en fait le général Pamphile Lacroix :

« Dessalines ordonne au général Capoix de s'emparer du fort. Ce nègre, surnommé Capoix-la-Mort, marche avec une demi-brigade qui recule, horriblement mutilée par le feu du fort. Il la ramène ; la mitraille le renverse au pied de la colline. Bouillant de colère, il va chercher de nouvelles troupes, monte à cheval et, pour la troisième fois, s'élance ; mais toujours les mille morts que vomit la forteresse le repoussent, lui et ses brigades. Jamais soldats n'eurent, plus que les siens, le mépris du trépas ; ils sont embrasés d'une ardeur homérique. Il lui suffit de quelques mots pour les entraîner une quatrième fois. En avant! Un boulet tue son cheval, il tombe ; mais bientôt, dégagé des cadavres abattus autour de lui, il court se replacer à la tête des noirs. En avant! En avant! Son chapeau garni de plumes est enlevé par la mitraille. Il repond à l'insulte qui lui met chapeau bas

Digitized by Google

en tendant son sabre, comme s'il montrait le poing, et se jette encore à l'assaut : En avant! En avant!

Au spectacle de tant d'intrépidité, de la part de son chef et de ses soldats, de grandes acclamations partent des remparts de la ville : *Bravo! bravo! Vivat! vivat!* crient Rochambeau et sa garde, qui considéraient l'attaque. Un roulement de tambours se fait entendre, le feu du fort Verdières se tait, un officier sort des murs du Cap, s'avance au galop jusqu'au front des indigènes surpris et dit, en saluant : « Le capitaine-général Rochambeau et l'armée française envoient l'expression de leur admiration au général qui vient de se couvrir de gloire. » L'heureux cavalier chargé de ce magnifique message tourne bride, calme son cheval, rentre au pas et... l'assaut recommence.

Les assiégés, électrisés eux-mêmes, ne voulurent point se laisser vaincre, et Dessalines envoya l'ordre à son lieutenant de se retirer. Le lendemain, un officier, suivi d'un écuyer, amena au quartier-général des indigènes un cheval caparaçonné que « le capitaine-général, dit-il, offrait en marque d'admiration à l'Achille nègre, pour remplacer celui que l'armée française regrettait de lui avoir tué (1). »

L'exaltation des femmes, en cette lutte glorieuse pour la liberté, fut souvent plus héroïque encore que celle des hommes. Une négresse, — quel regret que son nom soit resté inconnu ! — voyant un noir marcher la tête basse au supplice, saisit une épée, se fait une blessure mortelle et, aussi sublime que la femme de Pœtus à Rome, elle s'écrie en tombant : « Homme, il est doux de mourir, lorsqu'on perd la liberté ! » Des mères, accompagnant leur fille au gibet, nimbaient leurs adieux de cette consolation stoïque : « Réjouis-toi, ma fille, tu ne seras pas mère d'esclave ! »

Oui, tu l'as bien dit, Schœlcher : un peuple de la sorte animé est un peuple invincible.

Rochambeau dut capituler, le 19 novembre 1803. Il obtint de s'embarquer avec armes et bagages, mais il fut capturé, à sa sortie du Cap, le 28 novembre, par un croiseur anglais.

---

(1) Malgré les atrocités commises par Rochambeau, on ne peut se défendre d'admirer ce trait de chevalerie, d'ailleurs conforme aux vraies traditions de l'armée française.

Digitized by Google

Aussitôt après le départ des troupes françaises, les chefs insurgés publièrent la proclamation suivante :

« L'indépendance de Saint-Domingue est proclamée.

Rendus à notre première dignité, nous avons recouvré nos droits, et *nous jurons de ne jamais nous les laisser ravir par aucune puissance de la terre.*

Propriétaires de Saint-Domingue qui errez dans des contrées étrangères, en proclamant notre indépendance, nous ne vous défendons pas de rentrer dans vos biens : loin de nous cette pensée injuste ! Nous savons qu'il est parmi vous des hommes qui ont abjuré leurs anciennes erreurs, renoncé à leurs folles prétentions et reconnu la justice de la cause pour laquelle nous versons notre sang depuis douze années. *Nous traiterons en frères ceux qui nous aiment; ils peuvent venir habiter parmi nous.*

Mais quant à ceux qui, enivrés d'un fol orgueil, esclaves intéressés d'une prétention criminelle, sont assez aveugles pour se croire des êtres privilégiés et pour dire que le ciel les a destinés à être nos maîtres et nos tyrans, qu'ils n'approchent jamais des rivages de Saint-Domingue ! Qu'ils demeurent où ils sont ! Qu'ils souffrent les maux qu'ils ont si bien mérités, et que les gens de bien, de la crédulité desquels ils ont trop longtemps abusé, les accablent du poids de leur indignation !

Nous avons juré de châtier quiconque oserait nous parler d'esclavage. Nous serons inexorables, peut-être même cruels, envers tous ceux qui viendraient nous apporter la servitude. Rien ne coûte et tout est permis à des hommes à qui l'on veut ravir le premier des biens; ils sont innocents devant Dieu, qui n'a pas créé les hommes pour les voir gémir sous un joug honteux.

Si, dans les divers soulèvements qui ont eu lieu, des Blancs dont nous n'avions pas à nous plaindre ont péri, victimes de la cruauté de quelques soldats ou cultivateurs trop aveuglés par le souvenir de leurs maux passés pour distinguer les propriétaires humains de ceux qui ne l'étaient pas, nous déplorons sincèrement leur malheureux sort et déclarons, à la face de l'univers, que ces meurtres ont été commis malgré nous. Il était impossible, dans une crise pareille, de prévenir ou d'arrêter ces désordres.

Aujourd'hui que l'aurore de la paix nous présage une ère moins orageuse et que le calme de la victoire a succédé aux désordres d'une

Digitized by Google

guerre affreuse, Saint-Domingue doit prendre un nouvel aspect et son gouvernement doit être désormais celui de la justice. »

Donné au quartier-général du Fort-Dauphin, le 29 novembre 1803.

Signé : Dessalines, Christophe, Clairvaux.

Il fut décidé, en même temps, que l'île reprendrait le nom d'*Haïti*, qu'elle avait avant la venue de Christophe Colomb. Du drapeau tricolore on supprima le *blanc*, et le pavillon, rouge et bleu, du premier Etat noir indépendant se trouva réunir emblématiquement les deux couleurs du costume que portait le Christ rédempteur.

Un poète haïtien de grand talent a résumé, dans un très beau mouvement lyrique, les sentiments que doit inspirer à tout esprit non passionné le souvenir des héros de l'indépendance haïtienne :

. . . . . .

« Qu'ils aient été cléments, magnanimes ou non,
Qu'importe ? On leur avait fait un ciel noyé d'ombres ;
Si la foudre jaillit de ces nuages sombres,
La faute n'en est pas, hélas ! à ces héros.
Ils étaient tous martyrs, s'ils devinrent bourreaux :
Et s'ils virent, d'un œil sec, tomber sous leurs armes
Les blancs, c'est qu'ils avaient pleuré toutes leurs larmes ! »

Tertullien Guilbaud (1).

« Ainsi cette expédition considérable », écrit le lieutenant-colonel de Poyen, « que Bonaparte avait confiée à son beau-frère et pour laquelle la France avait sacrifié 40.000 hommes (2), se terminait par un désastre militaire et par la perte de la colonie.

---

(1) *Patrie*, Librairie Léopold Cerf, Paris.

(2) Cette estimation reste en deçà de la vérité ; un simple calcul d'addition va le prouver.

La première expédition, partie avec le général Leclerc, se composait de 21.883 hommes. Les renforts expédiés de France peuvent être divisés en deux autres expéditions : l'une, débarquée peu de temps après la mort de Leclerc, comprenait un effectif de 9.018 hommes ;

Digitized by Google

» On conçoit que Napoléon, à Sainte-Hélène, ait fait son *mea culpa* sur cette malencontreuse entreprise. Il eût fallu laisser Toussaint-Louverture gouverner son pays pour le compte de la France. Notre colonie eût été changée, de fait, en un *protectorat* qui aurait pu durer indéfiniment. Si ce mot nouveau n'était pas encore employé à cette époque, l'intelligence de Toussaint avait déjà créé le régime auquel il devait s'appliquer plus tard. « Je gouvernerai Saint-Domingue pour la France », disait ce nègre de génie, « et le Premier Consul *m'enverra quelqu'un pour parler avec moi* ». Lui seul, d'ailleurs, était capable de tenir dans l'obéissance Dessalines et les autres chefs noirs, et peut-être eût-il réussi, avec l'appui de la France, à fonder définitivement un état de choses dont il avait la conception très nette. Que de maux il eût alors évités à la France et à son pays ! Que de ruines,

---

l'autre, arrivée pendant le commandement du général Rochambeau, s'élevait au chiffre de 12.138 hommes.

Ces renseignements précis sont fournis par le lieutenant-colonel H. de Poyen. « Il est superflu de rappeler », ajoute l'auteur de l'*Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue*, « qu'aucune de ces expéditions n'est arrivée en bloc... Quoi qu'il en soit, le total des troupes qui ont successivement formé l'armée française de Saint-Domingue s'élève exactement au chiffre de 43.039 hommes ».

Or, il y avait déjà dans la colonie, avant l'arrivée du corps expéditionnaire, un contingent de 3 à 4.000 hommes de troupes métropolitaines, sans compter les milices de couleur, qui, dans la première phase de la lutte, contribuèrent très efficacement à la répression. En outre, il ressort du texte même des *Instructions* remises aux Commissaires civils qu'ils avaient sous la main, en 1792, une force de 14.000 hommes, dont 6.000 débarqués en même temps qu'eux. On arrive ainsi à un total général d'environ *soixante mille soldats Européens* ayant pris part à la guerre de Saint-Domingue. Sur ces 60.000, *à peine deux mille* revirent leur pays.

« L'armée régulière dont disposait à ce moment Toussaint-Louverture comprenait de 20 à 21.000 hommes, organisés sur le modèle des armées françaises. » (Lieutenant-colonel H. de Poyen). La masse des irréguliers auxiliaires, les « cultivateurs armés » (portant un sabre, une hache, un instrument aratoire ou un simple bâton) ne pouvaient guère, pour diverses raisons, dépasser 80 à 90.000.

Digitized by Google

d'incendies et de massacres il eût épargnés à la colonie! » (1).

Jusqu'en 1825, les anciens colons de Saint-Domingue ne cessèrent de solliciter du Gouvernement français la reconquête de la grande île; il y a, aux Archives des Colonies, à Paris, plus d'une centaine de projets relatifs à cette folle entreprise.

En 1814, sous Louis XVIII, Malouet, ministre de la Marine et des Colonies, envoya une mission en Haïti, afin de se « renseigner sur l'état d'esprit des habitants et les dispositions des deux chefs, Pétion et Christophe », qui s'y partageaient le pouvoir. De la Jamaïque, où elle aborda au mois d'août 1814, cette mission, dirigée par le général Dauxion-Lavaysse, ancien membre du Comité de salut public, adressa une double communication : la première, sur un ton comminatoire, au roi Christophe; la seconde, plus modérée dans la forme, au Président Pétion (2). Les deux réponses

---

(1) *Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue*, p. 459. — Supputant les données approximatives fournies par le général Pamphile Lacroix sur les pertes subies, de part et d'autre, durant les neuf premiers mois de l'expédition, le lieutenant-colonel H. de Poyen pense que 125,000 personnes ont été tuées à Saint-Domingue, de 1802 à 1804.

On peut être tenté d'établir une comparaison entre la guerre de Saint-Domingue et celle du Transvaal. Une double considération doit faire placer la gloire historique des noirs d'Haïti sur un plan supérieur à celle des Boers : 1° Saint-Domingue est une île et, par conséquent, ses défenseurs, esclaves révoltés à peine armés, n'avaient aucun moyen de fuir ou de renouveler leur armement, au lieu que les Boers, formant déjà un Etat organisé, s'étaient préparés à la lutte, possédaient des fusils et des canons perfectionnés dont ils avaient appris depuis longtemps le maniement; ils eurent, en outre, au début tout au moins, l'appui moral des Puissances et le concours effectif de nombreux volontaires européens. 2° Les nègres ont, finalement, triomphé de leurs adversaires, quoique la supériorité de ceux-ci, au point de vue de l'organisation militaire, fût beaucoup plus grande que celle des Anglais sur les Boers.

(2) Malouet autorisa même ses envoyés à offrir au Président Pétion, qui était mulâtre, des *lettres patentes de blanc*, à l'instar des lettres de noblesse que délivraient autrefois les rois... Devant le refus courtoisement ironique du chef haïtien, « on désavoua cette offre », dit Grégoire, comme étant une ineptie ministérielle.

Digitized by Google

furent identiques : dans le Nord, comme dans l'Ouest et le Sud, le peuple haïtien déclarait, à l'unanimité, qu'il était prêt à mourir, s'il le fallait, pour défendre la liberté qu'il venait de conquérir. Une nouvelle députation fut déléguée, en 1816, sans plus de succès. En 1820, M. Aubert du Petit-Thouars fut chargé de faire connaître au Gouvernement haïtien que « Sa Majesté le roi Louis XVIII s'était décidée à consacrer l'indépendance d'Haïti, en se bornant à réclamer le droit de suzeraineté avec des indemnités pour la cession du territoire et des propriétés privées ». Le Président Boyer, dit le *Moniteur officiel* haïtien, « repoussa jusqu'à l'ombre même du protectorat ».

En 1824, sur les instances d'un membre du gouvernement français, ami personnel du susdit Président, deux plénipotentiaires haïtiens se rendirent en France « avec mission de négocier sur la base de la reconnaissance absolue de l'indépendance de Saint-Domingue »; on ne parvint pas à s'entendre.

Enfin, le 3 juillet 1825, débarquait à Port-au-Prince M. le baron de Mackau, capitaine de vaisseau commandant la frégate *Circé*, porteur d'une ordonnance de Charles X, en date du 17 avril, par laquelle la France reconnaissait l'indépendance pleine et entière de la République d'Haïti, moyennant une indemnité de 130 millions pour les anciens colons (1).

Le principe de cette indemnité était-il juste?

Du moment que l'esclavage était un fait *légal*, autorisé, encouragé par les gouvernements, on peut soutenir, jusqu'à un certain point, que les possesseurs d'esclaves étaient de bonne foi, leur iniquité s'appuyant sur l'autorité du législateur.

Mais qui devait supporter la charge de l'indemnité? Aucun homme capable de raisonner logiquement n'hésitera à répondre : *la métropole*. Nous retrouverons cette question d'indemnité, au chapitre consacré à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

---

(1) Ce chiffre fut réduit plus tard à 60 millions.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

LA LUTTE POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Les horreurs de la traite et de l'esclavage aux colonies déshonorèrent l'humanité pendant trois siècles et demi, avec la participation avouée ou la complicité hypocrite des rois chrétiens ; mais nous devons à la vérité de reconnaître que la Papauté — c'était d'ailleurs son devoir strict, fit, dès le début, de sincères efforts pour combattre la réapparition de cet abominable fléau social.

Le 7 octobre 1462, Pie II adressait à un évêque partant pour la Guinée un bref où il lui ordonnait de s'élever avec force contre les chrétiens coupables d'entraîner les néophytes en servitude (1).

Le 24 juin 1493, Innocent VIII envoya aux premiers missionnaires chargés d'évangéliser l'Amérique une bulle dans laquelle il ratifie la prise de possession du Nouveau-Monde, à la condition que les souverains d'Espagne répandissent les bienfaits de la religion chez les idolâtres. Le Pape recommandait surtout de bien traiter les indigènes.

Léon X, en 1524, déclare, du haut de la chaire pontificale, que « non seulement la religion chrétienne, mais encore la nature proteste contre l'état d'esclavage ».

Paul III, dans un bref retentissant promulgué en 1537, affirme solennellement que « tous les hommes, quels qu'ils soient, ont un triple droit : le droit d'être maîtres de leur personne, le droit de vivre en société d'après leurs lois, le droit d'acquérir et de posséder » ; et il « appelle la malédiction du ciel sur les Européens qui asserviraient les Indiens ou toute autre catégorie d'hommes ».

---

(1) Bancroft, t. I, p. 80. Cardinal Lavigerie, *Documents sur la fondation de l'œuvre antiesclavagiste*, p. 20.

Digitized by Google

Le 22 avril 1639, Urbain VIII défend « de priver les noirs de leur liberté, de les vendre ou de les acheter, de les enlever à leur patrie, à leurs femmes et à leurs enfants, de les dépouiller de leurs propriétés. »

En 1741, Benoît XIV répète les mêmes prohibitions, dans une bulle adressée aux évêques du Brésil, et il écrit à Jean, roi de Portugal : « Des hommes qui se disent chrétiens oublient les sentiments de charité répandus dans nos cœurs par le Saint-Esprit, au point de réduire en servitude les malheureux Indiens, les peuples des côtes du Brésil et autres régions... L'inhumanité qu'on déploie contre eux est la principale cause qui détourne ces peuples d'embrasser la foi du Christ, en ne la leur faisant envisager qu'avec horreur. »

Pie VII, au Congrès de Vienne (février 1815), engagea les princes confédérés de l'Europe à prendre des mesures pour que la traite des noirs fût complètement abolie.

Grégoire XVI, en 1840, fit des reproches sévères à ceux qui oubliaient, sur ce point, les lois de l'humanité ; « il renouvela les décrets portés et les peines établies par le Siège apostolique ». (A. Cochin, Lavigerie.)

Enfin Léon XIII, par sa belle encyclique *In plurimis* adressée, le 5 mai 1888, à l'épiscopat brésilien et par la croisade africaine qu'il a inspirée au zèle du cardinal Lavigerie, a continué avec autorité la tradition anti-esclavagiste laissée à l'Eglise par Jésus-Christ lui-même.

Ce sont là, certes, des faits indéniables ; mais peut-être avons-nons le droit de regretter que l'Eglise catholique, en prêchant aux esclaves la soumission et la résignation (1), ait détendu dans leur âme le ressort de l'initiative virile

(1) En général, tout l'Evangile enseigné aux noirs consistait en un commentaire des textes sur la patience ; il n'était point question devant eux de textes sur l'égalité, qui foisonnent pourtant dans les livres saints. Les pauvres esclaves, ainsi gagnés à la piété, finissaient par *aimer* leur état servile, comme les anciens martyrs aimaient leurs chaînes.

Digitized by Google

jusqu'à le briser presque, et ait contribué ainsi à perpétuer l'odieux état de choses qu'elle réprouvait si justement ; car cette résignation même fut invoquée plus tard comme une preuve de la prédestination des noirs à la servitude. Nous devons surtout déplorer que tant de prêtres des colonies soient entrés en compromission avec les possesseurs d'esclaves. « Qui pourrait n'être pas indigné, dit avec raison Grégoire, quand on voit des missionnaires parler aux esclaves du *tort* que leur fuite et leur exemple causent à leurs maîtres ? »

« La religion catholique », écrit de son côté Augustin Cochin, « n'a pas propagé l'esclavage, mais c'est un malheur déplorable qu'elle ne l'ait pas plus sévèrement réprouvé et qu'elle ait fini par l'accepter scandaleusement pour son propre usage (1). La religion a été la première victime de cette faute, et le clergé l'a douloureusement expiée (2), car l'esclavage a corrompu les prêtres et, même sans les cor-

---

(1) *Extrait des procès-verbaux de la Compagnie des Isles* (Séance du 5 mai 1645) :

« Les religieux de Saint-Domingue, résidant en l'isle de la Guadeoupe, demandent douze nègres pour le service de leurs deux maisons... La Compagnie demandera au sieur Houel, gouverneur de ladite isle, que des premiers nègres qui viendront il donne quatre auxdits religieux...

» Et sur la proposition desdits religieux de pouvoir avoir un lot de nègres qui seront exposés en vente, quand il en arrive en ladite isle, en les payant au prix des autres, en sera écrit audit sieur Houel pour donner liberté aux religieux d'acheter des nègres, ainsi que les autres particuliers. » (*Archives des Colonies*).

(2) « Des prêtres ayant été expulsés sur la plainte de quelques colons, sous prétexte qu'ils inculquaient aux nègres des idées de liberté, les préfets apostoliques recommandèrent à leurs subordonnés de s'abstenir de toute allusion au sujet de la liberté. »

Par contre, « dans plusieurs colonies, et notamment à la Martinique, les noirs ont fini par regarder les prêtres comme chargés d'une mission dont le but était de les tromper et de défendre exclusivement les intérêts des maîtres. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer leur incrédulité actuelle. » (*Rapport de la Commission d'abolition de l'esclavage présidée par M. le duc de Broglie.*)

Digitized by Google

rompre, il a gêné leur prédication, faussé leur situation (1), avili leur ministère (2). »

Si les protestations de l'Eglise demeurèrent sans effet contre l'esclavage des noirs, la philosophie antique et la science contemporaine portent la honte de l'avoir approuvé, par la voix ou les écrits de leurs plus illustres représentants.

« Tous les grands esprits, dit Wallon, étaient autrefois d'accord pour justifier et pratiquer l'esclavage. En Grèce, Platon l'a légitimé au nom de la politique ; Aristote, au nom de l'histoire naturelle ; Epicure, au nom de la volupté ; Zénon, au nom de l'indifférence stoïque ; Thucydide, au nom de l'histoire ; Xénophon, au nom de l'économie sociale. Ancien esclave, Epictète reste à peu près insensible aux maux de ses pareils. Euripide n'éprouve pas, à la vue de ces infortunés, la plus fugitive émotion ; Aristophane croit plaisant de nous montrer Caron leur refusant sa barque, et le vieil Hésiode avait froidement écrit que « l'esclave est au riche ce que le bœuf est au pauvre ». A Rome, Caton assimile les esclaves au bétail de son étable. Varron les énumère au nombre des instruments de travail (3) ; Cicéron s'excuse de trop regretter un esclave, Pline les compare aux frelons ; Lucrèce s'en soucie à peine, Horace s'en moque, Plaute les nomme une race bonne pour la chaîne (*ferratile genus*) ;

---

(1) Il convient d'ajouter que si des prêtres et des évêques méconnurent leur caractère évangélique au point de posséder des esclaves, on en vit d'autres se dévouer jusqu'à se vendre eux-mêmes pour les affranchir. Et c'est avec un pieux respect que l'on doit citer le nom des Claver et des Libermann.

(2) On eut la tristesse de lire, à la porte des églises, des affiches de ce genre : « *A l'issue de la messe, il sera procédé à la vente de* telle *négresse, enceinte, avec ses enfants* », etc. (A. Cochin, t. II, p. 435).

(3) Le texte de Varron est particulièrement cynique : « *Instrumenti genus* vocale *et* semi-vocale *et* mutum ; *vocale*, in quo sunt servi ; *semi-vocale, in quo sunt boves ; mutum, in quo sunt plaustra.* » (*De re rustica*, I, XVII, 1).

Digitized by Google

Sénèque et Marc-Aurèle leur offrent des consolations stériles. »

Deux textes de Papinien, qui écrivait sous Septime Sévère, nous apprennent que le prix légal d'un esclave à Rome était de 28 pièces d'or ou 500 deniers. Quelle indemnité était due à un maître dont on avait tué un esclave ? La même que pour un bœuf ou une mule, répond la loi Aquilia (*Idem juris est, si quis ex pari mularum unam occiderit.* — Gaïus, *Inst.* III, 211, 218). Pour punir l'esclave qui commettait une faute, on avait le choix entre le bâton, la chaîne, la fourche, la mort par la hache, le précipice, le gibet, la poix brûlante et la croix.

Si tel était le droit, que devaient être les mœurs ? Sauf de rares exceptions, quand tout est permis, tout est pratiqué ; la perversité humaine va même au delà de ce qui est licite. Les témoignages surabondent. Pour ne rappeler qu'un souvenir, le fragment de vers tant cité, *sic volo, sic jubeo*, de Junéval, a trait (beaucoup de lettrés l'ignorent peut-être) à un esclave condamné au supplice de la croix ; voici, d'ailleurs, le texte complet :

Pone crucem servo. — Meruit quo crimine servus
Supplicium? Quis testis adest? Quis detulit? Audi!
Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa est!
— O demens! ità servus homo est! Nil fecerit, esto!
Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

— « Une croix pour cet esclave ! » — Par quel crime a-t-il mérité
Le supplice ? Quels sont les témoins ? Qui l'a dénoncé ? Ecoute un peu !
Jamais on n'attend trop pour décider la mort d'un homme. »
— « Fou ! est-ce qu'un esclave est un homme ? Il n'a rien fait, soit !
Je le veux, je l'ordonne : pas d'autre raison que ma volonté ! » (1)

Quelques rares auteurs de l'antiquité ont manifesté des sentiments plus humains à l'égard des esclaves. Aristote, avec

(1) Juvénal, II, 219-223. Traduction du poète Marc Legrand, le distingué directeur de la *Revue du Bien dans la vie et dans l'art.*

Digitized by Google

une bonne foi dont on doit lui savoir gré, a lui-même cité des philosophes inconnus qui combattaient sa doctrine de l'esclavage (1). Plutarque blâma les rigueurs de Caton ; Sénèque a écrit de très nobles pages sur l'égalité ; quelques empereurs romains, tels que les Antonins, Claude, Dioclétien, qui était lui-même un affranchi, ont édicté des mesures protectrices en faveur de l'esclavage. Mais que sont ces faibles vestiges, ces velléités de répression, contre l'unanimité des doctrines et l'universalité de l'usage ? Ces sages et ces quelques rois philosophes, que nous venons de citer, ont-ils conformé leur vie à leur foi philanthropique ? Ont-ils, de leur vivant, affranchi leurs esclaves (2) ? Ont-ils changé les lois ? Ont-ils attaqué l'institution comme un crime social ? Non. Tous étaient pénétrés de la doctrine d'Aristote : « L'esclave est la propriété illimitée et sans restriction de son maître... Il existe deux sortes d'hommes dont le sort est marqué dès la naissance : les uns sont naturellement libres, les autres naturellement esclaves, et pour ces derniers l'esclavage est aussi utile qu'il est juste... L'animal engendre un animal, et l'esclave un esclave (3). »

La renaissance de l'esclavage, au XVe siècle, eut pour

---

(1) On a essayé de démontrer de nos jours que l'esclavage était une nécessité dans l'antiquité. Il faudrait, pour apprécier sainement la question, qu'il y eût à cette époque le système du travail libre organisé parallèlement à celui de l'esclavage.

(2) Il y eut un assez grand nombre d'affranchissements dans les derniers temps de l'antiquité romaine, mais c'est à tort qu'on en ferait honneur à la générosité d'âme des patriciens. En réalité, les maîtres ne s'imposaient pas un bien lourd sacrifice ; ils devenaient, en effet, patrons de l'ex-esclave, gagnant à cela de ne plus le nourrir, tout en ayant la faculté, grâce aux *jura patronus*, de se servir des affranchis comme d'une source de revenus. Ces *jura patronus*, qui permettaient de louer et de placer les libérés, pouvaient être légués. (Digeste, *De operis liberorum*, liv. 26, § 3). On abusa tellement de cette exploitation à Rome, que le jurisconsulte Gaïus demanda qu'on laissât à l'affranchi « au moins le temps et le bénéfice nécessaires pour vivre ».

(3) Aristote, *Politique*.

Digitized by Google

résultat de faire revivre les doctrines favorables au crime de lèse-humanité. *Magister dixit* ! Aristote régnait en maître sur les esprits. Il faut toutefois mentionner, comme une noble exception, le grand juriste français Jean Bodin, qui, au XVIe siècle, alors que la pratique de l'esclavage était redevenue universelle, l'attaqua vigoureusement, en réfutant la théorie d'Aristote, tant au point de vue du juste que de l'utile (1).

Au XVIIe siècle, Grotius, le célèbre jurisconsulte hollandais, fondateur du droit des gens, embrasse la défense de l'esclavage, qu'il proclame une institution légitime ; son disciple Puffendorf professe la même opinion. Bossuet lui-même ne dit qu'un mot, en passant, sur l'origine de l'esclavage par la guerre, et ce mot est une approbation (2)

Au XVIIIe siècle, Voltaire se moque de l'esclavage et... aussi de l'esclave : il prend des interêts dans une Société coloniale. Montesquieu, « le père de la sociologie», consacre bien à l'esclavage dix-neuf chapitres de son monumental ouvrage sur *l'Esprit des lois*, mais son ironie est si fine que de savants esprits ont pu s'y méprendre et le considérer comme un partisan de l'esclavage (3). Rousseau, Mably et Siéyès

---

(1) Deschamps, *Hist. des doct. écon.* (Cours de doctorat, 1897-98).

(2) « L'esclave ne peut rien contre personne qu'autant qu'il plaît à son maître ; les lois disent qu'il n'a point de tête, *caput non habet*, c'est-à-dire que ce n'est pas une personne... De condamner cet état, ce serait non seulement condamner le Droit des gens où la servitude est admise, comme il paraît par toutes les lois ; mais ce serait condamner le Saint-Esprit qui ordonne aux esclaves, par la bouche de saint Paul, de demeurer en leur état et n'oblige point les maîtres à les affranchir. » (1. Corinth., VII, 24, Ephés., VI, 7), Bossuet, *5e avertiss. sur les lettres de M. Jurieu*, édit. Didot, 1841, t. IV, p. 404.

(3) Ch. Giraud, *Mémoire à l'Académie des Sciences morales sur l'esclavage des nègres*. Voici le passage de Montesquieu que M. Giraud a en vue :

« Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais :

» Les peuples d'Europe, ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils

Digitized by Google

furent plus catégoriques dans leurs protestations. (Voir l'*Histoire du Droit Public*, par Esmein.)

Ce n'est pas à la Révolution française qu'est due l'abolition de la traite, car « on trouve encore les nègres au nombre des denrées coloniales, dans la *Balance du commerce*, en 1789, en 1790 et en 1791 ». L'assemblée législative, par une loi du 11 août 1792, supprima la prime accordée à la traite et la Convention renouvela cette suppression ; mais l'esclavage florissait toujours aux colonies et, bien loin de songer à l'amélioration du sort de l'esclave, les agents supérieurs de la République entendaient refouler tout espoir de libéra-

---

ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres.

» Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves.

» Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé, qu'il est presque impossible de les plaindre.

» On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir...

» Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes, parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens.

» De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains : car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié? » (*Esprit des Lois*, liv. XV, ch. V).

Nous croyons, quant à nous, que Montesquieu condamnait l'esclavage, et notre conviction s'étaie sur le texte très clair de divers passages tirés des chapitres qui précèdent celui que nous venons de citer, — de ceux-ci, par exemple :

« L'esclavage proprement dit est l'établissement d'un droit qui rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie et de ses biens. *Il n'est pas bon par sa nature ; il n'est utile ni au maître ni à l'esclave :* à celui-ci, parce qu'il ne peut rien faire par vertu ; à celui-là, parce qu'il contracte avec ses esclaves toutes sortes de mauvaises habitudes, qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales, qu'il devient fier, dur, colère, voluptueux, cruel. » (Liv. XV, ch. I).

« *L'esclavage est, d'ailleurs, aussi opposé au Droit civil qu'au*

Digitized by Google

tion. Un Villaret, capitaine-général de la Martinique et de Sainte-Lucie, écrivait, le 19 brumaire an II, au commissaire du gouvernement à Fort-de-France :

« *Le gouvernement français a reconnu que les systèmes philosophiques sur la nécessité d'étendre et de généraliser l'instruction, convenables sans doute à l'éducation d'un peuple libre, sont incompatibles avec l'existence de nos colonies, qui repose sur l'esclavage et la distinction des couleurs...* Une expérience déplorable a prouvé que l'abus des lumières est souvent le principe des révolutions et que l'ignorance est un lien nécessaire pour des hommes enchaînés par la violence ou flétris par les préjugés... *J'ai donc jugé nécessaire, et je vous ordonne expressément de faire fermer toutes les écoles publiques où sont admis les nègres et les gens de couleur.* »

Le 16 pluviôse de la même année (4 février 1794), la Convention nationale, ainsi que nous l'avons relaté, décrétait l'abolition de l'esclavage. Il ressort du procès-verbal même de la séance que cette tardive mesure de justice a été prise, d'une part, pour prévenir un soulèvement général des nègres de Saint-Domingue qui, depuis trois ans, revendiquaient, les armes à la main, leur droit à la liberté ; d'autre part, pour accroître les moyens de défense des colonies françaises contre l'Angleterre, qui était sur le point de s'en emparer (1).

Droit naturel. Quelle loi civile pourrait empêcher un esclave de fuir, lui qui n'est point dans la société, et que par conséquent aucune loi civile ne concerne? » (Ch. II).

« J'aimerais autant dire que la religion donne à ceux qui la professent un droit de réduire en servitude ceux qui ne la professent pas, pour travailler plus aisément à sa propagation.

» Ce fut cette manière de penser qui encouragea les destructeurs des peuples de l'Amérique dans leurs *crimes*. C'est sur cette idée qu'ils fondèrent le droit de rendre tant de peuples esclaves, *car ces brigands, qui voulaient absolument être brigands et chrétiens, étaient très dévots.* » (Liv. XV, ch. IV).

Inutile de dire que c'est nous qui avons souligné les membres de phrase corroborant notre opinion.

(1) Il a été dit précédemment (chapitre V), qu'un membre de la Convention ayant demandé que l'heureuse nouvelle de l'abolition de

Digitized by Google

D'ailleurs, la France ne persévéra pas dans cette voie d'équité; huit ans après, Bonaparte, nous l'avons vu, rétablissait l'esclavage aux colonies, par la loi du 30 floréal an X (1). On sait que la conséquence de cette iniquité fut la perte de Saint-Domingue, la plus prospère des colonies de la France (2).

---

l'esclavage fût portée immédiatement aux colonies par des avisos spécialement expédiés à cet effet, Danton s'y était opposé. Voici la partie essentielle de son discours :

Danton... « Il existe entre l'esclavage et la liberté un passage délicat et difficile à franchir. On vous propose d'envoyer sur le champ un aviso pour faire connaître la loi bienfaisante que vous avez rendue. Je m'y oppose, et je demande le renvoi de cette proposition au Comité de salut public, qui vous présentera ses vues... Citoyens, *c'est aujourd'hui que l'Anglais est mort!* (vifs applaudissements). Pitt et ses complots sont déjoués! L'Anglais voit s'anéantir son commerce!... » (*Choix de rapports et de discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789.* Paris, 1821, t. XIV.)

(1) « A la séance du Corps législatif, le 27 floréal an X, les conseillers d'Etat Dupuy, Brun et Dessoles, précédés d'un message des Consuls, présentèrent le projet suivant :

Art. 1er. — Dans les colonies restituées à la France, en exécution du traité d'Amiens, en date du 6 germinal an X, l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Art. 2. — Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance.

Art. 3. — La traite des noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements existant avant ladite époque de 1789. »

(*Moniteur* du 28 floréal an X, p. 790.)

Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, ne fait pas la moindre allusion à cette loi odieuse. Cet oubli est regrettable pour la mémoire même de l'historien; le *Journal Officiel*, fort heureusement, nous met en mesure de rendre à César ce qui appartient à César...

Le projet fut adopté par 211 voix contre 63, le même jour où fut proposée l'institution de la Légion d'honneur.

(2) « Je voudrais pouvoir louer la suppression de l'esclavage décrétée en l'an X », écrit le maître des requêtes A. de Gasparin. « Mais comment penser qu'il fût le résultat d'une conviction sérieuse et raisonnée, quand on voit la Convention, quelques jours auparavant, s'occuper d'établir l'égalité entre les blancs et les hommes de couleur, et ne pas dire un mot de l'affranchissement des esclaves? Comment

Digitized by Google

Cette défaillance morale du gouvernement français fit passer à l'Angleterre l'honneur de l'initiative qui aboutit enfin à la suppression de la traite d'abord, puis à l'abolition de l'esclavage lui-même. En réalité, c'est à la Suède et au Danemark que revient la gloire d'avoir élevé la première protestation officielle contre ce double crime de lèse-humanité. Ces deux petits Etats, par un acte de 1792, ont devancé de quinze ans l'Angleterre. Mais la Grande-Bretagne, disposant de moyens plus puissants, mit une influence plus décisive au service de cette sainte cause.

Le triomphe pacifique de la justice est dû, en définitive, au dévouement de quelques philanthropes chrétiens dont les noms s'imposent à la vénération de tous les hommes de bien : Wilberforce, Clarkson, Granville-Sharp, Buxton et quelques pasteurs obscurs (1). C'est de 1780 à 1799 et de 1800 à 1805, qu'eut lieu la persévérante agitation de Wilberforce et de Clarkson ; c'est en 1807 qu'elle aboutit. Ils durent présenter jusqu'à sept fois le bill d'abolition de la traite, avant qu'il ne fût adopté.

---

oublier qu'au moment où la France donnait la liberté aux nègres des colonies, ces colonies cessaient presque toutes de lui appartenir? Comment oublier que le décret n'a été qu'une sanction donnée, après coup, à l'affranchissement général que les Commissaires de la Convention avaient été forcés de proclamer à Saint-Domingue?

» Mais, ce que je voudrais surtout pouvoir taire, c'est que l'esclavage, aboli précipitamment, a été rétabli avec calme et maturité! Oui, il existe une loi de 1802, une loi rendue au commencement du dix-neuvième siècle, une loi antérieure de quelques années à peine à la première des grandes mesures que l'Angleterre a adoptées ; et cette loi rétablit l'esclavage, cette loi rétablit la traite ! Nos enfants ne voudront pas le croire. Il faut qu'ils le sachent cependant. » (*Esclavage et traite*, p. 5.)

(1) William Wilberforce était encore sur les bancs de l'école à Poklington, lorsqu'il écrivit pour la première fois contre la traite, qu'un concile, tenu à Londres sous la présidence de Saint-Anselme, avait interdit en 1102, huit cents ans avant que le même objet fût débattu dans la même ville en séance du Parlement (*The life of W. Wilberforce, by his sons Robert and Samuel.* London, 1838).

Digitized by Google

Au Congrès de Vienne, le 8 février 1815, une déclaration solennelle contre la traite fut signée au nom de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France, du Portugal, de la Prusse, de la Russie, de l'Espagne et de la Suède.

En 1818, au Congrès d'Aix-la-Chapelle et en 1822, au Congrès de Vérone, les cinq grandes Puissances répètent les mêmes déclarations, mais le criminel trafic n'en continua pas moins (1).

Il fallut vingt-sept années pour persuader le Portugal. L'Angleterre, par une convention du 21 janvier 1815, lui promit la remise d'une ancienne dette et 300.000 livres sterling pour indemniser les négriers portugais antérieurement saisis par les croiseurs.

Avec l'Espagne, la lutte dura 21 ans ; le gouvernement britannique offrit une indemnité de 400.000 livres sterling (convention du 23 septembre 1817).

La France, au traité de Paris du 30 mai 1814, accepta le principe de l'abolition de la traite. Le 29 mars 1815, Napoléon, revenant de l'île d'Elbe et sollicitant la popularité par tous les moyens possibles, décréta cette abolition pendant « les cent jours ». Mais le gouvernement de la Restauration refusa d'entrer dans une ligue, préconisée par l'Angleterre pour assimiler la traite à la piraterie et frapper d'interdit les produits des colonies à esclaves. On se borna à prononcer (loi du 25 avril 1825) la peine de l'amende, de l'emprisonnement et de la déportation contre les Français engagés dans ce honteux trafic. Un traité, accordant le droit de visite réciproque, fut conclu avec l'Angleterre en 1831, puis en 1833 ; un autre du même genre, intervenu en 1841 entre les

(1) Au congrès de Vérone, Wellington, l'un des plénipotentiaires anglais proposa l'enregistrement des esclaves comme un sûr moyen d'arrêter la traite. Le duc de Montmorency et *Châteaubriand* repoussèrent la proposition, au nom de la France ; « ils parlèrent du droit de propriété... » (A. de Gasparin, *op. cit.*, p. 222). — L'auteur du *Génie du Christianisme* s'affirmant esclavagiste en plein congrès international, quelle décevante inconséquence !

Digitized by Google

grandes puissances, ne fut pas ratifié par la France. Une dernière convention, signée le 28 mai 1845, ne fut pas renouvelée à l'expiration, et le *statu quo* se maintint jusqu'en 1848.

Le gouvernement le plus coupable fut celui des Etats-Unis, qui, bien que l'abolition de la traite figurât dans le texte de sa Constitution (1), se refusa à toute convention sur ce point, malgré huit propositions de traités qui lui furent adressées

---

(1) Lorsque les fondateurs de la République des Etats-Unis rédigèrent la constitution du 17 septembre 1787, qui régit encore le peuple américain, Jefferson proclama en termes solennels « *que les hommes ont tous été créés égaux et doués par le Créateur de droits inhérents et inaliénables, parmi lesquels la liberté* » ; il voulut ajouter un article condamnant l'esclavage, mais sa motion fut repoussée à la majorité d'une seule voix.

Les intérêts l'emportèrent dès lors, comme depuis, sur les convictions des plus illustres pères de la liberté américaine. Washington n'affranchit ses esclaves que par testament. L'abbé Grégoire rapporte un fait bizarre : « Un auteur anglais, Edward Rusthon, adressa, en 1797, à Washington une lettre où il déplorait la contradiction qu'offrait sa conduite et les principes républicains dont il s'était constitué le défenseur; Washington lui renvoya la lettre *enveloppée d'un papier noir.* » (*Poems and other writings* by the late Edward Rusthon. London, 1824, p. 169).

Cependant depuis le 4 juillet 1799, tous les enfants d'esclaves, à New-York, naissaient libres. Franklin écrivit contre l'esclavage, Jay et d'autres grands hommes le réprouvaient également ; mais, dans la crainte de rompre le lien alors si fragile de la fédération, ils n'insistèrent pas, et le « monstrueux hymen de la liberté et de la servitude fut consacré. » On déguisa, comme une action honteuse, cette disposition dans le silence évasif d'un sous-entendu. Le mot d'*esclavage* ne souille, en effet, aucun article de la Constitution américaine. On laissait prévoir l'abolition de la traite pour l'année 1808, par ces termes de l'article 1er, section IX, § 1 : « La migration ou l'importation de telles personnes dont l'admission peut paraître convenable aux Etats actuellement existants, ne sera point prohibée par le Congrès avant l'année 1808. » Dans l'article 1er, sect. II, § 3, qui distribue les représentants au prorata de la population, on lit qu'au nombre total des personnes libres, il sera ajouté trois cinquièmes de *toutes autres personnes.* « Un étranger, disait Channing, pourrait lire la Constitution sans soupçonner que l'esclavage existe parmi nous. »

En 1820, un *act* du Congrès assimile la traite à la piraterie et la punit de la peine capitale. Jamais cette loi ne fut appliquée.

Digitized by Google

par l'Angleterre, de 1819 à 1841, et les résolutions formelles du Congrès en 1821 (1).

Par un traité du 9 août 1842, le gouvernement de Washington finit par s'obliger, conjointement avec la Grande-Bretagne, à entretenir une croisière de surveillance à la côte d'Afrique (2).

Après avoir agi sur les acheteurs, l'Angleterre, pour compléter son œuvre humanitaire, porta les vendeurs d'esclaves à y adhérer. Sans violence, en traitant avec eux selon les règles du droit des gens, le gouvernement britannique signa des conventions avec les chefs de la Gambie, du Niger, de la Côte-d'Ivoire et de l'Esclavonie, de Sierra-Leone, du Congo, du Gabon, et enfin avec le roi de Madagascar et l'iman de Mascate (3).

---

(1) « Les cinq sixièmes des négriers qui arrivent à Cuba, dit le *Boston Express* (17 décembre 1838), sont équipés dans les ports des Etats-Unis ; une seule maison de New-York reçut pour sa part de ce trafic 1.250.000 fr. » Le gouverneur de Libéria écrivait, de son côté, en 1839 : « Jamais le pavillon américain n'a été employé sur une aussi vaste échelle que maintenant par les pirates, pour commettre des attentats contre l'humanité. Il est probable que plus des trois quarts des vaisseaux abordés par les croiseurs anglais, et reconnus comme négriers, sont protégés par des papiers et par le pavillon américains. »

(2) L'Angleterre traita successivement, et plus aisément, avec la Hollande (4 mars 1818, 31 décembre 1822, 25 janvier 1823, 7 février 1837) ; avec la Suède (6 novembre 1824, 15 juin 1835) ; le Danemark, le premier Etat qui ait aboli effectivement la traite (26 juillet 1835) ; avec la Sardaigne (8 août 1834) ; la Colombie (18 avril 1825) ; Buenos-Ayres (février 1825, 7 août 1841) ; le Mexique (26 décembre 1826, 29 juillet 1841) ; la Toscane et les villes hanséatiques (respectivement, le 24 novembre et le 9 juin 1836) ; le Pérou et la Bolivie (5 juin 1897, 28 septembre 1840) ; le royaume de Naples (14 février 1838) ; avec Haïti (23 décembre 1839) ; le Venezuela (15 mars 1839) ; l'Uruguay (13 juin 1839) ; le Chili (13 janvier 1839, 3 août 1841) ; avec la Nouvelle Grenade et l'Equateur, en 1841 ; avec la Russie, la Prusse et l'Autriche (dont les navires transportaient en Turquie des noirs de Barbarie), le 19 février 1842 ; avec le Texas, le 18 juin 1842.

(3) Dans un de ces traités nous trouvons la clause suivante : « Pour compenser la perte de revenu que doit occasionner au roi X... l'abo-

Digitized by Google

Un comité d'enquête, nommé en 1853 par la Chambre des Communes, constatait qu'il y avait à cette date, entre l'Angleterre et les autres puissances civilisées, 26 traités en vigueur pour la suppression de la traite, et 65 conventions avec des chefs africains (1).

Quel a été le résultat de tant d'efforts et de persévérance ?

On a beaucoup contesté, en Angleterre même, les bons effets de l'abolition du trafic des nègres. « Nous avons dépensé, a déclaré le *Times*, des sommes énormes, 4 ou 500 millions, pour arriver à quoi ? A faire payer plus cher le sucre et les nègres ».

La *Société pour l'abolition de l'esclavage* elle-même, fondée en 1839 par Fowell Buxton, réclama plus tard la suppression des croisières à la côte d'Afrique (2), en prétendant qu'on dépensait « près de 20 millions par an, pour compromettre la vie de braves marins et rendre plus cruel le sort des nègres, à cause de l'embarras de les cacher et de les transporter clandestinement ». Avant la traite, disait-on, les chefs africains sacrifiaient leurs prisonniers ; grâce à la traite, ils les vendaient à de charitables Européens ; depuis l'abolition de la traite, ils sont de nouveau conduits à les tuer.

Livingstone, établi en Afrique et bien placé pour contrôler

---

lition de la traite, le lieutenant Y... s'oblige, au nom de S. M. Britannique, à remettre, chaque année, pendant cinq ans, audit roi X... les articles suivants :

« Soixante fusils, cent pièces de drap, deux barils de poudre, deux *puncheons* de rhum, un habit écarlate avec épaulettes, une épée. »

(1) Peut-être doit-on rattacher à ces conventions spéciales l'origine des traités de protectorat, dont les clauses devaient acquérir dans la suite une si grande élasticité politique.

(2) La croisière anglaise captura, de 1837 à 1847, *six cent-trente-quatre* navires négriers à destination du Brésil et de Cuba. Les croiseurs français firent beaucoup moins de prises, parce que le gouvernement français n'ayant pas de traités spéciaux avec les différentes nations, ils ne pouvaient saisir les négriers qu'en cas de *piraterie* dûment caractérisée, et aussi, pour dire toute la vérité, parce que beaucoup de Français se livraient encore à cette époque au trafic des nègres (Nantes était le principal port d'armement).

Digitized by Google

ces affirmations intéressées, les dément nettement dans une lettre adressée, le 19 mars 1856, à lord Clarendon : « Un certain docteur Brysson, dit-il, a écrit que les mesures prises pour réprimer la traite n'avaient fait qu'en accroître les horreurs. On m'a gravement affirmé aussi que les Maravi tuaient maintenant leurs captifs, qu'autrefois ils gardaient pour vendre aux blancs. Je puis affirmer à votre Seigneurie qu'une pareille assertion ne peut venir d'un homme mêlé, comme je le suis, aux marchands d'esclaves dans le pays même où s'en fait le commerce; elle est répandue par ceux qui ont intérêt au trafic. Dans la partie étendue de l'Afrique que je connais, *les guerres sont maintenant très rares; elles étaient provoquées évidemment par la traite*... Le commerce des esclaves, en enlevant toute possibilité d'industrie, est la cause de l'état complet de ruine où se trouvent l'Est et l'Ouest de l'Afrique. »

Les colonies ont-elles souffert de la suppression de la traite? Leur production a-t-elle baissé? Nullement, répond Augustin Cochin, et il le prouve par le tableau comparatif de l'exportation du sucre dans les colonies anglaises avant et après l'abolition (1). Seulement, le nègre devint plus cher, le travail servile augmenta de prix et, par suite, l'esclave fut mieux traité. L'abolition de la traite eut enfin un autre résultat, appréciable entre tous, celui de démontrer l'absolue nécessité de frapper l'esclavage lui-même pour arriver à supprimer complètement les horreurs de la traite. C'est, en effet, une vérité économique qui n'a pas besoin d'être démontrée : « tant qu'on est sûr de vendre très cher une marchandise, on rouve toujours moyen de se la procurer ».

La suppression de l'esclavage était bien la secrète pensée des immortels promoteurs de l'abolition de la traite; ils le

---

(1) *Exportation du sucre des Indes Occidentales anglaises :*

Avant l'abolition de la traite, en	1801-1806	1,138,390 736	kil.
Après l'abolition —	1817-1822	1,141,197,628	»
— —	1823-1828	1,171,831,526	»
— —	1829-1834	1,190,990,566	»

(*Revue coloniale*, mars 1845, p. 262).

Digitized by Google

déclaraient déjà en 1792. Mais, nous apprend Wilberforce lui-même dans son mémoire adressé au tsar Alexandre, un double motif les retenait : « ils espéraient que, faute de pouvoir se recruter, l'esclavage s'éteindrait comme un ruisseau se dessèche quand la source est tarie; ils croyaient, en outre, qu'il était sage d'arriver à la liberté par des améliorations graduelles ». Tel était encore l'ascendant de ces idées en 1823, lorsque Buxton proposa formellement l'abolition de l'esclavage à la Chambre des Communes, qu'il n'osa parler que d'abolition graduelle et que lord Canning, adhérant au nom du gouvernement à cette proposition, l'amenda par une rédaction où le mot de *liberté* n'est pas prononcé et où le mot *abolition* est remplacé par « *promesse de mesures décisives et efficaces pour améliorer le sort de la population esclave.* »

Pas une colonie n'accepta pacifiquement ou complètement ces dispositions, pourtant si timides. Et, comme les espérances des esclaves n'étaient pas moins poussées à bout que les résistances des maîtres, il y eut des révoltes, des incendies et des exécutions en masse.

Le gouvernement anglais dut exiger de ses colonies ce qu'il désespérait d'obtenir de bon gré : il commença par donner l'exemple, en affranchissant tous les esclaves du domaine de la Couronne (12 mars 1831).

Huit mois après, le 2 novembre 1831, un ordre en Conseil développait toutes les mesures énoncées dans le projet de 1823 (1).

Les maîtres protestèrent contre ce qu'ils appelaient la violation de leur « légitime propriété ». Songez donc ! la loi prescrivait au colon l'heure à laquelle « sa propriété » devait

(1) Entre autres dispositions, l'esclave fut déclaré apte à ester en justice « et *à posséder toutes choses, sauf des bateaux, instruments de fuite, ou des armes à feu et des munitions, instruments de révolte, ou d'autres esclaves, par un honteux oubli de ses propres espérances* ».

Digitized by Google

se lever et se coucher; elle décrétait que cette singulière propriété recevrait, *par semaine*, 21 pintes de farine ou 56 bananes, avec 7 harengs ou aloses; qu'elle posséderait un chapeau d'écorce, de paille ou de feutre, une jaquette de drap, 2 chemises, 2 paires de pantalons ou de jupons; qu'elle aurait désormais une couverture de laine, 2 paires de souliers, un couteau ou des ciseaux, des rasoirs, une poële et une marmite! (*Ordre* de 1831, art. 97.) La loi ajoutait que le colon ne pourrait plus vendre à son gré cette « propriété », ni la fouetter à sa fantaisie, ni l'empêcher de se marier ou de s'affranchir. Il devenait évident que la loi ne considérait plus cette propriété comme une chose, ni même comme un animal, mais comme une personne... Quelle abomination!

L'opposition des colons à cet « ordre » si équitable plaça le gouvernement dans l'alternative, soit de perdre ses colonies dans un cataclysme pareil à celui qui avait anéanti la domination française à Saint-Domingue, soit d'imposer la loi d'équité aux possesseurs d'esclaves en proclamant l'émancipation générale. On opta naturellement pour l'émancipation sous la double condition d'une indemnité et d'un apprentissage. Le Parlement fut saisi de cette proposition, le 14 mai 1833. Lord Stanley, secrétaire d'Etat des colonies, annonça la détermination aux gouverneurs par une dépêche du 20 mai, qui contenait ces phrases :

« Le gouvernement regrette de prendre l'initiative de cette mesure. Mais il a dû céder à cet égard au vœu manifeste de l'opinion, après avoir perdu tout espoir de se voir devancer ou seconder par les législations coloniales. La sécurité des colonies ne permettait pas, d'ailleurs, une plus longue hésitation. »

L'*Act* d'abolition fut voté le 12 juin 1833 par la Chambre des Communes, le 25 juin par la Chambre des Lords, et promulgué, avec la sanction de la Couronne, le 28 août 1833. Cette loi mémorable, qui délivrait une grande nation de l'opprobre d'un crime et près de 800.000 noirs du poids de la servitude, se compose de 66 articles.

Digitized by Google

L'article 3 déclarait immédiatement libre tout esclave transporté sur le sol anglais. Les articles 1 et 2 transformaient, à partir du 1er août 1834, les esclaves habitant les colonies en apprentis travailleurs (*apprenticed labourers*) dont le labeur profiterait pendant quelque temps à leurs anciens maîtres.

L'apprentissage devait durer :

1° Pour les *ruraux attachés au sol*, c'est-à-dire habituellement employés sur les habitations de leurs maîtres, jusqu'au 1er août 1840;

2° Pour les *ruraux non attachés au sol*, c'est-à-dire employés sur des habitations n'appartenant point à leurs maîtres, jusqu'à la même époque;

3° Pour les travailleurs *non ruraux*, jusqu'au 1er août 1838.

L'apprenti pouvait être libéré ou se racheter avant ces délais, prolongés de quatre mois pour le Cap de Bonne-Espérance, et de six pour l'île Maurice ; mais l'affranchissement ne dispensait pas le maître de ses devoirs envers les vieillards et les infirmes. La loi protégeait aussi les enfants, en chargeant les juges de paix de passer pour eux des contrats spéciaux d'apprentissage. Tous les apprentis étaient, d'ailleurs, placés sous la tutelle des juges de paix.

Il était défendu de séparer les familles, de frauder la liberté en transportant l'apprenti hors de la colonie à laquelle il appartenait, de dégrader en lui la dignité humaine par la peine du fouet. Le repos du dimanche, des subsides nécessaires à la vie ou un terrain de culture étaient assurés à l'ancien esclave.

Le classement des apprentis, les formes et les conditions du rachat ; les règlements nécessaires à la tranquillité publique, à la répression du vagabondage, à l'allocation des logements, des vêtements, de la nourriture et des soins médicaux, à la fixation de la durée du travail et du repos ; en un mot, toutes les mesures propres à garantir l'exécution de la loi et des contrats étaient confiées aux autorités locales.

Ces autorités restaient libres de ne pas faire passer de

Digitized by Google

suite au rang de citoyens ceux qui venaient d'être admis au rang d'hommes ; elles pouvaient les *dispenser* de certains services civils ou militaires, ou les déclarer impropres à la jouissance de certaines franchises politiques.

La loi allouait aux anciens maîtres, à la fois comme dédommagement des services dont ils allaient être privés et comme subvention au travail, une indemnité de 20 millions de livres sterling ou 500 millions de francs à répartir, par des commissions d'arbitres nommées par la Couronne, entre les 19 colonies à esclaves et leurs dépendances, d'après le nombre des esclaves recensés et la moyenne des prix de vente calculés pendant les huit années antérieures à 1834 (1).

Les Indes, Ceylan et Sainte-Hélène étaient exceptées de l'application de la loi (2).

Cette loi d'abolition anglaise a été fort bien caractérisée par Augustin Cochin : « Elle desserrait les nœuds sans les délier ; elle enflammait toutes les passions et n'en contenait aucune. Le maître voyait son droit reconnu et brisé ; *intéressé à l'ordre, il l'était presqu'autant au désordre qui serait venu justifier ses sombres prophéties et faire douter de la liberté.* L'esclave recevait de la liberté le nom sans l'usage ; un ajournement, bien court pour celui qui jouit, bien long pour celui qui souffre, rendait incertaine cette espérance, qu'une réaction toujours à craindre pouvait reculer encore ou subitement anéantir. Transition périlleuse qui exposait les colonies au désordre, les propriétés à la ruine, la liberté à un coûteux et sanglant échec ! »

Ces craintes furent heureusement vaines : « la popula-

---

(1) Le nombre exact des esclaves affranchis dans les colonies anglaises, en vertu de la loi de 1833, fut de 770.390.

La valeur, en moyenne, d'un noir esclave était, de 1822 à 1830, 56 liv. 08 sh.

Taux moyen de l'indemnité par tête, 25 liv. 15 sh.

Montant total de l'indemnité : 19,950,066 liv. sterl.

(2) *Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises.* (Imprimerie royale, Londres, 1850, t. I, p. 4 et suivantes).

Digitized by Google

tion noire se montra parfaitement digne de la liberté, qu'elle n'avait jamais cessé de mériter ». Le 6 novembre 1838, après cinq années d'essai, lord Glenelg, sous-secrétaire d'Etat, résumait ainsi les effets du régime transitoire :

« Jusqu'ici les résultats de la grande expérience de l'abolition de l'esclavage ont justifié les plus vives espérances des auteurs et des avocats de cette mesure. A examiner attentivement les abus qui ont pu se produire dans l'exécution, il me semble qu'ils doivent être en grande partie attribués à l'ancien système colonial. Quiconque avait réfléchi sur la nature humaine et sur l'histoire de l'esclavage pouvait s'attendre à ce qu'une telle réforme ne se fît pas sans inconvénients. Je m'estime donc heureux de pouvoir affirmer qu'*il s'est réalisé, dans ce court laps de temps, un progrès dans l'état social qui ajoutera au bonheur de l'humanité*, et dont l'histoire n'offrit jamais un plus grand exemple ».

Dès cette époque, on pouvait déjà voir, à la Jamaïque, des nègres se promener en voiture avec des chevaux à eux et des serviteurs en livrée. (*Rapport à lord Glenelg*, cité par A. de Gasparin.)

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Effets de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises

A mesure que l'heure de la libération approchait, les noirs se montraient plus impatients : c'est toujours au dernier moment que l'on se lasse d'attendre. Ainsi que l'a très justement observé un sociologue avisé, il arrive le plus souvent qu'un peuple qui avait supporté sans se plaindre, et comme s'il ne les sentait pas, les lois les plus accablantes, les rejette violemment dès que le poids s'en allège. « Le mal qu'on souffrait patiemment, comme inévitable, devient insupportable dès que l'on conçoit l'idée de s'y soustraire. Tout ce qu'on ôte alors des abus semble mieux découvrir ce qui reste et en rend le sentiment plus cuisant ; le mal est devenu moindre, il est vrai, mais la sensibilité est plus vive ». (1).

Sous la pression de l'opinion publique (2), lord Brougham demanda, le 20 février 1838, à la Chambre haute, la suppression définitive de l'apprentissage pour le 1er août suivant. Le cabinet, sous la présidence de lord Melbourne, proposa un *act* modificatif de celui de 1833 et faisant intervenir avec plus d'autorité les volontés du Parlement dans tous les rapports des maîtres et des apprentis. Dès que cet acte fut promulgué (11 avril 1838), les législatures coloniales n'hésitèrent plus et se prononcèrent pour l'émancipation immédiate, déjà acceptée à Antigoa. Elle fut proclamée à la Jamaïque, à la Trinité, à la Dominique, à la Barbade, à Sainte-Lucie, à

(1) A. de Tocqueville, *L'ancien Régime et la Révolution*, p. 259.

(2) Parmi les innombrables pétitions rédigées à cet effet, l'une, adressée à la reine Victoria, était signée par 600.000 femmes.

Digitized by Google

la Guyane, dans les mois de juin, juillet, août 1838 ; à l'île Maurice, le 11 mars 1839. *Le terme du délai fixé par la loi de 1833 pour l'expérience de l'apprentissage était ainsi devancé de deux ans.*

La fin du régime de l'apprentissage, nous insistons sur ce point, fut donc brusque dans les colonies anglaises. Ceux qui, comme nous, estiment que l'abolition immédiate est la meilleure solution à la question de l'esclavage, ont le droit d'en tirer argument.

Lord Glenelg nous a dit combien le passage de la servitude à l'apprentissage s'était opéré heureusement ; lord Stanley, secrétaire d'Etat aux colonies, caractérise en ces termes la transition de l'apprentissage à la pleine liberté :

« En somme, le résultat de la grande expérience d'émancipation tentée sur l'ensemble de la population des Indes occidentales a surpassé les espérances des amis même les plus ardents de la prospérité coloniale. *Non seulement la prospérité matérielle de chacune des îles s'est grandement accrue, mais, ce qui est encore mieux, il y a eu progrès dans le système social et religieux, et développement, chez les individus, de ces qualités du cœur et de l'esprit qui sont plus nécessaires au bonheur que les objets matériels de la vie...*

» Les nègres sont heureux et satisfaits, *ils se livrent au travail, ils ont amélioré leur manière de vivre, augmenté leur bien-être, et, en même temps que les crimes ont diminué, les habitudes morales sont devenues meilleures.* Le nombre des mariages a augmenté sous l'influence du clergé ; l'instruction s'est répandue.

» Tels sont les résultats de l'émancipation : *son succès a été complet, quant au but principal de la mesure* ».

Et lord Stanley complétait ces témoignages sur le bonheur et les progrès des affranchis par des renseignements d'ordre économique, qui méritent aussi d'être notés :

« Le nombre des noirs devenus propriétaires par leur industrie et leur économie s'élevait, pour toute l'île de la

Digitized by Google

Jamaïque, à 2.114 en 1838; deux ans après, on en comptait 7.340. A la Guyane, on a vu 150 à 200 noirs s'associer pour acheter des domaines de 250.000 et même de 400.000 francs. Des villages importants s'étaient formés, composés de jolies chaumières avec une bonne église, et occupés par des habitants nombreux, appliqués au travail et convenablement vêtus.

» Pendant les six dernières années d'esclavage, la valeur des exportations de l'Angleterre aux colonies avait été de 69.575.000 francs.

» Pendant l'apprentissage (1835-1838), elle s'est élevée à 89.450.000 francs.

» La première année de la libération, elle atteignit lechiffre de 100.061.575 et la seconde année, 87,318.350 ».

Sur tous ces points, les témoignages français s'accordent complètement avec les rapports anglais. De la Jamaïque. le capitaine de vaisseau Layrle écrivait :

« Les noirs n'ont pas abandonné les cultures ; c'est un fait. Maintenant, si par travail on entend celui qui rapporte au planteur, celui qui, sous le régime précédent, profitait à une poignée de blancs qui le monopolisaient, il se fait moins de travail, cela est vrai. Mais si l'on fait entrer en ligne de compte le travail des noirs sur leurs propres terrains (car il est notoire qu'il a été fait, depuis 3 ans, pour 2.500.000 francs d'achats par les affranchis), on trouve que la diminution du travail n'a pas été aussi considérable qu'elle le paraît d'abord ; seulement, le travail a pris une autre direction ».

Présentons enfin le tableau qu'un colon de la Jamaïque traçait, en 1858, de l'état de la société de couleur dans cette île, où vivaient alors 16,000 blancs à côté de 369,000 noirs :

« L'homme de couleur tient ici une position qui n'a rien d'inférieur, et nous n'avons pas à nous plaindre qu'il soit sur le même pied que nous... *Notre barreau n'est pas nombreux, mais ce sont des avocats de couleur qui tiennent les premières places.* Les médecins de couleur y exercent concurremment avec les blancs... Ce sont là des faits importants

Digitized by Google

à signaler, car *tous ces progrès se sont accomplis depuis l'abolition de l'esclavage dans cette île.* Nous avons constaté par l'expérience que l'homme de couleur peut s'élever au premier rang de la société civile et y tenir aussi bien sa place que tout Européen d'origine ». (*Revue coloniale*, 1859).

*
* *

Les partisans de l'esclavage dans les colonies françaises ont prétendu et répètent encore que l'Angleterre, en décrétant l'émancipation des noirs, avait agi dans un intérêt égoïste, de manière à ruiner toutes les autres colonies restées esclavagistes en excluant leurs produits de son marché. Un écrivain belge précise l'accusation en ces termes :

« Les Anglais n'ont jamais été surpassés par personne dans l'art de créer des débouchés à leurs produits. Non seulement les négriers avaient réalisé des bénéfices énormes, mais ils avaient aussi fait prospérer l'industrie anglaise en activant les manufactures ; car les nègres ne s'échangeaient pas contre de l'argent, mais contre toute espèce de marchandises : cotonnades, verroteries, armes, spiritueux, etc.

» Les Etats-Unis, principal marché d'esclaves, étaient fermés à l'Angleterre ; les Etats du Nord commençaient à inonder de noirs les possessions espagnoles, portugaises et françaises. La perte d'un débouché si important et la concurrence faite par les Américains dans le plus honteux des commerces jetèrent le désarroi au milieu des marchands anglais. Heureusement pour la prospérité du Royaume-Uni, l'acquisition de l'Hindoustan venait d'ouvrir un immense champ d'action à l'activité britannique et lui présenter en même temps une occasion unique de ruiner les colonies concurrentes, qui vivaient absolument du travail des esclaves. Les Hindous, en effet, sans être esclaves, étaient soumis à un travail forcé et livraient à bas prix la plupart des produits que fournissaient les pays chauds.

» Quand les nègres, en se soulevant à Saint-Domingue, montrèrent qu'il fallait compter avec eux, ce fut un argu-

Digitized by Google

ment de plus. Après l'échec désastreux de l'expédition du général Leclerc, les Anglais comprirent enfin le danger de l'esclavage et la nécessité pour eux de supprimer un trafic ruineux ; ils virent, du même coup, les avantages à retirer de l'exploitation des grandes Indes. On sacrifiait, il est vrai, la Jamaïque et quelques îles des Tropiques, mais l'Angleterre accaparait le commerce de l'univers entier ». (1)

D'autre part, M. de Chavagnes a dénoncé, dans la *Revue des Deux-Mondes*, la conduite équivoque de la Grande-Bretagne dans la répression même de la traite :

« Si l'émancipation des nègres, écrit-il, n'était pour l'Angleterre qu'une préoccupation morale et religieuse, on admirerait ses efforts et on louerait sa persévérance dans la poursuite de la traite. Malheureusement, il est difficile, pour qui a vu Sierra-Leone, de conserver quelque illusion sur le mobile qui a inspiré cette croisade philanthropique.

» Les nègres, enlevés aux bâtiments qui font la traite, subissent à Sierra-Leone un esclavage plus odieux que dans toutes les colonies du monde. Avant d'atteindre cette côte, les malheureux, entassés dans la prison flottante d'un navire, succombent le plus souvent aux souffrances d'une captivité atroce. Un médecin anglais, dont le témoignage ne peut être suspect, assure qu'il a vu périr, dans une seule nuit, 25 nègres, étouffés faute d'air et de soins, sur un de ces bâtiments armés pour la cause de l'humanité et de la civilisation !

» Arrivés à Sierra-Leone, les nègres sont remis, sous le nom d'engagés, à des planteurs anglais. *La durée de l'engagement est de 14 ans.* Souvent les maîtres les revendent, sans nul scrupule, avant l'expiration de ce terme, et ils n'ont besoin, pour se mettre à couvert, que de certifier le décès de l'engagé. Il est arrivé que des nègres, vendus par les planteurs de Sierra-Leone, ont été de nouveau livrés à des négriers. Tous ceux qui ont visité le Brésil ont rencontré de ces esclaves.

---

(1) Scarsez de Locqueueuille, *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'esclavage.*

Digitized by Google

» J'eus d'abord peine à croire, je l'avoue, que l'Angleterre tolérait de semblables abus, mais j'ai dû me rendre à l'évidence. Les nègres sont esclaves à Sierra-Leone comme au Brésil, car l'engagement de quatorze ans ne peut être considéré que comme un esclavage perpétuel dissimulé. » (1)

Les deux auteurs que nous venons de citer vont même encore plus loin ; ils affirment que les Anglais, tout en montrant le plus grand zèle pour empêcher les puissances maritimes de s'occuper du trafic prohibé, s'adonnaient eux-mêmes avec ardeur à ce même commerce, en prenant soin de couvrir leurs bâtiments d'un pavillon d'emprunt.

« Les preuves de cette participation de l'Angleterre, après la suppression de la traite, sont innombrables. En 1810, la *Société africaine de Londres* disait : « On a découvert qu'en dépit de toutes les peines édictées par le Parlement, des navires sous le pavillon espagnol ou suédois ont été équipés à Liverpool et à Londres pour transporter des esclaves de la côte d'Afrique ». En 1811, des enquêtes judiciaires ont prouvé que la traite se continuait sur une vaste échelle et cela, en partie, grâce aux capitaux et aux crédits des commerçants anglais. Une foule d'esclaves sont introduits dans les Antilles anglaises et, tous les ans, de nombreux navires quittent les ports de Liverpool et de Londres pour se rendre sur la côte d'Afrique. Les rapports de 1812 et 1813 ne sont pas moins formels, et l'on pourrait poursuivre cet examen d'année en année. En 1815, M. Buham répétait à la Chambre des Communes que « c'était un fait connu de tout le monde que des capitaux très considérables étaient employés dans la traite et qu'elle se faisait par navires anglais. » Et lord Castleregh disait à la Chambre Haute : « Ce serait une bien grande erreur de croire que le reproche de faire illégalement la traite tombe uniquement sur les nations étrangères. Dans une multitude de cas, j'ai regret à le dire, il est venu à ma

(1) *Revue des Deux-Mondes*. 1844, t. III.

Digitized by Google

connaissance que des sujets anglais étaient engagés pour des sommes très fortes dans le commerce des esclaves. »

» A défaut des aveux des ministres anglais, il nous suffirait d'invoquer le fait suivant ; l'excès des décès sur les naissances, parmi la population noire, était très considérable dans les Antilles anglaises ; vers 1810, il s'éleva à dix mille pour une seule île, et cependant la population esclave des colonies anglaises est toujours allée en s'accroissant. En 1819, M. Goulburn constatait avec étonnement qu'en deux ans, le nombre des esclaves à la Jamaïque s'est accru de plus de cinq mille. L'autorité prescrivit l'enregistrement de tous les esclaves, la constatation des naissances et des décès, les transferts de propriété ; mais ces mesures furent inefficaces. Les commerçants de Glascow, de Liverpool et de Manchester accordaient aux entrepreneurs de traite un crédit tout spécial. A Rio-de-Janeiro, la plupart des négriers s'adressaient aux maisons anglaises : celles-ci avançaient la marchandise et en répondaient. Les marchés étaient toujours conditionnels, c'est-à-dire que le négociant avait droit à une prime, en cas de réussite, et subissait une réduction convenue si l'entreprise échouait. Les agents et négociants anglais, pendant leur séjour dans l'empire du Brésil, achetaient des noirs qu'ils revendaient à leur départ. Le ministre d'Angleterre à Rio-de-Janeiro n'était servi que par des esclaves. » (1)

Dans le rapport qu'il présenta, en 1843, au nom de la Commission chargée de préparer l'abolition de l'esclavage et la constitution politique des colonies françaises, le duc de Broglie remet les choses au point, quant au fond même de l'accusation portée contre l'Angleterre :

« On fait trop d'honneur, dit-il, au gouvernement anglais, et on lui ferait trop d'injure en attribuant de sa part l'abolition de la traite, l'abolition de l'esclavage, soit à de hautes

---

(1) De Chavagnes, *Etat moral et politique du Brésil* (Revue des Deux-Mondes, 1844).

Digitized by Google

vues de sagesse et de prévoyance, soit à des combinaisons machiavéliques. Le gouvernement anglais n'a, sur ce point, ni devancé les temps, ni dirigé les événements; il s'est borné à maintenir le *statu quo*, tant qu'il n'a pas eu la main forcée; il a résisté pendant quinze ans à l'abolition de l'esclavage; il a défendu pied à pied toutes les positions intermédiaires et n'a cédé, dans chaque occasion, qu'à la nécessité.

» On ferait également trop d'honneur à la philosophie, à la philanthropie de l'Angleterre, en lui assignant le premier rôle dans cette grande entreprise. Les philosophes, les philanthropes ont figuré, sans doute, glorieusement au rang des combattants; mais c'est l'esprit religieux qui a porté le poids du jour et de la chaleur, et c'est à lui que revient, avant tout, l'honneur du succès.

» C'est la religion qui a véritablement affranchi les noirs dans les colonies anglaises; c'est elle qui a suscité, au début de la lutte, les Clarkson, les Wilberforce, les Granville Scharp et tant d'autres, en les armant d'un courage indomptable et d'une persévérance à toute épreuve. Les premiers auteurs de cette grande réparation ont eu à lutter non seulement contre la routine, mais encore contre la politique, contre le commerce, contre la marine marchande, contre l'industrie, contre tous les éléments les plus puissants de la grandeur britannique; ils les ont vaincus. Ils n'ont jamais reculé, jamais douté d'eux-mêmes; et, après trente ans de travaux, de mécomptes et de calomnies, au jour fixé par les décrets éternels, Dieu les a couronnés par le succès et par une gloire si belle et si pure, que mon cœur français et catholique ne se console pas de la voir dérobée à la France et à l'Eglise. »

Mais il demeure établi que l'Angleterre a mésusé de sa qualité de protectrice des nègres libérés. Augustin Cochin lui-même est obligé de le reconnaître :

« L'Angleterre, écrit-il, tira un grand parti des Africains *libérés*, c'est-à-dire des esclaves que ses croiseurs saisissaient sur les négriers; ils étaient déclarés *libres*, mais tenus à un

Digitized by Google

engagement envers leur libératrice. Procédé plus ou moins légitime, on en conviendra, d'une philanthropie subtile et contestable ». (*L'abolition de l'esclavage*, t. Ier, p. 405).

Un mot sur ces « travailleurs libres », employés dans plusieurs colonies anglaises et françaises après l'abolition de l'esclavage.

En même temps que la main-d'œuvre servile disparaissait, amenant une diminution notable de la classe agricole aux colonies, la demande de travail augmentait avec l'activité et les ressources plus grandes que les anciens maîtres étaient obligés de déployer dans leurs exploitations. On dut faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Après avoir essayé à peu près de toutes les races, on ne trouva rien de mieux pour remplacer les Africains que d'autres Africains (1).

Que penser de ces enrôlements, plus ou moins volontaires, d'immigrants noirs et jaunes ?

« La traite, a dit un publiciste, était un drame en cinq actes : la *capture*, la *caravane*, la *vente*, la *traversée*, l'*esclavage*. L'immigration est un drame qui finit autrement, mais qui commence de même : on prend, on emmène, on vend, on emporte le noir ; seulement, au lieu d'aller à l'esclavage, il va à la *liberté*, — une liberté très spéciale qui débute par un exil et par un *engagement* de travail. »

Il est permis de se demander quelles garanties offre un contrat passé sans contrôle et consistant dans quelques mots adressés par un interprète interressé à un captif ignorant et terrifié. Mais admettons que l'indigène se soit engagé libre-

(1) Dès leur introduction dans les mines et dans les champs de l'Amérique espagnole, les noirs africains se montrèrent des travailleurs tellement supérieurs aux Indiens, tant par l'intelligence que par la force physique, que bientôt les colons ne virent aucun intérêt à s'opposer à la libération des protégés de l'abbé de Las Casas. Les Indiens ont été ainsi libérés plusieurs siècles avant les nègres (ordonnance de Charles Quint en 1542) précisément à cause de leur infériorité comme travailleurs, c'est-à-dire de leur aptitude moindre à se civiliser.

Digitized by Google

ment, il est certain qu'il n'a pas été amené à la côte de son plein gré. La surveillance organisée pour réprimer les abus est toujours restée inefficace.

On peut donc considérer l'institution des « travailleurs libres », dans les colonies où l'ulcère de la traite est à peine cautérisé, comme une atténuation très faible et le plus souvent illusoire du régime de l'esclavage (1).

---

(1) Une thèse curieuse de M. Jean Duchesne-Fournet, sur les conditions de la main-d'œuvre en Guyane Hollandaise, a été récemment présentée à l'Ecole des Sciences Politiques. L'auteur a étudié, au cours d'un séjour dans les Guyanes, le mécanisme de l'immigration javanaise et surtout hindoue à Surinam. Sans doute, il le reconnaît, le coolie immigrant est un serf, au service d'un planteur engagiste, mais pour 5 ans seulement : à l'expiration de son contrat de travail, il devient libre et a droit à son rapatriement gratuit ; enfin ce n'est pas à la glèbe patronale qu'il est attaché, mais à la glèbe coloniale ; s'il a des démêlés avec le planteur, l'engagé a recours à l'autorité administrative qui le déplace en l'assignant au service d'un autre patron. Traitement humain, soins médicaux, logement salubre, autorité tutélaire, tout contribue, affirme Jean Duchesne-Fournet, à rendre acceptable cette aliénation quinquennale de la liberté ; cela est surtout vrai, quand on compare la situation de ces Hindous avec celle de leurs frères restés sur le sol natal où les déciment ces terribles famines décrites de façon si saisissante par Pierre Loti. Cette institution de l'Immigration à Surinam fait autant d'honneur à l'Angleterre, qui en a imposé les traits caractéristiques, qu'à la Hollande qui en a loyalement accepté et même élargi les charges et les obligations humanitaires.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

RÉSULTATS DE L'ÉMANCIPATION DES NÈGRES DANS LES COLONIES FRANÇAISES

Les résultats de l'émancipation dans les colonies françaises sont tout aussi concluants pour ceux qui se refusent, non sans raison, à considérer la servitude comme le noviciat obligatoire de la liberté.

C'est à l'éminent économiste Hippolyte Passy que revient l'honneur d'avoir attaqué directement la question de l'émancipation en France (1). Le 10 février 1838, il déposait à la Chambre un projet de loi décidant la libération de tout enfant qui naîtrait dans les colonies françaises, « quelle que soit la condition de ses parents », (2) et accordant à tout esclave le droit de racheter sa liberté à un prix fixé par des arbitres désignés à l'avance par l autorité métropolitaine. Ce projet n'était qu'un plan d'émancipation incomplète ; le gouvernement de Louis-Philippe le déclara cependant « inopportun, inique et inhumain » ; mais la Chambre estima qu'il était temps de mettre à l'ordre du jour ce que Lamartine appelait éloquemment la « grande expropriation pour cause

---

(1) Hyppolyte Passy a un très digne continuateur dans la personne de son neveu Frédéric Passy, l'un des idéalistes politiques les plus estimables de ce siècle. Apôtre infatigable du progrès par la paix, il a fondé et dirige, depuis 1878, la *Société française pour l'arbitrage entre nations*, de concert avec Edmond Thiaudière, l'auteur de *La soif du juste*, ce fin joyau littéraire et philosophique.

(2) « Les enfants nés de parents esclaves, disait le projet, resteront confiés aux soins de leur mère, et une indemnité de 50 francs par tête d'enfant sera allouée aux propriétaires des mères pendant 10 années consécutives. Cette indemnité cessera d'être payée dans le cas où l'enfant dont la naissance y aura donné droit viendrait à décéder avant d'avoir atteint l'âge de dix ans accomplis. »

Digitized by Google

de moralité publique », et M. de Rémusat fut chargé de préparer un rapport. Malheureusement, la dissolution de la Chambre vint réduire à néant la proposition Passy. Reproduite exactement dans les mêmes termes par M. de Tracy, elle fut discutée le 12 juin 1839 et soutenue, cette fois, au nom du gouvernement, par M. Passy lui-même, ministre des finances. Une commission fut constituée; le rapporteur, M. de Tocqueville, conclut en faveur de l'abolition générale et simultanée. Le gouvernement proposa alors, et les Chambres votèrent l'inscription, au budget de 1840-41, d'un crédit de 650.000 francs « pour augmenter le clergé, les chapelles, les écoles et le nombre des magistrats », que l'ordonnance du 5 janvier 1839 destinait à devenir les patrons des esclaves.

On aurait pu supposer que. prévenues par les progrès du mouvement d'opinion suscité en Europe contre l'esclavage, averties surtout par l'exemple des possessions anglaises, les colonies françaises se préparaient peu à peu à l'émancipation. Il n'en était rien; elles s'apprêtaient, au contraire, à la résistance.

Consultés, en 1835, sur les moyens de faciliter le pécule et le rachat des esclaves, les Conseils coloniaux répondirent que la métropole n'avait pas le droit de s'occuper de ces questions !

A la communication du projet Passy, tous les Conseils réclamèrent le rejet des conclusions, pourtant si modestes, de la Commission.

A un dernier appel fait, sous forme de questions, par le gouvernement, en 1840, il fut répondu :

Par le Conseil de la Martinique, que *l'intervention de la métropole était illégale*, et qu'*on protestait contre une émancipation quelconque, à quelque époque que ce fût;*

Par le Conseil de la Guadeloupe, que l'*esclavage est un bienfait*, et que les affranchissements volontaires et la fusion des races résoudraient peu à peu la question (1);

(1) Schœlcher cite, à ce propos, une anecdote topique : « En

Digitized by Google

Par le Conseil de l'île Bourbon, que *l'esclavage est l'instrument providentiel et permanent de la civilisation*; qu'il serait absurde et odieux de priver le noir d'un tel bienfait; que ce serait, en outre, fouler aux pieds les droits des colonies;

Par le Conseil de la Guyane, que l'œuvre ne pouvait résulter que du temps et de la patience, qu'il fallait *ajourner indéfiniment toute mesure législative*.

Un tel langage, on en conviendra, était bien fait pour imposer à la métropole l'obligation de passer outre. C'est le parti que prit résolument le ministère du 1er mars 1840. Sur la proposition de l'amiral Roussin, une commission fut nommée, le 26 mars, « pour examiner en face la question de l'abolition de l'esclavage. » Elle eut pour président et rapporteur le duc Albert de Broglie (1).

Deux projets, l'un d'émancipation *immédiate et simultanée*, l'autre d'émancipation *progressive*, furent présentés. Le gouvernement, se laissant influencer par les délégués des colonies, manifesta l'intention de chercher dans de nouvelles mesures dilatoires une préparation jugée indispensable pour éviter toute commotion.

Le 14 mai 1844, l'abolition fut combattue, à la Chambre, à l'aide des plus singuliers arguments : on déclara qu'il fallait éviter à la France l'humiliation de céder à l'exemple de l'Angleterre, et que la durée moyenne de la vie des esclaves, plus élevée que celle des blancs, était la preuve des bons traitements employés par les colons à l'égard des noirs.

1845, un homme de couleur est nommé membre du Conseil colonial de la Martinique. Le gouverneur ne croit pouvoir l'inviter à dîner qu'en particulier; il refuse. En 1846, à l'ouverture d'une nouvelle session, le gouverneur invite, cette fois, tous les membres : sur vingt-sept, vingt-quatre refusèrent de s'asseoir à la même table que leur collègue » (*Hist. de l'Esclavage pendant les deux dernières années*, t. I, p. 114.)

(1) La collection des procès-verbaux, rapports et documents divers réunis par cette Commission forme un répertoire précieux de doctrine et de jurisprudence coloniales.

Digitized by Google

Montalembert, qui assistait à cette séance, se leva, indigné, et s'écria :

« Je déclare que nous, abolitionnistes purs, nous voulons des mesures immédiates, tandis que les abolitionnistes circonspects et les abolitionnistes tempérés ne veulent rien du tout...

» Quant à l'honneur national, quant à l'influence politique de l'Angleterre, à qui l'on suppose l'intention perverse de nous imposer l'émancipation, je crois qu'on pourrait bâtir sur ce fondement un argument tout contraire.

» L'humiliation pour la France, ce serait plutôt l'attitude de l'Angleterre se posant devant l'histoire, devant la postérité, et leur montrant d'un doigt méprisant la France, en disant : « Voilà cette nation libérale qui avait la prétention d'affranchir le monde, la voilà ! Non seulement je l'ai dépassé dans l'émancipation des noirs, mais elle n'a pas même osé me suivre, en évitant mes fautes et en profitant de mes leçons ! »

La Chambre, impressionnée par cette considération, prit le parti d'aller plus loin que le gouvernement et vota la loi du 18 juillet 1845, qui réalisait la plupart des mesures proposées par le duc de Broglie dans son rapport de 1840. L'esclave pouvait désormais posséder ; il pouvait même, en payant sa rançon, obtenir *de gré ou de force* sa liberté. « Par cette loi, l'esclavage devenait un servage et les droits sur la personne étaient transformés en droits sur le travail. » (H. Passy).

La loi de 1845, qui fut suivie de plusieurs ordonnances complémentaires, reçut des autorités coloniales le même accueil que les lois de 1833, les projets de 1839 et les questions de 1840.

Le Conseil colonial de la Martinique jugeait le projet, avant son adoption, « odieux pour les colons, funeste pour les colonies, qui le considèrent comme un nouveau pas fait vers l'abîme où on veut les précipiter ».

Le Conseil de la Guadeloupe qualifia la loi de « mesure qui

Digitized by Google

ébranle jusque dans ses fondements l'édifice colonial », et déclara que, « s'il était libre, il repousserait encore le pécule légal et le rachat forcé ».

En réalité, ce projet se réduisait à quoi? A diminuer le nombre des coups de fouet qu'un esclave pouvait recevoir, à lui assurer le droit de posséder ce qui lui appartenait et la faculté de se racheter avec ce qu'il gagnait.

Cependant il devenait visible que les colons, en contestant encore le principe de la liberté des noirs, ne cherchaient qu'à sauver les conséquences et à rendre les dédommagements plus certains. En France, la cause était tellement gagnée, qu'on était las de l'attendre, las de la soutenir.

Pour avoir trop tardé, « le gouvernement de Juillet fut cruellement puni, car il eut la peine de préparer l'émancipation et n'eut pas l'honneur de la proclamer ».

Ce fut le gouvernement provisoire de la deuxième République française qui rendit enfin, le 4 mars 1848, le décret libérateur si longtemps attendu :

« *Au nom du peuple Français*,

Le Gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves,

Décrète :

Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la Marine et des Colonies pour préparer, sous le plus bref délai, l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République.

Le ministre de la Marine pourvoira à l'exécution du présent décret. »

Paris, le 4 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire,

Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Louis Blanc, Ad. Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Marrast, Flocon, Albert.

La Commission, constituée par un arrêté du 5 mars, commença ses travaux dès le lendemain, sous la présidence de l'ardent négrophile Victor Schœlcher ; M. Wallon en fut

Digitized by Google

nommé rapporteur. Mentionnons, pour mémoire, les menaces et les récriminations qu'élevèrent les Chambres de commerce des principaux ports de France, à la nouvelle de cette mesure.

L'abolition fut inscrite dans l'article 6 de la Constitution. On accordait un délai de deux mois, à partir de la promulgation du décret dans les colonies, afin que la récolte de l'année pût être à peu près effectuée. Mais, dans l'intervalle, toute vente d'hommes libres et toute punition corporelle étaient interdites. Les esclaves condamnés à des peines pour des faits qui, imputés à des hommes libres, n'auraient entraîné aucun châtiment, étaient amnistiés. Tout ce qui ressemblait ou ramenait à l'esclavage, sous des formes plus ou moins déguisées, était sévèrement proscrit — tel, par exemple, le système d'engagement à temps. Il était interdit à tout Français, sous peine de perdre cette qualité, d'acheter ou de posséder des esclaves, même en pays étrangers, et on n'accordait qu'un délai de trois ans à ceux qu'un héritage, un don ou un mariage rendait propriétaires d'esclaves.

Le principe de la représentation de toutes les possessions françaises fut décrété, le 27 avril. On réservait à l'Assemblée nationale la fixation de l'indemnité à allouer aux colons.

Un décret promulgué le 2 mai, et abolissant la censure des journaux, l'autorisation préalable et la suspension ou révocation administratives, étendit la liberté de la presse aux colonies.

Un autre décret organisa le droit aux secours des vieillards infirmes, des orphelins et enfants pauvres ; il instituait, à cet effet, des hospices, des crèches, des salles d'asiles et des écoles professionnelles.

Un décret subséquent imposait l'instruction primaire, gratuite et obligatoire, à chaque commune, et promettait à chaque colonie une école d'arts-et-métiers.

Le droit au travail et l'organisation d'*ateliers nationaux* sur les propriétés domaniales ou sur des terrains à acheter

Digitized by Google

par l'Etat, étaient l'objet d'un autre projet de décret et d'un arrêté. Des *ateliers de discipline* et un corps de surveillants ruraux devaient servir à la répression du vagabondage et de la mendicité.

Le gouvernement ordonnait enfin l'établissement de *caisses d'épargne* aux colonies et la célébration annuelle de *fêtes du travail*, avec distribution de prix aux ouvriers désignés pour leur bonne conduite par les conseils municipaux et les juges de paix.

Des commissaires généraux étaient chargés de répartir à nouveau l'impôt personnel, que le contribuable indigène était autorisé à payer par trois journées de travail.

L'histoire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises offre pour notre thèse un intérêt particulier, car elle constitue une justification sans réplique de l'émancipation complète. Jamais, en effet, il ne s'est rencontré de meilleures conditions pour adoucir, régler, humaniser l'esclavage et rendre le système compatible avec l'évolution morale des peuples civilisés ; jamais, d'autre part, l'esclavage n'a été aboli dans des conditions plus défavorables au succès de l'entreprise. Des lois, des ordonnances, des règlements, traduisant toutes les préoccupations de la conscience publique, semblaient tout prévoir et ne laisser aucune place aux abus. Malgré tant de soins, la situation de la société coloniale était pitoyable à tous les points de vue. Le conflit permanent de deux races restées hostiles, la guerre sourde des rancunes engendrées par les abus, la corruption des mœurs et le luxe en face de l'abjection ; la paresse conduisant les blancs à l'apathie et à la routine, un dur travail forcé menant les noirs à l'abrutissement ; la terre et le ciel ne se lassant pas de prodiguer l'abondance, mais le sol, traité aussi en esclave, s'épuisant et sans cesse déserté ; les propriétaires absents représentés par des agents cruels ou cupides ; des lois inhumaines ou tracassières, une justice discréditée et cyniquement partiale, la religion abaissée et faussée ; tels étaient le cadre, les principes et les manifestations de la vie coloniale.

Digitized by Google

Et personne n'osait prévoir, encore moins solliciter le terme de cette affreuse situation, tant était enracinée la croyance que l'émancipation des esclaves serait le signal du massacre des blancs. Cette sinistre prophétie troublait ceux-là même qu'elle n'arrêtait pas, et les partisans les plus résolus de l'émancipation, prenant des précautions infinies, « marchaient dans la voie des réformes comme quelqu'un qui porte une lumière près d'un baril de poudre ». (Schœlcher.)

Les événements se jouèrent de ces résistances et de ces lenteurs.

« On voulait, dit Augustin Cochin, un délai préparatoire ; il n'y en eut pas. On voulait une liquidation régulière de l'énorme dette coloniale ; cette liquidation fut soudaine et violente.

» On voulait que l'indemnité accordée aux colons fût préalable : elle ne put être payée qu'après l'émancipation ; qu'elle fût au moins prompte : on l'attendit deux ans ; qu'elle fût large : les colons touchèrent 500 fr. à peine ; qu'elle servît de subvention au travail salarié : elle fut absorbée par les dettes. (1)

» On voulait fonder des hospices, des écoles, des prisons ; les crédits étaient votés, on n'eut pas le temps de les appliquer.

---

(1) Aux termes d'une loi votée le 30 avril 1849, l'indemnité fut fixée ainsi qu'il suit :

1° Une rente de 6 millions 5 0/0.

2° Une somme de 6 millions, payable en numéraire trente jours après le décret.

La répartition entre chacune des colonies que possédait alors la France eut pour base le chiffre de la population esclave, savoir :

Martinique.....	74.447	esclaves.	1.507.885 fr. 80
Guadeloupe.....	87.087	—	1.947.164 fr 85
Guyane.....	12.525	—	372.571 fr. 88
Réunion.....	60.651	—	2 055 200 fr. 25
Sénégal (9.800 esc., 550 engagés,	10.350	—	103.503 fr. 41
Nossi-bé, Sainte-Marie.....	3.500	—	11.673 fr. 81

Digitized by Google

» On voulait une large effusion de l'enseignement religieux, pour inculquer à l'esclave le sentiment de la dignité d'homme libre, et l'on demandait un clergé mieux gouverné, plus nombreux et plus pur : les évêches coloniaux ne furent établis que trois ans après.

» On voulait fortifier les garnisons et les tribunaux, ne proclamer la liberté qu'en pleine paix armée : elle fut proclamée en pleine révolution déchaînée.

» On voulait, par l'introduction d'ouvriers libres, conjurer d'avance la désertion des ateliers et donner l'exemple du travail sans contrainte : les crédits restèrent sans emploi ; on eut à organiser le travail aux colonies pendant qu'on essayait le socialisme en France.

» On voulait, par un large dégrèvement sur les impôts, encourager la production et dédommager les producteurs : le dégrèvement ne fut obtenu qu'après quatre ans et ne devint complet qu'après douze ans.

» On voulait initier lentement l'affranchi à la vie civile : l'esclave, à peine libéré, fut fait électeur, et on le gratifia, sans transition, du suffrage universel et de la liberté illimitée de la presse...

» En un mot, l'abolition de l'esclavage fut contemporaine de l'abolition de l'ordre et de l'abolition du commerce.

» Dans de telles circonstances, si la société coloniale eût été bouleversée, ensanglantée, couverte de ruines, qui donc en eût été surpris ?

» Or, à la Martinique, en 1848, à la Guadeloupe, en 1849, le sang a coulé, le feu a été mis. Mais *la Révolution est responsable de ces désordres rapides, et non pas l'émancipation. Que serait-il arrivé sans l'affranchissement ? Voilà ce qu'il est juste de se demander.* Où sont, depuis les premiers moments, les victimes que la liberté a faites ? Où sont les représailles qu'elle a déchaînées ? A la Martinique, à la Guadeloupe, la révolution sociale a fait moins de mal que dans trente départements de la France. A la Guyane, aucun

Digitized by Google

trouble, malgré la facilité de fuir et de se cacher ; à Bourbon, pas un incendie, pas une vengeance, pas une faillite.

» Sans doute, la production a été réduite, mais jamais elle n'a été tarie ; le travail a diminué, mais jamais il n'a cessé tout à fait ; la propriété a souffert, ce dernier coup a consommé la ruine de propriétaires endettés, cela est incontestable ; mais ces souffrances étaient ressenties en France et dans le reste du monde, en même temps qu'aux colonies. Elles ont duré plus longtemps ; cependant cinq ans s'étaient à peine écoulés et le mouvement total des affaires avait dépassé, dans les quatre colonies, les chiffres antérieurs à 1848 (1).

» Sans doute, un grand nombre de noirs se refusent au travail et considèrent la liberté comme le droit de ne rien faire. Prenez-vous en à la nature du sol et à la nature humaine. *Dans aucun pays du monde l'homme ne travaille plus que cela n'est nécessaire pour satisfaire ses besoins, ses goûts, ses désirs ; dans aucun pays du monde l'homme ne travaille volontiers pour autrui, lorsqu'il peut trouver son compte à travailler pour lui-même.* Prenez-vous en surtout à l'esclavage. D'où vient l'horreur des anciens esclaves

---

(1) A la Guadeloupe, la Banque, avec un capital de 3 millions, vit ses opérations s'élever, de 7.176.347 fr. en 1853-54, à 21.962.212 fr. en 1858-59. Les prêts sur récolte, au taux de 4 %, atteignirent 2.861.897 fr. Bénéfice net : 14 pour 100.

A la Martinique, la Banque, dans l'exercice 1858-59, escompta pour 27 millions de valeurs, consentit des prêts sur récolte pour 1.602.512 francs, au lieu de 154.000 fr., chiffre de l'exercice 1853-54, et elle distribua un dividende de 8.81 %.

A la Guyane, avec un capital de 300.000 fr. la Banque escomptait, dans la même période, pour 1.832.622 fr. d'effets, réalisant de ce chef un bénéfice net de 16.27 %.

A la Réunion, les opérations de la Banque, garanties par un capital de 3 millions, montaient de 12.354.612 fr. à 19.896.118 fr. ; les prêts sur récolte s'élevèrent à environ 2.500.000 fr. et le dividende fut de 9.57 p. 100. (*Rapport officiel* de M. Lepelletier de Saint-Rémy, agent central des Banques coloniales, juillet 1859).

Digitized by Google

pour leur ancien travail? La liberté en est l'occasion, mais la servitude en est la cause.

» D'ailleurs, le nombre des travailleurs a beaucoup moins diminué qu'on ne l'a dit, et, de plus, le travail est plutôt déplacé que diminué. Le paysan est devenu artisan, ou plutôt propriétaire, il n'est pas toujours devenu vagabond. Que l'on conteste tant qu'on voudra les arguments tirés du progrès des importations et des exportations, ils prouvent tout au moins que ces prétendus miséreux consomment beaucoup et que ces prétendus paresseux produisent beaucoup. Or, de deux choses l'une : ou bien il faut autant de travailleurs pour autant de produits, et, dans ce cas, le chiffre des travailleurs n'a pas baissé si largement qu'on l'affirme, ou bien moins d'hommes libres, travaillant moins d'heures par jour, ont produit plus qu'un grand nombre d'esclaves, et, dans ce cas, la supériorité du travail libre sur le travail servile est démontrée. Cette dernière hypothèse est la vraie (1).

» Haïti, dit-on, est l'exemple d'une terre abandonnée aux seuls noirs ; mais si on l'avait rendue aux seuls blancs, sans leurs anciens esclaves, qu'en auraient-ils pu faire? Pendant l'esclavage, l'indolence des blancs était proverbiale. Depuis l'émancipation, ils ont pris courageusement leur parti. A la Réunion, l'outillage a été changé, les procédés améliorés ; le revenu a doublé. Aux Antilles, on a fondé des usines centrales, introduit des machines et des engrais ; on se sert du crédit agricole, on appelle le libre échange ; en un mot, on sort des traditions routinières et ruineuses, compagnes funestes de l'esclavage.

» *Quant au progrès moral, le succès de l'émancipation est complet.* Le nombre des mariages, des reconnaissances,

(1) La question de la productivité du travail servile comparé au travail libre est, à notre avis, bien simple à résoudre, du moment qu'on admet que l'intérêt personnel est le grand moteur de l'activité humaine. L'esclave n'était pas intéressé au rendement maximum du travail auquel on le contraignait, vu que ce résultat ne l'aurait pas soustrait à la servitude, jugée indispensable par les colons.

Digitized by Google

des légitimations, a été énorme. Les enfants ne sont plus abandonnés ; la famille est constituée. Le goût de la propriété consolide la famille ; la petite propriété s'étend ; le noir paye l'impôt, comprend les institutions françaises et s'y plie aisément. *Les écoles sont pleines, bien que l'instruction ne soit pas obligatoire ni gratuite. La religion est respectée, goûtée, pratiquée ;* elle a reconquis sa dignité, en étendant sa bienfaisante influence. La classe des noirs mariés et rangés, qui était la minorité, est devenue beaucoup plus nombreuse (1) ; la classe des ivrognes et des débauchés diminue (2). Les esclaves paresseux sont restés paresseux, et

---

(1) Dans les derniers temps de l'esclavage, c'est-à-dire de 1802 à 1848, la moyenne annuelle des mariages, pour les divers éléments de la population coloniale, se répartissait ainsi : 1 mariage sur 150 blancs ; 1 sur 220 personnes de couleur. En ce qui concerne les esclaves, la proportion était la suivante :

A la Guyane, 1 mariage sur 531 esclaves ;

A la Martinique, 1 sur 5.577 esclaves ;

A la Guadeloupe, 1 sur 6.880 esclaves.

A l'Ile-Bourbon, *aucun* mariage sur un chiffre de 70.000 esclaves !

Or, le premier effet de l'affranchissement, dans les colonies anglaises, fut une augmentation telle du nombre des mariages que « le bijoutier de l'île d'Antigoa dut faire fondre des doublons pour les convertir en anneaux. » (A. de Gasparin, *Esclavage et traite*).

(2) Répartition des condamnations subies, en 1833, par les hommes libres et les esclaves dans les quatre colonies françaises, d'après les notes publiées par le ministère de la Marine et des Colonies :

A la Guyane : population libre, 5.058 âmes, — 3 condamnations ; esclaves, 16.898, — 12 condamnations. Proportion : 1 condamnation sur 1.686 libres et sur 1.408 esclaves.

A la Martinique : population libre, 37.955 âmes, — 20 condamnations ; esclaves, 78.076, — 44 condamnations Proportion : 1 condamnation sur 1.879 libres et sur 1.774 esclaves.

A l'Ile-Bourbon : population libre, 35.623 âmes, — 22 condamnations ; esclaves, 70.406, — 26 condamnations. Proportion : 1 condamnation sur 1.619 libres et sur 2.700 esclaves.

A la Guadeloupe : population libre, 31.252 âmes, — 26 condamnations ; esclaves, 96.322, — 19 condamnations. Proportion : 1 condamnation sur 1 202 libres et sur 5.070 esclaves.

Le chiffre de la proportion dans ces deux dernières colonies n'est il pas éloquent? Dira-t-on que le Code Noir soumettait à de simples

Digitized by Google

pourtant ils ne mendient pas et ne meurent pas de faim. Je ne sais pas si l'on pourrait faire un tableau plus satisfaisant de plusieurs régions agricoles de la France, sans parler des contrées industrielles.

» Est-ce à dire que les colonies françaises soient un paradis? Non, mais elles sont beaucoup plus éloignées qu'elle ne l'étaient de ressembler à un enfer. Est-ce à dire que leur situation soit sans péril et leur prospérité sans ombre ? Nullement. Au point de vue moral, la réconciliation des races est loin d'être complète. Au point de vue matériel, les colonies ont à lutter, comme les sociétés européennes, contre les difficultés générales nées de l'état actuel des classes laborieuses, plus capricieuses, plus mobiles, plus éclairées, plus difficiles qu'autrefois. Elles ont à lutter, en outre, contre les difficultés spéciales de leur situation dans le monde : une population trop faible pour l'étendue du territoire; un territoire qui produit avec une incomparable fertilité des denrées précieuses, mais produites également et de plus en plus dans des pays cent fois plus grands, cent fois plus peuplés, et dont la principale, le sucre, est devenue sur le sol même de la métropole l'objet d'une industrie énergique. C'était leur malheur, il y a quarante ans; il est le même (1). L'émancipation des noirs n'y est pour rien ; grâce à elle, au contraire, ces petites sociétés se présentent à la lutte, plus honnêtes, plus fortes, plus actives, dégagées du souci d'une crise toujours menaçante qui pesait à la fois sur les situations et sur les consciences. Elles peuvent affronter, elles sollicitent, au lieu

---

peines disciplinaires certains délits qui, commis par les blancs, donneraient lieu à des poursuites judiciaires? Nous répondons avec A. de Gasparin, que « ce Code a aussi inventé pour les esclaves des crimes qui n'existent pas pour les hommes libres », et que « le fouet des planteurs laissait entière la part de la prison et de l'échafaud. »

(1) La canne contient 15 à 20 0/0 de sucre; on n'est parvenu à en extraire que 5 à 6 0/0. La betterave contient 80 0/0 d'eau, 1 0/0 de pulpe et 10 0/0 de sucre ; on en extrait jusqu'à 7 0/0.

Digitized by Google

d'un marché unique, le libre placement de leurs produits sur tous les points du monde...

» La liberté du produit sera la conséquence de la liberté du travail. Cette crise inévitable est l'accomplissement de ce qu'on peut appeler la loi du développement colonial. » (Augustin Cochin, *L'abolition de l'esclavage*, t. I, p. 331 et suiv.).

Cette citation est longue, mais aussi quelle clarté elle projette sur la question noire dans les colonies ! Ce généreux plaidoyer, issu d'une démonstration si vigoureusement nette, ce témoignage si péremptoire et si précieux pour nous, émane, non d'un négrophile intransigeant, comme Schœlcher ou Grégoire, mais d'un « conservateur par tradition et par tempérament », d'un auteur qui, en ouvrant son *enquête sur les résultats comparés de l'émancipation dans les pays qui l'ont prononcée et de l'esclavage dans les pays qui l'ont maintenu* (1), se place « devant les faits, devant les réalités pratiques », et déclare qu'il ne veut point « s'engager dans un plaidoyer pathétique, qu'il faut se refuser les larmes et consulter les chiffres ».

Sur la question de l'indemnité accordée aux anciens possesseurs d'esclaves, nous pensons que le gouvernement métropolitain avait parfaitement le droit d'en rejeter le principe.

---

(1) Comme preuve que M. Cochin n'est pas suspect d'une tendresse exagérée envers les nègres, nous citerons seulement cette appréciation qu'il formule sur l'un des ouvrages les plus méritoires du grand abolitionniste Grégoire, l'ancien évêque devenu Conventionnel : « Les abolitionnistes, bravant l'évidence et l'histoire, accordaient à la race noire les plus brillantes destinées intellectuelles, et Grégoire composa un livre sur la *Littérature des nègres*... Nous n'en sommes plus à ces exagérations ».

Or, nous avons eu entre les mains l'ouvrage précité, et nous avons constaté avec bonheur que Grégoire, tout comme Augustin Cochin lui-même, s'est placé devant la réalité des faits ; l'authenticité des témoignages qu'il invoque est facile à contrôler. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion d'en reproduire quelques-uns.

Digitized by Google

Le cas, en effet, n'était plus le même en 1848 qu'en 1804, à l'issue de la guerre de l'indépendance d'Haïti. La traite ayant été abolie par la loi française depuis 1818, on n'aurait eu qu'à rechercher l'origine de tous les esclaves qui existaient en 1848 dans les colonies des Antilles pour prendre la plupart des colons en flagrant délit de possession criminelle.

A entendre les réclamants, on aurait dû leur payer, non seulement la valeur vénale de leurs esclaves, mais encore une somme compensatoire pour le dommage que cette dépossession causait à leurs plantations. Nous répondons encore que l'esclave n'est pas une propriété ; c'est même pour cela qu'on l'affranchit. « L'émancipation n'est pas la privation du droit de propriété, elle en est la négation. Si l'on poussait à bout les principes, c'est plutôt à l'esclave que serait due l'indemnité, puisqu'il a été privé par violence du fruit de son travail. »

Le gouvernement danois, lorsqu'il proclama l'émancipation, partit de ce principe, non contesté, que tout Etat a le droit de modifier les conditions qu'il impose au commerce et à l'industrie, et même les conditions de la propriété, lorsqu'elles ne sont pas en harmonie avec la morale et le bien général. Or, « l'esclavage, dit excellemment le duc de Broglie dans son Rapport, est une fiction étrange que l'Etat a créée, une faveur exorbitante que l'Etat a concédée. Cette fiction, cette faveur, il a le pouvoir de les détruire, puisqu'il les a faites ; il en a le droit, puisqu'il en a le devoir ».

Digitized by Google

CHAPITRE X

UN EXEMPLE D'AVEUGLEMENT COLONIAL
L'ESPAGNE A CUBA

En 1773, lorsque les colonies anglaises de l'Amérique du Nord se préparaient à secouer le joug de la métropole, un journal de Londres publia, sans en révéler l'auteur, cet écrit de Franklin :

« Si vous voulez que les colonies se séparent de la métropole, ne les faites point jouir de vos libertés ; gouvernez-les par des lois de votre fantaisie. Exploitez leur commerce, réglez leur industrie, imposez-les à votre gré ; appliquez à votre profit, dépensez suivant votre caprice cette richesse qui ne vous coûte rien.

» Donnez un pouvoir despotique au général qui commande en votre nom ; affranchissez-le de tout contrôle colonial. Si les colons réclament, ne les écoutez pas : accusez-les de haute trahison et de rébellion. Dites que toutes ces plaintes sont l'invention de quelques démagogues, et que si on pouvait attraper et pendre tous ces misérables, tout irait bien. Au besoin, pendez-en quelques-uns. Le sang des martyrs fait des miracles : soyez sûrs qu'en peu de temps, vous serez débarrassés de vos colonies. »

On peut dire que l'Espagne suivit à la lettre ce dangereux conseil, dont l'ironie — n'en déplaise aux théoriciens du despotisme colonial — s'applique aux colonies d'exploitation comme aux colonies de peuplement.

Pour condenser en quelques lignes toutes les fautes et toutes les iniquités politiques accumulées par l'Espagne dans l'administration d'un incomparable domaine colonial, il suffit de jeter les yeux sur le manifeste publié, à la fin de l'année

Digitized by Google

1858, par les autorités insurrectionnelles des colonies de l'Amérique du Sud.

« Nous réclamons, dit ce manifeste :

1° L'égalité de droit avec les habitants de la métropole ;

2° La liberté de culture et de manufacture ;

3° La liberté d'importation et d'exportation dans tous les ports d'Espagne et des nations amies ;

4° La liberté du commerce entre l'Amérique espagnole et l'Asie ;

5° La même liberté avec les Philippines ;

6° L'abolition de tout monopole du gouvernement, qui serait indemnisé par des taxes ;

7° La liberté d'exploitation des mines d'argent ;

8° La réserve de la moitié des fonctions publiques pour les Espagnols d'Amérique ;

9° L'établissement d'une *junte* dans chaque capitale, pour veiller à ce que cette dernière disposition soit toujours appliquée. »

Quelques années après l'émancipation violente de ces colonies, un voyageur entendait dire à un paysan du Mexique : « Mon jugement sur la révolution est bien simple : auparavant, je payais neuf piastres pour la pièce d'étoffe dont est fait ce vêtement ; maintenant, je ne paie plus que deux piastres. » Leroy-Beaulieu, en citant ce propos typique, émet cette réflexion :

« La tyrannie politique n'est perçue que par les classes élevées, qu'elle rabaisse et dégrade ; mais la tyrannie commerciale et administrative se fait sentir à tous les rangs de la société par des vexations continuelles et incessantes, elle fomente ainsi dans tous les cœurs des rancunes et des haines qui n'attendent qu'une occasion pour renverser les institutions les plus anciennes et en apparence les plus solides. »

Cette remarque est fort juste, mais il convient d'ajouter que la tyrannie politique engendre presque toujours la tyrannie commerciale.

En regard du manifeste insurrectionnel de 1858, il est

Digitized by Google

intéressant de placer l'exposé des griefs invoqués par les Cubains, en 1895, pour justifier la lutte terrible qu'ils engagèrent contre leur indigne métropole et qui aboutit, grâce à l'intervention plus ou moins désintéressée des Etats-Unis, à l'anéantissement complet de la puissance coloniale de l'Espagne.

Ces griefs ont été formulés, non sans éloquence, par Enrique Varona, ex-député aux Cortès, dans un opuscule intitulé *Cuba contre Espagne;* nous en reproduisons les parties essentielles :

« La guerre est une triste nécessité. Mais quand un peuple, ayant épuisé tous les moyens légaux de persuasion, en appelle en dernier lieu à la force pour repousser l'agression permanente qui constitue la tyrannie, ce peuple se trouve en état de légitime défense, il est justifié par devant sa conscience et le tribunal des nations.

Tel est le cas de Cuba, dans sa guerre avec l'Espagne.

Aucune métropole n'a été plus dure, plus tenacement vexatoire et cupide ; aucune colonie n'a donné, d'autre part, plus d'exemples de patience, de souffrance contenue et de persévérance dans la revendication de ses droits par tous les moyens pacifiques. » (1)

Dès le commencement du siècle, il y eut, en effet, dans la grande île des Antilles, des patriotes qui exposèrent au Gouvernement espagnol les maux de la colonie et lui en indiquèrent les remèdes, plaidant surtout pour les franchises commerciales nécessaires à son organisation économique et la participation des indigènes à l'administration des affaires cubaines.

Les besoins de la guerre avec les colonies du continent américain obligèrent l'Espagne à octroyer à Cuba un commencement de liberté commerciale. Cet essai passager qui répandit la prospérité dans l'île, n'ouvrit pas les yeux aux

(1) Nous aurions mauvaise grâce à ne pas reconnaître que la législation du régime servile s'adoucit beaucoup à Cuba et à Porto-Rico, dès la fin du dix-huitième siècle. C'est ce qui explique, d'ailleurs, que l'Espagne ait pu maintenir si longtemps l'esclavage dans ses colonies.

Digitized by Google

hommes d'Etat de la Péninsule. Ils reprirent bientôt leurs anciens errements.

« En 1837, les représentants de Cuba aux Cortès espagnoles, déjà peu nombreux, furent brusquement supprimés par un simple décret, et tous les pouvoirs restèrent aux mains du capitaine-général, à qui l'on donna les attributions d'un « gouverneur de place assiégée ». L'Espagne proclamait ainsi un état de guerre permanent chez un peuple paisible et inoffensif.

Cuba vit errer à travers le continent américain ses plus illustres enfants.

Cuba vit mourir sur l'échafaud tous ceux qui, parmi les Cubains, osaient aimer la liberté et le déclarer par des écrits ou par la parole.

Cuba vit le produit de son travail confisqué par d'iniques lois fiscales, que ses maîtres lui imposaient de loin.

Cuba vit la justice, qu'administraient exclusivement des magistrats métropolitains, soumise à la volonté ou au caprice de ses gouvernants.

Cuba subit enfin toutes les vexations capables d'humilier un peuple conquis, *au nom* et *sous l'inspiration* d'un gouvernement qui, par sarcasme sans doute, s'intitulait *paternel*. »

Après l'insurrection de 1858, qui, on le sait, dura dix ans, coûta 200 mille hommes à l'Espagne et engloutit 3 milliards 500 millions de francs, la métropole proposa un pacte qui n'était qu'un leurre : elle accordait à Cuba les libertés de Porto-Rico, qui n'en possédait aucune. Le gouvernement, dont les desseins restaient les mêmes, se contentait de donner aux choses un autre nom : le capitaine général devint le « gouverneur général »; les ordres royaux s'intitulèrent « autorisations »; le monopole mercantile de l'Espagne prit le nom de « cabotage »; le droit de déportation se transforma en loi de vagabondage; la « loi d'ordre public » remplaça l'abolition des lois constitutionnelles; le tribut prélevé de force sur le peuple cubain se changea en « budget », voté par les députés de l'Espagne. Bref, la douloureuse leçon d'une guerre de dix ans avait été complètement perdue pour la métropole.

Digitized by Google

« Pour réduire le Cubain à l'impuissance dans son pays, l'Espagne lui donna des lois électorales étroitement élaborées et produisant deux effets : la réduction du nombre des électeurs et la majorité assurée aux colons européens. Elle établit un impôt censitaire qui parut d'autant plus élevé que, par suite de la dernière guerre, les propriétaires cubains se trouvaient en grande partie ruinés. Lorsque, malgré toutes les entraves légales et la partialité du pouvoir, les Cubains ont pu obtenir de passagères majorités, le gouvernement annule cyniquement les élections. Il en est résulté que les travaux parlementaires relatifs à Cuba ont tourné à la farce : les représentants des provinces péninsulaires ne se donnaient même pas la peine d'assister aux séances où se traitaient les affaires cubaines. »

Quel usage le gouvernement espagnol faisait-il de son pouvoir despotique ? Sa triple façon d'exploiter Cuba va nous l'indiquer.

« En réalité, l'Espagne n'a pas de politique coloniale. Elle n'a jamais cherché, dans les contrées lointaines qu'elle a soumises par la force, que la richesse immédiate : celle qu'elle arrache au travail des naturels. Aussi l'Espagne n'a-t-elle été qu'un parasite de Cuba ; elle l'exploitait par son régime fiscal, son régime mercantile et son régime bureaucratique, qui constituaient les formes de l'exploitation *officielle*. »

Après la guerre de 1878, les deux tiers de l'île étaient entièrement ruinés. Une politique sage et prévoyante conseillait l'allègement des charges fiscales du pays. Que fit l'Espagne ? Elle s'occupa, avant tout, de faire payer à Cuba les frais de la guerre ; elle lui infligea des budgets monstrueux qui servirent à combler le trou béant qu'avaient ouvert, dans les finances espagnoles, les abus et le gaspillage de l'administration civile et militaire. Citons quelques chiffres :

Le budget de 1878-79 montait à 232.950.000 fr. ; celui de 1880 s'élevait à la même somme. Le budget de 1882-83 était de 179.300.000 fr. ; ceux de 1884 et de 1885 atteignaient 170.850.000 fr. ; celui de 1885-86 était de 155.845.000 fr. Les

Digitized by Google

budgets des années suivantes oscillaient entre 150 et 130 millions, chiffre de l'exercice 1894-1895. La diminution progressive qu'on remarque dans cette énumération n'est pas due au désir de réduire la charge accablante qui pesait sur le pays; c'est la nécessité qui l'imposa, car, ainsi qu'il était facile de le prévoir, Cuba n'avait pu faire face à ces monstrueuses exigences et un déficit continuel rendit les réductions indispensables.

La conséquence de cette gestion insensée fut l'augmentation de la dette cubaine dans des proportions fabuleuses :

« Nous avions, en 1868, une dette de 125 millions de francs, dit Enrique Varona. Lorsque la dernière guerre a éclaté, on évaluait notre dette à 950 millions. Au 31 juillet 1895, on a calculé que l'île doit, en tout, 1 milliard 478 millions 536 mille 230 francs! Toutes proportions gardées, la dette de Cuba se trouve être supérieure à celle de tous les Etats de l'Amérique, y compris les Etats-Unis. Le paiement des intérêts impose à chaque habitant une contribution annuelle de 48 fr. 95; cette contribution n'est que de 31 fr. 50 en France, le pays le plus chargé sous ce rapport.

Cette dette énorme, contractée aux dépens de la colonie, ce fardeau qui l'écrase et l'empêche, non seulement de capitaliser, mais encore de s'occuper de son relèvement et de l'entretien sommaire de son industrie, représente une des formes les plus iniques de l'exploitation qu'elle subit. Elle comprend : une dette de l'Espagne aux Etats-Unis; les sommes employées pour l'occupation de Santo-Domingo et l'invasion du Mexique, en compagnie de la France et de l'Angleterre, ainsi que les frais occasionnés par ses démêlés avec le Pérou; les avances faites au Trésor espagnol pendant les dernières guerres carlistes et tout ce que l'Espagne a dépensé pour maintenir sa souveraineté sur l'île. (1).

Pas un centime n'a été distrait de ces sommes colossales, pour

(1) La Constituante indigène chargée d'élaborer la constitution de Cuba libre a pris, le 10 janvier 1901, la sage décision de répudier toutes les dettes contractées avant la promulgation de cette constitution, excepté celles afférant à la révolution de 1895.

Digitized by Google

coopérer à l'œuvre de civilisation et de progrès. Les générations à venir devront hériter des charges, sans compensation ni profit. L'Espagne n'a rien fait pour encourager le développement de la production et de l'industrie dans l'île ; elle n'a même pas songé à lui laisser une certaine vitalité pour pouvoir au moins continuer à l'exploiter avec profit ! »

L'organisation économique de Cuba était, en effet, des plus simples : le pays produit pour l'exportation et importe presque tout ce qu'il consomme ; il fallait donc qu'il ne fût ni écrasé par des impôts trop lourds, ni gêné dans ses relations commerciales, afin de pouvoir acheter à de bonnes conditions et vendre de même. L'Espagne prit juste le contre-pied des mesures nécessaires : elle traita le tabac en ennemi, infligea des droits à la production sucrière, entrava par des impôts excessifs l'exploitation minière ; pour couronner son œuvre, elle entoura Cuba d'un réseau de tarifs monstrueux plaçant la colonie à la merci du monopole ruineux des industriels et des négociants métropolitains, comme aux plus mauvais jours du pacte colonial.

« Pour qu'on puisse se rendre compte du monopole insensé de l'Espagne, rappelons que *certains produits étrangers sont surchargés, comme droit d'entrée, dans la proportion de 2.000 à 2.300* %, comparativement au taux des articles de provenance espagnole!

Si, au moins, l'Espagne était un pays à industrie florissante, produisant les articles nécessaires à la consommation de Cuba et à l'entretien de ses industries spéciales, le mal, quoique grand, serait cependant en partie atténué. Mais tout le monde connaît l'état lamentable de l'industrie espagnole et l'impossibilité où elle se trouve de fournir à la colonie les produits que son travail réclame. Il a fallu que les Cubains se résignent à se servir d'articles espagnols de mauvaise qualité, ou bien à payer un prix excessif ceux qui proviennent du dehors. »

Une telle administration ne pouvait qu'accumuler des ruines et des mécontentements. Mais l'Espagne, sans se soucier de cette situation, continua son triste système, cher-

Digitized by Google

chant seulement à contenter les producteurs et commerçants de la Catalogne, à satisfaire ses militaires et ses bureaucrates. Quelques appointements paraîtront fantastiques :

Le gouverneur général de Cuba recevait 250.000 fr. par an; il avait un véritable palais, une résidence d'été, chevaux et voiture, et une caisse de fonds secrets.

Les appointements du directeur général des finances étaient de 92,500 fr.

L'archevêque de Santiago et l'évêque de la Havane avaient, chacun, un traitement de 90.000 fr.

Le « commandant général de la marine » touchait 81.960 francs ; le général en second, 75.000 fr., ainsi que le président de l'*Audiencia* ; le gouverneur de la Havane, 40.000 francs ; le secrétaire du gouverneur général, 30.000 ; l'administrateur général des Postes et Télégraphes, 25.000 fr.; l'administrateur des loteries et celui des douanes, 20.000 fr.; les chefs d'administration de première classe, 25.000 ; de deuxième classe, 20,000 fr.

Les maréchaux de camp avaient 37.500 fr. ; les généraux de brigade, 22.500 et 25.000, lorsqu'un commandement leur était confié ; aux colonels revenaient 17.250 fr., avec une augmentation, lorsqu'ils étaient chefs de corps.

Les capitaines de vaisseau ayant un commandement dans l'île gagnaient jusqu'à 31.000 fr. ; les capitaines de frégate, 22.800 fr. ; les lieutenants de première classe, 16,850 fr.

La plupart de ces fonctionnaires avaient, en outre, le logement et le service gratuits.

Venait ensuite la foule innombrable des petits employés, tous grassement pourvus et jouissant de toutes les facilités pour se pourvoir encore mieux.

C'est à Madrid, au ministère des colonies, auquel le trésor cubain assignait tous les ans 484.000 fr., que commençait la danse échevelée des capitaux de la colonie. On y gaspillait l'argent des contribuables de l'île, sans scrupule ni responsabilités, des fois par impéritie, mais le plus souvent par un esprit honteux de lucre :

Digitized by Google

« Il a été démontré que, par suite de l'incapacité du ministre Fabié, la dette de Cuba s'est augmentée de 251.162.500 fr. Lors de son passage aux affaires, la Banque de France emprunta au Trésor cubain une somme de 100 millions, qui aurait dû se trouver à la disposition du ministre pour la fameuse opération du retrait des billets. Cuba, qui payait un intérêt pour ces millions, continua à le payer tant que la Banque les utilisa.

En 1892, le ministre Romero Robledo prit dans les caisses de la Banque d'Espagne, sans aucune autorisation, cinq millions de francs, qu'il avança à la Compagnie Transatlantique dont il était actionnaire. Menacé d'être traduit à la barre, il répondit avec arrogance que ses prédécesseurs, de tous les partis, viendraient le rejoindre... Les menaces s'évanouirent comme par enchantement.

Au mois de juin 1890, un scandaleux débat eut lieu aux Cortès, où l'on dévoila quelques-unes des fraudes commises au préjudice des finances cubaines. Il fut prouvé qu'un vol de 32.500.000 fr. avait été commis à la Caisse des Dépôts, quoique celle-ci fût fermée par trois clefs se trouvant entre les mains de trois personnes différentes ! On apprit également que, pendant la dernière guerre, on était arrivé à soustraire au Trésor, au moyen de faux états de vivres et de transports, une somme de 114.057.580 fr.

Au mois de mars 1895, le général Pando affirmait que les vols perpétrés, lors de l'expédition des mandats, par la Commission de la Dette, excédaient 100 millions. »

Ce ne sont là que quelques faits saillants. Ces chiffres quoique respectables, représentent une faible part de ce qu'une administration vénale et sûre de l'impunité a pu soutirer aux travailleurs de l'île.

L'altération des documents, l'escamotage des recettes, les ententes secrètes avec les débiteurs récalcitrants, les exigences illégales du fisc envers certains campagnards inexpérimentés, le retard dans l'expédition des dossiers afin de forcer les gratifications furent autant d'artifices employés pour vider la bourse des contribuables et remplir les poches de Messieurs les fonctionnaires.

Ces faits honteux ont été, plus d'une fois, mis en lumière. On se montrait du doigt les prévaricateurs.

Digitized by Google

En 1891, il y eut à Cuba 350 employés poursuivis pour fraudes ; aucun ne fut condamné. D'ailleurs, comment le seraient-ils ? Ce n'est un secret pour personne que tout employé arrivant à Cuba possédait en Espagne quelque puissant protecteur dont il payait consciencieusement les services.

« La bureaucratie a de si profondes racines en Espagne qu'elle a réussi à se défendre avantageusement contre l'action de la justice elle-même. »

Plus d'un despote a cherché à faire oublier sa tyrannie par le bien-être matériel qu'il répandait autour de lui, par la sécurité qu'il assurait à ses sujets, par les libertés relatives qu'il accordait à certaines manifestations du progrès. Les Cubains étaient-ils redevables de quelques-unes de ces compensations au gouvernement inflexible de l'Espagne ? Le député Varona répond :

« La sécurité personnelle n'est, chez nous, qu'un mythe. Des hommes hors la loi et d'autres que la loi protège ont constamment disposé de la vie, de la tranquillité et de la propriété des habitants de Cuba. La gendarmerie, loin de protéger les campagnards cubains, leur a toujours inspiré une terreur instinctive. Sous les prétextes les plus futiles, les membres de cette « corporation de paix » maltraitaient cruellement d'inoffensifs paysans et tuaient les prisonniers qu'ils étaient chargés de conduire.

Pendant que la police assassinait les habitants pacifiques, les brigands erraient tranquilles et dévastaient impunément le pays. Malgré les 3 millions figurant au budget pour le service de la sûreté publique, il y a eu des contrées, comme la province de Puerto-Principe, où les habitants ont dû s'armer eux-mêmes pour donner la chasse aux bandits.

On a vu jusqu'à cinq et six mille hommes de troupes régulières poursuivant une poignée de malfaiteurs sur un territoire peu étendu, sans pouvoir réussir à s'en emparer. Le gouvernement en a été, le plus souvent, réduit à traiter avec les brigands, leur tendant un piège et les assassinant ensuite. »

Dans un pays où l'on gaspillait sans compter, pour entretenir la bureaucratie civile et militaire, le budget de l'ad-

Digitized by Google

ministration de la justice n'atteignait pas 2.500.000 fr. Par contre, la vente du papier timbré constituait à l'Etat une rente de 3.750.000 fr. !...

Le Cubain vivait-il au moins dans une île prospère, au point de vue matériel ?

« Aucun homme ayant étudié les rapports qui existent entre l'organisation fiscale d'un pays et son régime économique ne peut supposer un instant que Cuba, écrasée par des budgets insensés et une dette énorme, soit un pays riche. Au temps le plus prospère, la rente de l'île a été de 100 millions de francs. Les charges municipales et celles de l'Etat en absorbaient le 40 0/0, et souvent plus. Ce chiffre en dit assez par lui-même.

La valeur de la propriété urbaine a baissé de moitié, et parfois des deux-tiers, par rapport à celle qu'elle possédait avant 1884. On a vu, à la Havane, un édifice ayant coûté 3 millions vendu, en 1898, pour 600.000 fr.

Les valeurs mobilières offrent le même spectacle. La plupart des actions cotées sur la place de la Havane sont au-dessous du pair. »

Lorsque la dernière guerre éclata, pas une voie stratégique n'avait été construite ; malgré les 500 millions dépensés depuis 1878 ; il n'y avait ni fortifications, ni hôpitaux, ni matériel de guerre. L'Etat n'avait même pas songé à sa propre défense !

Les côtes de Cuba ont une étendue de 3.506 kilomètres et renferment 54 ports ; sur ce nombre 15 seulement étaient en état. Le dédale d'îlots, de bancs de sable et de récifs qui entoure l'île n'était éclairé que par 22 feux de toutes sortes. Plusieurs des meilleurs ports étaient en train de s'ensabler :

« Les particuliers ont parfois voulu prendre l'initiative des travaux nécessaires. Le pouvoir central est alors intervenu et, après des années de pourparlers, les choses ont été laissées telles quelles ou en plus mauvais état qu'auparavant.

En 28 ans, on a construit dans la colonie 139 kilomètres de routes carrossables ; on a élevé deux phares de 1er ordre, trois de 2e, un

Digitized by Google

de 4e, trois fanaux et deux feux de jetée ; on a assaini sommairement ou balisé quelques ports et construit 246 mètres de quai. C'est tout. En échange, le personnel des travaux publics consomme des millions, en appointements et en réparations.

L'état d'abandon dans lequel se trouve l'hygiène publique à Cuba est proverbial. La commission technique envoyée par les États-Unis à la Havane pour étudier la prophylaxie de la fièvre jaune, déclara que ce port, par son inconcevable saleté, constituait un foyer permanent d'infection contre lequel on devrait prendre les plus grandes précautions. Il existe cependant à la Havane une « Commission du Port », qui émarge au Trésor et fait des frais avec la même munificence que les autres administrations.

Tous les pays de l'Amérique, sauf la Bolivie, sans excepter Haïti, la Jamaïque, la Trinité, la Guadeloupe, où la race de couleur est en majorité, ont un budget d'enseignement plus élevé que celui de Cuba. Par contre, le Chili seul dépense autant pour l'entretien de l'armée. *Ainsi se trouve expliqué le fait que, chez un peuple aussi intelligent que le Cubain, le 76e 0/0 de la population ne sache ni lire ni écrire.* L'instruction qui nous serait le plus nécessaire, l'instruction technique et industrielle, n'existe pas dans le pays. Les carrières et les professions que la civilisation moderne réclame impérieusement sont, chez nous, lettre morte. *L'Etat n'entretient pas une seule bibliothèque publique !* »

Le peuple cubain a protesté sans relâche, depuis 1878, contre ce régime politique, qui unissait à la fraude le mépris le plus absolu du droit. Il serait trop long d'énumérer les réclamations qu'il a adressées au gouvernement de la Péninsule, les commissions qui ont franchi l'Océan pour tenter de faire comprendre aux exploiteurs de Cuba les funestes conséquences qu'allait amener leur obstination.

L'exaspération du pays devint telle qu'en 1892, la junte centrale du parti autonomiste fit paraître un manifeste où elle déclarait que « *le moment était proche où le peuple cubain allait adopter des résolutions suprêmes, dont la responsabilité retomberait sur ceux qui, assurés de l'impunité, remplis d'arrogance et d'orgueil, dédaignent la plus élé-*

Digitized by Google

mentaire prudence et élèvent la force brutale à la hauteur d'un culte ».

L'Espagne ne prêta guère l'oreille à ce manifeste, qui laissait cependant entrevoir les lueurs sinistres de la guerre ; mais la scission violente du parti national lui-même ayant falli se produire, le gouvernement jugea opportun d'essayer d'une nouvelle farce et de faire croire au monde qu'il se décidait à réformer le système administratif de Cuba.

Ce projet d'autonomie, dont les Espagnols ont voulu se prévaloir pour taxer la Révolution d'impatiente et d'anarchique, conservait intact le régime politique de Cuba ; il n'apportait aucune modification à la loi électorale ; il ne diminuait pas le pouvoir de la bureaucratie, tout en augmentant celui du gouverneur général ; il laissait peser les mêmes charges sur le contribuable cubain et ne lui donnait aucun droit d'intervention dans l'élaboration de son budget ; il se bornait à transformer le Conseil d'Administration existant, qui était nommé tout entier par le gouvernement, en une corporation partiellement éligible. Le Conseil ainsi modifié élaborait un budget, en quelque sorte provincial, comprenant les chapitres de Travaux publics qui figuraient naguère dans celui de l'Etat. Celui-ci se réservait tout le reste. Le Conseil pouvait disposer de 2,75 o/o des revenus de l'île ; l'Etat continuait à employer les 87,25 o/o, de la façon que l'on sait. La dette, le militarisme et la bureaucratie continuaient à dévorer Cuba. Le Cubain continuait à ne former qu'une caste taillable et corvéable à merci ; les Espagnols résidents gardaient enfin la malfaisante influence qu'ils avaient antérieurement.

Tel est le *self government* que l'Espagne *promettait* à Cuba et qu'elle a bruyamment annoncé comme un grand changement dans son système colonial ! (1)

---

(1) L'expérience avait, d'ailleurs, appris aux Cubains ce que valent les promesses garanties par « l'honneur de l'Espagne. » Vis-à-vis de

Digitized by Google

« Il faudrait, conclut Enrique Varona, que le Cubain manquât, non pas seulement du sentiment de la dignité, mais encore de l'instinct de conservation, pour accepter sans révolte ce régime aussi avilissant que destructeur. Aucun peuple, aucune communauté humaine ayant le souci de son honneur et aspirant à une condition meilleure ne saurait tolérer les injures et les injustices dont on abreuve Cuba, sans se dégrader honteusement et se condamner à l'anéantissement définitif.

» L'Espagne refuse au Cubain tout pouvoir effectif dans son propre pays ;

» L'Espagne condamne le Cubain à l'infériorité politique sur la terre où il est né ;

» L'Espagne accapare le produit du travail des Cubains, ne leur donnant en échange ni instruction, ni sécurité, ni prospérité ;

» L'Espagne s'est montrée absolument incapable de gouverner et d'administrer Cuba, qu'elle exploite et corrompt.

» Maintenir par la force ce monstrueux régime gouvernemental, qui ruine un pays riche de sa nature et dégrade une population vigoureuse, intelligente et remplie de nobles aspirations : voilà ce que l'Espagne appelle *défendre* son *honneur et conserver avec prestige* sa *fonction civilisatrice en Amérique !*

» Désespérés, les Cubains ont fait appel à la force pour défendre leurs droits et faire triompher un principe éternel. sans lequel les sociétés, en apparence les plus robustes, sont menacées : le principe de la justice.

---

ses colonies, aussi bien que vis-à-vis des puissances européennes, l'Espagne a toujours cyniquement manqué à sa parole. Un exemple, entre cent : nous avons dit (*chapitre VII*) que, pour amener l'Espagne à cesser le commerce des esclaves, l'Angleterre dut lui payer (septembre 1817) une indemnité de 400.000 livres sterling. L'Espagne accepta le marché, prit l'argent... et continua l'abominable trafic de la chair humaine !

Digitized by Google

» Nul n'a le droit d'opprimer (1). L'Espagne nous opprime. En nous soulevant contre l'oppression, nous défendons le droit. Nous servons ainsi la cause de l'humanité, tout en servant la nôtre.

» Nous n'avons ni compté le nombre de nos ennemis, ni mesuré leurs forces. Nous avons compté les outrages qu'on nous infligea, pesé la masse d'injustices qui nous écrase, et nous avons élevé nos cœurs à la hauteur de nos légitimes revendications. Si le monde civilisé nous tourne le dos, tant pis pour tous ! Une nouvelle iniquité aura été consommée et le principe de la solidarité humaine aura subi un nouvel échec.

» Libre et indépendant, le peuple cubain deviendrait un facteur de prospérité et de progrès. S'il n'est, actuellement, qu'un facteur de ruine et de désordre, la faute en est exclusivement à l'Espagne !

» Cuba n'attaque pas ; elle se défend. Que l'Amérique, que le monde entier voie de quel côté sont la raison et le droit ! »

Toute l'Europe, la Suisse exceptée, se prononça en faveur du peuple bourreau contre le peuple opprimé, pour cette raison bien simple que toutes les puissances pratiquent, au fond, — à peu de chose près — le même système colonial, que l'Espagne.

Un Comité français, dit « de Cuba libre », fut cependant constitué à Paris, sous la présidence du célèbre publiciste Henri Rochefort ; il avait pour principaux adhérents MM. Trarieux, Isaac, Fauliat, sénateurs ; Paul Viollet, membre de l'Institut.

Le 11 novembre 1896, ce Comité, après avoir « adressé l'expression de ses plus entières sympathies aux héroïques

---

(1) Victor Hugo, répondant à un « appel » que lui avaient adressé les femmes cubaines, écrivait, en 1868 : « Un peuple n'a pas plus le droit de posséder un autre peuple, qu'un homme n'a celui de posséder un autre homme. Le crime est plus odieux encore sur une nation que sur un individu, voilà tout »... Les gouvernements européens ne semblent pas avoir saisi la portée de cette grande parole.

Digitized by Google

défenseurs de l'Indépendance cubaine », approuvait, à l'unanimité, l'Appel suivant, rédigé par le président :

« Français,

Après des années d'oppression, après avoir subi le plus insupportable joug qui puisse peser sur une nation, après avoir tout tenté pour obtenir pacifiquement la reconnaissance de leurs droits de citoyens et d'hommes, les Cubains se sont soulevés.

Depuis vingt mois, avec un courage héroïque, ils luttent pour leur indépendance, contraignant à l'admiration ceux de leurs ennemis chez qui la passion n'a pas supprimé la loyauté. Depuis vingt mois, réunis autour de chefs intrépides, ils résistent à l'effort désespéré de la plus formidable armée monarchique qui ait jamais traversé l'Océan. Comme nos pères des grandes armées révolutionnaires, ils veulent vivre libres ou mourir ; comme eux, ils sont dignes de tous les respects et de toutes les admirations.

C'est en écoutant l'écho des voix d'autrefois, venues de France, qu'ils ont appris que, *pour un peuple opprimé, l'insurrection est le plus saint des devoirs*. Sera-t-il dit que les Français de ce temps feront moins que la France monarchique défendant les libertés américaines ? Et ne tendront-ils pas la main à ceux qui combattent et qui meurent en se révoltant contre une odieuse et effroyable tyrannie ?

A la honte de la vieille Europe, pas une parole ne se fait entendre en faveur des Cubains. Le gouvernement clérical et réactionnaire sous l'oppression duquel se débat le peuple espagnol peut, sans qu'une protestation s'élève, considérer comme des pillards et des rebelles les promoteurs et les soldats de la révolution cubaine.

En vain s'est constituée la République ; en vain, humains après la bataille, les généraux cubains font soigner les blessés espagnols et remettre en liberté les prisonniers ; en vain Martinez Campos lui-même a reconnu la générosité de ses adversaires : l'Espagne fusille comme incendiaires et bandits ceux des démocrates qui tombent en son pouvoir, et elle emplit ses bagnes de suspects dont le seul crime est de faire des vœux pour l'indépendance de leur pays. Terrible ironie ! le droit des gens n'est pas appliqué à ceux qui cependant défendent leur droit.

La royauté espagnole est soutenue par toutes les monarchies européennes. Oublieux des belles et nobles traditions de la République, qui ont créé la grandeur morale de la France et grâce auxquelles elle

Digitized by Google

a rayonné parmi les peuples, le gouvernement français prête son appui au gouvernement de l'Inquisition et de l'obscurantisme, qui voue au martyre les républicains d'Espagne comme les républicains de Cuba.

Mais au-dessus des chefs d'État, des ministres et des diplomates, il y a l'opinion publique, il y a le peuple. C'est à ce peuple, qui cent fois a versé son sang dans les combats contre la tyrannie, que nous en appelons. Qu'il prête l'appui de sa grande voix à ceux qui luttent pour conquérir ce qui leur est plus cher que la vie : la liberté. Qu'il aide une fois encore des opprimés à briser leurs chaînes et que sa clameur soutienne ceux qui demandent, au nom de la justice, la reconnaissance de la République Cubaine. »

Pour le Comité :
Le Président,
HENRI ROCHEFORT.

Tandis que ce grand peuple espagnol, déchu, voyait s'effondrer pitoyablement sa puissance et son renom, le jeune Alphonse XIII, qui doit peut-être la conservation de sa couronne à la virile énergie de son admirable mère, évoquant, du fond de l'Escurial, la gloire fabuleuse de son prestigieux ancêtre, s'écriait comme Ruy Blas :

« Ce royaume effrayant, fait d'un amas d'empires,
Penche... Il nous faut ton bras ! Au secours, Charles-Quint !
Car l'Espagne se meurt, car l'Espagne s'éteint !..
— O géant, se peut-il que tu dormes ?.. »

Mais la pierre sépulchrale garda le mystère de son silence éternel : l'Espagne s'est éteinte ; « et l'aigle impérial, qui, jadis, couvrait le monde entier de tonnerre et de flamme, cuit, pauvre oiseau plumé, dans la marmite »... alimentaire, sinon « infâme », des impavides charcutiers de New-York et de Chicago.

Les destins se sont accomplis : l'Espagne a perdu Cuba, et même d'autres colonies qui n'étaient pas en cause (1).

(1) Le 8 novembre 1900, le général Azcarraga, ministre de la guerre, annonçait au Conseil des ministres, présidé par S. M. la reine

Digitized by Google

On a dit, et l'on répète encore que les Cubains ne gagneront rien à l'intervention américaine, qu'ils n'ont fait que changer de maîtres. C'est un ordre de considérations que nous n'avons pas à discuter ici. Nous saurons bientôt quelle interprétation définitive le peuple des États-Unis entend donner à l'évangile des « destinées manifestes » prêché par Mac-Kinley et par Roosevelt. Que les Cubains, se rappelant l'héroïsme de Maceo et de Gomez, repoussent le nouveau joug politique auquel les Yankees voudraient les soumettre, ou qu'ils l'acceptent bénévolement, la conduite de l'Espagne n'en restera pas moins odieuse.

« L'annexion, nous ne la désirons certes pas », écrivait un patriote Cubain des plus autorisés : « mais *nous préférons tout à la domination espagnole*, même sous la forme de l'autonomie ! (1) » Quand une métropole oblige un peuple colonial, issu de son sang et imprégné de ses mœurs, à une répudiation politique et morale aussi humiliante pour elle, il est permis de déclarer qu'elle n'avait aucune aptitude colonisatrice.

Pour rester fidèle au principe d'impartialité absolue qui inspire ce livre, nous nous faisons un devoir de reconnaître que le contact des Espagnols avec les indigènes de ses possessions coloniales a produit des populations métisses plei-

---

régente, qu'une convention entre l'Espagne et les États-Unis avait été signée, la veille, à Washington, suivant laquelle l'Espagne cède les îles Cagayan et Libut, moyennant cent mille dollars. Ces territoires étaient les derniers qui restassent à l'Espagne en Océanie.

En Afrique, l'Espagne possède encore, en face des îles Canaries, le littoral du *Rio de Oro*, bande de côte s'étendant de la pointe du Cap Blanc jusqu'au 14e degré de longitude *Est* et enclavée dans le Sahara français ; plus, 300 kilomètres environ, au Congo, entre l'embouchure du Mouni et la pointe de Campo.

(1) On se rappelle la réponse de ce vieux Cacique, mis à la torture par des *conquistadores*. Un prêtre, qui assistait au supplice, offrait au patient le ciel, s'il consentait à recevoir le baptême. — « Trouverai-je des Espagnols dans votre Paradis ? » demanda l'indigène. — « Oui, sans doute, » répondit le prêtre. — « En ce cas, je ne veux pas y aller ! » répondit le Cacique.

Digitized by Google

nes de vigueur et de vitalité. Partant de cette constatation, Marcel Dubois a tenté une justification, timide à la vérité, de la colonisation espagnole et dont nous lui donnons acte :

« Les colons d'Ibérie, dit-il, massacreurs et exploiteurs, comme il arrive encore aux découvreurs de pays riches en métaux précieux, appliquant toutes les espèces de restrictions, comme il a été de tradition chez tous les peuples jusqu'en ce siècle, ont néanmoins fait, eu s'amalgamant avec les Indiens et les noirs, œuvre de fondateurs d'États singulièrement vivace. *Les sécessions furent des phénomènes nécessaires*, non des marques de décadence.

« Sur 12 millions d'habitants que compte le Mexique, plus de 2 millions et demi sont Européens ou descendants d'Européens : moins nombreux sont les Français dont la présence au Canada nous rend si fiers. En Colombie, où les indigènes dominent, on trouve pourtant près de 400.000 habitants de type espagnol et 1.600.000 métis sur 4 millions. Au Pérou s'accroît sans cesse une population de 3 millions d'âmes, dont une très forte part de blancs, de métis hispano-indiens ; l'on en peut dire autant du Chili avec ses 2.700.000 habitants, et même de la Bolivie avec ses 2.300.000. Et la statistique n'est pas moins instructive pour les dernières colonies que l'Espagne vient de perdre. » (*Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs.*)

Au lendemain du désastre de Cuba, les femmes du peuple, à Grenade, ont lapidé la statue de Christophe Colomb, sous le prétexte que la découverte de l'Amérique est la cause principale des malheurs de l'Espagne...

Hélas ! les raisons, nous croyons l'avoir démontré, ne manquent point pour expliquer la déchéance de l'Espagne, ni les noms propres pour en porter la responsabilité. Le peuple a le choix entre les vivants et les morts : tant de morts qui, par les crimes d'une politique de vampire ont amené la chute graduelle de la puissance espagnole ; tant de vivants qui n'ont pas su, dans la mesure où c'était encore possible, réparer les crimes des morts.

Digitized by Google

Cette première partie de notre travail a été présentée à la Faculté de Droit de Paris, le 27 juillet 1901, comme thèse de doctorat ès-sciences politiques et économiques, devant un jury ainsi composé :

Président : M. Léveillé, l'éminent criminaliste, ancien député de Paris, titulaire actuel de la chaire d'Économie coloniale ;

Assesseurs : MM. Estoublon, professeur de Législation musulmane, et Raoul Jay, dont le cours si remarquable de Science et Législation industrielles est suivi avec tant de ferveur par tous ceux qu'intéresse le sort des classes laborieuses.

Le jury a reçu notre thèse en lui décernant la mention *Bien*.

Assistaient à la soutenance :

Mme le Dr Magnus ; le médecin explorateur Jean Hess ; Eberle Firmin, fils du Ministre Plénipotentiaire d'Haïti à Paris ; Price Mars, secrétaire de la Légation d'Haïti à Berlin ; Louis W. Doret, ingénieur haïtien diplômé de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées de France ; Charles Dubé et l'artiste peintre Gerson Lamothe.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

LES ANGOISSES DU PRÉSENT

Sommaire. — Responsabilité des Anglo-Saxons dans le mouvement de réaction anti-humanitaire. — Réfutation des principaux arguments invoqués pour justifier l'asservissement perpétuel des noirs. — Les indigènes de l'Afrique, d'après le témoignage des premiers explorateurs. — Quelques griefs contre les colonisateurs modernes. — L'esclavage au vingtième siècle. — Colonisation, civilisation et assimilation. — L'envers de la civilisation. — Choc en retour des criminelles turpitudes de la colonisation violente.

« L'histoire est une résurrection ! » a formulé Michelet, dans la rayonnante préface de son principal ouvrage.

Il y a plusieurs sortes de résurrections. En ce qui concerne l'histoire de la colonisation, il faut avouer que le rappel des faits ne pouvait rien offrir de glorieux; aussi l'évocation, spontanée ou réfléchie, de la terrible géhenne que constitue le monde colonial amène plutôt à dire avec Schiller : « L'histoire du monde est la condamnation du monde ! » (*Die Weltgeschichte ist das Weltgericht.*)

Après la longue incursion que nous venons de faire dans un passé trop oublié, il semble que tout esprit loyal ne puisse que condamner sans retour le système de l'esclavage, en proclamant, avec la vérité historique, que la race africaine, considérée à tort comme la race servile par excellence, est tout

Digitized by Google

aussi apte à jouir de la liberté que n'importe quelle autre race. Eh bien, il s'est trouvé des hommes, même parmi les savants les plus renommés de l'Europe, pour rééditer les arguments esclavagistes des anciens négriers, en osant soutenir, à l'aurore du vingtième siècle, que les noirs sont voués à une irrémédiable infériorité intellectuelle et morale, et qu'ils sont incapables de rien produire de bon sans contrainte. On croit pouvoir justifier ainsi le partage brutal du continent africain, consommé au mépris le plus absolu des droits de l'indigène...

Il est, hélas ! dans la nature de l'esprit humain de douter le lendemain de ce qu'il a fait la veille et, plus souvent qu'on ne le pense, les peuples se laissent entraîner au repentir d'une bonne action. Les inconvénients d'un état de choses nouveau troublent la conviction mal affermie des observateurs superficiels et rajeunissent les objections des adversaires intéressés du progrès réalisé.

C'est ainsi qu'en ces vingt-cinq dernières années un violent mouvement de réaction a pu se produire contre les idées humanitaires. La responsabilité directe de ce retour offensif de l'instinct barbare qui sommeillait en Europe incombe, ainsi que nous allons l'établir, à deux puissances de race anglo-saxonne : l'Angleterre et l'Allemagne.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

RESPONSABILITÉ DES ANGLO-SAXONS DANS LE MOUVEMENT DE RÉACTION ANTI-HUMANITAIRE

En 1861, on pouvait déjà lire, dans le plus estimé des journaux anglais, le *Times*, cette déclaration inquiétante, à propos de l'esclavage :

« Nos grands-pères ont commis le crime, nos pères ont eu le remords, à nous la réflexion ; nous nous sommes peut-être trompés. »

Les trafiquants des bords de la Tamise, après un rapide examen de conscience, en conclurent qu'ils ne devaient plus se priver des profits que leurs grands-pères tiraient de l'exploitation intensive des races dites inférieures. Et les extermination systématiques recommencèrent en Afrique, avec l'intoxication méthodique des malheureux indigènes au moyen d'infernales boissons.

En 1890, le maire de Birmingham, présidant une réunion publique, dénonçait l'Angleterre comme étant la principale « pourvoyeuse d'armes des chasseurs d'esclaves qui jettent la désolation et l'épouvante dans l'intérieur du continent noir. » (*Indépendance belge* du 14 janvier 1890.)

Nous avons rendu hommage aux hommes de cœur qui ont procuré à l'Angleterre la gloire d'avoir mis un terme aux horreurs de la traite et de l'esclavage. Mais, ce que nous n'avons pas encore dit, c'est que nulle nation ne s'était livrée avec plus d'ardeur que la Grande-Bretagne à ce trafic déshonorant, et que moins que toute autre elle était excusable de commettre le crime de lèse-humanité.

Ce que l'Afrique est aujourd'hui, l'Angleterre le fut autrefois. Ce que les Anglais pensent actuellement des Africains,

Digitized by Google

les Romains le pensaient jadis des Anglais. César nous apprend, en effet, que les Bretons sacrifiaient des victimes humaines, et Diodore de Sicile (liv. V, ch. 32) affirme qu'ils étaient anthropophages. Cicéron (*Ad att.* l. IV, 16) déclare que le seul butin à rapporter de cette terre barbare, ce sont des esclaves abrutis ; Strabon raconte enfin que ces esclaves étaient vendus comme un bétail sur les marchés de Rome.

L'historien Lingard, en reproduisant ces témoignages, ajoute : « Les sauvages de l'Afrique vendent aux Européens des nègres pris à la guerre ou à la chasse ; plus barbares, les conquérants de la Bretagne vendaient sans scrupule leurs compatriotes et même leurs propres enfants. » (1)

La servitude disparut de l'Angleterre vers la fin du onzième siècle, c'est-à-dire à l'époque de la conquête normande. Cinq cents ans plus tard, cette nation affranchie, convertie par d'anciens esclaves, parvenue au plus haut degré de la puissance, ne rougissait pas de réduire à son tour des hommes en esclavage.

« Toutes les nations maritimes ont fait la traite ; mais après l'Espagne, c'est l'Angleterre qui a eu la honte de se livrer avec le plus d'impudence et d'avidité à cet odieux trafic. Le nom même de la *traite* (*trade*) est une flétrissure imposée à la langue anglaise ». (Augustin Cochin, *op. cit.*)

« Que de compensations l'Angleterre ne doit-elle pas à l'Afrique ! » s'écriait, en 1825, Fowell Buxton, à la Chambre des Communes.

« Elle lui doit des compensations pour tout le sang versé dans les guerres africaines, que nos spéculations ont allumées ; pour tous les villages que ces guerres ont réduits en cendres ; pour les misères et les douleurs sans nombre infligées aux indigènes par les chasseurs d'hommes que nous leur avons envoyés.

» Nous devons des compensations à l'Afrique pour la civi-

---

(1) Buxton, *The slave trade*, Introduction, p. 11 (d'après Henry, *History of England*, t. II, p. 225).

Digitized by Google

lisation que nous y avons détruite, pour tous ces arts qui rendent la vie plus douce et dont nous avons arrêté les progrès; pour le commerce juste et humain que nous y avons anéanti; pour ce christianisme, et tous les biens qu'il renferme, que nous avons éloigné pendant deux siècles de ce malheureux continent; pour les milliers d'hommes qui ont été assassinés dans de nocturnes rapines; pour les milliers de ceux qui ont été lentement étouffés dans les flancs pestilentiels de nos navires négriers; pour les milliers d'autres que nous avons jetés, flétris et misérables, sur les durs rivages des Antilles, dans l'état d'hommes de rebut et déjà marqués par la mort. Nous devons enfin des compensations à tous ces noirs qui ont survécu, courbés sous un esclavage infamant, livrés aux brutalités du planteur. Et je rends grâces à Dieu de ce que nous ayons encore le pouvoir d'offrir quelque compensation.

Oui, il est heureux que nous ayons encore le pouvoir d'adoucir l'amertume de l'esclavage, de donner aux esclaves quelque chose qui leur rende la vie plus supportable, de leur assurer quelque protection et quelque justice. Nous pouvons leur garantir qu'on ne les arrachera plus de la chaumière qu'ils ont bâtie, qu'on ne les séparera plus des enfants qu'ils ont élevés et de l'épouse qu'ils aiment. Mais, en ce qui concerne leurs enfants, un champ plus vaste nous est ouvert pour notre œuvre de réparation. Ceux-là, au moins, nous pouvons les dépouiller de tout vestige de servitude; et, en nous chargeant, pour un temps seulement, des soins de leur entretien, de leur éducation, de leur instruction, nous pouvons en faire une race d'hommes industrieux, éclairés et libres ».

Une si haute conception des devoirs et des responsabilités qui incombent aux métropolitains ne saurait germer, assurément, dans l'esprit d'un Chamberlain ou d'un Cécil Rhodes; mais peut-être sommes-nous en droit de nous étonner qu'elle paraisse si éloignée des idées d'un lord Salisbury.

Des faits nombreux et relativement récents prouvent que les Anglais, sous l'hypocrisie d'une religiosité affectée, peu-

Digitized by Google

vent aisément devenir des monstres de cruauté, comme leurs ancêtres, si peu recommandables, du seizième siècle.

Les exécrables détails du massacre des Tasmaniens et des Matabélés sont encore présents à toutes les mémoires. En Océanie, les colons anglais ne se donnaient pas la peine de dépenser de la poudre : ils mélangeaient de la strychnine avec de la farine, et les indigènes, affamés, absorbaient avidement cette nourriture empoisonnée qui en fit périr des centaines à la fois. C'est plus expéditif et plus économique. Faut-il rappeler enfin le crime incommensurable imaginé par ces lieutenants de Stanley et de Jameson qui, dans un accès de sadisme véritablement satanique, livrèrent deux jeunes filles à des cannibales et assistèrent au repas, pour la satisfaction de photographier sur le vif ce spectacle écœurant!

***

Le criminel exemple donné par l'Angleterre, dans la politique de violence pratiquée à l'égard des indigènes africains, devait être suivi et dépassé par l'Allemagne, venue la dernière à la curée coloniale.

Le tardif amour des Allemands pour la colonisation s'est fait jour en 1881. Au lieu de colonies de peuplement, que semblent nécessiter la population surabondante de l'Allemagne et les capitaux restreints dont elle dispose, le « Conseil économique de l'Empire », créé par Bismarck, commit la faute initiale de rechercher surtout des colonies d'exploitation, « des fermes et des jardins d'outre-mer ». Le Chancelier de Fer mit à réaliser son dessein cette volonté opiniâtre qui fut, avec la brutalité, une des principales caractéristiques de sa nature. Dans un des discours qu'il prononça sur l'œuvre qu'il avait en vue, il disait : « Nous ne voulons pas faire de la *colonisation à la française;* nous entendons seulement protéger les commerçants allemands là où ils sont établis. » Voyons comment ce programme a été exécuté.

C'est en 1885 que les Allemands se sont installés en Afri-

Digitized by Google

que. Non contents d'inonder le pays d'un horrible poison liquide, appelé *eau-de-vie* par antiphrase (1), ils ont, au mépris de la solennelle déclaration de Berlin, scandaleusement encouragé le commerce des esclaves (2). Le journal berlinois *Kreuzzeitung*, signalait le fait en août 1889 : « Des marchés d'esclaves se tiennent publiquement, et sous les yeux des autorités allemandes, sur le territoire de Togo. Les pourvoyeurs et les marchands d'esclaves, chassés de tous côtés, dirigent maintenant leur « marchandise vivante » exclusivement vers les marchés de Togo, où ils peuvent s'abriter en toute sécurité sous les plis du drapeau allemand. » Le *Bulletin antiesclavagiste de la Suisse* (N° du 2 oct. 1889) dit de même : « Dans la conférence tenue à Brême, pendant la semaine de l'Ascension, il a été constaté que sur le territoire allemand du Togoland, la traite se pratique ouvertement »(3).

Une importante revue allemande, la *Neue Deutsche Rundschau*, assumant la responsabilité de ses accusations contre les agents coloniaux de l'Empire, a publié quelques extraits du journal intime d'un haut fonctionnaire qui avait séjourné

---

(1) Les spiritueux importés en Afrique, aux plus sombres jours de la traite et de l'esclavage dans les siècles passés, étaient moins toxiques que les mixtures actuellement préparées dans les distilleries allemandes. Les anciens négriers, ignorant la science des combinaisons chimiques, diluaient leur poison en une forte proportion d'eau potable ou non ; aujourd'hui, on fabrique à peu de frais, avec les résidus des alambics et des cornues, des corrosifs liquides dits « boissons d'exportation » et d'un effet destructeur scientifiquement certain.

(2) « Toutes les Puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires *s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence, à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs :* elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de culte, toutes les institutions et entreprises, religieuses, scientifiques ou charitables, créées et organisées à ces fins. »

(*Acte général de la Conférence de Berlin*, ch. 1, art. 6.)

(3) Scarsez de Locqueneuille, *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'esclavage*, p. 292.

Digitized by Google

au Cameroun en 1893. Les faits révélés dépassent en horreur, dit la *Gazette de Francfort*, toutes les atrocités imaginées par Fenimore Cooper dans ses romans de Peaux-Rouges. Voici, en effet, une partie de ces extraits :

« *18 mars 1893.* — M. Wehlan, chef de l'expédition, a donné l'ordre d'incendier les villages et de couper le cou aux vieilles femmes, les hommes s'étant tous soustraits à la capture par la fuite. Une douzaine de prisonniers, des vieillards et des enfants, furent enchaînés et conduits à coups de crosse en prison. Trois d'entre eux y sont morts de faim. Les autres doivent travailler à la construction du port; ils dépérissent à vue d'œil, par suite des mauvais traitements qu'ils endurent.

19 mars. — C'est atroce à voir ! Wehlan a fait tuer à coups de fusil quelques pauvres prisonniers, parce qu'ils sont épuisés de privations.

31 mars. — Wehlan vient de rentrer d'une nouvelle expédition. A table, il raconte qu'il n'a pas voulu faire des prisonniers, qu'il a préféré les faire assommer; cela lui évitait les ennuis du transport et de la mise en prison, où « ces coquins » meurent tous.

4 avril. — Wehlan a rendu aujourd'hui la justice ! Les condamnations prononcées par lui varient entre 50 et 80 coups de fouet, qui sont immédiatement appliqués sous ses yeux. Les malheureux exécutés restent pour morts sur la place. Le lieutenant Schröder, qui voit pour la première fois de pareilles scènes, est effrayé de la sauvagerie du chef de district...

28 juin. — Le gouverneur part pour l'Europe. Leist prend la direction générale. »

A partir de cette date, les notes du journal roulent sur les orgies que ce Leist organisait dans l'Hôtel du gouvernement. Aucune femme indigène n'était en sûreté devant lui. De là, l'irritation extrême de la population du Cameroun et l'explosion d'une émeute, au cours de laquelle ledit hôtel fut pris d'assaut et pillé par les noirs. On devine ce que fut la répression. Sous la pression de l'indignation publique en Allemagne, le gouvernement destitua Leist par ordre télégraphique. (1)

(1) Nous devons rendre cette justice à l'empereur Guillaume II, qu'il n'hésite pas à châtier les fonctionnaires, civils ou militaires, qui se signalent aux colonies par des méfaits trop scandaleux.

Digitized by Google

En 1898, à la suite d'une enquête sur les « atrocités officielles commises dans les colonies », la même Revue eut l'idée de s'adresser aux explorateurs et administrateurs coloniaux allemands les plus connus, pour savoir au juste quel était le régime en vigueur dans ces colonies. Les témoignages recueillis sont d'autant plus concluants qu'ils émanent d'hommes éminents, connaissant la portée de leurs paroles. On y trouve des aveux d'un cynisme effrayant.

Ecoutez le major Wissmann, qui s'est acquis une notoriété retentissante dans l'histoire coloniale allemande :

« On dit qu'il n'est plus possible à un peuple honnête de s'occuper de colonisation, parce que celle-ci a toujours pour conséquence l'anéantissement ou la corruption des naturels. C'est malheureusement plus ou moins vrai, dans le plus grand nombre des cas, ou, pour mieux dire, toujours au début; mais c'est un chemin d'épines vers un avenir meilleur... Il ne faut pas perdre de vue que *la bonté, la volonté et la patience la plus persévérante, la prudence poussée à l'extrême par les colonisateurs se heurtent sans cesse, en s'épuisant, à la mauvaise foi ou à l'obstination des sauvages* (1). Ceux-ci sont toujours portés à prendre la temporisation pour de la lâcheté, les intentions pacifiques pour de la faiblesse... Je suis d'avis que le colonisateur, s'il ne fait pas valoir la force comme *ultima ratio*, doit tout au moins affirmer sa prépondérance, et plus celle-ci sera décisive, plus elle aura de durée en préparant les mesures de pacification. »

« En d'autres termes », conclut la *Revue des Revues*, à laquelle nous empruntons cette reproduction, « le régime colonial ne doit et ne peut être que celui de la chiourme ; le nègre, esclave ou libre, doit toujours voir au-dessus de sa tête le bâton, la matraque qui le fustige à la moindre protestation et l'assomme au premier geste de révolte. »

Poursuivons l'enquête.

Du major Auguste Boshardt, qui fit partie de l'armée active du Congo :

---

(1) Nous nous inscrivons en faux contre cette allégation gratuite, sur laquelle repose toute la théorie du major Wissmann.

Digitized by Google

« Ceux qui parlent de traiter les noirs comme de grands enfants n'ont pas vu d'autres nègres que les riverains des côtes, devenus lâches et poltrons à la suite des persécutions séculaires dont ils ont été l'objet de la part des chasseurs d'esclaves. La soumission et l'adulation des naturels de ces régions n'est qu'un moyen de se procurer quelque avantage, qu'ils ne pourraient obtenir d'autre façon. *Mais au cœur de l'Afrique, où il se croit le plus fort, le nègre est arrogant, cupide, cruel, sournois et impatient.* »

L'Européen, chez lui, n'a-t-il pas les mêmes défauts ? Ce qui est vrai de l'individu l'est aussi des collectivités. N'est-ce pas la conscience de sa force qui rendit, en 1870, l'Allemagne si *arrogante*, si *cupide*, si *cruelle* et si *impatiente* à l'égard de la France et, en 1898, à l'égard de la petite République noire d'Haïti ? (1)

« Il serait par trop naïf de ne voir que des plaisirs innocents de grands enfants dans ces sacrifices humains qui accompagnent les funérailles des chefs ou la célébration de quelque victoire, dans ces raffinements de la torture infligée aux prisonniers, dans l'infanticide permis et pratiqué généralement, dans l'empoisonnement passé à l'état de coutume.

Le nègre et une bête de proie, sanguinaire et féroce, qui ne peut être matée que par le fouet du dompteur, et vous n'obtiendrez rien de lui en lui prodiguant les exemplaires de la Bible et les bonnes paroles. *On a eu tort d'abolir l'esclavage.* Il n'a été introduit que parce qu'il est impossible autrement de faire travailler les noirs; aussi l'affranchissement a-t-il eu lieu trop tôt et *inutilement* ».

M. Boshardt ignore sans doute quelle était la maxime sociale en honneur chez les Germains, ses ancêtres ; la voici, d'après Tacite : « *Pigrum et iners videtur sudore quod possis sanguine parare.* » (Il faut être invalide et sans courage pour chercher par le travail ce qu'on peut obtenir en tuant). Si les mêmes sentiments prévalent encore parmi certaines

(1) Voir *L'affaire Lüders*, par Solon Ménos, docteur en Droit de la Faculté de Paris, ancien Ministre des Relations extérieures d'Haïti.

Digitized by Google

peuplades du centre de l'Afrique, appartient-il aux Allemands de leur jeter la pierre ?

Nous ne dirons rien de l'apologie de l'esclavage, par laquelle l'officier prussien se signale au mépris des honnêtes gens. Il y a des ignominies de pensée qui ne doivent pas être relevées. Continuons la citation :

« La loi naturelle est éternelle, toute la création doit s'y soumettre et l'évolution des races sur le globe ne peut s'en exempter. Quand, dans les grandes migrations, des tribus humaines, différentes par la constitution physique et la puissance intellectuelle, entrent en collision, *c'est le plus faible qui doit succomber*, et il n'y a pas d'autres modes d'assurer la marche de l'humanité vers un développement plus élevé... (1)

Ce ne sont ni les chasseurs d'esclaves, ni les persécutions des blancs qui causent la disparition progresive de la race noire; c'est sa propre obstination à ne pas vouloir se plier à la loi naturelle, seule puissante, à ne pas la comprendre. Envisager la question au point de vue sentimental serait tout à fait inopportun; nous devons, au contraire, nous dire que *des populations improductives, comme le sont les tribus noires, n'ont aucun droit à l'existence.* La logique veut que 100 millions d'hommes ne demeurent pas possesseurs de territoires sur lesquels 500 millions d'êtres intelligents, laborieux, policés, peuvent trouver des moyens d'existence. C'est donc une philanthropie, bien intentionnée, il est vrai, mais absolument dénuée de fondement, que celle qui prétend défendre les droits des races noires au nom de l'humanité.

Après de longues hésitations, les blancs sont venus apporter au continent noir leur activité, leurs connaissances, leur endurance et leur énergie, pour en devenir les maîtres. Ils y ont bâti des villes, construit des ports, peuplé les fleuves et les lacs de vaisseaux, fouillé les entrailles du sol pour en extraire les métaux, tracé des routes, établi des chemins de fer et des télégraphes, et le jour arrivera où, grâce à l'audace de leur génie, ils y feront passer une voie de communication qui reliera l'Atlantique à l'Océan Indien. Ce jour-là, *le glas de la mort aura sonné pour les noirs.* »

---

(1) Nous réfutons plus loin (page 243) cette fausse interprétation de la loi d'évolution.

Digitized by Google

Affreux chacal, va !... Avant que cette sinistre prédiction ne se réalise pour les noirs, les derniers représentants des Teutons crèveront peut-être d'une indigestion de choucroûte, sous les feux vengeurs du soleil d'Afrique.

Cette théorie allemande d'expropriation coloniale, si brutalement exposée par le major Boshardt, autorise les dépradations politiques les plus éhontées ; elle n'a, d'ailleurs, pour base que l'abus de la force, comme la plupart des conceptions sociales du cerveau germanique.

Avant que les Européens n'eussent décimé ses populations par la traite, par l'esclavage, par les tueries en masse et l'alcoolisation systématique, l'Afrique comptait plusieurs centaines de millions d'habitants, parmi lesquels il y avait certainement des milliers et des milliers d'êtres intelligents, laborieux et policés. Aujourd'hui encore, la densité des parties centrales du continent noir dépasse ce chiffre de 100 millions que donne le disciple de von Bismarck. Mais acceptons, pour un instant, les prémisses du raisonnement, en apparence logique, du civilisateur prussien; la conclusion n'en choque pas moins le bon sens et la raison.

En effet, si les Allemands produisent beaucoup, ils consomment aussi beaucoup ; et l'on peut citer des Etats qui, proportionnellement à la superficie territoriale, font vivre plus de travailleurs que la Confédération germanique, — exemples : la Belgique, la Suisse, le Japon. Mais il y a mieux : la Chine, oui, cette Chine dont on réclame sans vergogne le démembrement nous offre un exemple encore plus frappant. Voilà un pays qui, de temps immémorial, nourrit sans épuisement des masses innombrables d'hommes laborieux, industrieux et paisibles ; voilà un peuple qui, depuis des siècles et des siècles, fait preuve d'une capacité productive extraordinaire, tout en se montrant d'une sobriété légendaire dans la consommation. A la suite de la guerre sino-japonaise, qui mit à nu, comme on le sait, la faiblesse militaire et surtout le manque de cohésion de l'empire chinois, la diplomatie européenne, toujours prête à précipiter

Digitized by Google

l'agonie des malades (1), a sonné le glas de l'Homme jaune sans défense. Qui a convié avec le plus de fracas les puissances civilisées au dépeçage du grand empire asiatique ? Sa Majesté Guillaume II, Roi de Prusse et Empereur d'Allemagne, dont le verbe grandiloquent proféra ce mot d'ordre : « *Pas de quartier !* » si atroce dans la bouche d'un monarque chrétien.

L'ordre impérial fut exécuté à la lettre, hélas ! tant et si bien qu'il est à craindre que ces représailles indignes de l'Occident n'aient pour résultat prochain de rendre le mouton oriental complètement enragé...

Ainsi donc les Allemands voudraient, d'une part, exterminer les nègres d'Afrique, parce qu'ils les considèrent comme des tribus improductives, et, d'autre part, ils préconisent la suppression des Chinois, en tant que facteur économique indépendant, parce que les populations jaunes leur semblent trop productives. Que devient la logique dans un pareil raisonnement?

Le savant Ernest Hœckel, un des plus hardis théoriciens de l'histoire naturelle de la création, quoique moins féroce que M. Boshardt, n'en est pas moins partisan, lui aussi, de la politique de garde-chiourme :

« Ce que je pense de l'emploi de la schlague pour châtier les nègres dans nos colonies ? » dit-il. « Je crois, en me basant sur mon expérience acquise en Afrique et en Asie, que la bastonnade est encore — du moins *pour quelques dizaines d'années* — indispensable. »

Gustave Fritsch, un autre savant, qui a publié un travail

---

(1) Cette politique de morticole, que lord Salisbury (Discours à la *Primrose League*) a remise en honneur, n'est d'ailleurs pas très habile; et, s'il faut en croire Montesquieu, le crime qui en est l'aboutissement serait en même temps une assez lourde faute : « Lorsqu'on a pour voisin », dit-il, « un Etat qui est dans sa décadence, on doit bien se garder de hâter sa ruine, parce qu'on est à cet égard dans la situation la plus heureuse où l'on puisse être. » (*De l'esprit des Lois*, liv. IX, ch. X.)

Digitized by Google

estimé sur les naturels de l'Afrique australe, s'exprime ainsi :

« Autrefois, quand les explorateurs pouvaient compter sur l'appui des chefs indigènes, leurs expéditions étaient généralement pacifiques (1). *Il était réservé à Stanley d'ouvrir l'ère des marches sanglantes à travers l'Afrique. Les résultats atteints imposent silence à la critique ;* mais, à les juger impartialement, on ne peut s'empêcher de déclarer qu'en ces circonstances, la brutalité atteignit un degré qui émut douloureusement tous les philanthropes. On doit ajouter toutefois que, depuis cette époque, *tuer le nègre à coup de fusil est devenu une espèce de sport ; quelquefois, pour faire diversion, on en pend un ou deux et alors, comme l'action est inévitablement suivie de réaction, les naturels, pour voir si par hasard ils ne seraient pas les plus forts, se révoltent, ce qui a pour conséquence une nouvelle effusion de sang. C'est dans ces conditions qu'en des territoires plus ou moins étendus, la puissance coloniale allemande fait œuvre d'expansion, sans qu'il soit permis de décider si le massacre des indigènes était nécessaire ou non.* Quant à la shlague, j'en parlerai comme de la pendaison : si on peut l'éviter, il vaut mieux ne pas en faire usage. Mais il est certain qu'un chef européen, commandant en Afrique, serait perdu, si le bruit se répandait et s'accréditait qu'il a peur, quand il a affaire à un nègre insolent ou insoumis, de lui faire tâter du fouet en lanière de rhinocéros. On se moquerait tout bonnement de ce faiblard. »

Karl Peters, l'émule de Stanley dans l'expédition d'Emin Pacha, discute le « problème » des cruautés coloniales, comme le ferait un casuiste.

« Il faut distinguer, dit-il, et savoir dans quel but on entre en contact avec les Africains : ou bien l'on va chez eux pour visiter le pays en explorateur scientifique, pour s'y établir comme simple particulier, ou bien l'on veut soumettre une tribu et la transformer à l'européenne. La conduite à tenir n'est pas la même dans l'un ou

(1) Herr Gustave Fristch omet de nous dire, et c'est bien dommage, pourquoi les chefs indigènes en étaient arrivés à refuser leur appui aux explorateurs européens.

Digitized by Google

l'autre cas. Il n'est pas difficile d'être accueilli en ami, quand on ne veut rien exiger... Mais lorsqu'il s'agit de conquête, il faut nécessairement viser à la victoire, et celle-ci ne s'acquiert qu'en inspirant la terreur. »

Fritz Langheld, un haut fonctionnaire réputé « anti-esclavagiste » (qu'on juge des autres !) est très précis :

« *Le châtiment corporel est un meilleur enseignement pour le nègre que l'appel aux sentiments d'honneur.* Le noir, à qui l'on inflige 5 à 10 coups, n'en est affecté que s'il occupe quelque emploi prépondérant, comme celui de sous-officier dans l'armée ou de surveillant d'une plantation, et si le châtiment a lieu devant ses inférieurs assemblés ; je suis d'avis qu'il faut lui donner au moins une quinzaine de coups. Je parle de la schlague qui est, suivant moi, le meilleur mode de punition, le plus exemplaire et le plus efficace.

La prison pure et simple ne corrige pas du tout le nègre ; il s'y fait héberger pour quelque temps et s'y livre au doux *farniente*. Il faut une action plus tangible pour lui faire sentir sa peine... »

Un fonctionnaire qui aurait la moindre pudeur intellectuelle oserait-il jamais présenter comme spécial aux Africains un fait de psychologie générale qui a servi et sert encore de lieu commun aux criminologistes et aux littérateurs de tous les pays ?

Le commandant Morgan donne, avec un égal entrain, une entorse militaire à la vérité, en disant :

« *On ne fait l'éducation du nègre qu'avec le temps et les coups.* Il faut qu'il ait toujours la crainte des verges. C'est alors seulement qu'il se soumet volontairement. Il faut qu'il voie qui est le plus fort, et il ne se tient tranquille que lorsqu'il en a la conviction. Pour lui, toute douceur est faiblesse ; il a besoin de la schlague et comprend de lui-même quand elle est méritée. »

Ne serait-ce pas là une supériorité morale que le nègre a sur le Teuton ?..

Ces « rigueurs » jugées nécessaires sont-elles, au moins, justement appliquées ? Qu'on lise, pour être édifié à cet

Digitized by Google

égard, ce passage d'une lettre écrite, le 12 avril 1896, par le Dr Valentin, auteur d'un plan de réorganisation coloniale :

« Nous avions à Kameroun un interprète nègre appelé Conrad, un jeune homme d'esprit assez léger mais dont on disait du mal à tort. Un jour, par une après-midi de dimanche, on entendit d'affreux hurlements dans la maison du gouverneur ; on y était habitué, à la vérité, mais comme c'était dimanche, cela nous parut singulier. Tout à coup, je vis sortir Conrad de la maison. Il entra en boitant et chancelant dans le bureau où je me trouvais. Je lui demandai ce qu'il avait, il ne put me répondre, mais éclata en sanglots. J'insistai, et alors il ôta sa ceinture et me montra, en plusieurs places, des ecchymoses, des plaies sanguinolentes; il en avait au haut de la cuisse, aux reins, au dos.

— « Wehlan (1) m'a frappé avec un bâton, dit-il, et je ne sais pas pourquoi ».

Je le questionnai davantage et j'appris ce qui suit : il était entré dans la chambre de l'assesseur Wehlan avec un livre et un papier, qu'il avait déposés sur une table. Wehlan s'était mis à l'accabler d'invectives; Conrad ne l'avait pas compris, et, sans lui laisser le temps de s'expliquer, Wehlan était tombé sur lui avec un gros bâton, l'avait frappé avec une violence inouïe, puis jeté à la porte à coups de pied. Le pauvre diable de nègre avait été cruellement maltraité sans savoir pourquoi, comme il le disait. *Je ne fis pas de réflexions* et le renvoyai chez moi pour le faire panser. Il fut très touché de ma compassion pour lui... »

Le comte H. de Schweinitz cite un fait encore plus caractéristique :

« Un chef d'expédition allemande en Afrique avait entrepris une marche militaire dans l'intérieur des terres, avec une escorte armée. Dans un intérêt politique, il avait décidé de visiter le territoire d'un avait annoncé son arrivée par des messagers. Le sultan se montra sultan nègre, connu pour ses artifices. Deux jours auparavant, il lui

(1) Ce Wehlan est une brute distincte de celle dont il a été question précédemment. La famosité des Wehlan pâlit, d'ailleurs, aujourd'hui devant celle du prince Prosper d'Arenberg, déféré au tribunaux et condamné à dix ans de forteresse, puis gracié, on ne sait trop pourquoi, par l'empereur.

Digitized by Google

peu disposé à la bienveillance. Le chef de l'expédition, ayant appris que l'on faisait des préparatifs d'hostilité, décida de s'emparer de la personne de ce roitelet. Il invita personnellement le sultan à une entrevue, « pour discuter des conditions auxquelles les blancs recevraient des vivres. » Le sultan accepta l'invitation et se rendit avec quelques-uns de ses guerriers au lieu convenu. Aussitôt, les soldats de l'expédition les cernèrent et, au signal de leur chef, se jetèrent sur le roi nègre, le garrottèrent et le massacrèrent.

Je veux bien admettre que ce sultan était le pire des ennemis, que ses intentions ne pouvaient être douteuses, qu'il méritait même la mort; mais *le chef de l'expédition n'aurait dû, en aucun cas, recourir à une action que notre morale européenne réprouve et que les naturels ne pouvaient considérer que comme une violation des lois et des immunités de l'hospitalité.* Il avait le droit d'attaquer le sultan en dehors du campement où il le recevait en parlementaire, de le fusiller dans un combat ou d'employer, une fois les hostilités ouvertes, un stratagème pour se rendre maître de lui. Mais rien ne saurait justifier sa conduite, telle qu'elle nous est retracée, d'autant plus qu'il ne pouvait invoquer la légitime défense. »

La *Neue Deutsche Runschau* clôt la publication des témoignages recueillis dans son enquête par les lignes suivantes, que nous soumettons aux méditations du Kaiser :

« Espérons que, dans un temps prochain, le traitement infligé aux indigènes des colonies allemandes ne formera plus dans notre histoire coloniale *un chapitre qui nous fait honte* ».

Sur trente personnages consultés, cinq seulement (le major Leutwein, Gerhard Rohlfs, Schweinfurth, Otto Kesten, Clément Denhardt) pensent que la meilleure des méthodes est de traiter humainement les indigènes; il est vrai que ce sont des hommes ayant vécu dix, quinze ans en Afrique et qui connaissent bien la bonne nature des noirs de l'intérieur.

D'une façon générale, nous ne sommes point partisan des châtiments corporels érigés en système d'éducation; outre qu'ils sont d'une efficacité douteuse, ils avilissent celui qui les subit et rendent inhumains ceux qui les appliquent. Sauf

Digitized by Google

les cas d'exceptionnelle perversité, il vaut mieux, même à l'égard des enfants, employer la coërcition morale.

Cette considération philosophique, nous le savons, ne peut guère émouvoir le colonisateur moderne, si enclin à l'abus d'une autorité qu'il s'est lui-même octroyée. On sera peut-être plus sensible à des considérations d'un ordre plus pratique.

En brutalisant l'indigène, l'Européen qui va chercher fortune aux colonies se fait du tort à lui-même : il nuit à sa propre santé, dans la plupart des cas, tout en diminuant ses chances de gain commercial. Ceci a l'air d'un paradoxe colonial, mais rien n'est plus positif.

En effet, même en supposant le colon un soudard invétéré, sujet à des emportements périodiques nés du mésusage des boissons alcoolisées, il abrège ses jours, chaque fois qu'un accès de colère vient accroître, sous un climat débilitant par hypothèse, la tension de ses nerfs et l'irritation de ses fibres cérébrales. Voilà pour l'effet physiologique.

Mais, dira-t-on, il y a des colons qui maltraitent les indigènes sans colère aucune, de gaieté de cœur et par manière de passe-temps. « C'est si amusant de taper sur quelqu'un qui ne peut riposter !... » Eh bien, pour ces lâches intervient l'effet économique, qui s'analyse en une sorte de choc en retour. L'indigène qu'on frappe à tort et à travers ne peut que s'abrutir encore davantage ; s'il est célibataire et attaché à la glèbe, c'est-à-dire fixé à une plantation ou à une usine, sa capacité de production s'en ressentira forcément : si, travailleur plus ou moins libre, il s'est déjà constitué une famille, par un sentiment très commun, il sera porté à brutaliser, à son tour, les siens (1), et, tout ce monde, ainsi pressuré, maltraité, vivant dans le chagrin et la désolation, fournira plutôt de mauvais clients au trafic colonial, qui,

(1) C'est un fait qui n'est que trop facile à constater parmi les paysans, les ouvriers et, d'une façon générale, parmi tous les prolétaires. Les nègres esclaves, à Saint-Domingue, accablant de coups les ânes, les mulets et les bœufs qui partageaient leur terrible labeur, avaient coutume de dire : « Ces bêtes sont nos *nègres* à nous ! »

Digitized by Google

nul n'en ignore, a une influence de plus en plus grande sur la prospérité des marchés métropolitains.

*
* *

Les Allemands, pour justifier la déplorable opinion qu'ils ont de la race africaine, invoquent, il faut le dire, le jugement préconçu professé par des savants et des philosophes de premier ordre, mais qui avaient peut-être, comme Voltaire, des fonds engagés dans une Compagnie d'exploitation coloniale.

« Les nègres d'Afrique », affirme Kant, l'illustre commentateur de la loi morale, avec une assurance qui ne peut nuire qu'à sa mémoire, « n'ont reçu de la nature aucun sentiment qui s'élève au-dessus de l'insignifiant. *Hume défie qui que ce soit de lui citer un seul exemple d'un nègre qui ait montré des talents*, et il soutient que, *parmi les milliers de noirs qu'on transporte loin de leurs pays et dont un grand nombre ont été mis en liberté, il ne s'en est jamais rencontré un seul qui ait produit quelque chose de grand dans les arts ou dans la science ou dans quelque noble occupation*, tandis qu'on voit à chaque instant des blancs s'élever des rangs du peuple et acquérir de la considération dans le monde par des talents éminents. Tant est grande la différence qui sépare ces deux races d'hommes, aussi éloignées l'une de l'autre par les qualités morales que par la couleur. » (Kant, *Critique du jugement*).

Jamais plus audacieux défi n'a été lancé à la vérité historique. Un simple rapprochement de dates suffira pour mettre en pleine lumière l'insigne mauvaise foi des deux grands philosophes que nous venons de citer.

David Hume, né en 1711, mourut en 1776. Il était donc le contemporain du noir Annibal, lieutenant-général et directeur du génie dans l'armée russe, comme l'avait été son père, qui fut célèbre sous le règne du tzar Pierre-le-Grand. D'après l'élogieux témoignage de Bernardin de Saint-Pierre et du colonel français de la Harpe, qui l'ont personnellement

Digitized by Google

connu, c'est Annibal fils qui, sous la haute direction du prince Potemkin, commença, en 1785, la construction du port et de la forteresse de Cherson, près l'embouchure du Dniéper.

Quant à Emmanuel Kant, né en 1724 et mort en 1800, qui prend à son compte, en la renforçant, l'étrange affirmation de Hume, son cas est encore plus grave, car il eut indubitablement l'occasion d'entendre parler d'un certain nègre appelé Toussaint-Louverture, qui formula si héroïquement l'*impératif catégorique* du droit de sa race à la liberté intégrale que des historiens sans parti pris ont pu dire avec raison qu'il fut « l'un des hommes les plus extraordinaires d'un temps où tant d'hommes extraordinaires ont paru ».

Hume et Kant, esprits universels, ne pouvaient ignorer le nom et le mérite de ce nègre de la Guinée, nommé Amo, qui vivait à la même époque qu'eux et qui, amené tout jeune en Hollande comme esclave, y apprit et parla le latin, le grec, l'hébreu, le français, le hollandais et l'allemand, fit des cours publics en Westphalie et en Bavière, après avoir été reçu docteur en Philosophie à la Faculté, alors très renommée, de Wittenberg.

Hume et Kant, activement mêlés au grand mouvement philosphique et scientifique du XVIIIe siècle, ne pouvaient ignorer davantage le nom et le mérite de Lislet-Geoffroy, noir de la Réunion, qu'un savant naturaliste français, Bory de Saint-Vincent, présente en ces termes, dans son *Essai Zoologique sur le genre humain* :

« Nous publierons », dit-il, « comme un exemple du degré d'instruction où peuvent parvenir les Africains, que l'homme le plus spirituel et le plus savant de l'Ile-de-France était, quand nous visitâmes cette colonie, non un blanc, mais le nègre Lislet-Geoffroy, correspondant de l'ancienne Académie des Sciences, encore aujourd'hui notre confrère à l'Institut, habile mathématicien et devenu, dès avant la Révolution, *par son talent et malgré sa couleur*, capitaine du génie. »

Le naturaliste Bory de Saint-Vincent, ayant beaucoup

Digitized by Google

voyagé, avait pu étudier les races humaines, non sur des squelettes, — comme le font trop souvent la plupart des anthropologistes de l'Europe, — mais sur des spécimens vivants, agissant sous le climat et les cieux qui leur sont propres. Il établit un parallèle, qui ne manque pas de piquant, précisément entre les deux races le plus dissemblables par l'aspect physique : les hommes blonds de la Germanie et les noirs indigènes de l'Afrique :

« Nul doute », déclare-t-il en parlant des Africains, « que leur cerveau ne soit aussi capable de concevoir des idées justes que celui d'un Autrichien, par exemple, le Béotien de l'Europe, et même que celui des 4/5 des Français, qui passent pour le peuple le plus intelligent de l'univers. Dans une seule des Antilles (Haïti), on voit de ces hommes réputés inférieurs par l'intellect, donner plus de preuves de raison, qu'il n'en existe dans toute la péninsule Ibérique et l'Italie réunies. »

Et il dépeint ainsi les Allemands : « Brutalement braves, forts, taciturnes, supportant patiemment les plus grandes fatigues; passionnés pour les liqueurs fermentées; on en fait d'assez bons soldats-machines avec un bâton et du rhum ou de l'eau-de-vie. » (1)

« Qui ne connaît, s'écrie Büchner, l'infériorité intellectuelle innée des noirs? Qui ne sait que ce sont des enfants, en comparaison des blancs, et qu'*il en sera toujours ainsi?* Le cerveau du nègre est plus petit, plus fortement empreint du caractère de l'animalité, moins riche en circonvolutions que celui de l'Européen. » (L. Büchner, *Krat und Stoff).*

Dans une étude comparative d'une érudition considérable (2), Anténor Firmin, homme d'État et sociologue émi-

(1) Bory de Saint-Vincent, *L'homme, Essai zoologique sur le genre humain*, 2e édition, Paris 1827, — tome Ier, p. 130 et tome II, p. 62-64.

(2) *De l'égalité des races humaines*, Paris 1885 (Librairie F. Pichon 24, rue Soufflot).

Digitized by Google

nent d'Haïti, a magistralement établi, après le savant orientaliste Léon de Rosny et beaucoup d'autres, l'inanité des conclusions que l'on prétend tirer des mesures craniométriques pour hiérarchiser les races. Nous nous bornerons à citer ici quelques faits recueillis par un spécialiste anglais, M. Joseph Simms, et qui sont assez gênants pour cette enfantine théorie.

Il résulte des recherches de M. Simms (*Popular Science Monthly*) que le plus lourd cerveau connu (2.400 grammes) est celui d'un jeune vendeur de journaux de Londres, « quelque peu idiot »; vient après, le cerveau de Rustan (2.340 gr.) « un pauvre et ignare paysan scandinave ». Le cerveau d'une petite naine indienne avait un poids de 2.200 gr., — ce qui lui donne une « supériorité » de 70 grammes sur le plus lourd des cerveaux fournis par les « hommes d'esprit », celui de Tourgueneff, le romancier russe, dont le cerveau pesait 2.130 gr. (1).

M. Simms a constaté que les cerveaux de 60 personnages célèbres donnaient le poids moyen de 1.530 gr., ce qui ne les élève guère au-dessus de la moyenne individuelle ordinaire la plus basse, tandis que le poids moyen de dix cerveaux d'idiots et de 5 cerveaux d'imbéciles atteignait le chiffre de 1.776 grammes...

Ces nombres si divers ne prouvent-ils pas jusqu'à l'évidence que l'intelligence ne saurait se mesurer au poids ?

Les recherches de l'Anglais Joseph Simms sont postérieures à la publication de *Force et matière*, pourra objecter quelque disciple de Büchner. Nous en convenons ; aussi avons-nous encore un dernier fait à rappeler. Au Congrès

(1) Le poids moyen attribué au cerveau de l'homme varie, du reste, assez notablement, suivant les autorités compétentes: Flint, l'anthropologiste anglais, le fixe à 1.500 grammes ; Krause, de Berlin, le porte à 1.600 grammes. On sait que le cerveau de Gambetta ne pesait que 1.200 grammes. L'encéphale de Dante avait un poids de 1.470 grammes ; celui de Schiller, 1.576 ; celui de Kant, 1.624 ; pour Cuvier on a trouvé 1.828 grammes et pour Byron, 1.792.

Digitized by Google

des Anthropologistes allemands tenu au mois d'août 1876, le célèbre professeur Virchow a signalé la conformation simienne de plusieurs crânes de guerriers francs (les ancêtres des Allemands) enterrés à Camburg, sur la Saale, et dont on peut voir des spécimens au musée d'Iéna. A ce même Congrès (1) le docteur Shaafhausen affirma que les crânes préhistoriques allemands présentaient un caractère de prognathisme si prononcé qu'ils pouvaient être pris pour des crânes africains! Ces déclarations autorisées, qu'un Büchner n'a pas le droit d'oublier, donnèrent même naissance à une théorie ethnologique nouvelle, d'après laquelle la race africaine serait la souche-mère de l'espèce humaine...

De 1871 à 1890, les idées germaniques, grâce au prestige incontestable des fusils et des canons prussiens, soulevèrent un enthousiasme général en Europe. Un malin chimiste-agronome des bords de la Sprée, voulant donner une application industrielle à la glorification scientifique du phosphore faite par Moleschott (*Ohne Phosphorus, Kein Gedanke!*) proclama, un jour, que l'usage excessif de la bière et des pommes de terre, non seulement ne rendait pas le corps des Allemands massif et pesant, comme l'ont prétendu jalousement les buveurs de champagne, mais encore avivait leur esprit en fournissant au système cérébro-spinal un apport supérieur de phosphore, éminemment propre au rayonnement de l'intellect. C'était à l'époque où les braves distillateurs de Hambourg et de Pilsen essayaient de supplanter, par une fabrication de leur crû, l'incomparable produit de la viticulture française... La pédagogie subissait, d'ailleurs, partout l'orientation imposée à la politique par le traité de Francfort; et c'est sous l'influence directe de l'école allemande que Renan, le grand-pontife du culte de l'*égotisme* en France, a formulé cette sentence, dans ses *Dialogues philosophiques* :

---

(1) Compte rendu de la *Revue scientifique* du 10 mars 1877.

Digitized by Google

« Les hommes ne sont pas égaux, les races ne sont pas égales. *Le nègre, par exemple, est fait pour servir aux grandes choses voulues et conçues par le blanc.* »

Imbu de ce principe, le *Journal des Débats*, un des organes de la bourgeoisie française dite « libérale », osait écrire en 1890 :

« Au moment où la conférence de Bruxelles s'occupe d'organiser la répression de la traite par mer et par terre, *des hommes distingués, de cœur et d'intelligence*, qui ont étudié la question sur place au lieu de la juger utopiquement, en arrivent à se demander, non pas : « Comment pourra-t-on », mais « *doit-on combattre l'esclavage ?* » (D'après l'*Etoile belge* du 3 février 1890).

Digitized by Google

CHAPITRE II

RÉFUTATION DES PRINCIPAUX ARGUMENTS INVOQUÉS POUR JUSTIFIER L'ASSERVISSEMENT PERPÉTUEL DES NOIRS

« L'infériorité intellectuelle du nègre se lit sur sa physionomie sans expression ni mobilité...

» Les peuples de race nègre qui existent à l'état de liberté à l'intérieur de l'Afrique nous montrent, par leurs habitudes et l'état de leur esprit, qu'ils ne peuvent pas dépasser le niveau de la vie de tribu.... *L'expérience a prouvé que les nègres sont inférieurs en intelligence à tous les peuples connus.* » (Louis Figuier, *Les Races humaines*).

Cette condamnation, prononcée *ex cathedrâ* et reproduite sous toutes les formes par des livres classiques ou d'enseignement ésotérique répandus dans le monde entier, paraît sans appel à la plupart des Européens et même à quelques descendants d'Africains, assez naïfs pour croire encore que les savants sont exempts de passions et de préjugés.

Nous allons, pour l'édification des lecteurs de bonne foi, passer au crible d'un raisonnement logique les principaux arguments à l'aide desquels on a prétendu justifier l'asservissement perpétuel des noirs.

I. — « Il a été fait force systèmes pour ou contre les nègres, ayant pour but d'établir ou de nier les facultés de leur esprit. Il y a un fait avec lequel tous les systèmes étaient inutiles, c'est que les nègres sont en Afrique depuis que les blancs sont en Europe et que, durant trois mille ans de loisir qu'ils ont eus comme nous, *ils n'ont su rien créer*, ni arts, ni lettres, ni science, ni industrie. *Ils n'ont pas tracé une route, ils n'ont pas bâti une maison, ils n'ont pas formé un peuple.* Voilà un fait ; qu'on l'explique comme on voudra, il s'accommode mal avec de la réflexion, de l'intelligence, de l'esprit de suite, même à un médiocre degré ». (*Revue de Paris*, septembre 1836).

Digitized by Google

C'est l'argument le plus fort que les esclavagistes aient trouvé depuis le XVIe siècle ; c'est celui que rééditent, encore de nos jours, les partisans de la doctrine de l'infériorité intellectuelle des noirs. La réfutation en est facile, pour qui connaît les origines de la civilisation européenne.

D'abord, il est faux de dire que « les nègres, depuis trois mille ans, n'ont su rien créer en Afrique ». Les premiers explorateurs, qui n'avaient aucun intérêt pour altérer la vérité, ont déclaré avoir trouvé dans l'intérieur du continent noir des centres populeux, habités par des indigènes industrieux, gouvernés par des chefs aussi intelligents que sages.

En second lieu, on peut répondre que si l'Afrique n'a pas atteint le même degré de civilisation que l'Europe, c'est parce qu'elle n'a pas été, comme sa hautaine contemptrice d'aujourd'hui, en communication pacifique avec d'autres peuples plus avancés. Les Européens oublient trop volontiers comment leur continent a été tiré de la barbarie. C'est de l'Egypte, dont les habitants, au dire d'Hérodote, avaient « l'épiderme noir et les cheveux crépus », que l'art de l'écriture et les éléments des sciences furent importés dans la Grèce, qui était, à cette époque, beaucoup plus arriérée que ne l'est aujourd'hui l'Afrique (1). On rapporte, en effet, que ses habitants se nourrissaient de glands et ignoraient l'usage

(1) A la naissance de Moïse, quand Cécrops fondait Athènes, que Deucalion régnait en Lycorie, environ huit cents ans avant la fondation de Rome, plus de mille ans avant que les Phocéens construisissent Marseille, le peuple égyptien, déjà policé par les bienfaits d'une civilisation de quarante siècles, éveillé aux délicatesses d'une sociabilité raffinée, jouissait des avantages d'une industrie fort avancée et satisfaisant d'ailleurs à toutes les exigences de la vie en commun. A cette époque, tous les arts de la paix lui étaient, en effet, familiers, et depuis longtemps il avait fait éprouver à ses voisins de l'Asie et de l'Afrique la puissance de ses armes. Mais nous (les Européens) ne lui étions connus que comme des êtres sauvages, tatoués et vêtus de peaux de bêtes. Nous étions, à cette époque-là, pour les Egyptiens ce que sont pour nous aujourd'hui les naturels de la Nouvelle-Calédonie ». (Ollivier Beauregard, *Les divinités égyptiennes*, p. 46).

Digitized by Google

du feu ; on en peut déduire qu'ils ne savaient ni cultiver la terre, ni préparer leur nourriture.

De la Grèce conquise la civilisation, par le ministère d'esclaves et d'affranchis de races diverses, passe à Rome, qui répandit dans les pays successivement soumis à ses lois, notamment la Gaule et la Germanie, les connaissances qu'elle avait reçues par infiltration et que le moyen-âge, avec de fréquentes éclipses, conserva tant bien que mal dans l'ombre des monastères (1).

L'orgueil caucasien n'a pu souffrir l'idée que la première éclosion du progrès d'où est sortie la civilisation moderne fût due à un rameau de cette race africaine que l'Europe considère comme radicalement inférieure ; mais, en dépit de toutes les subtilités et de toutes les arguties érigées en raisons convaincantes par l'esprit de système, la vérité scientifique a fini par se faire jour dans le domaine de l'égyptologie. Proclamée par Hérodote, « père de l'histoire », et Diodore de Sicile, par Champollion, l'immortel révélateur du sens caché des hiéroglyphes (2), par Leipsius (3), Blumenbach, Hartmann (4), par Ampère, Elisée Reclus et Léon de Rosny (5), cette vérité éclate dans la flore et dans la faune de l'Egypte, dans les monuments, la langue, la religion et les caractères ethniques du peuple égyptien ; elle crie, par la bouche autorisée de Champollion et en forçant la convic

---

(1) « Les Européens dérobèrent aux Sarrasins des procédés de travail qui avaient été perdus en Occident, et l'industrie et le commerce en reçurent une impulsion nouvelle ». (Deschamps, *Histoire des Doctrines économiques*). Or, les peuples que les historiens et les géographes désignent sous le nom de *Sarrasins* et de *Maures* étaient, à n'en pas douter, des Africains métis, c'est-à-dire des négroïdes, comme les Egyptiens.

(2) *Grammaire égyptienne*, introduction.

(3) *Briefe aus Ægypten und Æthiopen*, p. 36.

(4) *Les Peuples de l'Afrique*, p. 16 et 63.

(5) *Voyage en Egypte et en Nubie*, p. 55. — *Congrès international des sciences ethnographiques*, Paris 1878.

Digitized by Google

tion de Maspéro : « *L'Egypte est toute d'Afrique et non d'Asie!* » Elisée Reclus a d'ailleurs définitivement clos toute discussion sur ce point par les lignes suivantes, qui sont le dernier mot de la science :

« L'orgueil de race, duquel les historiens ne se défient pas assez, a donné naissance à ce préjugé très répandu, que les Africains n'ont eu, pour ainsi dire, aucune part dans l'œuvre générale de la civilisation... Quelle que soit la part des éléments qui ont formé le peuple auquel nous faisons remonter nos origines intellectuelles, *il est certain que la civilisation est bien d'origine africaine;* elle est née dans l'étroite et féconde vallée du Nil, entre l'aride rocher et le sable plus aride encore... Même pour l'industrie, l'Afrique a contribué pour une certaine part à l'avoir commun de l'humanité... Dans les produits de l'antique industrie égyptienne, on reconnaît aussi fréquemment des formes que l'on retrouve en Nubie, en Abyssinie, et jusque dans le Soudan. » (*Nouvelle Géographie universelle*, 5[4]e série, p. 32-34).

Quel fut le sort de l'Afrique, dans le grand mouvement de compénétration évolutive qui date de l'ère chrétienne ? Les Romains, il est vrai, ont possédé des colonies dans le continent africain, mais seulenent sur les côtes voisines de la Méditerranée ; le centre de l'Afrique leur resta aussi inconnu que l'Amérique. Au cinquième siècle, quelques tribus musulmanes pénétrèrent dans l'intérieur et s'y établirent ; mais quels bienfaits les Africains pouvaient-ils retirer du contact de ces conquérants féroces, pour qui le fanatisme et l'intolérance sont des dogmes sociaux, et qui, plongés eux-mêmes dans l'ignorance et la barbarie, sont demeurés jusqu'à nos jours les ennemis implacables de la science et de tout progrès intellectuel ? Il est vrai encore que l'Afrique a eu des relations, qu'on a bien voulu appeler commerciales, avec des hommes qui, non seulement appartenaient à des nations civilisées, mais encore se donnaient le nom de chrétiens. Quels étaient ces hommes ? Des négriers, c'est-à-dire les monstres dont nous avons raconté les forfaits !...

Digitized by Google

Ainsi donc, les rapports de l'Afrique avec l'Europe moderne n'ont été pour elle qu'une source d'avilissement et de démoralisation. Cela donne l'explication d'un phénomène sociologique très curieux et spécial au continent noir. L'histoire des progrès du genre humain nous apprend que c'est généralement sur les bords des cours d'eau et sur les côtes de la mer, endroits le plus fréquentés, que la civilisation pousse ses premières racines, pour s'irradier de là, peu à peu, vers l'intérieur des terres. C'est précisément le contraire qui s'est produit en Afrique : les plus civilisés sont les habitants de l'intérieur ; ceux de la côte sont, relativement aux premiers, dans un état de barbarie et de dégénérescence manifeste. D'où provient cette anomalie, sinon de ce fait que les indigènes de l'intérieur ont eu, jusqu'à ces derniers temps, très peu de relations avec les Européens, tandis que les autres ont eu, depuis trois siècles, de constants rapports avec les bourreaux de leur race ?

Cette amère certitude, étreignant l'âme honnête de Thomas Clarkson, lui faisait adresser aux esclavagistes de son temps ce cinglant rappel à la pudeur :

« *De quel front osez-vous dire que les Africains sont d'une nature inférieure, quand c'est vous-mêmes qui êtes la cause de cette infériorité et que votre conduite en Afrique est la preuve de votre propre bassesse ?* »

Mais il y a plus. Cette prétendue infériorité intellectuelle et morale des nègres n'est rien moins que démontrée. Oui, malgré tant de circonstances défavorables, malgré l'ardeur d'un climat qui incite l'homme au repos perpétuel, les nègres du centre de l'Afrique, livrés à eux-mêmes, privés de secours étrangers, ont su réaliser une certaine organisation sociale. Ils sont loin d'être tous des sauvages ou des barbares. Et qu'on ne croie point à une affirmation gratuite ; elle est étayée, ainsi que nous l'avons déjà dit, par les témoignages de nombreux explorateurs, que nous produirons au chapitre suivant.

Digitized by Google

II. — Après l'histoire, on invoque, avec tout aussi peu de raison, la tradition biblique :

« Noé a maudit Cham et toute sa postérité »... (1)

M. Gabriel Hanotaux, chartiste académicien, plusieurs fois ministre des Affaires Etrangères de la République française, quoique payé pour savoir comment on écrit l'histoire, semble accorder créance officielle à une partie, tout au moins, de cette vieille légende (2).

Nous ferons remarquer aux fervents du folklorisme préhistorique que la fameuse malédiction de Noé ne tomba pas sur Cham, mais sur Chanaan, fils de Cham (Genèse, ch. 9, v. 13). Or, « l'Afrique n'a jamais été peuplée par la race de Chanaan, mais par celle de Phut ».

Noé a maudit Cham ou son fils Chanaan ? Soit ! Mais où donc est le registre d'état-civil qui établit la filiation de Cham ? « Plus d'un prétendu historien, » a écrit quelque part Voltaire, « ne fait point difficulté de dire : *Nous, nos aïeux, nos pères*, quand il parle des Francs qui vinrent piller les Gaules et s'en emparer... Hé, mon ami, est-il bien sûr que tu descendes d'un Franc ? »

Par contre, il est permis de se demander quelle famille européenne, n'a pas actuellement, ne fût-ce que par imprégnation, un peu de sang chamitique dans les veines. Et aux innombrables chrétiens qui pratiquent si étrangement la doctrine évangélique, nous disons : Si Cham ou Chanaan a été maudit dans sa postérité, cette malédiction n'est-elle pas entièrement effacée par le Christ, « mort sur la croix pour la rédemption de *tous* les hommes ? »

Au Congrès anti-esclavagiste tenu à Bruxelles en 1891, et

---

(1) D'autres se sont plu à considérer les Nigritiens comme les descendants directs de Caïn, que Dieu, pense-t-on, aurait marqué d'un signe : le meurtrier d'Abel serait devenu tout noir, après être né blanc, et sa postérité aurait généralement hérité cette malédiction physiologique. Cette opinion fantaisiste n'émane pas des théologiens.

(2) Voir le journal *Le Figaro*, du 6 avril 1899.

Digitized by Google

où l'auteur de ce livre eut l'honneur de représenter la République d'Haïti, le commandant Lovett Cameron, le célèbre explorateur anglais qui retrouva le corps de Livingstone, fit cette sensationnelle communication :

« ... Permettez-moi de vous montrer comment le Christ, en mourant, annula la malédiction adressée par Noé à la race de Cham, en voulant que ce soit un pauvre esclave noir qui vînt partager le poids de sa croix et le soulager dans ses souffrances.

» Ceux qui n'ont ni vécu en Orient, ni visité la Terre-Sainte, ne peuvent avoir qu'une idée bien inexacte de ce qui s'est produit le jour où le Fils de Dieu mourut. Moi qui ai voyagé et vécu dans ces pays, où l'atmosphère et les mœurs sont encore celles d'il y a deux mille ans, j'ai souvent été tenté d'affirmer que ceux qui ne connaissent pas l'Orient ne peuvent interpréter avec vérité les textes de la Bible.

» Je vous fais grâce de la description de l'effroi et de la douleur que je ressentis en reconstituant au milieu de ce pays le triste cortège qui se dirigeait vers le lieu du crucifiement. J'ai pu me représenter exactement le Christ, fatigué et couvert de blessures, marchant péniblement, suivi par une populace furieuse et cruelle, comme il n'y en a qu'en Orient, et qui n'épargnait pas à celui qui était l'objet de sa haine les injures et les outrages dont nous, Occidentaux, n'avons maintenant aucune idée.

» Au milieu des ordures, des pierres pointues, de la poussière et de la boue, le Sauveur des hommes, couronné d'épines, portant une lourde croix (la charge d'au moins quatre hommes), les pieds blessés, trébuchant à chaque pas sur ce chemin pierreux, faisait péniblement la douloureuse ascension. Enfin, la divine victime de la méchanceté humaine tombe, épuisée, sous son fardeau : ni les injures, ni les menaces, ni les coups de lance ne peuvent la forcer à avancer encore ; et elle allait expirer là, sur place, lapidée et déchirée par la foule, si les soldats, avides de plus grandes souffrances, ne l'avaient protégée pour faire durer le supplice et exécuter les ordres cruels de Pilate.

» A ce moment, un certain Simon de Cyrène passa, revenant des champs ; on le força brutalement d'aider le Christ à traîner sa croix, et la funèbre procession reprit sa marche.

» Qui était ce Simon de Cyrène ?

» C'était, j'en ai la conviction, un noir et un esclave. C'était un

Digitized by Google

homme méprisé par les Juifs et les Romains, puisque la foule pouvait l'insulter impunément et disposer librement de sa liberté. Il n'était pas Juif, sinon il eût logé pendant les fêtes de Pâques dans les murs de la Cité Sainte. Il n'était pas Romain, sinon sa seule déclaration : *Civis Romanus sum !* eût suffi pour lui obtenir la protection des soldats romains. Il n'était pas riche, sinon ses vêtements et sa suite auraient montré qu'il était capable d'acheter la justice, s'il n'avait pu l'obtenir autrement. Simon venait d'Afrique ; comme l'indique son nom, il était de Cyrène. C'était un esclave noir, un de ceux sans doute dont la vie, le travail et la famille étaient la propriété des empereurs et des sénateurs romains.

» Ma conviction à cet égard se trouve confirmée par l'Ecriture Sainte elle-même. N'y lisons-nous pas que Simon était le père d'Alexandre et de Rufus, tous deux *travailleurs libres ?* Pourquoi l'Ecriture noterait-elle ce fait, si ce n'est pour faire ressortir la différence de situation sociale qui existait entre le père et ses fils ?

» Ensuite, dans les *Actes des Apôtres*, parmi les Prophètes et les Docteurs, membres de l'Eglise d'Antioche, nous voyons figurer : « Simon, appelé *Niger*, et Lucius de Cyrène. » Cette juxtaposition de mots nous autorise à croire que Simon, le nègre, et Simon, qui aida le Christ à porter sa croix, ne forment qu'un seul et même homme.

» Enfin, Rufus, qui était le nom du second fils de Simon, est le nom qu'on donnait aux nègres roux, très nombreux dans la partie septentrionale de l'Afrique.

» Si je me suis aussi longuement étendu sur ce point, c'est afin de pouvoir vous prouver avec plus de certitude que *le Fils de Dieu a voulu montrer par sa Passion que la race noire a, en quelque sorte, plus de droits aux lumières et aux bienfaits de la civilisation chrétienne que la race blanche.*

» La participation d'un noir, d'un esclave, au transport de la croix, doit être pour nous une affirmation que la malédiction de Noé sur Cham et ses descendants devait désormais rester sans effet, et que noirs et blancs devaient participer aux mêmes droits et aux mêmes privilèges. C'est là une chose que les faits eux-mêmes établissent, et qu'il était bon de signaler aux uns et de rappeler aux autres. »

Nous irons plus loin que le commandant Cameron : nous demandons aux orientalistes de bonne foi si, en leur âme et conscience, ils ne croient pas avec Mgr Turner, des Etats-

Digitized by Google

Unis, que Jésus-Christ, divinement ou humainement né de la Bienheureuse Vierge Marie, appartenait lui-même un peu à la race africaine. « La population de Galilée, » déclare Renan dans sa *Vie de Jésus*, « était fort mêlée. Les conversions au Judaïsme n'étaient point rares en ces sortes de pays mixtes. Il est donc impossible de rechercher quel sang coulait dans les veines de celui qui a le plus contribué à effacer dans l'humanité les distinctions de sang. » On y arrivera peut-être un jour...

III. — L'asservissement des noirs est une conséquence de la lutte des races, lutte dans laquelle *les moins doués* doivent fatalement succomber.

D'abord, on n'est pas encore parvenu à donner du mot *race* une définition qui satisfasse entièrement l'esprit. Au surplus, nous nous refusons à considérer la barbare doctrine des Anglo-Saxons comme le dernier mot de la sociologie : au lieu de la *lutte pour la vie*, n'est-il pas préférable de préconiser *l'union pour le bonheur du genre humain ?*

Cette rengaîne pseudo-scientifique du triomphe *nécessaire* des *mieux doués* dans la lutte pour la vie est, au fond, une pure logomachie qui frise l'insanité, quand on l'applique à l'homme, animal pensant — ou du moins réputé tel. — Le bandit qui, très habilement surprend et assassine un honnête et paisible citoyen, le filou qui, avec un art parfait, soulage un naïf d'un magot inemployé, sont certainement *mieux doués* que leur victime. Pourquoi donc la loi positive et la conscience universelle sont-elles d'accord pour les condamner?... Les mieux doués ! Est-ce au point de vue physique? Mais les Africains ne le cèdent à aucune autre race, sous le rapport de la résistance et de l'adaptation au milieu. Est-ce au point de vue de la rouerie intellectuelle et de l'endurance morale ? Mais alors l'Européen devrait s'incliner devant la maëstria de l'Asiatique...

La formule en question n'est donc pas adéquate à l'idée

Digitized by Google

qu'on veut exprimer et ne peut, par conséquent, servir d'argument contre les nègres ou tout autre race arriérée.

Nous séparant ici des économistes orthodoxes, nous rejetons la conclusion de la doctrine darwinienne, même amendée par la théorie de Herbert Spencer. Sans doute, l'économie politique n'est pas une science morale proprement dite, mais ses maximes ne sauraient s'écarter de la loi morale qui domine absolument toutes les manifestations de la vie, individuelle ou collective; qui est le cadre, le conditionnement nécessaire de toute évolution, qui constitue enfin la caractéristique même de l'être humain vis-à-vis des animaux de la création. Autrement, on en arrive à considérer, avec Hobbes, l'aptitude homicide comme le *criterium* de la supériorité.

Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît : rien ne prévaudra jamais contre ce principe éternel. « Quelque chose est juste et quelque chose ne l'est point », disait le philosophe Jules Simon, à la veille du coup d'Etat de Napoléon III; « ceci est mon droit et ceci est le vôtre... Il faut comprendre cela ou sortir de l'humanité! »

IV. — « Par ses vices et ses défauts naturels, le nègre montre qu'il est vraiment fait pour son état inférieur ; le peu d'éducation dont il est susceptible, il le doit à la servitude ».

Un gouverneur de Columbia disait, en 1856 :

« Jusqu'à ce que la Providence en décide autrement, l'Africain doit continuer à être un porteur de bois et un tireur d'eau... Il fut un temps où une philanthropie niaise (*canting*) nous a peu à peu tourné l'esprit à croire que l'esclavage était injuste. Les recherches ont entièrement changé l'opinion commune sur ce point. Nous pensons maintenant que la Providence a mêlé les deux races sur le continent américain dans des vues sages, et que leurs rapports mutuels ont profité à toutes deux. *L'esclavage a élevé l'Africain à un degré de civilisation que la race noire n'a jamais atteint, en aucun temps ni en aucun pays*. »

M. Paul Bourget, un des plus brillants produits du rena-

Digitized by Google

nisme, partage cette opinion sur les nègres, qu'il appelle avec une compassion plus que suspecte « les fils d'une race à jamais domptée (1) ».

Nous savons ce qu'il faut penser des vices et des défauts des nègres, comparés à ceux des blancs. Il plaît aux colonistes de soutenir que les indigènes de l'Afrique ont moins de qualités morales que les représentants des autres races. Libre à eux d'abuser ainsi de l'encensoir! Mais on voudra bien nous dire depuis quand les défauts sont une raison de servitude. Combien d'Européens, à ce compte, mériteraient d'être exemptés de la chaîne et du fouet? Que de nations auraient alors besoin d'être renvoyées à une aussi bienfaisante école!

Miss Harriett Beecher-Stowe a suffisamment dramatisé les horribles scènes de l'esclavage pour nous dispenser d'insister sur les effets dépressifs de la servitude (2). Qu'on lise aussi « *Mes années d'esclavage et de liberté* », le livre si poignant vécu par Fréderick Douglass, ancien esclave devenu l'un des plus grands, sinon le plus grand orateur des Etats-Unis! Il y avait des blancs spécialement chargés d'éteindre l'étincelle

---

(1) Paul Bourget, *Outre-Mer*, t. II, p. 168. — Dans son roman intitulé *Cosmopolis*, où l'on ne retrouve guère le souffle de saine philosophie qui anime ses autres œuvres, l'auteur du *Disciple*, sacrifiant aux *idola tribus* du milieu social qu'il fréquente, met en scène une femme de couleur qu'il charge à plaisir de tous les défauts imaginables pour mieux faire ressortir les attrayantes qualités dont il pare complaisamment une protagoniste de race blanche. C'est un procédé d'une loyauté douteuse.

M. Bourget occupe, à l'Académie française, le fauteuil d'Alexandre Dumas, dont il eut à prononcer l'éloge. La gloire méritée de cet arrière petit-fils d'une négresse d'Haïti aurait dû suffire à refouler au fond de l'écritoire, peut-être trop argentifère, du « romancier psychologue » l'outrage qu'il lance si inconsidérément sur toute la race des sang-mêlés.

(2) Nous adressons, à cette occasion, toutes nos félicitations à Jean Coquelin, le digne fils de l'éminent comédien Coquelin aîné, pour la généreuse pensée qu'il a eue de reprendre ces jours-ci (juillet 1901), au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le mélodrame tiré de l'ouvrage de Miss Beecher-Stowe par MM. Dumanoir et Dennery.

Digitized by Google

sacrée dans l'âme de l'esclave et d'y détruire toute énergie morale; on les appelait des *rompeurs de nègres*. Douglass fut remis à l'un de ceux-là, nommé Covey :

« Les mauvais traitements, pas plus que le fouet », raconte-t-il, « ne me firent défaut pendant que me *rompait* messire Covey. Mais comptant plus, pour arriver à son but, sur l'excès de travail, il me surmenait sans pitié.

Le point du jour nous trouvait aux champs; minuit nous y retrouvait, en certaines saisons. Pour stimulants, nous avions la courbache; pour cordiaux, les volées de bois vert. Covey s'entendait au métier...

Brutalités, dégradations, travail aidant, les plus longs jours étaient trop courts à son gré; les plus courtes nuits, trop longues. Le dompteur accomplissait son œuvre : rompu, je l'étais. Ame, esprit, corps, élasticité, jets d'intelligence, tout était brisé, écrasé! Mes yeux avaient perdu leur flamme, la soif d'apprendre s'était évanouie, l'homme avait péri; restait la brute, la machine passive dont seule on avait besoin. Et si quelque éclair de l'ancienne énergie, quelque lueur d'espoir se rallumait soudain, c'était pour me laisser plus dévasté. » (1)

Si, au lieu d'avoir passé au sein de l'esclavage les plus fécondes années de sa jeunesse, Frederick Douglass avait été élevé à l'Université de Cambridge, d'Oxford ou de Westpoint, il eût sans nul doute obtenu toutes les palmes qui font la réputation des hommes les plus savants parmi les Anglo-Américains. Que d'intelligences comme celles-là l'esclavage a empêché d'éclore !..

La dégradation morale, on ne saurait trop le répéter, n'est pas la cause, mais bien la conséquence de la servitude. Après trois siècles et plus de ce prétendu régime éducateur, les philanthropes parlent de liberté. — « Prenez garde ! » s'écrient d'une même voix ces ineffables colons, « vous allez jeter dans la société des êtres ignorants et dépravés !... »

Il est temps, en vérité, de renoncer à ce pitoyable argument. Les craintes des civilisateurs démentent leurs promesses.

---

(1) Fred. Douglass, *op. cit.*, pages 85-87.

Digitized by Google

V. « Les blancs ne peuvent supporter les ardeurs du soleil ; le climat tropical oblige à employer des noirs. »

Est-il vrai que la chaleur soit à ce point insupportable à la constitution des hommes de race blanche ? « Il est permis d'en douter », répond Augustin Cochin, « car avant l'introduction des nègres aux Antilles, on s'est servi des blancs, à Cuba pendant dix ans, à Saint-Domingue pendant dix-huit ans ; de même à la Guyane et au Brésil... *Des documents certains prouvent que le travail des noirs s'est introduit, non pas à cause de la mortalité des blancs, mais à cause de leur paresse.* Et il n'est pas douteux que là où le travail est pénible aux blancs, il est également pénible aux noirs ; c'est bien pour cela qu'on les y contraint par la force (1). »

Pendant 148 ans, de 1626 à 1774, les ouvriers employés aux colonies furent des engagés blancs. Choisis au hasard par les capitaines, transportés dans de très mauvaises conditions, traités comme de vrais esclaves durant leur engagement, ces ouvriers n'en sont pas moins devenus la souche d'un grand nombre de familles, qui habitent encore les colonies. Ce sont des blancs qui ont construit le chemin de fer de Kingstown à Sapnishtown, à la Jamaïque, sans qu'il en soit mort un seul. (2)

Lorsque, par un ordre en Conseil du 12 juillet 1837, le gouvernement britannique autorisait l'introduction de travailleurs indiens dans la Guyane anglaise, et qu'à la Jamaïque, on encourageait par une prime de 15 livres sterling l'importation des ouvriers blancs, l'expérience était déjà accomplie sur plusieurs points : des Européens, engagés pour un temps fixe, et venus de Madère, de Fayal, d'Irlande, d'Angleterre, d'Allemagne, travaillaient dans diverses colonies à la fabrication du sucre. « La possibilité d'employer des blancs aux travaux dont on avait cru jusqu'ici les nègres

(1) Augustin Cochin, *L'abolition de l'esclavage*, t. II, p. 87.

(2) *Revue coloniale*, 1845 et 1847 ; — *Histoire du travail aux colonies*, par Maurel.

Digitized by Google

seuls capables, n'est donc plus une présomption ; elle est parfaitement constatée ». (A. de Gasparin, *op. cit.*, p. 102).

Un éminent spécialiste anglais, sir William Moore, a d'ailleurs déclaré, en 1899, à l'Institut colonial international, que, en prenant certaines précautions (1), « l'influence délétère des climats chauds peut être complètement annihilée ou, tout au moins, réduite à un très petit minimum ».

Mais nous concédons qu'il y a certains points de l'Afrique dont les indigènes seuls peuvent supporter l'accablante température. De ce fait résultent, à notre avis, deux conséquences principales : 1° Partout où le soleil n'arde pas ses rayons avec la même intensité, l'argument cesse d'être applicable. 2° les obstacles climatériques indiquent la division nécessaire du travail entre les hommes, mais ne justifient nulle part l'asservissement des races indigènes.

VI. — Un dernier argument, communément répété, synthétise en quelque sorte tous les jugements passionnément intéressés portés sur les peuples d'origine africaine, argument d'autant plus perfide qu'il n'implique en apparence aucune idée de dénigrement et que de bons négrophiles en font parfois état avec les meilleures intentions du monde :

« Les noirs sont de grands enfants qui ont besoin de tutelle. »

Et les blancs donc? Comment se comportent-ils généralement dans le cours de leur vie ? Passons en revue quelques catégories sociales.

---

(1) Ces précautions sont les suivantes : « Boire et manger avec une grande modération ; éviter le refroidissement de toutes les manières ; consommer des légumes frais en quantité suffisante ; avoir, autant que possible, la nuit, un sommeil réparateur ; prendre journellement de la quinine et de l'arsenic à faible dose durant la saison où règne la malaria ; enfin, séjourner périodiquement dans un climat plus froid. » C'est, en somme, de l'hygiène strictement rationnelle.

Le corps humain peut, d'ailleurs, supporter des températures extrêmes très variables, suivant la force de résistance particulière de chaque individu.

Digitized by Google

Voici, par exemple, les ouvriers. Est-ce que le législateur, dans tous les pays d'Europe et d'Amérique, ne s'est pas vu obligé d'édicter en leur faveur des mesures spéciales de protection et de les défendre, dans bien des cas, contre leur propre imprudence ou imprévoyance ?

De même pour les soldats. Interrogez les médecins et les instructeurs militaires, depuis le sergent jusqu'au général chef de corps d'armée, tous vous affirmeront que leurs hommes, même en ce qui touche leurs intérêts matériels les plus immédiats, agissent pour la plupart comme de vrais bambins ; et si les bergers galonnés sont en veine de confidence, ils vous révéleront sur leur troupeau armé des faits véritablement stupéfiants. Les militaires, chez tous les peuples, ont toujours été considérés, avec raison, comme des « bébés qui portent moustache » ; c'est ce qui explique leur faible pour les nourrices et les bonnes d'enfants...

Faut-il parler du paysan proprement dit? Qu'il soit Français, Anglais, Allemand, Belge, Italien, Suisse, Hollandais, Autrichien, Espagnol, Russe, Portugais, Danois, Grec, Suédois, Norvégien ou Turc, le malheureux dont la sueur féconde la terre et nourrit ses concitoyens ne vit-il pas dans une enfance perpétuelle, d'autant plus caractérisée qu'elle n'exclut pas les vices de l'âge mûr si effroyablement développés par la civilisation moderne ?

En défalquant les ouvriers, les soldats et les paysans de la masse totale d'une population, que reste-t-il ? Les bourgeois et la classe dirigeante. Mais beaucoup, parmi ceux-là, sont pourvus de conseils judiciaires, ou démontrent quotidiennement, par leurs actes, qu'ils méritent d'en avoir.

Est-ce que, dans les Républiques dites parlementaires, où le besoin d'un Code de civilité puérile et honnête se fait parfois si cruellement sentir, les représentants des peuples prétendus souverains ne se conduisent pas constamment comme des gamins de faubourg, bien qu'ils traitent eux-mêmes en petits joueurs de cerceau les membres du gouvernement qu'ils se sont donné ? D'autre part, la principale raison invoquée par

Digitized by Google

les esprits autoritaires pour justifier le maintien des monarchies n'est-elle pas que les peuples ne sauraient progresser sans une ferme direction tutélaire? Or, sur les 300 et quelques millions d'habitants que compte l'Europe, combien vivent sous le régime républicain qui, théoriquement, est celui des hommes capables de se diriger eux-mêmes? A peine un sixième, et encore l'incohérence tumultueuse qui caractérise la vie politique de ces pseudo-républiques est-elle plutôt de nature à déprécier le principe républicain.

Mais généralisons encore plus le débat.

Les hommes n'affirment-ils pas que les femmes sont incapables de fixer un certain temps leur esprit sur les choses sérieuses et que, en dehors de l'amour, occupation suprême, leur vie s'écoule en mille futilités plus ou moins charmantes? Ce sont des enfants, disent-ils, — même quand elles ont de la barbe, ce qui, d'ailleurs, est contre nature. A quoi les femmes répondent, non sans raison, que la plupart des hommes n'ont de la virilité que les apparences, et elles le prouvent, mariées ou non, en menant le sexe qui se croit fort par le bout du nez ou par tout autre appendice naturel.

La vaniteuse manie des titres et des décorations, qui sévit en Europe avec tant de fureur, n'est pas pour infirmer notre démonstration. Dernièrement, un fonctionnaire de village allemand faisait condamner à 100 marks d'amende, « pour insulte à un magistrat », un pauvre contribuable qui, en lui adressant une lettre, l'avait qualifié seulement de « bien né » (*wohlgeboren*), au lieu de « hautement bien né » (*hochwohlgeboren*). N'est-ce pas à s'hypertrophier la rate? comme le modulait, en se pâmant, l'excellent Iukhantor, prince héritier du Cambodge...

Il paraît qu'il se trouve encore des adolescents qui, pour vieillir prématurément leur aspect extérieur, vont jusqu'à violenter leur système pileux à l'aide d'inavouables spécifiques! C'est un souci parfaitement inutile, au point de vue moral: « Les enfants », — assure La Bruyère dans son chef-d'œuvre d'observations sociologiques, « sont hautains, dédaigneux, colères, envieux, intéressés, paresseux, volages, timides, intempé-

Digitized by Google

rants, menteurs, dissimulés : ils rient et pleurent facilement; ils ont des joies immodérées et des afflictions amères sur de très petits sujets; ils ne veulent point souffrir de mal et aiment à en faire : ils sont déjà des hommes » (1)... Qu'ajouter après cela ?

La conclusion de cet ensemble de faits, dont nous nous excusons de n'avoir pas su mieux condenser l'exposé, c'est que, selon le mot de Victor Hugo,

Tous les hommes sont l'homme !..

Si donc les noirs sont de grands enfants, les blancs le sont aussi au même degré; la seule différence qu'aient constatée jusqu'ici quelques philosohes, qui se sont bien gardés de la crier sur les toits, c'est que ceux-ci sont des enfants un peu plus vicieux et plus méchants que ceux-là.

Plaise à Dieu que les indigènes de l'Afrique restent le plus longtemps possible de *grands enfants !* Ils auront ainsi plus de chances de préserver leur âme de l'universelle corruption (2).

*
* *

Ces arguments que nous venons de réfuter datent de plusieurs siècles déjà, car il en est qui remontent à Aristote. Qu'ont inventé les négrophobes de notre époque?

Le 17 septembre 1894, le *Petit Parisien*, journal où l'on soutient parfois des théories esclavagistes, publiait ce qui suit, sous une signature d'emprunt :

« Les civilisés d'Europe ont pris sous leur protection ces pauvres primitifs, pour les sauver de la traite. Louable entreprise ; mais quel résultat utile a-t-on obtenu ?

Le nègre ne travaille que contraint et forcé. S'il n'est pas la bête de somme d'un maître, il est l'esclave de la plus misérable paresse.

Le grand problème africain pour les Français, pour les Anglais, pour les Allemands, pour les Belges, qui se sont partagé la besogne, c'est de discipliner les nègres au travail libre.

---

(1) La Bruyère, *Les Caractères*, édition de 1885, p. 244.

(2) « En vérité, je vous le dis, si vous ne vous convertissez et ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » (*Evangile selon saint Mathieu*, 18).

Digitized by Google

Fera-t-on jamais entrer dans la tête d'un nègre cette conception toute moderne de l'amour du travail (1), que nous avons tant de peine, malgré tous les artifices de l'émulation, à inculquer dans le cœur de nos enfants ?

A la différence de ce que font les Anglais, nous n'admettrons pas l'empoisonnement systématique des nègres comme moyen de colonisation. Mais il sera bien convenu qu'ils seront, de gré ou de force, disciplinés au travail. Il n'y a pas d'autre méthode de les amener à une civillsation relative, *s'ils sont capables de s'élever à ce niveau.*

Si l'on est retenu par des scrupules philosophiques, nous n'avons rien à faire en Afrique et il faut laisser le champ libre aux marchands de poudre et d'alcool. *Il ne se passera pas un long siècle avant qu'il n'y ait plus de nègres,* et alors les Européens pourront agiter la question de savoir s'il ne serait pas expédient de la repeupler de Chinois. »

Le 27 février 1899, le même journal était obligé de faire amende honorable par la constatation suivante :

« Dans un banquet tout récent, le gouverneur de l'Etat de New-York a rendu un éclatant hommage à la valeur des volontaires nègres engagés dans la guerre contre Cuba. C'est en répandant leur sang pour affranchir leurs frères de la grande île, sous le drapeau étoilé, qu'ils achèvent de conquérir leurs lettres de grande naturalisation dans la République américaine.

» Il est des races que la nature, l'histoire et les préjugés ont ainsi condamnées à racheter leur droit à l'existence. *La race noire déploie dans cette lutte pour la vie une vigueur que de longs siècles d'esclavage et de persécution n'ont pas épuisée. Elle ne marche plus vers son émancipation morale, qui a été universellement proclamée. Elle s'achemine vers*

---

(1) L'homme moderne, observe le professeur Deschamps, n'aime pas plus le travail que l'homme antique : aujourd'hui, comme autrefois, l'homme travaille parce qu'il le faut pour vivre. Il y a une distinction à établir entre *aimer* et *honorer* le travail. Ceux qui, de notre temps, célèbrent la vertu sociale du travail sont surtout ceux qui ne travaillent pas ; mais, sans aimer le travail, on peut le mépriser ou l'honorer. (Deschamps, *Histoire des doctrines économiques*).

Digitized by Google

son affranchissement matériel, lentement mais sûrement. Çà et là, on la voit prétendre au partage du pouvoir et on se demande comment et pourquoi, graduellement, elle n'y parviendrait pas.....

» Une passagère confraternité d'armes ne saurait effacer l'intense rivalité des deux races, et *quand on considère le caractère prolifique de l'immense famille noire et ce qu'elle peut faire, une fois qu'elle est encadrée dans la civilisation, on se demande à laquelle des deux races appartiendra un jour la suprématie dans le Nouveau-Monde.* »

Qu'est-ce à dire, Monsieur le chroniqueur ? Mais alors, les nègres ne sont donc pas appelés à disparaître de sitôt !...

Il est certain que les civilisés d'Europe ont tout fait, depuis quatre cents ans, pour réduire les Africains autochtones à l'état de souvenir ethnographique ; mais les noirs y ont mis un entêtement extraordinaire, ils ont *continué*, comme le leur conseillait l'inoubliable maréchal de Mac-Mahon (1), et, pendant que les coupes sombres faisaient rage dans le vieux tronc bronzé à la sève persistante, de nouveaux rameaux poussaient en Amérique, décelant une trempe et une robustesse qui déconcertent la ténacité des pâles exterminateurs.

Allons ! dépose ta hache impuissante, bûcheron mal avisé de la civilisation occidentale, et si ton cœur reste fermé aux appels de l'humanité, écoute au moins les prudentes suggestions de tes intérêts mieux compris !

---

(1) Au cours d'une visite d'inspection à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, le Président Mac-Mahon avisa un élève-officier noir faisant partie du « Premier bataillon de France » et, avec la même spontanéité d'impression qui lui suggéra un jour, devant les désastreux effets d'un terrible ouragan, cette exclamation d'un pathétique tout protocolaire : « *Que d'eau ! Que d'eau !* » le brave maréchal laissa tomber de ses lèvres officielles cette phrase lapidaire qui passera aussi à la postérité : « *Ah ! c'est vous, le nègre ?... Eh bien... continuez !* » — Ce « nègre historique » s'appelle Maximilien Liontel. Devenu lieutenant de dragons, il quitta l'armée pour entrer dans la magistrature coloniale. Il est, actuellement, procureur général *in partibus*.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE, D'APRÈS LE TÉMOIGNAGE DES PREMIERS EXPLORATEURS

Nous avons fait connaître les opinions des contempteurs de la race africaine ; qu'on nous permette maintenant d'y opposer les appréciations de quelques voyageurs qui ont été en situation de bien juger et dont la sincérité est au-dessus de tout soupçon.

Une constatation s'impose, tout d'abord : les premiers explorateurs qui ont visité l'Afrique en sont *tous* revenus avec des idées favorables à la race noire. La dépréciation des indigènes des colonies d'exploitation est l'œuvre systématique de la politique, c'est-à-dire du mensonge au service d'une ambition malsaine et d'une cupidité insatiable.

Ecoutez, pour commencer par un Anglais, cette relation du célèbre Mungo-Park extraite de son *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique* (1806) :

« La ville de Ségo, capitale du Bambara, consiste en quatre grandes divisions ou quartiers que traverse la rivière Joliba ou Niger ». Les mosquées, les maisons à deux étages et construites en argile ; les bateaux couvrant le fleuve ; la population, les campagnes cultivées des environs, tout présente à l'explorateur un aspect de civilisation qu'il ne s'attendait pas, dit-il, à voir au centre de l'Afrique.

Dans tout le pays des Mandingues, Mungo-Park a trouvé « des étoffes de coton tissées et teintes sur les lieux, puis converties en vêtements cousus avec des aiguilles de fabrique indigène ». Il y a vu exercer des industries de toutes espèces :

Digitized by Google

« Les nègres composent avec un de leurs grains une bière excellente, en faisant fermenter la semence à peu près comme on traite l'orge en Angleterre. Ils font de la poudre, manufacturent des poteries d'une grande solidité, tannent les peaux de bœufs, de moutons ou de chèvre et ont acquis l'art de les teindre en jaune et en rouge d'une manière inaltérable... L'intérieur du pays des Mandingues abonde en riches mines de fer, que les habitants savent exploiter ; les fourneaux dont ils se servent pour la fonte du minerai sont d'une construction simple, mais parfaitement adaptés à l'objet. Avec ce fer ils fabriquent des lances, des houes, toutes les armes et tous les ustensiles dont ils ont besoin. Ils travaillent de même leur or natif ; non seulement ils savent le fondre avec un sel alcalin qu'ils préparent, mais ils en font des bijoux, tels que bracelets, colliers, pendants d'oreille. Ils tirent aussi l'or en fil et en fabriquent plusieurs ornements avec beaucoup d'intelligence et de goût. »

« L'amour maternel », continue Mungo-Park, « qui ne connaît ici ni la contrainte, ni les distractions de la vie civilisée, est remarquable chez ces peuples. Le plus tendre retour, de la part des enfants, en est la récompense. « *Frappe-moi, mais n'insulte pas ma mère !* » est une expression familière à tous les indigènes. J'ai vu partout régner le même sentiment, et j'ai observé, dans toute l'Afrique, que le plus grand affront qu'on pût faire à un nègre, c'était de parler avec mépris de celle qui l'a mis au monde.

» L'amour de la vérité est une des premières leçons qu'une mère mandingue enseigne à son enfant. Je rencontrai, un jour, une vieille femme qui suivait le corps de son fils, blessé mortellement ; elle pleurait beaucoup, et la seule consolation qu'avait cette infortunée était de s'écrier : « Jamais il n'a dit un mensonge ! » Parole admirable qui, aux yeux de Dieu et du philosophe, suffit à mettre cette pauvre païenne de l'Afrique au-dessus de bien des « mères chrétiennes ».

Mungo-Park, perdu dans l'intérieur du continent noir, éprouva plus d'une fois la charité des nègres. Il raconte, entre autres, le fait suivant :

« Je fus obligé un jour, c'était près de Ségo, de m'asseoir au pied

Digitized by Google

d'un arbre sans avoir rien à manger. Vers le soir, une femme revenant des travaux de la campagne s'arrêta pour m'observer, et, voyant mon air fatigué, elle s'informa de ma situation. Je l'en instruisis en peu de mots. Elle prit alors la bride de mon cheval, que j'avais déjà dessellé, et d'un air de bonté me dit de la suivre. Elle me conduisit dans sa hutte, alluma une lampe, étendit une natte, m'engagea à me coucher et sortit. Elle revint bientôt avec un poisson à la main, le fit légèrement griller sur des cendres et me le donna à manger. Après avoir ainsi accompli les devoirs de l'hospitalité, ma respectable hôtesse me montra une natte du doigt et me dit que je pouvais dormir là en toute sécurité. Puis, s'adressant aux autres femmes de sa famille qui étaient venues et s'occupaient à me regarder avec étonnement, elle leur dit de prendre leur ouvrage habituel, qui consistait à filer du coton. Elles se livrèrent à cette tâche une partie de la nuit. Elles entremêlaient leur travail de chansons ; j'en remarquai une qu'elles improvisèrent et dont j'étais moi-même le sujet. Une jeune fille chantait seule et, de temps en temps, ses compagnes joignaient leurs voix à la sienne en forme de chœur. Ce chant était modulé sur un air doux et plaintif; j'en ai retenu les paroles dont voici la traduction littérale :

— « *Le vent mugit dans les airs, la pluie tombe à flots précipités.*

Le pauvre homme blanc, faible et abattu, est venu s'asseoir sous notre palmier.

Hélas! il n'a point de mère pour lui présenter du lait, point d'épouse pour lui moudre son grain. »

Le chœur : « Prenons pitié du pauvre homme blanc! Il n'a point de mère pour lui présenter du lait », etc.

Et Mungo-Park ajoute, avec une tristesse dont nous ressentons toute l'amertume :

« Peut-être, à l'heure où je transcris ces lignes, la fille de cette brave femme ou quelqu'une de ces charmantes fileuses a-t-elle été volée à sa mère, livrée à un négrier, et creuse-t-elle maintenant la terre sous le fouet d'un commandeur! »

Enfin, arrivé au terme de son voyage, Mungo-Park écrit :

« Encore un jour, et j'allais me trouver avec mes compatriotes, dans les bras de mes amis. Cependant, quelque raison que j'eusse

Digitized by Google

de me réjouir, ce n'est pas sans une vive émotion que je me séparai des noirs, mes malheureux compagnons de voyage, dont la plupart, je le savais, étaient destinés au plus dur esclavage dans des contrées lointaines. Dans le cours d'un voyage pénible de plus de 500 milles anglais, sous les chaleurs brûlantes des tropiques, ces pauvres gens, au milieu de leurs souffrances présentes et de celles qui les attendaient, avaient encore pitié des miennes... Nous nous quittâmes en soupirant, en nous exprimant nos regrets, en nous comblant de bénédictions mutuelles. Je gémissais de n'avoir à leur offrir que mes vœux et mes prières. Ils devinèrent ma peine : « Nous savions, me dirent-ils affectueusement pour me consoler, que c'était là tout ce que vous pouviez nous donner; nous n'en voulons pas davantage! »

Bosman, un autre Anglais (*Voyage en Guinée*, 1705) trouva le royaume d'Angola très bien gouverné par une femme ; il s'enthousiasma du nombre des villes, des mœurs et de l'industrie des indigènes de cette région (1).

Adanson, qui visita le Sénégal en 1754, en parle comme d'un Eden ; il y rencontra des nègres très sociables qui lui rappelaient, dit-il, l'idée des premiers hommes. Il s'étonne de voir ces prétendus sauvages lui nommer un grand nombre d'étoiles et « raisonner pertinemment sur les astres » ; il assure qu'avec des instruments appropriés, ces nègres deviendraient de bons astronomes (*Voyage au Sénégal*, p. 149).

Stedman croit les noirs capables de grands progrès et leur accorde spécialement le génie poétique et musical. Il énumère leurs divers instruments à bouche et à cordes, au nombre de dix-huit, sans mentionner cependant le *balafo* ou *balafa* dont parlent d'autres voyageurs et qui, formé d'une vingtaine de bois durs de dimensions décroissantes, « résonne comme un petit orgue ». (D'après Grégoire.)

« Les nègres sont généralement sensibles », dit ailleurs le même explorateur. « Ils sont susceptibles d'amour ; et la jalousie, dans leur sein, produit les plus terribles effets.

(1) « Selon M. Smith », lisons-nous dans l'*Esprit des Lois* de Montesquieu (liv. VII, ch. XVII), « on se trouve très bien du gouvernement des femmes en Afrique. »

Digitized by Google

Leur retenue mérite d'être citée, car durant plusieurs années de résidence au milieu d'eux, je ne me rappelle pas en avoir vu un seul donner en public un baiser à une femme. Les négresses ont une tendresse extrême pour leurs enfants. Pendant les deux années qu'elles les allaitent, elles ne cohabitent point avec leurs maris. Elles se le reprocheraient comme une chose dénaturée et nuisible à leurs nourrissons... La propreté des nègres est très remarquable ; ils se baignent au moins trois fois par jour ».

« La propreté est un des caractères des nègres et singulièrement des femmes », remarque aussi Moreau de Saint-Méry. « Elles cherchent l'eau sans cesse et, lors même qu'elles sont réduites à n'avoir que des vêtements malpropres, leur corps est fréquemment plongé dans le bain d'une eau vive et courante, à moins qu'elles ne soient forcées de se contenter de l'eau de pluie qu'elles ont recueillie (1) ».

Le major Denham (*Voyages et découvertes dans le Nord et les parties centrales de l'Afrique*, 1824) dit, de son côté :

« Si on trouve que j'ai parlé trop favorablement des Africains au milieu desquels nous nous trouvions jetés, je répondrai simplement que *je les ai dépeints tels que je les ai vus : hospitaliers, bienfaisants, honnêtes et généreux.* Jusqu'au dernier moment de ma vie, je me les rappellerai avec affection. *Oui, il y a dans le centre de l'Afrique plus d'un enfant de la simple nature qui se distingue par des principes et des sentiments dont s'honorerait le chrétien le plus civilisé.* »

Le capitaine Clapperton, compagnon du major Denham, parle d'hôpitaux qu'il a vus en Afrique :

« Il y a dans l'intérieur des murs (à Kano) un quartier ou village assigné aux malheureux affligés de cécité ; le gouverneur leur accorde quelques secours. *Cette petite ville est de la plus grande propreté* et il n'y a que des aveugles et des esclaves qui puissent l'habiter. »

---

(1) Moreau de Saint-Méry, *Description de la partie française de Saint-Domingue*. Philadelphie, 1897, t. Ier, p. 43.

Digitized by Google

Bruce, au retour de son voyage d'Abyssinie, a passé par le Sennaar. Les nègres qui fondèrent ce royaume venaient de la rive occidentale du Nil Blanc ; ils conquirent le pays sur les Arabes, qui sont restés leurs tributaires. Ce sont eux qui bâtirent la ville de Sennaar ; ils y conservaient des registres où Bruce trouva les noms de tous leurs rois et la date de leur règne, par ordre chronologique, depuis l'an 1504, époque de la conquête. « Ces nègres, appelés Shillouks (1), pratiquent l'inoculation de la petite vérole de temps immémorial. » (*Voyage aux sources du Nil*, livre VII, ch. 9).

G. Mollien (*Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, fait en 1818 par ordre du gouvernement français, 1re édition, 1820) écrit, en tête de la préface de son livre :

« *Mes récits serviront à prouver que les nègres, que nous regardons comme des barbares, loin d'être dépourvus de connaissances, ne sont guère moins avancés que la plupart des habitants de la campagne en Europe.* »

Caillé, le courageux explorateur, a parcouru pour arriver à Tombouctou des pays dont les indigènes connaissaient l'usage de la monnaie et des douanes. Voici ce qu'il rapporte de son séjour à Jenné (Dienné) :

« Le chef a établi en cette ville des écoles publiques, où tous les enfants vont étudier gratis. Les hommes ont aussi des écoles, suivant le degré de leurs connaissances.

» Les habitants de Jenné sont très industrieux et très intelligents. On trouve dans cette ville des tailleurs, des forgerons, des maçons, des cordonniers, des emballeurs. Elle expédie beaucoup de marchandises à Tombouctou ; on y fait le commerce en gros et en détail, et dans toute la contrée on se sert de monnaie comme moyen d'échange. »

---

(1) Ce sont les descendants de ces mêmes Shillouks que rencontra le commandant Marchand, au sortir du Bahr-el-Gazal, et dont l'appui permit à la célèbre mission française du Congo-Nil de s'établir solidement à Fachoda avant la venue des Anglo-Egyptiens.

Digitized by Google

Quand, au début du siècle dernier, l'explorateur allemand Barth parcourut les régions du lac Tchad, il fut également très surpris d'y voir « des villes policées, défendues par des armées puissantes, comptant, par vingt mille, des cavaliers vêtus de la cotte de mailles et couverts d'un casque »; il assista aux conseils des rois, à l'enseignement donné, dans les mosquées, par des imans venant de la Mecque; il suivit « de longues routes semées d'un peuple paisible se rendant aux marchés des villes et vaquant à ses affaires ». Tombouctou, alors la capitale de l'Afrique occidentale, était un grand centre d'affaires, l'entrepôt général de la richesse de ces vastes régions. Ce passé est récent. Il a connu des splendeurs qui ont duré des siècles.

Un mensonge très accrédité est que les noirs ont l'horreur du blanc et lui témoignent une hostilité naturelle (1). Laissons parler les frères Lander, après leur premier voyage :

« Il nous arrive journellement d'être salué sur la route par des acclamations bienveillantes et des souhaits, tels que ceux-ci : « J'espère que vous trouverez le sentier commode !... Dieu vous bénisse, hommes blancs ! »

» A mesure que l'on approche de Yaourie, on aperçoit de tous côtés de vastes champs cultivés en blé, en riz, en indigo et en coton. Les laboureurs occupés à ces cultures sont accompagnés d'un tambour qui, par le son de son instrument, les anime, les aiguillonne au travail...

» La toile que fabriquent les habitants de Zangoskie est aussi belle que celle de Nesfé. Les robes et les pantalons qu'ils en font sont parfaits et ne déshonoreraient pas une manufacture anglaise. Nous avons vu aussi des bonnets qui ne sont qu'à l'usage des femmes; c'est un tissu de coton entremêlé de soie, et d'un travail exquis ».

M. Laird, autre Anglais qui remonta le cours du Niger en 1832, présente les nègres sous un jour non moins favorable :

(1) Il faut avouer qu'en plus d'un point de l'Afrique, ce sentiment d'hostilité de la part des indigènes ne serait que trop justifié, s'il existait.

Digitized by Google

« *Je puis assurer que les négociants européens seront bien reçus par les habitants de l'intérieur de l'Afrique. Ils n'y trouveront aucune disposition hostile.* Sur les bords du Niger, la vie et la propriété sont aussi en sûreté que sur les bords de la Tamise. La seule chose qui empêche les nations de l'intérieur de trafiquer avec les Européens établis sur la côte, c'est la terreur que porte avec lui le nom d'homme blanc et qui tend à maintenir dans le pays la désorganisation produite par la traite ».

Proyart, dans son *Histoire de Loango*, publiée en 1776, constate également que « si les nègres qui habitent la côte et fréquentent les Européens sont enclins à la fourberie, au libertinage, ceux de l'intérieur sont humains, obligeants, hospitaliers ». Cet éloge est répété par Golberry, qui « proteste contre la présomption avec laquelle les Européens calomnient et méprisent ces nations, que l'on appelle si légèrement sauvages ».

M. Roger, ancien gouverneur colonial français, écrit :

« Dans les villages du Wallo (rive gauche du Sénégal) on rencontre plus de nègres sachant lire et écrire l'arabe, qui est pour eux une langue morte et savante, que l'on ne trouverait dans nos campagnes de paysans sachant lire, écrire le français... Je pense devoir comparer les nègres, que j'ai vus de près et longtemps, avec les paysans de plus d'une province de France. *Blancs et noirs, dans un état social pareil, ont un caractère pareil*; ce sont, quoi qu'on en puisse dire, les mêmes qualités, les mêmes défauts, et, sous tous les rapports, intellectuels et moraux, ce sont bien les mêmes hommes. » (*Bulletin de la Société géographique*, 1827).

M. Roger a publié, en 1828, un recueil de fables sénégalaises dont quelques-unes sont remarquables par le tour et l'originalité. On sait l'immense réputation que le fabuliste et philosophe Lokman avait dans l'antiquité arabe. Mahomet le cite dans le Coran (ch. 31). Certains auteurs inclinent même à croire que l'Esope des Grecs n'est autre que le Lokman des

Digitized by Google

Arabes (1). Cela n'a rien d'improbable; les Grecs s'étaient assimilé et approprié tant de choses et tant d'hommes du passé! (2) Quoi qu'il en soit, Lockman était nègre et, en outre, esclave comme Esope.

La saillie, spirituelle ou philosophique, la répartie primesautière, ne manquent pas plus aux Africains que le reste. John Newton, l'ancien négrier converti qui habita l'Afrique plusieurs années, accusait un jour — c'est lui-même qui nous l'apprend — un noir de fourberie : « Me prenez-vous pour un blanc ? » répondit l'Africain avec fierté.

« En fait de mépris, ajoute John Newton, ils savent très bien nous rendre celui que nous leur portons : leur diable a la peau blanche. »

Un esclave endormi, raconte Bryant-Edwards, est réveillé par son maître, qui lui crie d'un ton courroucé : « N'entends-tu donc pas ton maître qui t'appelle ? » Le nègre ouvre les yeux et les referme aussitôt, en disant : « Sommeil n'a pas de maître ! »

C'est le pendant humoristique du mot si touchant de Walter Scott : « Ne réveillez pas l'esclave qui dort : il rêve peut-être qu'il est en liberté ! »

Le trait suivant figure dans les *Anecdotes africaines*, de Bernardin de Saint-Pierre :

« Le commandant d'un fort portugais, qui attendait l'envoyé d'un roi africain, voulut lui en imposer par le prestige et ordonna de faire les préparatifs les plus somptueux. L'envoyé arrive; il est introduit dans un salon magnifiquement décoré, où le commandant trône sous un dais. On n'offre pas même un siège à l'ambassadeur nègre. Celui-ci, sans s'émouvoir, fait un signe imperceptible : à l'instant, deux serviteurs de sa suite se placent à genoux, les mains sur le parquet; l'ambassadeur s'assied sur leur dos. — « Ton roi.

---

(1) Savary, note de la traduction du Coran.

(2) « Les premiers Grecs étaient tous pirates », dit Montesquieu. (*De l'Esprit des Lois*, édition 1874, p. 318.)

Digitized by Google

lui dit le commandant portugais, est-il aussi puissant que celui de Portugal ? » — « Mon roi, riposte l'ambassadeur, a plus de cent serviteurs qui valent le roi de Portugal, plus de mille comme toi, un seul comme moi ! » Et il se retire, avec une dignité à laquelle on est heureux d'applaudir rétrospectivement.

Rappelons, à ce propos, une mordante boutade d'Abdou-Lahi, jeune prince soudanais amené en France à la suite de la dépossession de son père, le sultan Ahmadou. Invité à un banquet officiel, il salua en arrivânt les personnages marquants ; puis, soit par inadvertance, soit volontairement, il alla serrer aussi la main au maître d'hôtel qui l'avait introduit. A l'observation que lui en fit son cicerone, Abou-Lahi répondit : « Qu'importe ? j'ai bien donné la main aux *autres* ! » (1).

De nombreux explorateurs ont rendu hommage aux aptitudes spéciales des noirs pour les arts manufacturiers.

Leur dextérité à travailler les cuirs, à préparer l'indigo et le savon, à faire des cordages, des tissus, de la poterie (bien que l'usage du tour leur fût inconnu) ; leur habileté à fabriquer les armes blanches et des instruments aratoires, à ciseler l'acier, l'or et l'argent, et surtout le filigrane, sont attestés par maintes relations signées de voyageurs célèbres, dans l'*Histoire générale des Voyages,* pubiée sous la direction de Prévot, dans l'*Histoire universelle* éditée en Angleterre, dans les dépositions faites à la barre du Parlement britannique.

« Un des traits les plus frappants, dit Prévot (t. II, p. 421), est l'adresse avec laquelle des nègres parviennent à construire une ancre de vaisseau ».

« Les habitants du pays Haoussa, certifie Horneman, donnent aux instruments tranchants une trempe plus fine que

(1) Le prince Abdou-Lahi, après de brillantes études au lycée Janson-de-Sailly, obtint son diplôme de bachelier en Sorbonne. Admis à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, il est mort prématurément à Paris, le 20 mars 1899.

Digitized by Google

ne savent le faire les Européens : leurs limes sont supérieures à toutes celles de France et d'Angleterre. » (*Journal of Frederic Horneman Travels*, Londres, 1802, p. 33).

Dickson (*Letters on slavery*, 1789), qui a connu parmi ces Africains des orfèvres et des horlogers émérites, parle avec admiration d'une serrure en bois exécutée par un nègre.

Dans une savante dissertation de Fabbroni sur les briques flottantes des anciens, nous trouvons ce passage : « Comment concevoir la manière dont les anciens habitants de l'Irlande et des Orcades pouvaient construire des tours de terre, et les cuire sur place? C'est cependant ce que les nègres de la Côte d'Afrique pratiquent encore ». (*Magasin encyclopédique*, n° 11, du 1er brumaire an VII).

Golberry, qui s'étend plus que les autres voyageurs sur l'industrie africaine, affirme que les étoffes fabriquées par les indigènes sont d'une finesse et d'une beauté rares : « Avec les mêmes outils, ils exécutent les ouvrages en fer les plus grossiers et les ouvrages en or les plus élégants. Ils amincissent les cuirs, au point de les rendre souples comme du papier ; le seul instrument qu'ils emploient est un couteau fort simple, qui leur suffit pour des travaux délicats ». (*Fragment d'un voyage en Amérique*, Paris, 1802).

***

Tous ces témoignages, si honorables pour la race africaine, ont été confirmés et renouvelés par les explorateurs contemporains les plus renommés, par Elisée Reclus, Livingstone, Cameron, Jean Hess, Félix Dubois, de Brazza ; Chaillé-Long, officier américain qui fut chef d'état-major de Gordon dans son expédition du Soudan; Mizon, Monteil, Luis Sorela, Paul Bourdarie, Hourst, Marchand, Bonvalot, Henri d'Orléans (1), Foureau, d'Olonne, etc.

---

(1) Le prince Henri d'Orléans, que nous avons eu le plaisir de rencontrer en Abyssinie (mars et avril 1897), meurt à Saïgon pendant que nous corrigeons les dernières épreuves de ce livre. C'était un vaillant explorateur et un travailleur infatigable. Victime illustre de

Digitized by Google

On n'a jamais contesté, il est vrai, que la race noire surpassât toutes les autres en « capacité affective », mais il n'est peut-être pas mauvais d'en fournir quelques preuves, pour compléter notre argumentation dans ce grand procès ethnique dont nous voulons obtenir la revision.

Un colon avait promis douze piastres à qui lui retrouverait un esclave fugitif. Celui-ci est ramené par un autre nègre, qui refuse la récompense et demande seulement la grâce de son camarade. Le colon l'accorde et... garde les douze piastres. (Robin, *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane.*)

Le même voyageur parle d'un esclave de la Martinique, qui, ayant de quoi payer son affranchissement, préféra racheter la liberté de sa mère. Ce fait n'était pas exceptionnel.

Des nègres marrons avaient été condamnés à être pendus. On offre sa grâce à l'un d'eux, à la condition qu'il soit l'exécuteur des autres. Il refuse. Le maître désigne impérativement un esclave pour remplir ce rôle : — « Attendez que je me prépare », dit le noir ; puis il va dans sa case, prend une hache, se coupe le poing, revient au maître et lui dit : « Exigez maintenant que je sois le bourreau de mes camarades ! » (*Le Bonnet de nuit*, par Mercier, t. II, article *Morale*).

Un nègre avait tué un blanc ; un autre blanc, accusé du crime, allait être exécuté. Le meurtrier court se dénoncer à la justice ; il est envoyé au gibet, où il resta six jours avant d'expirer. (Dickson, *Letters on slavery*).

La reconnaissance des noirs les porte souvent à se livrer au glaive de la Justice, pour sauver leurs bienfaiteurs. Un esclave, ayant pris la clef des champs, apprend un beau jour que son maître est traduit en jugement pour cause d'assassinat ; il va aussitôt se constituer prisonnier à sa place et, sur de fausses preuves qu'il donne, se fait condamner à mort.

---

la science, il tombe, à 34 ans, terrassé par le climat de l'Indo-Chine, « comme si, à l'heure où les hommes blancs se partagent furieusement le pays des hommes jaunes, les dieux de l'Asie avaient voulu se venger ! » (Pensée de Jean Hess, — article nécrologique publié dans le *Figaro* du 10 août 1901.)

Digitized by Google

L'autre accepte la substitution, quoiqu'il fût bien le coupable. (Capitaine J.-G. Stedman).

« On connaît trop peu, « dit l'abbé Grégoire en son rarissime ouvrage sur la *Littérature des nègres* », l'anecdote du nègre Louis Desrouleaux, pâtissier à Nantes, puis au Cap-Français, où il avait été l'esclave d'un capitaine négrier originaire de Bayonne. Ce négrier, revenu en France avec de grandes richesses, s'y ruine ; il repasse à Saint-Domingue : ceux qui se disaient ses amis, lorsqu'il était opulent, daignent à peine le reconnaître. Louis Desrouleaux, qui avait acquis de la fortune, s'empresse de chercher son ancien maître, le loge, le nourrit et lui conseille d'aller vivre en France, où son amour-propre aura moins à souffrir qu'à Saint-Domingue. — « Mais je n'ai rien pour vivre en France... — *Quinze mille francs par an* vous suffiront-ils ? » Le capitaine pleure de joie ; le nègre lui passe le contrat et paye la pension promise jusqu'à sa mort, qui survint en 1774 ».

Non seulement reconnaissants envers leurs bienfaiteurs, mais bienfaisants même envers leurs oppresseurs : tels étaient les nègres d'Afrique avant l'arrivée des *civilisateurs* européens. On a vu, en effet, des esclaves enchaînés partager leur maigre portion de nourriture avec des matelots négriers.

Quant au courage, nul ne le conteste plus aux noirs. « Trop d'exemples sanglants ont émergé de l'histoire pour en convaincre les plus incrédules! » Des esclaves, après plusieurs jours de tortures ininterrompues, aux prises avec la mort, avaient encore assez de force morale pour converser froidement entre eux et même rire aux éclats (1).

De la plus haute valeur est, à ce point de vue, le témoignage du capitaine Stedman, qui vécut cinq ans à la Guyane hollandaise et dirigea plusieurs expéditions contre des nègres révoltés :

« Les nègres sont courageux et patients dans l'adversité.

---

(1) J.-B. Labat, *Nouveau Voyage aux Isles d'Amérique*.

Digitized by Google

Ils affrontent les tourments et la mort avec une intrépidité sans égale. Leur conduite, dans les situations les plus critiques, approche de l'héroïsme. Ils ne font entendre aucune plainte, ils ne poussent aucun soupir, aucun gémissement, même en expirant au milieu des flammes (1). »

Et, à l'appui de cette affirmation, Stedman cite quelques faits vraiment étonnants :

« Un esclave fut suspendu vivant à une potence, au moyen d'un crochet de fer passé à travers ses côtes et attaché à une chaîne. Le malheureux vécut trois jours de la sorte, la tête et les pieds tombant vers la terre. Pour adoucir le feu intérieur qui le dévorait, il s'efforçait de recevoir au bout de sa langue les gouttes d'eau (c'était dans la saison des pluies) qui coulaient sur le creux de sa poitrine tuméfiée. Cette épouvantable torture ne lui arracha pas une plainte ; et même il reprocha à un de ses camarades, qu'on déchirait de coups de fouet sous la potence, les cris qu'il poussait. La sentinelle qui le gardait eut enfin pitié de ses tourments et y mit un terme en lui appliquant sur la tête un coup de crosse de fusil.

J'ai vu écarteler vif un autre nègre. Quatre chevaux vigoureux lui tiraient les bras et les jambes. On lui enfonça des pointes de fer entre tous les doigts des pieds et des mains, sans que la douleur lui fît faire un seul mouvement. Ayant demandé un verre d'eau-de-vie, il dit, en plaisantant, à l'exécuteur de goûter d'abord, pour être sûr que le breuvage ne fût pas empoisonné. Ensuite il lui recommanda de veiller à ce que les chevaux tirassent de bonne grâce ; et il souffrit son horrible supplice sans pousser un soupir. » (*Op. cit.*, t. Ier p. 145.)

Un nègre avait été condamné à être rompu vif sans recevoir le coup de grâce. « Il se plaça tranquillement sur la croix, étendit les bras et les jambes, qu'on lui attacha avec des cordes. L'exécuteur prit la hache et lui coupa la main gauche, puis, empoignant une lourde barre de fer, il lui brisa les os à coups redoublés. Les cordes furent ensuite enlevées ; les magistrats, croyant l'homme mort, étaient sur le point de se retirer, lorsque le supplicié se leva de dessus la croix et tomba sur l'herbe, où il maudit ses juges comme une bande d'atroces scélérats. S'étant alors appuyé la tête contre la croix, il demanda une pipe aux assistants, qui

(1) Capitaine J.-G. Stedman, *op. cit.*, t. III, p. 71.

Digitized by Google

eurent l'infamie de la lui refuser en le poussant du pied : « Je me ris de vos tourments ! » cria-t-il, et il se mit à chanter d'une voix claire. Après quoi, il causa tranquillement de son procès. Tout à coup, avisant un des spectateurs : « A propos, Monsieur », dit-il, « voulez-vous me payer les cinq florins que vous me devez ? » — Pourquoi faire ? répondit l'autre. — « Pour acheter de quoi manger et boire. Ne voyez-vous pas qu'on me laisse vivre ? » Et il rit de bon cœur, continuant de la sorte durant trois heures que je restai là »... « En octobre 1789 », ajoute en note le capitaine Stedman, « on exécuta en trois jours, à Demerary, trente-deux nègres ; ils affrontèrent tous la mort avec un courage égal à celui du malheureux dont je viens de retracer l'histoire ».

Un fugitif, repris par des chasseurs de nègres marrons, sollicita la faveur de dire un mot avant d'être torturé et parla ainsi :

« Je suis né en Afrique où, en défendant mon roi dans un combat, j'ai été fait prisonnier et vendu comme esclave sur la côte de Guinée. Un des vôtres, qui est parmi mes juges d'aujourd'hui, m'acheta ; je fus si cruellement traité par son commandeur que je désertai et me joignis aux nègres révoltés. Je dus servir leur chef, dont le despotisme était encore plus rigoureux que celui des Européens. Indigné d'une telle conduite, je résolus de fuir les hommes pour jamais et de vivre paisiblement dans les forêts. J'y ai passé deux ans, presque seul, en proie à la plus grande inquiétude d'esprit et ne supportant mon existence que dans l'espoir de revoir un jour ma chère famille, qui, par suite de mon absence, meurt peut-être de faim dans mon propre pays. Découvert par vos chasseurs, je fus amené ici. Je ne demande à ce tribunal, à qui je viens de raconter l'histoire de ma déplorable vie, que la grâce de me faire exécuter le plus tôt qu'il sera possible. »

« Ce discours », dit le capitaine Stedman, « fut prononcé avec une extrême modération par un des plus beaux nègres qu'on ait peut-être vus. Son maître, qui (comme il venait de

Digitized by Google

l'observer) était au nombre de ses juges, lui fit cette courte réponse : — « Coquin ! il s'agit bien de tout ce que tu nous contes ! Les tortures t'arracheront tout à l'heure l'aveu de crimes aussi noirs que toi-même ou de ceux de tes odieux complices ». Le nègre sentit toutes ses veines se gonfler d'indignation : — « Monsieur, répliqua-t-il, les tigres des forêts ont tremblé entre ces mains (*qu'il éleva dans ce moment*) ; et vous m'osez menacer de vos pitoyables instruments de supplice ! Je méprise autant les tourments que vous pouvez inventer que le misérable qui les fait souffrir ! » A ces mots, il se présenta de lui-même à la *question*, dont il soutint les tortures déchirantes sans proférer un mot. Depuis, il dédaigna même de parler, et finit ses jours par la corde (1). »

En 1750, les nègres de la Jamaïque s'insurgent, ayant Tucky à leur tête ; ils sont vaincus, et les bûchers s'allument. Tous les condamnés vont gaiement au supplice. L'un d'eux avait vu de sang-froid ses jambes réduites en cendres ; une de ses mains vient à se dégager, le brasier ayant consumé les liens qui l'attachaient ; de cette main, il saisit un tison et le lance au visage de l'exécuteur (2).

Voilà les hommes que les esclavagistes nous ont représentés comme des brutes, incapables d'éprouver aucun noble sentiment et de sortir du cercle intellectuel le plus restreint ; telle est la race pour laquelle les Européens ont prétendu et prétendent encore que « l'esclavage est un moyen de perfectionnement social, une initiation aux *bienfaits de la civilisation !* »

Nous croyons avoir suffisamment démontré qu'il en est de l'Afrique comme des autres parties du monde, et que les peuples divers habitant notre pauvre planète luttent avec plus ou moins de bonheur contre les forces de la Nature, selon qu'ils sont plus ou moins favorisés par le sol, le climat, les circonstances. Nous ne prétendons pas que tous les nègres sont

(1) Stedman, t. II, p. 426.
(2) Briant-Edwards, *Histoire des Indes occidentales.*

Digitized by Google

des hommes de génie, comme Toussaint-Louverture; ni que toutes les négresses sont poètes et musiciennes, comme celles qui veillèrent Mungo-Park. Mais nous disons, avec l'abbé Grégoire, qu' « il est faux, extravagant et odieux de vouloir les considérer tous comme des idiots, et que c'est avoir soi-même très peu de cerveau que de bâtir sur leur angle facial, plus ou moins aigu, de petites théories physiologiques qui tendent à leur refuser à peu près toute intelligence ».

Il demeure donc établi que l'on a calomnié les Noirs, d'abord pour s'arroger le droit de les asservir; ensuite pour se justifier de les avoir asservis, et parce qu'on se sentait coupable envers eux. Les accusateurs ont été, en même temps, juges et bourreaux !..

On conçoit, jusqu'à un certain point, que le gros public, la masse du peuple en Europe ne sache rien de tout cela et qu'il ne songe pas à recourir aux sources d'authenticité; mais que les savants, les publicistes et les hommes d'Etat, qui ont le devoir strict d'approfondir les choses, de chercher le vrai et d'éclairer l'opinion, ne s'en donnent pas la peine ou ne tiennent aucun compte des témoignages qui infirment leurs jugements préconçus, c'est là un fait qui doit profondément déconcerter la probité intellectuelle de tous les penseurs honnêtes.

Ainsi, M. Louis Figuier, après avoir proclamé l'infériorité radicale de la race noire, dans les termes que nous avons rapportés plus haut (1), laisse échapper l'aveu suivant, imposé par des réalités tangibles : « *Les villes habitées par les nègres ressemblent quelquefois, à s'y méprendre, à des villes européennes. Il n'y a qu'une différence de degrés dans leur civilisation et leur industrie, comparées à celles de l'Europe.* Non seulement les villes proprement dites sont

(1) ... « Les peuples de race nègre qui existent à l'état de liberté à l'intérieur de l'Afrique nous montrent, par leurs habitudes et l'état de leur esprit, qu'ils ne peuvent pas dépasser le niveau de la vie de tribu .. *L'expérience (?) a prouvé que les nègres sont inférieurs en intelligence à tous les peuples connus.* » (Voir chapitre II.)

Digitized by Google

très espacées dans l'intérieur de l'Afrique ; mais les voyageurs en signalent tous les jours de nouvelles, et l'avenir nous révélera peut-être sur la civilisation de l'Afrique centrale des particularités que nous soupçonnons à peine. » (*Les Races humaines*).

« N'est-ce pas, dit avec raison Anténor Firmin, la preuve irrécusable que les savants qui prêtent encore leur autorité à la théorie de l'inégalité des races ne le font avec aucune conviction raisonnée ? N'y a-t-il pas, dans ces contradictions flagrantes entre les faits et la conclusion qu'on en tire, le signe indéniable d'une convention ou d'un préjugé invétéré qui empêche les ethnographes et les anthropologistes de proclamer la vérité, telle qu'elle paraît à leurs yeux ? Rien de plus évident.

» Ceux qui répètent que les nègres sont inférieurs à toutes les autres races humaines savent péremptoirement qu'il y a foule de nations mongoliques et même blanches cent fois plus arriérées que la plupart des peuples de l'Afrique centrale ; mais, pour comparer les races, ils mettront continuellement les plus sauvages d'entre les Africains en parallèle avec les plus cultivés des Européens. Ils ne jugeront que sur ces bases artificielles et fausses !...

» Mais la lumière se fait : il faut qu'elle se fasse. L'avenir dira combien inutiles ont été tous ces subterfuges destinés à cacher la réalité. D'ores et déjà, les faits se sont manifestés avec un tel caractère d'évidence, que l'on ne saurait isoler l'élément nigritique de l'histoire contemporaine. Déjà son action, favorable ou nuisible, pèse ostensiblement dans la balance politique de l'Europe même ». (1)

Pour clore ce chapitre, citons enfin l'opinion de Mme Clémence Royer, femme de lettres et de sciences qui a beaucoup contribué à faire connaître en France l'œuvre de Darwin, mais qui, en même temps, s'est efforcée, autant qu'elle a pu,

(1) *De l'égalité des races humaines*, p. 596.

Digitized by Google

de réagir contre le généreux courant de sympathie négrophile créé par Harriett Beecher-Stowe :

« Enfin la théorie de M. Darwin, en nous donnant quelques notions un peu claires sur notre véritable origine, ne fait-elle pas, par cela même, justice de tant de doctrines philosophiques, morales ou religieuses, de systèmes et d'utopies politiques dont la tendance, généreuse peut-être, mais assurément fausse, serait de réaliser une égalité impossible, nuisible et contre nature entre tous les hommes ?... Les données de la théorie de sélection naturelle ne peuvent plus nous laisser douter que les races supérieures ne se soient produites successivement; et que, par conséquent, en vertu de la loi du progrès, elles ne soient destinées à supplanter les races inférieures, en progressant encore, et non à se mélanger et à se confondre avec elles, au risque de s'absorber en elles par des *croisements qui feraient baisser le niveau moyen de l'espèce*. En un mot, les races humaines ne sont pas des espèces distinctes, mais ce sont des variétés bien tranchées et fort inégales; et il faudrait réfléchir à deux fois avant de proclamer l'égalité politique et civile chez un peuple composé d'une minorité d'Indo-Européens et d'une majorité de Mongols ou de Nègres. » (1)

A quoi Anténor Firmin, qui fut Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Haïti, répond fort spirituellement :

« Bien que mon honorable collègue de la Société d'Anthropologie de Paris ait solennellement déclaré qu'elle « croit au progrès », on sait positivement que la femme a une tendance naturelle à perpétuer les idées reçues et courantes. Or, malgré la haute valeur intellectuelle que je reconnais tout le premier à la traductrice de Darwin, on ne peut empêcher qu'elle ne soit de son sexe. C'est un beau privilège, d'ail-

(1) *De l'origine des espèces*, par Ch. Darwin (4e édition). Préface de la traduction.

Digitized by Google

leurs, puisque Mme Clémence Royer peut impunément ignorer les nécessités impérieuses qui obligent les Européens à proclamer l'égalité politique et civile entre eux et les Mongols ou les Nègres. En effet, il lui est bien permis d'oublier que lorsqu'on n'accorde pas spontanément cette égalité politique et civile, il y a alors des Nègres qui savent la prendre de force. »

Digitized by Google

CHAPITRE IV

QUELQUES GRIEFS DES INDIGÈNES CONTRE LES COLONISATEURS MODERNES

« Je suis un partisan résolu des conquêtes coloniales à coups de traités, c'est-à-dire ennemi des conquêtes par la force », disait, en 1895, le lieutenant de vaisseau Louis Mizon. « *J'ai traversé l'Adamaoua, du nord au sud, de la Bénoué à la Sanga, sans tirer un coup de fusil, sans verser une goutte de sang, et partout j'ai laissé les meilleurs souvenirs, partout j'ai été accueilli, après deux ans d'absence, comme un ami, un protecteur...*

» Tous ces peuples de l'Afrique centrale sont de la même race, de mêmes mœurs douces, si on ne les attaque pas. Ils ont reçu de Maistre, Monteil et moi en amis, et récemment Decour et Alby ont conquis pacifiquement le Borgou. Binger lui-même n'a-t-il pas parcouru, presque seul, la partie du Soudan occidental où nos armes n'avaient pas encore pénétré?...

» Je rencontrai Savorgnan de Brazza, il y a quatorze ans, sur le plateau de Batéké. Notre conversation roula sur nos projets, nos rêves d'avenir colonial. Nous rêvions d'être adressés en mission pacifique auprès du sultan du Fouta-Djalon, pour y conclure de solides traités par la persuasion...

» Hélas! Quelle désillusion! (1). »

Dans une « lettre ouverte » adressée au Président Félix Faure, qui, en sa qualité d'ancien armateur, avait un faible pour la colonisation — même violente, même esclavagiste,

---

(1) Cité par le sénateur Isaac, au cours d'une interpellation (*Journal officiel de la République française*, 17 juin 1895).

Digitized by Google

l'explorateur Guillaumet, écrivait ce qui suit, en l'an de grâce 1898 (1) :

« Le rapt, le viol, le meurtre ont été jusqu'à ce jour les principaux agents de notre expansion. Si nous devons faire prévaloir nos lois là où flotte notre drapeau, pourquoi les conquérants se sont-ils tout d'abord entourés d'un harem d'esclaves ?

» Une fois de plus, l'incendie et le pillage ont anéanti une ville entière, les hommes tués par centaines, le reste distribué aux tirailleurs et dispersé aux quatre coins de la brousse, au hasard des marchés d'esclaves. »

Cette lettre ouverte est restée — et pour cause — sans réponse d'aucune sorte.

Jean Carol, revenant de Madagascar, cite ce fait :

« Vers la fin de 1896, l'officier commandant d'un poste en Imerne tira de son boy la vengeance que voici. Un fusil avait disparu de la panoplie du commandant. Le boy, soupçonné, jura qu'il n'était point l'auteur du vol. Malheureusement, il eut l'imprudence d'ajouter qu'il l'avait vu commettre, sans toutefois pouvoir s'y opposer, ayant affaire à trop forte partie. En vertu du « système des responsabilités », très usité aux colonies, vingt-quatre heures furent accordées au malheureux boy pour se procurer l'arme dérobée; sinon, il paierait pour le voleur. Sans s'arrêter à l'idée de fuir dans la brousse, il revint bredouille, le délai expiré, se mettre à la merci du commandant.

— « C'est bien! » dit celui-ci. Alors il lui fit couper la tête, puis les deux mains au-dessous du poignet, et il les cloua sur sa porte. » (Jean Carol, *Pages rouges.*)

« Malheur à l'indigène qui possède une maison, une terre, une femme convoitée par un militaire. Il est perdu. Accusé d'avoir des relations secrètes avec les brigands Fahavalos, il

(1) Ne pouvant signaler, même par une simple mention — ce livre en entier n'y suffirait pas — toutes les horreurs qui ont été commises depuis vingt-cinq ans dans les colonies, nous ne citerons que des faits récents ou qui remontent à moins de dix ans.

Digitized by Google

n'échappe à la mort qu'en livrant son bien, par une fiction de vente, pour un prix dérisoire.

» Les femmes qui plaisent aux conquérants ne sont pas seulement dépouillées de leurs propriétés ; elles sont violentées dans leur personne. Tels officiers supérieurs ont abusé brutalement des veuves dont ils avaient, vingt-quatre heures plus tôt, fait exécuter les maris. »

Le 27 août 1897, un sous-officier de tirailleurs sénégalais, faisant partie de la mission Marchand, écrivait à sa famille :

« Je ne me suis guère amusé avec ces *deux cents porteurs que nous avions pris de force* et qui cherchaient à s'échapper à la moindre occasion. On avait beau fusiller ou pendre ceux qu'on rattrapait, les autres essayaient quand même...

» Parfois, tout le monde abandonnait le village, *je mettais le feu à une ou deux cases* ; généralement, le moyen était bon : tout le monde revenait ; *on faisait attacher le chef, qui était obligé de donner des esclaves* pour enlever les charges.

» D'autres fois, personne ne se présentait ; *nous faisions enlever tout ce qui était dans les cases ou les greniers*, et nous le distribuions aux autres noirs du convoi, qui mouraient de faim. La nuit, on surveillait tout ce monde-là ; mais ils s'enfuyaient tous à la fois *et il était difficile de fusiller tout le monde.* » Alors on mettait le feu au village.

Le commandant Marchand (aujourd'hui lieutenant-colonel), attaqué pour ce fait par une partie de la presse républicaine de France, y opposa cette énergique dénégation :

« Je m'élève avec force contre toute déclaration de ce genre, qui constitue non seulement une misérable calomnie, mais une infamie odieuse. Cette lettre attribuée à un membre de la mission existe, nous le savons, mes camarades et moi ; mais elle est signée d'un sous-officier, brave serviteur d'ailleurs, qui n'a jamais appartenu, en propre, à la mission du Congo-Nil. Ce sous-officier, détaché dans un poste du Haut-Oubanghi, nous a quelquefois amené des convois de ravitaillement. Comment exerçait-il, pendant la route, son autorité ? Je ne m'en suis pas informé, n'ayant sur lui aucune autorité immédiate ; mais j'affirme cependant qu'aucune plainte de mauvais traite-

Digitized by Google

ments, à plus forte raison de faits inhumains, n'est arrivée à nos oreilles .. Dans tous les cas, la mission du Congo-Nil n'a jamais eu besoin, pour se faire obéir de ses porteurs, de *taper dans le tas*. Partout où nous sommes passés, je ne dis pas seulement des Français, mais des Européens peuvent se présenter sans crainte ; ils seront amicalement accueillis. » (*Le Journal*, du 23 juin 1899.)

On pourrait peut-être infirmer cette belle protestation du héros de Fachoda, en faisant remarquer combien sont rares les chefs d'expéditions coloniales qui, revenus en Europe, se rappellent avoir commis, ordonné ou laissé commettre des atrocités en Afrique ; ce phénomène d'amnésie partielle est un des plus curieux effets du soleil tropical. Mais nous ne voulons pas douter de la parole d'un officier français qui compte parmi les plus vaillants, et, à l'instar de ses plus chauds admirateurs, nous ne demandons pas mieux que de voir « graver sur son étoile de commandeur, au lieu d'un laurier teint de sang, la palme verte qu'un noir reconnaissant balançait sur le front brûlant du grand Livingstone. »

Paul Vigné d'Octon, qui fut médecin de la Marine avant d'être député, et dont le *Journal* contient le récit d'actes inqualifiables perpétrés à l'ombre du drapeau et sous la responsabilité de la France, écrit, d'autre part :

« J'ai connu au Sénégal un jeune homme qui, brodé et chamarré, inaugura son administration par une série de mesures militaires, qui étonnèrent les pacifiques indigènes et que ne justifiait nullement la situation fort tranquille du pays.

Un soir, un tirailleur algérien qui montait la garde à la porte du poste lui amena un pauvre diable de nègre, qu'il avait surpris, disait-il, en train d'escalader le mur d'enceinte.

Aux questions qu'il lui posa sur l'heure, l'indigène, épouvanté, ne répondit pas grand'chose — et ce qui aggravait singulièrement son cas, on le trouva porteur d'un couteau à large lame.

Assurément, c'est un voleur, pensa aussitôt le jeune homme brodé et chamarré, et il le fit conduire en prison. Puis la réflexion lui vint que c'était plutôt un espion d'une peuplade voisine. Les espions se fusillent : « Fusillez-moi cet homme! » dit-il au lieutenant. On le fusilla.

Digitized by Google

On sut, quarante-huit heures plus tard, que ce pauvre diable n'était ni voleur ni espion, qu'il était domestique et que son couteau ne lui servait qu'à couper de l'herbe. Son maître se plaignit au gouverneur, qui étouffa l'affaire. »

Dans les *Siestes d'Afrique,* Vigné d'Octon, pleurant ses rêves de gloire militaire, ses « songes dorés comme des épaulettes », évoque le souvenir lugubrement obsédant des êtres inoffensifs fusillés sans jugement, des villages dévastés pour des causes futiles, et des officiers recevant des cadeaux, usant du sérail de ceux qu'ils vont massacrer le lendemain!

« Parfois, une voix timide s'élève, proposant des moyens pacifiques, faisant valoir l'apparente tranquillité du pays, soutenant que *les crimes ne sont pas en rapport avec la vengeance qu'on se propose d'en tirer. On ne l'écoute guère,* ET MÊME ON CRIE SUS AU GÊNEUR : « *Et les galons? Et les croix? Et les mises à l'ordre du jour? Avec ça qu'on s'amuse du reste en ce sacré pays !...* »

... La brise nous apporte une odeur de chair brûlée, comme un relent de pourriture... Je vois les cadavres de nos victimes, femmes, enfantelets, dont nous jonchâmes les rizières de Katinou, et, pas plus que de mes yeux l'horrible vision, je ne puis de ma cervelle obsédée par l'épouvante du massacre chasser cette pensée...

Du journal *La Politique coloniale,* à la date du 19 avril 1899 :

« On sait qu'il y a eu récemment des actes de violence, des assassinats même, commis sur la côte Est de Madagascar.

Nous recevons sur ces incidents connus des renseignements absolument inédits et sûrs.

M. X..., agent des affaires indigènes à un poste situé entre Vohémar et Diégo-Suarez, a été assassiné par les indigènes envers lesquels il s'était rendu coupable des pires injures et d'actes de déprédation incontestés.

C'est ainsi qu'il prélevait sur chaque troupeau qui passait sur son territoire un bœuf à son profit personnel, sous couleur de droit de sortie. Il en était arrivé à se constituer ainsi une réserve de

Digitized by Google

250 bœufs, ce qui, à 40 fr. par tête, représente une somme de 10,000 francs.

Autre fait. Quand un chef n'avait pas le don de lui plaire, il le faisait garrotter et rouler dans la boue pour souiller ses vêtements de soie, ce qui est la pire des injures.

Ailleurs, un autre agent de l'Etat s'emparait des petites filles du pays, pour se constituer un sérail.

On ne saurait s'étonner que les indigènes se soient révoltés contre de pareilles vexations. Ce n'est point pour leur donner le spectacle de telles turpitudes que nous avons annexé Madagascar, au prix de si grands sacrifices en hommes et en argent... »

Quelques « civilisateurs », particulièrement généreux et bienfaisants, emmènent parfois avec eux en Europe des noirs qu'ils se chargent de faire éduquer. La suivante odyssée, racontée par le journal *Le Rappel*, montre comment tournent les choses, bien souvent :

« Donc un monsieur riche avait, nous dit-on, *acheté* au Sénégal un enfant noir. Tout d'abord, il me semble — à moins que mes souvenirs ne m'abusent — que le Sénégal est colonie française. Alors comment se fait-il qu'on y puisse *acheter* un nègre? Il y a là un étrange mystère et, jusqu'à plus ample informé, je me refuse à croire que la France encourage la traite, sous quelque apparence que ce soit.

Continuons. Notre acheteur, qui est propriétaire — oh! combien! — dans le quartier du Trocadéro, a amené à Paris son nègre — il est bien à lui, comme les cheveux de ma tante, puisqu'il l'a payé — et lui a fait donner une éducation congrue.

Ici, un moment d'émotion humanitaire. Peut-être vous paraît-il fort généreux d'aller chercher au fond de l'Afrique un enfant des déserts (musique de Gounod) pour lui donner l'éducation européenne, le faire profiter des bienfaits moraux de la civilisation; en un mot, l'élever à la dignité d'homme.

Ne vous emballez pas!

Quand ledit propriétaire eut semé dans la conscience de son nègre les germinatifs principes de 89, il s'empressa... de l'élever à la dignité... de domestique.

Oh! pas d'esclave! ne confondons pas! Un esclave, cela ne reçoit

Digitized by Google

pas de salaire. Cela se loge et se nourrit, tout au plus. Mais un propriétaire du quartier du Trocadéro ne se chauffe pas de ce coke-là. Je dis coke, parce qu'il s'agit d'un noir.

Le propriétaire du quartier du Trocadéro, un homme fortuné et large à la fois, alloua à son nègre un salaire...

De *cinq francs par mois !*

Ce qu'il coûte, ce noir! Prix d'achat, éducation, cinq francs par mois. Cela devient de la prodigalité!...

Pourtant, si on vend des domestiques à ce prix-là, où est-ce? que j'y courre!

Et voilà que ce malheureux nègre, qui a l'âge d'homme, s'est féru d'amour pour une blanche chanteuse de café-concert.

Comme l'amour coûte, même et surtout à un nègre, ses cinq francs mensuels, soit un peu plus de 0,15 centimes par jour, ne suffisant pas pour couvrir la bien-aimée de bijoux, voire même pour la nourrir de pain et de pâté de foie, Négro se laissa entraîner par la passion et chipa deux cents francs à son maître...

Oh! le propriétaire du quartier du Trocadéro n'eut pas une hésitation. Il alla droit chez le commissaire de police et déposa une plainte. Négro fut arrêté et envoyé au Dépôt.

Eh bien, ce n'est pas tout à fait ainsi que je comprends l'affaire.

J'aurais dit au quidam :

— « Propriétaire du quartier du Trocadéro, vous vous êtes arrogé sur une créature humaine un droit inhumain. Vous vous êtes conduit en marchand de chair vivante, et vous n'avez été, vis-à-vis du pauvre Négro, qu'un exploiteur; il ne vous a pas volé; il s'est payé par ses mains d'une partie de ce que vous lui deviez.

» Et si quelqu'un mérite de passer en jugement, monsieur le propriétaire du quartier du Trocadéro, c'est vous!... »

Cette histoire a une suite :

« Un 'chand de vins vit entrer, un soir, dans son établissement, un individu à mine patibulaire accompagné d'un nègre plus que modestement vêtu.

Le blanc commanda deux bouteilles de son meilleur vin au débitant, puis plusieurs plats représentant ensemble un dîner copieux.

Le repas terminé, les deux convives se firent servir du café et du rhum dont ils burent de nombreux petits verres.

Digitized by Google

Le noir tira de sa poche une courte pipe.

— Laisse-moi donc ça, lui dit le blanc d'un ton dédaigneux, je vais chercher des cigares ; c'est noce complète aujourd'hui.

Et il sortit, tandis que le nègre remettait sa pipe où il l'avait prise...

Cependant le temps s'écoulait, et au bout d'une demi-heure, le blanc n'était pas revenu. Son compagnon commençait à montrer une inquiétude que partageait le débitant.

— Puisque votre ami ne revient pas, lui dit ce dernier, vous devriez aller à sa recherche ; mais, au préalable, veuillez régler l'addition. Vous vous arrangerez ensemble.

— Mais je ne le connais pas, s'écria l'Africain ; je l'ai rencontré, ce soir, dans un bar. Je lui ai dit que j'étais sans ressources et que je ne savais où aller manger. Il m'a répondu de ne pas me désoler, qu'il se chargeait de me faire dîner comme un prince, et je l'ai suivi ici. J'ignore même son nom !

Le patron conduisit le nègre laissé en gage au bureau du commissaire de police. Le magistrat le fit consigner au poste et ordonna de rechercher son compagnon.

Un heure après, ce dernier était arrêté, au milieu d'un groupe de vauriens, auxquels il racontait le « coup du nègre ».

— Vous n'êtes pas content? répondit-il au débitant qui lui réclamait son argent; je vous ai laissé pourtant un bon gage ! Un nègre, cela a de la valeur. Faites-le travailler, parbleu ! il vous gagnera de quoi vous rembourser...

Ce mode de paiement n'étant pas du goût du 'chand de vin, l'ingénieux filou fut conduit au Dépôt. »

Quand une administration entreprend une construction quelconque, ses agents préparent généralement des devis, soumis à l'approbation de l'autorité supérieure et prévoyant toutes les dépenses, notamment le transport des matériaux, les vacations et le reste.

« Nos fonctionnaires, dit *la Défense des Colonies* (juillet 1899), prévoient très probablement les salaires dus pour les transports, mais ils préfèrent en frustrer les indigènes qui peinent pour les servir ». Et ce journal cite à l'appui le fait suivant :

Digitized by Google

« Vers le 20 mars dernier, on a vu des hommes portant sur la tête de lourds matériaux : briques, pierres, planches de baraques, traverser la ville de Tivaouane (Sénégal). On se demandait ce qu'était cette file de bêtes de somme humaines.

On apprit qu'il y avait dans la région un employé des travaux des Protectorats chargé de démonter l'école de Pakh pour la reconstruire à Tivaouane. Cet employé avait requis les habitants des villages environnants et les avait ainsi transformés en bêtes de somme; pour comble, il ne leur donna aucun salaire.

Il y a, dans la région, des chameaux et des ânes qui auraient très bien fait l'affaire; mais voilà, il aurait fallu indemniser les propriétaires. On préfère prendre les hommes pour rien...

Nous serions très curieux de savoir si des crédits pour payer ces malheureux, à qui l'on imposait un voyage de trente-cinq kilomètres dans le sable, avec des fardeaux sur la tête, n'étaient pas alloués à l'ingénieur détaché à Pakh? Ce fonctionnaire ne toucherait-il pas non plus de traitement?

Ce qui motive notre curiosité, c'est que ledit fonctionnaire obligeait les habitants à lui fournir gratis des poulets pour sa table, du mil pour son cheval, refusant les poulets de taille moyenne, exigeant de la volaille grasse et dodue, sans parler des jeunes chèvres qu'il voulait de choix...

A la fin, fatigués de cette exploitation et des amendes qui pleuvaient drû sur les récalcitrants, les habitants se plaignirent au Gouverneur général par un télégramme qui a sans doute eu les honneurs du panier, tant ces mœurs sont peu désapprouvées par la haute direction... » (Max Capdenaze.)

En 1895, l'explorateur Jean Hess flétrissait en ces termes les directeurs et les agents de la trop fameuse Compagnie anglaise du Niger :

« On rencontre parfois, dans la politique et dans les affaires, des citoyens à toupet. Je ne crois pas qu'il soit possible d'en trouver de mieux calibrés que l'Anglais sir George Taubman Goldie, directeur de la *Royal Niger Company*.

» Ce négrier a eu l'impudence de faire présenter par un de nos confrères, au public français, un long factum destiné à

Digitized by Google

prouver que sa Compagnie accomplit une œuvre civilisatrice et humanitaire en Afrique. Ses déclarations à ce propos doivent être textuellement citées. Les voici :

« Je proteste contre le reproche qui nous est fait de maltraiter les nègres.

D'ailleurs, le gouvernement britannique a chargé deux hommes impartiaux et bien connus de faire une enquête sur notre façon de traiter les nègres.

Ce sont sir Claude Mac-Donald, en 1887, et sir John Kirck, en 1895. Les témoignages de ces deux personnes compétentes sont tout à l'honneur des agents de notre Compagnie.

Je le répète, notre mission est civilisatrice et humanitaire.

On nous a aussi accusés d'importer de l'alcool au Niger, et précisément nous avons presque détruit ce commerce qui était autrefois assez considérable. Le rapport, paru ce mois-ci, de la *Church missionnary Society* dit que l'honorable Compagnie du Niger occupe l'honorable position d'avoir été le centre de résistance contre le commerce des boissons spiritueuses dans l'Afrique occidentale ».

» L'interviewer français qui a publié ces affirmations de sir Taubman Goldie, nous présente cet homme comme « un *gentleman accompli*, de haute taille, à la physionomie fine et sympathique, avec la moustache retroussée militairement ». Le portrait est incomplet. Sous ces dehors flatteurs — que je ne conteste pas, puisque je n'ai pas le désavantage de connaître personnellement ce *gentleman* — se cache un *menteur*, un *voleur*, un *bourreau*, un *assassin*. Et je prie le lecteur de croire que ce ne sont point là des insultes, ni des injures. Ces seuls mots, dans notre langue, peuvent qualifier un homme qui, disant humanitaire le rôle de la Compagnie du Niger, se rend par cela même solidaire, coupable et responsable des crimes commis par cette Compagnie contre les noirs.

» *Menteur*. Le rapport de sir John Kirk dont la Compagnie veut se couvrir n'est pas encore terminé. Quant à celui de sir Macdonald, on n'a pas osé le rendre public. Cela, ce n'est pas moi, Français, qui le dis. C'est un journal anglais,

Digitized by Google

le *Journal du Commerce*, de Liverpool. Ce journal ajoute que, d'après les informations qu'il a pu recueillir, les deux rapports en question ne seront rien moins que favorables à la *Royal Company*.

» Menteurs ont toujours été les agents de cette Compagnie dans leurs promesses aux indigènes.

» Ils sont des *voleurs*, quand, au mépris des droits des légitimes propriétaires noirs, ils prennent dans le Niger tous les terrains à leur convenance. Ils sont des voleurs, quand ils capturent, sous prétexte de police, les pirogues indigènes chargées de produits et s'adjugent ces produits en punition de délits imaginaires.

» *Bourreaux !* Que l'on remonte le Niger. On ne trouvera pas un seul village qui n'ait été bombardé par les troupes de la Compagnie. On ne trouvera pas une seule peuplade qui n'ait eu à souffrir de ce que la Compagnie appelle ses « expéditions de police », expéditions qui sont, en réalité, des razzias de négriers.

» *Assassin !* Un des agents de cette Compagnie, le Wallace dont sir Taubman Goldie a tort de nous rappeler le nom dans un article où il parle d'humanité, fut poursuivi, en Angleterre même, sur l'accusation de missionnaires, pour le fait suivant, fait qui fut prouvé. Cette brute militaire au service de cette Compagnie civilisatrice, *pour se faire la main, tua un jour, après boire, onze nègres à coups de revolver!* Il est aujourd'hui un homme honoré dans la Compagnie...

» Onze malheureux tués par amusement, pour digérer un repas et cuver de l'alcool, ce n'est, aux yeux de sir Goldie, qu'une peccadille insignifiante !

» Et les Wallace sont nombreux dans le Niger !

» Tous assassins, les gens dont sir John Kirk pourra parler dans son rapport, s'il est sincère, et qui, aujourd'hui encore, pratiquent sur les rives du Niger un genre de sport tout particulier, « *to sniping* », tirant sur les nègres « comme sur des bécasses », pour entretenir leur coup d'œil !

Digitized by Google

» Voilà de quoi est composée la Société que dirige, en digne chef, sir Taubman Goldie.

» Je déclare, pour ma part, que cette Compagnie de négriers est une honte pour l'humanité ! » (Journal *La Fraternité*).

Hélas ! la France républicaine ne peut plus rien reprocher, sur ce point, à l'impérialisme anglais et allemand.

« Ecœuré par le cynisme d'une Commission de « délimitation », dont il faisait partie, un administrateur délégué de la Nouvelle-Calédonie déclarait formellement, en 1896, ne plus vouloir participer à ce travail, qu'il jugeait déshonorant.

« Non seulement déshonorant, ajoute M. Hector Depasse dans l'*Écho de Paris*, mais dangereux, car c'est à la suite de pareilles opérations de « délimitation » que la révolte éclata en 1878 : « En une nuit, dit M. Léon Moncelon, une partie de la colonie disparut dans une catastrophe si épouvantable que jamais personne n'osera en reproduire tous les incidents !... » Près de trois cents de nos compatriotes furent massacrés, mutilés, rôtis, dévorés par les frères et amis de ceux qu'on avait dépouillés, ruinés et tués.

» Nous prenons bananiers, caféiers et cocotiers, valant de 30 à 40 francs la pièce, produits de l'industrie et du travail assidu des Canaques, et nous leur donnons gravement dix centimes par arbre... C'est ce qu'on appelle la *politique coloniale*.

» M. de Lanessan, dans son livre des *Principes de la colonisation*, fait remarquer que les colonisateurs du XIXe siècle ne diffèrent guère de ceux des temps les plus barbares. Nous traitons toujours les indigènes en « souffre-douleur »...

» La République pouvait et devait avoir une autre politique coloniale que celle-là : la politique française pouvait se distinguer très facilement, et à son bénéfice et à sa gloire, de celle que nous blâmons chez les autres. Elle pouvait, elle devait porter avec elle dans le monde certains principes d'humanité et d'équité qui auraient assuré l'avenir et qui

Digitized by Google

auraient été certainement plus profitables que la cruauté et la rapine. »

Au cours d'une interpellation motivée par le maintien de l'esclavage à Madagascar, M. Isaac, représentant de la Guadeloupe, fit, à la tribune du Sénat français, les révélations suivantes, d'après le compte-rendu officiel :

M. Isaac. — ... « J'ai reçu du Sénégal des correspondances, et parmi les documents qui m'ont été adressés se trouvent les copies de deux lettres destinées à M. le Ministre des Colonies lui-même. Je ne sais pas si ces lettres lui sont parvenues, mais je demande la permission de lui en lire quelques passages... Voici un extrait de la première lettre :

« Dakar, le 14 mai 1895.

Monsieur le Ministre,

Les habitants d'une importante localité du Baol viennent de subir l'éclat d'un emportement de l'administrateur de Lambaye, de leur protecteur né, de leur tuteur, de celui que la France a chargé de la noble mission de faire aimer, avec son drapeau, sa civilisation à la population indigène.

Voici les faits, que je copie textuellement dans une lettre du 8 courant me chargeant de vous les faire connaître.

Le commandant civil de Lambaye, M..., avait à reprocher au chef du village de Dioungo, voisin de sa résidence, *un manque d'empressement à l'exécution de ses ordres, et, pour cela, voulut le faire garrotter*. Des gens de Dioungo déclarèrent formellement s'opposer à cette mesure, et leur résistance amena l'administrateur à ordonner de mettre le feu à leurs cases.

... Le 5 mai, à une heure vingt-cinq minutes, le feu était allumé, et le village de Dioungo, très important, ne tarda pas à devenir la proie des flammes. Les habitants, chassés par l'incendie, furent traqués comme des bêtes par les cavaliers de Lambaye. Le cadi de ce village avait, en effet, autorisé ses gens à s'emparer de toute personne qu'ils pourraient atteindre dans sa fuite, et à la réduire en esclavage. Des enfants, des femmes, furent ainsi saisis. Ceux qui purent s'échapper se réfugièrent dans la brousse, et quelques indigènes de Dioungo furent vus autour d'un puits, où ils s'étaient arrêtés dans leur fuite désordonnée.

Digitized by Google

Rien ne resta de ce malheureux village ; on fit main basse sur les animaux, comme on l'avait fait sur les personnes, et, grâce au désordre occasionné dans la contrée par cet événement, on comprit dans la razzia des chèvres et des ânes appartenant à des villages voisins. Quelques petits traitants virent leurs marchandises brûlées, avec tous les greniers de mil et d'arachides qui existent à Diougo.

Après l'exécution de cet ordre barbare, après avoir semé la désolation et éparpillé les familles dans la brousse en proie à la faim, le cadi de Lambaye voulut leur fermer tout asile et compléter ainsi le malheur qu'il ne croyait pas complet. Il fit appeler les chefs de tous les villages voisins et leur intima l'ordre de nourrir ses gens ; chaque famille avait à apporter une grande calebasse de couscous et de viande. Il leur enjoignit ensuite de venir, le lendemain, à Lambaye subir l'épreuve du feu et jurer qu'ils n'avaient donné refuge à aucun habitant de Diougo. »

. . . . . .

» La lettre continue ainsi :

« Voici la version la plus accréditée sur l'origine du désastre :

L'administrateur, interpellant brusquement le notable de Diougo, lui dit : « Le Tègue vous a-t-il jamais garrotté ? — Non, dit-il, car je ne lui ai jamais manqué ». Et aussitôt l'administrateur d'ajouter : « Eh bien, moi, je vais vous faire garrotter ». L'indigène répondit : « Me garrotter, quand je n'ai commis aucune faute? Je ne l'admets pas. Vous me tuerez plutôt, car je ne l'accepterai pas ! » Et tout le village de prendre le parti de son compatriote. Vous connaissez la suite.

Après des actes aussi barbares, est-il étonnant que l'œuvre de l'assimilation et de la civilisation ne fasse pas le moindre progrès ? L'autre jour, à Thiès, l'administrateur brutalisait un indigène au point de lui enlever tout l'épiderme du visage; aussi a-t-il été l'objet d'une tentative d'assassinat et le gouverneur a dû expédier un détachement de spahis à Thiès ».

» Une nouvelle lettre a été adressée par la même personne à M. le Ministre, sous la date du 17 mai. (*Exclamations sur divers bancs.*)

» *Voix nombreuses.* — Lisez ! lisez !

Digitized by Google

» M. Isaac. — J'y relève les passages suivants...

» M. le Ministre des Colonies. — Cette personne en a la spécialité. Elle dirige un bureau pour les réclamations des indigènes. (*Bruit à droite.*)

» M. Isaac. — Ce n'est pas un crime.

» M. le Ministre. — Non, mais c'est une profession. (*Rumeurs*).

M. Isaac. — C'est possible. La question est de savoir si les faits signalés sont exacts.

« Dakar, 17 mai 1895.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à ma lettre du 14, j'ai l'honneur de vous exposer la suite du désastre de Dioungo.

Bien que le conseil général ait voté un supplément de solde de 100 francs par mois aux administrateurs coloniaux, pour frais de tournée, M..., en arrivant à Dioungo, requit un des notables de lui apporter gratis paille d'arachides pour ses chevaux, chèvres et mil pour sa suite. Ces réquisitions sont habituelles et enlèvent aux indigènes des valeurs relativement considérables. Le notable se mit en devoir de se procurer ces denrées, mais M..., ne le trouvant pas assez actif, l'interpella ainsi qu'il est relaté dans ma précédente lettre.

Voilà la véritable cause de l'incendie de Dioungo. »

» Puis, des indications sur la manière dont les habitants ont été distribués.

» Quelques jours après, je reçus de la même personne une dépêche télégraphique datée de Dakar et ainsi conçue :

» *Relation Dioungo très exacte. Administration reconstruit village.* »

» C'est un fait dont vous pouvez vous assurer, Monsieur le Ministre. Si l'Administration reconstruit le village, c'est qu'apparemment on n'avait pas eu raison de le brûler.

» Enfin, voici une dernière lettre que j'ai reçue, hier soir, de la même personne :

« L'Administration, mise en présence des conséquences de ses actes

Digitized by Google

odieux à Dioungo, cherche à nier contre l'évidence même ; elle altère le motif de l'incendie, prétextant une rébellion. Les choses se sont passées comme nous vous l'avons exposé ; le village s'est indigné, quand M..., obéissant aux procédés brutaux de son chef, a voulu garrotter Massemba Sine, le *lama* de Dioungo. Est-ce là cette rébellion que l'administrateur était autorisé à punir de l'incendie d'une énorme localité ?

Les femmes et les enfants ont été réduits en esclavage, c'est incontestable, et toutes les brutalités que j'ai signalées ont eu lieu : j'ai tout fait pour vérifier les faits, éviter une exagération quelconque ; c'est pourquoi je n'ai pas parlé des morts de cette malheureuse affaire.

L'administration reconstruit la localité ; quand des enquêteurs iront à Dioungo, on essayera de prouver qu'il n'y a jamais eu d'incendie. » (1)

Que dire de la mission Voulet et Chanoine, organisée, en 1898, pour relier au lac Tchad la côte française de l'Afrique occidentale ? Les chefs de cette mission (un capitaine d'infanterie de marine et un capitaine de spahis), après avoir pillé, saccagé, massacré, torturé avec une frénésie sans précédent ; après avoir souillé l'uniforme français par des actes qu'on ne saurait dépeindre même en latin. osaient écrire au Ministre responsable qui, malgré la tare de leur tempérament et de leurs antécédents inquiétants, les avait investis du vertigineux commandement de cette importante expédition :

« La situation de la mission est très bonne, à tous les points de vue. Tous les membres de la mission sont pleins d'enthousiasme et de résolution. *L'état moral est excellent.* »

Boro-Biri, 15 avril 1899.

Plus que l'odieux assassinat du colonel Klobb et du lieutenant Meynier, envoyés pour les arrêter, la dernière phrase de cette dépêche accable la mémoire honnie de ces exécrables

(1) *Journal officiel de la République française*, 17 juin 1895.

Digitized by Google

malfaiteurs. Comment! Voilà des hommes possédant un cerveau apte à penser, des chrétiens ayant une conscience, une âme façonnée à discerner le bien du mal, voilà des officiers appartenant à l'élite du monde civilisé, et qui, les mains encore dégouttantes de sang versé à la suite d'indicibles orgies, vous déclarent avec une allégresse entière, en sonnant à plein gosier la fanfare de l'enthousiasme, que leur « état moral est excellent!... » En vérité, on n'a jamais rien écrit de plus terrible contre l'éducation militaire actuelle.

Une interpellation fut développée à ce sujet, à la tribune du Palais-Bourbon (1), par Vigné d'Octon, député de l'Hérault; l'auteur de *Siestes d'Afrique* protesta en même temps contre le « massacre inutile de *cinq mille* Malgaches à Ambiké » et dénonça le gouvernement du général Galliéni comme un « proconsulat basé sur la spoliation et la torture. »

— « Ce sont des armes que vous donnez ainsi aux ennemis de la France! » s'écria un député conservateur.

— « J'ai flétri des hommes qui se sont montrés indignes du non français », répondit l'interpellateur. « Châtiez-les, si je dis vrai ; châtiez-moi, si les faits que j'avance ne sont pas exacts! »

Qu'y a-t-il au fond des graves dénonciations de Vigné d'Octon ?

« Il y a », confirme son collègue Camille Pelletan, descendant estimé d'une vaillante lignée d'abolitionnistes, « *il y a, hélas ! des réalités, constatées par des documents officiels dont quiconque a un peu vécu dans les coulisses gouvernementales connaît l'existence. Et ces réalités ne donnent peut-être qu'une idée encore affaiblie de l'état général des choses.*

» Vigné d'Octon avait affirmé qu'on pressurait la population de Madagascar en levant des impôts occultes et illégi-

(1) Séances des 22 et 29 novembre 1900

Digitized by Google

times dont le produit passait on ne sait où, puisqu'on n'en pouvait avouer ni l'existence, ni l'emploi. Le gouvernement a reconnu la vérité du fait ; mais en ajoutant que le général Galliéni était lui-même résolu à y mettre un terme et condamnait pour l'avenir les pratiques injustifiables qu'il avait suivies dans le passé. Soit ! Cela est fort bien ; mais il reste un détail peut-être fâcheux : c'est que le fonctionnaire qui a courageusement dénoncé l'abus a été aussitôt renvoyé de Madagascar. Que M. Galliéni déclare qu'il renonce à ces procédés inqualifiables, une fois qu'ils sont dévoilés, je le conçois sans peine. Mais si la promesse n'était pas tout à fait tenue (comme c'est presque toujours le cas pour les promesses de ce genre), quel fonctionnaire, maintenant, oserait parler, après avoir vu le sort de son prédécesseur ?

» Vigné d'Octon avait encore signalé des actes de torture révoltants. Là, le ministre a nié. En avait-il le droit ? Il n'en a convaincu personne que ceux qui étaient résolus d'avance à être convaincus. *On a fait faire une enquête par les supérieurs de l'officier accusé.* Tout le monde sait ce que valent trop souvent ces sortes d'enquêtes, dominées non seulement par l'esprit de corps, mais par l'intérêt qu'a le commandement à cacher que ces graves abus se sont commis sous son autorité... *C'est la magistrature de Madagascar elle-même qui a signalé les faits ;* voilà peut-être une autorité qui compte. *Et aussitôt après, la magistrature a été embarquée pour la France, comme l'avait été l'inspection financière.* On ne répond rien à cela ; je dis : rien absolument. C'est peut-être trop peu.

» Reste le massacre d'une population pacifique. Ici, ce qui s'est passé est plus grave Personne ne conteste et tout le monde sait que les faits racontés sont attestés par le rapport officiel d'un enseigne de vaisseau, témoin oculaire. A ce rapport, on oppose sa traduction (très adoucie) par le supérieur de cet officier (lequel n'a d'ailleurs rien vu). Il est aisé de lire, entre les lignes de cette traduction, l'embarras éprouvé par son auteur, placé entre la dénonciation d'un fait odieux

Digitized by Google

et un conflit de la marine avec le gouvernement militaire de Madagascar. Il est notoire dans les bureaux de la Chambre que le ministère des colonies a réclamé ce rapport au ministère de la marine. Et c'est ce dernier qui a prétendu ne point pouvoir le retrouver ! Hélas ! le sort des documents confiés à l'administration de la flotte est bien compromis !...

» Là-dessus, beaucoup vont criant : « De tels débats sont navrants, et de telles révélations sont déplorables ! » Ceux-là ont bien raison, et tout le monde est de leur avis. Mais il y aurait quelque chose de plus déplorable et de plus navrant encore : ce serait d'assurer, par un lâche silence, la continuation d'abus mortels pour la fortune et l'honneur de la France.

» J'ai d'autant plus admiré le courage de Vigné que je ne l'ai pas toujours eu. Ami personnel d'un grand nombre de fonctionnaires et d'officiers coloniaux ; ayant eu entre les mains, comme rapporteur de la guerre et de la marine, nombre de documents confidentiels ; ayant eu, avec nombre de ministres, beaucoup d'entretiens intimes sur ces graves sujets, et sachant combien le langage sincère en tête-à-tête diffère parfois du langage public, je me demande souvent avec anxiété si j'ai fait mon devoir, tout mon devoir ; si je n'ai pas reculé trop fréquemment devant la crainte de l'effet produit à l'étranger, devant la répugnance absolue que j'ai toujours éprouvée à user de communications confidentielles...

» Mais si nous croyions pouvoir dire tout ce qui nous a été prouvé, hélas ! qu'aurions-nous à révéler !... Puisse la France comprendre à demi-mot ! »

*
* *

Les vieilles colonies mixtes, quoique habitées par des populations depuis longtemps formées aux mœurs européennes et dont l'attachement à la métropole est hors de discussion, ne sont guère mieux traitées que les colonies d'exploitation nouvellement occupées.

Digitized by Google

A la Guadeloupe et à la Martinique, notamment, le salaire ouvrier est maintenu à un taux dérisoire; les travailleurs n'ont pas de quoi manger ni se vêtir; on voit des enfants tromper leur faim avec un peu de cendre tirée des « foyers » éteints, tandis que les femmes, pour se procurer un morceau de pain, n'ont d'autre ressource que de se livrer à la prostitution. « Et, en regard de cette détresse générale inouïe, comme pour mieux marquer le contraste entre la classe productrice, réduite à la famine, et la classe jouisseuse, maîtresse de tous les pouvoirs et bénéficiaire de toutes les faveurs, la Banque consentant à un seul usinier de la Guadeloupe *deux millions* d'emprunt pour lui permettre d'aller passer quelques mois à Paris, millions qu'elle est ensuite obligée de passer par profits et pertes, par suite du mauvais vouloir du prêteur. » (1)

« Pendant de longues, de trop longues années », écrit Gérault-Richard, « la justice a consisté, là-bas, à accabler les noirs. Ils étaient légalement affranchis. En fait, ils demeuraient hors la loi, hors le droit commun. Gouverneur, juges, fonctionnaires de tous ordres ne se résignaient point à voir en eux des citoyens libres, fils de la même patrie, soumis aux même charges, jouissant des mêmes droits que les

---

(1) *La lutte*, par H. Légitimus, député et conseiller général de la Guadeloupe. Paris, 1901, Imprimerie spéciale du *Peuple* des Antilles, 83, rue du Mont-Cenis.

Tandis qu'à la Martinique, les indigènes restent plongés dans la torpeur, en face d'une réaction triomphante qui les traite sans pitié aucune (comme en témoigne la tuerie qui mit si atrocement fin à une grève en 1899), les noirs de la Guadeloupe se sont virilement redressés pour revendiquer, par des moyens légaux, l'intégralité de leurs droits d'hommes et de citoyens. Aucun sacrifice ne coûte aux jeunes gens éclairés et résolus qui sont à la tête du mouvement. C'est à l'aide de prélèvements réguliers opérés sur leurs modiques émoluments d'instituteurs, d'employés d'administration, de commerce ou d'industrie, qu'ils assurent l'efficacité méthodique de leur action et de leur propagande; leur énergique chef de file, Légitimus, aujourd'hui député, donne l'exemple depuis huit ans, en versant à la caisse du parti la totalité de ses appointements.

Digitized by Google

autres. Il suffisait qu'un justiciable fût noir pour se voir éconduit ou frappé. Sa couleur était sa condamnation.

Il y a quelque chose de changé. La ténacité, le courage, le talent de Légitimus ont contribué à détruire certaines préventions.....

Mais le préjugé de race demeure encore vivace dans les hautes sphères du ministère des colonies. (1) Tout ce monde est esclave des traditions esclavagistes et négrophobes. Il se soumet en apparence aux idées nouvelles. Il les hait cordialement. »

Mais que parlons-nous de colonies mixtes ou d'exploitation? La même politique prévaut à l'égard des pays de simple protectorat, comme l'a divulgué le retentissant mémoire remis au gouvernement français par le prince cambodgien Iukanthor, au cours de sa visite à l'Exposition universelle de 1900 (2).

M. Henri Turot, qui fit un voyage au Cambodge, donne cet aperçu des procédés de l'administration du protectorat :

« La perception des impôts continue de se faire de la façon la plus brutale et la plus arbitraire : un indigène est taxé suivant le bon plaisir d'un fonctionnaire quelconque, et le plus souvent on riposte par des coups de rotin à ses réclamations.

Les corvées pleuvent sur les malheureux Cambodgiens, sans cesse réquisitionnés et menés à coups de cravache par la plupart des résidents et employés des douanes.

Personnellement, j'ai gardé le souvenir d'une scène dont je fus la cause involontaire et le témoin indigné.

J'avais demandé au résident du village de Campang-Chuang, sur le Mékong, une barque à huit rameurs pour me conduire aux ruines d'Aryka, et je croyais naïvement alors que les Cambodgiens embarqués venaient de bonne volonté et moyennant une rémunération convenable.

---

(1) Gérault-Richard, dans cet article, fait une exception en faveur de M. Edouard Decrais, ministre actuel des Colonies, qui, « à défaut d'énergie », dit-il, « possède une incontestable élévation de sentiments et une grande droiture. » (Journal *La Petite République*, du 1er juillet 1901.)

(2) Voir *L'affaire Iukanthor*, par Jean Hess.

Digitized by Google

A l'heure indiquée pour le départ, les huit hommes étaient là, et, tout d'un coup, l'un d'eux se jeta à mes genoux en pleurant.

L'interprète m'expliqua que le malheureux demandait grâce, qu'il avait été arraché de sa hutte, que sa femme était malade et que, sans doute, elle mourrait pendant son absence.

Pendant cette explication arriva le résident. Aussitôt au courant de l'incident, la brute prit son bâton et fit pleuvoir sur la tête du pauvre Cambodgien une grêle de coups.

Je ne fis cesser cette scène odieuse qu'en menaçant l'ignoble drôle de lui administrer à mon tour la correction qu'il méritait. Et bien entendu, je refusai d'emmener l'indigène ainsi embauché contre sa volonté.

Et partout, je le répète, partout dans le protectorat, d'après les renseignements que j'ai recueillis, des brutalités identiques sont coutumières.

Nous ne pouvons admettre sans protestation que des fonctionnaires déshonorent la France par des procédés aussi sauvages.

C'est sur ces faits que nous appelons l'attention du gouvernement : c'est sur le traitement infligé aux indigènes qu'une enquête doit être ordonnée (1). »

Nous avons vu comment opèrent en Afrique les Anglais, les Français et les Allemands; les Italiens et les Belges se sont fait un véritable point d'honneur de ne point se laisser surpasser en cruauté par leurs « illustres devanciers et initiateurs » dans l'art de gouverner les indigènes des colonies d'exploitation.

Les Italiens ont lamentablement expié à Adoua les atrocités qui ont marqué l'occupation de Massaouah. Que la terre d'Ethiopie soit légère à leurs malheureux soldats !

Quant aux Belges, leur façon de coloniser tend à devenir légendaire au Congo, comme celle des Espagnols à Cuba et aux Philippines :

« Le vol de l'ivoire et du caoutchouc, sous prétexte d'impôts, est la base de l'exploitation de l'Etat du Congo. Quand les malheureux

(1) *La Petite République*, 13 octobre 1900.

Digitized by Google

nègres n'apportent pas aux agents de l'Etat ou des Compagnies le tribut de caoutchouc qui leur est imposé, on brûle les villages, on pille, on tue, on massacre. Naguère on faisait aussi la « presse » des soldats, sous prétexte de les libérer de l'esclavage. Mais il paraît qu'on fait aussi la presse des femmes, pour constituer des harems aux blancs et donner des compagnes aux soldats noirs. Dans ces conditions, les révoltes s'expliquent.

» Quand ces abominations sont dénoncées, comme elles ne le sont que par des étrangers ou des adversaires de la politique coloniale — les loyalistes font le silence sur les moyens de colonisation employés par les agents du roi — on crie à l'insulte de l'honneur de l'armée, et l'on déclare « qu'on ne fera croire à personne que des officiers belges se rendent coupables ou complices de pareilles horreurs ». Vous connaissez l'antienne. Pourquoi les Belges seuls seraient-ils des anges, alors que Français, Anglais, Allemands, envoyés aux colonies et investis d'un pouvoir despotique sur des malheureux qu'ils considèrent à peu près comme des bêtes, rivalisent de cruauté, de luxure et de cupidité? Certes, nos officiers seraient incapables de rien de pareil en Belgique, mais qui ne sait qu'en Afrique, au lieu de civiliser les noirs, le blanc s'ensauvage, sous l'influence du climat, de la fièvre, de l'isolement, des liqueurs fortes et de l'ivresse plus redoutable encore d'un pouvoir illimité et sans contrôle ?

» Aussi les coloniaux belges commencent-ils à être très inquiets des événements du Congo. Non seulement les soldats insurgés de l'Etat indépendant ont remporté des victoires qui compromettent la domination des financiers belges sur le haut Congo, mais la désunion règne parmi les officiers, autant que l'indiscipline parmi leurs soldats... »

Nous pourrions multiplier les exemples et les citations de ce genre, mais à quoi bon ? La cause est entendue, — nous l'espérons du moins. Depuis Christophe Colomb, les Européens se présentent et veulent être traités, aux colonies, comme des dieux et ils se conduisent absolument comme des démons vomis par l'enfer !

Le plus navrant, c'est qu'on trouve en Allemagne et en France des lettrés, prétendus philosophes, des descendants anoblis de serfs, renégats de la Révolution française, pour

Digitized by Google

essayer de justifier toutes ces atrocités qui soulèvent le cœur, en déclarant avec sérénité qu'elles ont « assuré à des millions d'hommes le bénéfice de vivre avec plénitude »... (Pensée de Jules Lemaître.) N'est-ce pas une bien amère dérision, quand on voit dans quelle profonde misère matérielle et morale les masses prolétariennes continuent de végéter en Europe et qu'on entend sortir de leur sein oppressé des clameurs de désespoir et de haine, précurseurs des hurlements farouches de la révolte imminente ?

« Jamais », disait un célèbre médecin, « on ne m'a réveillé la nuit, pour une personne qui n'avait pas soupé ; mais on m'a réveillé cent fois pour des personnes qui avaient trop soupé. » Le nombre des personnes qui ont l'habitude de trop souper s'est considérablement accru, mais combien plus celui des malheureux qui ne soupent pas du tout ! Et si, pour ces derniers, on ne dérange pas le médecin, c'est que leur domicile est à la belle étoile, sous les arches des ponts, dans les fossés des fortifications, où ils trépassent sans témoins et sans bruit...

Digitized by Google

CHAPITRE V

L'ESCLAVAGE AU VINGTIÈME SIÈCLE

Le 12 mars 1888, l'empereur dom Pedro, écoutant enfin le cri de sa conscience et les objurgations de la chrétienté, promulguait, au Brésil, la libération des esclaves. Le Pape Léon XIII, qui prend à cœur les souffrances de tous les opprimés, adressa aux Evêques brésiliens, le 5 mai de la même année, la célèbre Encyclique *In plurimi* où il lance aux chrétiens de l'univers un suprême appel en faveur de l'Afrique agonisante.

Le 25 mai 1888, un émouvant pélerinage, conduit par le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et primat d'Afrique, était reçu au Vatican ; douze noirs, anciens esclaves, en faisaient partie.

« C'est la première fois, dans le cours des siècles », dit le Cardinal au Pape, « que des nègres partis du centre même de l'Afrique, paraissent devant le Vicaire de Jésus-Christ. Ils ont su que vous vous êtes souvenu de leur Afrique. Ils ont lu, tracé par vos mains, le tableau des misères sans nom que l'esclavage fait peser sur les populations de l'intérieur équatorial. Ils ont vu avec quelle vigueur et quelle tendresse apostoliques, après avoir rappelé et flétri tant de crimes, Votre Sainteté s'adresse aux peuples chrétiens pour leur demander, au nom de l'Eglise, au nom de la religion, au nom de l'humanité, de s'opposer à la continuation d'un commerce infâme et des scélératesses qu'il entraîne avec lui ! »

— « *Suivant l'exemple de nos prédécesseurs*, répondit Léon XIII, *nous avons vivement engagé tous ceux qui ont le pouvoir entre les mains, à mettre un terme au hideux trafic appelé* la traite des Nègres, *et à employer tous les*

Digitized by Google

moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain... Mais c'est surtout sur vous, Monsieur le Cardinal, que nous comptons pour le succès... Nous avons la confiance que vous ne vous lasserez pas, avant d'avoir mené à bonne fin vos grandes entreprises. »

Ces paroles montrent nettement quelle fut la part respective des deux apôtres de la nouvelle croisade antiesclavagiste, — « croisade plus imposante que celles du XVe et du XVIe siècles, parce qu'elle a pour objet de faire respecter, non seulement les droits de Dieu, mais aussi les droits de l'humanité. »

Malgré son grand âge, le Cardinal Lavigerie accepta la glorieuse mission dont le chargeait Léon XIII. « Je ne vous étonnerai pas », écrivait-il en annonçant sa prédication philanthropique, « si je vous dis que je laisse, pour un temps, tout de côté, jusqu'à ce que j'aie organisé une telle croisade. Je vais venir pour dire enfin ce que je sais des crimes sans nom qui désolent l'intérieur de l'Afrique, et pour jeter ensuite un grand cri, un de ces cris qui remuent jusqu'au fond de l'âme tout ce qui, dans le monde, est encore digne du nom d'homme et de celui de chrétien ! *En demandant la fin de tant d'excès infâmes, en proclamant ces grands principes chrétiens d'humanité, de charité, de liberté, d'égalité et de justice, je ne trouverai ni une intelligence, ni un cœur qui me refuse son appui* ».

C'est par ses missionnaires, « les Pères blancs d'Alger », premiers Français établis au centre des provinces équatoriales, que Mgr Lavigerie connut le sort épouvantable des populations indigènes des Grands Lacs. Il hésita d'abord à parler, de peur que ses révélations, en excitant la haine des trafiquants esclavagistes, ne vouassent ses missionnaires à une vengeance certaine et ne privassent ainsi les noirs de l'appui qu'ils pouvaient en attendre. Mais les explorateurs se multiplièrent depuis lors, et le Cardinal estima enfin que « leurs récits ont assez déchiré les voiles pour qu'on puisse les arracher sans retour ».

Digitized by Google

Le grand facteur de l'esclavagisme contemporain est le mahométisme, qui a envahi progressivement plus de la moitié de l'Afrique, fondant des empires militaires organisés dans certaines régions, dépeuplant les autres par de continuelles razzias. (1)

On sait que le centre de l'Afrique s'élève sur deux plateaux superposés dont l'altitude totale atteint environ trois mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Inondés chaque année par les pluies torrentielles que produisent les nuages formés sur l'Océan Atlantique et sur l'Océan Indien, ces deux plateaux sont comme constellés de grands lacs, véritables mers intérieures qui constituent d'immenses réservoirs naturels et donnent naissance aux quatre fleuves de l'Afrique avec leurs affluents innombrables. Contrées magnifiques et d'une fécondité admirable, où l'altitude tempère les ardeurs du soleil; sans parler des mines, dont on voit les indices certains, la terre y produit sans peine tout ce qui est nécessaire à la vie : partout où l'eau coule, quatre récoltes sont possibles dans l'année. « Toutes ces richesses réunies devaient naturellement attirer et fixer une population nombreuse. C'est ce qui est arrivé dans le cours des temps. Nulle part, dans l'Afrique, on ne voyait de villages plus nombreux et plus peuplés. La paix y régnait, les familles étaient patriarcales; les armes à feu, inconnues. *Coïncidence douloureuse, c'est au moment même où les grands explorateurs et les premiers missionnaires pénétrèrent dans ces régions que les marchands esclavagistes, instruits peut-être par ceux-là même qui avaient servi de guides aux voyageurs, y firent invasion à leur tour* (2) ».

---

(1) Quoi qu'en pensent la plupart des missionnaires catholiques, les musulmans ne nourrissent pas contre le nègre en général un mépris plus odieux que celui professé par les Européens; en tout cas, le préjugé de race, chez eux, n'est pas aussi tenace que chez les peuples latins et anglo-saxons, car la conversion l'efface totalement, — effet que n'a pu produire jusqu'ici le baptême chrétien.

(2) *Discours* prononcé par le Cardinal Lavigerie à Londres, le 31 juillet 1888.

Digitized by Google

L'abondance de l'ivoire fut cause de la ruine de cette riche et paisible contrée. Dans certaines provinces, comme le Manyéma, non loin du lac Tanganika, les défenses d'éléphants se trouvaient en si grande quantité qu'on s'en servait pour clôturer les jardins et dresser les montants des huttes. Les traitants vinrent donc à la suite des explorateurs. Il ne leur suffisait pas d'acheter l'ivoire à vil prix ou de s'en emparer par la violence, il fallait en outre le transporter à la côte. Or, l'homme est l'unique moyen de transport, dans cette partie de l'Afrique où les routes ne sont que des sentiers ardus et où les animaux domestiques succombent sous la piqûre mortelle de la mouche *tsétsé*. Pour avoir des porteurs, on fit des esclaves. Le moindre prétexte amenait le signal d'un massacre prémédité ; les bandits égorgeaient sans pitié ceux qui résistaient et enchaînaient le reste, qui servait de bête de somme jusqu'à la côte où les porteurs étaient vendus en même temps que leur charge d'ivoire.

« La cupidité et le sang ont leur ivresse — ivresse terrible et qui devient inextinguible, lorsqu'elle n'est pas réprimée par la force ». L'ivresse du sang et le mépris de la vie humaine ont atteint leur paroxysme en Afrique. « Quand j'ai rendu compte de la traite de l'homme », écrivait Livingstone, « je me suis tenu très loin de la vérité, ce qui était nécessaire pour ne pas être taxé d'exagération ; mais, *à parler en toute franchise, le sujet ne permet pas qu'on exagère : amplifier les maux de l'affreux commerce est tout simplement impossible* ».

Aucune plume, en effet, ne pourra jamais retracer avec un relief suffisant les infernales horreurs de ces expéditions infâmes. Ne nous lassons pas, néanmoins, d'en renouveler le pénible récit, car il s'agit, — qu'on ne l'oublie pas ! de maux qui n'ont pas complètement disparu, car *le crime de lèse-humanité et toutes les abominations qui l'accompagnent désolent encore, à l'heure présente, plus d'une région du centre africain.*

Les bandes esclavagistes, venues du Maroc, du pays des

Digitized by Google

Touaregs, de la Tunisie, de l'Egypte ou de Zanzibar, ravagèrent tout le Soudan et, vers 1890, elles poussaient leurs *raids* audacieux jusqu'aux confins des possessions anglaises du Congo et du Cap. La femme, l'enfant ou même l'adulte qui s'éloignait à dix minutes de son village n'était plus certain d'y revenir. L'impunité des bandits était absolue, car « aucun chef noir des petites tribus indépendantes, entre lesquelles tout le pays est divisé, n'a de pouvoir pour réprimer ces violences. Tandis que les troupes esclavagistes, composées d'Arabes et de métis, de nègres même du littoral, ne sortent qu'armées jusqu'aux dents, les populations sauvages des hauts plateaux de l'Afrique n'ont pour armes que des pierres, des bâtons ou, tout au plus, des flèches et des lances ; aussi sont-elles incapables de lutter contre les brigands et de se soustraire à leurs coups ».

» Aux hommes qui paraissent les plus forts et dont on pourrait craindre la fuite on attache les mains et quelquefois les pieds, de telle sorte que la marche leur devient un supplice ; sur leur cou on place des cangues à compartiments qui en relient plusieurs entre eux. On marche toute la journée. Le soir, lorsqu'on s'arrête pour prendre du repos, on distribue aux prisonniers quelques poignées de sorgho cru. C'est toute leur nourriture.

» Dès les premiers jours, les fatigues, la douleur, les privations en ont affaibli un grand nombre. Les femmes, les vieillards s'arrêtent les premiers. Alors, afin de frapper d'épouvante ce malheureux troupeau humain, ses conducteurs s'approchent de ceux qui semblent plus épuisés ; armés d'une barre de bois, pour épargner la poudre, ils en assènent un coup terrible sur la nuque des victimes infortunées, qui poussent un cri et tombent en se tordant dans les convulsions de la mort. Le troupeau, terrifié, se remet aussitôt en marche : l'épouvante a donné des forces aux plus faibles. Chaque fois que quelqu'un s'arrête, le même affreux spectacle recommence...

» Le soir, en arrivant au lieu de la halte, un spectacle non moins horrible les attend. Ces marchands d'hommes ont acquis l'expérience de ce que peuvent supporter leurs victimes ; un coup d'œil leur apprend quels sont ceux qui bientôt succomberont à la fatigue. Alors, pour épargner d'autant la maigre nourriture qu'ils distribuent, ils passent der-

Digitized by Google

rière ces malheureux et, d'un coup, les abattent. Les cadavres restent où il sont tombés, lorsqu'on ne les suspend pas aux branches des arbres voisins, et c'est près d'eux que leurs compagnons sont obligés de manger et de dormir. Mais quel sommeil ! on peut le deviner sans peine. Parmi les jeunes nègres arrachés par nous à cet enfer et rendus à la liberté, il y en a qui se réveillent, chaque nuit, pendant longtemps encore, en poussant des cris affreux. Ils revoient, dans des cauchemars sanglants, les scènes abominables dont ils ont été les témoins...

» C'est ainsi que l'on marche, quelquefois pendant des mois entiers, quand l'expédition a été lointaine La caravane diminue chaque jour. Si, poussés par les maux extrêmes qu'ils endurent, quelques-uns tentent de se révolter ou de fuir, leurs maîtres féroces les frappent du glaive et les abandonnent ainsi, le long du chemin, attachés l'un à l'autre par leurs cangues. Nos Pères en ont vus qui, écumant de rage de ce que leur proie allait leur échapper, tiraient leur sabre, coupaient à leurs victimes un bras d'abord, un pied ensuite, et lançant ces débris sur la lisière de quelque jungle voisine, criaient : « Voilà pour attirer le léopard ! » *D'autres fois, je le dis pour ceux qui nient la possibilité de relever un jour cette race opprimée, la vigueur sauvage s'est élevée jusqu'au sublime. Des femmes, arrachées à leurs enfants, à leurs époux, pour n'être plus que des victimes de la débauche, ont saisi une lance empoisonnée et se la sont plongée elles-mêmes dans le sein.* Aussi a-t-on pu dire avec vérité que, si on perdait la route qui conduit de l'Afrique équatoriale aux villes où se rendent les esclaves, on pourrait la retrouver aisément par les ossements de nègres dont elle est bordée... » (1).

Si férocement égoïste que l'on soit devenu à notre époque, il est impossible à une âme chrétienne de ne pas être troublée par de pareilles révélations. Qui que nous soyons, nous devons pleurer sur ces misères inexprimables, car Dieu seul peut expliquer le mystère effrayant qui plane sur les sanglantes destinées du genre humain !...

A combien s'élève, annuellement, le nombre des victimes de la traite musulmane ? Les missionnaires, en 1886-87, l'esti-

(1) Conférence faite par le Cardinal Lavigerie à Paris, le 1er janvier 1888.

Digitized by Google

maient à *quatre cent mille par an*; mais le commandant Cameron, qui, au dire du cardinal Lavigerie lui-même, est l'explorateur le plus digne d'être écouté après Livingstone, le commandant Cameron affirme que, de son temps, c'est-à-dire de 1880 à 1889, *cinq cent mille noirs étaient vendus, chaque année*, sur les marchés de l'intérieur. On voudra bien remarquer que ces chiffres, déjà effroyables, se rapportent seulement à la vente des esclaves. Or, *pour un indigène dont on trafique de la liberté, il faut en compter de cinq à dix d'égorgés dans la razzia, sans parler de ceux qui succombent avant d'arriver au lieu du marché.* Cameron, confirmant cette dernière estimation, rapporte que, pour se procurer cinquante femmes qu'il devait vendre, un traitant a détruit, un jour, près de lui, dix villages inoffensifs comptant chacun jusqu'à deux cents âmes et massacré tous leurs habitants. Si, comme tout porte à le supposer, la proportion était la même dans les autres régions où la chasse à l'homme s'exerce, cela ferait *deux millions de noirs mis à mort ou vendus chaque année.* (1)

« Souvenez-vous », s'écriait le Primat d'Afrique dans une de ses plus belles péroraisons, « souvenez-vous qu'en ce moment même où je vous parle, le sang coule à flots sous l'équateur africain! Souvenez-vous qu'il ne dépend que de l'Europe de l'arrêter, et que, si elle ne le fait pas sans tarder, elle en encourra la responsabilité devant Dieu et devant l'histoire... »

L'indifférence de l'Europe fut secouée d'un admirable transport de pitié; un large et bienfaisant souffle de justice et de fraternité refoula un instant l'égoïsme et la cupidité; des dévouements enthousiastes répondirent en masse à l'appel vibrant du nouveau Pierre-l'Ermite, dont la voix enflammée, suivant le terme si éloquemment expressif de Jules Simon, « retentit comme un coup de tonnerre dans le calme de nos illusions humanitaires ».

(1) Cardinal Lavigerie, *Discours prononcé à Londres.*

Digitized by Google

Par ses conférences, successivement applaudies à Paris, à Londres, à Bruxelles, à Marseille, à Rome, à Naples et à Milan; par des mémoires et par des lettres pressantes, adressés aux gouvernements et à des personnages éminents d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, du Portugal, de Suisse et de Hollande, le cardinal Lavigerie détermina la fondation de Sociétés antiesclavagistes nationales dont nous apprécierons plus loin l'action. Les gouvernements eux-mêmes finirent par s'émouvoir; sous l'irrésistible poussée de l'opinion publique, des interpellations énergiques eurent lieu au sein des divers parlements et, le 18 novembre 1889, la capitale de la Belgique vit se réunir un important Congrès de diplomates, officiellement délégués par dix-sept Etats, et qui, après huit mois d'étude et de discussions, signèrent un « Acte général » consacrant solennellement les principales mesures préconisées par le cardinal Lavigerie pour la répression de la traite.

Cet instrument diplomatique ne constitue pas précisément un « protocole de désintéressement »; ce n'est, en réalité, qu'une reconnaissance mutuelle et réciproque des prises de possession opérées en Afrique par les diverses Puissances coloniales, à la suite du fameux Congrès de Berlin.

***

Quels moyens pratiques le promoteur de l'Œuvre antiesclavagiste proposait-il pour combattre l'esclavage africain?

1° Un moyen persuasif : la charité, dont il reconnaissait tout le premier l'insuffisance et même le danger, car « tenter de racheter tous les esclaves et en annoncer l'intention, serait allumer des cupidités nouvelles chez les exploiteurs et les porter à multiplier leurs captures ».

2° Un moyen répressif, conseillé par le Pape lui-même et dont on prônait à l'envi l'efficacité : l'appel à la force armée, — « une force pacifique, qui s'emploierait, non pour l'attaque, mais pour la défense ». Le Souverain-Pontife avait en vue

Digitized by Google

une troupe internationale, régulière ou franche, mais laïque, tandis que le Cardinal désirait la formation d'une milice religieuse, à l'instar des anciens ordres de chevalerie qui, « sous l'autorité de l'Eglise et avec la protection des princes, recherchaient non pas la conquête, mais la défense des faibles, la répression des violences ». Citant l'exemple de Stanley, d'Emin-Pacha et du brave capitaine Joubert (1), qui ont montré ce qu'un homme, aidé de quelques centaines de noirs, peut faire par son courage et sa persévérance, l'archevêque d'Alger concluait : « Ce qu'il faut, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, des armées nombreuses; ce qu'il faut, ce sont des hommes, même isolés, mais puissants par la vertu, par l'initiative et par le courage, et capables de former les noirs à résister à leurs ennemis. »

Les gouvernements ne l'entendaient pas tout-à-fait de cette façon. Ils organisèrent des expéditions pour chasser les bandes esclavagistes, mais en même temps pour s'emparer

---

(1) Le capitaine Joubert est un ancien officier de zouaves pontificaux qui, il y a de cela vingt-trois ans, avant le partage international des zones de souveraineté et d'influence européenne en Afrique, s'est offert pour accompagner les missionnaires jusqu'au-delà des Grands Lacs. « Il a supporté, sans faiblir un jour, toutes les souffrances », écrit le cardinal Lavigerie. « Il partait à un âge qui semblait devoir lui annoncer de tristes épreuves et peut-être une catastrophe ; son moral, le sentiment de la noble mission qu'il accomplissait, l'ont soutenu contre tout. Avec un budget annuel qui n'a jamais dépassé dix mille francs, pour lui et ses soldats, cet homme admirable a constitué une petite armée de trois cents noirs, pour laquelle nous avons pu lui envoyer des armes ; ses hommes ont été choisis parmi les néophytes de nos missionnaires. Il les a, seul, formés à la discipline, à l'obéissance, au combat, et, avec eux, il a maintenu la tranquillité et la paix dans un grand territoire dont il est aujourd'hui comme le père. C'est à lui que les indigènes portent leurs différends ; c'est auprès de lui qu'ils se réfugient, lorsqu'ils sont menacés par les bandes esclavagistes. Il les sauve des divisions intestines et des attaques du dehors. » Le capitaine Joubert, qui doit avoir aujourd'hui environ 54 ans, a fait plus : « pour donner un exemple » et prouver la sincérité de ses sentiments, il a épousé une négresse. C'est un vrai héros chrétien.

Digitized by Google

du pays et faire peiner les prétendus libérés à leur profit exclusif; ils abusèrent indignement, à leur tour, de la force brutale, déshonorant le drapeau de la civilisation par des cruautés et des ignominies encore plus atroces que les forfaits reprochés aux musulmans ; et s'ils n'osèrent ouvertement rétablir ou maintenir partout l'esclavage sous sa forme primitive, ils lui substituèrent des succédanés à peine moins odieux, quand ils ne l'encourageaient pas hypocritement par une tolérance honteusement lucrative. Les faits sont là, patents, irrécusables, accablants.

Dans cette outrageante violation des droits imprescriptibles de l'humanité, toutes les puissances colonisatrices peuvent se donner la main, — une main maculée de sang et dont aucun lavage politico-scientifique ne saurait effacer la souillure.

A la date du 20 juin 1899, un publiciste français en renom, M. Charles Laurent, écrivait dans le journal *Le Matin* :

« Nous avons bien tort de nous moquer des Anglais, qui prêchent ardemment, dans quatre parties du monde, l'abolition de l'esclavage, et qui offrent, dans la cinquième, aux nègres qu'ils ont retirés des mains des traitants, un flacon de tafia, une pipe en terre ou un pantalon de calicot pour contracter, chez les bons colons de la reine, des « engagements à vie ». *Oui, nous avons tort de railler ou de flétrir cette philanthropie hypocrite, car nous jouons la même comédie que nos voisins.* Ce qu'ils font secrètement sur la côte occidentale d'Afrique, nous le faisons, nous, ouvertement, officiellement, en Annam, au Tonkin, à la Nouvelle-Calédonie, à la Réunion, et ailleurs encore. Les braves et honnêtes fonctionnaires français qui, jusqu'à l'an dernier, avaient tenté d'interdire ces trafics scandaleux, ayant reçu de Paris, en 1898, des instructions péremptoires, *nous sommes redevenus marchands de chair humaine...*

» Vous dites que cela n'est pas possible? que c'est une exagération de journaliste et que l'on ne saurait assurément

Digitized by Google

fournir aucune preuve à l'appui d'une affirmation pareille ? Eh bien, lisez ceci (1) :

« Depuis quelques années, depuis 1890, un groupe de commerçants du midi de la France avait imaginé la plus simple et la plus productive des opérations. Certaines colonies françaises manquent de « main-d'œuvre », c'est-à-dire de bras humains pour l'agriculture, pour les travaux des mines ou pour d'autres industries ; il s'agissait d'y transporter, le plus économiquement possible, des travailleurs, « *engagés* » parmi les indigènes libres ou les condamnés de droit commun appartenant à une autre colonie. Le Tonkin et l'Annam furent choisis comme terrain d'opération pour les sergents-recruteurs de ces conscrits d'un nouveau genre. Afin de moins effaroucher la marchandise, ce furent des Chinois que l'on chargea de pratiquer les « engagements ».

Pendant ces cinq années, ce joli commerce — tout-à-fait digne, n'est-ce pas? d'un pays comme la France, qui se vante de traîner dans le monde après elle des idées émancipatrices — prospéra sans entraves. Une grande maison de Bordeaux surtout le pratiquait avec le plus grand succès, et, pour donner une idée des bénéfices qu'elle réalisait, quelques chiffres suffiront :

Un Annamite, transporté de Haïphong (Tonkin) à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) revient environ à 60 francs, auxquels il faut ajouter 6 francs de commission pour le Chinois recruteur. Au port d'arrivée, il est vendu — pardon ! — il est débarqué, puis remis entre les mains d'un colon moyennant une prime qui varie, suivant l'âge et la force du sujet, entre 150 et 500 francs. Bénéfice net par homme : de 85 à 435 francs.

Les bateaux de la maison B..., de Bordeaux, transportaient des cargaisons de travailleurs fortes de cinq cents à sept cent-cinquante têtes. — Multipliez !

Mais, enfin, ces pauvres diables que l'on expatriait ainsi, coupables ou non, comment s'étaient-ils laissé faire? Hélas! ils avaient vu venir un homme jaune comme eux, parlant leur langue, presque un compatriote, qui leur avait promis sept francs par mois pour aller tra-

---

(1) Nous empruntons les documents cités ici aux bonnes feuilles d'un livre intitulé : *La Colonisation française au Tonkin et en Annam*, par M. Joloaud-Barral. (Note de M. Charles Laurent.)

Digitized by Google

vailler chez les blancs pendant cinq ou six ans, après lesquels ils n'auraient plus qu'à regagner leur village et cultiver le champ acheté sur leurs économies. Ils s'étaient pris à ce rêve enchanteur. Ils avaient signé un papier, rédigé en français, sans y rien comprendre, et ils étaient partis.

Ils mouraient là-bas, à l'autre bout des océans, sans même que l'on avertît leurs familles de ne plus les attendre. Pas un qui reparût jamais. Quand, un beau jour, l'administration du Tonkin, pressée de supplications par des parents désespérés, exigea de la Compagnie bordelaise qu'elle rapatriât ceux qui avaient fini leur temps, les marchands de chair humaine firent un effort pour reconquérir la confiance compromise. Ils annoncèrent qu'ils allaient ramener de Nouméa quatre-vingt-quatre Annamites — dont le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie exigeait d'ailleurs le départ! — Sur ces quatre-vingt-quatre passagers, il en arriva cinquante-cinq seulement à Haïphong. Les autres avaient fait escale chez les requins.

En 1895, M. de Lanessan et M. Chavassieux, gouverneur général par intérim, éclairés par les rapports décisifs de M. H. Cambier, chef de bureau à l'administration pénitentiaire, interdirent ce trafic monstrueux, et jusqu'en 1898, malgré tous les efforts des intéressés, il ne put reprendre.

Il fallut bien que les traitants s'inclinassent!

Ils ne s'inclinèrent pas longtemps. M. Doumer fut nommé gouverneur général et ils recommencèrent aussitôt leurs démarches auprès de lui. Le nouveau venu s'informa loyalement, demanda ce qu'il fallait penser de leur requête. La réponse de M. Fourès, résident supérieur à Hanoï, fut décisive :

... « L'opération proposée à M. le gouverneur général consiste « *en des marchés inavouables que je crois pouvoir qualifier, sans crainte d'être taxé d'exagération, de variante de la traite...*

» Je conclus : Le protectorat qui a assumé la responsabilité de gouverner le Tonkin, c'est-à-dire d'amener les habitants à une ère de richesse, de prospérité et de bonheur, a le devoir, par humanité et par intérêt, de refuser l'autorisation demandée par la maison B...

» Le contrat d'engagement proposé par cette maison est *un contrat louche qui cache un acte de vente déguisé, sorte de vente conditionnelle à terme, opération commerciale consistant à acheter pour revendre et dont l'objet de transaction est l'homme même;* achat de l'Annamite au Tonkin, vente à Nouméa ou à Saint-Denis de

Digitized by Google

la Réunion où, selon l'éternelle loi de l'offre et de la demande, il y aura, à l'arrivée du bateau, un cours de la marchandise humaine. »

» M. Doumer, sur le vu de ce rapport, refusa de rapporter les ordres de son devancier; mais alors, il reçut du ministère des colonies, le 14 mars 1898, une dépêche officielle lui prescrivant d'autoriser ce commerce, « variante de la traite », ces « contrats louches où l'objet de transaction est l'homme lui-même ». Et, obéissant à M. André Lebon, ministre des colonies, il fit publier la note que voici :

« *M. le gouverneur général a donné l'ordre de laisser la maison X.. traiter cette affaire d'émigration pour laquelle le vapeur* Saint-Louis *va faire un voyage au Tonkin.* »

» C'était l'autorisation officielle de la traite, c'était le rétablissement du commerce des esclaves. Nous avons ainsi l'humiliation de penser que sur une terre française, conquise par la vaillance de nos soldats et par le long effort de la nation, nous avons apporté, au lieu des idées qui sont les nôtres, au lieu de la civilisation que nous nous flattons de servir, ce qu'il y a de plus abject et de plus lâche, — l'esclavage ! »

« Une enquête dirigée par un fonctionnaire de l'administration pénitentiaire, sur l'ordre de M de Lanessan, a révélé un fait qui montre d'une manière frappante de quels soins sont entourés les prétendus travailleurs libres, que l'on arrache à leur pays pour les envoyer mourir au loin, — quand ils ne succombent pas en route !

Il y a une règle établie, pour l'entretien et la nourriture des pirates capturés, condamnés et déportés, par mesure de sécurité publique, hors des limites de notre domaine asiatique. Ces hommes reçoivent une certaine quantité de vivres, fixée au minimum nécessaire pour qu'ils ne souffrent pas de la faim. Nous allons mettre en regard les chiffres officiels déterminant les poids des différentes victuailles qui leur sont distribuées, chaque jour, et les chiffres de ce qui est servi aux malheureux esclaves arrachés à leur pays et qu'on n'y ramène jamais, quoiqu'ils n'aient rien fait contre nos lois :

Digitized by Google

	Vivres réglementaires distribués aux pirates déportés après condamnation.	*Vivres distribués aux « travailleurs libres » après engagement.*
Riz.....	1.000 gram.	800 gram.
Poisson séché.... / Viande fraîche ou viande salée...)	300 —	100 —
Légumes secs	100 —	0 —
Sel.....	24 —	20 —
Thé.....	50 —	0 —
Sucre.....	50 —	0 —

Ainsi, un bandit que l'on a pris les armes à la main, après qu'il a volé, pillé, tué peut-être, reçoit une nourriture suffisante pour ne pas mourir de faim ; mais un homme qui n'a commis d'autre faute que de se fier à la loyauté française et de croire à notre justice, un malheureux qui s'imagine avoir signé un contrat de travailleur, sous le contrôle du Protectorat, se voit moins bien nourri que le forçat !...

C'est notre manière, à nous, de le « protéger! »

(*Le Matin*, 21 juin 1899).

M. Jules Durand, ex-conseiller général de la Nouvelle-Calédonie et ancien adjoint au maire de Nouméa, a produit d'autre part, dans la *Revue des Revues* (septembre 1900), des documents qui ne laissent subsister aucun doute sur la pratique de la traite :

« Les principales maisons de Nouméa vendent, quand elle ne font pas la traite elles-mêmes, tout ce qui est nécessaire pour l'entreprendre.

» Voici les annonces qu'on rencontre couramment dans les journaux locaux :

T. MANING

Grand assortiment de couteaux, haches et hachettes
et de tous articles pour la TRAITE... etc.

(*France Australe*, 22 décembre 1898).

—

Digitized by Google

J. DEFERRIÈRE

Rue de l'Alma

Armes de chasse et de TRAITE: fusils à un et deux coups à baguette; fusils Lefaucheux... etc.

(*France Australe*, 23 décembre 1898).

» Lorsque le bateau « recruteur » est en vue — une goëlette de soixante tonneaux environ, avec un petit air propret et des baleinières effilées, peintes en rouge, qui sentent le négrier d'une lieue — les naturels se doutent de quoi il est question. Sur la grève, dissimulés dans la brousse, ils observent le débarquement, comptent les nageurs armés qui accostent « parés à filer » en cas d'anicroche, l'avant de l'embarcation vers la mer, et, circonspects, attendent les événements.

» Le recruteur cependant, sans voir personne, se sait observé et ne brusque pas le mouvement. Prudent et audacieux, bien supérieur au pirate d'autrefois, qui usait de moyens violents, il semble n'être venu à terre que pour faire provision d'eau, acheter des vivres; bientôt il embarque des esclaves.

» Quelques fusils ont tenté les naturels, l'alcool a gagné le chef à la cause de la civilisation. » Et l'affaire est faite.

C'est là un exemple — et combien désolant! — d'esclavage pratiqué sous une forme déguisée. A Madagascar, l'esclavage proprement dit a été maintenu par le gouvernement de la République française deux ans après l'annexion de l'île; et cette mesure déshonorante a trouvé des apologistes à la tribune de la Chambre; et cette monstruosité obtint l'approbation publique de certains missionnaires, étranges représentants du dieu d'amour et de fraternité! (1) L'acte d'abolition fut enfin signé, mais non sans peine. L'honneur en revient à M. Hippolyte Laroche, ancien officier de marine et gouverneur de Madagascar, qui, dans une lettre adressée au journal *Le Temps*, fait connaître toutes les difficultés qu'il a eu à surmonter :

(1) La cause de l'émancipation fut vigoureusement soutenue, dans cette circonstance, par M. Denys Cochin, fils de l'éminent auteur de *L'abolition de l'esclavage*.

Digitized by Google

« *Au moment de la prise de possession de Madagascar, le peuple indigène s'attendait à l'abolition de l'esclavage :* M. Le Myre de Vilers exprima son regret qu'elle ne fût pas proclamée sur-le-champ. Le gouvernement ne pouvait songer à y renoncer pour toujours, mais il n'osait pas la brusquer, parce que des personnes prétendant connaître la Grande Ile représentaient l'abolition comme dangereuse, de nature à compromettre notre établissement en provoquant, dans toute son étendue, une convulsion, un soulèvement terrible. Je reçus pour instruction d'étudier cette grave question, mais de ne la résoudre en aucun cas sans autorisation formelle de Paris — de paraître provisoirement ignorer l'esclavage, de lui refuser toute reconnaissance officielle, toute sanction légale — d'empêcher les ventes publiques de chair humaine.

Je me conformai à ces instructions. Les ventes publiques d'esclaves furent interdites et cessèrent dès mon arrivée. Je mis à profit, pour l'étude qui m'était prescrite, les moyens nombreux d'information dont dispose un gouverneur auprès de tous les fonctionnaires, blancs et noirs, auprès des représentants de toutes les classes, de tous les groupes de la population. Le bon administrateur doit aimer ses administrés. J'aimai les miens. Et parce que je les aimai, je parvins à les bien connaître, à pénétrer, à voir clair dans l'âme de cette société malgache, de ce peuple qui est la richesse la plus précieuse de notre conquête.

J'eus, au bout de quelques mois, la certitude que la question de l'esclavage était mûre, que l'heure était venue de lui donner la solution définitive, et que je devais proposer au gouvernement de bannir les craintes chimériques et de faire, sans plus attendre, notre œuvre de civilisés en rendant libres les douze ou quinze cent mille de nos semblables dont le pavillon français couvrait encore des reflets de ses plis la honteuse servitude. *Assuré du sincère consentement des maîtres, j'étais également certain que les esclaves libérés ne manqueraient jamais de moyens d'existence dans un pays où le travail est très offert et les travailleurs très rares* (à ce point que pour établir quelques kilomètres de chemin vers Tamatave, il a fallu aller chercher de la main-d'œuvre jusqu'en Asie). Je proposai donc l'abolition de l'esclavage, par un rapport fortement motivé du 25 avril 1896, et dès lors je ne cessai d'insister, dans des rapports successifs, pour vaincre les résistances opposées à mes pressantes demandes.

Les résistances étaient inspirées par des correspondances de Tana-

Digitized by Google

narive. On envoyait au gouvernement des pronostics alarmistes. Les donneurs d'avis, la plupart débarqués de la veille, absolument ignorants des phases historiques de l'esclavage malgache, n'ignoraient pas moins les dispositions présentes de la société indigène, qu'ils ne connaissaient que par les cabarets et par de fugitives relations avec des femmes de rue — contact insuffisant pour acquérir le savoir nécessaire au législateur d'un pays dont on veut transformer les institutions politiques et sociales. Cependant ils parlaient haut de *leur expérience* et tinrent assez longtemps en échec l'autorité morale que le chef de la colonie aurait dû avoir incontestée en France. Nul d'entre eux ne s'était laborieusement formé une opinion personnelle; chacun se bornait à répéter ce qu'avait dit le voisin; et ce devint une vérité de commune renommée, acceptée pour certaine, que si l'imprudent résident général était écouté à Paris, par la libération des esclaves on allait déterminer une catastrophe.

Trois compatriotes seulement partageaient ma sécurité et s'associèrent à moi pour convaincre le ministère. Ce furent : M. Dubreuil, procureur général, magistrat intègre; le docteur Villette, homme excellent, et un petit commerçant, M. Petiteau, connu pour l'hostilité qu'en toute autre circonstance il me témoigna : je la lui ai bien pardonnée, je ne lui garde que de la gratitude, je ne me souviens que du concours insolite qu'il me prêta pour l'acte dont mon administration à Madagascar s'honore le plus, l'émancipation!

Enfin, le 14 septembre, le ministre m'ordonna de prendre la mesure que je proposais si instamment depuis cinq mois. Le câblogramme, en raison de la lenteur des communications alors, mit onze jours à me parvenir. Tout était préparé; *je signai, le 26 septembre 1896, l'arrêté proclamant l'abolition de l'esclavage, et je l'expédiai aussitôt, par centaines de grands placards imprimés, à tous les points de l'horizon, jusqu'aux extrémités de l'île*, de la Grande Ile que je devais quitter trois semaines plus tard, emportant cette immense satisfaction, plus forte pour moi que toutes les amertumes dont je n'avais pas épuisé la coupe.

Le général Galliéni, arrivé depuis dix jours, n'ayant pas encore l'expérience personnelle des choses malgaches, ne pouvait manquer d'être frappé du concert de protestations qui s'élevait autour de lui contre l'abolition de l'esclavage. Il ne dissimula pas les inquiétudes ou le mécontentement que ce concert lui inspirait, et lors de la séance du Conseil d'administration où je lui transmis mes pouvoirs,

Digitized by Google

il exigea que le procès-verbal fît mention de ses réserves, car il entendait « laisser au ministre la responsabilité d'une *mesure prématurée.* »

Je répondis : « J'en revendique ma part. Le ministre a ordonné la mesure, mais je l'avais proposée. Si, pour racheter la liberté d'un million d'hommes, il fallait des victimes, je voudrais que ma vie fût prise la première. Je crois, du reste, qu'elle serait la seule. *La mesure ne provoquera pas de troubles ; c'est ma conviction absolue.* »

La presse me fut mauvaise. Elle me reprocha, généralement, comme une faute, l'abolition de l'esclavage et m'accusa même de l'avoir ordonnée pour créer un embarras à mon successeur. Et, pendant deux ans, elle ne cessa de faire des allusions aux difficultés qu'elle en prétendait résultées.

Cependant, l'événement me donnait raison. *L'émancipation s'était accomplie sans accident, sans incident. Elle avait relevé le niveau moral et matériel du peuple.* Et de ses effets décisifs pour mettre fin aux troubles, je ne saurais souhaiter d'appréciation plus favorable que celle du rapport du général Galliéni :

« *La libération s'accomplit sans amener aucun désordre criminel et même sans trouble économique appréciable.* Au point de vue politique, elle rallia immédiatement une fraction notable de la population des régions insurgées... Les libérés nous fournirent un utile concours dans la lutte contre l'insurrection. Leur bon esprit, leur fidélité ne se sont jamais démentis, et leur attitude a répondu pleinement aux espérances que nous pouvions concevoir en considérant leur affranchissement comme l'un des principaux moyens de rallier à notre cause la masse de la population. » (Rapport du général Galliéni, *Journal Officiel* du 8 mai 1899, page 3030).

La vieille loi *Sic vos non vobis* n'est pas abrogée. Des promoteurs de l'émancipation — ni le procureur général Dubreuil, ni le docteur Villette, pas plus que celui qui était leur chef et qui a mis son nom au bas de la proclamation libératrice — aucun n'a reçu de récompense. J'avais eu tort d'en demander pour eux. Qu'aurais-je moi-même ambitionné de plus doux que l'immortelle reconnaissance d'un million d'êtres, qui m'ont dû de sortir du parc des bêtes domestiques pour entrer, avec droit de cité, dans le monde de l'humanité pensante? Leurs cœurs simples gardent ma mémoire, aux antipodes — comme mon propre cœur garde le sentiment d'un grand devoir heureusement accompli.

Digitized by Google

Je pourrais sans doute me contenter de cela. Et l'on aura beau jeu à qualifier de faiblesse le désir que j'ai encore de ne pas me voir dépouiller, aux yeux de mes compatriotes, dans la métropole française, du mérite et de l'honneur d'avoir accompli ce devoir.

Faiblesse si vous voulez, mais enfin j'y tiens.

De haute lutte, envers et contre presque tous, j'ai arraché aux préjugés qui régnaient, au gouvernement qui reculait, l'autorisation d'émanciper les esclaves de Madagascar, et je les ai émancipés ! Qu'on persiste à blâmer l'acte, ou qu'on le couvre de louanges tardives, chacun en est maître. Mais qu'on l'attribue à d'autres, ce serait faire un faux que je ne laisserai pas glisser dans le livre de l'Histoire. »

Hippolyte Laroche.

(Journal *Le Temps*, du 20 mai 1899.)

*
* *

Quelle est, à l'heure actuelle, la situation vraie, au point de vue de la traite et de l'esclavage en Afrique ?

Le compte-rendu des séances du dernier Congrès antiesclavagiste, qui s'est tenu à Paris les 6, 7 et 8 août 1900, nous fournit à cet égard les éléments d'appréciation les plus autorisés et les plus complets. Les très importantes communications faites à ce Congrès par d'éminents délégués des diverses Sociétés antiesclavagistes ou protectrices des indigènes constituent, comme on peut s'en convaincre par les extraits ci-dessous, la justification plénière du jugement que nous sommes obligé de porter sur la colonisation européenne et de la conclusion pratique à laquelle nous conduisent les faits.

De Mgr Alexandre Le Roy, Evêque d'Alinda et Supérieur général de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit :

« Toutes les puissances européennes qui, au cours de ce siècle, ont été entraînées dans les conquêtes coloniales, ont affirmé bien haut leur mission civilisatrice... Que les gouvernements d'Europe croient de bonne foi à leur rôle civilisateur, nous pouvons le leur accorder sans discussion... Mais, sur place et en pratique, tout homme sin-

Digitized by Google

cère qui a vu de près les administrations locales, conviendra que la moralisation des indigènes, sans laquelle il n'y a pourtant pas de civilisation et de colonisation possible, est la moindre de leurs préoccupations...

L'esclavage est un des rares abus qui ait excité la réprobation publique. C'est une des formes que prend en Afrique l'exploitation du faible par le fort. *La consigne est de le nier le plus possible*, mais que d'abus existent encore, plus ou moins déguisés sous un nom ou sous un autre! » (1)

De M. H.-R. Fox Bourne, secrétaire général de la Société anglaise de protection des indigènes :

« Plus de quinze ans se sont écoulés depuis que les principes politiques sur lesquels la conférence de Bruxelles (novembre 1889) avait à se prononcer ont été établis par les membres de la conférence internationale tenue à Berlin en 1884 et 1885... *L'expérience a suffi pour nous désappointer cruellement.* On a fait beaucoup, il est vrai, pour supprimer la traite des nègres, telle qu'elle était pratiquée par les Arabes et autres maraudeurs de l'Afrique centrale, mais d'autres crimes plus grands encore ont pris la place de ceux qu'on est arrivé à supprimer jusqu'à un certain degré, et la plupart des indigènes qu'on s'est proposé de « protéger » ont été plutôt spoliés que secourus par les mesures adoptées. Il y a une grande part de vérité dans la remarque cynique que M. le baron E. de Mandat-Grancey a faite dans son livre de voyage *Au Congo :* « J'ai toujours soutenu que la race nègre, qui a résisté à trois cents ans de traite, serait détruite par cinquante ans de philanthropie. »

Durant ces vingt dernières années, l'opinion publique s'est égarée d'une façon lamentable, en ce qui concerne nos devoirs envers nos frères de couleur. Le fait que des conférences diplomatiques ont été appelées à se prononcer sur ces devoirs ne change rien à la chose... Il ne saurait y avoir de doute que la rivalité politique a été le mobile le plus fort, et que le bien-être des indigènes n'a été qu'un prétexte

(1) *Compte-rendu des séances du Congrès international antiesclavagiste de 1900*, publié par la Société antiesclavagiste de France, pages 40 et 45.

Digitized by Google

dont on s'est servi avec une hypocrisie plus ou moins consciente pour mettre la main sur les indigènes mêmes et leur pays. » (1)

De Mlle Clarisse Bader, membre du Comité des Dames patronnesses de la Société antiesclavagiste de France :

« Nous n'avons à ajouter ici qu'un mot, l'expression de la poignante tristesse, de la patriotique indignation avec lesquelles nous apprenions des faits tels que ceux-ci : de jeunes chrétiennes, arrachées aux écoles mêmes des sœurs; vendues, non seulement à des indigènes, mais à des Européens, des Allemands surtout, des Belges, — des Français aussi, hélas! — Enfin, trait plus révoltant encore, nombre de ces jeunes filles exportées au Cameroun — traite infâme, si bien tolorée que la marchandise humaine est soumise à des droits d'exportation prélevés par les douanes françaises!

A quels horribles traitements les malheureuses sont livrées dans la colonie allemande du Cameroun, des faits récents l'ont prouvé; c'est sous la menace du fouet que, par longues files, elles sont conduites aux travaux les plus rudes; c'est sous l'action du fouet, manié par ordre des administrateurs, voire même du gouverneur, que plusieurs d'entre elles ont succombé après avoir subi les plus honteux outrages. » (2)

M. Fox Bourne a beaucoup insisté, et avec raison, sur la grande responsabilité encourue par les Belges dans l'œuvre d'extermination et de démoralisation des indigènes d'Afrique. Le roi Léopold II ayant déclaré vouloir prendre une part prépondérante dans la répression de la traite et de l'esclavage, la Conférence de Bruxelles, en considération des dépenses que l'Etat libre du Congo aurait à faire et par dérogation à une clause spéciale de la Conférence de Berlin, autorisa ledit Etat du Congo, c'est-à-dire Léopold II, son souverain viager, à lever un impôt de 10 % au maximum sur la valeur de toutes les marchandises importées. L'action de

(1) *Compte-rendu des Séances du Congrès international antiesclavagiste de 1900*, pages 51 et 64.

(2) *Ibidem*, page 139.

Digitized by Google

l'Etat libre du Congo avait déjà commencé en 1887 par l'expédition du capitaine (aujourd'hui baron) Dhanis contre Rimaliza, sultan d'Ujiji et lieutenant de Tippo-Tip, le trop célèbre marchand d'ivoire et d'esclaves de Zanzibar. Après trois années de campagne, Dhanis battit Rimaliza, et les Belges... remplacèrent les négriers arabes. « Les combats continuels que l'Etat libre du Congo est obligé de livrer dans l'une ou l'autre de ses parties, aux Manyémas et à d'autres tribus indigènes, démontrent que l'oppression exercée par les nouveaux maîtres est — pour ne pas dire plus, tout aussi cruelle et irritante ».

Un « témoin oculaire » adressait naguère au journal *Le Matin* les détails suivants sur la manière dont l'Etat libre du Congo travestit la pensée humanitaire qui avait porté le roi des Belges à réunir dans sa capitale une Conférence anti-esclavagiste : (1)

« Voici comment l'Etat libre entend la libération des noirs.

En même temps que ses hordes pillent les marchandises, elles recherchent, sous prétexte de les délivrer, les esclaves qui peuvent être détenus soit par les caravanes, soit dans les villages musulmans.

L'enquête n'est pas bien sérieuse, les officiers de la milice congolaise « délivrent » à peu près tous les noirs qu'ils rencontrent, et leur mode de délivrance est particulier. Ils se saisissent des esclaves occupés au service de leurs maîtres et de la culture des champs, et qui se trouvent dans une condition relativement douce. Malgré leurs protestations, ils les entraînent par force, et s'ils résistent à la brutalité de leurs libérateurs, ils les rouent de coups et les chargent de fers.

C'est la razzia, telle qu'elle se pratique entre tribus qui font commerce d'esclaves.

---

(1) ... « Les Puissances qui exercent ou exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo *déclarent que ces territoires ne pourront servir de marché, ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit. Chacune de ces Puissances s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir, pour mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui s'en occupent.*

(Acte général de la Conférence de Berlin, chap. II, art. 9)

Digitized by Google

Une fois arrachés à un esclavage, bien doux, en comparaison de la liberté qu'on leur donne, les noirs sont incorporés d'office dans l'armée congolaise pour une durée de sept ans.

C'est ainsi que l'Etat libre recrute son armée indigène, à coups de razzias, et sans qu'il lui en coûte rien.

Au moins le nègre soldat peut-il apprécier les bienfaits de la liberté et les douceurs de la civilisation? Ne parlons ni de sa nourriture, ni de son habillement. Mais il est assujetti à des traitements inconnus des musulmans à l'égard de leurs esclaves.

Arrive-t-il à l'un de ces malheureux de regretter la case natale ou le maître arabe? Gémit-il parfois sur l'amertume du pain noir de la liberté? Il est puni aussitôt par son officier de la manière suivante :

Le châtiment réservé aux nègres libres de l'Etat est la *chicotte*.

La chicotte est faite d'une lanière de peau d'hippopotame. On sait que ces pachydermes ont une peau épaisse de deux ou trois centimètres. On fait dessécher la lanière jusqu'à ce qu'elle devienne plus dure qu'un nerf de bœuf, et alors on la tord.

Un coup de cet instrument marque dans le bois l'empreinte des aspérités et des nœuds de la chicotte.

Un officier congolais a le droit, et il en use largement, d'infliger aux nègres jusqu'à CENT CINQUANTE COUPS *de chicotte.*

Le patient est étendu face contre terre, les pieds et les mains fixés par des liens à des poteaux. Le premier coup de chicotte, appliqué sur le dos, enlève un lambeau de chair. Comme au centième coup il ne resterait rien du pauvre homme libre, la punition est répartie en trois séries. La première s'arrête au cinquantième coup. Du dos et des reins du soldat châtié, il ne reste qu'une informe bouillie sanglante.

Après que les plaies ont été pansées et grossièrement cicatrisées, on passe à la deuxième série. *Il est rare que la victime en sorte vivante.* Si, parfois, il lui reste un peu de souffle, elle meurt bientôt après.

Il n'y a pas d'exemple que la punition ait pu être achevée, ni qu'on ait pu entamer la troisième série.

Il n'y a pas non plus d'exemple, nous dit-on, qu'un nègre, délivré par les philanthropes de l'Etat libre, ait achevé son temps de service septennal. Epuisé par les privations et par les coups, il disparaît avec la consolation de se dire, en expirant, qu'il est mort délivré par les Européens!.. »

Digitized by Google

L'esclavage existe encore en Egypte, où, d'après la déclaration officielle de lord Cromer, « le sujet a seulement été effleuré » et où « l'abolition par l'extinction de la demande d'esclaves » sera, paraît-il, « un très long procès, enveloppant et demandant l'œuvre de plusieurs générations. » (1)

L'abominable institution fonctionne également à Zanzibar et à Pemba, îles de l'Est africain placées sous le Protectorat britannique. (2)

Parmi les pays de l'Afrique non soumis officiellement à la tutelle ou au joug des puissances européennes et qui laissent encore la hideuse lèpre de l'esclavage s'étaler au grand jour sur leur territoire, on ne cite plus guère que le Maroc. « A Fez », raconte M. Henry Gurney, membre du Comité de la *British anti-slavery Society*, « la présence d'un chrétien sur le marché d'esclaves arrête du coup les affaires; mais à Marrakesh, les procédés peuvent être observés sans empêchement... Les esclaves ont l'air bien portant et vigoureux; mais l'on sait qu'ils ont été bien engraissés, en vue du marché, après leurs terribles épreuves à travers un désert sans eau... Un acheteur ouvre avec la main la bouche d'un esclave pour en examiner les dents, ou saisit un bras pour en tâter les muscles, exactement comme s'il s'agissait de vaches ou de chevaux. Le Maroc doit être resté la seule contrée au monde où de tels spectacles sont à voir, en tout cas la seule des contrées dans lesquelles les pouvoirs civilisés ont des représentants diplomatiques ». Il y a aussi la Turquie, où le trafic d'esclaves continue plus ou moins secrètement avec la partie orientale de la Tripolitaine.

Mais, a-t-on dit, « l'esclavage, dans la mesure où il survit en Egypte, est un servage familial dont la condition n'a rien que de très acceptable ». M. Lamba, du Comité antiesclava-

(1) Rapport de lord Cromer en 1898, cité au Congrès antiesclavagiste par Sir John Scott, ex-conseiller judiciaire du Khédive.

(2) Compte-rendu des séances du Congrès antiesclavagiste de 1900, pages 121 et 126.

Digitized by Google

giste d'Italie, qui a soutenu cette thèse devant le Congrès, développe ainsi son opinion : (1)

« ... L'individu qui a été habitué à être habillé, nourri, logé, en échange de son obéissance à une volonté raisonnable, ne fait aucun cas de la liberté; ses *besoins essentiels* satisfaits, sous un climat aussi doux et par un maître qui lui épargne la peine d'avoir à penser à lui, lui font au contraire regarder comme onéreuse une liberté qui l'obligerait à un effort et à une préoccupation quotidienne. Les esclaves qui existent encore en Egypte sont donc des esclaves volontaires; aussi la loi se garde-t-elle d'obliger ceux qui en ont à les affranchir; elle ne punit que le fait positif de priver contre son gré une personne de sa liberté par achat, vente ou échange, et, sans reconnaître au maître un droit différent sur ses serviteurs esclaves ou libres, très sagement s'abstient d'imposer une liberté à ceux qui ne la revendiquent pas... L'esclave y est donc toujours esclave, mais en ce sens seulement qu'il est vis-à-vis de son maître un serviteur ou un *travailleur non payé;* il n'est plus esclave dans le sens absolu du mot, ce n'est plus un objet de propriété, et s'il est maltraité il peut recourir à la justice. »

Nous avons peine à considérer cet état de choses comme le dernier mot de l'équité qui doit présider aux rapports des hommes entre eux. La question est de savoir, en tout cas, si la satisfaction de leurs *besoins essentiels* compense suffisamment le labeur qu'on exige de ces « serviteurs non payés ». En faisant intervenir l'autorité, seulement lorsque l'esclave maltraité a recours à la justice, on garantit une traditionnelle impunité aux plus grands abus de l'exploitation dominicale.

« *Pour sauver l'Afrique intérieure, il faut soulever la colère du monde* ! » Citant cette parole du cardinal Lavigerie, parole qu'il a comparée au rugissement formidable du lion de l'Atlas, le cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française et président d'honneur de la Société

(1) *Op. citato*, p. 84.

Digitized by Google

anti-esclavagiste de France, s'exprima ainsi en clôturant le Congrès de 1900 :

« Depuis trois jours que nous sommes réunis, nous, les délégués et les représentants des Sociétés antiesclavagistes d'Europe, avons-nous « soulevé la colère » de cette capitale de la France qui nous donne l'hospitalité? Avons-nous même attiré l'attention de ces foules cosmopolites qui se pressent autour de nous, si avidement curieux de voir les merveilles de l'art et de l'industrie accumulées sur les rives de la Seine ?

» Hélas ! qui donc, parmi elles, s'est préoccupé de l'œuvre de justice et de miséricorde pour laquelle nous sommes réunis, et qui aurait tant besoin, pour avancer, d'être soutenue par les sympathies actives de toutes les nations civilisées ! Pas d'illusion. On nous a laissés travailler dans une sorte de solitude, faisant un pénible contraste avec l'agitation fiévreuse de ces centaines de mille hommes à qui la question de l'esclavage africain demeurera aussi étrangère demain qu'avant l'ouverture de notre Congrès.

» Est-ce donc à dire que nous ayons perdu notre temps et notre peine ?... Loin de moi une telle pensée. Elle ne serait propre qu'à nous décourager et nous rendrait incapables de lutter avec succès contre l'inattention ou l'indifférence de nos contemporains, tandis que, malgré tout, nous devons ne pas nous lasser de parler, d'écrire, d'agir surtout, afin de provoquer l'explosion de « sainte colère » qui aura raison un jour du fléau de l'esclavage...

... » Quand nous lisons les relations des explorateurs et les correspondances de nos missionnaires, nous pourrions aisément croire que, loin de s'atténuer, les maux de l'esclavage gagnent en étendue et en intensité, et qu'il est chimérique de lutter contre les influences irrésistibles qui le maintiennent.

» Ce qui est vrai, c'est que l'esclavage est mieux connu ; que nous savons, d'une façon plus complète et plus détaillée, dans quelles régions il sévit, quelles causes favorisent son

Digitized by Google

action, de quelles effroyables souffrances de l'âme et du corps il accable ses victimes.

» Et parce que nous sommes plus documentés sur toutes ces choses et que nous les connaissons mieux, il nous semble que le mal est plus intense, plus réfractaire aux tentatives libératrices des nations civilisées.

» Je le répète : c'est là une illusion et une erreur.

» La vérité, c'est que, depuis dix ans, nous avons fait quelque chose, et même, si vous le voulez, que nous avons fait beaucoup. Mais ce « beaucoup » n'est rien, ou presque rien, en comparaison de ce qui reste à faire.

» Il résulte de là que, non seulement l'heure n'est pas venue de nous décourager, comme si notre travail était inutile, ni de nous reposer, comme si notre mission était remplie, mais de redoubler d'énergie, de zèle, de persévérance, afin d'avancer l'œuvre à peine ébauchée... »

Le peuple anglais a fait inscrire sur la tombe de Livingstone, dans l'abbaye de Westminster, ces mots, qui sont les derniers qu'on lui ait entendu prononcer : « *Je ne puis rien faire maintenant de plus que de demander que les bénédictions les plus abondantes du Ciel descendent sur tous ceux, quels qu'ils soient, qui contribueront à faire disparaître de ce monde la plaie affreuse de l'esclavage.* »

Et le commandant Cameron, dans sa dernière lettre au cardinal Lavigerie, écrivait : « *L'homme qui assurera la liberté à la race nègre sera le plus digne serviteur de Dieu que le monde aura jamais vu* ». (1)

---

(1) Cardinal Lavigerie, *Documents sur la fondation de l'œuvre antiesclavagiste*.

Verney-Lovett Cameron, officier de la marine royale britannique, naquit en 1844. Il était parvenu jusqu'au grade de lieutenant de vaisseau sans avoir beaucoup fait parler de lui, lorsqu'en 1873 il obtint le commandement d'une expédition organisée par la Société de Géographie de Londres pour aller ravitailler Livingstone, que Stanley avait préalablement retrouvé. Il ne devait ramener, hélas! que la dépouille mortelle de l'illustre explorateur, dont il rectifia en outre les découvertes, en définissant les limites et la superficie des

Digitized by Google

Comme le Souverain-Pontife Léon XIII et le cardinal Lavigerie, nous pensons qu'il n'y a qu'une seule façon d'atteindre ce but : c'est d'armer et d'instruire les indigènes, afin qu'ils soient en mesure de résister eux-mêmes, matériellement et moralement, aux esclavagistes et aux exploiteurs de toute race et de toute catégorie qui les oppriment. (1)

---

principaux bassins hydrographiques de l'Afrique. Le premier, il traversa le continent noir de part en part, de l'Est à l'Ouest. Revenu en 1875, trente-deux mois après son départ de Bagamoyo, le voyageur, qu'on avait longtemps cru perdu, fut reçu en Angleterre avec les plus grands honneurs; promu capitaine de frégate, il reçut le titre de docteur de l'Université d'Oxford et toutes les Sociétés de géographie de l'Europe le couvrirent de médailles, tandis que le public s'arrachait son livre *A travers l'Afrique*. Cameron, après avoir échappé aux dangers de la mer, aux fièvres et aux flèches empoisonnées, devait mourir, en 1894, d'un accident vulgaire : des suites d'une chute de cheval!

(1) Le projet du Cardinal Lavigerie relatif à la répression de l'esclavage par la force commençait à prendre corps avec les *Frères armés du Sahara*, organisés en 1891; malheureusement, cet ordre, renouvelé des *Trinitaires*, finit par porter ombrage au gouvernement français et ne put survivre à son fondateur.

Il existe bien encore la *Milice du Christ*, fondée en 1209 par saint Dominique et maintenue jusqu'à nos jours par la Papauté, sous diverses dénominations; mais nous ignorons si ses statuts autorisent une action, même purement défensive, en faveur de la libération des esclaves.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

COLONISATION, CIVILISATION ET ASSIMILATION.

Les colonisateurs modernes peuvent être classés en trois grandes catégories :

Les uns veulent pressurer l'indigène jusqu'à la moëlle, en l'accablant de tributs, d'impôts et de mauvais traitements, sans compensation d'aucune sorte. *Esclavagistes conscients*, ils se considèrent comme les descendants directs de Jupiter Olympien et ils élèvent le préjugé de couleur à la hauteur d'un culte. En réalité, ce sont des vampires plus ou moins bien costumés en hommes. Si vous leur parlez des devoirs du colonisateur envers les indigènes, ils sont capables de vous crever les yeux et de vous arracher le cœur, pour vous punir de mésuser ainsi de la lumière et du sentiment!

D'autres, plus nombreux, tout en admettant le double principe de la solidarité d'intérêts et de la corrélation des droits et des devoirs entre les exploitants et les exploités, jugent très suffisante la faible compensation matérielle qu'on veut bien accorder à l'exproprié en faussant la notion de la valeur en échange. Ceux-là sont des *esclavagistes inconscients* qui, sans maltraiter de parti-pris les indigènes, entendent les maintenir à perpétuité dans une condition sociale inférieure.

Il y a enfin les rares apôtres de la vraie civilisation, qui ont du rôle des colonisateurs une conception juste et généreuse. Partisans de l'émancipation intégrale des peuples et des races, ils sont, jusqu'ici, bafoués et même persécutés un peu partout; mais leur phalange héroïque s'accroît de jour en jour, et le temps n'est pas loin où leur pacifique propagande, dessillant les yeux des masses prolétariennes, triomphera de

Digitized by Google

la malfaisante coalition de l'orgueil, de l'ignorance et de la cupidité.

***

Pour bien coloniser, il faut civiliser. C'est là une vérité d'ordre économique aussi bien que moral et sur laquelle se sont mis d'accord tous ceux qui ont étudié à fond l'art de la colonisation. Mais l'incertitude règne encore, malheureusement, non seulement sur la méthode à employer pour transformer progressivement les mœurs arriérées ou barbares des indigènes, mais encore sur le degré auquel il convient de pousser cette transformation.

Et, d'abord, qu'est-ce que la civilisation ?

« La civilisation », dit M. Julien Javal — Israélite converti au christianisme — « était naguère une politesse de mœurs, un développement intellectuel et une effusion de bienveillance, fruits exquis de la foi et de la charité. » (1)

D'après la définition la plus large, « civiliser, c'est rendre sociable ». En combinant cette formule avec celle d'Aristote : ὁ ἄνθρώπος ζόον πολιτίκον (*l'homme est un animal sociable*), on pourrait dire encore : civiliser, c'est humaniser l'homme davantage.

En termes plus explicites, la civilisation est l'état d'évolution, état essentiellement dynamique, qui permet aux sociétés organisées d'assurer le perfectionnement moral de l'homme, en même temps que l'accroissement de son bien-être matériel.

A notre avis, on ne peut civiliser réellement un pays en stagnation sans s'assimiler les habitants, dans la mesure du possible. C'est un fait que démontre l'histoire des différents peuples qui, dans le cours des siècles, ont tour à tour possédé l'hégémonie morale, en même temps que la puissance politique ; et un court raisonnement suffit à en consacrer l'évidence théorique.

---

(1) *Des raisons de croire*, par Julien Javal.

Digitized by Google

Nous choisirons comme contradicteur, dans cette intéressante controverse, le Supérieur général de la pépinière de héros chrétiens qui s'appelle la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, — Mgr Le Roy, dont l'indiscutable compétence en ces matières emprunte un rayonnement particulier au noble apostolat qu'il a personnellement exercé en Afrique durant plus de vingt années.

Mgr Le Roy, traitant « du perfectionnement de la législation indigène par les peuples colonisateurs », pose ce principe :

« Avant tout, il n'est pas ici question d'assimilation, expression très élastique sur laquelle il paraît assez difficile de s'entendre. *Ce n'est pas la tâche d'un gouvernement ou d'une administration quelconque d'assimiler les indigènes, c'est-à-dire de les rendre semblables aux peuples conquérants. C'est aux indigènes eux-mêmes à s'assimiler, s'ils le veulent et s'ils le peuvent* (1). »

S'ils le veulent ? Cela n'est point douteux, Monseigneur ! et vous vous en portez vous-même garant, lorsque vous nous dites plus loin : (2)

«... Il serait certainement possible de faire sentir une action plus salutaire dans nombre de pays et de tribus qui, du reste, sont prêts à comprendre les avantages matériels et moraux d'une civilisation véritable. *Les indigènes sont souvent même les premiers à demander cette intervention :* « Puisque, disent-ils, en prenant notre pays vous avez bouleversé nos coutumes, donnez-nous-en d'autres qui maintiennent au moins l'ordre et l'honnêteté dans nos familles ! »

S'ils le peuvent ?... Eh ! comment le pourraient-ils, puis-

(1 et 2) Compte rendu des séances du Congrès antiesclavagiste de 1900, pages 42 et 48.

« Au Gabon, dit le R. P. Lejeune, le mariage était sacré, si sacré que quiconque voulait le briser était gravement puni... Les noirs, avec leurs lois, sauvegardaient la famille ; le gouvernement des Français la tue. L'administration protège la désorganisation de la famille; elle protège la corruption éhontée partout... »

Digitized by Google

que — toujours d'après votre propre témoignage, Monseigneur, — non seulement les représentants de l'autorité métropolitaine ne se préoccupent aucunement de l'amélioration des indigènes, mais encore s'appliquent à gêner les initiatives privées qui veulent s'y employer ?

Après avoir constaté que, « en fait, jusqu'à présent, la seule mission civilisatrice des Puissances européennes n'a guère consisté qu'à débarrasser les pays conquis de certains tyrans plus ou moins encombrants », vous demandez : « Serait-il contraire à la liberté d'aller plus loin, et n'y a-t-il pas, dans certaines prescriptions des religions et des mœurs locales, d'autres tyrans beaucoup plus absolus (l'anthropophagie, l'infanticide, les empoisonnements légaux, l'esclavage, l'alcoolisme, l'exploitation de la femme), plus redoutables et plus contraires à toute civilisation ? » Et vous répondez :

— « Personne ne le pensera... On peut donc, sans compromettre les grands principes qui nous dirigent, toucher aux *libertés* indigènes. »

Poser pareille question, c'est la résoudre *ipso facto*. Nous estimons, pour notre part, que non seulement *on peut* mais qu'*on doit* toucher, pour les épurer par l'idéal chrétien, à ces criminelles et intolérables « libertés » indigènes, et cela au nom même des « grands principes qui nous dirigent », — d'autant plus que l'on n'a eu aucun scrupule à violer chez ces indigènes des droits que la Papauté, d'accord avec la philosophie, a proclamés sacrés pour tout être humain.

Et quand, frémissant d'une sainte indignation, Votre Grandeur nous apprend qu'« on pourrait citer des postes où des quartiers d'hommes ont été promenés sous les fenêtres des fonctionnaires, avant d'être distribués et mangés »; que « sur dix enfants qui viennent au monde, il y en a bien huit qui disparaissent », victimes des sanglantes superstitions de vieilles sorcières ; que les empoisonnements légaux, décidés dans des Sociétés secrètes, déciment les catéchistes et les instituteurs indigènes formés par les missionnaires ; qu'on ne se contente plus d'importer, mais

Digitized by Google

qu'on fabrique sur place l'alcool, « agent actif de démoralisation, de dépopulation et de ruine » ; que la dépravation des mœurs et l'exploitation de la femme sont arrivées à un tel point qu'il doit en résulter « fatalement et à bref délai l'extinction de la race » ; et qu'enfin « tel fonctionnaire et telle mission », pour avoir voulu réagir, « ont été désavoués, combattus par l'administration centrale et ont dû renoncer à leur initiative civilisatrice » ; quand, à la suite de ces terribles révélations, vous ajoutez : « *N'est-ce pas se moquer étrangement du public que de parler ensuite de la civilisation que nous apportons aux pays sauvages?* » la déductive affirmation de votre pensée déborde sa forme interrogative et elle perce à jour, Monseigneur, — grâces en soient rendues au Saint-Esprit! — le but atrocement odieux, mais parfaitement logique, poursuivi là-bas par les praticiens de la colonisation violente.

N'avons-nous pas entendu, en effet, les théoriciens anglais, allemands et français crier sans vergogne qu'*on a eu tort d'abolir l'esclavage* ; que des populations improductives, comme le sont les tribus noires, n'ont aucun droit à l'existence ; que *tuer le nègre est une espèce de sport*? Ne nous ont-ils pas prédit, ces représentants superbes de la « race supérieure appelée à subjuguer toutes les autres », que « le jour où une voie de communication reliera l'Atlantique à l'Océan Indien, le glas de la mort aura sonné pour les noirs » et qu' « *il ne se passera pas un siècle avant qu'il n'y ait plus de nègres?* »

Et vous voudriez que ces mêmes hommes, ou leurs disciples les plus autorisés, prissent soin de protéger la vie et la moralité de ces indigènes, qui, d'après les principes enseignés en Europe, n'ont d'autre alternative que de se résigner à une domesticité perpétuelle ou à la disparition immédiate et dont les gouvernements métropolitains règlent, en conséquence, l'extermination ou l'abrutissement méthodiques ? Votre candeur apostolique, Monseigneur, est vraiment d'une amplitude sans égale!

Digitized by Google

Mais le machiavélisme du plan combiné n'apparaît que trop clairement. Puisque les nègres et les négroïdes, ne pouvant, semble-t-il, se supporter nulle part, s'entretuent bêtement en Amérique, tandis qu'en Afrique, ils se mangent avec ou sans apprêts, transforment les berceaux en ossuaires ou annihilent la fécondité de leurs femmes en livrant leurs filles aux stérilisantes lubricités, c'est autant de peine épargnée aux colonnes expéditionnaires ! Et si les bons civilisateurs interviennent, ce ne peut être que pour encourager les fauteurs de guerres intestines, les cannibales, les empoisonneurs, les sorciers et les proxénètes, auxiliaires inconscients de l'œuvre d'avilissement et de destruction qui constitue le fond de la politique coloniale (1).

Du même esprit procèdent toutes ces expéditions contre des tribus prétendues hostiles, dont le seul crime est d'avoir osé conserver un reste de fierté vis-à-vis de la race conquérante, et qu'on fait massacrer par leurs propres congénères, militairement dressés à la tuerie et au pillage. En sorte que les gouvernements ont une réponse toute prête à opposer aux philanthropes, aux « intellectuels » et autres internationalistes, toujours enclins à protester contre les abus du militarisme : « Nos troupes blanches se sont admirablement comportées ; les atrocités n'ont été commises que par les auxiliaires indigènes, dont il est impossible de réfréner

---

(1) Aurélien Scholl, le spirituel chroniqueur parisien, l'écrivait en propres termes, lors de la guerre du Dahomey : « Il y a, sur toute la surface de l'Afrique, des races inférieures qui doivent fatalement périr. Au fond, le roi de Dahomey, qu'on a tort de traîner dans la boue, fait naïvement nos affaires. Toute fête publique est dans sa capitale le signal d'un massacre... Chaque année, le roi de Dahomey nous économise pour plus tard deux ou trois batailles, »

Au Congo français, on cite des Européens qui, *il y a un ou deux ans*, vendaient aux cannibales des indigènes destinés à être mangés. Un concessionnaire arma des tribus anthropophages et les fit attaquer d'autres villages où ils pouvaient trouver de l'ivoire pour lui, — et, pour eux, de la chair humaine. (Serge Basset, *Revue* du 15 août 1901).

Digitized by Google

les instincts sanguinaires ». Ainsi ont parlé naguère lord Beaconsfield, Jules Ferry, Canovas del Castillo, Bismarck, M. Crispi, ; ainsi parlent encore le comte de Bulow, lord Salisbury et l'incomparable M. Chamberlain. C'est une justification basée, le plus souvent, sur une contre-vérité, car, en bien des circonstances, les troupes coloniales blanches ont dépassé en férocité leurs barbares auxiliaires et, d'autre part, les gouvernements métropolitains demeurent pleinement responsables, — moralement et juridiquement, — des excès auxquels se livrent les indigènes employés, à quelque titre que ce soit.

Le Supérieur général des Pères du Saint-Esprit nous déclare que la politique d'assimilation n'a pas son agrément. Que vont donc faire en Afrique les dignes missionnaires de la célèbre Congrégation? — « Evangéliser les noirs, former des catéchumènes », répondront-ils sans hésitation et tout surpris d'une pareille demande. Mais alors, qu'entendent-ils par *évangéliser*? C'est, d'après l'étymologie et la croyance vulgaire, apprendre aux païens l'Evangile, c'est-à-dire les préceptes de la religion chrétienne, que lesdits missionnaires sont supposés connaître et pratiquer eux-mêmes : on ne peut enseigner que ce que l'on sait bien, et pour arriver à convertir il faut surtout prêcher d'exemple. Quels sont ces préceptes? Ils s'analysent en trois séries de devoirs : 1° envers le Créateur, qu'il faut adorer et servir de toute son âme ; 2° envers le prochain, que nous devons aimer pour l'amour de Dieu, sinon de ce prochain ; 3° envers soi-même, en travaillant à son propre perfectionnement pour approcher le plus possible de la perfection du Père Céleste, dont le fils, Jésus-Christ, l'homme-Dieu, s'est laissé crucifier pour la rédemption de tous les hommes. Il s'ensuit qu'un chrétien qui observe fidèlement les commandements de Dieu et de l'Eglise est, moralement, en tous points *semblable* à ceux de ses coreligionnaires qui sont aussi sans reproche ; et, comme l'être humain vaut principalement par son élévation morale, il en résulte que les bons chré-

Digitized by Google

tiens se trouvent, dans la société catholique, sur un pied d'égalité absolue. Tous les vœux et tous les efforts des néophytes doivent tendre à la possession de cet idéal état de quasi-sainteté ; tout l'apostolat du missionnaire consiste à faciliter la réalisation de ces vœux et à diriger ces efforts, au mieux des intérêts supérieurs de l'humanité, qui ne sauraient être en désaccord avec les lois de la divinité dont ils sont l'émanation et la résultante. Le christianisme opère donc, par sa vertu propre, de par son essence même, une *assimilation* aussi complète que possible entre ses divers adhérents ; et c'est bien dans ce sens que l'on dit communément : « la religion chrétienne est civilisatrice (1). »

Ce raisonnement reflète la pure doctrine des Pères de l'Eglise, et s'il était besoin de l'appui d'un exégète contemporain, nous invoquerions l'autorité de Son Eminence le Cardinal Perraud, qui, à ce même Congrès anti-esclavagiste dont nous avons déjà longuement parlé, disait :

« ... Dans la mesure même où l'Évangile sera annoncé, reçu, mis en pratique par les populations idolâtres du continent africain, les superstitions et les coutumes barbares disparaîtront de leurs mœurs. En apprenant à connaître et à prier leur Père céleste, Celui « qui a tant aimé les hommes qu'il leur a donné son fils unique », ces adorateurs de fétiches, ces dupes et ces victimes de sorciers, ces acheteurs et vendeurs de femmes, ces anthropophages enfin, deviendront progressivement capables et dignes de la liberté (2). »

Les apôtres tenaient, jadis, le même langage à l'égard des barbares Germains, Gaulois et Bretons, chez qui, à force de persévérance, ils parvinrent à implanter, avec le christianisme, l'embryon de cette civilisation dont l'Europe moderne prétend se faire un titre pour asservir les païens trop

(1) Dictionnaire Larousse, paraphrase du mot *civilisateur*.

(2) Compte rendu des séances du Congrès antiescl. de 1900, p. 191.

Digitized by Google

pacifiques, donnant ainsi l'impression qu'elle est peu digne de la liberté qu'elle veut ravir aux autres.

L'intime connexité qui existe entre l'évangélisation des indigènes et leur assimilation progressive aux civilisateurs chargés de les éduquer est, pour nous, très nettement établie. « *Ami, montez plus haut!* » disait le Christ à l'un de ses disciples (1). Ou ces belles paroles du Rédempteur n'ont aucun sens, — supposition qui serait un blasphème, — ou elles signifient que le néophyte doit arriver, de progrès en progrès, de perfectionnements en perfectionnements, jusqu'à la pleine initiation qui surélève la nature du chrétien, le rend un être foncièrement sociable, véritablement civilisé, en lui formant un esprit ouvert, une conscience droite, une âme bonne, qui le portent à aimer spontanément le vrai, à interpréter sainement la divine splendeur du beau, à pratiquer toujours et partout le bien.

L'opinion contraire ne peut s'expliquer que par la confusion, assez commune, entre le fait de l'assimilation et son résultat pratique, qui est l'aptitude aux droits civils et politiques garantis aux habitants des pays civilisés. Sans doute, ceci est la conséquence de cela, mais il n'en reste pas moins vrai que ce sont deux ordres de faits distincts. Le système de l'assimilation doit aboutir, logiquement, à l'égalité politique entre les civilisateurs et les assimilés ; c'est pourquoi il est en défaveur parmi les coryphées de la colonisation violente, qui a pour corollaire l'assujettissement perpétuel des indigènes. Les missionnaires, catholiques ou protestants, qui s'inspirent de la vraie doctrine de Jésus-Christ, ne sauraient sans forfaiture préconiser d'autre système colonial que celui de l'assimilation.

Mais l'assimilation, au sens absolu, d'une race à une autre est-elle possible, ni même désirable ? Aucun esprit réfléchi ne l'a jamais pensé. Tous ceux qui sont à même d'appliquer

---

(1) *Amice, ascende superius* (Luc, XIV, 10). — Allocution du Cardinal Perraud, *op. cit.*

Digitized by Google

le contrôle expérimental aux données sociologiques fournies par l'histoire savent et constatent que les peuples, voire même les familles qui composent telle nation déterminée, ont des caractéristiques différentielles absolument réfractaires à toute unification. La diversité est peut-être une des lois fondamentales de la nature; c'est, en tous cas, un élément actif d'émulation et de progrès. Les races humaines, quoi qu'en pensent les théoriciens de l'esclavagisme, sont généralement douées d'aptitudes égales ou, tout au moins, équivalentes; mais chacune d'elles trouve dans son milieu un stimulant spécial pour la production spontanée de certaines qualités du cœur, de l'esprit ou du corps. Cela suffit pour qu'elles aient toujours besoin de se compléter les unes par les autres; pour qu'elle vivent toutes et se développent, florissantes, sous les latitudes qui leur sont propres. « Avec l'abandon des idées de domination et de suprématie que les unes nourrissent à l'égard des autres, on se rapprochera davantage, on s'étudiera, on apprendra à se connaître; les contrastes même, examinés sans prévention, paraîtront autant d'attraits... » (1)

Tandis que Mgr Le Roy voudrait laisser à l'initiative, d'ailleurs entravée, des indigènes le mérite d'une incertaine transformation, Mgr Oury, successeur du cardinal Lavigerie au siège archiépiscopal d'Alger, rêve de brandir, en guise de crosse, le glaive léthifère condamné par le Christ et soupire après les résultats fumants d'une christianisation violente de ses ouailles colorées. Emu, avec la France entière, d'une révolte d'indigènes qui éclata inopinément, le 27 avril 1901, au village de Margueritte, à quelques kilomètres d'Alger, Mgr Oury se demande « si le *traitement plutôt affectueux* accordé par le vainqueur aux vaincus a donné les résultats qu'on en pouvait espérer ».

« Traitement plutôt affectueux » est un euphémisme sacerdotal qui plaira infiniment aux ironistes.

---

(1) A. Firmin, *De l'égalité des races humaines.*

Digitized by Google

« Qui oserait affirmer », ajoute ce prélat au zèle fougueux, « qu'en dépit des bienfaits dont nous les avons comblés, les Arabes et les Kabyles aient renoncé à toute idée d'indépendance et de liberté?

» Beaucoup pensent le contraire et *regrettent que les églises n'aient pas remplacé les mosquées...* »

C'est donc l'emploi de la violence que prêche et conseille l'archevêque d'Alger. Quelle curieuse époque, en vérité, que la nôtre! Les missionnaires se vantent d'aller dans les pays barbares pour y cueillir les palmes du martyre, et quand le martyre s'offre à eux, ils appellent le gendarme et se précipitent dans les bras du pouvoir séculier, — ce qui leur vaut, du reste, la croix d'honneur!.. Le mandement de Mgr Oury n'est pas seulement impolitique, il est contraire à l'esprit et à la lettre des plus formelles recommandations du Christ. Le Souverain-Pontife Léon XIII a dû sans doute blâmer un aussi fâcheux excès, mais la religion chrétienne eût gagné à ce que ce blâme fût rendu public. (1)

En quoi consiste le traitement *plutôt affectueux* accordé, d'après Mgr Oury, aux Arabes d'Algérie? Un homme politique non suspect de tendresse envers les noirs ni de partialité à l'égard des ecclésiastiques, M. Paul de Cassagnac, député du Gers et directeur du journal impérialiste l'*Autorité*, va nous le dire :

« ... C'est au cœur même de la colonie, au centre de notre civilisation coloniale, à deux pas de Blidah et de Milianah, dans un véritable faubourg de la capitale algérienne, que l'étendard de la révolte a été levé, que le sang a coulé.

Voilà le fait grave, inquiétant.

Oh! je sais bien que la répression ne s'est pas fait attendre, que

(1) Déjà, s'il faut en croire une information publiée, le 21 mai 1901, par le journal français *Le Rappel*, « les prêtres des trois religions principales de l'Orient, mahométisme, boudhisme et brahminisme, se seraient coalisés pour combattre le christianisme. » Les deux sectes musulmanes se seraient réconciliées, à la suite du voyage du shah de Perse à Constantinople, en 1900.

Digitized by Google

la centaine de Kabyles soulevés a été vite cernée, châtiée, et qu'il n'y a pas à craindre que ce foyer d'insurrection gagne au loin et embrase la colonie.

Ce serait folie, cependant, de négliger cet avertissement, qui nous montre l'élément indigène n'ayant pas cessé de nourrir une implacable hostilité contre les conquérants.

Soixante-dix ans de formidable occupation n'ont pas courbé les têtes, ni refroidi les âmes.

La haine couve sous la cendre du temps et, au premier souffle, la flamme s'attise et luit.

Et que reviennent pour la France des jours d'épreuves, comme ceux qu'elle a traversés durant l'Année terrible ; qu'une guerre européenne éclate ; que nous soyons occupés seulement ailleurs, et une nouvelle insurrection, c'est clair, c'est évident, éclatera derrière nous sur le sol africain, que l'on croyait à jamais pacifié.

Voilà, brutalement, mais véritablement, la morale de l'incident.

Tout le reste est du déguisement et du mensonge.

En un mot, l'Algérie n'est pas plus soumise en 1901 qu'en 1830.

Elle ronge impatiemment son frein et elle n'attend qu'une occasion pour se ruer éperdument sur le vainqueur.

Pourquoi ?

Oh ! ce n'est pas la première fois que nous en indiquerons les raisons, et ce ne sera pas la dernière fois, non plus, car c'est absolument comme si l'on prêchait dans le Sahara !

C'est tout simplement parce que *la France n'a pas su s'attirer l'affection des indigènes*, c'est parce qu'elle les moleste, les rançonne, les exploite et les maltraite.

C'est une vérité pénible à formuler, mais c'est la vérité.

A de rares et honorables exceptions près, la grande majorité des colons est impitoyable pour les indigènes et se conduit envers eux comme les Espagnols naguère avec les Cubains et les Tagals.

Ils sèment la désaffection et ils récoltent la haine.

Quoi de plus suggestif que cet arrêté municipal, pris l'autre jour par M. Max Régis, maire d'Alger, à propos du costume juif, et où se trouvait cette phrase énorme, inouïe, que le costume juif « RAVALAIT AU NIVEAU de l'indigène » ?

Dans ce seul mot éclatait tout le dédain, tout le mépris, toute l'hostilité du colon algérien pour l'indigène, pour l'indigène pris comme point de comparaison, le plus dégradé qui soit là-bas.

Digitized by Google

Pourtant, ces indigènes, ne l'oublions donc jamais, sont les plus fiers, les plus courageux et les plus fidèles soldats de nos troupes coloniales.

Ils se battent autant et mieux que quiconque, sous le drapeau tricolore. Et la gloire de l'armée française est tenue d'accorder aux tirailleurs la part qui leur revient.

Le colon considère l'indigène trop souvent comme une proie qui lui appartient. Sa vigne est la vigne de Naboth. Il la lui faut tôt ou tard.

Et le colon ne sera satisfait que le jour où l'indigène, ainsi que son ancêtre Ismaël, disparaîtra, nu et chassé, dans les sables lointains.

Cela ne s'appelle pas civiliser un peuple. C'est le détruire.

Or, ce n'est point de cette façon-là que l'on s'attire l'affection et la reconnaissance des vaincus.

Au contraire, on entretient chez eux, éternellement, l'espoir consolant de la vengeance et des représailles.

... Nous avons fait des lois abominables, atroces.

Nous avons été durs, avides, impitoyables.

Nous avons semé la haine autour de nous, par une législation féroce, barbare, et une administration composée de l'écume de nos fonctionnaires.

Nous n'avons colonisé l'Algérie qu'au détriment des indigènes.

Aidés par les juifs, nous les avons expropriés et nous les exproprions tous les jours.

Et nous avons la douce impudeur de nous vanter des salaires que nous leur distribuons, comme si, chers lecteurs, vous vous contenteriez de cultiver pour un autre le champ qui fut à vous !

Ecoutez plutôt :

Une tribu possède dix mille hectares.

C'est la richesse, mais la richesse collective, car c'est toute la tribu qui possède.

Par un moyen légal vraiment ignoble, je puis acheter, pour vingt francs, la part de collectivité d'un membre de la tribu.

Dès lors, j'ai le droit de demander et d'obtenir la mise en vente des dix mille hectares.

Avec quoi la tribu tiendrait-elle l'enchère ?

Moyennant quelques capitaux, je suis maître du domaine et j'expulse la tribu, qui s'en va... crever où elle peut.

Le lendemain, je morcelle et je mets en lots.

Digitized by Google

Ce que j'ai eu pour un morceau de pain devient, pour moi, une fortune. Je réalise un million sur la ruine de la tribu.

Et alors, comment voulez-vous que ces Arabes dépossédés ne rendent pas responsables les colons qui s'installent en leurs lieu et place ?

Vous aurez beau leur dire que ce n'est pas la faute des colons, que ceux-ci n'ont acheté que ce qui était à vendre. Eux, les expulsés, les expropriés, ils ne voient qu'une chose, c'est que le colon a bâti sa maison sur l'endroit où s'élevait leur tente patriarcale.

Et ils n'ont d'autre pensée que la récupération de la terre volée et la vengeance... » (1)

Mgr Oury est donc affligé d'un daltonisme spécial. L'archevêché d'Alger aurait-il besoin d'être exorcisé?...

« Quand mon maître Schœlcher était puissant », écrit notre ami Jean Hess, « comme il voyait égaux tous les hommes, il avait fait triompher une politique d'assimilation ; elle régit encore nos colonies. Schœlcher avait le cerveau de 89. Ceux qui remplacèrent Schœlcher à la direc-

---

(1) Journal l'*Autorité* (4 et 27 mai 1901). — M. Paul de Cassagnac n'a pas toujours été aussi équitable envers les nègres et leurs dérivés. Il y a lieu d'applaudir à cette conversion inattendue, qui laisse supposer que le fulgurant polémiste abjure les principes esclavagistes de son père, Granier de Cassagnac, lequel écrivait, en 1842, dans son *Voyage aux Antilles :* « La traite, ce prétendu commerce de chair humaine, se réduit, pour les hommes de bon sens, *à un simple déplacement d'ouvriers, avec un avantage incontestable pour ceux-ci.* La servitude ne constitue pas pour ceux qui la subissent un état violent; c'est une manière d'organisation du travail qui garantit l'entretien du travailleur sa vie durant, moyennant la somme d'efforts dont il est capable... Il faut l'impénétrable croûte d'absurdité qui sert d'enveloppe à la cervelle des philanthropes européens, pour qu'ils ne soient pas saisis par ces vérités. »

« Pleines d'un ingénieux cynisme », répondit Augustin Cochin (*L'abolition de l'esclavage*, t. II. p 89) les assertions qui précèdent donneraient à rire, s'il était possible de rire en un pareil sujet. . Ne discutons pas les philanthropes, laissons sur leur cervelle cette *croûte impénétrable*, et félicitons-les seulement de ne pas la porter sur le cœur. »

Digitized by Google

tion de notre politique coloniale, — des gens d'affaires, au cerveau de Bonaparte, ceux-là, — virent les hommes blancs supérieurs et les hommes de couleur très inférieurs, et ils reprirent la traditionnelle, l'universelle politique indigène d'exploitation.

» La mentalité de 89 de l'un est aussi fausse et dangereuse que la mentalité impériale des autres...

» L'homme était peut-être unique, à l'origine. Je n'en sais rien et je n'ai pas besoin de le savoir pour faire de la bonne politique coloniale. Mais ce que, pour ce dessein, j'ai besoin de savoir, ce que je sais, c'est que l'homme primitif a évolué dans des milieux différents ; c'est que les hommes d'aujourd'hui sont des hommes différents.

» Il est inutile d'empêtrer la philosophie et la politique de mesures comparatives des races et des peuples ; de chercher, par exemple, à savoir si nos indigènes coloniaux nous sont inférieurs, égaux ou supérieurs.

» Ne suffit-il point de constater qu'il sont différents ?

» Comme cela simplifierait tout !

» L'erreur de vouloir hiérarchiser les races nous a coûté les folies de notre politique coloniale.

» Suivant que dominent les gens qui trouvent les autres peuples inférieurs, ou ceux qui les disent égaux, on s'efforce de faire de ces inférieurs des sujets, ou de ces égaux des concitoyens : la politique d'exploitation ou celle d'assimilation, toutes deux également mauvaises. Considérez donc simplement les indigènes comme des hommes différents. Et cherchez en eux des *associés*.

» Voilà ce qui doit diriger notre politique coloniale, si on ne veut pas qu'un jour colonies et métropole disparaissent, quand les opprimés, devenus les forts, se lèveront contre les oppresseurs, devenus les faibles.

» Construisez sur la formule : « *Ni exploitation, ni assimilation ; association.* » Bâtissez là-dessus. Le monument tiendra ».

La solution que propose Jean Hess sera très efficace pour

Digitized by Google

le développement des colonies nouvelles; mais, appliquée aux anciennes possessions, elle ne donnerait pas entièrement satisfaction à ces milliers d'indigènes qui disent, comme le rapporte Mgr Le Roy : « Puisque, en prenant notre pays *vous avez bouleversé nos coutumes, donnez-nous-en d'autres qui maintiennent au moins l'ordre et l'honnêteté dans nos familles!* » Ces indigènes, violentés et pressurés, sont plus que des associés : ce sont de véritables créanciers vis-à-vis des colonisateurs européens. Les débiteurs effectifs se refusant à tenir leurs obligations, les héritiers se verront forcés de payer de gros intérêts avec le capital. *Propter peccata patrum, filii affliguntur!*

Les gouvernants métropolitains y songent-ils?

« Il y avait une fois », raconte M. Alfred Rambaud, professeur d'histoire à la Sorbonne et ancien ministre de l'Instruction publique, « il y avait une fois un royaume africain dont le monarque étalait un faste baroque et barbare... Il organisait des guerres épouvantables, dévastait l'Afrique à cinquante lieues à la ronde, faisait égorger, dans ce qu'on appelait les « coutumes », des centaines et des milliers de victimes... Pour comble de magnificence et d'étrangeté, il avait une garde et des régiments d'Amazones, qui se battaient avec l'intrépidité de vieux soldats et la *furia* qu'apportent les femmes de tous pays à « créper un chignon ».

De tous ces spectacles macabres, de toute cette féerie noire, il ne reste rien. Un jour, Dodds est passé par là avec ses *marsouins*.

Le roi nègre est, aujourd'hui, détenu dans un de nos forts des Antilles... Sur les pays qu'avaient dévastés et dépeuplés ses guerres et ses « coutumes », règne la paix française...

Tout cela semble si loin, qu'un voyageur français, qui vient de parcourir la région, ne s'avise même pas de faire allusion à ce passé aboli.

Ce voyageur est un militaire, le commandant Toutée ; il nous entretient surtout d'agriculture, et, nouvelle singularité, il opérait en missionnaire du ministre de l'instruction publique.

La mission du commandant Toutée n'aura pas précédé ou préparé une conquête, *comme ce fut plus d'une fois le cas pour des missions organisées par le grand-maître de l'Université ;* elle n'avait

Digitized by Google

d'autre objet que de préciser la valeur, au point de vue économique, d'une conquête déjà faite.

Sur ce point, le livre de M. Toutée (1) est des plus rassurants.

Encore que l'agriculture des noirs soit assez primitive et qu'elle comporte, dans une trop large mesure, l'incendie des forêts, la région dahoméenne peut passer pour une des mieux cultivées du globe.

Ces Dahoméens parmi lesquels se recrutaient les sauvages soldats de Béhanzin, *sont d'excellents laboureurs. Ces Dahoméennes*, que nous avons connues d'abord sous l'aspect de Furies guerrières, *sont de bonnes femmes d'intérieur, des fermières habiles à tisser les étoffes et à élever les animaux domestiques.*

L'igname, un congénère de la pomme de terre, et principale ressource de l'alimentation indigène, « est l'objet d'une culture qui ferait l'admiration de nos agronomes les plus exigeants. »

Ni le mil, ni le maïs, ni le manioc, ni le haricot, ni les autres plantes vivrières du pays noir ne poussent sans le travail et sans la sueur de l'homme.

Que cette constatation soit, du moins, une consolation pour nos cultivateurs de France. Lorsqu'ils disent : « Travailler comme un nègre », ils ne croient pas dire si vrai.

L'homme de là-bas a beaucoup des qualités de l'homme de chez nous : il est *vigoureux, actif, avisé, industrieux.*

La femme de là-bas, — n'était la couleur de sa peau et les excentricités de sa parure, — a beaucoup des qualités de la paysanne d'Europe. On l'avait accusée d'une extrême facilité de mœurs. M. Toutée assure que la Dahoméenne se défend aussi bien que ses sœurs à peau blanche... *Elle est très propre dans la tenue de son ménage.* Grâce à elle, « on ne trouve nulle part en France de lait frais mieux présenté, de fromage mieux fait, de beurre plus propre et plus parfumé que sur les bords du Niger »....

Peut-être avons-nous rendu aux noirs de nos Antilles un mauvais service en faisant d'eux des électeurs, en les appelant à nommer des représentants à notre Parlement, bref, en les induisant à faire de la politique.

---

(1) *Du Dahomey au Sahara*, par le commandant Toutée. — Chez Armand Colin, Paris. — On lira aussi avec fruit le livre très documenté publié par L. Brunet, délégué du Dahomey à l'Exposition universelle de 1900.

Digitized by Google

Du moins, les nègres du Dahomey ne nous feront pas un tel reproche : nous avons réduit leurs rois féroces à ne plus faire de politique, et nous ne sommes pas près d'instruire leurs sujets à en faire.

Nous nous contenterons, *pour l'instant,* après avoir supprimé les horreurs de la traite, à préparer l'abolition graduelle de l'esclavage; à remplacer, dans la main du cultivateur indigène, ses instruments rudimentaires d'agriculture par de bonnes pioches; à lui faire connaître la charrue, qu'il ignore; à lui acheter, à des prix inconnus de lui, ses huiles de palmier; à lui vendre beaucoup de tissus, à le bien vêtir, à le bien chausser; à lui faire comprendre que le drapeau tricolore, quand il flotta pour la première fois sur ses rivages, inaugurait pour lui une ère nouvelle de paix, d'émancipation, de bien-être, et que ses Amazones ont eu tort de lui tirer des coups de fusil. »

Oh ! ce titre d'électeurs octroyé aux nègres émancipés des Antilles ! Quel cauchemar pour certains démocrates du doux pays de France !... En 1899, un demi-siècle après le décret libérateur de 1848, il s'est trouvé un diplomate député, M. le baron d'Estournelles... (Vive la Convention nationale, Monsieur !) pour patronner une campagne de presse en faveur de la suppression de la représentation coloniale. Insensé, qui ne comprend pas que ce droit de vote, encore qu'illusoire, constitue le meilleur ciment de l'union des vieilles colonies à la métropole !...

L'excellent M. Rambaud veut bien nous apprendre que le gouvernement de la troisième République n'est pas près de rendre aux nègres du Dahomey « le mauvais service » de faire d'eux des électeurs et il énumère, avec une touchante satisfaction, les bienfaits compensatoirement prodigués auxdits Dahoméens par ce séraphique gouvernement. Récapitulons :

On se contentera, *pour l'instant,*

1° De « préparer l'abolition graduelle de l'esclavage »...

Pardon de vous interrompre, M. le Professeur ! Mais le Dahomey n'est-il pas devenu colonie française depuis l'an de grâce 1894 ? Comment se fait-il donc que, cinq ans après la promulgation du décret d'incorporation, un ancien ministre

Digitized by Google

vienne annoncer, seulement comme une bonne promesse, la *préparation* de l'abolition *graduelle* de l'esclavage sur cette terre qui, aux termes de la loi et par le fait même de sa francisation, ne devait plus porter d'esclaves ?... Continuons cette instructive énumération :

2° « Remplacer, dans la main du cultivateur indigène, ses instruments rudimentaires d'agriculture par de bonnes pioches » ;

3° « Lui faire connaître la charrue, qu'il ignore »... (Il nous semble, sauf erreur, que ce troisième bienfait pourrait, avec un peu de complaisance, rentrer dans le second.)

4° « Lui acheter, à des prix inconnus de lui, ses huiles de palmier. » (Ceci force positivement l'admiration.)

5° « Lui vendre beaucoup de tissus »... (Pas plus qu'il ne lui en faut, et à des prix... connus de lui, supposons-nous candidement.)

6° « Le bien vêtir » ;

7° « Le bien chausser »... (A quels prix, s. v. p. ?)

8° Enfin « lui faire comprendre que le drapeau tricolore, quand il flotta pour la première fois sur ses rivages, inaugurait pour lui une ère nouvelle de paix, d'émancipation, de bien-être, et que ses Amazones ont eu tort de lui tirer des coups de fusil. »

Incomparable félicité ! O sept et huit fois heureux Dahoméens, le travail de la journée finie, venez, *sub tegmine palmæ*, bercer, au souffle alanguissant d'un tiède zéphyr, vos rêves imprécis d'avenir ; et, tout en suivant d'un œil attendri les capricieuses spirales d'une pipe aussi bien culottée que vous-mêmes, adressez l'expression émue de votre reconnaissance à la belle et généreuse femme qui symbolise la République Française : *Dea vobis hæc otia fecit !...*

Etourdi que nous sommes ! Vous ne pouvez, assurément, comprendre le latin ! — Ce n'est pas un grand dommage, tant s'en faut ! car la connaissance du latin et du grec ne suffit pas à nous rendre heureux. Mais vous apprend-on seulement à lire, pour être à même de délasser votre esprit plus fructueu-

Digitized by Google

sement qu'avec la pipe ou l'alcool ; à calculer, pour pouvoir disposer avec prévoyance du produit de vos labeurs ; à prier Dieu, pour le remercier de ses bontés ou implorer son secours, à vos heures d'affliction et de détresse ? Dans le plan d'éducation qu'il a élaboré spécialement à votre usage, M. Alfred Rambaud, ancien et futur ministre de l'Instruction Publique, ne fait pas la moindre allusion à un enseignement de ce genre ; aucun livre ne figure au nombre des « instruments de culture » qu'il vous destine. On pourvoit, avec une sollicitude qui porte en elle-même sa récompense, aux besoins primordiaux de votre corps, mais on n'a nul souci des besoins, pourtant plus essentiels, de votre esprit et de votre âme !...

— Jeune impatient, répondra sans doute le paternel M. Rambaud (1), ce n'est là que le commencement de l'œuvre ; et j'ai eu bien soin de l'indiquer, en disant : « On se contentera, *pour l'instant...* »

Nous y voilà, cher maître ! Savez-vous que ce « pour l'instant » est terriblement vague, comme indication de durée ? Quelle peut en être la portée approximative dans l'esprit d'un homme d'Etat partisan des conquêtes coloniales (ce qui est bon à prendre est, généralement, bon à garder) et qui, en sa qualité de professeur d'histoire, est habitué à ne tenir qu'un compte fort relatif du temps et de l'espace ?

Tous les bienfaits que vous nous avez énumérés, et qui sont, vous l'avouerez, royalement compensés par l'annexion d'un immense et fertile territoire, tous ces bienfaits peuvent être réalisés en quelques semaines... Mettons quelques mois, car la chaleur est excessive au Dahomey et il faut ménager les éducateurs... Prenez même deux, trois... cinq ans ! De 1894 à 1900, n'avez-vous pas eu tout le loisir d'achever et de parachever votre œuvre ?... Non ? mais alors, nous ne savons vraiment quel procédé vous employez ; ou plutôt, nous ne le reconnaissons que trop bien à ses résultats unilatéraux :

---

(1) L'éminent professeur Rambaud faisait partie de notre jury d'examen pour le baccalauréat de philosophie.

Digitized by Google

c'est le vieux procédé de l'asservissement perpétuel, que Paul Leroy-Beaulieu et son école préconisent en ces termes : « Les noirs d'Afrique sont, au milieu de l'humanité, des mineurs qui, pour parvenir à un certain état de civilisation et, par conséquent, à un degré un peu élevé de production et d'échanges, ont besoin d être dirigés, guidés, gouvernés, *pendant un bon nombre de dizaines d'années.* »

Qui sera juge des progrès de ces élèves internationaux, confiés à des maîtres dont le désintéressement n'est guère apparent ?...

Ah ! vous ne voulez pas que les indigènes de vos colonies d'exploitation apprennent à « faire de la politique » ? Prenez garde qu'ils ne l'apprennent malgré vous et n'en fassent alors contre vous, orgueilleux et incorrigibles exploitants ! Car ce que vous appelez « faire de la politique », aux colonies, est l'exercice naturel d'un droit sacré pour tout homme : le droit de disposer librement de sa personne et de son travail ou, tout au moins, de contrôler, par des mandataires à lui, l'emploi que prétend en faire n'importe quelle puissance humaine. Certes, nous ne l'ignorons point, ce contrôle est d'un usage difficile, et un stage plus ou moins long arrive à peine à en garantir l'efficacité sans préjudice pour l'ordre social. Raison de plus pour y façonner l'indigène, dès les premiers temps de l'occupation d'une colonie ! Plus tôt vous commencerez cette œuvre d'éducation politique, mieux vous assurerez la stabilité de vos profits économiques.

*
* *

Ainsi, même parmi les apôtres de la colonisation pacifique, il y a désaccord flagrant sur le terme final, aussi bien que sur les modalités du régime applicable aux indigènes. Par cette pénible constatation nous entrons dans le vif de la question coloniale :

L'Europe, avec les principes amoraux qui distinguent actuellement sa politique, est-elle apte à civiliser les pays *barbares?*

Digitized by Google

Si paradoxale que puisse paraître, au premier abord, une telle question, elle vient très naturellement à l'esprit de tout penseur de bonne foi ayant pénétré l'envers de la civilisation occidentale ; et l'angoisse de la réponse à formuler s'accroît horriblement, quand on songe que c'est précisément l'envers de cette civilisation qui se révèle, encore et toujours, aux pays arriérés, par le ministère de mercantis et de conquérants capables de tout, sauf de bien comprendre le rôle du vrai civilisateur.

Pour entreprendre, en effet, avec un espoir justifié, de civiliser les indigènes des colonies, — qu'il soient rouges, jaunes ou noirs, — il faut d'abord commencer par les aimer et leur vouloir du bien, suivant le précepte du Christ. Le civilisateur doit, en outre, posséder une instruction générale assez vaste ; il faut qu'il sache, notamment, à quelle époque relativement récente ont été inventées ou perfectionnées les commodités de la vie qui, grâce au rapide effet de l'accoutumance, paraissent d'une origine préhistorique aux générations nouvelles, et par quelle hostilité, souvent meurtrière, les indigènes d'Europe ont accueilli les inventions les plus utiles. (1) Le classique souvenir du lent processus qui a marqué l'évolution des peuples les plus renommés fera juger

---

(1) « J'assistais, un jour », relate l'astronome Camille Flammarion, « à une séance de l'Académie des Sciences, le jour d'hilarante mémoire où le physicien du Moncel présenta le phonographe d'Edison à la docte assemblée. Une fois la présentation faite, l'appareil se mit docilement à réciter la phrase enregistrée sur son rouleau. Alors on vit un académicien d'un âge mûr, l'esprit pénétré, saturé même des traditions de sa culture classique, se révolter noblement contre l'audace du novateur, se précipiter sur le représentant d'Edison et le saisir à la gorge en s'écriant : « Misérable! nous ne serons pas dupes d'un ventriloque! » Ce membre de l'Institut s'appelait M. Bouilland. C'était le 11 mars 1878. »

Le bateau à vapeur de Fulton fut brisé à coups de pierres par les mariniers, qui n'admettaient pas qu'on pût faire mouvoir un bateau autrement que par le halage animal ou humain De même, la première locomotive fut fort malmenée, en France, par les paysans, qu'avait ameutés la vue de cette « machine du diable ».

Digitized by Google

avec plus d'indulgence l'état social rudimentaire des peuplades arriérées ; étant plus juste, on se montrera plus humain. Il importe enfin que le civilisateur offre des garanties de moralité suffisantes, pour que sa façon d'être, sa manière de vivre soit d'un exemple profitable.

Sont-ils animés de pareils sentiments et possèdent-ils de telles qualités, tous ces lascars à cerveau creux mais pourris de vices, tous ces petits-maîtres sans foi ni loi, tous ces piliers d'assommoirs et de maisons centrales par qui la civilisation est généralement représentée là-bas ?

Hélas ! voyez ce qui se passe en Europe même !

Digitized by Google

CHAPITRE VII

L'envers de la civilisation

L'abaissement moral de la majeure partie des populations de l'Europe, en particulier du milieu où se recrutent « les colonisateurs », frappe l'observateur le plus superficiel. Les classes dites « dangereuses », qui fournissent à « l'armée du vice » ses cadres, ont augmenté dans des proportions effrayantes. Et ces « déclassés » prêts à tous les crimes, ce ne sont plus seulement des hommes et des femmes qui, après avoir essayé de gagner honnêtement leur existence, se sont retirés de la lutte, victimes de la malechance ou de la férocité des concurrents ; ce sont, pour la plupart, des hommes en pleine jeunesse et qui semblent éprouver un vrai plaisir à faire le mal. Des têtes de vingt ans tombent sur les échafauds ; la prostitution, le vol, l'ivrognerie, le crime, commencent à l'enfance même.

Ici, c'est un père qui torture son enfant et le laisse mourir de faim. « La tranquillité avec laquelle le meurtrier raconte son forfait dépasse l'imagination ; il s'étonne que la justice se soit mise en quête pour si peu de chose ». Là, une mère grille à petit feu sa fille et « retourne le corps avec des pincettes, dans l'horrible odeur des chairs brûlées, jusqu'à ce qu'il soit complètement carbonisé ! »

Une fillette de huit ans tue un bébé de deux ans, pour lui voler un gâteau ! « L'ayant jeté au fond d'une malle, elle se rendit à la cuisine, prit un couteau, remonta et en porta treize coups à l'enfant. Comme les blessures n'étaient pas graves, elle saisit un tranchet de cordonnier et l'enfonça de toutes ses forces dans le ventre de sa victime. Puis elle s'enfuit... (1) »

(1) Journaux de Lille et de Paris (2 et 3 décembre 1900).

Digitized by Google

Partout les instincts sanguinaires se sont réveillés avec violence ; ils s'affermissent par l'exemple et se propagent par l'imitation. Le crime a ses maîtres écoutés, ses professeurs attitrés et ses démoniaques apôtres ; l'instruction mutuelle y est pratiquement organisée.

Allez, un dimanche ou un jour de fête, dans n'importe quelle ville de France, d'Allemagne, d'Angleterre ou de Belgique, — nous ne parlons pas de l'Italie, ni de l'Espagne, — et vous constaterez, comme Octave Mirbeau, que les « distractions » qui attirent surtout la foule sont celles où les apparences de meurtre se rapprochent le plus des sanglantes réalités : simulacres de mort, parodies de massacre, représentations d'hécatombes. « Aux pipes de terre, aux coquilles d'œufs, aux oiseaux de plâtre, qui servaient de cibles dans les anciens tirs, on a substitué aujourd'hui des figures d'hommes, de femmes, d'enfants costumés avec soin. Au moyen d'un mécanisme ingénieux, elles se promènent heureuses ou fuient épouvantées ; elles fonctionnent comme des êtres réels et l'on peut s'imaginer vraiment qu'elles ont une âme, une intelligence, une volonté, qu'elles sont vivantes enfin... En dirigeant contre elles la carabine ou le pistolet, il vient à la bouche comme un goût de sang chaud. Quelle joie, quand la balle atteint et transperce ces semblants d'êtres humains ! quels trépignements, lorsque la flèche crève la poitrine de carton et couche par terre ces poupées dans des positions de cadavres !... Chacun s'excite, s'acharne, s'encourage. On n'entend que des mots de destruction et de mort : — « Crève-le donc ! — Il a son affaire... — Tire-le à l'œil ! — Vise-le au cœur ! » Les maladroits s'encolèrent, non contre leur maladresse, mais contre la marionnette qu'ils ont manquée. Ils la couvrent d'injures ignobles, la traitent de lâche ; et ils recommencent à tirer dessus... Examinez-les, ces braves gens, durant ces moments-là. Ce sont bien des êtres mus par le seul désir de tuer : ce sont des assassins ! La brute homicide qui, tout à l'heure, sommeillait encore, s'est réveillée, farouche, devant cette illusion

Digitized by Google

qu'ils allaient détruire quelque chose qui vivait. Car le petit bonhomme en carton, en son ou en bois, qui passe et repasse dans le décor, n'est plus pour eux un joujou, un morceau de matière inerte. A le voir passer et repasser, ils lui prêtent une chaleur de circulation, une sensibilité nerveuse, une pensée : toutes choses qu'il leur est si âprement doux d'anéantir, si délicieusement féroce de voir s'égoutter par des plaies qu'ils ont faites !... »

Oh ! nous vous entendons bien, Messieurs les physiologistes : le besoin de tuer, dites-vous, naît chez l'homme et se confond en lui avec le besoin de manger. Oui, sans doute ; mais ce besoin instinctif, moteur de tous les organismes vivants, l'éducation le développe, au lieu de le réfréner ; les religions le sanctifient, au lieu de le maudire ; tout se coalise enfin pour en faire le pivot sur lequel tourne la société. Et cela est abominable.

Le fait suivant s'est passé, l'hiver dernier, aux environs de Paris :

« Sous un hangar, un propriétaire avait fait amonceler des bourrées, c'est-à-dire de gros fagots de bois sec, comme l'Etat autorise les indigents à en ramasser dans les forêts.

On s'aperçut que le tas diminuait. Le propriétaire et l'un de ses domestiques se mirent aux aguets. Une ombre surgit, à la clarté de la lune, s'empara d'un des faisceaux de branches.

C'était un voisin, un cantonnier, si pauvre qu'à la ronde on le prenait en compassion. Il faisait bien froid, le larcin était bien mince ; lui faire peur aurait suffi...

Le propriétaire sauta dessus et le roua de coups. L'autre pliait les épaules sans se défendre, sans crier ; acceptant la correction, suppliant humblement qu'on lui pardonnât, jurant de ne jamais récidiver.

L'activité surexcite. Mis en goût par cette gymnastique, le propriétaire ordonna à son valet d'ALLER CHERCHER UN FUSIL ET DE TIRER SUR LE CANTONNIER. Cela se fit. Le serviteur — citoyen et électeur cependant, lui aussi ! — imbu d'obéissance passive, terrorisé par la domination patronale, s'imaginant autorisé par la loi, s'en fut prendre son arme et, *à bout portant*, sur la victime à demi assommée, fit

Digitized by Google

feu! La décharge fit balle et émietta le fémur du malheureux qui, transporté à l'hôpital, a dû subir l'amputation de la jambe. S'il ne meurt (ce qui est possible, son état étant jugé grave), il demeurera infirme, estropié, mutilé, hors d'état de gagner sa vie!...

Quelle peut donc être la mentalité de ce domestique, susceptible d'obtempérer à une telle consigne; d'accepter de partager la responsabilité d'un tel assassinat, si lâche? Si peu instruit qu'il fût, il pouvait supposer exercer un droit, — mais pas un devoir! Comment l'homme ne s'est-il pas réveillé en lui, au moment d'accomplir le meurtre? Est-ce donc un retour de barbarie, l'assurance de l'impunité, qui ont donné licence au geste sauvage? Ou, simplement, la crainte de perdre sa place? »

Et Mme Séverine, qui commente ainsi ce lamentable fait divers, laisse échapper de son âme ce troublant cri de douleur :

« Réellement, il est des minutes où le découragement vous envahit; réellement, il est des heures où, devant le fauve qu'est resté l'homme sous ses apparences civilisées, une indicible tristesse navre le cœur.

» Il semble que le faix de l'iniquité s'accroît de tous les efforts vains tentés pour la combattre. Et parmi l'indifférence universelle, devant l'impassibilité de la matière, la surdité des cieux, une sensation d'impuissance, de désespérance vous accable jusqu'aux pleurs !

» Car, à tout instant, des faits, des faits atroces viennent démentir le progrès qu'on croyait accompli, la victoire qu'on supposait gagnée ; démontrer que rien n'est fait, que tout est à refaire... puisque le chrétien, le citoyen, l'être doublement affranchi et qui se targue de ses droits, de sa science, de son âme, est un peu moins apprivoisé que le gorille monstrueux qui ne tue que pour se défendre et sans faire souffrir...

» Parlez-en donc, de votre civilisation, de votre progrès ! Mirez-vous donc en votre œuvre pleine de tares et de trous ! Notre prétendue civilisation est un leurre; notre fameux progrès est une hypocrisie ! Réglementé, paré, adapté aux

Digitized by Google

mœurs nouvelles, masqué de formules inédites, le Mal est toujours le roi du monde. L'animal humain, souriant, policé, raffiné, n'est que le continuateur, en apparence adouci parce que dégénéré, de la brute ancestrale, du bipède de proie ! Sa société, il l'a faite à l'image de ses instincts secrets, sous l'enguirlandement des mots, l'artifice de la forme. Collectivement, individuellement, par son code ou par ses poings, le plus fort écrase le plus faible... et l'indigence est un crime !

» Tant que ces choses subsisteront, nous serons des barbares, rien que des barbares, au même titre que les « sauvages » que nous allons exterminer, pour nous approprier leur territoire et leurs biens !

» *Et le devoir n'est point de jeter le manteau de l'indifférence sur l'ivresse de notre orgueil ; mais d'énumérer les forfaits, de clamer :* « *Au crime !* » *comme on crie :* « *Au feu !* » *afin d'éveiller les consciences somnolentes, les clairvoyances engourdies, tant qu'il vous reste un souffle dans la poitrine, du sang dans les veines et de la foi au cœur* ».

La protestation des cœurs généreux qui s'indignent se brise, hélas ! contre l'apathie générale, la passive complicité des neuf dixièmes des populations, ou bien se fond dans de spirituelles et inefficaces railleries du genre de celle-ci :

« Un citoyen qui s'obstine à garder l'anonyme a coupé, la semaine dernière, un homme en morceaux. Il aurait pu mieux employer son temps. Peut-être avait-il cependant de bonnes raisons pour agir ainsi. Tant qu'il ne les dit pas, les convenances nous font un devoir de ne pas précipiter notre jugement.

Je remarque, du reste, que le public n'a pas l'air très impatient de pénétrer ce mystère. C'est qu'on se blase facilement à notre époque. Le fait-divers de l'homme coupé en morceaux, quelque petits que soient ces morceaux, ne provoque plus la même sensation qu'autrefois. Il n'en aurait pas été ainsi, si l'on n'avait pas abusé de ce genre de sport, comme de tant d'autres.

D'ailleurs, l'homme est ainsi fait qu'il ne considère pas un crime

Digitized by Google

en lui-même : les circonstances qui l'entourent, comme les pommes de terre entourent la barbue, doivent lui donner de l'intérêt.

Ainsi, en ce qui me concerne, un détail donné par les journaux a modéré mon émotion. Les reporters nous ont appris que, lorsque les jambes furent retrouvées, on constata que les pieds de l'homme étaient « d'une répugnante saleté ».

Comment est-il possible de s'apitoyer sur le sort d'un inconnu qui a les pieds sales? A partir de ce moment, j'ai cessé de suivre l'affaire. Il faudrait maintenant des circonstances bien extraordinaires pour que j'y trouve de nouveau quelque attrait.

Je sais ce qu'on objectera : La vie humaine est sacrée; il est de l'intérêt de tous de ne pas laisser un crime impuni, que la victime se lave ou ne se lave pas les pieds.

Cette conception est évidemment très juste et très humaine, mais ce n'est pas ma faute si elle ne me touche pas et si je suis, malgré moi, enclin à réserver mes sympathies pour les gens portant des chaussettes propres.

Notez que je n'empêche pas la police de faire son devoir; je serai même enchanté d'apprendre que ses recherches ont abouti. Mais qu'elle ne compte pas que je les suivrai avec une absorbante passion.

Ah! si le cadavre était celui d'un homme paraissant appartenir au monde select, ce serait autre chose!...

La victime n'a qu'une chance d'éveiller la sympathie : c'est qu'on nous apprenne que ses mœurs étaient « inavouables », et encore!...

De ce qui précède, on doit conclure qu'un homme assassiné est dans l'obligation de fournir avant tout la matière d'un excellent roman-feuilleton; quand cet homme a la chance d'être une femme, c'est le succès assuré, la grande notoriété.

Le lecteur exige qu'un assassinat lui révèle des dessous ténébreux, compliqués. Sa curiosité, que je qualifierai de malsaine, ne s'éveille qu'à ce prix.

A ce point de vue, il est permis de regretter que le grand monde ne donne pas plus de « copie » aux journaux. On n'assassine pas assez dans la bonne société, et je me demande à quoi les gens qui la composent emploient leurs loisirs.

Au surplus, ce que je dis de la bonne société s'applique aussi à la mauvaise, qui tient à la première par tant de liens étroits... »

(H Harduin, Journal *Le Matin*, du 12 décembre 1900.)

Digitized by Google

*
* *

La *soif du sang* est la première caractéristique du civilisé contemporain ; la seconde est la *propension à la filouterie.*

Tout le monde, en Europe et en Amérique, cherche à duper son prochain, depuis le paysan cultivateur, qui augmente de quelques sous le prix réel d'un produit plus ou moins falsifié, jusqu'au banquier fieffé qui vole des millions. « C'est la lutte pour la vie ! » opinent certains savants. *Virtus post nummos.* — « la vertu passe après l'argent ! » répète en chœur la légion démoralisatrice des exploiteurs. « Qui n'est pas le plus fort doit être le plus malin ! » Conséquence immédiate de ces purulentes théories : la fraude est devenue une institution sociale ; elle n'est plus l'apanage de petits industriels aux abois, mais bien de Sociétés riches et prospères, au courant des progrès de la science, ayant à leur service des chimistes et autres techniciens qui cherchent sans cesse les moyens de réaliser une diminution dans les prix de revient, — que cette diminution soit ou non obtenue au détriment de la santé publique (1). Toutes les substances dont la valeur intrinsèque peut être diminuée sans qu'il en résulte des effets trop visibles sont ainsi la proie des falsificateurs (2).

---

(1) Rarement, en effet, la falsification s'opère à l'aide d'une substance inoffensive ; la saveur, la couleur ou toute autre qualité naturelle ne se donnent pas au produit artificiel sans l'entrée en ligne de quelque matière plus ou moins nocive.

(2) Au lait, additionné d'eau pour moitié et souvent même dans une plus forte proportion, on ajoute des fécules, des gommes, des œufs, à moins que ce ne soit du carbonate de soude, du plâtre ou du savon.

Le beurre, dont la pureté n'est plus qu'un souvenir depuis l'invention de la margarine, contient des pulpes de carottes, des pommes de terre, de la farine de blé ou du suif, quand on n'y trouve pas de l'arsenic ou de l'acétate de plomb. « La falsification du beurre se fait, à Dresde, d'une manière éhontée », déclare le directeur du Laboratoire municipal de cette ville, dans un rapport officiel.

Les Allemands fraudent d'une manière non moins éhontée les sau-

Digitized by Google

Les sociétés dites civilisées reposent toutes sur le mensonge et l'hypocrisie ; le vice et le crime sont leurs aliments naturels. La morale est bafouée, la justice proscrite chez elles (1). Jamais, par une juste expiation, l'humanité supérieure, que

---

cissons, dont ils font un commerce si considérable. Ils additionnent de fécule, qui ne tarde pas à s'acidifier, la viande sèche, de qualité inférieure ou gâtée, qu'ils emploient. L'inconvénient résultant de ce mélange est assez grave pour la santé publique.

Avec l'*australiana*, poussière cristalline rouge clair, formée d'acide borique colorée à la fuchsine, on falsifie les poudres de viande, si largement prescrites aux estomacs débilités.

Au sucre, on incorpore de la craie, du plâtre, de la saccharine, du sable et diverses farines.

En Angleterre, on débite du chocolat qui est fait avec de la farine, du sagou et du tapioca. Au lieu des amers végétaux, tels que la gentiane, l'armoise, l'écorce d'orange, à l'aide desquels on donne à la bonne bière son bouquet d'amertume, nombre de brasseurs emploient des ingrédients tels que l'acide picrique, la noix vomique ou la strychnine, qui redonnent *du montant* au *stout*, à l'*ale* ou au *porter*, déjà affaiblis par une addition d'eau. La *Saturday Review* (fascicule de juillet 1901) signale même des *anchois* purement artificiels !

Les Belges, entre autres falsifications curieuses, ont lancé la *pipéridine*, servant à la fabrication du poivre. C'est une matière pulvérulente où il entre 60 0/0 de produits minéraux et 30 0/0 d'une substance végétale inquiétante, que les chimistes n'ont pu encore déterminer. (*Répertoire de Pharmacie*).

Quant au café, aussi bien en grains que moulu, il se fabrique — les enfants même le savent, avec de la chicorée, des châtaignes ou des glands grillés, et aussi avec de la pulpe de betteraves. Mais — les voleurs sont ici volés — cette chicorée a été elle-même préparée par d'autres industriels qui la tirent du vieux marc de café, de la brique rouge et de l'ocre mélangés au noir animal.

Enfin, sans parler des vins où les analyses du Laboratoire municipal de Paris révélaient naguère la pernicieuse présence de l'arsenic, d'acides tartrique, citrique, phosphorique et sulfureux, disons que le pain — principal aliment du pauvre — se pétrit aujourd'hui avec des farines composées des poussières les plus hétéroclites, mêlées à de l'alun. N'est-ce pas épouvantable?

(1) « Il fut un temps où le métier de juge était simple. Les témoignages faisaient foi...

» A présent, c'est beaucoup plus compliqué, parce que les témoi-

Digitized by Google

l'Europe a la prétention de représenter, ne fut plus éloignée du bonheur.

L'expansion coloniale, dit-on couramment, se justifie par la nécessité d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie et au commerce, comme si ce fallacieux prétexte constituait un blanc-seing général donné aux gouvernements et aux particuliers !

« Quelque grand que soit le but, celui qui pour l'atteindre emploie des moyens misérables, est toujours un misérable ». Et d'ailleurs, on chercherait en vain l'accroissement de bien-être qui est résulté, pour la masse des prolétaires européens, de l'expropriation violente des indigènes asiatiques et africains. Mais il s'agit bien de prolétaires !

« J'imagine, — écrit l'aimable épicurien Henry Fouquier, — un homme dont l'existence est ordinaire, qui, comme on dit, gagne sa vie et ne l'a pas vue traverser par des malheurs exceptionnels, maladies graves, infirmités, perte d'êtres aimés dans une proportion anormale, dépassant la moyenne des douleurs que nous assure la loi de la nature. Je prends, en somme, un homme de ceux dont on dit que leur existence a été assez heureuse. Et je prétends que l'habitude seule que nous avons des désagréments de la vie actuelle nous permet de regarder cet homme comme à peu près heureux.

---

gnages portés par les témoins, également oculaires ou auditifs d'un même fait, sont diamétralement contradictoires, malgré les serments. De plus, les pièces, en apparence les plus décisives, ont beau être produites, elles ne signifient rien, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'elles n'étaient pas l'œuvre d'indignes faussaires. Enfin, les experts les plus habiles dans leur art n'expriment jamais d'avis conformes.

» Cependant, le serment judiciaire continue à planer sur toutes ces dépositions tellement variées qu'elles impliquent au moins une moitié de parjures.

» Il est vrai que le parjure, non plus que le faux, n'implique plus nécessairement la mauvaise foi. Tout s'explique, ou par les ordres supérieurs ou par l'auto-suggestion. On ment et on fabrique de fausses pièces, pour le bon motif. » (Journal *Le Matin*, 5 août 1899.)

Digitized by Google

» Dans le bonheur et le malheur d'un être humain, deux éléments sont à considérer : la satisfaction qui peut lui venir de l'intelligence et du sentiment, l'élément moral, en un mot, et, d'autre part, le bonheur qui peut naître pour lui des commodités et des agréments matériels de la vie. Pour le premier point, une division est à faire. A moins que l'homme ne soit un égoïste renforcé, un individualiste féroce, il ne peut être heureux que si, en outre de la loi morale qu'il se fait pour son usage, il trouve quelque satisfaction dans l'état moral du milieu qui l'entoure, dans la prospérité de la communauté à laquelle il appartient.

» La satisfaction de l'instinct de famille (et encore il y a un certain affaiblissement de cet instinct) et l'acquisition de la richesse, tout au moins du bien-être matériel, sont l'idéal restreint et insuffisant de presque tous nos contemporains. Quant à ceux qui cherchent à savoir le pourquoi de la vie et, par conséquent, à en connaître le devoir et la sanction, ils risquent, par cette noble recherche, de ne se créer que de poignantes angoisses.

» *C'est à douter que la vie morale d'un civilisé de notre temps puisse être assise sur une base solide et, par conséquent, heureuse.* Je vois les plus hautes intelligences réduites à la curiosité résignée. C'est bien peu !

» Mais au moins, prenant les choses par leur côté le plus plat et le plus bas, les conditions de la vie matérielle sont-elles si merveilleusement en progrès que le disent ce que j'appellerai les prospectus des gouvernants et des gens intéressés à nous le faire croire ? Je le nie. Le surenchérissement de toutes choses, le goût du luxe, qu'il faut subir, car la simplicité de la vie est devenue une déchéance sociale, l'avilissement de la rente de l'argent ont fait de nous un peuple de *pauvres*. Le peuple des campagnes s'en tire, étant producteur de sa propre consommation. Mais je soutiens que dans les villes, à Paris, par exemple, sur cent habitants, il n'y en a pas dix — malgré les apparences — qui ignorent le souci de l'argent.

Digitized by Google

» Tous, nous travaillons trop (1), car le travail n'est une condition de bonheur qu'à la condition d'être modéré (2). Et le pire, c'est que ce travail d'esclave, nous l'accomplissons, en grande partie, pour les parasites qui dévorent notre société et pour l'Etat, qui ne nous en donne pas la contre-partie en facilités d'existence. Sans nous en apercevoir (j'ai dit la force d'inertie qui vient de l'accoutumance), nous sommes écrasés d'impôts. J'engage mes lecteurs à se livrer à un petit jeu d'esprit auquel je m'amuse parfois. Il consiste à remarquer ce qu'on paie à l'Etat, à chaque opération de la vie journalière. Vous vous éveillez, vous ouvrez votre fenêtre pour respirer l'air, avoir la lumière : impôt. Vous allez vous promener sur votre cheval ou avec votre chien : impôt. Vous faites un achat et prenez quittance: impôt. Il vous prend fantaisie de fumer un cigare : impôt. Vous réglez une dette avec un billet : impôt. Vous restez chez vous, assis sur une chaise; pour ce mobilier : impôt. Si vous voulez ne tirer parti en louant une chambre : impôt. Cependant il faut bien se distraire un peu. Vous avez un billard : impôt. Vous vous contentez de faire un modeste bezigue : impôt sur les cartes. Un ami vous a invité à la chasse : port d'armes, poudre, — impôts. Pour vos affaires, vous recevez ou vous envoyez du papier timbré : impôt — et quel impôt ! Enfin, il faut se vêtir, — la police vous y force ; il faut boire et manger, — la Nature l'impose : impôts, toujours impôts... Impôt sur le producteur, sur le transporteur, sur le courtier, sur le revendeur, qui doublent, triplent la valeur normale des objets nécessaires à la vie...

---

(1) Cette affirmation paraît bien risquée, quand on songe à l'existence absolument vide, quoique tumultueuse, que mènent la plupart des « fils de famille » en Europe. Elle prouve, tout au moins, que M. Henry Fouquier n'est pas un juge très sévère pour l'état social contemporain, et cela ne donne que plus de poids au verdict de condamnation qu'il est obligé de prononcer.

(2) Alors, pourquoi veut-on imposer un travail intensif aux indigènes des colonies?

Digitized by Google

» Qu'est-ce que l'Etat nous donne en échange ?

» Il nous procure une justice incertaine, pharisaïque et ruineuse. (1) Il nous protège à peu de frais, par une police impuissante cependant à empêcher les crimes dus à l'alcoolisme, encouragé par l'Etat.

» Il multiplie les administrateurs, employés, parasites, qui nous servent mal. Il entretient des rues qui restent puantes, où la circulation est périlleuse; il surveille les théâtres (impôt), où l'on risque de griller; crée des hôpitaux où il n'y a pas de place, et nous avise qu'en août nous devons boire peu et ne pas nous laver.

» Il y a vraiment des moments ou je pense que Rousseau avait raison et que moralement et matériellement, il vaudrait mieux être un sauvage !...

» Je ne cherche pas à m'amuser d'un paradoxe, en une matière qui manque de gaieté. C'est ma pensée tout entière, c'est mon idée de derrière la tête que je donne.

» L'homme contemporain a-t-il une liberté réelle, autre qu'une vaine apparence et qu'un droit ironique dont il ne peut user ? Cette liberté théorique est aliénée pour lui dès le ventre de sa mère ! En naissant, on lui impose un nom qui peut être une tare. Selon que ceux qui l'ont procréé ont passé ou non par certaines cérémonies avant de s'aimer, l'enfant supporte une déchéance morale et des incapacités civiles que ne connaissent pas d'autres nouveau-nés. Il est immatriculé dans une société qui, du fait de cette immatriculation, lui impose des charges qui, pour les enfants pauvres, resteront sans contre-partie. A qui n'a rien qu'importe, par exemple, qu'il y ait des gendarmes et des juges pour défendre ceux qui possèdent?...

» Il n'y a de gratis, dans notre société, que la prison où l'on

---

(1) Saluons ici, en passant, la courageuse et admirable initiative de Paul Magnaud, président du Tribunal de Château-Thierry, qui s'efforce si noblement de réconcilier, en France, la justice avec l'équité.

Digitized by Google

met les malheureux qui n'ont pas d'asile ! Et le travail qu'on exige, en échange des choses de première nécessité, la société ne l'assure pas et, souvent même, en rend l'accomplissement difficile à la bonne volonté des hommes. »

Que peut-on ajouter ou opposer à ce réquisitoire ?

D'aucuns objecteront sans doute ironiquement que « le bonheur n'est pas de ce monde »... Le bonheur parfait, non certes ; mais on peut goûter ici-bas un bonheur relatif très suffisant pour faire supporter, sinon aimer follement la vie. Nous soutenons que l'homme de bien, qui agit toujours selon sa conscience — conscience droite par hypothèse — et qui pratique l'altruisme, est aussi heureux qu'on puisse l'être sous le firmament ; peut-être même est-ce la seule façon d'être heureux sur cette terre...

« L'humanité est plus mécontente, plus inquiète, plus agitée que jamais », constate, à son tour, le Dr Max Nordeau, éminent sociologue allemand. « Le monde civilisé n'est qu'une immense salle de malades qui remplissent l'air de leurs gémissements navrants et se tordent, en proie à tous les genres de souffrances.

» Partout, et particulièrement dans les pays très civilisés, le nombre des suicides s'accroît dans la même proportion que la consommation de l'alcool et des narcotiques. Une sourde irritation, qui parfois n'apparaît que sous la forme d'un vague et inquiet mécontentement, entretient chaque homme dans un état fiévreux et donne à la lutte pour l'existence, dans la société moderne, des formes sauvages et infernales qu'elle n'avait pas aux époques antérieures...

» L'histoire universelle n'offre qu'un moment analogue, sous ce rapport, au temps présent : c'est l'époque de l'agonie du monde antique. Les vues traditionnelles sur le monde étaient surannées, et on n'en avait pas trouvé de nouvelles pour les remplacer. On ne croyait plus à ce que disaient les prêtres, ni à ce qu'enseignait l'école; les hypothèses sur lesquelles on basait la conduite de l'existence étaient en train

Digitized by Google

de crouler : la vie elle-même n'avait plus ni logique ni signification. Aussi les hommes éprouvaient-ils une fatigue et un désespoir qui leur faisaient haïr l'existence. Ni en eux, ni hors d'eux ils ne trouvaient une consolation ou l'espoir d'un avenir meilleur...

» D'où provient cet état moral intolérable de l'humanité ? D'où vient, chez tous ceux qui pensent, cette humeur chagrine et cette amertume qu'on n'a jamais vues encore à un tel degré de profondeur et de développement ?

» Tout cela vient de la même cause qui inspirait aux Romains cultivés de la décadence le dégoût en face du vide de la vie, dont ils ne croyaient pouvoir se délivrer que par le suicide : cette cause est le contraste entre notre conception du monde et toutes les formes de notre vie intellectuelle, sociale et politique. *Chacune de nos actions est en contradiction avec nos convictions et leur donne un démenti.* Un abîme infranchissable est là, béant, entre notre entendement, entre ce que nous sentons être la vérité, et les institutions traditionnelles sous lesquelles nous sommes forcés de vivre et d'agir » (1).

Cette maladie du suicide sévit même parmi la jeunesse. Des enfants se tuent aujourd'hui, pour un oui ou pour un non ; la plus légère contrariété leur sert de prétexte pour disparaître : le peu qu'ils savent du monde leur suffit pour ne pas vouloir y demeurer !

*
* *

La troisième caractéristique de la civilisation moderne, c'est enfin *l'alcoolisme*.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'alcool est un terrible agent de désorganisation physique et morale. Chacun le dénonce comme le mauvais génie qui transforme en brutes les natures les plus tendres et en géhennes les ménages les

(1) Max Nordeau, *Les mensonges conventionnels de notre civilisation*, pages 1 et 28.

Digitized by Google

plus unis; qui salit le berceau de l'enfant et prédispose au crime les générations futures; tous conviennent que c'est un des plus grands dangers qui menacent la société, et qu'il n'est que temps de réagir, d'enrayer l'horrible fléau... Or la statistique, implacable accusateur public, démontre que, loin de diminuer, le mal s'accroit d'année en année : l'Etat lui-même en encourage l'effrayante propagation !

Ce ne sont plus seulement les hommes qui s'enivrent; l'abrutissante contagion a déjà gagné les femmes. Dans les faubourgs de la plupart des grandes villes, on voit des ouvrières attablées à côté des hommes et sirotant comme eux la verte boisson épileptisante; quelques-unes de ces malheureuses ont sur leurs genoux leur dernier-né, et, avec une cuillère, elles donnent à sucer au pauvre bébé l'ignoble mixture qui dégrade et empoisonne...

Zola n'a rien inventé : l'*Assommoir*, dans toute sa hideur, est effroyablement réel.

« L'alcoolisme, » raconte M. Goron, ancien chef de la Sûreté à Paris, « l'alcoolime fait perdre à l'homme jusqu'à cet instinct de répulsion pour le cadavre, qu'on trouve pourtant chez les êtres les plus misérables. » Et il cite cette aventure macabre, connue de tous les marins bretons :

« Un officier supérieur, qui revenait des colonies par un transport de l'Etat, mourut en mer. Sa femme supplia le commandant du navire de ne pas jeter le corps à la mer, demandant la faveur d'enterrer le défunt à la première escale.

Le commandant, ému par la douleur de la veuve, n'hésita pas à transgresser les règlements et, pour garder le corps, on le mit dans une tonne énorme remplie d'alcool.

Quand on arriva au port et qu'on ouvrit la tonne, elle était à moitié vide... En revanche, de nombreuses chevilles dissimulaient des trous percés dans ses flancs à l'aide de forets.

Certains hommes de l'équipage, ivrognes que la navigation sevrait d'eau-de-vie, se glissaient chaque nuit près de la tonne-cercueil et buvaient cet alcool dans lequel baignait un cadavre !...

Bien des gens s'imaginent que les histoires de bocaux d'alcool con-

Digitized by Google

tenant des fœtus, vidés par certains garçons d'amphithéâtre adonnés à l'ivrognerie, sont des fantaisies macabres sorties de l'imagination des journalistes.

Le fait existe réellement et, au cours d'une affaire que j'ai suivie presque à mes débuts dans la police, j'ai trouvé un individu qui avait fait pis, s'il est possible.

Celui-là, qui servait chez un médecin, avait emporté chez lui un bocal empli d'alcool dans lequel on avait mis un sein de femme, pour le conserver pendant assez longtemps. Le malheureux était déjà tellement alcoolisé que, n'ayant plus le sou et ne pouvant se passer de son poison quotidien, il avait fini par boire l'alcool de son bocal. »

Mais, quoi qu'on en ait dit, ce n'est pas en France que l'alcoolisme ravale le plus les créatures humaines. On ne trouve pas à Paris des bouges comme ceux de *White Chapel*, à Londres; on ne voit pas en France des populations entières se grisant avec de l'éther, comme en Irlande. Invoquons encore ici le témoignage de M. Goron :

« Quand j'étais chef de la Sûreté, obligé à chaque instant de descendre dans les bas-fonds parisiens, il m'a été permis de voir des choses bien tristes et d'étudier de très près le mal alcoolique; mais rien de ce que j'ai observé n'approchait de ce que j'ai pu observer à Londres.

Les malheureux frappés de la tare alcoolique en arrivent à boire des liquides qui brûleraient et tueraient même, sur le coup, des gens qui n'y seraient pas habitués. *Dans les fabriques de trois-six, des ouvriers et même des ouvrières boivent de l'alcool pour ainsi dire pur, c'est-à-dire de l'alcool à plus de 90 degrés.* D'autres, qui distillent l'alcool à brûler, extrait du bois, le préfèrent à toute autre liqueur et l'on m'a affirmé qu'il y avait, il n'y a pas longtemps, aux environs de la gare Montparnasse, un petit établissement où des Américains avaient importé la coutume de *boire du pétrole!*

Le palais de certains alcooliques, raccorni par l'alcool, n'en sent même plus le goût, et un mastroquet me racontait qu'il avait un jour, par erreur, servi à un « poivrot » une mixture qui lui servait à nettoyer ses cuivres. L'homme, un client qui venait tous les matins, « pour tuer le ver », avala d'un trait le liquide — *de l'acide sulfuri-*

Digitized by Google

que étendu d'eau — et partit en faisant claquer sa langue et en s'essuyant la bouche d'un revers de main satisfait.

— « Je ne vivais plus, me déclara le débitant, et je me voyais déjà responsable, par une imprudence de mon garçon, de la mort de cet homme, ou tout au moins d'une grave blessure : je ne dormis pas de la nuit. Le lendemain, je poussai un soupir de soulagement en voyant arriver mon client. Je lui servis, cette fois, du vrai tord-boyaux.

— « Qu'est-ce que tu m'as fichu là? grogna-t-il, en faisant la grimace... De l'eau sucrée... Faut pas me la faire, hein? T'as mis de l'eau là-dedans!... Hier, à la bonne heure, ça grattait le gosier, ça chauffait la poitrine...

— « Il n'en reste plus, lui dis-je.

— « C'est dommage, fit-il... car c'était du vrai!... »

Voilà, sous leur triple caractéristique, les bienfaits immédiats de la civilisation que les Européens — à d'honorables exceptions près, — apportent aux colonies. Et encore avons-nous passé sous silence les indicibles abominations où conduit, dans les centres les plus civilisés, la dégénérescence des sentiments qui doivent présider aux rapports physiologiques légaux ou naturels de l'homme et de la femme. Nous espérons que l'on nous en saura gré.

Pour en finir avec le revers de la médaille, il nous reste à montrer ce qu'est le paupérisme, au vingtième siècle, dans l'Europe christianisée.

Si toutes les misères sociales qui désolent le monde occidental pouvaient s'offrir en spectacle, il y aurait de quoi terrifier les esprits et les cœurs le moins accessibles à la commisération. Les simples tableaux que nous allons reproduire suffiront sans doute à voiler de tristesse et de honte les fronts les plus insoucieux et les plus altiers :

— « Au nom de la loi, ouvrez! »

C'est un commissaire de police, accompagné de deux agents, qui est venu procéder à l'expulsion d'une malheureuse famille d'ouvriers, composée du père, de la mère et de neuf enfants. Le père, mécanicien, gagne 5 fr. par jour; assigné par le propriétaire devant le juge

Digitized by Google

de paix, pour le paiement d'un arriéré de loyer se montant à 75 fr., il s'est vu refuser le délai de huit jours qu'il sollicitait.

« Les quelques meubles qu'il avait ont été empilés dans un coin de la cour, et près d'eux s'est accroupie en pleurant la pauvre famille sans gîte pour la nuit. La police s'en est allée sans plus se soucier d'eux... » Une brave ouvrière recueille les cinq mioches les plus petits; une autre voisine charitable en prend trois autres, qu'elle installe dans sa cave sur un matelas. « Le père a déclaré qu'il ne quitterait pas ses hardes, de peur qu'elles ne fussent pillées. La femme, avec son nourrisson de cinq mois, a voulu aussi rester dans la cour, à la belle étoile, pour être à la portée de ses autres enfants. Ainsi s'est passée cette première nuit pour ces pauvres gens, sans feu ni lieu. » Journal *Le Temps*, 4 oct. 1900.)

Et pendant que s'accomplit cette monstruosité, renouvelée chaque trimestre dans les quartiers populeux de presque toutes les grandes villes, des hommes et des femmes, somptueusement vêtus, couverts de coûteux et inutiles bijoux, se prélassent ou farandolent en des salons aux lambris jaspés d'or; lèguent cinquante mille, cent mille francs pour l'entretien de leurs chiens, auxquels on élève de véritables monuments funéraires; dissipent, dans les fumées d'une seule nuit d'orgie, des sommes fantastiques qui eussent procuré de longs jours heureux à des milliers de familles pauvres! (1)

---

(1) Une princesse américano-belge, célèbre par ses frasques extra-conjugales, a dépensé en cinq ans (de 1894 à 1900) la somme de 4 millions de francs.

Il y a un mois, un bijoutier de Paris exposait dans sa vitrine un « *boléro* serti de pierres précieuses, d'une valeur de *un million et demi* », cadeau d'un Chilien à une chanteuse de café-concert!

Le traitement alloué à certains souverains est peut-être aussi scandaleux : le tsar possède un revenu quotidien de 150 000 fr.; le sultan touche 100,000 fr. par jour; l'empereur d'Autriche, 63.000; l'empereur d'Allemagne, 50,000; le roi d'Italie, 39,500; le roi d'Angleterre, 39,000; le roi des Belges, 10.000; le Président de la République française, 3,800. Est-ce que toutes ces Majestés, autocratiques ou constitutionnelles, ne pourraient pas vivre très largement avec un millier de francs par jour? Le Président des Etats-Unis se contente bien d'une solde quotidienne de 850 fr., et ne s'en porte pas plus mal.

Digitized by Google

Parfois il leur vient des fantaisies atroces, comme celle dont lord Seymour fut le héros :

Ce noble Anglais descendait de voiture, un soir, devant l'Opéra, lorsqu'un gueux, ouvrant la portière, lui dit : « J'ai faim ! Donnez-moi deux sous pour m'acheter du pain... »

Une pensée mauvaise traversa aussitôt le cerveau du viveur :

— « Ramasse avec les dents, et c'est pour toi ! » fit-il en jetant un louis dans le ruisseau...

L'autre eut comme un mouvement de révolte, puis, dompté par le besoin de manger, il se jeta à plat ventre et, les yeux envahis de boue, fouilla de la bouche le ruisseau, jusqu'à ce qu'il eût trouvé la pièce d'or. Alors, il se redressa, hideux, et grimaçant un sourire, grommela : « Merci ! »

Mais l'Anglais, sentant tout à coup l'ignominie de son action, voulut se racheter : « Ecoute », dit-il au miséreux qui s'en allait, « cinq louis pour toi, à présent, si tu me f... ton poing sur la... figure ! » Et lord Seymour reçut le coup sans broncher, puis, satisfait envers sa conscience, entra au bal.

D'Octave Mirbeau, ce coup de burin qui fait frissonner :

« Je me souviens d'avoir vu, une fois, ce *drame effrayant, mais combien banal et de tous les jours :*

Ce matin-là, à mon heure habituelle, je me rendais, obéissante machine, à mon bureau. Il pleuvait .. Une de ces petites pluies parisiennes si lentes, si tristes et qui vous traversent l'âme, plus encore que le vêtement.

Dans la rue, pleine de flaques, devant la boutique d'un épicier, il y avait un gros tas d'ordures... Les gens allaient et venaient, courbés sous des parapluies luisants, et l'eau, jaune et sale, gargouillait dans les ruisseaux. Un chien passa qui, ayant flairé le tas d'ordures, continua sa route, dédaigneusement ; dans sa jugeotte impeccable de chien, sans doute, il avait compris qu'il n'y avait rien pour lui. Ensuite, une vieille femme, vêtue de guenilles, le visage décharné, survint, marchant péniblement sur le trottoir. Ce qui lui servait de vêtements ruisselait de pluie, alourdissait encore son allure lourde et chancelante .. Elle avisa le tas qu'avait méprisé le chien, s'arrêta, courba son échine très âgée, et se mit à fouiller dans l'ordure avec

Digitized by Google

ses mains. Que cherchait-elle? Comme tous les pauvres maudits qui gardent, en eux, l'impossible espoir des trouvailles libératrices et qui voient luire la fortune dans les déchets, dans les vomissures des maisons, peut-être espérait-elle trouver un objet de prix qu'elle aurait pu vendre, ou simplement un morceau de pain qu'elle aurait pu manger!... Je la regardais avec une curiosité pitoyable, et la pluie qui tombait plus fort, à ce moment, s'acharnait sur sa robe qui, collée, laissait voir sa déplorable ossature.. Sa main fouillait, comme un crochet, l'ordure... Tout à coup, elle agrippa une orange dont la moitié était pourrie et couverte de moisissures?... Elle en essuya l'ordure sur l'ordure de sa manche et vivement, avec un geste d'affamée, elle la porta à sa bouche et se mit à la manger avidement, voracement, gloutonnement...

J'eus le cœur étreint par une grosse angoisse... Je n'avais pas imaginé que les pauvres en fussent arrivés à cette infamie de la pauvreté, qui leur jetait la bouche aux ordures de la rue!... Je tâtai si j'avais quelques sous dans ma poche, et, y trouvant une pièce de cinq francs, je la donnai à la vieille, les yeux pleins de larmes... Alors, la vieille prit la pièce, du même geste âpre et farouche avec lequel elle avait pris l'orange, sans me remercier, sans même me regarder... Et, barbotant dans les flasques, presque légère, elle traversa la rue et se précipita dans la boutique d'un marchand de vins où, bientôt, elle disparut... Et j'espérai... ah! oui, je vous le jure, j'espérai avec ferveur qu'elle se saoûlerait, et qu'elle achèterait, avec ma pièce blanche, un peu d'oubli et un peu de joie! »

Une civilisation à l'ombre de laquelle des faits aussi accablants pour la dignité humaine deviennent d'une banalité quotidienne, a-t-elle le droit de s'imposer aux peuples arriérés que bénévolement elle traite d'*inférieurs* ?

Une femme, vouée, il est vrai, au culte de la bonté, mais qui est aussi un écrivain de valeur et un logicien de première force, Madame Séverine, que nous avons déjà citée, a formulé sur ce point des appréciations vraiment poignantes. Madame Séverine, il importe qu'on le sache, n'est pas une « négrophile » dans toute l'acception du terme; comme Urbain Gohier, cet autre libertaire farouche au talent si redoutable, c'est au nom de la justice et de la vérité absolues,

Digitized by Google

c'est pour sauver son pays, sa propre race, de l'abîme d'iniquités où ils s'enlisent, qu'elle élève sa voix vibrante d'humanité. Cela est tellement vrai que, en 1893, nous crûmes devoir lui adresser, dans notre journal *La Fraternité*, cette lettre ouverte que nous prenons la liberté de republier :

Madame et très distingué confrère,

J'ai relu deux fois votre article intitulé *Bois d'Ebène*, qui a paru dans l'*Eclair* du 12 mai; les deux fois, j'en ai éprouvé une impression de profonde tristesse. Je voudrais avoir mal interprété votre pensée, — si clairement exprimée qu'elle ait été.

Vous dites, avec cette éloquence du cœur que vous possédez à un si haut degré, que les nègres d'Afrique, « ces sortes de singes féroces », font bien de repousser les bienfaits douteux dont la civilisation européenne s'obstine à les accabler, savoir : « le guêpier de ses lois, la pourriture de ses conventions sociales, la spoliation qui sert de base à son organisme, et tous les mensonges inscrits dans ses codes et toutes les iniquités qui font faux poids dans toutes les balances, et toutes ses hypocrisies, — d'autant impudiques, comme ses vices, qu'elles font semblant d'être vêtues. »

Vous affirmez, avec toute l'autorité qui vous appartient, que « Béhanzin, ce barbare, est loin d'avoir sur la conscience les trente mille massacrés du père Thiers, cet érudit ». Et vous flétrissez, avec une ironie qui vaut bien votre indignation des grands jours, « le très respecté, très honoré commandant Mattei, — ex-agent consulaire de France, ex-agent général de la Compagnie française de l'Afrique équatoriale, hier commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre de Grenoble, aujourd'hui rapporteur près le Conseil de guerre de Paris, — qui, pour conquérir doucement ces sauvages incultes et cruels, *pour gagner à la civilisation ces misérables brutes un peu moins lucides que les gorilles de leurs forêts*, a inventé un amour *d'appareil militaire destiné à les asperger de vitriol!* »

Mais, je le répète, une profonde tristesse s'est emparée de mon âme, à la lecture de votre plaidoyer en faveur de la race infortunée. C'est que — à ce qu'il m'a semblé du moins — la commisération et la pitié que vous témoignez à ces pauvres Africains n'ont point pour fondement le sentiment de la réparation qui est due aux horreurs séculaires perpétrées au nom de la civilisation. C'est qu'on ne trouve

Digitized by Google

pas, dans votre article, un seul mot de consolation ni d'espoir, en vue de la rédemption de ces misérables parias.

Vous ne voulez pas que la France, « le pays de la clémence et de la générosité, la mère des douces fraternités », se livre à des « cruautés sans excuse »; mais rien, dans votre protestation, n'indique que vous fassiez quelque différence entre les victimes et « les gorilles qui peuplent leurs forêts ».

« Les nègres *m'indifférent* », dites-vous, en un charmant néologisme...

Ah! Madame, vous n'avez donc jamais lu le récit des crimes sans nom qui se commettent là-bas, sur la terre désolée de l'esclavage? Vous n'avez donc pas entendu le cardinal Lavigerie, apôtre de la civilisation, jeter aux quatre vents du ciel ce cri qui a si profondément ému l'Europe chrétienne : « *Assez de sang! assez de captures impies! assez de larmes! Pitié au nom de la religion, au nom de la justice, de la solidarité, au nom de la nature humaine!* »

Voyez donc ces « tueries atroces », à la lueur sinistre de l'incendie qui dévore les villages; regardez la sanglante battue des « parias, traqués comme des bêtes fauves, dans les hautes herbes et les forêts enfumées; la longue file de spectres accouplés à la chaîne, le cou pris dans une fourche, les mains fixées derrière le dos, les pieds serrés par des liens étroits qui, le jour, leur permettent à peine de marcher, et, la nuit, les empêchent de dormir! » Voyez-les s'avancer dans le désert sans fin, accablés sous le poids de lourds fardeaux, tombant et se relevant sous les coups, jusqu'à ce que, ne pouvant plus se traîner, ils soient abandonnés à demi-morts, bras et jambes mutilés, aux hyènes et aux chacals qui vont les dévorer! Ecoutez le gémissement plaintif des enfants qu'on arrache des bras de leur mère, pour leur briser le crâne sur une pierre; et dites si la seule pensée de ces épouvantables horreurs n'est pas une cruelle torture pour l'imagination atterrée!...

O vous, que les malheureux n'ont jamais implorée en vain, vous dont le cœur aimant s'attendrit à toutes les souffrances et qui n'avez de haine que contre les iniquités, se peut-il, Madame, que vous repoussiez, par une indifférence plus pénible à nous peut-être qu'une hostilité déclarée, l'une des causes les plus généreuses qui aient jamais sollicité le dévouement de la philanthropie?

Nous n'avons pas l'outrecuidance de prétendre que cette

Digitized by Google

lettre a contribué, si peu que ce soit, à accentuer la négrophilie de Madame Séverine ; nous nous contentons de recueillir pieusement et d'enchâsser ici, comme un bijou, la page admirable qu'elle consacrait hier à l'Afrique éplorée, inhumainement et inutilement mise à feu et à sang :

« Jamais il ne me sera possible de comprendre en vertu de quelle loi, au nom de quel principe, on s'en va déloger des gens de leur terre natale, du patrimoine légué par leurs aïeux ; on s'en va changer leurs coutumes, leurs codes, leur religion ; on s'en va, au nom de sa patrie, s'approprier la patrie des autres.

» Mon esprit borné, mon intellect misérable n'admettent pas, comme excuse suffisante, l'exemple du voisin. *Les complicités n'absolvent pas ;* le nombre est, le plus souvent, l'ennemi du droit. C'est une piètre raison que d'arguer qu'on fut beaucoup, et je ne sache pas de juridiction qui en tienne compte.

» *Sous quelque ciel que le geste s'accomplisse, il est d'un lâche, celui dont la Force brutalise la Faiblesse.* A qui l'ignore, il faut l'apprendre !

» C'est un malheur d'être simpliste ; d'aller droit son chemin, parmi les complications de la politique, les finesses de la diplomatie, les *distinguo* de la casuistique... et tous les prétextes spécieux, toutes les habiletés équivoques, tous les paradoxes brillants dont se revêt le Mensonge !

» On ne m'en sortira pas : que les naturels aient l'épiderme noir, jaune, brique ou bistré, *tous ces pays conquis sont autant d'Alsace-Lorraine* — de quelque nom qu'on les désigne ; des tas de statues de Strasbourg, où les vaincus vont en pèlerinage, attestent qu'ailleurs qu'ici, la force prime le droit !

— « Ce sont des pillards, des sauvages ; nous allons les civiliser... »

» Pillards ! sauvages ! c'est bientôt dit : c'est l'injure sans cesse renaissante dont l'ennemi flagelle l'adversaire, l'épithète dont s'entre-fustigent les belligérants, même en pleine

Digitized by Google

Europe. On sait ce qu'en vaut l'aune ! Etant donnés l'atrocité de la guerre, ses monstrueux excès, chacun la mérite à tour de rôle, lorsqu'il ravage l'enclos du voisin. C'est pourquoi, logiquement et philosophiquement, elle est plutôt d'emploi à l'adresse du vainqueur, trouve sa place sous les lauriers.

» Avant l'invasion des faces pâles, l'immixtion des races inconnues, ces gens, des siècles et des siècles, avaient vécu de leur vie propre ; s'étaient unis, querellés, réconciliés ; s'étaient fort bien tirés des discussions de parenté, des dissensions de famille entre peuplades de même origine, tribus du même sang.

» Nous arrivons, comme les Huns d'Attila, comme les Mogols de Gengis Khan..., objets de stupeur et bientôt d'effroi. Sous un motif quelconque, nous envahissons leurs champs, leurs bourgades, leurs cabanes, les temples de leurs dieux, les palais de leurs rois.

» Leurs champs sont à peine cultivés, leurs bourgades sont faites de huttes, leurs cabanes sont faites de roseaux, leurs dieux sont des monstres comiques, leurs rois sont d'odieux potentats ? Qu'est-ce que cela fait ? *puisque c'est à eux, puisqu'ils l'aiment et s'en contentent, puisque c'est leur patrie, enfin,* à ces primitifs — leur patrie ÉGALE A LA NÔTRE, dans l'ordre des sentiments :

» On leur prend tout, on dévaste tout ; ce qu'ils respectaient devient risée ; leurs prêtres, leurs chefs, leurs sages, leurs princes, sont voués à la captivité, la mort ou l'exil. Rien n'est plus gardé des anciennes coutumes que la polygamie, qui utilise les veuves au service de l'oppresseur, ou les sévices corporels, dont s'accommodent ses rancunes.

» Il faut se soumettre, « opter », comme font les renégats, en faveur de l'étranger ; ou se démettre de ses biens, de son rang, se jeter dans l'aventure, le péril et la révolte !...

— « Mais nous leur apportons la *civilisation*... » Laquelle ? La nôtre ? Vous voulez rire !

» Sauf les admirables découvertes de la science, mère et matrice de tout réel progrès, qu'avons-nous donc à leur

Digitized by Google

offrir ? *S'ils ont leurs esclaves, nous avons nos ouvriers, libres, c'est entendu, mais aussi bien enserrés dans l'hypocrite dilemme de l'offre et de la demande que s'ils avaient le carcan au cou et les fers aux pieds.* Si de certains sont anthropophages, nous avons des industries (allumettiers de l'Etat, poudreuses de Limoges, *carusi* des soufrières, manieurs de céruse, houilleurs mal protégés) qui mangent très bien leur personnel et sans l'excuse de l'appétit.

» *Nous leur apportons nos vices, oui, de la verroterie, des paillettes, contre du bel ivoire, de l'or et de la terre neuve à exploiter !*

» Mais l'exploitons-nous, au moins ? Si l'atténuante morale échappe, avons-nous, inférieure en noblesse et davantage pratique, l'excuse de la colonisation ?

» Même pas ! Ce n'est pas dans notre caractère national. On a trop de racines, au doux pays de France, on y est attaché par des fibres trop profondes, pour consentir volontiers, si malheureux qu'on y puisse être, à s'en éloigner. Au registre des émigrations, nous figurons dans les derniers, et beaucoup reviennent, tirant l'aile et traînant la patte, ruinés de leur dernier bien : la santé.

» Car nous manquons d'esprit d'initiative ; et peut-être aussi de l'insensibilité, de la force implacable, sourde, aveugle et cruelle, qu'il faut au colon pour réussir.

» Alors, par la force des choses, dans les régions que nous avons conquises au prix d'efforts inouïs, de sacrifices terribles, soit en hommes, soit en argent, c'est le trop-plein des nations voisines qui s'installe... Nous avons fait le lit des autres !

» Et c'est pour cela qu'on est allé bouleverser des peuplades paisibles ; qu'on a promené la torche sur les toits et la hache sur les fronts ; que tant des nôtres ne reverront pas leur foyer, que tant des leurs pourriront dans les sillons où poussera désormais le blé de l'ennemi !

» C'est pour cela qu'on aura appliqué ces préceptes de Napoléon relatifs à l'Allemagne (et qu'on retourna contre

Digitized by Google

nous plus tard, hélas !) : « *Prenez les trente plus coupables et passez-les par les armes. Tout village qui aura donné asile à des partisans devra être brûlé et pillé.* »

» O civilisation !... »

*
* *

Est-il besoin de nous justifier ici de n'avoir jamais eu l'injuste et ingrate idée d'englober dans un même sentiment de réprobation l'actif et le passif de la civilisation occidentale; de méconnaître tout ce qu'elle a produit de beau, de grand et d'utile dans l'ordre intellectuel ou dans le domaine des progrès matériels? Nul ne rend plus sincèrement hommage que nous au rayonnant mérite de tous ces illustres savants, artistes et philanthropes, auxquels l'Europe donna le jour, et qui, par leurs patientes recherches, leurs découvertes admirables, les œuvres consolantes que fonda leur bienfaisante initiative, ont reculé pour l'esprit humain les bornes de l'incognoscible et ont rapproché pour l'âme universelle les limites de l'idéal. La vraie gloire d'un peuple réside, d'ailleurs, dans sa philanthropie, et non dans les travaux — si remarquables soient-ils — de ses ingénieurs et de ses architectes. Berthelot, qui est le représentant le plus illustre de la science, à notre époque, l'a magnanimement reconnu, dans son discours de réception à l'Académie française (2 mai 1901) : « Proclamons-le hautement », dit-il, « quelque élevées que soient les conceptions de l'art et de la science, il n'en est pas moins certain que les qualités les plus nobles de l'homme sont l'amour du bien, la volonté passionnée de rendre ses semblables heureux et bons; ce sont là les qualités maîtresses, celles qui laissent dans les souvenirs de nos contemporains la trace la plus émue et la plus profonde. »

Mais, encore une fois, ce n'est point par ses bons côtés que la civilisation se manifeste aux colonies; et, comme le mal s'implante beaucoup plus facilement que le bien, les populations indigènes ne tardent pas à être contaminées par le

Digitized by Google

virus européen, qui étend et aggrave les vices de leur propre nature. En songeant à cet horrible enchaînement de faits dont l'humanité entière éprouve les funestes conséqueuces, on est presque tenté de renouveler contre chaque métropole l'imprécation terrible que, d'après Hégésippe Moreau, le conventionnel Isnard vociférait contre Paris :

> Pour effacer du sol la reine des Sodomes,
> Que ne défendra pas l'aiguille de ses dômes,
> La foudre éclatera ; les quatre vents du ciel
> Sur le terrain fumant feront grêler du sel !... (1)

Mais l'Europe expie déjà cruellement les méfaits de son inqualifiable politique ; elle subit déjà, sans que ses peuples s'en doutent encore, le contre-coup de toutes les turpitudes qui marquèrent la prise de possession des pays coloniaux. La justice immanente, agissant sur un plan aussi colossal. donne un relief saisissant à cette pensée de Victor Hugo :

> *L'assassin pâlirait, s'il voyait sa victime :*
> *— C'est lui !...*

---

(1) Hégésippe Moreau, *Le Myosotis*.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

CHOC EN RETOUR DES CRIMINELLES TURPITUDES DE LA COLONISATION VIOLENTE

La cause déterminante de la dégénérescence psychique dont on constate partout les inquiétants effets se trouve, à n'en pas douter, dans la pernicieuse dualité de morale remise en honneur par des politiciens éhontés et glorifiée par les sophistes qui se sont glissés dans l'enseignement officiel de presque tous les pays.

Ce lâche abandon des principes philosophiques qui doivent diriger l'humanité s'est produit par suite de la nécessité de fournir une justification aux méfaits des gouvernements. On est ainsi arrivé à faire admettre à la conscience populaire cette chose monstrueuse, que les mêmes crimes pour lesquels l'individu subit la juste rigueur des lois soient impunément perpétrés par les collectivités politiques. Les nations se conduisent ouvertement comme de vulgaires et infâmes pirates ; d'un cœur léger, elles volent et assassinent par « raison d'Etat », commettant en grand toutes les actions qui mènent les individus à la potence ou au bagne. Et les particuliers, tout en rejetant la responsabilité de ces sanglantes déprédations, croient pouvoir en bénéficier sans remords.

Mais, l'histoire en main, le sociologue doit crier à ses concitoyens : « Malheur aux peuples qui, sacrifiant la morale au bien-être matériel, fondent leur prospérité sur l'injustice et la violence ! Malheur à l'homme dont la fortune est cimentée par les larmes et le sang de ses semblables ! « L'individu coupable ne subit pas toujours ici-bas les peines qu'il a méritées : Dieu a l'éternité pour le punir. Il n'en est pas de même des nations, qui, envisagées sous cette dénomination collec-

Digitized by Google

tive, n'appartiennent pas à la vie future : dès ce monde, elles sont récompensées ou châtiées. (1)

« Le châtiment des fautes », a dit fort justement M. Thiers, « serait en vérité trop léger, s'il suffisait de n'y pas persister pour en abolir les conséquences ». Oui, l'Europe commence à expier maintenant les crimes de lèse-humanité dont elle a souillé sa gloire, comme porte-drapeau de la civilisation chrétienne. Les négriers qui ont personnellement semé l'épouvante et la mort en Afrique étaient des monstres ; mais tous ceux qui, sans prendre part à leurs abominables expéditions, les encourageaient, les absolvaient et en tiraient profit, n'étaient pas moins coupables. Or, qui étaient ceux-là ? Les rois eux-mêmes et les plus distingués de leurs sujets. Comment s'étonner que, sous l'influence des lois de l'atavisme, les penchants criminels soient devenus assez puissants pour dominer aujourd'hui les principes de la morale ?

Reprenons la douloureuse analyse des caractéristiques de la civilisation contemporaine.

L'effrayant développement de l'instinct sanguinaire, par exemple, peut-il s'expliquer autrement que par l'effet du choc en retour ?

Dès que l'homme s'éveille à la conscience, on lui dit solennellement : *Tu ne tueras point!* et, en même temps, on insuffle l'esprit du meurtre en son malléable cerveau. L'idée homicide, exaltée, popularisée, auréolée, l'accompagne dans toutes les étapes de sa vie ; et la guerre apparaît comme la suprême synthèse de l'universelle folie du meurtre rendu obligatoire, auquel on ne peut se soustraire sous peine de mort. Alors, cet homme à qui vous avez inculqué le mépris

---

(1) Saint Augustin, *De Civitate Dei*, I. 3.

« La traite des nègres et leur esclavage », écrivait Grégoire en 1726, « sont, depuis trois siècles, le grand crime de divers Etats européens. Aux fléaux expiatoires qui déjà en ont frappé plusieurs, qui sait si, dans les deux mondes, ne succéderont pas prochainement d'autres fléaux sur les hommes et sur les contrées qui perpétuent ce crime ? »

Digitized by Google

de la vie d'autrui, que vous vouez à l'assassinat, quand c'est votre bon plaisir, pourquoi voulez-vous qu'il recule devant le meurtre, quand il y trouve un intérêt personnel ou simplement une distraction? Au nom de quel principe la société condamne-t-elle les assassins amateurs, qui ne font, en somme, que se conformer aux lois homicides qu'elle édicte et suivre les exemples donnés par les professionnels qu'elle enrégimente et entretient?

« La vie des Etats est comme celle des hommes », dit Montesquieu : « ceux-ci ont le droit de tuer dans le cas de la défense naturelle, ceux-là ont droit de faire la guerre pour leur propre conservation...

» Entre les citoyens, le droit de la défense naturelle n'emporte point avec lui la nécessité de l'attaque. Au lieu d'attaquer, ils n'ont qu'à recourir aux tribunaux. Ils ne peuvent donc exercer le droit de cette défense que dans les cas momentanés où l'on serait perdu si l'on attendait le secours des lois. Mais, entre les sociétés, le droit de la défense naturelle entraîne quelquefois la nécessité d'attaquer, lorsqu'un peuple voit qu'une plus longue paix en mettrait un autre en état de le détruire, et que l'attaque est dans ce moment le seul moyen d'empêcher cette destruction.

» Il suit de là que les petites sociétés ont plus souvent le droit de faire la guerre que les grandes, parce qu'elles sont plus souvent dans le cas de craindre d'être détruites » (1).

Il est fâcheux qu'une telle théorie soit soutenue par un sociologue de cette envergure. Comment un esprit aussi avisé que l'était Montesquieu n'en a-t-il pas perçu les dangers? Bismarck aurait pu l'invoquer lorsque, en 1887, il voulait démembrer à nouveau la France pour la mettre à jamais hors d'état de nuire à l'Allemagne; car si les petites sociétés, guidées par l'instinct de la conservation, cherchent à bon escient les moyens de se préserver de l'agression des grandes, celles-ci, poussées par le même instinct, sont tout

(1) *De l'Esprit des Lois*, liv. X, ch. II.

Digitized by Google

aussi excusables de prendre des mesures pour empêcher que les petites ne deviennent à leur tour trop puissantes. Contrairement à ce que pense l'auteur de *l'Esprit des Lois*, le souci de la défense naturelle ne saurait légitimer les attaques par anticipation ; autrement, c'est le règne de la Force brutale qui s'intronise, primant partout le Droit, et même se proclamant le Droit, comme cela est malheureusement arrivé.

« La vie des Etats est comme celle des hommes ». Montesquieu, dans sa conclusion, semble avoir perdu de vue cette proposition majeure, qui lui offrait pourtant une base si solide d'argumentation. Un Etat n'étant que la réunion d'un certain nombre d'hommes régis par les mêmes lois sur un territoire déterminé, le fait de vivre en société ne modifie en rien la nature de ces hommes et, par conséquent, ne les soustrait à aucune des obligations de la loi naturelle. Un Etat, pas plus qu'un individu vis-à-vis d'un autre individu, n'a donc le droit de causer dans le présent un dommage positif à un autre Etat, par crainte d'un préjudice éventuel dans l'avenir.

Les peuples, comme les individus, doivent se préoccuper avant tout de leur perfectionnement moral, dont la considération supérieure mérite autant, sinon plus de sollicitude que le développement du commerce et de l'industrie. Quand un homme ou une collectivité a ainsi compris et rempli son devoir social, il n'a plus qu'à laisser sa destinée s'accomplir ; que sa mort soit naturelle ou violente, qu'importe ? elle sera toujours d'un glorieux exemple, car c'est encore servir et honorer l'humanité que de succomber en héros sous les coups d'un bandit individuel ou collectif.

Il est bien vrai, et ceci constitue une différence notable, que les citoyens ont des tribunaux pour juger leurs contestations et que, jusqu'à présent, cette sage institution n'est qu'un desideratum dans le Droit international public. Mais on n'en peut tirer d'autre conséquence, à notre avis, que l'impérieuse nécessité qu'il y a pour les peuples à imposer

Digitized by Google

un « conseil judiciaire » à leurs gouvernements. Et, en applaudissant sincèrement aux nobles efforts des diverses Sociétés de la paix, on doit protester contre la tendance de certains jurisconsultes à vouloir limiter le bénéfice de l'arbitrage aux seules nations de race européenne. « Le droit qui existe pour vous et n'existe pas pour moi perd ce titre de droit. La justice est absolue, inexorable : avec elle, point d'accommodement ! » (1)

C'est pour avoir renié cette vérité organique, identiquement perçue par la conscience universelle, que l'Europe est en proie aux terribles crises d'épilepsie morale dont elle donne, depuis trente ans, le désolant spectacle.

Les hommes d'Etat européens ont cru, de bonne foi peut-être, qu'en déchaînant sur les populations pacifiques des autres continents les passions mauvaises qui s'épanouissent toujours à l'ombre d'une fausse civilisation, ils échapperaient à l'effroyable cataclysme social qui menace la chrétienté ; et, imaginant une bien triste école de virilité sans base éthique, sous prétexte d'aguerrir les hommes préposés à la défense de leur patrie, ils les envoyèrent piller et saccager la patrie des autres !

Mais, ainsi que le rappelait le cardinal Lavigerie, le sang et la cupidité ont aussi leur ivresse. Revenus en Europe, les sinistres malandrins décorés du nom de colonisateurs ont toutes les peines du monde à se tenir dans les bornes d'une barbarie décente et, alors même qu'ils y parviennent eux-mêmes, ils n'en font pas moins monter l'étiage du vice et de la criminalité en procréant fatalement des êtres chez qui les instincts de la brute éclatent avec la violence sauvage constatée en ces derniers temps.

Alexandre Dumas, dans ses *Souvenirs de Voyage*, conte l'histoire d'un homme qui jouissait, à Livourne, de l'estime générale et qui, la nuit venue, sortait furtivement de chez lui, se glissait derrière quelque passant attardé et le poignar-

(1) Jules Simon, *Le Devoir*.

Digitized by Google

dait. Le sadisme sanguinaire a, aujourd'hui, des manifestations encore plus stupéfiantes. Au commencement de cette année 1901, deux jeunes gens, dont un soldat, voulant montrer à des amis comment on procédait avec les Chinois, s'enfermèrent, un dimanche, dans une maison et se mirent à canarder les sergents de ville et les promeneurs.

Une vieille femme de *soixante-douze ans*, ô Philémon! ô Baucis! assassine, *dans un accès de jalousie*, son mari également septuagénaire : elle lui maintient la tête dans un brasier ardent et l'achève à coups de chenets. Aux voisins accourus, la mégère, de sa bouche édentée, glapit cette justification : « Du moment qu'il n'était plus *entièrement* à moi, j'aime mieux qu'il ne soit à personne! »

« D'un coup de canne plombée, deux jeunes vauriens avaient envoyé rouler sur la chaussée un vieillard de 80 ans qui regagnait, la nuit, son domicile. Après avoir dévalisé leur victime, dont ils avaient bourré la bouche d'étoupe, afin de l'empêcher de crier, ils allaient se retirer, lorsque l'un d'eux eut un remords d'artiste devant une besogne inachevée.

— « Coupons-lui le nez et les oreilles et façonnons-lui la *trogne* à coups de boulon! »

» Aussitôt dit, aussitôt fait; les misérables se remirent à l'ouvrage, criblant de coups de couteau la figure du pauvre vieux, et la triturant avec un boulon. Mis en bonne humeur, ils voulurent terminer par le « bouquet ».

— « Mettons le feu à l'étoupe qu'il a dans la bouche! »

» Mais ce dernier raffinement les perdit; ils étaient trop occupés pour remarquer deux agents cyclistes en tournée, qui, après une chasse acharnée, les mirent en état d'arrestation. » (Journaux de Paris, juin 1901).

Le 20 avril, à Corancez, près Chartres, un paysan tue successivement cinq de ses filles, pour convoler en secondes noces avec une ancienne maîtresse « qui ne voulait pas épouser un homme ayant six enfants ».

Le 21 mai, un cantonnier d'Amiens tue sa fille et fait subir

Digitized by Google

à la morte les derniers outrages. — « Je n'ai qu'un regret », dit-il aux gendarmes, « c'est celui de n'avoir pas tué ma femme ! »

Deux jours auparavant, un sergent-major anglais, habitant Woolwich, avait abattu à coups de revolver cinq de ses enfants, respectivement âgés de douze, huit, six, quatre et deux ans, et blessé grièvement le sixième, une fillette de 13 ans, qui expira le lendemain. « L'assassin, un homme de 42 ans qui a vingt-et-un ans de service et revient du Transvaal, avoue avec calme son sextuple crime; il se borne à exprimer sa satisfaction que, dans tous les cas sauf un, la mort des victimes ait été spontanée. »

Passons en Autriche, avec un correspondant du journal le *Times :*

Vienne, 13 juin 1901. — « Le tribunal de Marburg a commencé, hier, le procès d'un certain Bratuscha, âgé de quarante ans, qui, de son propre aveu, *a tué, fait rôtir et mangé en partie sa fille,* âgée de douze ans.

Dans ces deux dernières années il y a eu trois autres procès de parents accusés d'avoir maltraité leurs enfants jusqu'à la mort.

Il n'y a pas une semaine, un gamin de cinq ans a tué un enfant de trois ans et a répondu à ceux qui lui demandaient pourquoi il avait commis ce crime, par une réponse révoltante dans le dialecte local. »

Quand l'érudit Anténor Firmin a établi, dans son livre sur l'*Egalité des races humaines*, que « l'anthropophagie a été généralement pratiquée dans toutes les populations de l'Europe, au commencement et dans le cours de leur évolution sociale », bien des dénégations lui ont été opposées, malgré la valeur des témoignages indiscutables sur lesquels il s'appuie (1). Le drame de Marburg inspirera de prudentes

(1) « L'anthropophagie a existé à l'état d'institution chez presque tous les peuples. Les anciens historiens la dénoncent chez les Scythes, les Scandinaves, les Germains, les Celtes, les Bretons... Nos ancêtres n'ont pas échappé à cette coutume déplorable, car dans plusieurs stations de l'époque du renne, notamment à Saint-Marc, près d'Aix,

Digitized by Google

réflexions à plus d'un négrophobe; il vaut d'être connu en ses détails :

Une petite fille de 12 ans, raconte le *Times*, s'était enfuie de chez ses parents, cultivateurs établis à Pressdorff, près Marburg, par crainte d'être punie pour avoir, en jouant avec le feu, incendié la maison d'un voisin.

« Trois semaines plus tard, le père la trouva cachée dans les bois, à demi-morte de faim et si faible qu'à peine pouvait-elle bouger. En le voyant, elle voulut s'enfuir, mais tomba de faiblesse. Son père la prit alors par la gorge, l'étrangla et plaça le corps dans un trou, qu'il couvrit de terre et de feuilles.

Il chercha ensuite quel pouvait être le meilleur moyen de faire disparaître le cadavre sans laisser de traces. Il décida d'attendre jusqu'au soir et de le brûler dans son poêle. Il rentra chez lui et conta toute l'histoire à sa femme. Elle en fut, dit-il, plutôt affligée, mais ne lui fit aucun reproche ; elle avoua même n'être point fâchée d'être débarrassée de l'enfant.

L'accusé déterra alors le corps et, aidé de la mère, le coupa en morceaux qu'elle jetait au fur et à mesure dans le poêle...

Tout d'abord, Bratuscha n'avait pas parlé de cannibalisme, mais ensuite il compléta ses aveux par la confession suivante :

« Je veux, de moi-même, donner un autre détail dont je n'ai pas parlé d'abord, à cause de la honte que j'en éprouvais. Nous n'avions rien à manger, ce jour-là, pour le lendemain. Quand je vis la chair de Johanna rôtir dans le poêle, je me souvins qu'étant enfant j'avais lu dans les livres que des Indiens et d'autres sauvages mangeaient de la chair humaine sans en mourir. J'eus envie d'en manger.

» Je pris un plat de terre, je coupai un morceau de l'épaule et,

---

on découvre des restes d'ossements humains entaillés et fendus comme ceux des animaux, pour en manger la moelle On a même retrouvé l'ustensile spécial destiné à extraire ce mets favori... Les fouilles pratiquées en Ecosse, en Belgique, en Italie, ne laissent aucun doute sur les habitudes anthropophages des hommes de l'âge de pierre. » (Saffray. *Histoire de l'homme.* Paris, 1881, p. 111)

— Consulter, sur le même sujet : Clavel, *La morale positive;* Littré et Charles Robin, *Dictionnaire de médecine*, article *Homme;* de Nadaillac, *L'anthropophagie et les sacrifices humains*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 nov. 1884.

Digitized by Google

après l'avoir fait rôtir encore un peu, je le mangeai. Je me cachai par honte et je ne sais si ma femme m'a vu, mais je crois qu'elle a dû en faire autant. »

Non seulement l'acte d'accusation n'admet pas la moindre possibilité de dérangement mental chez le criminel, mais il le décrit comme un homme intelligent qui a remporté les premiers prix à l'école ».

De telles horreurs, nous le répétons, ne peuvent s'expliquer autrement que par l'effet d'un châtiment et d'une expiation (1). Ce n'est pas tout; les effroyables conséquences de la colonisation violente se révèlent même au point de vue militaire, spécialement envisagé.

C'est, en effet, dans ces indignes expéditions coloniales, où des villages ouverts et non défendus sont triomphalement pris d'assaut, que l'on forme des officiers ignorants et arrogants qui méprisent l'autorité civile, des soldats lâches et indisciplinés, prêts à toutes les révoltes; c'est par l'abatage injuste et inhumain de pauvres indigènes inoffensifs et tremblants que l'on se prépare à ce genre de combats qui s'appellent des « coups d'Etat » et où l'on fusille des foules désarmées, pour satisfaire l'ambition et les haines politiques d'un prétorien en mal de dictature. C'est ainsi, en même temps, qu'on désapprend les principes de la grande guerre, celle qu'il faudra soutenir pour sauvegarder la patrie contre les coups d'un ennemi bien organisé. De l'avis de tous les techniciens de l'art militaire, ce sont ces pratiques détestables, tolérées en Algérie, qui ont perdu la France en 1870; ce sont elles qui ont rendu si facile l'anéantissement de la puissance coloniale de l'Espagne par la flotte et quelques régiments de miliciens américains; ce sont elles qui ont valu tant d'humiliants mécomptes aux troupes britanniques, dans la première phase de cette

(1) « L'Autriche, n'a point de colonies : votre argumentation porte donc ici à faux », nous dira peut-être un lecteur méticuleux. Nous répondrons que si l'Autriche n'a point de colonies, beaucoup d'Autrichiens, engagés dans les « légions étrangères » de France, d'Angleterre ou d'Allemagne, ont participé aux expéditions coloniales.

Digitized by Google

extraordinaire guerre du Transvaal ; ce sont ces mêmes pratiques enfin qui causeront la défaite des armées coloniales de l'Europe, le jour où, comme les colonnes italiennes en Ethiopie, elles auront devant elles quelques milliers d'indigènes dirigés avec méthode et suffisamment armés !..

La multiplicité des atteintes au droit de propriété s'explique de la même façon. Au lieu d'examiner en face le sombre problème du paupérisme et de chercher une solution équitable à la question sociale, de jour en jour plus irritante, on a jugé très habile de faire accroire aux meurt-de-faim que les colonies seraient pour eux un Eldorado où ils arriveraient rapidement à la fortune en regardant peiner l'indigène, transformé en bête de somme. La désillusion n'a pas tardé ; les prolétaires s'étant heurtés là-bas aux mêmes égoïsmes, engendrant les mêmes abus d'exploitation, ont fini par comprendre que les colonies, prolongement du fief capitaliste garanti par la loi, ne peuvent enrichir qu'une caste fermée de privilégiés, et que, en dépit des affirmations intéressées de l'exploitant, tous les exploités — noirs, jaunes ou blancs — sont solidaires dans la vie de misère et de dégradation à laquelle on les condamne. Avec plus d'âpreté que jamais, ils revendiquent leur part du gâteau national ; ils veulent, participer, au même titre que les autres convives, aux pantagruéliques banquets dont ils n'ont eu jusqu'ici que les reliefs (1). Aussi bien, puisque la force crée désormais

(1) En exceptant la Belgique, et encore ! — il n'y a pas un seul pays d'Europe qui ne puisse nourrir le double de sa population actuelle. En France, nommément, il existe, en Sologne, dans le Périgord, en Vendée, dans le Limousin et les Hautes-Alpes, d'immenses territoires communaux en friche, qui, labourés, s'amélioreraient rapidement. Au lieu d'envoyer les vagabonds et les repris de justice à la Guyane ou dans une Nouvelle-Calédonie quelconque, que ne les emploie-t-on à défricher ces terres qui ne rapportent rien présentement?

Même dans les villes, une circulation mieux combinée et une répartition plus équitable de la richesse suffiraient à réduire considérablement le nombre des meurt-de-faim. Ainsi, la chaleur estivale dété-

Digitized by Google

le droit, pourquoi donc iraient-ils s'exposer, si loin de leur pays natal, aux insolations et aux fièvres meurtrières, pour tirer quelques écus de la sueur et du sang des indigènes, lorsqu'à leur portée se dressent de riches magasins et de superbes résidences, lorsqu'autour d'eux s'étalent tant de fortunes insolentes dont ils connaissent l'inavouable origine?

En sorte que, loin de conjurer le cataclysme dont les signes précurseurs s'amoncellent à l'horizon, on n'a fait qu'élargir la base déjà formidable du socialisme révolutionnaire, en réduisant au désespoir des populations fières et indomptables, en multipliant comme à plaisir, sur toute la surface du globe, les ferments les plus actifs de haine et de vengeance. Le socialisme, en tant que doctrine politique, est né du pessimisme qui se dégage des théories de Ricardo et de Malthus, dont on trouve le germe dans Adam Smith, et d'après lesquelles certaines classes sociales sont condamnées, en fait sinon fatalement, à un sort toujours misérable, tandis que d'autres classes sont appelées à bénéficier de plus en plus d'une situation privilégiée... Substituez le mot *race* au mot *classe*, et la « question noire » ou la « question jaune » surgit.

L'Europe ne fait que reculer pour mieux sauter, comme on dit vulgairement. Elle agit comme un vieillard qui, au lieu d'utiliser ses derniers jours à réparer le mal qu'il a commis, emploierait son reste ultime de vigueur et d'intelligence à préparer de nouveaux forfaits qui accroîtront l'exécration de sa mémoire.

---

riore des masses de produits naturels ou fabriqués : les industriels et les commerçants préfèrent les laisser s'abîmer plutôt que d'en faire une charitable distribution aux déshérités de la fortune.

Au lieu de conserver par devers eux des valeurs dites « de tout repos », et qui se chiffrent par milliards, les capitalistes syndiqués d'Europe et d'Amérique ne feraient-ils pas mieux de les consacrer à humaniser la concurrence féroce qu'engendre le développement du commerce et de l'industrie, et aux conséquences de laquelle ils prétendent échapper par la spoliation des indigènes?

Digitized by Google

Sous ce titre évocateur : *La revanche de l'oncle Tom,* un penseur de race, Edouard Rod, venu de l'Helvétie, comme autrefois Jean-Jacques Rousseau, pour philosopher sur les bords de la Seine, publiait, il y a quelque temps, ces lignes où se dégage une vision très nette du châtiment expiatoire mérité par l'Europe :

« L'oncle Tom avait l'âme bonne. C'est dommage : car, si elle eût été mauvaise, elle pourrait savourer à cette heure, là-haut, certaines douceurs d'ironie et de vengeance qui chasseraient le souvenir du chat à neuf queues.

Vous représentez-vous cette âme naïve et pure, cette âme blanche de Noir, planant en ce moment sur les capitales de l'Europe ? Elle aurait cet étrange spectacle d'hommes agités, inquiets, fiévreux, remués jusqu'au fond d'eux-mêmes, dans leurs plus âpres convoitises, par les promesses du continent nègre. Elle verrait les anciens maîtres, les petits-fils des corsaires qui pillaient les villages africains, ceux des marchands qui offraient étalée la chair nue de leurs captifs, ceux des planteurs qui les fouaillaient, les torturaient, les éreintaient et les revendaient, — elle les verrait tous desséchés par la soif de l'or, haletants dans leur chasse, courant insouciants au-devant des catastrophes.

J'imagine qu'elle aurait peine à comprendre, la pauvre âme simple ; mais à la longue, elle y arriverait : elle saurait que cet affolement, cette cupidité, cette fureur de gain rapide et désordonné, cet oubli de la loi du travail qui seule est la condition normale de la vie, cette passion nouvelle, en un mot, ou renouvelée du temps des premiers chercheurs d'or, — elle saurait que cette flamme est sortie des entrailles de sa terre natale, qu'un vent d'incendie l'a poussée sur nous, et qu'elle embrase notre vieux monde.

Vous pouvez croire que les impressions de l'oncle Tom, ressuscité par une séance de la Bourse, seraient déjà très vives. Mais que serait-ce si, son esprit s'élargissant tout à coup jusqu'à pouvoir embrasser les mystères de la diplomatie, il percevait le rôle que l'avenir réserve à son Afrique ! Alors ce ne serait plus de l'inquiétude, de la crainte et de la pitié : ce serait de l'effroi, ce serait de l'épouvante...

Cette ambition que des mines d'or ont allumée dans les cœurs des particuliers, les vastes territoires inconnus la jettent entre les nations,

Digitized by Google

dont elle excite ainsi les séculaires convoitises en même temps que les éternelles discordes.

L'Europe veut l'Afrique, comme autrefois elle a voulu le Nouveau-Monde à peine découvert, *poussée par la rage insatiable d'acquérir, par le besoin de détruire les autres races, qui est le propre de la race blanche.*

Mais les rois nègres n'auront pas la résignation des Incas, et leur vieux sol est prêt à seconder leur résistance : l'Afrique se défend, de toute sa force, de sa terrible force passive, opposant à nos boulets le rempart de ses fièvres. Que de héros, obscurs ou illustres, que d'explorateurs savants et de pauvres petits soldats résignés sont ensevelis dans ses sables ! Et ce n'est qu'un tout petit commencement : ses déserts n'ont pas fini de blanchir les os de nos morts ; elle n'est point encore soumise ; elle a, pour lutter contre nous, des réserves de maladies, de chaleurs et de pluies dont elle nous ménage la tragique surprise...

Encore si les hommes blancs n'avaient à redouter que ces auxiliaires de leurs ennemis ! Mais ils ne connaissent pas encore le cours des fleuves africains, et ils sont déjà prêts à s'entr'égorger pour les chimériques frontières qu'ils leur demandent de marquer. C'est là-bas, dans le sable, dans la brousse, sous le soleil torride, qu'est le théâtre de nos rivalités futures, de nos haines de demain. Nos terres ne suffisent plus à boire notre sang, il nous faut de nouveaux espaces. Nous n'avons plus assez, paraît-il, de causes de rancunes et de guerres dans notre continent si souvent bouleversé, nous allons en chercher là-bas où il y a plus de place. Vous pouvez être sûrs que nous en trouverons ! »

L'historien académicien Melchior de Vogüé, soulevant d'une main non moins autorisée un coin du voile de l'avenir, prévoit aussi les plus grandes calamités, au point de vue économique :

« Comme la Grèce antique, » dit-il, « l'Europe est allée proposer sa civilisation, l'imposer de force, le plus souvent, jusqu'aux confins de la terre. Dans son égoïsme naïf, elle se persuadait qu'elle faisait des élèves dociles, des tributaires de son travail. Elle cherchait, elle a trouvé, pour une courte période, ce qu'elle appelle de ce nom fallacieux : *des débouchés*. Cependant les barbares lui empruntaient rapidement ses armes perfectionnées, ses méthodes de domination

Digitized by Google

matérielle. Ils gardent sous ce harnais la vigueur et la liberté des mouvements de l'animal primitif. Les plus avancés ne s'en tiennent pas aux armes ; ils nous prennent les outils industriels, créateurs de notre richesse. Ces outils tombent en des mains non encore affaiblies par la fatigue cérébrale qui accompagna leur invention, non encore alourdies par les besoins que leur usage a développés chez nous. Le métier mécanique, la machine à vapeur roulent déjà sous les doigts du Chinois et de l'Indien ; demain, peut-être, on les entendra rouler sous ceux de l'Ethiopien...

Et ce transfert de forces s'accomplit avec la rapidité prodigieuse que notre temps imprime à toutes les évolutions. L'Europe réduisait naguère des peuplades nombreuses avec une compagnie de soldats : elle doit envoyer aujourd'hui, pour mener à bien les mêmes tâches, des brigades, des divisions ; ses troupes sont parfois battues avec leurs propres armes. L'Europe dressait naguère ses nouveaux sujets à graisser ses machines, à balayer ses banques, à porter ses marchandises : aujourd'hui, ils achètent les machines, commanditent et dirigent les banques, fabriquent les marchandises.

En admettant même que l'histoire ne se renouvelle pas — c'est une espérance très chimérique — et que le choc en retour des barbares ne jette pas sur notre continent les hordes d'un Attila, d'un Abdérame, d'un Tamerlan ou d'un Soliman, l'invasion économique est inévitable, celle-là. Elle aura peut-être pour notre civilisation industrielle des conséquences aussi graves que les invasions armées d'autrefois, et qui se traduiront, en fin de compte, par les mêmes calamités : misères, ruines, bouleversements sociaux... »

Quoique présentées sous un angle spécial, ces réflexions du vicomte de Vogüé sont d'une justesse profonde. Mais à qui la faute, vraiment, si l'Europe se trouve ainsi acculée aux pires éventualités ? N'a-t-elle pas tout fait, et au-delà, pour rendre inévitable le renouvellement de l'histoire dans ses phases les plus douloureuses?

Il n'y a pas à se le dissimuler : la civilisation occidentale est, moralement, en faillite ; l'humanité tout entière est intéressée à ce que la liquidation du passif s'opère le moins onéreusement possible. Les indigènes des colonies d'exploitation représentent des créanciers privilégiés; ils réclament leur dû. L'urgence d'un accord se manifeste impérieusement.

Digitized by Google

Afin d'arriver à établir sur des bases solides cette entente indispensable, nous faisons appel à l'esprit de justice et de prévoyance de tous les hommes de bien qui, directement ou indirectement, ont une action quelconque sur la politique coloniale.

*
* *

Après avoir ainsi déduit, à la lumière de la grande loi de la supériorité du travail libre sur le travail servile, les principales conséquences que comportent les faits importants exposés ou rappelés au cours de cet ouvrage, nous sommes amené, pour aider à la reconstruction de l'édifice colonial qui menace de s'écrouler, à condenser en quelques points essentiels les revendications et les aspirations de la masse des spoliés et des opprimés. Tel sera l'objet de la troisième et dernière partie.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

LES PERSPECTIVES DE L'AVENIR

Sommaire : Bases d'accord entre les exploitants et les exploités. — Quel avenir réserve-t-on aux indigènes instruits ? — Le préjugé de couleur et ses effets. — Le croisement des races peut-il être considéré comme un mal? — Comment détruire le préjugé de couleur. — Les principaux centres de la civilisation noire. — L'Association Pan-Africaine. — Conclusion.

A l'époque où toutes ses paroles passaient pour des oracles, Napoléon disait : « *Avant 50 ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque* ». Plus de 90 ans se sont écoulés depuis, et la prédiction ne s'est pas réalisée.

Dans une conférence d'inauguration de la *Société française pour l'arbitrage entre nations*, Frédéric Passy, constatant le fait, ajoutait :

« L'échec de prédictions émanant d'hommes qui ont joué un si grand rôle dans la direction de la politique n'est pas fait pour encourager des gens plus modestes à prédire l'avenir. Je me crois permis cependant de vous dire ce que j'en pense ; car, après tout, à quoi bon la réflexion, l'observation, l'esprit de prévoyance qui nous a été départi, si nous ne nous en servions pour tâcher d'éviter les fautes du passé, de corriger les défauts du présent et d'améliorer l'avenir ?

» Je me permettrai donc de dire très humblement, mais très fermement : « *L'Europe sera pacifique ou elle ne sera pas !* » Je veux dire qu'elle ne restera pas à la tête de la civilisation... »

Digitized by Google

En dépit de quelques penseurs éminents, tels que Héraclite, Aristote, Machiavel, Joseph de Maistre, Hégel, Victor Cousin, Proudhon, qui ont essayé de transfigurer le hideux caractère de la guerre, en l'entourant d'une auréole divine, la raison universelle a fini par démasquer les sophismes malsains de la politique impérialiste. A la plupart des honnêtes gens la guerre apparaît aujourd'hui ce qu'elle est en réalité : « l'assassinat et le vol, soustraits à l'échafaud par l'arc de triomphe ; le grandissement sinistre de tous les délits du Code pénal » (1).

L'idée d'organiser un arbitrage permanent, en vue de régler les différends internationaux, n'est plus exclusivement théorique ; une conception plus parfaite du droit des Gens prévaut déjà dans le domaine des faits. Les nations civilisées reculent maintenant devant les responsabilités et les risques d'une conflagration européenne ; mais, comme elles ne peuvent se résigner à diminuer les ruineuses dépenses occasionnées par le régime de la paix armée, elles entendent bien continuer leurs déprédations dans les autres parties du monde.

Au lendemain de la conférence de La Haye, M. Paul Adam, jeune littérateur positiviste à qui le culte exagéré de la Force n'enlève rien d'un talent assez original, écrivait, à la suite d'un plaidoyer en faveur de la « paix européenne » :

« Nous ne pouvons nier que les expéditions coloniales se vont propager longtemps encore. Mais, *entre les races noires et les races blanches, les motifs de guerre gardent toute leur vigueur d'antan*... Quoi qu'on en ait pu dire, les intrusions européennes dans le domaine du chef nègre valent mieux, pour favoriser la vie générale, que le maintien d'autorités sanguinaires... En outre, *il y a, entre les adversaires, contradiction de mœurs, de croyances, mépris réciproque, impossibilité actuelle d'entente.* Chez ces peuplades, il n'existe de dévotion qu'envers la force brutale. L'état de guerre ne choque point leurs intelligences rudimentaires, ni

(1) Michel Revon, *L'arbitrage international*, Paris, 1892.

Digitized by Google

leurs instincts de fauves qui achèvent les blessés du champ de bataille. C'est tout le contraire entre races blanches. Nos philosophies, nos religions, nos raisonnements scientifiques, nos Codes réprouvent, depuis maints siècles, l'emploi de la force brutale pour trancher les différends. » (1)

Sans doute, la philosophie, la religion, le raisonnement scientifique, renforçant en Europe l'autorité de la loi positive, sont d'accord pour condamner l'emploi de la force brutale ; mais qui oserait affirmer que les mœurs se conforment à l'enseignement des religions et aux prescriptions des Codes ?

Paul Adam vient, d'ailleurs, de publier dans le même journal un article sur *la parenté des races*, qui contredit absolument l'opinion exprimée ci-dessus. Rendant compte d'une récente exploration effectuée par le capitaine d'Olonne dans la région forestière, encore très peu connue, située entre la Côte-d'Ivoire et le Soudan, l'auteur de *La Force* enregistre les constatations suivantes : (2)

« L'intelligence des naturels a fort surpris nos officiers. Les chefs des tribus ont une sorte de Bourse aux fusils. Ils pratiquent l'escompte, le marché à terme, font la hausse et la baisse... « L'esprit des indigènes, exercé à ces combinaisons, leur a fait découvrir une foule de procédés qui ressemblent tout à fait à ceux de la banque. »

» Par le rapport du capitaine d'Olonne, nous apprenons combien cette manière de penser, d'agir, de spéculer dépasse la mesure des capacités propres à la plupart de nos ruraux. Consultés sur la route à suivre, et sur les noms des tribus à rencontrer d'étape en étape, un indigène traça soudain avec du charbon contre le sol une véritable carte de géographie, parfaitement exacte. Elle révéla, détail par détail, une région longue de deux cents kilomètres, dont le milieu est habité par des anthropophages qui n'avaient permis jamais au dessinateur ni à nul de ses congénères, l'accès de leur empire. Se piquant d'émulation, d'autres naturels entreprirent avec autant de bonheur de semblables inscriptions topographiques. Les cours du

(1) Le *Journal*, du 21 mars 1899.

(2) Le *Journal*, du 25 juillet 1901.

Digitized by Google

fleuve, le Cavally, et de son principal affluent furent de la sorte rectifiés contrairement à l'opinion initiale des explorateurs. Dans quel village de France, un berger ou même un colporteur seraient-ils capables de décrire les sinuosités d'une rivière, en observant les proportions de si grandes étendues, sans avoir jamais vu de cartes imprimées dont ils puissent se souvenir?

» *Sur la route des officiers, les villages leur parurent propres, bien tenus. intelligemment fortifiés; la culture suffisante pour des besoins minimes;* les chaumières décorées de dessins géométriques en couleurs heureuses. Bien avant les frontières du Soudan, fonctionnaient, dans chaque bourgade qu'on traversa, des métiers de tissage...

« Les postes sont, en moyenne, à six jours de marche l'un de l'autre; et, dans la plupart, il n'y a qu'une quinzaine d'hommes. Si, en Europe, les gendarmes étaient si peu nombreux et n'étaient pas appuyés par des armées formidables, croit-on qu'on y circulerait avec une telle sécurité? »

Or, par le routes, se succèdent, indéfiniment, les colporteurs dioulas chargés de véritables trésors. Hommes, femmes cheminent isolément, paisiblement, dépourvus de toute crainte. *Les mœurs sont donc très douces et très altruistes, depuis que la nécessité de se défendre contre les pillards et les négriers cesse d'être urgente...*

» Avec la plus intelligente générosité (1), le capitaine d'Olonne proteste contre ceux qui traitent les peuples africains de brutes stupides et criminelles. Il établit nettement que *les races barbares sont en très petit nombre. Les races sédentaires, agricoles, prédominent de beaucoup sur le continent noir.* De celles-ci, il compare l'esprit à la mentalité des ancêtres gaulois ou des serfs médiévaux. Il conclut que nous sommes, plus que nous le pensons, les frères de nos sujets nouveaux. »

Où donc est cette contradiction de mœurs qu'on nous a dénoncée précédemment?

Non, il n'y a jamais eu et il n'y a aucun motif plausible de guerre entre les diverses races humaines! Non, l'entente n'est

(1) L'explorateur qui se montre juste et véridique en ses récits ne fait que remplir son devoir d'honnête homme; il n'y a aucune « générosité » à cela, ô Paul Adam!

Digitized by Google

pas impossible entre les blancs, les noirs ou les jaunes ; jamais, nous sommes en mesure de l'affirmer, cette entente ne fut plus facile à réaliser que de nos jours. Mais la désire-t-on sincèrement en Europe ? *That is the question.*

« L'incompatibilité des deux races, qu'on le sache bien », déclarait, en 1830, M. de Gasparin, « est entièrement fondée sur l'orgueil et la dureté des blancs. Elle n'existe aucunement dans les îles espagnoles ; elle est très faible dans les nôtres ; elle est profonde et invincible dans les colonies de la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Partout où la race anglo-saxonne a pénétré, elle a apporté avec elle cette morgue intraitable qui repousse les sympathies, qui refoule brutalement chez les inférieurs toute espérance d'une égalité future. » (*Esclavage et traite*, p. 94).

Nous n'ignorons pas qu'à la suite de M. Edmond Demolins, beaucoup de patriotes français préconisent éperdûment la *saxonisation* de la France, comme le meilleur moyen de lui assurer la supériorité dans la lutte internationale. Plaise à Dieu qu'ils reviennent à temps de leur funeste erreur !

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

BASES D'ACCORD ENTRE LES EXPLOITANTS ET LES EXPLOITÉS

« On s'est écrié un jour », dit Augustin Cochin, « *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* (1)

» Le principe n'a pas péri, les colonies n'ont pas péri.

» Il n'est pas exact que les intérêts doivent céder aux principes ; entre les intérêts légitimes et les principes vrais, l'accord est infaillible, voilà la vérité.

» Ceux qui n'ont en vue que les intérêts sont tôt ou tard trompés dans leurs calculs ; ceux qui, exclusivement préoccupés des principes, sont généreux sans être pratiques, conduisent la cause qu'ils veulent servir à une déroute certaine. »

Nous voulons être pratiques.

Un point doit planer au-dessus de toutes les discussions : c'est le droit à la vie, à la liberté, à la propriété, imprescriptiblement acquis aux indigènes, premiers occupants des pays coloniaux. Ceci restant hors d'atteinte, il y a lieu d'examiner les droits éventuels et conditionnels des nouveaux venus, les colonisateurs.

Les lois ou traités qui attribuent à une classe d'hommes un pouvoir tyrannique sur d'autres hommes étant une violation manifeste de la loi naturelle, ceux qui en souffrent peuvent s'en affranchir en toutes circonstances et par tous les moyens honnêtes. La soumission, la résignation sont parfois une règle de prudence, mais jamais une obligation de conscience.

---

(1) Nous rappelons que le texte authentique de la phrase prononcée par Robespierre est le suivant : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre bonheur, votre gloire, votre liberté ! »

Digitized by Google

Les ministres de la religion, catholique ou réformée, qui enseignent le contraire à leurs catéchumènes outragent la justice et la vérité ; et les plus ardents partisans de l'expansion coloniale, s'ils ont la bonne foi de se demander ce qu'ils penseraient et feraient à la place des colonisés malgré eux, aboutiront à la même conclusion.

Tel est le principe.

Les intérêts sont représentés, en l'espèce : *a*) pour les colonisateurs, par les sacrifices considérables d'hommes et d'argent qu'ils ont faits pour arriver à fonder leurs établissements coloniaux ; *b*) pour les indigènes, par l'amélioration matérielle, — nous faisons toutes nos réserves au point de vue moral — qui résulte de leur contact avec les Européens.

Certes, il eût été préférable, pour les deux catégories d'intéressés, que la compénétration s'opérât pacifiquement — qu'on ne dise pas que cela était impossible, car les expéditions coloniales ont été rendues nécessaires par les Européens eux-mêmes, militaires, mercantis, missionnaires, avides de conquêtes guerrières, économiques ou spirituelles —; mais puisque le mal est déjà fait, il faut chercher à le réparer, afin d'éviter une catastrophe.

« Les industriels d'Europe », disait encore M. Paul Adam, (article n° 1) « veulent pénétrer en Afrique, pour y acquérir la matière première, sans qu'un sauvage absurde vienne couper la tête de leurs commis, en dansant la gigue. C'est une prétention raisonnable. »

Sans doute; mais, de leur côté, les indigènes pacifiques et laborieux qui aident à l'acquisition de cette matière première ne veulent plus servir de souffre-douleurs et n'entendent pas que leurs enfants restent condamnés à l'ignorance et au servage perpétuel. Ces deux ordres de « prétentions » ne sont-ils pas également « raisonnables? »

Si oui, l'équité et la sagesse politique réclament l'urgence pour l'adoption des mesures ci-dessous :

1° Que les gouvernements métropolitains fixent un tarif de salaire moins dérisoire pour les travailleurs indigènes.

Digitized by Google

2° Que l'instruction primaire soit gratuitement répandue dans les colonies d'exploitation, comme dans toutes les autres ;

3° Au lieu d'entraver le développement intellectuel des indigènes, qu'on encourage les progrès de ceux qui manifestent de sérieuses aptitudes, et qu'on réserve à ceux-là des fonctions de plus en plus importantes dans l'administration locale ;

4° Que l'on fasse respecter dans les colonies, par de sévères exemples, s'il le faut, le principe de l'égalité civile, principal fondement d'une entente durable ;

5° Que l'indigène enfin soit considéré et traité, non plus comme un succédané du serf taillable et corvéable à merci de l'ancien régime, mais comme un facteur indispensable de la prospérité coloniale, et qu'il participe, en cette qualité, aux bénéfices tant matériels que moraux de l'exploitation.

Quel gouvernement prendra l'initiative de cette politique nouvelle?

Le 22 août 1897, un « correspondant » du journal le *Temps* qui, par une modestie qu'on ne saurait qualifier de courageuse, a cru devoir garder l'anonymat, lui adressait la lettre suivante, bien faite pour émouvoir les Français soucieux du glorieux renom historique de leur pays :

« Vous avez analysé, dans un de vos derniers numéros, la circulaire que le gouverneur général de l'Afrique occidentale vient d'adresser aux administrateurs et aux chefs de postes, au sujet de l'enseignement du français dans les écoles. Le rêve de M. Chaudié est d'imprégner les noirs des idées françaises, en leur apprenant le français ; c'est dans ce but qu'aux vingt-deux écoles qu'il possède déjà il se propose d'en ajouter incessamment sept autres, en regrettant de ne pouvoir aller plus vite.

Nous voilà donc partis, semble-t-il, pour la « francisation » des indigènes de nos colonies. Est-ce que cette entreprise vous paraît pouvoir aller sans observations? N'accueillerez-vous pas, du moins, l'expression des inquiétudes qu'elle inspire à quelques personnes?

Le principal passage de la circulaire de M. Chaudié en résume très bien l'esprit général et les tendances :

Digitized by Google

« *L'école est le moyen d'action le plus sûr qu'une nation civilisatrice ait d'acquérir à ses idées les populations encore primitives et de les élever graduellement jusqu'à elle. L'école est, en un mot, l'élément de progrès par excellence. C'est aussi l'élément de propagande de la cause et de la langue françaises le plus certain dont le gouvernement puisse disposer. Ce ne sont pas, en effet, les vieillards imbus des préjugés anciens ; ce ne sont pas même les hommes faits, pliés à d'autres coutumes, que nous pouvons espérer convertir à nos principes de morale, à nos règles de droit, à nos usages nationaux. Pour accomplir avec succès cette œuvre de transformation, c'est aux jeunes qu'il faut s'adresser, c'est l'esprit de la jeunesse qu'il faut pénétrer, et c'est par l'école, et par l'école seule, que nous y arriverons.* »

Ce raisonnement repose sur la conviction que les races ont beau être diverses, la même éducation convient à toutes, et qu'il y a dans les idées françaises une vertu propre qui fait que, en quelque cerveau qu'elles pénètrent, elles doivent attacher à la France.

Cela est-il démontré ? Ou n'est-ce pas là une de ces opinions qu'on accepte toutes faites et qui ne durent que parce qu'elles n'ont jamais été l'objet d'un sérieux examen ?

Notre situation est unique dans l'histoire. Nous sommes une nation démocratique, et cette nation démocratique gouverne en souveraine absolue un vaste empire colonial; notre droit public est fondé sur l'égalité des hommes et sur la souveraineté du peuple, et nous possédons quarante millions de sujets que nous n'admettons pas à l'exercice de ce droit. Est-ce qu'au simple énoncé de ce fait une question ne s'élève pas dans l'esprit ? Nos doctrines et nos principes, ces « idées françaises » que l'on est si empressé de répandre parmi ces populations dont nous avons assumé l'administration, est-il vrai qu'ils puissent régler à la fois la conduite des dominés et des dominateurs? Est-il concevable que la même culture puisse inspirer, en même temps, le sentiment de la liberté à nos concitoyens et le sentiment de la soumission à nos sujets ?

Non, n'est-ce pas ? Alors, cette question nous conduit à une autre.

Quelles sont nos vues d'avenir sur nos sujets ? Espérons-nous sincèrement « les élever graduellement jusqu'à nous », comme dit le

Digitized by Google

gouverneur général de l'Afrique occidentale? (1) Avons-nous le projet réfléchi d'orienter l'organisation de notre empire colonial vers la formation d'une plus grande France comprenant quarante millions de citoyens de toutes les couleurs, égaux en droit et faisant balance aux quarante millions de blancs de la métropole ? Ou bien, nos sujets doivent-ils toujours rester nos sujets ? Vous sentez que tant que nous n'avons pas pris un parti sur ce point, nous ne pouvons rien faire de cohérent en matière d'instruction dans nos colonies.

Mais, pour être traitée, cette question à son tour en soulève une dernière, plus générale encore. Ce ne sont plus seulement les hommes politiques, mais aussi les philosophes, les sociologues, les anthropologistes, tous les hommes de science et de pensée, qui ont fait de l'espèce humaine l'objet de leurs études, qui devraient s'employer à la résoudre.

Il y a, actuellement, sur le globe, des races qui sont dans une incontestable infériorité. Cette infériorité est-elle accidentelle ou originelle ? Ces races sont-elles seulement des races « en retard », ou sont-elles des races insuffisamment douées ? En un mot, y a-t-il une fatalité de races irrémédiable ? Vous le sentez encore, suivant que l'on conclura pour l'affirmative ou pour la négative, ces projets de répandre à tout prix les idées françaises parmi les indigènes de nos colonies paraîtront ou parfaitement logiques ou complètement inconséquents.

Il serait trop long d'en relever les preuves, mais *il semble bien que l'opinion générale s'est profondément modifiée en ce siècle sur ce sujet primordial, et que la conviction dominante à l'heure actuelle est que* LES DIFFÉRENCES DES RACES SONT DES FAITS QU'IL N'EST PAS AU POUVOIR DE LA VOLONTÉ HUMAINE DE MODIFIER (2). Alors, où allons-nous avec cet enseignement français auquel on est en train de soumettre tous nos indigènes ?

Et d'abord, est-il sûr que nos principes de morale s'adaptent à leur degré d'intelligence ? Ces populations plus ou moins primitives en sont toutes à ce que Comte appelait le mode de penser théocrati-

---

(1) On a suscité, depuis, toutes sortes d'ennuis à l'honorable M. Chaudié, qui, finalement, a été rappelé.

(2) Les lecteurs sérieux qui ne se paient pas de mots regretteront certainement avec nous que l'auteur de cet article n'ait pas jugé utile de fournir ne fût-ce qu'*une* preuve à l'appui d'une telle conviction.

Digitized by Google

que ; sous une forme ou sous une autre, elles conçoivent un pouvoir surnaturel qui récompense et qui punit ; l'obligation morale a ainsi pour elles un caractère d'impérieuse évidence. C'est aussi simple et aussi clair qu'il le faut pour leurs cerveaux naïfs. (1) Nous autres, nous détachons chaque jour un peu plus la morale de la religion ; par l'effet de longs siècles de civilisation, nous avons de moins en moins besoin d'appuyer hors de nous la notion du devoir, et le commandement intérieur de la conscience arrive à nous suffire pour le pratiquer (2).

Croit-on qu'il puisse y avoir, pour les races inférieures, le moindre profit a être mises en contact avec des manières de penser qui dépassent aussi manifestement leur intelligence ? Peuvent-elles en saisir autre chose, sinon qu'il n'y a point de sanction pour la conduite, ce qui est fait pour les pervertir et non pour les moraliser ? Vous entendez répéter couramment dans les colonies que les indigènes élevés à la française sont les plus vicieux et les plus roués. Et cela n'est pas complètement inexact. (3) L'éducation française affaiblit en eux les principes de morale appropriés à leur race et elle ne leur inculque pas les nôtres. (4) Cette langue française, qui est censée devoir leur ouvrir les portes d'un monde supérieur, à quoi leur donne-t-elle accès, en réalité ? à la compagnie des blancs de la colonie, qui, étant presque toujours célibataires, ne se croient pas tenus d'être des exemples d'édification ; à cette presse coloniale, souvent si violente,

---

(1) Oserons-nous faire remarquer que cette conception d'un « pouvoir surnaturel qui récompense et qui punit » satisfaisait aussi l'entendement d'hommes tels que Socrate, Platon, Cicéron, Marc-Aurèle, Origène, Alcuin, Bossuet, Arnaud, Racine, Châteaubriand, Descartes, Pascal, Leibnitz, Kant, Newton, Képler, Michel-Ange, Gœthe, Montalembert, Pasteur... qui n'étaient rien moins cependant que des « cerveaux naïfs. »

(2) Le déchaînement inouï des passions mauvaises en Europe montre comment les peuples civilisés obéissent au « commandement intérieur de la conscience » et quelle pitoyable notion ils ont de leur devoir social.

(3) Prenez-vous en à vos éducateurs ! Les maîtres et la méthode étant également mauvais, comment les élèves seraient-ils parfaits ?

(4) Ainsi généralisée, cette affirmation est assurément hasardée ; mais n'est-il pas piquant de songer que les Romains formulaient absolument la même opinion à l'égard des sauvages Gaulois ?

Digitized by Google

où ils trouveront injuriés tous les hommes et toutes les choses qu'on voudrait leur voir respecter ; à des livres de gaudriole, qui leur plairont d'autant plus qu'ils seront plus plats et plus grossiers. Quand on ne se paye pas de mots, comment espérer que ces ingrédients mêlés produiront de la vertu ?

Ensuite, est-il vraiment si désirable que nos indigènes soient convertis à « nos règles de droit et à nos usages nationaux ? » Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à supposer accomplie cette œuvre qu'on entreprend. Supposez les populations de nos colonies ayant enfin appris le français et, par le canal de notre langue, s'étant toutes pénétrées des idées françaises. Qu'est-ce donc que ces idées ? N'est-ce pas que l'homme doit être libre, que les individus soient égaux entre eux, qu'il n'y a pas de gouvernement légitime en dehors de la volonté de la majorité, que les nationalités ont un droit imprescriptible à l'existence ? N'est-ce pas là ce qui est l'originalité et l'honneur des idées dont notre langue est le véhicule ? Quand vous aurez réussi à familiariser avec la Déclaration des droits de l'homme des races que vous tenez pour inférieures, que leur répondrez-vous quand elles vous demanderont de leur en faire application, — et il faudrait être bien aveugle pour ne pas prévoir qu'elles vous le demanderont !

Si vous cédez, vous leur livrerez les colonies, et c'en sera fait de la colonisation blanche. Si vous ne cédez pas, croyez-vous que vous les aurez rendues plus heureuses, à éveiller en elles des aspirations que vous êtes résolus à ne pas satisfaire ? Et croyez-vous qu'il vous sera facile de continuer à les gouverner ? Aujourd'hui, ce sont des sujets ; quand ils auront la notion d'un droit politique, ce seront des opprimés. La langue française, en la leur révélant, bien loin de nous en faire aimer, comme on l'imagine un peu candidement, leur fournira les plus fortes raisons de nous haïr. (1)

---

(1) Encore une erreur ou un mensonge !

Les peuples indigènes, à qui vous aurez inculqué, avec l'usage de la langue française, les « idées françaises », ne vous haïront que si, par un choquant orgueil ou un égoïsme odieux, vous prétendez les traiter éternellement comme vous ne voudriez pas être traités vous-mêmes Et, peut-être même est-il téméraire de supposer qu'il se produirait partout une réciprocité de sentiments aussi positive. Ainsi le peuple haïtien, dont nous n'avons plus à rappeler les douloureuses origines, nourrit toujours un sincère attachement pour la France, malgré les dédains politiques les moins justifiés et les dommages éco-

Digitized by Google

Un peuple sage ne courrait pas, de gaieté de cœur, au-devant de pareils embarras. Pour le moment, ces races indigènes sont incapables de concevoir le pouvoir autrement que sous la forme absolue. Elles ne demandent à leur maître que d'être bon et juste. C'est ce qui nous permet de tenir d'immenses territoires avec des poignées d'hommes. Si elles ne sont pas, comme les populations de race blanche, indéfiniment perfectibles, il est insensé d'essayer de leur inspirer d'autres conceptions. *Qu'on forme des interprètes, qu'on laisse les principaux chefs et fonctionnaires apprendre le français ; mais qu'on s'arrête là. Notre langue n'est pas un instrument à mettre entre les mains des populations que l'on veut gouverner sans leur consentement* ».

Cette conclusion est irréprochable, comme logique, mais la question est précisément de savoir si l'on doit et si l'on peut gouverner longtemps des populations braves et fières sans leur consentement...

« Quoi qu'on puisse penser de cette lettre », ajoutait *Le Temps* avec une légère nuance d'approbation, « il nous a paru utile de la publier. Avant d'engager des colonies, déjà incapables de vivre de leurs ressources, dans les dépenses considérables que comporte l'enseignement obligatoire du français, il semble que les questions qu'elle soulève mériteraient une discussion approfondie ».

Un fonctionnaire éminent, jouissant d'une très haute estime, M. Pierre Foncin, Inspecteur général de l'Instruction publique et fondateur de l'*Alliance Française*, a opposé aux suggestions rétrogades de ce Français inommé des vues pleines de bon sens et de dignité :

« Monsieur le Directeur du *Temps*,

» Votre correspondant (et nous l'en remercions) a très clairement posé le problème de la politique coloniale.

» Voici ce problème :

---

nomiques les plus criants que, depuis la proclamation de son indépendance, il ne cesse de subir de la part de son ancienne mère-patrie.

Digitized by Google

— » La France est une démocratie. Elle pense que les hommes doivent être libres, qu'ils sont égaux entre eux ; qu'il n'y a pas de gouvernement légitime en dehors de la majorité ; que les nationalités ont un droit imprescriptible à l'existence.

» Cependant la situation de la France est unique dans l'histoire : cette libre démocratie n'est fidèle à ses principes que sur le continent ; elle possède, elle gouverne outre-mer quarante millions de *sujets*.

» Quelle doit être sa politique coloniale ?

» Remarquons d'abord que, si tous nos sujets étaient parvenus au même degré de civilisation que nous-mêmes, le problème serait très simple : il suffirait d'appliquer immédiatement nos principes à nos possessions extérieures et de proclamer tous nos sujets citoyens français.

» Mais il n'en va pas ainsi. Nos sujets, en immense majorité, appartiennent à des civilisations très différentes de la nôtre, à tous les échelons de l'espèce, jusqu'à la barbarie inclusivement. Ils sont Kabyles, Arabes, Annamites, Cambodgiens, Malgaches, Polynésiens, Canaques, noirs de toutes sortes.

» La diversité de ces races, l'inégalité de leurs aptitudes, indiquent clairement que le problème colonial n'est pas unique ni uniforme, qu'il se diversifie en autant de problèmes particuliers qu'il y a de peuples assujettis à notre domination. L'idée de considérer toutes ces races en bloc et de leur appliquer à toutes un traitement identique, n'est entrée, ce nous semble, dans l'esprit d'aucun homme sérieux.

» Mais on va plus loin, on insinue que « certaines races sont non seulement des races *en retard*, mais des races *insuffisamment douées* et qu'il y a une *fatalité de races irrémédiable*. » Qu'entend-on par là ? Que certaines races sont très inférieures aux autres ? D'accord. Que certaines races sont imperfectibles, vouées à une immobilité absolue et, pour dire le mot, à une sorte de *bestialité ?* Qu'en sait-on ? La

Digitized by Google

découverte de l'Afrique ne date pas de cinquante ans : l'établissement de notre empire colonial africain ne remonte pas à une vingtaine d'années. Or, ce laps de temps est-il suffisant pour une expérience concluante ? *Et cette expérience a-t-elle été jamais sérieusement tentée ?*

» En tout cas, sur nos quarante millions de sujets, combien en existe-t-il de cette sorte ? Un dixième, tout au plus. Allez-vous abandonner les trente-six autres millions, sous prétexte que vous considérez les quatre derniers comme quantité négligeable et *caput mortuum* ?

» Il nous sera donc permis de ne pas nous arrêter à cette objection préliminaire et de dire : Quelle que soit la variété d'application que les principes comportent dans chaque milieu spécial, ces principes existent, ils s'imposent à notre raison et à notre cœur, ils font partie intégrante de la conscience française. Voici ces principes :

1° Si les hommes sont, par origine ou par nature, très inégaux entre eux, *ils sont hommes, tous sans exception*, c'est-à-dire qu'*ils ont des droits égaux à l'existence, au développement de leurs forces physiques, de leurs facultés intellectuelles et morales*, au respect de leur personne, de leur famille, de leur travail, de leurs biens, de leurs croyances ;

2° *La seule excuse possible de la conquête blanche est un devoir correspondant au droit qu'elle s'est arrogé ; et ce devoir qu'assume toute métropole est non seulement de protéger matériellement ses sujets, mais d'entreprendre, d'essayer tout au moins leur éducation progressive,* DE LES AIDER A GRAVIR UN A UN LES DEGRÉS QUE NOUS AVONS FRANCHIS NOUS-MÊMES DEPUIS L'ÉPOQUE DES CAVERNES ; *s'ils sont encore enfants, de les traiter comme tels et d'être pour eux, comme l'affirme ce beau nom de* métropole, *une mère, une bonne mère.*

» Si ces principes sont justes, quel est le meilleur moyen d'*élever* des peuples, sinon d'entrer avec eux en communica-

Digitized by Google

tion directe et de leur enseigner l'usage de notre langue? Quel est le meilleur instrument de leur éducation, sinon l'école?

» Est-ce à dire que nous allons d'emblée décréter partout l'école obligatoire? La France, hier à peine, au bout de vingt ou trente siècles, l'a établie chez elle. Comment songerait-elle à l'installer, du jour au lendemain, dans toutes ses colonies?

» Est-ce à dire que nous attendons des résultats immédiats ou même prochains d'une organisation partielle d'écoles dans nos colonies? Non certes. On sait fort bien que la nature n'aime pas à être violentée, qu'il n'y a de durables que les fondations consacrées par le temps. Raison de plus pour se mettre à l'œuvre sans tarder, quand l'œuvre est juste, urgente et nécessaire.

» *Première objection :* « Prenez garde ! En imposant la langue française à des sujets obéissants jusque-là, vous êtes, à votre insu, des fauteurs d'insurrection ».

On nous permettra de répondre d'abord que, jusqu'ici, les indigènes de nos colonies ignorent profondément pour la plupart la langue française, et que cette ignorance ne les a pourtant empêchés, en aucune façon, de prendre assez souvent les armes contre nous. Reconnaissons d'ailleurs, et très volontiers, que la seule fondation d'écoles n'est pas une panacée universelle, ni un remède d'une efficacité absolue pour la pacification des esprits, que ce remède fait partie d'un traitement général nécessaire dans son ensemble et conforme aux principes mêmes de la politique coloniale.

» *Une règle élémentaire de cette politique est de respecter les usages, les mœurs, les institutions sociales, les pratiques religieuses des indigènes*, dans tout ce qui ne compromet pas la sécurité, ne viole pas manifestement les lois supérieures de la morale et de l'humanité.

» C'est ainsi que la fondation des écoles devra être entourée de précautions particulières et qu'un gouverneur avisé,

Digitized by Google

loin d'imposer des maîtres français, saura les faire désirer et demander par les pères de famille.

» Une autre règle très importante de politique coloniale est d'*associer progressivement les indigènes au gouvernement.* A mesure que l'école répandra les idées françaises, qu'il se formera des indigènes capables de les comprendre et offrant, d'autre part, certaines garanties, il serait bon d'appeler ces indigènes dans les conseils locaux, dans les conseils provinciaux, puis dans l'assemblée coloniale, leur donner peu à peu accès aux fonctions publiques. Pourquoi pas ? *N'est-ce pas juste, et n'est-il pas prudent d'accorder à propos et de bonne grâce des concessions prochainement nécessaires et qu'un jour ou l'autre on pourrait vouloir nous arracher ?*

» Grâce à cette double précaution de ne heurter que le moins possible l'ordre de choses établi chez les indigènes et de prévenir à temps, par des satisfactions graduelles, leur désir légitime de prendre part aux affaires publiques, l'école sera dans les colonies non seulement une institution inoffensive, mais le principal moteur du progrès ; mieux encore, elle réconciliera, elle rapprochera les vainqueurs et les vaincus ; elle les associera dans une œuvre commune de paix et de concorde.

» *Seconde objection :* « Prenez garde ! En imposant la langue française, c'est-à-dire les idées françaises, à des sujets imbus jusque-là d'une morale toute théocratique, vous êtes, sans le vouloir, des agents de perversion et de corruption ; car la morale occidentale que vous leur apportez ne s'adapte en aucune façon à leur intelligence et vous les livrez ainsi sans défense à la contagion des mauvais exemples que leur donnent leurs chefs blancs et à l'empoisonnement des mauvaises lectures. »

» Pour commencer par la fin de cette redoutable objection, il n'est que trop vrai, les chefs blancs, en effet, ne sont pas tous des Livingstone ; ils n'exercent que trop souvent une action fâcheuse sur leur entourage indigène. Mais en

Digitized by Google

quoi l'école serait-elle ici responsable? *Soyez de plus en plus sévères dans le choix de vos administrateurs, et rappelez-vous que les peuples enfants, tout comme les écoliers, ont un droit particulier à votre respect.* Quant aux lectures malsaines, la question, malheureusement, n'est pas spéciale aux colonies, et personne, cependant, n'a encore proposé, chez nous, de couper le mal par la racine, en interdisant d'apprendre à lire...

» Il faut choisir entre deux politiques : — la politique d'exploitation, qui est pour un temps lucrative, mais qui est inique toujours et devient vite dangereuse ; — et cette autre politique, généreuse et féconde, qui veut l'éducation des peuples sujets et leur association progressive a la mère-patrie. Celle-ci nous paraît être la seule qui soit digne de la France et conforme a son génie. Seule, elle pourra substituer peu à peu à la conquête matérielle, qui est un fait brutal mais instable, la conquête morale qui détermine la volonté et crée la paix avec le droit. »

La politique juste et prévoyante que préconise Pierre Foncin, et qui constitue l'essence même des principes développés en cet ouvrage, donne immédiatement des résultats positifs, dès qu'on la pratique dans une colonie quelconque. Quelques exemples récents ne seront pas superflus ici.

Sous ce titre : « Remerciements », le *Journal officiel de l'Afrique occidentale* publiait, il y a trois ans, la note suivante, signée du gouverneur général et montrant combien les populations du Sénégal, qui fournissent à la France ses meilleures troupes coloniales, lui sont consciemment dévouées :

« A la suite des manœuvres exécutées par nos troupes, le 21 novembre 1898, de nombreux champs de mil et d'arachides ont été endommagés entre Dakar, Ouakam et Yoff. L'autorité militaire, se disposant à attribuer aux ayants-droit une indemnité en rapport avec les dégâts survenus, a reçu des intéressés une déclaration spontanée de renoncement à toute revendication, ajoutant « qu'ils vou-

Digitized by Google

laient montrer par là combien ils sont heureux d'être Français et quels sentiments les animent ».

» En présence de cette manifestation patriotique, le gouverneur général de l'Afrique occidentale française adresse ses plus vifs remerciements et félicitations à la population de la banlieue de Dakar, qui a su puiser dans son attachement à la France l'acte de désintéressement qu'elle vient d'accomplir. »

— Extrait d'un ordre du jour, en date du 15 octobre 1898, signé du colonel Audéoud, commandant supérieur :

« *Les tirailleurs de la mission ont fait plus que leur devoir* et ont prouvé, une fois de plus, quelle confiance on peut avoir en leur bravoure, leur ténacité et leur fidélité. »

« Ce sont vraiment de merveilleux soldats que nos Sénégalais et nos Soudanais », affirme le capitaine d'artillerie de marine Germain, aujourd'hui chef de bataillon, qui fit partie de la célèbre mission Marchand. « Fidèles, aimants, courageux, ayant le sens militaire très développé, et très débrouillards, ils nous ont servi tour à tour de charpentiers, de maçons, de pagayeurs. *Sans eux, nous n'aurions jamais pu faire ce que nous avons fait...* Ah! il fallait les voir à Fachoda, ces rudes gaillards! Ils n'auraient certainement pas bronché sous le feu des Anglais... »

Il est permis de se demander, après de tels éloges, si les Allemands, qui traitent de « brutes réfractaires » les nègres de leurs colonies, ne sont pas influencés dans leur jugement par le ressouvenir de l'héroïque conduite des turcos français pendant la guerre de 1870...

La mission scientifique Blanchet-Dereims, traversant, en 1900, les tribus intransigeantes des régions de l'Adrar, se trouve un jour assiégée dans la maison qu'elle occupe, au centre d'un village en effervescence :

« La situation de ces braves devenait, d'heure en heure, plus critique », raconte M. Dereims. « On avait laissé sur la terrasse la mitrailleuse; cette terrasse était sous le feu de la maison voisine. S'y risquer, c'était la mort. Le caporal des tirailleurs, Ali Sadia, l'accepta.

Digitized by Google

Il s'en fut, sur l'ordre de Blanchet, attacher à la mitrailleuse une corde qui devait servir à la tirer jusqu'à la porte de l'escalier de la terrasse. Quand il eut attaché la corde, sous le feu de deux cents fusils, il revint très calme vers son chef : « C'est fait, dit-il, mon commandant! je suis mort! » Et il s'affaissa, expirant. Il avait une balle dans le cou.

Quand le courrier fut blessé, Abeydi, enfant de dix-sept ans, qui s'était déjà fait casser le bras par la fusillade de la cour, se précipita hors du bâtiment pour porter secours à son ami. Autour de lui, les murs flambèrent, il n'eut que le temps de se jeter par terre; les balles sifflèrent au-dessus de son corps. Il ne se releva pas. Il n'avait rien, cependant. Rien qu'un bras cassé et une fièvre intense.

Un moment, la fusillade cessa tout à fait. Les Maures suppliaient maintenant, avec force malédictions, le pauvre interprète de quitter les nôtres : « Toi qui as été à La Mecque, lui criaient-ils, tu ne saurais rester avec des chrétiens. Ta religion t'ordonne de te joindre à nous! » L'interprète répondit : « Je préfère mon honneur à ma religion. »

*
* *

A tout prendre, c'est la Hollande qui applique, de nos jours, le système colonial le moins défectueux ; aussi a-t-elle conservé presque toutes ses anciennes colonies. On peut même dire que c'est à son empire colonial que ce petit Etat doit le rang qu'il occupe encore dans le monde. Parmi les administrateurs hollandais les plus habiles, il faut citer Daendels, van der Cappellen et surtout le général van den Bosch, dont le plan d'organisation coloniale, élaboré en 1830 sous le règne de Guillaume Ier, retouché en 1850 et en 1870, forme toujours la base du système néerlandais.

Le café et le sucre sont les deux principales cultures des colonies hollandaises ; elles relèvent du service gouvernemental (1). La loi de 1870 exempte le cultivateur indigène de tout travail sur les terrains domaniaux, à la condition de planter un certain nombre de caféiers sur la portion de terre

(1) Les autres cultures, telles que le thé, le tabac, l'indigo, la cannelle et la cochenille, jugées d'un rendement trop minime, sont abandonnées, depuis 1874, à l'initiative privée.

Digitized by Google

qu'il détient en propre. Depuis 1890, la culture de la canne à sucre est affranchie de l'ingérence gouvernementale. Les colons doivent maintenant louer des terres et les faire cultiver sous le régime du travail libre. Les contrats de louage de services sont soumis à l'obligation de l'enregistrement, sous peine de nullité ; les indigènes reçoivent une rémunération convenable pour les champs qu'ils cèdent et la main-d'œuvre qu'ils sont tenus de fournir dans certains cas ; ils ont le droit de recourir au tribunal, quand le dédommagement leur semble trop faible...

Ainsi, après avoir été dure et âpre au début, la colonisation néerlandaise, si longtemps fermée à toute considération élevée, se distingue aujourd'hui par un souci utilitaire de l'amélioration du sort des indigènes. On peut lui reprocher, d'ailleurs, d'être plus habile que loyale en ses principes, qui se résument en ceci : donner aux naturels *l'illusion de l'autonomie*, en respectant leurs institutions nationales ; gouverner par l'intermédiaire des princes indigènes, pour qui le bien-être matériel semble être le but ultime de la vie. Espérons que le gouvernement de la bonne et gracieuse reine Wilhelmine se préoccupera de compléter l'évolution.

La France, il nous est pénible de le constater, s'est laissé considérablement distancer sur ce point.

Digitized by Google

CHAPITRE II

QUEL AVENIR RÉSERVE-T-ON AUX INDIGÈNES INSTRUITS ?

« Que faire des noirs ? » demandait, il y a deux ans, un grand journal politique de Paris (1).

... » D'abord, s'ils sont conquis, ils ne sont pas soumis. En second lieu, *on les tient pour non éducables et, par conséquent, incapables de toute civilisation.*

« *La vieille objection des zélateurs du passé subsiste toujours :* « Le nègre est-il capable de comprendre une discipline humanitaire et de former une société ? » On cite, il est vrai, l'Abyssinie ; mais l'Abyssin, qui est très bronzé, est-il un noir? Beaucoup le nient. Il a les cheveux lisses, le nez droit, les lèvres fines. D'où un doute chez les savants (2). Il y a aussi la petite République de Libéria, mais ce n'est qu'un bloc de 200,000 individus des deux sexes, tous issus de fugitifs d'Amérique et, par conséquent, éduqués à l'européenne. Faut-il parler d'Haïti ? Mais cette autre démocratie de peau d'ébène est, depuis cent ans, maîtresse d'une île enchantée, d'une perle des Antilles, et elle n'a réussi qu'à en faire un champ de carnage et un pays toujours misérable. Ils s'y entre-tuent sans cesse (3).

---

(1) Journal *L'Eclair*, du 8 janvier 1899.

(2) L'Abyssin est un métis d'Africain et d'Européen ; il est donc « noir » au même titre que l'Haïtien et le Libérien. Ceux qui le nient encore sont guidés par un mobile purement politique ; en répandant l'idée et en s'efforçant de faire accroire à quelques chefs Ethiopiens qu'ils ne sont pas de race nigritique, on espère arriver à détourner ce peuple belliqueux et indomptable de la pensée qui lui viendra naturellement, un jour ou l'autre, de prendre en main la cause de tous les Africains opprimés.

(3) On trouvera plus loin (page 465) un impartial exposé de la situation actuelle de la République d'Haïti, au point de vue sociologique, économique et politique.

Digitized by Google

» Que faire des noirs? Richard Stanley et les géographes nous disent que, sur vingt points divers, ils se livrent encore aux pratiques de l'anthropophagie. Maint voyageur nous les donne comme ivrognes, paresseux, menteurs, licencieux : un vrai bétail humain. La science de Gall prouve qu'ils ne savent pas pousser la numération au-delà de leurs dix doigts. Bref, ils seraient un choquant barbarisme au milieu des nations organisées. Qu'en faire, donc? Sages de notre temps, répondez!... »

— Que faire des noirs? Vous vous êtes établis chez eux par ruse ou par violence; sous un prétexte politique ou économique, vous les avez dépossédés : vous leur devez une compensation, comme le firent comprendre Wilberforce, Clarkson et Buxton au peuple anglais, qui, malheureusement, ne suivit pas longtemps les conseils de ces hommes de bien; vous leur devez, ainsi que le répète aujourd'hui Pierre Foncin à l'administration française, qui ne peut continuer à faire la sourde oreille, vous leur devez et vous vous devez à vous-mêmes de travailler loyalement à développer en eux les forces productives dont l'énergie latente n'avait pu donner jusqu'ici toute sa mesure. Ce faisant, vous aurez agi au mieux de vos propres intérêts.

Un Ministre causait d'affaires coloniales avec un général qui a beaucoup contribué à étendre la domination française au centre de l'Afrique :

— « Pourriez-vous me dire, mon cher général, à quoi servira jamais votre Soudan? »

— « Monsieur le Ministre », répondit le militaire galonné, « au train dont vont les choses, vous ne trouverez plus, d'ici vingt ans, un domestique pour cirer vos bottes ou une cuisinière pour préparer vos repas. Vous serez alors trop heureux d'avoir sous la main de braves Soudanais des deux sexes qui, *moyennant salaire* (?) vous rendront les services indispensables que nos compatriotes estiment au-dessous de leur dignité. La conquête du Soudan n'aurait-elle servi qu'à pourvoir au recrutement de nos domestiques, il ne faudrait pas

Digitized by Google

regretter les sacrifices qu'elle nous a coûtés. » (*Journal des Débats.*)

Ne vous en déplaise, mon général, c'est là une vue par trop étroite de votre mission civilisatrice et qui ne ferait guère honneur à la France. Permettez-nous de vous dire que les indigènes africains, tout comme les prolétaires d'Europe, sont en droit d'aspirer et aspirent en fait à un avenir évolutif qui améliore leur condition sociale et relève celle de leurs enfants. Sur la foi de vos proclamations, ils vous ont accueillis comme des bienfaiteurs; en échange des importants services qu'ils vous rendent et qui sont attestés par vos explorateurs et vos chefs d'expéditions les plus célèbres, ils attendent très légitimement de vous une initiation graduelle, mais complète, aux divers modes du Progrès (1).

« A première vue », dit M. André Mévil, qui a étudié sur place les mœurs des indigènes, « le problème paraît redoutable. Cependant, ceux qui l'ont examiné consciencieusement et l'ont surtout dégagé de tout préjugé et de toute fantaisie, se montrent rassurés quant à sa solution.

» Nous comptons, parmi les noirs soumis à notre domination, *un grand nombre de musulmans jouissant d'une civilisation très réelle et formant une société.* La plupart sont hospitaliers, de manières courtoises et affables, et ils ne ressemblent guère à ces noirs que l'on se plaît à nous représenter comme des gens incapables d'aucun sentiment, véritables brutes n'éprouvant de sensations que devant une fiole de gin ou un verre d'absinthe.

---

(1) L'état de domesticité n'a, certes, rien de déshonorant en soi; mais, quand il ne dérive pas d'un louage contractuel de services, il faut qu'il soit une école, un apprentissage et un stage. Le balayeur des rues et l'égoutier exerçant des professions utiles à la communauté, leur rôle social est équivalent à celui du chef de l'Etat lui-même. Il y a des gens à qui pèse la responsabilité personnelle et qui préfèrent servir les autres, en échange d'une subsistance assurée; d'autres, plus indépendants de caractère, aiment mieux n'avoir que la peau et les os plutôt que de courber l'échine au gré d'un maître. Liberté entière doit être laissée aux uns comme aux autres!

Digitized by Google

» *En général, les noirs ont une tendance très marquée à s'assimiler, à s'affiner.* Ils sont curieux et aiment à se rendre compte de ce qu'ils ignorent. Ils apprennent les langues avec une extraordinaire facilité; il est fréquent de rencontrer des jeunes boys parlant, à la fois, et d'une façon satisfaisante, le français et l'anglais.

» *Au Sénégal et au Soudan, de nombreux comptoirs sont gérés par des noirs; ils conduisent sagement leurs opérations commerciales.* Il n'est pas douteux que, si les affaires se multipliaient là-bas, nous trouverions parmi les indigènes du pays un personnel excellent. Sur le chemin de fer reliant Dakar et Saint-Louis l'exploitation de l'entreprise est confiée à des noirs. Au Soudan, sur la ligne menant de Kayes à Dioubéba, ce sont également des noirs qui assurent le service. Tous s'acquittent très convenablement de leur tâche.

» Si nous consultons, du reste, l'histoire du pays, nous voyons que les noirs soudanais ont eu autrefois une très intense civilisation. Dans son beau livre, *Tombouctou la Mystérieuse*, mon excellent confrère et ami, Félix Dubois, nous a conté cette histoire du Soudan, si curieuse, si neuve. Elle fut, pour beaucoup, un régal vraiment exquis. Félix Dubois nous fit revivre *les jours glorieux de l'empire songhoï et les anciennes splendeurs de Dienné et de Tombouctou, cités heureuses et riches, toutes pleines de commerçants, d'ouvriers multiples, d'écrivains et de savants.*

» Les enseignements du passé nous apprennent donc que, parmi ces Soudanais, nous trouverons tous les éléments nécessaires à la réussite de notre colonisation. Pourquoi ne ressusciterions-nous pas ce monde noir disparu, qui ne demande qu'à renaître à la vie?

» *Toutes ces populations seront trop heureuses de concourir à notre tâche civilisatrice*, qui leur apportera la liberté et la paix, deux biens dont depuis fort longtemps elles ont été privées...

» *Au point de vue militaire, il est inutile de rappeler les innombrables services que nous ont rendus nos tirailleurs*

Digitized by Google

sénégalais et soudanais. Hier encore, ce n'est pas sans une légitime émotion que nous apprenions l'héroïsme de la poignée de soldats nègres, accompagnant l'infortuné Cazemajou. *Sont-ils des brutes méprisables et des hommes dignes d'aucun intérêt, ceux qui sont capables de tant de dévouement?*

» Beaucoup de nos sujets noirs sont fétichistes. Il serait un peu long ici d'analyser leurs diverses superstitions, fort variables selon les contrées. Les uns ont de vagues croyances en un esprit diabolique et fatal, les autres honorent des idoles de silhouettes grossières. *Ces croyances ne les empêchent pas d'être des hommes très civilisables*. A la Côte-d'Ivoire, par exemple, les indigènes, qui sont tous fétichistes, ont un goût très prononcé pour le commerce et ont un vif désir d'améliorer leur situation. A chaque instant, étant dans la colonie, j'ai pu me convaincre de cet état d'esprit. Dans un village, tout proche de Grand-Bassam, un jour, j'eus l'occasion de visiter plusieurs maisons que venaient de faire construire de riches indigènes. Elles étaient toutes de modèle européen. En les visitant, je me rendis compte que dans ces intérieurs il se révélait déjà une idée de confort, se manifestant parfois d'une façon bien amusante, mais néanmoins très sensible...

» Il est certain que nous possédons des territoires où nous nous heurtons à des noirs très primitifs et confinant souvent à la plus extrême barbarie. Au Congo, par exemple, nous avons à combattre encore la répugnante coutume de l'anthropophagie. Mais il n'est pas moins certain que lorsque nous serons parvenus à gouverner les indigènes congolais d'une façon complète, ils se plieront parfaitement à la civilisation. Les noirs du Congo n'ont-ils pas donné une large part de leur travail à la construction de la ligne de chemin de fer reliant Matadi au Stanley-Pool? (1)

(1) Nous savons par un historien officiel, l'ancien ministre Alfred Rambaud, que les Dahoméens, hommes et femmes, sont des travail-

Digitized by Google

» Tout dernièrement, dans une fort curieuse correspondance, adressée de New-York à notre confrère le *Temps*, il était traité de la question nègre aux Etats-Unis. Il paraît que là-bas, par leur nombre sans cesse croissant, les noirs deviennent une puissance, puissance assez méconnue, paraît-il, et même persécutée. Les noirs protestent, en des meetings monstres, contre les injustices dont ils sont l'objet. Ces réunions, d'après le correspondant du *Temps*, sont très impressionnantes; les esclaves de la veille y font preuve de sang-froid et de calme, et n'agissent qu'avec la seule résolution d'obtenir justice.

» En Afrique, nous ferons de nos noirs des agriculteurs, des commerçants, des ouvriers, des soldats dévoués; tous seront nos fidèles auxiliaires. JE SUIS PERSUADÉ QUE NOUS PARVIENDRONS A ÉDUQUER LES MOINS CIVILISÉS D'ENTRE EUX, PAR LE SEUL CONTACT DE LEURS FRÈRES PLUS CIVILISÉS.

» Cette grande œuvre de civilisation est digne de nos efforts; elle ne sera ni ardue, ni ingrate, et pour l'accomplir nous ne devrons pas avoir recours aux miracles. IL NOUS SUFFIRA DE FAIRE PREUVE D'UN PEU DE JUSTICE, D'HUMANITÉ, DE PATIENCE ET DE SAGESSE. »

Voilà le langage d'un Français qui sait ce que sont les noirs et ce qu'on peut tirer de leur intelligence, de leur dévouement, de leurs indéniables aptitudes à la civilisation.

Quel est donc l'obstacle qui s'oppose à l'application de ces principes d'équité et de haute sagesse politique? Le plus stupide et le plus odieux des préjugés sociaux : nous avons nommé le *préjugé de couleur*. Comme introduction à la

---

leurs modèles; l'administrateur colonial André Mévil se porte ici garant des aptitudes et de la productivité des populations du Soudan; d'autre part, le labeur des indigènes du Congo, bien qu'atrocement dirigé, fournit aux Belges une énorme source de revenus. Or, le Dahomey, le Soudan, le Congo (le Sénégal étant depuis longtemps hors de cause) forment la plus grande partie de l'Afrique; que reste-t-il donc de la légende du nègre « paresseux, vicieux et réfractaire »?

Digitized by Google

recherche des moyens propres à renverser cet obstacle, donnons la correspondance du journal *Le Temps* (1) à laquelle André Mévil vient de faire allusion en signalant les progrès des noirs aux Etats-Unis :

« La population noire des Etats-Unis, d'un million au début du siècle, est montée à sept millions et demi en 1890, et l'on estime qu'au recensement de 1900 elle atteindra neuf millions (2).

Dans les six Etats du Sud-Est, le nombre des noirs, 3 millions 500,000, l'emporte de 700,000 sur celui des blancs. En vertu de la constitution fédérale, ils sont électeurs au même titre; or, chaque Etat élit jusqu'à son gouverneur; une majorité nègre peut donc amener la suprématie politique des noirs.

C'est ce que les blancs ne souffriront jamais.

Depuis la guerre civile, dans onze des Etats de l'Union, qui élisent 90 députés, il ne se pose d'autre question électorale que celle de la suprématie blanche. Le parti démocrate y est celui des blancs, le parti républicain y est celui des noirs. *La crainte du nègre pousse dans le même camp toutes les opinions. On n'est pas pour ou contre la frappe de l'argent, on n'est pas pour ou contre l'expansion : on est pour ou contre les nègres.* Si, depuis 1876, les républicains n'ont eu qu'une fois la majorité à la Chambre, c'est que, dans les 126 districts, sur les 383 de l'Union, la rivalité de race fausse la consultation nationale.

Il y a quelques années, c'était l'usage, dans l'Etat de Mississipi, qu'avant l'élection les blancs courussent le pays en armes, avec des cris et des salves autour des habitations des nègres. Un orateur, à la Chambre, protesta contre ces menaces qui privaient les nègres du droit de vote. Le député lui répondit, avec une impertinence exquise, que les fusillades n'étaient pas pour effrayer les noirs, mais pour les avertir de l'élection; il regrettait que ses frères de couleur se méprissent sur le sens de ces démonstrations, et que si peu prissent la peine

---

(1) Numéro du 18 novembre 1898.

(2) Cette estimation a été largement dépassée : le nombre des *noirs*, aux Etats-Unis, s'élève aujourd'hui à près de *douze millions*.

En 1823, le total général des noirs, esclaves et libres, *dans les deux Amériques*, était d'environ *sept millions*, formant un cinquième de la population entière du Nouveau-Monde.

Digitized by Google

d'aller aux urnes, malgré l'effort des blancs pour rafraîchir leur mémoire.

Ce fut pour rendre les fusils inutiles qu'en 1892 l'Etat de Mississipi introduisit dans sa Constitution cet article : « Tout électeur devra être à même de lire un fragment de la Constitution, *ou d'en donner une interprétation raisonnable.* » Un jury de blancs apprécie les réponses. Cette année même, l'Etat de Louisiane vient de modifier sa Constitution dans le même sens.

Dans la Caroline du Nord, où les blancs n'ont pas de lois contre les nègres, ils viennent d'avoir recours aux armes. La veille de la dernière élection, leur chef, ancien député, prononça de sang-froid ces paroles : « J'ai déjà dit en public que nous aurions dans ce comté la suprématie des blancs, fallût-il barrer de cadavres le courant du *Cape Fear river*, et j'ai voulu dire exactement ce que les mots disent. »

Le jour de l'élection, les nègres restèrent chez eux. Dans un district où ils avaient voté, les lumières furent tout à coup éteintes dans la salle de vote. Quand on les ralluma, deux nègres attardés se virent entourés de révolvers; cinq cents blancs gardaient la place, avec un canon sur une voiture. Ils firent le dépouillement, les deux prisonniers durent en signer les chiffres, qui étaient faux.

Le lendemain, dans la capitale de l'Etat, une bande brûla l'imprimerie du journal nègre; les républicains du Conseil municipal démissionnèrent; neuf noirs furent tués, et le soir, la ville, sous son gouvernement révolutionnaire, était tranquille, avec des postes en armes aux coins des rues; les chefs du parti noir furent bannis de l'Etat. *Le président Mac-Kinley et ses ministres décidèrent en conseil qu'il n'y avait pas lieu, pour le gouvernement fédéral, d'intervenir.*

La nouvelle de cette révolution en pleine paix causa une forte émotion dans le Nord, et les nègres des grandes villes y organisèrent des meetings de protestation. Lorsqu'eut lieu celui de New-York, dans un amphithéâtre en sous-sol, à voûte basse, plusieurs milliers de nègres et de négresses s'étaient tassés, et j'aurais souhaité là M. Brunetière, qui se plaint — ou se vante — de n'avoir pas vu de noirs à New-York. Sur le pourtour, un cordon continu de policemen, avec leurs visages roses d'Anglo-Saxons, les entourait comme la bordure d'une corbeille. La lumière électrique ruisselait sur la chaux des voûtes, faisait luire toutes ces têtes noires, et c'était un spectacle sai-

Digitized by Google

sissant que cette assemblée d'Africains venant, au cœur de New-York, dans une salle de conférences populaires destinée à l'instruction de la démocratie américaine, revendiquer leur droit de citoyens.

Séance impressionnante, par le sang-froid, la possession de soi-même, le désir de vérité, dont ne cessèrent de faire preuve ces esclaves de la veille. En une génération, le contact des Américains a fait d'eux des citoyens. Pas un instant la haine de race n'a percé. « Nous n'en appellerons de l'illégalité qu'à la loi », dit le premier des orateurs; un interrupteur ayant crié : « Voilà trop longtemps que cela dure! » toute l'assemblée, d'une seule voix, lui imposa le silence, et, en moins d'une minute, le calme complet se rétablit. C'est un des signes les plus sûrs de la rectitude de jugement et de la volonté d'aboutir que ce brusque retour à l'ordre d'une foule, et *la discipline de cette assemblée de nègres prouve que l'éducation morale a plus de part que la race dans la manière de conduire les hommes.*

L'un des orateurs révéla brutalement les vices des noirs dans le Sud, et comme il s'excusait auprès des auditeurs de parler si durement de leurs frères, dans toute la salle éclata un grand cri de : « *Go on! The truth!* (Continuez! La vérité!) » Dans cette campagne des nègres du Nord pour les nègres du Sud, ce qui domine, autant que le souci de leur défense, c'est le souci de leur instruction. Le principe démocratique, que les droits civiques exigent les qualités de citoyen, a pénétré l'esprit des gens de couleur. Ils sont, pour leurs frères du Sud, des aînés qui voudraient les rapprocher d'eux. Ils ont acclamé une femme blanche, qui organise des missions dans les villages noirs. Quand elle eut exposé ses plans, une négresse se leva de l'amphithéâtre et parla. On crut à une interruption, on la hua. Sans se troubler, elle tint tête au bruit; son obstination le fit cesser, et, dans un profond silence, elle dit, d'une voix claire que les huées n'avaient pas altérée :

— « C'est un besoin du fond de mon cœur qui me force à dire un mot. Je demande aux femmes de notre race d'offrir un unanime vote de gratitude à la noble femme qui vient de nous défendre si noblement. » Alors toute la salle, enthousiaste, se leva, et les deux femmes se regardant, l'une de la tribune, l'autre de sa place, toutes les voix les acclamèrent et tous les mouchoirs blancs s'agitèrent au-dessus des têtes noires...

L'héroïsme des régiments noirs à Cuba a eu, dans le Nord et dans le Sud des Etats-Unis, des effets contraires sur la condition des

Digitized by Google

nègres. Dans le Nord, la guerre a rapproché le noir du blanc. *De tous les volontaires, les nègres, groupés par régiments, ont été les plus endurants et les plus disciplinés.* Ils ont été ce que sont nos tirailleurs soudanais : des soldats d'élite; et si l'Union a besoin d'une armée coloniale, c'est peut-être parmi eux qu'elle finira par la recruter. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les noirs savent montrer du calme et du sang-froid dans les réunions publiques. La relation suivante du capitaine Stedman en offre un exemple qui date de plus d'un siècle :

En 1757, une révolte, déterminée par les mauvais traitements que subissaient les nègres, éclata dans la Guyane hollandaise; cette insurrection devint bientôt des plus sérieures, et les blancs se virent réduits à négocier la paix.

« La première proposition des colons fut la demande d'un pourparler, que les rebelles accordèrent. Dans le cours de la conférence, ceux-ci exigèrent que les Hollandais leur envoyassent annuellement, parmi beaucoup d'autres articles, une certaine quantité de bonnes armes à feu et de munitions. Tous ces objets étaient spécifiés dans une longue liste, écrite en un anglais corrompu par un nègre nommé *Boston*, qui était le capitaine des révoltés.

» Le gouverneur de la colonie fit donc partir deux commissaires..., qui traversèrent les forêts, escortés de quelques miliciens ; ils étaient chargés de présents et avaient des pouvoirs suffisants pour traiter définitivement de la paix.

» Etant arrivés dans le camp des rebelles, ils furent présentés à un nègre, très bel homme, appelé *Araby*, qui commandait en chef et était né dans les bois. Celui-ci les reçut fort poliment, leur prit la main et les pria de s'asseoir à ses côtés, sur le gazon. Il leur assura qu'ils n'avaient rien à craindre, et qu'amenés par un motif aussi sacré que le leur, personne ne voudrait ni n'oserait les inquiéter.

» Cependant lorsque le capitaine Boston s'aperçut que les délégués n'apportaient que des bagatelles, comme des couteaux, des ciseaux, des peignes et des petits miroirs, et qu'ils

Digitized by Google

avaient *oublié* les articles principaux, c'est-à-dire la poudre, les armes à feu et les munitions, il s'approcha d'eux hardiment et leur demanda, d'une voix de tonnerre, si les Européens pensaient que le nègres n'eussent besoin que de peignes et de miroirs ; il ajouta qu'un de ces derniers meubles suffisait pour qu'ils pussent voir tous leur figure, tandis qu'un simple baril de poudre aurait prouvé la confiance que l'on avait en eux. Il termina en disant que, puisqu'on avait omis des objets si importants, il s'opposait au retour des commissaires, jusqu'à ce qu'on eût envoyé tous les articles contenus dans la liste et que les clauses du traité fussent ainsi observées.

» Cette sortie fut relevée par un autre nègre, appelé le capitaine *Quaco,* qui déclara que ces messieurs n'étaient que les envoyés du gouverneur ; que, n'étant pas responsables des procédés de leur supérieur, ils devaient s'en retourner sans aucune insulte, et que personne, pas même lui, capitaine Boston, n'aurait l'inconvenance de s'opposer à leur départ.

» Le chef, alors, imposa silence et pria l'un des commissaires d'écrire une liste qu'il allait lui dicter. Les délégués ayant promis de remettre cette liste, les nègres déclarèrent qu'ils laissaient au gouverneur et à son conseil une année entière pour en délibérer et choisir la paix ou la guerre ; ils jurèrent que, pendant cet intervalle, tout acte d'hostilité cesserait de leur part. Ils régalèrent ensuite les envoyés le mieux que leur situation dans les bois le leur permit, et ils leur souhaitèrent un bon retour...

» A l'expiration du délai, on envoya aux révoltés les présents stipulés, et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'officier chargé de les leur porter eut la faiblesse, contrairement aux ordres reçus, de livrer les présents sans attendre la remise des otages promis en retour. Heureusement, Araby tint parole et envoya quatre de ses meilleurs officiers. Un traité de douze ou treize articles fut signé, par les commissaires hollandais d'une part, et de l'autre, par seize capitai-

Digitized by Google

nes noirs et Araby lui-même. Cette signature, cependant, ne parut pas suffisante aux révoltés. S'étant liés par un serment, ils exigèrent que les commissaires en fissent autant, et de la même manière qu'eux, ne se fiant pas, dirent-ils, à celui des chrétiens, qu'ils avaient vu le violer si souvent » (1).

Dans la deuxième partie de cet ouvrage, nous avons parlé incidemment de notre éminent congénère Maximilien Liontel (le « nègre historique » de Mac-Mahon), naguère Président du Conseil d'appel du Dahomey.

Nous savions, d'une source autorisée, que le Ministre actuel des Colonies, l'honorable M. Decrais, avait formellement promis à notre ami un poste de procureur général, avant même de lui avoir confié la mission très délicate qu'il vient de remplir avec tant de distinction en Guinée, à la Cote-d'Ivoire et au Dahomey.

Aussi avons-nous été péniblement surpris de voir, dans le *Journal Officiel* de la République Française du 10 août dernier, un décret du 6 du même mois nommant simple conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe M. Liontel dont l'emploi antérieur est supprimé. Notre étonnement a été d'autant plus vif que Maximilien Liontel, à son retour de mission, a été adjoint à la « Commission de la Justice indigène », instituée au ministère des Colonies sous la haute présidence de M. Decrais, et que ce sont les projets élaborés par le savant magistrat noir qui ont été convertis en décret, après avoir été approuvés par ladite Commission.

L'emploi de président du Conseil d'appel du Dahomey s'est trouvé supprimé précisément par l'adoption de l'organisation judiciaire que le titulaire a préparée et dont un autre sera chargé de faire l'application !...

---

(1) Capitaine J.-G. Stedman, *Voyage à Surinam*, t. Ier, p. 84 et suivantes.

Digitized by Google

A quel mobile a obéi M. Decrais, en sacrifiant un fonctionnaire aussi méritant que M. Liontel ?

Nous nous refusons à croire que, dans l'entourage immédiat du Ministre des Colonies, quelqu'un ait pu réellement prononcer, et devant un député colonial, les paroles suivantes : « C'est malheureux que M. Liontel soit si noir ! Instruit, intelligent et distingué comme il l'est, il eût fait un excellent procureur général ; mais vraiment il est trop noir... Ah ! s'il était comme Mr X... ! » Ces paroles, explicables chez des antisémites ou des négrophobes avérés, seraient trop en contradiction avec les déclarations publiques du ministère de défense républicaine qui réprouve les ridicules autant qu'odieux préjugés de races.

Nous ne pouvons non plus admettre que le Ministre ait cédé aux menaces des gens qui « civilisent les noirs d'Afrique » en les pillant et en les massacrant ou en favorisant ouvertement la traite des esclaves. Il est vrai que ces *colonisateurs* ont reproché à M. Decrais d'avoir commis une grosse faute en confiant à un magistrat noir une mission importante qui lui a permis de constater officiellement des actes criminels commis par des Européens, et qu'ils ont eu l'effronterie de sommer le Ministre d'avoir à rappeler M. Liontel ; mais il est aussi à notre connaissance qu'on possède, au Pavillon de Flore, des *documents extrêmement graves*, de nature à imposer silence à nos modernes négriers, comme à leurs trop intéressés défenseurs, prétendus républicains démocrates.

Quoi qu'il en soit, il est probable que l'ex-président du Conseil d'appel du Dahomey ne rejoindra pas son nouveau poste. Au cas où il quitterait la magistrature, il se rendrait comme avocat à la Guadeloupe. Nous estimons que nos congénères des Antilles françaises se montreraient fort avisés en confiant à ce jurisconsulte éminent, qui honore tant sa race par son indépendance, sa haute intelligence et son grand amour de la justice, le soin de défendre leurs intérêts et leurs droits soit au conseil général, soit au Parlement.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LE PRÉJUGÉ DE COULEUR ET SES EFFETS

Un préjugé, dans l'acception la plus large, est une opinion qui, adoptée sans examen suffisant, peut être vraie ou fausse ; mais l'usage restreint généralement la signification de ce terme aux opinions erronées.

L'ignorance, la paresse d'esprit, une soumission trop passive aux « autorités », l'orgueil et surtout l'intérêt personnel, le plus souvent mal compris, — telles sont les sources les plus ordinaires des préjugés.

Le principe fondamental des Etats bien constitués est de subordonner la force physique à la force morale, en confiant à celle-ci la direction du corps social. Mais les méchants aux instincts brutaux, étant d'ordinaire les plus audacieux, dominent les esprits faibles et les cœurs sans courage, et ils arrivent ainsi à subjuguer les citoyens bons et pacifiques. Voilà pourquoi les peuples, sauf de rares exceptions, ont été presque toujours gouvernés par les moins capables et les moins vertueux. Or, ceux qui détiennent le pouvoir sont portés à croire et ont surtout grand intérêt à faire croire que leur élévation sociale est en proportion de leur mérite; distribuant à leur gré l'éloge et le blâme, l'estime et le mépris, ils mirent en honneur la fainéantise et attachèrent une idée d'avilissement à l'exercice des professions industrielles les plus utiles. De là l'établissement des castes. En outre, comme chez la plupart des peuples, les dépositaires de l'autorité ont des signes distinctifs apparents, la vanité ne tarda pas à imaginer d'autres distinctions, personnelles ou héréditaires, attribuant à ceux qui les possèdent un rang particulier dans la hiérarchie sociale. De là une foule de « noblesses » diffé-

Digitized by Google

rentes et dont le principe ferait plutôt sourire, si les manifestations et les conséquences n'en étaient parfois atrocement odieuses : — noblesse des grands ongles, noblesse des petits pieds, noblesse des oreilles volumineuses, noblesse des nez percés, noblesse du tatouage, noblesse de la couleur des vêtements, noblesse des parchemins, enfin noblesse de la peau.

La noblesse de la couleur épidermique est une invention moderne, car elle était totalement inconnue des anciens. Les Grecs et les Romains, parmi leurs nombreux esclaves pris un peu partout, avaient aussi des noirs, tirés de l'Afrique : mais on ne voit nulle part, dit l'abbé Grégoire à qui nous empruntons ces intéressants détails, que la couleur bronzée ait été un titre de plus au mépris des ingénus. Au crime d'avoir arraché des millions d'Africains de leur terre natale pour les vouer aux horribles traitements de l'esclavage, les peuples chrétiens ont ajouté cet autre crime d'imprimer une flétrissure, réputée ineffaçable, à la couleur de leurs infortunées victimes et de leur descendance. Or, admirez l'ironie de cet excès d'orgueil :

Les boucaniers, premiers colons des Antilles françaises, sentant le vide de leur nouveau foyer, où manquaient la femme, l'enfant, la famille enfin, durent s'arrêter au seul parti possible pour combler ce vide : on se procura, en les achetant à des marins hollandais, ou en les enlevant à la colonie espagnole voisine, de jeunes négresses qui furent les premières compagnes de ces farouches colonisateurs. « Il se produisit ainsi », remarque Hannibal Price avec beaucoup de sagacité, « un fait aussi étrange qu'intéressant, que les historiens français n'ont jamais relevé et qui semble également avoir échappé à l'attention des historiens haïtiens : c'est que, dans le premier contact des deux races à Saint-Domingue, l'*engagé* blanc fut le serviteur, sinon l'esclave de la négresse, femme du boucanier, et de leur fils, le mulâtre » (1).

(1) Hannibal Price, *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti.*

Digitized by Google

Il est vrai que l'esclavage pratiqué par ces premiers colons ne ressemblait en rien à ce qu'il devint dans la suite. Les boucaniers, en effet, travaillaient la terre de leurs propres mains, aidés par leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs (engagés blancs ou esclaves noirs) qui n'étaient, d'ailleurs, pas plus nombreux que les garçons de ferme en Europe. Les esclaves noirs, compagnons de labeur des engagés blancs, se trouvaient en réalité ajoutés, comme ces derniers, à la famille du maître ou patron. Les engagés, de leur côté, à mesure qu'ils arrivaient au terme de leur contrat, s'établissaient à leur compte et, imitant leur ancien patron, se choisissaient des épouses parmi les négresses. Il n'y avait donc, à l'origine, dans les relations entre les deux races, ni répugnance instinctive, ni préjugé, ni réserve, ni embarras d'aucune sorte. Il y avait des libres et des esclaves de toutes les couleurs (bien que l'esclavage fût temporaire pour le blanc) ne reconnaissant entre eux d'autres distinctions que celles résultant de la différence de l'état de liberté et de l'état de l'esclavage. Les relations coloniales établies sur ces bases se conservèrent pendant tout un siècle, avant l'apparition légale du préjugé de couleur.

Louis XIV, dans plus d'une ordonnance (1), semble avoir eu la sage préoccupation d'équilibrer l'élément blanc et l'élément de couleur dans la formation de la population coloniale. Mais cette politique rencontrait, en France et dans les colonies même, une certaine opposition. L'expérience avait prouvé que les Européens employés aux travaux des champs résistaient moins que les Africains aux rigueurs du climat. L'obligation d'avoir autant d'engagés blancs que d'esclaves noirs forçait donc les planteurs à employer moins d'ouvriers qu'il ne leur en fallait, à cause de la rareté relative

(1) Dans l'ordonnance du 30 septembre 1686, notamment, aux termes de laquelle « tous les habitants de Saint-Domingue » étaient « tenus d'avoir un nombre d'engagés pareil à celui des nègres qu'ils entretiendraient pour faire valoir leurs habitations ».

Digitized by Google

des engagés, qui mouraient en grand nombre. Sur des rapports répétés du gouverneur de Saint-Domingue, Louis XIV rendit l'ordonnance du 8 avril 1699, dispensant les colons d'employer obligatoirement plus d'un engagé par vingt noirs.

Ce fut la première atteinte portée à l'égalité des deux races, car les engagés, transportés désormais en très petit nombre, « ne furent plus que des chefs d'atelier de nègres ». (Moreau de Saint-Méry). Le blanc n'étant plus que le maître, le propriétaire direct du noir, ou le chef d'atelier exerçant par délégation l'autorité du maître sur l'esclave, celui-ci perdit l'avantage de la solidarité qu'il avait eue jusque-là avec l'ancien engagé, son compagnon de travail, son égal.

En 1761, le Conseil colonial de Port-au-Prince enjoignit aux notaires et aux curés d'insérer dans les actes de l'état-civil les qualificatifs de *nègres*, *câpres*, *griffes*, *mulâtres*, *quarterons*, etc., pour bien faire connaître la filiation des nouveaux-nés.

En 1767, lettre du Ministre de la Marine, qui trace une ligne de démarcation entre les indigènes indiens et les africains. Les Indiens, assimilés aux Européens, pourront aspirer à toutes les charges et dignités dont les noirs sont exclus. Quelques mulâtres en mal de considération sollicitèrent alors la faveur d'être réputés Indiens. Une lettre ministérielle vint repousser leur demande, en déclarant sans ambages que « cette faveur détruirait le préjugé qui établit une distance que les gens de couleur et leurs descendants ne doivent jamais franchir »...

En 1773, un règlement colonial défend aux noirs et aux sang-mêlés de prendre le nom de leur père putatif de race blanche. Ordre d'ajouter au nom de baptême un surnom tiré de l'idiome africain, pour ne pas détruire, dit le texte, « cette *barrière insurmontable* que l'opinion publique a posée et que la sagesse du Gouvernement maintient. »

En 1779, défense aux gens de couleur libres et propriétaires de s'assimiler aux blancs par le vêtement et les paru-

Digitized by Google

res. Injonction de porter des marques caractéristiques qui les fassent discerner.

Le mariage des blancs de l'un ou l'autre sexe avec des noirs était sévèrement prohibé, sous peine de punitions et d'amendes arbitraires. L'idée de mésalliance était poussée à un tel point qu'un Européen qui épousait une mulâtresse, une quarteronne, ou même une octavonne, était exclu *ipso facto* de toutes les sociétés : il n'était pas disqualifié, s'il vivait en concubinage avec une Africaine quelconque ; il l'était, s'il légitimait cette union !

En 1780, un haut magistrat de Saint-Domingue disait, en parlant des hommes de couleur, comprenant les noirs et les mulâtres libres : « Il est nécessaire d'appesantir sur cette classe d'hommes l'opprobre qui lui est dévolu en naissant ; *ce n'est qu'en brisant les ressorts de leur âme qu'on les conduit au bien!..* »

Voyez-vous des hommes que l'on conduit au bien en brisant les ressorts de leur âme ? La stupeur du bon sens devant un pareil langage suffit à stigmatiser le sentiment qui l'inspira.

On se rappelle avec quel cynisme le tribun réactionnaire Barnave développait, en 1791, à l'Assemblée nationale, la théorie politique du préjugé de couleur :

« ... C'est dans l'opinion qui met une distance immense entre l'homme noir et l'homme blanc qu'est le maintien du régime des colonies et la base de leur tranquillité. Du moment que le nègre pourra croire qu'il est l'égal du blanc ou que celui qui est dans l'intermédiaire (le mulâtre) est l'égal du blanc, il devient impossible de calculer l'effet de ce changement d'opinion. Ce sont les préjugés qui sont la sauvegarde de l'existence des blancs dans les colonies. *Ce régime est absurde*, mais il est établi et on ne peut y toucher brusquement sans entraîner le plus grand désordre ; *ce régime est oppressif*, mais il fait exister en France plusieurs millions d'hommes ; *ce régime est barbare*, mais il y aurait une plus

Digitized by Google

grande barbarie à vouloir y porter les mains sans avoir les connaissances nécessaires... »

Le malheur est que ceux-là qui avaient le devoir de « porter les mains » à ce régime justement qualifié d'absurde, de barbare et d'oppressif, ne se souciaient guère d'acquérir les connaissances jugées nécessaires pour garantir la bonne réussite de cette réforme réclamée par la raison et l'équité. Il fallut que les victimes y portassent elles-mêmes la main — une main rendue lourde par les chaînes de l'esclavage. La conséquence fut, comme on sait, la perte de Saint-Domingue pour la France.

*
* *

Un système de hiérarchisation sociale fondé sur un principe aussi infernal ne pouvait manquer de produire des effets déplorables, et sur les esprits et sur les cœurs, dans les derniers recoins du monde colonial. Ces effets, intensément malfaisants, ont encore leur répercussion sur les rapports des métropoles avec leurs colonies.

Le premier et le plus grand mal résultant du préjugé de couleur fut la corruption des mœurs dans les familles indigènes. Les négresses esclaves, livrées sans défense à la lubricité des colons, en vinrent à considérer comme la plus haute distinction la préférence brutale d'un maître libertin. La contagion gagna bientôt les mulâtresses, qui, tout aussi flattées d'être courtisées par des blancs, d'ordinaire hautains, crurent trouver dans ces liaisons honteuses une sorte de compensation au mépris dont on abreuvait leur caste.

Le second effet général fut l'inhumanité des blancs envers leurs enfants issus de mères africaines. Non seulement ils repoussaient dédaigneusement leur progéniture, mais encore ils supportaient que leurs enfants servissent, comme esclaves, leurs frères et sœurs consanguins, qui n'ignoraient pas cette parenté. Bien plus, beaucoup de ces procréateurs sans entrailles vendaient la chair de leur chair à d'autres maîtres

Digitized by Google

qui les emmenaient au loin pour les fouailler à plaisir et les faire produire comme des bêtes de somme !

Enfin, l'effet du préjugé sur les gens de couleur eux-mêmes fut d'engendrer dans leur âme un sentiment effrayant, déconcertant, contre nature : le dédain, sinon le mépris de la race à laquelle appartenait leur propre mère. Tandis qu'en Europe, une infinité de fats glissaient une particule plus ou moins sortable avant leur nom patronymique, « comme une sorte d'échelon pour s'élever jusqu'à la caste noble », aux colonies, la plupart des créoles s'évertuaient à faire disparaître tout indice qui pût laisser soupçonner que dans leurs veines circulait une goutte de sang africain. On vit des quarterons, et même de simples mulâtres, afficher un préjugé encore plus intransigeant que celui des blancs purs et plaider en faveur du maintien de l'esclavage !

Pour justifier le préjugé de couleur, support moral de l'esclavage, on a invoqué tour à tour ou simultanément des raisons bibliques, historiques et politiques, les unes visant les qualités physiques, les autres s'appliquant aux aptitudes intellectuelles ou aux facultés psychiques. Nous avons déjà montré l'inanité d'un bon nombre de ces mauvais prétextes ; il nous reste à en examiner quelques-uns, d'un ordre plus spécial.

Un argument très en faveur parmi les gens qui ont intérêt à entretenir le préjugé dans l'esprit des masses ignorantes, est la prétendue laideur caractéristique des individus de race nègre, comparés aux représentants des autres races.

« Les nègres », dit Elisée Reclus, « sont loin d'offrir en majorité cette peau noire et luisante, ces bouches lippues, ces mâchoires avancées, ces figures plates, ces nez écrasés à larges narines, cette laine crépue que l'on s'imagine ordinairement être le partage de tous les Africains. Les nègres qui ressemblent le plus au type traditionnel sont les riverains de l'Atlantique : nulle part la traite n'a fait plus de ravages que parmi leurs tribus, et la haine du maître, c'est-à-dire du blanc, pour son esclave, a popularisé le type de laideur, en

Digitized by Google

grande partie imaginaire, que l'on attribue à l'ensemble des asservis. »

Même en supposant qu'il existe un type de beauté absolu et immuable, il serait faux de prétendre que la race africaine n'en puisse offrir de remarquables spécimens. Nombre d'explorateurs anglais, portugais et français, non suspects de partialité, en font foi. Bosman, Ulloa et Isert vantent la beauté de plusieurs négresses qu'ils ont vues en Guinée; Adanson, Leydyard et Lucas, celle des indigènes yoloffs au Sénégal. Lobo parle avec admiration de la plastique des Abyssins en général. Cossigny rencontra en Gorée des négresses d'une beauté imposante, « ayant des traits à la Romaine »; Robert Charles étend cet éloge aux femmes de couleur des îles du Cap-Vert. Ligon, dans son *Histoire de l'île des Barbades*, cite une noire qui réunissait la beauté et la majesté à un tel degré que jamais, dit-il, il n'avait rien vu de comparable. Enfin, Michelet, qui se connaissait en esthétique et chez qui fréquentaient les plus célèbres voyageurs, rend à la femme africaine cet hommage dont elle a le droit d'être fière : « Là même où elle reste négresse et ne peut affiner ses traits, la noire est très belle de corps. Elle a un charme de jeunesse suave que n'eut pas la beauté grecque, créée par la gymnastique et toujours un peu masculinisée » (1).

Mais admettons que, par l'effet d'une hygiène plus soignée et d'une évolution esthétique plus développée, la race blanche soit devenue plus riche que la race noire en spéci-

---

(1) Michelet, *La Femme*, 7e édition, p. 209.

Rubens a peint toute une série de têtes africaines dont on peut admirer la mâle harmonie des lignes au musée de Bruxelles.

Carpeaux, le prodigieux artiste de la vie en mouvement, a modelé une *négresse* d'une merveilleuse intensité d'expression. Ce chef-d'œuvre, offert par l'auteur à son ami Alexandre Dumas fils, échut en partage à Colette Dumas; il est actuellement chez M. Flahaut, le délicat peintre paysagiste, dont le fils, René Flahaut, donne de si belles espérances.

Digitized by Google

mens de « beauté classique » ; il n'y a pas lieu de s'en étonner, encore moins d'en tirer agument contre les Africains. Anténor Firmin en donne la raison avec une parfaite lucidité de démonstration :

« L'étude morphologique des anciennes races d'Europe nous montre une transformation progressive qui se poursuit encore et où l'on voit se modifier graduellement leurs caractères physiques et leurs formes anatomiques.

» Il ne faut pas, en effet, se faire illusion sur la beauté générale de la race blanche, en se tenant sur les boulevards de Paris, de Berlin, de Londres ou de Vienne, où l'on voit passer si souvent les plus beaux types de l'espèce humaine. Par un jeu naturel, et qu'on doit attribuer à la coquetterie propre à chaque civilisation, ce sont toujours les plus jolies ou les plus attrayantes d'entre les femmes, ainsi que les mieux conformés d'entre les hommes, qui s'exhibent avec profusion dans ces grandes artères des villes européennes, cherchant toujours à voir et surtout à être vus, quand bien même ils ne seraient pas de vrais oisifs... (1)

» Que l'on quitte les capitales et qu'on pénètre dans les petits centres intérieurs ! Le décor change à vue d'œil, la beauté des types disparaît de plus en plus. On les rencontre encore, çà et là, avec une rare perfection, vrais bijoux destinés à faire l'orgueil et la passion de ces mêmes boulevards qui les attirent comme un aimant, pour en faire leur bouquet de séduisantes fleurs ; mais ces rares oiseaux émigrent bien vite des campagnes et vont chercher ailleurs l'atmosphère propre à leur rayonnement.

» Je sais que, pour prouver que la beauté du type blanc est indépendante de son état de civilisation élevée, on men-

(1) « Il suffit de jeter un coup d'œil sur la foule qui encombre les rues et les places d'une grande ville dans les fêtes publiques pour reconnaître combien sont rares les types masculins et féminins qui réunissent la force à la beauté. » (G. de Molinari, *La Viriculture*. Paris 1897, p. 106).

Digitized by Google

tionnera la beauté des races encore mal policées, telles que les populations des Principautés danubiennes et des confins de l'Europe sud-orientale dont on a longtemps parlé avec tant d'enthousiasme. L'existence de très beaux types répandus à profusion dans ces milieux où la culture intellectuelle et sociale n'a guère été développée serait, sans nul doute, en contradiction formelle avec la théorie que je soutiens ici. Mais, à mesure que l'on connaît mieux ces populations, on tend à revenir sur cette réputation exagérée que la fantaisie des ethnographes leur avait seule créée. L'erreur est provenue, en grande partie, de l'illusion causée par la fréquence des beautés qui peuplent les harems, réunion de Géorgiennes, de Circassiennes, d'Albanaises ou de Roumélioles aux formes nonchalamment graeieuses, au profil mignardement découpé.

» Cependant, là encore, c'est la répétition du même phénomène que l'on constate sur les boulevards, c'est le résultat d'une sélection artificielle. Toutes les esclaves géorgiennes, albanaises ou circassiennes ne sont pas également belles. Ce sont les fleurs du panier qu'on choisit pour les plaisirs des sultans ou des pachas ; le reste va s'abrutir dans les rudes travaux de la main, et on ne sait plus à quelle race elles appartiennent. Maintenant que ces petits peuples ont des communications plus fréquentes avec le reste de l'Europe, on voit bien que parmi eux la beauté sculpturale classique est plutôt l'exception que la règle. La même remarque peut être faite sur la nation grecque, si bien réputée pour la beauté de ses formes ethniques.

» La majeure partie des plus anciens Grecs offrait l'aspect d'une race absolument dolichocéphale. Homère nous le prouverait tout seul, dans l'image difforme et laide qu'il trace de Thersite ; mais sans aller si loin, Esope et Socrate nous fournissent une preuve évidente de la laideur de la race grecque primitive, dont ils étaient sûrement la reproduction atavique.

» La laideur d'Esope est proverbiale. Quant à Socrate, Xénophon, son disciple bien-aimé, a eu soin de faire savoir

Digitized by Google

à la postérité qu'il avait les narines ouvertes, relevées, et le nez camus...

» La coïncidence du plus haut développement intellectuel et moral que l'on puisse imaginer, eu égard à la différence des époques, et cette irrégularité des traits du visage si accentuée dans Esope et Socrate, n'a rien qui doive étonner, quand on connaît avec quelle bizarrerie se produisent ces faits d'atavisme que la science n'a commencé à étudier que depuis peu de temps. Chose curieuse ! l'homme des temps modernes qui avait le plus de ressemblance morale avec Socrate, en tenant toujours compte des temps, l'illustre et savant Français que Pasteur a si heureusement caractérisé en l'appelant « un saint laïc », tout comme on pourrait appeler Socrate « un saint païen », l'éminent Littré, offrait le même phénomène : des traits peu gracieux unis à la plus belle organisation intellectuelle et morale.

» « Un homme, une tribu, une population entière peuvent, dit M. de Quatrefages, changer en quelques années d'état social, de langue, de religion, etc. Ils ne modifieront pas pour cela leurs caractères physiques extérieurs ou anatomiques. »

» Telle était aussi l'opinion de Broca, en 1858; mais les faits ont parlé avec une telle éloquence que, sur la fin de sa belle carrière, il dut la modifier dans une notable proportion, sans pourtant renoncer aux généralisations *a priori* qui constituent le fond de toutes les théories anthropologiques.

» L'avenir prouvera d'une manière de plus en plus éclatante que ces deux savants se sont positivement trompés dans leur affirmation...

» « L'intelligence dont l'homme est doué, dirons-nous avec César Cantu, paraît capable de modifier l'encéphale et, par cet organe, les formes extérieures; exercée dans les bornes légitimes, elle conduit à la beauté de la race blanche; mais s'il en abuse ou la laisse s'engourdir, l'homme peut descendre jusqu'au Hottentot. Néanmoins, quoique abaissée à ce

Digitized by Google

point, l'espèce ne perd ni sa nature, ni la possibilité de se relever. »

» Cette corrélation du développement intellectuel et moral avec l'épanouissement de la beauté physique des races humaines sera, avant longtemps, une des plus belles lois que la biologie anthropologique aura à enregistrer dans ses principes. Elle s'explique scientifiquement par les théories de l'évolution et de la sélection sexuelle, qui n'ont été formulées que par Herbert Spencer et Darwin. Pourtant, comme par une divination instinctive, l'intelligence des hommes s'en était vaguement pénétrée, bien avant qu'on pût en donner les raisons scientifiques. Il y a longtemps, en effet, que l'idée s'en est produite sous la forme d'un adage que tous les physiologistes ont dû trouver souverainement baroque : « *Corpus cordis opus.* »

» Le secret est donc trouvé. Toutes les fois qu'on voudra transformer le physique d'une race d'hommes dont l'aspect repoussant et laid est un signe certain de sauvagerie ou de dépravation morale, on n'a qu'à cultiver son intellect, cultiver son cœur, en y faisant germer lentement, mais constamment, les nobles sentiments de générosité, d'enthousiasme et de dévouement héroïque, d'amour du travail, l'ambition de la science, et par dessus tout, l'amour de la liberté, qui est en nous le plus vif foyer de la vie, enfantant la dignité, le besoin d'initiative individuelle, toutes choses sans lesquelles il ne saurait y avoir d'évolution, de progrès, d'amélioration d'aucune sorte. » (1)

Les nègres et leurs dérivés ne sont pas seulement réputés les plus vilains des hommes, on leur attribue aussi une odeur *sui generis*.

---

(1) A. Firmin, *De l'Egalité des Races humaines*, p. 278 et suiv. Pour se convaincre que la race blanche n'a pas toujours été telle que nous la voyons aujourd'hui, on n'a qu'à étudier la configuration des crânes et les membres des squelettes tirés des anciens cimetières de l'Europe. Pas n'est besoin de les choisir dans une période préhistorique dont on a perdu tout souvenir; qu'on remonte seulement à l'époque de l'invasion des barbares...

Digitized by Google

L'être humain, quel qu'il soit, qui, astreint à un travail corporel intensif, néglige de détruire par des lavages fréquents l'effet cutané de la transpiration, finira par avoir le corps imprégné de l'odeur forte propre à la sueur, combinée avec l'exhalaison spéciale de la matière qu'il manipule. C'est ainsi que les portefaix, les garçons d'écurie et... les officiers de cavalerie, les corroyeurs et les cordonniers, les viticulteurs et les brasseurs, les marchands de poissons, les bouchers et les charcutiers, etc., alors même qu'ils ne craignent pas d'user et d'abuser de l'eau, ont des odeurs parfaitement caractérisées; et personne ne songe à s'en étonner. Les ouvriers et les paysans d'Europe et d'Amérique, en général, les prolétaires de tous les pays de l'univers ne répandent-ils pas, souvent même de fort loin, des émanations naturelles qui n'ont rien de commun avec l'odeur de la rose ou du jasmin?

« Au blanc qui s'étonne de l'odeur qu'il dégage, le noir ne manque pas de répondre : « Et toi, crois-tu sentir bon ? »

Cette piquante observation est de l'explorateur Paul Bourdarie, qui la complète en ces termes :

« Le noir ne nous apprend rien, en disant, instruit que nous sommes du fait, que chaque homme a son odeur propre. Mais lui demander de définir l'odeur particulière spéciale à un ou plusieurs individus de race blanche, ce serait l'embarrasser fortement. Le mieux est de lui demander une impression olfactive générale.

— « Et quelle est l'odeur du blanc? » — « Il sent le mort », répond le nègre invariablement.

« Désirant pousser plus loin », continue Paul Bourdarie, « je fis un jour la petite expérience que connaissent bien les enfants et qui consiste à frotter vivement, avec la paume d'une main, la face dorsale de l'autre main, après avoir légèrement humectée celle-ci d'un peu de salive.

— » Est-ce cela? — Oui, tout à fait cela. — Cela ressemble-t-il à quelque chose que tu as mangé ? — Tout et rien... et puis un peu de sucre.

Digitized by Google

» Faites la petite expérience et vous trouverez, en effet, une odeur fade et sucrée, qui fait saliver légèrement. Est-ce la même odeur que les médecins trouvent chez les moribonds ? »

M. Henry de Varigny répond, dans une de ses instructives *Causeries scientifiques :*

« L'odeur normale exhalée par le corps humain varie selon les personnes, et elle correspond, évidemment, à des conditions et processus personnels. Pendant les approches de la mort, il pourrait aussi bien y avoir une « personnalité » d'ordre odorant autre que durant la vie. Il faut remarquer encore que durant la vie l'odeur d'un homme varie selon la maladie dont il est atteint. »

D'autre part, un médecin anglais, le Dr Mac-Cassy, prétend que l'odorat permet de distinguer, non seulement certaines maladies, mais encore certaines conditions sociales. « Le nez le plus obtus, dit-il, distingue de suite un groupe d'aliénés d'un groupe de soldats ou d'un groupe d'assistés ». Mais cette « odeur sociale », si l'on peut ainsi s'exprimer, se modifie aussitôt qu'intervient une maladie (1).

Cela étant, on conçoit sans grand effort d'intelligence que, l'hérédité alcoolique aidant, des enfants puissent naître et des familles entières se développer avec des odeurs particulières plus ou moins répulsives.

Dans les *Gaietés de la Science*, Victor Meunier, à propos des exhalaisons naturelles de l'homme aux différents âges

---

(1) Dans le cas de favus, le malade exhale une odeur de souris ; le rhumatisant répand une odeur acide, facile à reconnaître.

S'agit-il d'un cas de pyohémie? L'haleine prend une odeur nauséeuse. De scorbut? Odeur putride. La péritonite chronique se signale par une senteur musquée. Dans le cas de scrofule, c'est l'odeur de la vieille bière éventée. La fièvre ordinaire communique une odeur ammoniacale ; quand elle est intermittente, c'est celle du pain frais.

Enfin les hystériques sentent la violette ou l'ananas. — odeurs assurément plus agréables que la plupart de celles dont il vient d'être question.

Digitized by Google

de la vie, rappelle les dures paroles de Mme de Verneuil sur « l'horrible senteur de Henri IV » (textuel) ; et il ajoute : « Le petit-fils du Vert-Galant, Louis XIV, tint cela de son aïeul avec la couronne. Le médecin Fagon rapporte que le Roi-Soleil jouissait à cet égard d'une telle réputation, qu'elle éloigna de Versailles nombre de seigneurs à qui rien ne manquait pour être de parfaits courtisans, que d'être moins sur leur nez. » (1)

Avons-nous réussi à dégager de toutes ces odeurs corporelles un parfum de vérité qui satisfasse l'esprit ? Pour peu qu'on apprécie selon sa conscience, on reconnaîtra avec nous que le préjugé des blancs contre les noirs n'a aucun fondement discutable. Peut-il mieux se justifier à l'égard des sang-mêlés issus du croisement des deux races ? On ne saurait le prétendre sans violer la logique. D'une part, en effet, les Européens croient et enseignent qu'ils sont d'une essence supérieure; d'autre part, les noirs, — nous croyons l'avoir suffisamment démontré — ne le cèdent virtuellement aux blancs ni en aptitudes intellectuelles, ni en qualités morales. Que peut être le produit d'un pareil mélange? Nous laissons au bon sens le soin de prononcer.

Envisageons maintenant le préjugé des blancs et des noirs contre le métis né de leur propre union.

« Les hommes de couleur », fait remarquer Schœlcher, « sont aux colonies mille fois plus détestés que les noirs par les blancs, auxquels ils rendent d'ailleurs mépris pour mépris. Qui le croirait? Il se mêlait jadis des idées de morale à l'irritation naturelle que le colon éprouvait de voir son esclave se rapprocher de lui par les nuances de la peau. Un mulâtre, au temps de l'esclavage, était toujours le fils d'une négresse, le fruit d'un adultère, un bâtard enfin. Le mulâtre libre était un scandale pour tous les blancs, la preuve parlante de la lâcheté des pères qui laissaient leurs

(1) *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, fascicule du 30 mai 1899.

Digitized by Google

enfants dans les chaînes ; libre ou esclave, le mulâtre était considéré comme une insulte vivante par toutes les femmes blanches, car il témoignait de la préférence que leur mari avait eue pour une négresse. »

Qu'un sentiment d'amour-propre froissé ait porté autrefois les femmes blanches, épouses plus ou moins légitimes aux colonies, à exécrer les mulâtres, fruit de l'adultère marital, cela est très humain et peut se concevoir. Mais les colons, pères responsables de ces malheureux voués sans motif à l'ignominie, quel semblant d'excuse pouvaient-ils bien invoquer ? Puis enfin, si les premiers mulâtres furent les produits honteux d'unions considérées comme des mésalliances et même punies par le Code colonial, les divers métis nés depuis l'abolition de l'esclavage et issus de mariages réguliers, n'ont pas à rougir de leur origine. Ils ont donc mille fois raison de relever très vertement l'outrage impertinent, — d'où qu'il émane — visant la dignité de leur mère.

Mais l'hostilité que se témoignent réciproquement les noirs et les mulâtres, et qu'entretient si habilement la politique européenne, est encore plus extraordinaire. L'histoire coloniale contemporaine en fournit un exemple particulièrement suggestif.

Lorsque Béhanzin, ex-roi du Dahomey, captif des Français, est arrivé à la Martinique, les noirs et les mulâtres de l'île l'ont accueilli par des huées ; mais, dit M. Francis Mury, ancien commissaire de la marine, qui rapporte le fait (1), « ce n'est point, comme on pourrait le croire, à l'ennemi de la France que ceux-ci en avaient, c'était à l'homme de couleur : et le souverain détrôné fut très surpris, pendant tout le parcours du débarcadère au fort Tartenson, de s'entendre traiter de « sale nègre » par une population qui n'est pas beaucoup moins noire que lui. Il rend, d'ailleurs, aux mulâtres mépris pour mépris... Quand on lui apprit qu'il y avait des mulâtres fonctionnaires, magistrats, députés, sénateurs, ce fut pour

(1) *Revue Bleue*, du 17 juin 1899.

Digitized by Google

lui un sujet de stupéfaction : « *Le blanc*, prononça-t-il, *est d'une race et le noir également ; mais le mulâtre n'est d'aucune race ; c'est un café au lait, et le mélange ne vaut ni le bon lait, ni le bon café pris séparément.* »

Il est certain que la population de couleur de la Martinique a manqué de tact en invectivant de la sorte ce roi déchu, déjà suffisamment humilié. Les Français de la métropole n'ont d'ailleurs pas su discerner le sentiment très particulier qui était au fond de cette regrettable manifestation ; les huées ne visaient pas Béhanzin en qualité de nègre, mais en tant que sanguinaire ordonnateur de sacrifices humains. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, il n'appartenait point aux négroïdes martiniquais d'insulter à l'exil et à la déchéance de ce monarque africain, dont les forfaits, exagérés peut-être pour les besoins de la politique coloniale, trouvent, en tout cas, une atténuante explication dans la barbarie des sanglantes traditions du royaume dahoméen.

Quant à la plaisante comparaison dont se sert, en revanche, Béhanzin pour déprécier la valeur ethnique des métis, elle est, pour ainsi dire, classique aux colonies, ce qui ne lui enlève rien de sa défectuosité. Car du mélange de deux choses bonnes en soi, il peut résulter, sans miracle, un produit qui soit aussi bon, sinon meilleur; et, pour nous en tenir à l'exemple typique invoqué par Béhanzin, beaucoup de gens, qui sont loin d'avoir un palais perverti, aiment le café au lait autant, sinon plus, que le café ou le lait pris séparément. Des goûts et des couleurs, — c'est bien l'occasion de le rappeler, — il ne faut pas discuter...

Du reste, la comparaison qui s'applique le plus naturellement ici est celle de la greffe ou du croisement. Or, on n'a qu'à ouvrir les yeux pour constater que l'effet ordinaire du croisement, dans la nature, est de retremper et d'améliorer les races. Pourquoi cet effet serait-il contraire dans l'espèce humaine ?

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LE CROISEMENT DES RACES PEUT-IL ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN MAL?

« Pour que le préjugé entre le blanc et le noir eût au moins l'apparence d'un préjugé de race, il fallait choisir entre deux théories à l'égard des personnes de sang-mêlé : ou bien le sang de la race dominante l'emportait par ses vertus et rachetait tout sujet qui en possédait une quantité, si faible que ce fût ; ou bien ce sang devait être considéré comme irrémédiablement contaminé par son mélange avec la moindre goutte du sang de la race condamnée à l'éternelle servitude. Nulle part les fondateurs de cette institution sociale n'ont pu s'accorder sur l'une ou l'autre de ces deux théories, par la simple raison qu'elles n'étaient susceptibles d'aucune sérieuse application pratique. La difficulté était la même, à l'un comme à l'autre bout. On professa, néanmoins, l'une et l'autre théorie : c'est-à-dire que, ne pouvant tracer une ligne de démarcation, on entreprit follement d'en tirer deux et de considérer le mulâtre, en même temps, comme inférieur aux blancs, parce qu'il était fils de nègre, et supérieur au nègre, parce qu'il était fils de blanc...

» Dans un ou deux siècles d'ici, cette institution du préjugé de couleur, avec ses contradictions et ses inconséquences, sera sans doute pour les générations à venir la preuve la plus accablante de l'immoralité et de l'imbécillité, non moins que de la cupidité et de la cruauté des fondateurs de l'esclavage à outrance des noirs. » (1)

Sans remonter jusqu'à la fameuse querelle des monogé-

(1) Hannibal Price, *op. cit.*

Digitized by Google

nistes et des polygénistes, qui fit couler, il y a quelque cinquante ans, des flots d'encre en Europe et en Amérique, constatons que, de nos jours encore, beaucoup de gens considèrent le mélange des deux races extrêmes comme un mal produisant les plus déplorables résultats au point de vue sociologique. Des *savants* ont été jusqu'à nier *l'eugénésie*, c'est-à-dire la fécondité parfaite et continue du noir allié au blanc. « Quand ils se virent impuissants à résister contre l'évidence des faits, en ce qui concerne les effets matériels du croisement, ils immiscèrent dans la discussion un élément d'ordre supérieur, mais d'une appréciation fort difficile, en affirmant que le métis est inférieur en force, en moralité ou en intelligence aux deux races mères. C'était admettre implicitement que le métis constitue, en quelque sorte, un cas de tératologie. Les savants ayant avancé une telle assertion, les gens d'une étude moins approfondie s'en emparèrent avec empressement. De là est sortie cette opinion que les races humaines s'abâtardissent par certains croisements (1). »

Gustave de Molinari, dans son audacieux ouvrage intitulé *La Viriculture*, semble être de cet avis :

« Quoique la science de la reproduction, *dit-il*, soit encore dans l'enfance, *l'observation et l'expérience ont déjà démontré que les unions entre des races trop distantes donnent des produits faibles et vicieux*. Aux Etats-Unis, l'opinion fondée sur les résultats de l'expérience se montre de plus en plus hostile aux unions entre la race de Japhet et celle de Cham, et surtout entre un nègre et une blanche (2). »

Voilà une affirmation nette et claire. Et cependant M. de Molinari, quelques pages plus loin, en diminue singulièrement la portée par la déclaration suivante :

« *La destruction barbare et inintelligente des races dites inférieures* — mais qui ne sont le plus souvent que retardées

(1) A. Firmin, *De l'Egalité des Races humaines*.

(2) G. de Molinari, *La Viriculture*, p. 115.

Digitized by Google

dans leur développement par les circonstances du milieu, ou peut-être moins âgées — *peut avoir pour conséquence un appauvrissement de la généralité de l'espèce. Qui sait, en effet, si ces races que nous supprimons ou que nous dégradons ne possèdent point des virtualités nécessaires au complet développement physique et moral de l'humanité future ?* (1) »

Entrons dans le vif de la discussion.

Admettre l'égalité intellectuelle du mulâtre et du blanc, c'est admettre inévitablement l'égalité du noir et du blanc. En effet, si les deux races avaient une différence native dans leurs aptitudes intellectuelles, comment le mulâtre, au lieu de représenter une intelligence moyenne, pourrait-il posséder une valeur intellectuelle égale à celle reconnue au géniteur qu'on suppose supérieur à l'autre?

Aussi M. de Quatrefages manque-t-il de logique quand, après avoir constaté que « *le mulâtre peut tout ce que peut le blanc* », il continue d'affirmer l'inégalité irréductible du noir et du Caucasien. L'explication qu'il donne de l'évidente contradiction de sa doctrine sur ce point constitue une pure pétition de principe. « Chaque parent, dit-il, influe sur l'enfant en raison directe de ses *qualités ethniques*. Cette considération fort simple, qui ressort à mes yeux d'une foule de faits de détails, fait comprendre aisément bien des résultats dont s'étonnent les physiologistes et les anthropologistes. Après avoir attribué à la mère un rôle prépondérant, Nott déclare avec surprise qu'au point de vue de l'intelligence le mulâtre se rapproche davantage du père blanc. Mais l'énergie intellectuelle n'est-elle pas supérieure, chez ce dernier, à celle de la mère? et n'est-il pas naturel qu'elle l'emporte des deux pouvoirs héréditaires ?... (2)

---

(1) G. de Molinari, *op. cit.*, p. 225.

(2) L'anthropologiste Nott n'a peut-être pas tort d'attribuer à la mère un rôle prépondérant dans la procréation. D'après une opinion très répandue, en effet, et que paraît confirmer la généralité des cas,

Digitized by Google

Anténor Firmin réfute M. de Quatrefages par le raisonnement suivant :

« Si, par *qualités ethniques* des parents, l'on comprend la couleur, les cheveux et, jusqu'à un certain point, les formes du visage, on doit certainement en tenir compte ; mais s'agit-il de qualités morales et intellectuelles ? rien n'est alors plus vide de sens au point de vue anthropologique, eu égard à leur instabilité dans les races humaines. Ces dernières qualités, dans tous les cas, ne sont pas tellement indépendantes du reste de l'organisme, qu'on puisse leur attribuer une action héréditaire distincte de l'influence physiologique générale que l'hérédité du père exerce sur l'enfant. D'ailleurs, si la théorie imaginée par M. de Quatrefages était vraie, il n'y aurait pas de mulâtre à peau jaune et aux cheveux bouclés, comme sont ordinairement les métis du Noir et du Blanc. Les métis seraient toujours noirs avec une chevelure crépue, comme leur mère ; ils auraient tous l'intelligence suréminente qu'on prétend être l'apanage exclusif du père (1).

» Un mulâtre issu d'une noire et d'un blanc peut, au lieu de cette couleur jaune nuancée qui lui est ordinaire, avoir une teinte assez foncée pour ressembler à un *griffe* (aux 3/4 et même aux 4/5 noir) ; mais il existe toujours une compensation,

---

les garçons tiendraient plus de la mère que du père, tandis que l'inverse se produirait pour les filles. Dès lors, l'intelligence reconnue au mulâtre prouverait simplement que la femme noire, pour inculte que soit son cerveau, n'en possède pas moins, comme la femme européenne, une puissance cérébrale virtuelle. S'il faut, d'ailleurs, révéler là-dessus toute notre pensée, nous croyons que la femme, en général, possède une intelligence plus vive que celle de l'homme.

(1) M. de Quatrefages cite le cas de Lislet Geoffroy, « entièrement nègre au physique, entièrement blanc par le caractère, l'intelligence et les aptitudes. » Malheureusement, il n'est rien moins que sûr que le célèbre mathématicien de l'île Bourbon fût mulâtre par le sang, pas plus qu'il ne l'était par la peau et par la chevelure. Le naturaliste Bory de Saint-Vincent, qui était à même de distinguer un nègre d'un mulâtre et qui a dû connaître personnellement Lislet Geoffroy, son collègue à l'Académie des Sciences, en parle comme d'un vrai nègre. (A. Firmin).

Digitized by Google

dans la finesse des traits ou dans la chevelure, qui fera remarquer bien vite à un observateur qui s'y connaît les degrés physiologiques qui séparent cet individu de l'une ou de l'autre race. Les bizarreries vraiment étonnantes, dans la couleur, les cheveux et la particularité des traits, ne commencent à se manifester que dans le croisement entre les métis de divers degrés.

» Dans le premier croisement, les pouvoirs de l'hérédité physiologique de l'un et l'autre parent, agissant en sens opposé et avec la même force, doivent se modifier mutuellement et engendrer un produit d'une moyenne déterminée (1); dans le second, les puissances héréditaires, déjà diffuses et mélangées de part et d'autre, agissent avec des forces confuses et inégales. ».

Mais, pour la parfaite intelligence du sujet spécial traité en ce chapitre, il est temps de donner la nomenclature des noms infligés aux divers produits du croisement entre blancs et noirs, avec le degré de métissage correspondant à chaque catégorie.

D'un blanc et d'une négresse ou d'un nègre et d'une blanche, il naît un *mulâtre* franc (1/2 blanc et 1/2 nègre) dont la descendance tend à se fondre, selon les cas, dans la race de l'un ou l'autre des deux procréateurs.

Le mulâtre s'alliant à une blanche, ou un blanc à une mulâtresse, produit un *quarteron* (3/4 de sang blanc, 1/4 de sang noir).

Le quarteron s'unissant à une blanche, ou un blanc a une quarteronne, engendre un *métif* ou un *octavon* (7/8 de sang blanc, 1/8 de sang noir).

Le métif ou octavon fécondant une blanche, donne le jour

(1) Même dans ce premier croisement, ajouterons-nous à l'argumentation d'Anténor Firmin, il n'est pas impossible que l'équilibre congénital subisse l'influence de contingences physiologiques, telles que la force du désir sexuel ou les dispositions du moment, chez l'un ou l'autre des procréateurs.

Digitized by Google

à un *mamelouk* (1/16 de sang noir) ; des rapports de celui-ci avec une blanche il résultait un *quarteronné* (1/32 de sang noir) ; enfin les enfants de ce dernier étaient désignés sous le nom général de *sang-mêlés* (1).

En sens inverse, le mulâtre, allié à une négresse, produit un *griffe* (3/4 de sang noir, 1/4 de sang blanc).

Le griffe uni à une négresse, ou un nègre à une griffonne, crée un *câpre* (7/8 de sang noir, 1/8 de sang blanc).

Du câpre et de la négresse, ou d'un nègre et d'une câpresse, naît le *marabout*, qui n'a qu'un 1/16 de sang blanc ; le marabout et la négresse engendrent un *sacatra* (où diable les anciens colons ont-ils été chercher ce nom ?), qui correspond au quarteronné et est censé avoir 1/32 de sang blanc. (D'après Moreau de Saint-Méry).

Le degré de métissage le plus propre à trancher la question est le croisement du mulâtre et du noir.

« S'il était vrai que l'intelligence fût un produit du sang blanc, la portion congrue dévolue au mulâtre pour le tirer de la désolation de l'ignorance éternelle serait-elle assez puissante pour faire germer dans le sein de la femme noire les qualités intellectuelles que le métis n'a reçues que parcimonieusement ? A coup sûr, non. A mesure que les croisements s'éloignent du type blanc, ils devraient produire des résultats de moins en moins satisfaisants. » C'est bien aussi l'opinion exprimée par tous les savants qui ont soutenu la théorie de l'inégalité des races. Or, les faits leur infligent encore une fois le plus cruel démenti : en Haïti, aux Etats-Unis, à Libéria, en Abyssinie, aussi bien que dans toutes les colonies où l'ex-

(1) Les appellations de *mamelouk* et de *quarteronné* sont promptement tombées en désuétude, depuis l'abolition de l'esclavage, car, à partir de l'*octavon*, il devient bien difficile de distinguer d'un blanc du midi de l'Europe, par exemple, tel métis à peau très claire et aux yeux bleus, comme Alexandre Dumas fils. D'autre part, il peut arriver qu'un quarteron (Alexandre Dumas père) ressemble plus au nègre par l'aspect physique qu'un mulâtre franc (le général Dumas).

Digitized by Google

périence du métissage a pu se faire à tous les degrés, spontanément et naturellement, on ne trouve pas moins d'hommes intelligents et remarquablement organisés issus des divers croisements du mulâtre et du noir qu'il ne s'en rencontre dans les autres variétés de l'espèce humaine.

*
* *

Les « zélateurs intéressés du passé » ne continueraient pas longtemps à nier l'évidence, si, de temps à autre, quelque écrivain de talent ne venait renforcer leur mauvaise foi. Ainsi Alphonse Daudet, qui passe pour avoir eu un cœur généreux et un cerveau finement compréhensif, a laissé dans ses *Notes sur la vie*, livrées à la publicité après sa mort, ce jugement inélégant autant que faux sur les journées de la Commune, qu'il compare à la révolution de Saint-Domingue :

« ... Ça été la guerre des nègres, Saint-Domingue avec ses cruautés, les orgies du Cap, Dessalines, Toussaint-Louverture, *singes en généraux*, bals burlesques d'*orangs-outangs atteints de satyriasis*, etc. Vis-à-vis de cela je suis comme un planteur honnête, enfermé dans sa plantation, et qui verrait brûler ses cannes à sucre, etc. Des envies de leur fiche des coups de fusil, et en même temps : Pauvres nègres ! Pauvres diables !..

Ils ont la naïveté, l'ignorance des nègres ; *ils seront plus malheureux émancipés*, crèveront de faim, si les blancs ne s'en mêlent pas. Il faut que le blanc s'en mêle, fasse la part du feu, montre au nègre qu'il n'est plus esclave et qu'il ne doit plus se laisser aller aux suggestions des *métis*.

Ceux-là sont les plus féroces. Le nègre, lui, avec ses lèvres lippues, tue et brûle, mais il a quelquefois des mouvements de bonté : dans la terrible guerre des nègres au Cap, à Saint-Domingue, on a vu des noirs sauvant leur maître, jamais un métis. *Le métis a du sang blanc dans les veines, et on dirait qu'il puise là-dedans une nouvelle rage ..* »

« Je pense encore à *Othello :* en avoir fait un noir, un mulâtre, enfin un inférieur, est le coup de génie, car la vraie jalousie, la dou-

Digitized by Google

loureuse, s'accompagne d'une laideur, d'une infirmité, d'une infériorité. » (1).

Le préjugé a ceci de particulier qu'étant une violence exercée contre la raison et la vérité, il entraîne au dévergondage mental les esprits les plus sains et les mieux pondérés par ailleurs. N'est-il pas curieux, en effet, qu'un psychologue de la force d'Alphonse Daudet ait pu émettre cette prudhommesque pensée, où vacille dans un doute si naïf la notion de causalité : « *Le métis a du sang blanc dans les veines, et on dirait qu'il puise là-dedans une nouvelle rage.* »

— Mais bien certainement ! et le contraire eût été surprenant... Le métis, ayant du « sang blanc » dans les veines, s'indigne davantage de la barbarie déployée contre sa mère et contre lui-même par son propre père. Pénétrant mieux la duplicité du blanc, n'a-t-il pas le devoir d'aider ses frères noirs à en conjurer les effets ? En agir ainsi constitue, nul n'en ignore, un crime qualifié, aux yeux de la plupart des Européens. Aussi quel charme n'offre pas, sous la médiévale palette de Daudet, ce tableau extatique du colonisateur faisant « la part du feu », montrant au nègre « qu'il n'est plus esclave » (*par qui donc avait-il été réduit en esclavage ?*) « et qu'il ne doit plus se laisser aller aux *suggestions* des métis » ! Oh ! la douce idylle coloniale !... Est-ce en entendant chanter le rossignol que l'idée en est venue à l'auteur de *Sapho*, de *Tartarin* et des *Rois en exil ?* — Mystère et nervosisme.

« Telle est la vertu du sang noir », a écrit Michelet, que là où il en tombe une goutte, tout refleurit... C'est la fontaine de Jouvence. » (*La Femme*, page 210.)

A ceux qui invoquaient la théorie de M. de Quatrefages

(1) Alphonse Daudet, *Notes sur la vie*. Paris, 1899. Pages 42 et 125.

Madame Daudet n'a peut-être pas été très bien inspirée en laissant imprimer ces piètres réflexions, qui déparent le volume et n'ajouteront rien à la gloire littéraire de son mari.

Digitized by Google

pour expliquer ses éminentes aptitudes, Frederick Douglas, le grand écrivain et orateur mulâtre des Etats-Unis, répondait : « C'est à ma noble mère, à ma mère esclave, à ma mère au teint d'ébène, et non certes à mon origine présumée anglo-saxonne, que je dois mes aspirations et ces facultés natives, inaliénable possession de la race persécutée et méprisée. » Fier langage, dit avec raison A. Firmin, que les mulâtres intelligents devraient toujours tenir.

Soulignant avec beaucoup d'esprit l'étrangeté du préjugé dont les demi ou quart de nègres sont l'objet, le professeur Booker T. Washington, mulâtre des Etats-Unis qui s'est acquis autant de renom que Frédérick Douglass, disait devant un auditoire où figurait l'élite intellectuelle de la société blanche de Boston :

« Il suffit d'une goutte de sang africain contre quatre-vingt-dix-neuf de sang anglo-saxon pour faire un nègre. Mais on a beau avoir 99 o/o de bon et authentique sang anglo-saxon dans les veines, cela ne suffit pas pour faire un blanc. C'est la goutte de sang nègre qui prévaut, ce qui prouve bien que notre race est supérieure à la vôtre ! »

Et puisque nous citons Booker Washington, que le lecteur nous permette de lui présenter plus complètement le *leader* actuel des noirs aux Etats-Unis, d'après un croquis littéraire d'un correspondant du journal *Le Temps* :

« L'autre jour a passé à Boston un homme qui jouit dans ce pays d'une très grande notoriété et qui est, lui aussi, un homme représentatif. C'est un nègre, le *nègre* des Etats-Unis, je veux dire, le type le plus distingué intellectuellement et moralement qu'ait produit, depuis deux cent cinquante ans, la race africaine sur le sol du nouveau monde. Il s'appelle M. Booker Washington, et dans les disputes, plus ardentes que jamais sur la question nègre, c'est lui qui sert d'argument sans réplique et d'exemple accablant aux mains de ceux qui affirment que la race nègre est susceptible de tous les développements et de tous les progrès. Et ceux-là sont nombreux ici, dans cette brillante et généreuse capitale de la Nouvelle-Angleterre, qui fut la citadelle des émancipateurs de 1860 et où se sont levés les pre-

Digitized by Google

miers et les plus courageux défenseurs de la justice pour soutenir, contre les huées de la foule, l'égalité de tous les hommes et flétrir la honte de l'esclavage. Nulle part on est moins disposé à transiger avec les préjugés persistants et les tenaces préventions des Sudistes. « Et Booker Washington ? » est l'ultime réponse à ceux qui arguent de l'impossibilité de laisser voter des hommes d'une si évidente et désespérée infériorité.

Dans un grand banquet donné par le Club républicain de Massachusetts à l'ancien gouverneur, aujourd'hui secrétaire de la marine, M. Long, celui-ci, au cours d'un discours très fin, très éloquent et très ému, comme ce politique lettré sait les faire, eut l'occasion d'affirmer hautement que le parti de Lloyd Garrison et de Lincoln ne regrettait rien de son œuvre et qu'il croyait de toutes ses forces aux droits, à la volonté et à l'avenir d'une race qui a fourni à l'Amérique « son plus grand orateur ». Et à travers les tables qui emplissaient le grand Music hall, les convives se chuchotaient l'un à l'autre, pour bien s'assurer qu'il n'y avait pas d'erreur sur la personne : « C'est Booker T. Washington. »

Je suis donc allé l'entendre dans une salle où, un soir de la semaine dernière, il devait parler de la question nègre, et où il devait surtout intéresser le public à la grande œuvre d'éducation qu'il a entreprise parmi ses frères, dans l'institut de Tuskegee (Alabama), sorte de grande école professionnelle qui contient des milliers d'élèves et à laquelle M. Mac-Kinley, durant son voyage dans le Sud, a fait une visite d'encouragement. C'est pour cette institution, dont il est le directeur, qu'il est obligé, chaque année, d'aller collecter des dons à travers les Etats-Unis.

M. Booker Washington est un homme d'une quarantaine d'années qui, comme la plupart des gens de sa race, laquelle brave volontiers l'outrage des ans, ne porte pas son âge. D'allure distinguée, avec sa redingote de *clergyman*, son teint clair, ses cheveux en brosse, ses traits sont plutôt fins, sa figure douce et intelligente.

La véritable supériorité de cet éducateur nègre, c'est qu'il connaît bien sa race et qu'il la juge sans parti pris, quoique avec une vive et bien naturelle compassion. Il veut son peuple meilleur, physiquement d'abord. Car il n'a jamais vu un homme se préoccuper de morale et de religion quand il a faim. Il veut que le nègre acquière le goût qui lui manque de choses indispensables à son développement : l'économie, la prévoyance, l'amour de la propriété, qui, à entendre M. Was-

Digitized by Google

hington, grandit moralement un homme. Ce qui manque au nègre, c'est l'éducation. C'est à son éducation que se voue cet apôtre.

Il en sent d'autant plus la nécessité qu'il a eu plus de peine à acquérir, pour lui-même, cette éducation qui a fait de lui *un homme supérieur à l'immense majorité des blancs de tous les pays*. Il a raconté en termes d'une émouvante simplicité ses débuts dans la vie.

« Je suis né esclave, dans l'Etat de l'Alabama, au courant de l'année 1858 : je n'ai jamais pu savoir exactement à quelle date ni à quel endroit. Je vivais avec ma mère ; quand nous fûmes affranchis, j'allais travailler à la mine pour subvenir à nos besoins. J'appris alors qu'il y avait un endroit où se trouvait une école où les nègres pouvaient s'instruire. Je voulus aller là. Alors je travaillai avec ardeur, économisant tout ce que je pouvais, pour réunir la somme nécessaire au voyage. Et puis, un jour, je me mis en route et m'en allai à pied jusqu'à Hampton, où se trouvait cette école... »

C'est à la suite d'une pareille expérience et en se souvenant de ses propres tribulations que M. Booker T. Washington résolut de fonder cette grande institution du Tuskegee qui, créée en 1881 avec une trentaine d'élèves, comprend aujourd'hui un millier de personnes. C'est à la fois une école, un vaste atelier, une exploitation agricole et une manufacture. Les blancs de la région ont recours à leurs services. Leurs fabriques reçoivent des commandes...

De Turkegee sortent des nègres vraiment émancipés, capables de lutter à armes égales avec les blancs et finissant, à force d'énergie et d'activité, par les surpasser et par devenir propriétaires comme eux, parfois plus prospères qu'eux et même par leur prêter de l'argent. « J'ai voulu, dit M. Booker Washington, avoir une hypothèque sur la maison d'un blanc... Je tenais à savoir comment c'était !... Et maintenant les blancs qui affectaient de nous ignorer et de nous mépriser, nous regardent avec respect et nous saluent dans la rue... »

Je ne puis tout reproduire de ce discours si captivant de cet admirable nègre qui avec un sens pratique si américain et un sentiment si généreux de solidarité, a entrepris de relever sa race en lui enseignant à la fois la dignité et la beauté du travail, de l'effort persévérant et de la responsabilité. Je ne puis surtout reproduire le charme de cette éloquence simple, de cette verve intarissable, de cette fine ironie de philosophe qui connaît si bien le cœur de l'homme, qu'il soit noir ou blanc. Ce que je sais, c'est qu'il est impossible d'entendre

Digitized by Google

un tel orateur sans l'admirer et sans l'aimer — comme il est ici aimé et admiré. » — O. G. (*Le Temps*, du 5 février 1899).

Hannibal Price, mulâtre d'Haïti, a écrit, sur cette question du préjugé de couleur, des pages pleines de franchise et d'un grand intérêt :

« Que le préjugé de race ait été et soit encore un calcul politique, c'est ce qui est prouvé, on ne saurait trop le répéter, par l'existence actuelle, visible, incontestable du mulâtre, partout où la population se compose de nègres et de blancs. Que ce dernier préfère, en général, la femme blanche à la noire, ce n'est pas une question à discuter : la blanche a été pour lui la première forme de la femme ; sa mère est blanche. Par la même raison, après avoir rencontré et aimé la négresse, il devait lui préférer la mulâtresse, qui est plus près de la blanche, puis la quarteronne, etc. »

L'absorption, au moins partielle, du mulâtre par le blanc paraît ainsi la chose la plus naturelle et la plus simple ; elle impose cette double conclusion : d'une part, la grande majorité des familles créoles a du sang africain dans les veines ; d'autre part, étant donné que la grosse affaire dans les colonies a toujours été d'effacer toute trace de cette filiation, il est impossible de savoir exactement dans quelles familles s'est absorbé ce sang africain.

« Que celui donc qui se croit de pure race blanche », conclut Hannibal Price, « conserve cette opinion qui n'est peut-être pas sans lui causer une douce satisfaction, là où fleurit le préjugé ; mais, du moins, quand on propose de lapider le nègre, qu'il songe à l'histoire, à la véritable histoire passée et présente des colonies à esclaves, qu'il compte les mulâtres qui existent autour de lui, et il s'abstiendra de lancer la première pierre ; car, s'il est intelligent, il entendra sûrement au fond de sa conscience une voix qui murmure ces mots : « Qui sait ? »

» Quant à celui *qui sait*, en effet, qu'il n'est pas de pure race blanche, *qui sait* qu'il trompe les gens et qui, à cause

Digitized by Google

même de cette fausse situation, fait toujours étalage d'un préjugé plus féroce contre le noir que n'en a jamais professé aucun blanc venu d'Europe, que dire de sa lâcheté ? J'ai connu un de ces malheureux qui se laissent tranquillement passer pour blancs (1) : « Pourquoi », disais-je à cet homme, « acceptez-vous cette fausse position ? » — « Mais », me répondit-il, « je suis plus blanc que noir ; je ne dis à personne que je suis entièrement blanc ; si on le croit, je n'y suis pour rien et je ne vois pas pourquoi je me mettrais un écriteau sur le front pour faire connaître à tous que je suis mulâtre ».

Eh bien, nous estimons, en toute sincérité, avec Hannibal Price, qu'on doit se mettre cet *écriteau*-là sur le front, « parce que, lorsqu'on appartient, à un degré quelconque, à une race ou à une classe frappée d'injustice, persécutée, outragée, on ne peut s'en désolidariser sans manquer au devoir, sans tomber dans la lâcheté morale. Les hommes qui font cela mettent eux-mêmes, sans s'en douter, des bornes à leur élan, un éteignoir sur leur pensée et formeront, partout et toujours, une classe abâtardie, inférieure, une classe d'intrigants et de vicieux, inaccessibles à tout sentiment généreux, à toute noblesse de cœur. Cet « écriteau sur le front », cette barre de bâtardise, le mulâtre le doit à la négresse, sa mère ; et plus la peau du mulâtre est blanche, plus cette dette envers le noir doit être pour lui impérieuse, sacrée. »

Alexandre Dumas fils, membre illustre de l'Académie française, grand-officier de la Légion d'honneur, pensait de même lorsque, le 3 mars 1894, il écrivait au cardinal Perraud la noble lettre que voici :

« Monseigneur,

J'ai reçu et lu avec le plus grand intérêt le beau discours que vous avez prononcé, dans la cathédrale d'Autun, sur l'abolition de l'esclavage.

---

(1) Aux colonies, on appelait autrefois ces renégats des *saute-barrière*.

Digitized by Google

Personne ne saurait rester sourd à cet éloquent appel, et surtout un lecteur comme moi, qui n'a qu'à remonter trois générations pour trouver des nègres esclaves dans ses ancêtres.

C'est donc non seulement pour nos frères, au point de vue chrétien, que je vous remercie, Monseigneur, mais peut-être aussi pour quelques véritables parents que je puis bien avoir encore sur les vaisseaux des négriers.

J'écris au directeur de la Société antiesclavagiste de me compter au nombre des membres fondateurs.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueusement dévoués. »

A. Dumas (1).

On connaît, d'autre part, la réponse saturée d'atticisme, et toujours d'actualité, que fit le célèbre dramaturge à un Monsieur Prudhomme ou de Pourceaugnac, qui lui demandait s'il était vrai que son grand-père fût un mulâtre : « Oui, Monsieur, mon grand-père était mulâtre, mon arrière-grand'mère une négresse et mon bisaïeul un singe... ma généalogie commence où finit la vôtre! »

Contrairement à ce qu'on a prétendu, Alexandre Dumas père, dont la bonne figure réjouie portait bien, d'ailleurs, « l'écriteau » du métissage, ne rougissait pas davantage de sa filiation noire. Un fin lettré haïtien, Démesvar Delorme, admis dans l'intimité de Lamartine et de Dumas, faisait un jour, au cours d'une visite, discrètement allusion aux idées prêtées à l'auteur des *Trois Mousquetaires* et de *Monte-Cristo;* celui-ci lui prit la main, le conduisit devant un

(1) « J'eus l'idée de l'introduire dans le bureau de la Société antiesclavagiste », raconte Jules Simon, dans un article nécrologique publié par le journal *Le Temps*. « On le nomma vice-président. Il ne manquait pas une séance. Il se retira sur la fin, parce que, disait-il, il n'y voyait pas d'action à exercer pour lui. Il se retira, non de la Société, bien entendu, mais du bureau. J'essayai de le retenir, en lui disant que c'était son nom qu'on recherchait plutôt que son action. — « Je donne mon nom et mon action ensemble, me répondit-il, mais je remplis toujours les fonctions que je me laisse donner. »

Digitized by Google

superbe portrait du général Alexandre Dumas, son père, qui était un mulâtre très brun, et lui dit simplement : « *Regardez-le ! Regardez-moi !* »

Il faut lire, dans les *Mémoires* du grand romancier, l'émouvant récit des envieuses tracasseries et des injustices flagrantes qui entravèrent la carrière militaire, malgré tout si glorieuse, de ce fameux général Alexandre Dumas.

Le fils du marquis Alexandre Davy de la Pailleterie, qui porta d'abord le titre de *comte de la Pailleterie*, adopta le nom de sa mère, Marie-Cessette *Dumas*, noire de Saint-Domingue, afin de pouvoir s'engager librement dans l'armée. C'était l'époque où l'Europe coalisée s'apprêtait à envahir la France républicaine.

Magnifique spécimen de force et de beauté masculine, Dumas, pratiquant avec supériorité tous les genres de sport, débuta, en 1786, dans le régiment des « dragons de la Reine »; en 1792, le célèbre chevalier Saint-Georges, un mulâtre aussi, le roi des escrimeurs de son temps, le fit entrer dans la « légion américaine » ou « légion noire », parce qu'elle était en grande partie composée d'hommes de couleur. De simple sous-lieutenant, Dumas passa sans transition au grade de lieutenant-colonel. Douze mois plus tard, le 8 septembre 1793, il est nommé, à l'âge de 31 ans, général en chef de l'armée des Pyrénées occidentales: l'année suivante le voit à la tête de l'armée de l'Ouest, puis de l'armée des Alpes. En 1797, on le trouve gouverneur du Trévisan et de la Polésine; en 1798, il prend part, avec Bonaparte, à l'expédition d'Egypte.

Partout le général Dumas se distingua par des prouesses personnelles qui laissent bien loin après elles les exploits les plus vantés de Lannes, de Kléber, de Ney ou de Murat: mais son indépendance d'esprit, sa franchise de langage, son républicanisme intransigeant déplaisent au Corse tyrannique rêvant d'étrangler la liberté. Cinq mois avant de partir pour l'Egypte, il était obligé d'écrire ce qui suit à Bonaparte :

Digitized by Google

« Décidé à ne plus me présenter chez vous d'après la manière dont j'ai été reçu par votre portier et un guide de planton, et cela d'après votre consigne, m'ont-ils dit, je vous prie de m'assigner un rendez-vous, afin de n'être plus humilié en présence du public. »

Le 13 septembre 1802, « l'*Horatius Coclès* du Tyrol », celui que les Autrichiens terrifiés appelaient « le diable noir » (*Schwartz Teufel*), le chef le plus valeureux de l'armée française, était mis en réforme, à l'âge de 41 ans, sans motif plausible! Ceci se passait deux mois avant l'incarcération de Toussaint-Louverture au fort de Joux. Ce rapprochement de dates a son importance, car il établit un lien direct entre la cruauté du traitement infligé au général noir et les humiliations qu'eut à subir le général mulâtre, de la part du même Bonaparte.

Miné par le chagrin, autant que par la maladie contractée au cours d'une affreuse captivité de vingt mois à Tarente, le général Dumas mourut, le 26 février 1806 (1). L'inimitié de Napoléon ne désarma point devant la mort; elle poursuivit la veuve, qui, non seulement réclama en vain le payement de deux années de solde dues à son mari, mais encore se vit refuser toute pension et même l'accès des Tuileries! Le fils, qui devait devenir le grand romancier populaire, ne put jamais obtenir d'être admis à une école du gouvernement.

***

Il faut, en vérité, posséder une très forte dose d'impudence pour oser aujourd'hui révoquer en doute les résultats heureux du métissage entre les blancs et les noirs, lorsque ce

---

(1) Un gendre de Dumas fils, Ernest d'Hauterive, utilisant les *Mémoires* de l'auteur des *Trois Mousquetaires*, a résumé dans un volume d'une lecture très attachante les principaux épisodes de la vie du premier Alexandre Dumas. Quel dommage qu'il ait cru devoir attribuer à « l'influence de l'*origine créole* » les découragements et les défaillances auxquels était sujet ce soldat de la Révolution, alors que la psychologie ordinaire des hommes très puissants physiquement fournit de ce fait une explication si naturelle!

Digitized by Google

croisement a déjà produit des individualités telles que les Annibal et Pouchkine, en Russie ; les Alexandre Dumas, les généraux Virgile et Dodds, le regretté capitaine de frégate Lacourné et son frère, le commandant d'artillerie Mathieu, les Gerville-Réache, Henri Ursleur, le gouverneur Lacascade, Melvil Bloncourt, Bissette, Marius Hurard, Deproge, les Isaac, Maximilien Liontel, le lieutenant de vaisseau Mortenol (ancien polytechnicien), Mme le Dr Magnus (d'origine haïtienne), en France ou dans ses colonies ; Frederick Douglass, les Langston et les Powell (diplomates), les évêques Turner et Walters, le professeur Booker Washington, aux Etats-Unis ; les de Heredia, Gualberto Gomez, José Merua, le Dr Barbosa, le poète Placidio, à Cuba ; le peintre Campeche, l'instituteur Rafael, aussi estimé des blancs que des noirs, à Puerto-Rico ; les Présidents Alexandre Pétion et Geffrard, Fénelon Faubert (prix d'honneur de rhétorique au concours général de la Sorbonne), le juriste Solon Ménos, les Drs Nemours Auguste, Laroche et Léon Andain, en Haïti ; les Blyden, les Moore et les Johnson, à Libéria ; l'Empereur Ménélik et le Ras Makonnen, en Ethiopie... (1).

Qu'on le veuille ou non, les races extrêmes sont appelées à fusionner tôt ou tard, pour donner le jour — quand la fusion s'opère normalement, à d'autres races intermédiaires plus vigoureuses, plus résistantes, mieux douées, en un mot. Ce résultat est déjà positif, au point de vue physiologique. Malheureusement, la fusion, jusqu'ici, n'a pas toujours été harmonique, et c'est pourquoi l'organisme colonial est si souvent en proie à des tiraillements et à des convulsions qui contrarient son développement. Un résultat plus heureux peut être obtenu, au point de vue moral ; et c'est à quoi tendent nos vœux et nos efforts.

---

(1) Cette liste est, forcément, incomplète. Combien d'autres sang-mêlés, dont on ne soupçonne pas l'origine, se sont distingués, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et au Portugal, soit comme orateurs ou comme écrivains, soit comme instituteurs ou comme artistes, soit comme militaires ou comme hommes d'État !

Digitized by Google

CHAPITRE V

COMMENT DÉTRUIRE LE PRÉJUGÉ DE COULEUR

L'abbé Grégoire destina un legs testamentaire de *mille francs*, en récompense à l'écrivain qui exposerait les meilleurs moyens de détruire le préjugé de couleur. Deux fois le concours fut ouvert par la *Société française pour l'abolition de l'esclavage*, chargée de décerner le prix, et deux fois aucun des concurrents ne fut jugé digne des suffrages de la Commission nommée pour apprécier leur travail.

Schœlcher prit part aux deux concours et n'obtint qu'une mention honorable. Son mémoire, déclare le rapporteur de la Commission, « est un travail étendu, consciencieux et fort intéressant sous divers rapports ; malheureusement, l'auteur s'est trop arrêté à cette vue fondamentale que tout consiste ici dans l'abolition même de l'esclavage. » Le grand abolitionniste en appela de ce jugement au juge suprême, le public, en éditant son mémoire sous ce titre : *Abolition de l'esclavage. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et de sang-mêlés.*

Le programme du concours se renfermait dans la question suivante : « Quels seraient les moyens d'extirper le préjugé injuste et barbare des blancs contre la couleur des Africains et des sang-mêlés ? »

« Le préjugé contre la couleur des noirs », répond Schœlcher, « se lie intimement au fait de la domination et de l'oppression physique que le blanc exerce sur le noir. Un préjugé analogue est inhérent à toute supériorité sociale d'un homme sur un autre. Parmi les Européens, il existe quelque chose de cela entre nous et nos serviteurs à gages, comme autrefois entre les catholiques et les juifs.

Digitized by Google

» Le préjugé de couleur tient surtout à la croyance à l'incapacité cérébrale du noir : or, cette incapacité est devenue une certitude pour ceux qui l'admettent, uniquement parce que les uns se sont contentés de regarder les nègres dans l'esclavage et que les autres ont cru sur parole les possesseurs d'esclaves. Les noirs maintenus en esclavage ne sont pas stupides, parce qu'ils sont noirs, mais parce qu'ils sont esclaves. »

Et Schœlcher montre que l'infériorité des hommes en servitude n'est pas chose nouvelle (quatre comédies antiques sont pleines de traits contre l'imbécillité des esclaves). « L'atrophie de toutes les facultés de l'esprit est au fond de toute servitude. »

La manifestation du préjugé visant l'intelligence exacerbait à un tel point l'esprit des gens de couleur fraîchement émancipés, qu'ils en arrivèrent à la considérer comme l'équivalent d'une injure sanglante et le témoignage d'une haine mortelle. Un monarque haïtien, célèbre par sa tyrannie, ayant donné l'ordre de fusiller un journaliste, coupable d'avoir critiqué un acte du gouvernement, quelques notables demandèrent la grâce du condamné. — « Avouez, Messieurs », dit le despote en signant la commutation de la peine de mort en celle de l'exil, « avouez que *la haine* de cet homme contre moi est une chose extraordinaire : je n'ai pas insulté sa mère, je n'ai pas séduit sa femme, *je ne l'ai jamais traité d'imbécile!* »

Le sociologue Hannibal Price, en désaccord avec Schœlcher sur d'autres points, lui donne implicitement raison ici :

« La question de couleur », écrit-il, « l'affirmation d'une infériorité *native* de l'homme à peau noire ou rouge, le *préjugé* enfin, n'a été partout qu'un calcul de l'égoïsme, une sorte de convention passée entre les détenteurs d'esclaves pour s'endormir la conscience et voiler leur crime à leurs propres yeux. Ce fut l'objection sophistique des esclavagistes aux protestations de la philanthropie et de la religion. »

Digitized by Google

Nous avons vu combien les nègres du centre de l'Afrique diffèrent, au physique comme au moral, du portrait si peu flatteur qu'ont tracé d'eux leurs oppresseurs; nous allons examiner maintenant, pour que la démonstration soit complète, ce que ces hommes réputés de race inférieure peuvent produire dans un milieu où rayonne un bienfaisant rayon de civilisation.

Le cerveau humain, — c'est un fait — s'aiguise par le travail. Pour qu'on pût affirmer légitimement que la race noire n'est pas douée par la nature de toutes les facultés propres à l'espèce humaine, il eût fallu que, mise longtemps en contact avec la civilisation occidentale, elle ne fournît aucun homme supérieur. Jusqu'ici, il n'est possible de la juger que sur des échantillons, mais ces échantillons sont assez beaux pour faire bien augurer de l'avenir.

Tout d'abord, nous étonnerons peut-être plus d'un brave bourgeois de Paris, de Londres, de Bruxelles ou de Berlin, en lui apprenant qu'il y a des noirs parmi les saints canonisés par l'Eglise : mentionnons sainte Iphigénie, saint Esteban, saint Antoine de Caltagirone; les mérites de ces bienheureux ont dû être bien éclatants pour désarmer jusqu'au préjugé apostolique ! « Les colons catholiques », dit à ce propos l'abbé Grégoire, « ne se doutaient guère que dans leurs oraisons collectives, ils s'adressaient, en même temps qu'aux autres saints du Paradis, à quelques-uns de ces nègres pour lesquels ils témoignaient tant de mépris. »

L'*histoire du Congo*, publiée en France par Prévost et les *Notes sur le Portugal* colligées par Faria (1) citent plusieurs évêques noirs, dont les talents et les vertus ont honoré l'épiscopat. Quant aux prédicateurs nègres renommés pour leur éloquence (2), ils étaient en nombre considérable dès le commencement du dix-neuvième siècle.

Angelo Soliman, un nègre aussi distingué au physique

---

(1) *Noticias do Portugal*, par Faria, *Lisboa*, 1740 (p. 222).

(2) Parkinson, *Un tour en Amérique*, Londres, 1805

Digitized by Google

qu'au moral, fut le secrétaire du prince autrichien Wenceslas Lichtenstein. Il épousa une Belge, en eut une fille qu'il éleva lui-même et qui fut demandée en mariage par un gentilhomme de la cour. Devenu précepteur du prince héritier, Angelo Soliman mourut, honoré de tous, au château de Lichtenstein. Ceci se passait dans la période d'années comprise entre 1640 et 1685.

Nous avons raconté plus haut, en faisant ressortir la mauvaise foi des philosophes Hume et Kant, la curieuse histoire d'Amo, indigène de la Guinée, amené comme esclave en Hollande vers 1707 et qui, utilisant les loisirs que lui laissait un bon maître, apprit et *parla* le latin, le grec, l'hébreu, le français et l'allemand, en même temps que le hollandais, fut reçu docteur en philosophie à la Faculté de Wittenberg, occupa une chaire d'enseignement public et mérita de son doyen ce bel éloge nécrologique : « *Ayant discuté le système des anciens et des modernes, il a choisi et enseigné ce qu'ils ont de meilleur.* »

A Grenade, Jean Latinus, sur la vie de qui nous regrettons de n'avoir d'autres détails qu'une brève mention de Gregoire, fut aussi un professeur très prisé.

Captan, un autre Africain élevé en Hollande, publia de remarquables élégies latines.

Ignace Sancho, né en 1729 à bord d'un négrier, fut laissé en Angleterre à l'âge de deux ans, et y vécut « comme un blanc ». A sa mort, on publia un recueil de ses lettres, qui eurent deux éditions. Il était lié avec les principaux littérateurs de son temps, et dans le troisième volume de sa correspondance on trouve une lettre de Stern, où celui-ci lui donne le titre d'ami.

Jacques Derham, d'abord esclave à Philadelphie, devient, en 1788, un des meilleurs médecins de la Nouvelle-Orléans.

Bennaker, esclave du Maryland, qui s'établit à Philadelphie après son affranchissement, y fit paraître plusieurs ouvrages d'astronomie.

Othello, à Baltimore et Cugoano, à Londres, publient, en

Digitized by Google

1788, des livres contre la traite et l'esclavage. L'ouvrage de Cugoano a été traduit en français.

Thomas Fuller, originaire de la Côte d'Ivoire, fut célèbre par ses aptitudes mathématiques. On lui demanda un jour, à brûle-pourpoint, combien de secondes avait vécu un homme mort à 70 ans, 3 mois, 7 jours, et il répondit après un calcul mental fait en quelques minutes. L'un des interrogateurs prend la plume, pour vérifier, et prétend que Fuller s'est trompé : « Non, dit le nègre avec assurance, l'erreur est de votre côté, vous oubliez les années bissextiles ». Et son calcul se trouva être juste.

« Les nègres », écrivait en 1835 M. Daughtrey, juge spécial de la Jamaïque, « entendent merveilleusement l'arithmétique ; quand il s'agit de compter ce qu'ils ont à recevoir, je défierais qui que ce fût d'*attraper* le plus stupide d'entre eux, en lui retenant la plus mince fraction de ce qui lui est dû. »

Francis William est envoyé de la Jamaïque, son île natale, à l'Université de Cambridge ; il profite aussi bien que ses camarades aux yeux bleus et à la peau rosée de cet enseignement supérieur classique et adresse, peu après, de bons vers latins au gouverneur de sa colonie.

Phillis, négresse volée en Afrique à l'âge de sept ans, tomba en 1761, aux mains d'un riche et honorable négociant de Boston, M. Wheathley, dont elle garda le nom. Elle apprit le latin et composa, dit Stedman, « trente-huit pièces de poésie très élégantes » qui furent publiées en 1773.

Henry Diaz, habile général qui se couvrit de gloire, vers l'année 1537, dans les guerres des Portugais contre les Hollandais, était un noir.

On sait que le nègre Annibal, devint, en Russie, lieutenant général et directeur du génie ; son fils parvint au même grade, et son petit-fils, Pouchkine, dont le centenaire fut commémoré, en 1899, par des réjouissances nationales, est considéré comme le plus illustre poète du monde slave.

Etienne Mentor, nègre de la Martinique, était capitaine en

Digitized by Google

1771. Fait prisonnier par les Anglais, après avoir vaillamment combattu, il conçut et mit à exécution le téméraire projet de s'emparer, *à lui tout seul*, du vaisseau qui l'emmenait en Angleterre; cette prise extraordinaire fut conduite à Brest et reçue par l'amirauté française. (1)

Tous ces exemples, qu'on veuille bien le remarquer, remontent au temps de l'esclavage, alors qu'on ne croyait pouvoir tirer parti des Africains transportés en Amérique qu' « en brisant les ressorts de leur âme ». Depuis l'abolition de l'esclavage, a-t-on moins sujet d'espérer dans l'avenir des indigènes? Les progrès de leur transformation sont-ils moins remarquables ?

En 1851, c'est-à-dire une dizaine d'années après la promulgation de la loi d'émancipation anglaise, un colon de la Jamaïque ne faisait-il pas cette déclaration enregistrée par la *Revue coloniale* et que nous avons déjà citée ?

« Notre barreau n'est pas nombreux, mais ce sont des avocats de couleur qui tiennent les premières places. Les médecins de couleur y exercent concurremment avec les blancs... *Nous avons constaté par l'expérience que l'homme de couleur peut s'élever aux premiers rangs de la société civile et y tenir aussi bien sa place que tout Européen d'origine.* »

Faut-il rappeler les brillantes qualités intellectuelles et morales dont firent preuve, du jour au lendemain, les héros de la guerre de l'Indépendance d'Haïti ? Parlant de Toussaint-Louverture, qui, après être resté esclave jusqu'à l'âge de 50 ans, devint « l'un des hommes les plus extraordinaires d'un temps où tant d'hommes extraordinaires ont paru », Lamartine a dit cette profonde et belle parole : *Cet homme est une nation !* Deux anecdotes ayant précisément trait au préjugé de couleur ne seront pas déplacées ici.

En 1798, raconte le général Malenfant, un colon blanc avait sollicité du gouverneur de Saint-Domingue l'emploi de

(1) Cousin d'Aval, *Histoire de Toussaint-Louverture*, p. 59.

Digitized by Google

garde-magasin. Soit que Toussaint ne connût pas ce blanc, soit qu'il le connût trop, il avait refusé d'accéder à son désir. L'épouse du pétitionnaire fit elle-même de nombreuses démarches, mais en vain. Peu de temps après, cette aimable personne accoucha d'un garçon et elle alla prier le gouverneur de bien vouloir en être le parrain.

— « Pourquoi, Madame, voulez-vous que je sois le parrain de votre fils? » lui dit le malin chef noir. « Avouez que votre démarche n'a d'autre but que de me faire accorder à votre mari la place qu'il sollicite, car votre cœur dément la demande que vous me faites au sujet de votre enfant ». La dame proteste avec effusion : — « Comment, général, pouvez-vous croire cela? Mon mari vous aime et tous les blancs de la colonie vous sont attachés. » — « Madame », reprit Toussaint, « je connais les blancs et leur aversion pour les noirs. Avez-vous bien réfléchi à la demande que vous me faites? Si j'acceptais, qui vous dit que votre fils, parvenu à l'âge de raison, ne vous adressera pas des reproches pour lui avoir donné un parrain nègre? » — « Mais, mon général... » — « Madame, je suis général, c'est vrai, mais je suis noir. Après ma mort, qui sait si mes frères ne seront pas remis en esclavage? L'ouvrage des hommes n'est pas durable. La Révolution française a éclairé les Européens ; nous sommes peut-être aimés et plaints par eux là-bas, mais ici, aux colonies, les blancs sont les ennemis des noirs... Vous voulez placer votre mari? Et bien, je lui donne l'emploi qu'il demande. Qu'il soit honnête homme et qu'il se rappelle que si je ne puis tout voir, rien n'échappe à Dieu. Je ne puis accepter d'être le parrain de votre fils; vous en auriez des reproches des colons et peut-être, un jour, de l'enfant lui-même. »

Cette réponse, marquée au coin de la sagesse antique, n'indique-t-elle pas une admirable connaissance du cœur humain, en général, et de l'âme des colons, en particulier?

L'autre anecdote relève de circonstances plus tragiques.

Digitized by Google

C'était en 1802, après la première phase de la guerre de l'Indépendance. Toussaint-Louverture, invité à venir signer le traité qui rétablissait la paix à Saint-Domingue en supprimant définitivement l'esclavage, se rend au Cap, chez le général Leclerc. Le chef noir descend de cheval, fait ranger sa garde en bataille et monte, suivi de ses aides de camp. Dans un salon précédant celui du capitaine-général de l'armée expéditionnaire, le général Debelle, beau-frère de Hoche et commandant de l'artillerie, entame une discussion politique avec Toussaint. Il commit la maladresse de lui dire qu'il doutait de sa sincérité et il se servit, pour se mettre, croyait-il, à la portée d'un homme dont il méconnaissait le génie, de cette comparaison triviale : « D'un sac de charbon on ne fait pas sortir de la farine ». Toussaint-Louverture, promenant ses regards perçants sur le cercle des officiers blancs qui l'entourait, répondit : « C'est possible, général, mais de ce sac de charbon il peut sortir une matière qui mette le bronze en dissolution ! »

Toussaint-Louverture, comme le fait remarquer Schœlcher, n'est pas une sorte de phénomène, qui ne prouverait rien ; beaucoup d'autres nègres de son temps, sans s'élever à sa hauteur, ont tenu un très bon rang à côté de lui. Les généraux français que la guerre mit, pendant trois années, en contact avec eux sont unanimes à déclarer qu'ils ont trouvé dans ces hommes nouveaux, non seulement la capacité et les vertus militaires, mais encore des talents de premier ordre, en même temps qu'une extrême facilité à prendre les idées, les mœurs, les habitudes de la civilisation.

« Les chefs noirs de Saint-Domingue », écrit le général Pamphile de Lacroix, « ont appris de suite à se servir des avantages que donne le pouvoir ; ils s'y maintiennent avec une dignité dont on ne les aurait pas crus capables, en les considérant dans l'état d'abrutissement inséparable de l'esclavage. *Sous le rapport de la dignité et de la fermeté dans l'emploi du commandement, ils se montrent en général supérieurs au commun des hommes de l'Europe.* Aucun de

Digitized by Google

nos artisans ou de nos laboureurs, passant subitement de sa condition à un rang plus élevé, ne saurait atteindre aussi vite et aussi bien que l'ont fait les hommes d'Haïti aux habitudes extérieures de l'exercice du pouvoir. »

Tous ceux qui furent témoins de cette transformation en ont été frappés : « Je pose en fait », déclarait le Commissaire civil Roume dans un rapport officiel, « qu'il serait impossible de trouver, parmi les blancs, des généraux qui commandassent avec plus de sang-froid, de fermeté, d'honnêteté et d'impartialité que ne le font les chefs noirs et jaunes de Saint-Domingue ».

Le général Ramel parle, de même, « de la dignité, de la convenance de manières que ces nègres, esclaves de la veille, ont su prendre dès le lendemain du jour où ils eurent à commander ».

A un siècle d'intervalle, nous pouvons invoquer des faits tout aussi probants.

Vers la fin du mois d'août 1896, les journaux de Paris, avec des variantes plus ou moins humoristiques, publiaient l'information suivante :

« Un petit prodige noir fait pour l'instant l'admiration de nos colons de la Martinique. Il s'appelle ..., il est fils de ... et potache au lycée de Saint-Pierre depuis le mois de décembre 1894. Lorsque ce jeune « pays-chaud » entra au lycée, il ne connaissait de la langue française que certaines expressions peu académiques apprises des marins et des troupiers, et ne pouvait guère aspirer qu'au prix de gymnastique, étant leste comme un singe. Ecoutez maintenant le palmarès nous parler de l'élève ..., en août 1896 :

» Premier prix d'*Excellence*, de *langue française*, de *langue anglaise*, de *récitation*, de *géographie ;* deuxième prix de *lecture*, de *calcul*, d'*écriture*, de *dessin ;* premier accessit d'*histoire*, d'*éléments de sciences*, de *gymnastique*.

» Soit *cinq premiers prix*, quatre deuxièmes prix et trois premiers accessits.

» Bravo ! jeune nègre ; continuez ! » (*L'Echo de Paris.*)

Savez-vous, ô bénévoles lecteurs, qui est ce « petit prodige

Digitized by Google

noir » qui fait ainsi l'admiration des colons de la Martinique et dont nous avons supprimé à dessein le nom et l'indication de la parenté? Il s'appelle « Ouanilo » et il est le propre « fils de Béhanzin », l'ex-roi du Dahomey, de ce Béhanzin qui passe en Europe pour le type achevé de la barbarie africaine et qu'on nous a dépeint, suivant l'expression d'un négrophobe allemand, comme une « *bête de proie sanguinaire et féroce* qui ne peut être matée que par le fouet du dompteur. »

Deux ans ont suffi à la progéniture de cette bête de proie, transportée dans un milieu tant soit peu favorable, pour surpasser, *dans l'ordre intellectuel*, les fils des plus orgueilleux des colons, dont le cerveau est pourtant préparé aux travaux de l'esprit par une hérédité plusieurs fois séculaire!

Comme bien l'on pense, nous avons suivi avec le plus vif intérêt les progrès du « petit prodige noir » de la Martinique : et notre satisfaction a été grande de constater que le palmarès des années suivantes proclame des succès tout aussi mirifiques à l'actif du prince dahoméen.

Que le gouvernement fasse venir ce jeune homme à Paris et qu'il lui donne toutes facilités pour se perfectionner. Ouanilo Béhanzin deviendra certainement un citoyen éminent qui fera honneur à la France et réhabilitera le nom de son père. En tout cas, si, comme il n'y a aucune raison d'en douter, M. le Proviseur du Lycée de la Martinique est un homme de bonne foi, il n'hésitera pas à réclamer la rectification et, au besoin, à rectifier lui-même le passage de certains livres classiques — à commencer par le dictionnaire — où l'on définit ainsi les *nègres* : « Race d'hommes noirs, *inférieure en intelligence à la race blanche* ». (Voir Larousse) C'est un cliché colonial qui ne peut vraiment plus servir aux Antilles...

D'excellents philanthropes s'en vont répétant : « Le préjugé de couleur, déjà très atténué en Europe, disparaîtra peu à peu avec le temps ». C'est une erreur profonde. Nous sommes,

Digitized by Google

pour notre part, absolument convaincu que si les intéressés ne réagissent sans cesse et vigoureusement, le préjugé, loin de disparaître, ne fera que croître et embellir. L'aventure qui nous advint à Paris, coïncidence curieuse, le jour même où nous venions de commencer ce chapitre, n'est pas faite pour affaiblir notre conviction à cet égard.

Le 28 avril 1901 — c'était un dimanche — après avoir travaillé toute la journée, nous sortîmes prendre un peu l'air avant de dîner. A quelques pas de notre demeure, un gamin d'une dizaine d'années, qui jouait à la balle, se mit à nous suivre en criant : « Eh ! le moricaud ! Oh ! le négrillot ». (1), à la grande joie de ses parents et des épiciers du voisinage, assis au seuil de leur porte. Enhardi sans doute par notre dédain, le jeune vaurien eut bientôt l'audace d'approcher d'assez près pour nous lancer sa balle dans le dos, puis, rapide comme un rat d'égoût, il détala pour se soustraire à la correction qu'il méritait. Nous ne pûmes que saisir le corps du délit et prévenir les parents que les oreilles du gavroche en pâtiraient un jour ou l'autre, menace que le manque de loisirs nous empêcha de réaliser.

Un de nos compatriotes fut plus heureux, dans un cas moins grave. Un jour qu'il passait, avec trois camarades blancs, devant la boutique d'un charbonnier, la dame du logis, montrant un visage nimbé de suie, lui cria : « Oh ! le vilain mal blanchi qui ne s'est pas débarbouillé ! » L'autre, jugeant ce compliment d'une ironie outrancière, cita la suave Auvergnate en justice et, grâce à l'attestation des trois témoins, la fit condamner à 20 fr. d'amende, argent qui fut distribué aux pauvres.

Les indigènes des colonies, aussi bien que nos congénères des pays libres, devraient tous s'inspirer de cet exemple excellent et ne reculer devant aucune conséquence pour obtenir le respect qui leur est dû, suivant leur degré d'instruction et leur rang social. Car il n'est pas admis-

(1) Les gens du peuple, en France, disent *négrillot* pour *négrillon*.

Digitized by Google

sible qu'au vingtième siècle, un homme, par le seul fait qu'il a la peau plus ou moins noire, se trouve encore exposé, dans une capitale d'Europe, aux lazzis, voire aux pétarades du premier imbécile venu, qu'il porte frac, blouse ou jupons!

Dans quel pays le préjugé de couleur sévit-il avec le plus d'intensité?

Si l'on excepte la Suisse, où toutes les classes de la population se distinguent par un rare esprit philosophique, on peut dire que, sous une forme plus ou moins brutale, plus ou moins hypocrite, le préjugé fleurit partout en Europe. Mais nulle part au monde il ne se manifeste avec un caractère de violence plus odieuse qu'aux Etats-Unis; là, sous le nom de *lynchages*, se renouvellent presque journellement des scènes d'une invraisemblable sauvagerie.

Pour s'expliquer la persistance de mœurs aussi barbares dans le pays de Washington et de Lincoln, il faut se rappeler que le nord et le sud des Etats-Unis ont été respectivement colonisés par deux éléments profondément dissemblables : d'un côté, des pèlerins fuyant la persécution religieuse, c'est-à-dire les hommes les plus estimables d'Angleterre; de l'autre, des criminels, des forçats libérés ou en rupture de ban, et des prostituées. Ces deux éléments si foncièrement différents « se sont rencontrés avec le temps pour constituer la nationalité américaine; ils se sont soudés l'un à l'autre, sans pouvoir se fondre. » Et c'est sans doute pour donner le change sur sa propre moralité que ce ramassis d'émigrants anglais, allemands, irlandais et italiens applique avec tant de fureur la féroce loi de Lynch: car à qui fera-t-on croire que ces individus, dont les pareils se livrent en Europe à des actes de la plus révoltante bestialité, soient devenus assez chastes et assez honnêtes, dans le *Far-West* ou ailleurs, pour assumer le rôle de justiciers qu'ils s'attribuent?

Il est juste de reconnaître aussi, comme les négrophiles de New-York, de Philadelphie et de Boston ne manquent pas de le souligner, qu'il existe une heureuse contre-partie à cet

Digitized by Google

affreux aspect de la civilisation américaine : c'est que nulle part ailleurs le noir ne parvient à d'aussi brillantes situations politiques, financières ou sociales (1).

*
* *

Schœlcher indique les mesures suivantes, pour combattre le préjugé de couleur :

1° Encourager les mariages mixtes, en inculquant aux époux un vif sentiment de la dignité de l'être humain et des obligations de famille ;

2° Multiplier les écoles gratuites où les enfants noirs pourront recevoir une éducation substantielle ;

3° Appliquer franchement le principe de l'égalité civile et admettre dans les emplois publics tous les noirs qui en sont dignes.

4° Constituer des Sociétés négrophiles dont la principale mission sera de répandre en Europe, au moyen de nombreuses publications gratuites, l'idée de l'égalité originelle des blancs et des noirs.

Analysons de près chacune de ces quatre propositions.

1° *Encouragements aux mariages mixtes.*

Ce moyen est excellent, mais d'une application délicate. L'action des lois ne peut être ici d'aucune efficacité. Il s'agit, en effet, d'amener les mœurs à capituler sur un point qui constitue, en quelque sorte, la base même du rempart qu'oppose le préjugé de couleur à la fusion des deux races. Nous tournons, semble-t-il, dans un cercle vicieux ; mais il n'en est rien, grâce à l'attrait physiologique qu'exercent les uns sur les autres les individus de races différentes. C'est un fait curieux, mais positif, que, à égalité de mérites (aspect physique, éducation, fortune et rang social), la femme

(1) « Citez-moi donc un seul pays du globe », nous disait plaisamment un blanc américain, « où un nègre puisse gagner 60 et 80 mille francs par an aussi facilement que le fait, aux Etats-Unis, le champion noir, major Taylor, avec sa bicyclette! »

Digitized by Google

noire donnera la préférence plutôt à un prétendant blanc et la femme blanche, à un noir. Le rapprochement est donc facilité par la nature elle-même.

Un souvenir amusant, à ce propos, pour tempérer l'aridité de ces pages :

Un jour, à New-York, — c'était en 1885 — un noir entre et s'assied dans un compartiment du chemin de fer métropolitain. Aussitôt, une plantureuse dame, offusquée du voisinage du nouvel arrivé, rassemble dédaigneusement ses jupes et se lève pour changer de place.

Au même moment, le train s'arrête, et, brusquement projetée, la dame tombe... sur les propres genoux du nègre. Hilarité générale. Plein de galanterie, le cavalier bronzé, entourant d'un bras empressé l'opulente négrophobe, lui dit : « Vous auriez pu vous faire un *noir* par terre, madame; mais j'espère que sur moi vous en serez quitte avec un *bleu!* » La dame, rouge comme une tomate, reprit sa place en murmurant : « Ah! mon Dieu, je crois que j'en ferai une maladie! » Elle n'en est pas morte; elle en fit, il est vrai, une maladie, mais une maladie très naturelle, car au bout de neuf mois, l'autre ayant *continué*, la bonne dame eut un *noir* pour de bon, cette fois, un noir en chair et en os. Le Saint-Esprit n'y fut pour rien...

On a prétendu qu'en Haïti et à Libéria, les noirs qui s'unissent à une personne de race blanche sont mal vus de leurs congénères. Ceci mérite explication. Autrefois, ce sentiment de réprobation existait peut-être à l'égard des unions mixtes, mais il faut reconnaître qu'il trouvait sa justification dans la violence même du préjugé de couleur. Pour mieux affirmer leur dignité d'hommes, les noirs intelligents se refusaient à toute alliance avec ceux qui affichaient l'orgueilleuse prétention de les traiter toujours et partout en inférieurs. C'était faire preuve d'une noble fierté. Mais aujourd'hui, les mariages entre noirs et blancs sont de plus en plus fréquents, et le nombre ne pourra que s'en accroître lorsqu'un

Digitized by Google

contact social plus intime dissipera complètement les préventions réciproques des deux races.

Toutefois, nous n'hésitons pas à le déclarer, l'abus de ces mariages mixtes serait un mal dans les pays coloniaux à population restreinte, où les plus instruits et les plus distingués parmi les indigènes des deux sexes se délaisseraient mutuellement pour aller s'unir dans une trop forte proportion aux individus de la race dominatrice.

2° *Multiplication des écoles où les enfants de couleur peuvent recevoir une éducation substantielle.*

Ce moyen est le complément logique du premier. Les mariages mixtes produisant des enfants qui doivent former un trait-d'union naturel entre le blanc et le noir, il faut, par une éducation appropriée, faciliter l'éclosion des qualités intellectuelles et morales qui sont en puissance chez ces enfants métis.

Vainement de bons apôtres vantent aux indigènes les douceurs spéciales de l'ignorance. « L'ignorance est détestable, » pensons-nous avec Anatole France, « parce qu'elle nourrit les préjugés qui nous empêchent d'accomplir nos vraies fonctions, en nous en imposant de fausses qui sont pénibles et parfois malfaisantes et cruelles, à ce point qu'on voit, sous l'empire de l'ignorance, les plus honnêtes gens devenir criminels par *devoir*. »

Les noirs, en général, sont avides de s'instruire. Dans la plupart des colonies d'Amérique, la population de couleur, quoique la plus nombreuse, compte moins d'illettrés que la population blanche ; et il n'est pas rare de voir un brave instituteur noir enseigner à des enfants d'origine européenne leur propre langue maternelle. C'est ce que l'on constate à Saint-Thomas, notamment, ainsi qu'en témoigne ce fragment d'un rapport adressé, en 1898, à l'*Alliance Française* par le lieutenant de vaisseau Hérou :

« Nos compatriotes sont là 250 à 300, groupés en trois petites agglomérations dont la plus importante s'appelle le « Carénage », et où ils habitent dans de petites cases en bois, louées un prix exorbi-

Digitized by Google

tant Ils végètent avec de nombreuses familles de robustes rejetons, qui épuisent des mères insuffisamment nourries...

Ils ne savent ni lire, ni écrire leur langue maternelle, et, il y a deux ans, n'ayant pas de maître d'école français, on a obligé, sous peine d'emprisonnement, les parents des enfants nés dans l'île à envoyer ces enfants à l'école anglaise. Une fillette seule y est allée, parce qu'elle devait faire sa première communion, et la famille n'attend qu'un maître français à poste fixe pour l'enlever du milieu dans lequel ils regrettent tant de la voir.

Ce sont des religieux canadiens et belges, le R. P. Caron (canadien) et le R P. Finoulot, qui ont toute la charge de l'instruction française de ces gens.

Ils ont arrêté au passage un vieux nègre nommé Chérubin, qui allait à Haïti quittant la Guadeloupe, et ils lui ont fait voir l'intérêt que présentait l'instruction de ces jeunes Français. Chérubin, *avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, a accepté*, moyennant 10 francs par mois, *la situation qu'on lui offrait, eu égard aux résultats à obtenir, et j'ai pu, non sans une légitime satisfaction, constater les progrès que ces enfants ont faits, depuis dix mois que ce brave homme s'occupe d'eux.* Pour Chérubin, 10 francs ce n'est pas beaucoup, mais pour ces malheureux c'est trop encore, puisqu'ils sont privés même du nécessaire ; d'autre part, le réduit où se trouve l'école est payé par le R P. Caron, ainsi que les livres, les cahiers et les fournitures... »

Le Comité de l'*Alliance* alloue, depuis ce rapport, une subvention annuelle de 200 fr. pour aider ces malheureuses familles françaises à élever leurs enfants ; mais il n'est pas à notre connaissance que le brave Chérubin ait reçu la moindre récompense. Ce vieux nègre instituteur de jeunes blancs ne mérite-t-il pas largement la croix d'officier d'Académie, si souvent prodiguée par favoritisme, en France?

Pour en revenir aux enfants indigènes, on doit se préoccuper surtout de leur inculquer les principes d'une bonne éducation. Les créoles, blancs, noirs ou métis, sont ordinairement mal élevés, parce que les parents, quand ils ont eux-mêmes une certaine culture, s'exagèrent la nocuité du climat colonial et laissent leur progéniture vagabonder trop libre-

Digitized by Google

ment, sous prétexte de respirer l'air frais. Mieux vaudrait prendre moins soin de leur corps et préserver leur âme des microbes du vice !

3° *Franche application des principes de l'égalité civile.*

Schœlcher a lui-même commenté de la façon suivante l'exposé de ce troisième *desideratum :*

« Soyez-en sûr, lorsque le blanc verra le nègre son égal partout, au théâtre à la promenade, à la municipalité, au tribunal, dans la milice, au collège ; lorsqu'il le verra juge et le jugeant bien, administrateur et administrant bien, médecin et le soignant bien, avocat et le défendant bien, l'homme blanc ne méprisera plus l'homme noir ; et cela doit arriver, puisque l'homme noir est aussi perfectible que l'homme blanc.

» Pour que le préjugé tombe, il faut que la race blanche s'accoutume à ne plus voir la race noire dans un opprobre éternel ; il faut qu'on la retrouve, en tout, belle, relevée et parée d'indépendance ; l'égalité de fait entraînera vite pour tout le monde l'égalité morale. »

Le grand abolitionniste s'illusionnait peut-être, en croyant que « l'égalité de fait entraînera *pour tout le monde* l'égalité morale ». Longtemps encore il y aura des aristocrates de la peau, dont l'orgueil irréductible trouvera bien moyen d'alimenter le préjugé. Mais il n'est pas téméraire de penser que les noirs et leurs dérivés, conscients de l'évolution qui transforme progressivement leur race, se sentiront de moins en moins atteints par le dédain des « vieux débris parcheminés ».

En 1894, à l'Ecole coloniale de Paris, un professeur disait, en pleine chaire, aux futurs administrateurs des colonies qui suivaient son enseignement :

« Les races noires sont marquées du signe de l'immobilité morale,.. *elles méritent qu'on les traite comme des bêtes brutes.* » (Journaux de Paris, du mois de juillet 1894).

Quelques jours après, à la suite d'une querelle déterminée par la question de race, un échange de cartels avait lieu

Digitized by Google

entre un élève mulâtre et un blanc titré de l'établissement. Les témoins de ce dernier écrivirent à leur camarade de couleur une lettre pharamieuse contenant ces phrases :

« M. X., notre ami, ... a eu l'extrême condescendance de vous considérer comme son égal... Nous avons accepté de lui servir de témoins, bien que nos opinions soient loin d'être aussi larges que les siennes. Mais il est entendu que nous n'accepterons pour vous représenter que des mandataires qui soient de notre race et que nous puissions considérer comme nos égaux. »

Des cornichons de cette trempe, — qu'on nous pardonne l'expression ! — ne peuvent que faire tourner à l'aigre les rapports de la métropole avec ses colonies.

Ajoutons ici qu'en parlant de l'égalité des races, nous n'avons pas en vue l'égalité mathématique, dont l'application aux êtres humains, dominés par les influences ataviques et soumises aux variations potentielles de l'effort personnel, serait un concept absurde autant que chimérique. En soutenant que les hommes sont égaux, nous appuyons notre argumentation sur le principe philosophique et chrétien de l'égalité virtuelle dans l'ordre spéculatif, laquelle se traduit par l'équivalence sociale dans l'ordre pratique.

4° *Formation de Sociétés négrophiles dont l'action se manifestera par de nombreuses publications gratuites.*

Au premier rang de ces ouvrages de propagande, Schœlcher place, avec raison, l'histoire et les écrits des noirs célèbres.

Ce quatrième et dernier moyen résume, en quelque sorte, et encadre tous les autres. C'est par l'action persévérante de pareilles Sociétés que la philanthropie a pu triompher du fléau de l'esclavage colonial ; il semble donc légitime d'en espérer un résultat tout aussi fécond pour la réhabilitation des nègres émancipés.

Parmi les Sociétés aptes à rendre d'heureux services en ce sens, il faut signaler les divers Comités antiesclavagistes, qui ont déjà un fonctionnement régulier et qui, de par la si-

Digitized by Google

tuation de leurs membres, disposent de moyens d'action assez puissants sur l'opinion publique. Malheureusement, ces Comités, inféodés à la politique, se laissent guider un peu trop par les intérêts exclusifs du pays auquel ils appartiennent. Nous ne croyons pas abuser en reproduisant une partie de la communication que nous eûmes l'honneur de faire, à ce sujet, au Congrès international antiesclavagiste de 1900 :

« ... Son Eminence le Cardinal Lavigerie, l'illustre organisateur de l'œuvre de la Rédemption africaine, a pris un soin jaloux de délimiter la sphère d'action de chaque Société antiesclavagiste ; si bien que le Bulletin officiel d'un Comité donné n'osera jamais — sauf pour des cas par trop scandaleux — dénoncer dans toute leur horreur les crimes de lèse-humanité ressortissant au Comité d'un autre pays. Ces Bulletins antiesclavagistes sont, d'ailleurs, trop peu répandus. Il s'ensuit, et cela est fort regrettable, que le gros public, le public foncièrement juste et bon, celui dont l'appui nous serait le plus utile, ignore presque totalement les faits épouvantables qui, actuellement encore, se commettent en Asie, en Afrique et en Océanie, à l'ombre du drapeau sacré de la civilisation chrétienne.

» L'œuvre antiesclavagiste est enrayée, pour ne pas dire annihilée, par l'action sourdement hostile des gouvernements eux-mêmes. Les faits sont là, patents ; les témoignages abondent, accablants, irrécusables...

» Il y a, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, deux sortes d'esclavage : l'esclavage matériel ou corporel et l'esclavage moral, qui n'est pas le moins abominable. Si le monde colonial se débat encore dans des convulsions périodiques, engendrées par de haineuses rivalités de race et qui compromettent son développement, c'est parce que l'esclavage corporel seul a été aboli. Oui, un malentendu, d'ordre essentiel, creuse un fossé de plus en plus profond entre les colonisés et les colonisateurs : les premiers aspirent, comme de juste, à l'émancipation intégrale par une initiation progressive ; les seconds sont partisans du système de l'asservissement

Digitized by Google

perpétuel et veulent que l'indigène, libéré de l'esclavage corporel, reste toujours maintenu dans l'esclavage moral.

» Eh bien, j'ai pour devoir de le dire, — tant en mon nom personnel qu'au nom de l'*Association Pan-Africaine* qui vient de se constituer à Londres et qui comprend l'élite intellectuelle des noirs civilisés, — l'œuvre des Sociétés antiesclavagistes sera une œuvre vaine si, en visant l'esclavage qui exploite et avilit le corps, elle s'accommode de l'esclavage qui déprime l'esprit et dégrade l'âme!..

» Puisque, comme il n'est pas permis d'en douter, les divers Comités antiesclavagistes désirent sincèrement, avec la cessation des horreurs de toutes sortes qui désolent l'Afrique, le relèvement et la réhabilitation de cette malheureuse race nigritique, si injustement méprisée et si odieusement traitée, ils feraient bien de rechercher davantage et de s'adjoindre, comme auxiliaires, les noirs et leurs dérivés qui ont déjà évolué, soit en Europe même, soit en Amérique.

» Le premier point qui doive solliciter l'effort d'une action commune est la suppression de cette fausse et malfaisante classification des races humaines en *races supérieures* et en *races inférieures*, — classification qui influe, de la façon la plus déplorable, sur les idées, les sentiments et les actes des indigènes aussi bien que des colonisateurs, développant en ceux-ci un orgueil insensé d'où s'inspirent la plupart des brigandages politiques et des exactions morales qui déshonorent la civilisation chrétienne, inculquant à ceux-là un doute funeste sur leurs propres aptitudes et qui tend à briser en eux le ressort de tout progrès.

» *Aimez-vous les uns les autres!* a dit le divin Rédempteur, qui paya de sa vie l'enseignement des vrais principes de liberté, d'égalité et de fraternité. *Tous les hommes sont frères en Jésus-Christ*, répètent les dignes missionnaires qui s'en vont évangéliser les races arriérées ou déchues. Ce sont là des paroles d'or et qui projettent d'ineffables rayons sur la route, souvent pénible, par laquelle l'humanité s'achemine vers l'idéal. Mais j'estime, avec l'éminent penseur

Digitized by Google

haïtien Anténor Firmin, que « l'on ne saurait logiquement concevoir la fraternité en l'absence de l'égalité. »

» Telles sont les réflexions que l'ardent désir d'une entente loyale et féconde suggère à un très dévoué serviteur de l'œuvre antiesclavagiste, et qu'il prend la liberté de soumettre aux méditations des hauts dignitaires de ce Congrès (1). »

M. Wallon, le vénérable président du Congrès et de la Société antiesclavagiste de France, a bien voulu apprécier nos déclarations en des termes excessivement flatteurs (2). Nous sommes très heureux et très honoré d'avoir mérité les éloges du grand juriste, du noble cœur qui collabora si activement, avec Lamartine et Schœlcher, à l'acte d'émancipation des esclaves en 1848; nous attendons maintenant de sa haute autorité l'initiative d'une action plus efficace en faveur des populations indigènes comprimées par les liens de l'esclavage moral.

La ligne de démarcation établie par le cardinal Lavigerie entre les divers Comités antiesclavagistes, si elle garantit leur indépendance réciproque, est aussi la principale cause de leur faiblesse vis-à-vis des gouvernements. Il importe absolument de constituer, parmi toutes ces Sociétés, un Comité général international de l'Œuvre antiesclavagiste ayant pour mission de diriger, de coordonner leur action, et dont les vues et les décisions planeront au-dessus des con-

---

(1) *Compte rendu des séances du Congrès international antiesclavagiste de 1900*, p. 171.

(2) M. LE PRÉSIDENT. — « Nous vous remercions de votre communication... Vous êtes connu depuis longtemps et nous avons rendu hommage à votre véritable talent; par conséquent, vous pouvez être certain d'avoir l'estime et les sympathies de toutes les assemblées. » (*Compte rendu des séances du Congrès*, p. 177).

Nous devons rendre aussi un hommage particulier à M. Lefèvre-Pontalis, l'éminent secrétaire-général de la Société, qui depuis notre commune participation au Congrès antiesclavagiste de Bruxelles (1890), n'a pas cessé de nous prodiguer des marques d'une noble estime et les encouragements les plus bienveillants.

Digitized by Google

sidérations égoïstes de la politique nationale. Dans ce Comité supérieur prendront place les représentants les plus éminents de la race africaine, car c'est véritablement un non-sens de vouloir travailler au relèvement des indigènes et d'exclure de cette œuvre la coopération de leurs congénères déjà civilisés.

Notre sympathique collègue Luis Sorela, au Congrès de 1900, émit la proposition de former une confédération de toutes les Sociétés antiesclavagistes, sous le titre de *Ligue internationale antiesclavagiste et protectrice d'indigènes.* M. Wallon répondit que le Congrès avait précisément pour objet « de jeter les fondements de cette union ». Attendra-t-on encore dix ans pour en reparler?

Un rajeunissement de cadres s'impose dans les Comités directeurs des Sociétés actuelles; il faut un stimulant et des adjuvants aux transports intermittents d'une activité qui s'absorbe déjà en partie dans la lutte héroïque qu'elle soutient contre l'assoupissant assaut des banquises de la vieillesse. Autrement, il y aurait lieu de songer à la fondation d'une Société antiesclavagiste laïque, animée d'un esprit plus démocratique et donnant à l'œuvre une impulsion plus énergique (1).

---

(1) Une Société d'égal mérite est le *Comité de protection et de défense des indigènes,* qui groupe autour de l'estimable M. Paul Viollet, président, des hommes tels que les anciens gouverneurs coloniaux Nouët et Hippolyte Laroche, le contre-amiral Réveillère, l'abbé Lemire ; les professeurs Charles Gide, Georges Hervé, Bémont, Ferdinand Lot, A. Molinier, A. Thomas; Henry Ferrari, directeur de la *Revue Bleue*, Gaston Moch, Le Hénaff, Armand Brette, A. Rieffel, E. Lelong, Barbé, Abel Lefranc, G. Auvard, l'ingénieur Maurice Watel, les érudits paléographes Charles Kohler et Fernand Bournon.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LES PRINCIPAUX CENTRES DE CIVILISATION NOIRE AU VINGTIÈME SIÈCLE

Ainsi donc, l'émancipation des indigènes est pour nous l'aboutissement juste, logique et nécessaire, de toute entreprise de colonisation.

Mais, objectent encore les partisans du système de l'asservissement perpétuel, « les noirs, abandonnés à eux-mêmes, sont-ils capables de se maintenir à un niveau décent de civilisation? Ne retomberont-ils pas, plus ou moins rapidement, dans leur primitive barbarie ? »

Répondons, encore et toujours, par des faits.

Il existe, actuellement, quatre Etats peuplés de noirs dont l'indépendance nationale soit reconnue par les puissances civilisées : le sultanat du Maroc (1); l'Empire d'Ethiopie

(1) Nous comptons le Maroc parmi les Etats *noirs*, parce que le fond de sa population est formé de négroïdes, comme les populations de l'Ethiopie, d'Haïti ou de Libéria. Les Marocains ne sont, en effet, rien autre chose que des métis d'Européens et d'Africains, — métis d'une coloration plus ou moins claire (mulâtres, quarterons ou octavons) dans telle région, plus ou moins foncée (griffes, câpres ou marabouts) dans telle autre région. La même remarque peut s'appliquer à la grande masse des Arabes, en général.

Pas plus que les Abyssins, les Marocains intelligents ne s'y trompent d'ailleurs. L'empereur Ménélik, quand il nous vit pour la première fois, ne put s'empêcher de dire au grand chambellan qui nous servait d'interprète : « *Mais, c'est tout à fait un homme de notre race !* » Les ambassadeurs marocains venus à Paris en juillet 1901 manifestèrent la même joie spontanée, en apercevant le Ministre plénipotentiaire d'Haïti, Anténor Firmin, à une réception chez le général André, ministre de la Guerre.

Digitized by Google

et la République de Libéria, en Afrique; la République d'Haïti, en Amérique.

Sans représentation diplomatique active, le Maroc, malgré ses 13 à 14 millions d'habitants, est, en somme, assez peu connu. D'après l'opinion accréditée en Europe, ce serait un pays très arriéré. Le fanatisme religieux de ce peuple, fervent disciple de Mahomet, suffira-t-il toujours à le prémunir contre les orages politiques qui s'amoncellent à l'horizon de ses frontières? Un avenir prochain nous le révélera peut-être.

L'Ethiopie, qui compte aujourd'hui plus de dix millions d'habitants, est restée, jusqu'à la fin du siècle dernier, presque totalement fermée à l'influence, bonne ou mauvaise, de l'Europe. Aidé par la vénération de son peuple et surtout par le prestige que lui a valu sa mémorable victoire sur les Italiens, le Negous Ménélik, animé de sentiments très progressistes, désire sincèrement mettre fin à un isolement économique et politique qui a eu pour effet de retarder l'évolution de son immense empire. Mais l'état de civilisation dont jouit ce pays, quoique déjà très supérieur à l'organisation sociale de la plupart des peuplades expropriées par la colonisation blanche, ne peut encore lui assurer le rang qu'il est appelé à occuper dans le « concert des nations ».

L'expérience de *self-government* tentée à Libéria par d'anciens affranchis noirs des Etats-Unis est aussi des plus intéressantes. Malheureusement, l'exiguité du territoire, enclavé entre des possessions anglaises et françaises, ne permet pas d'étendre à toute la race africaine les résultats, d'ailleurs excellents, de cette expérience. (1)

Haïti a sur l'Abyssinie cet avantage appréciable d'être restée en contact permanent avec le monde civilisé ; son évo-

(1) A la suite d'une mission officielle effectuée en 1892, Luis Sorela, officier de la marine espagnole, a publié un rapport des plus favorables à la République de Libéria, alors sous la présidence du général Sherman.

Digitized by Google

lution constitue, d'autre part, un argument plus probant que les progrès de Libéria, parce que le peuple haïtien doit son émancipation et son indépendance à sa propre énergie, et non à la générosité des philanthropes américains. Examinons donc, en toute sincérité, la situation politique, économique et sociale de la République d'Haïti.

Voulant nous appuyer, comme d'habitude, sur des données officielles ou sur les appréciations autorisées d'hommes ayant occupé les plus hautes fonctions, soit dans le pays même, soit à l'étranger, nous laisserons la parole à deux compatriotes éminents, auteurs chacun d'un ouvrage de sociologie qui fait le plus grand honneur à la mentalité haïtienne : Hannibal Price, mort en 1893, à Washington, où il représentait la République d'Haïti en qualité de Ministre Plénipotentiaire, après avoir géré les ministères du Commerce, des Finances et des Relations extérieures; Anténor Firmin, plusieurs fois titulaire de ces mêmes portefeuilles ministériels, actuellement chef de la Légation d'Haïti à Paris et bien connu de nos lecteurs (1).

---

(1) Extrait du *Journal Officiel* de la République Française :

Académie des Sciences morales et politiques

Séance du 22 juillet 1892.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES PICOT

« M. Frédéric Passy présente à l'Académie :

1° *L'arbitrage international*, par M. Ferdinand Dreyfus ;

2° *Religion*, par M. G. de Molinari ;

3° *De l'Egalité des races humaines*, par M. A. Firmin, ancien ministre des Relations extérieures d'Haïti.

. . . . . .

« Le livre de M. Firmin plaide éloquemment la grande cause de l'*égalité des races humaines*. L'auteur y traite de remarquable façon les questions de droit, de morale et de liberté, en un mot toutes celles qui touchent à la dignité humaine, et cela avec une abondance d'arguments qui atteste de sa part autant de connaissances que de travail. Anthropologie, histoire ou linguistique, caractères physiques ou aptitudes cérébrales, rien n'échappe à ses patientes et minutieuses investigations. En somme, M. Firmin fait preuve, en ce

Digitized by Google

Considérons d'abord, avec Hannibal Price, le rôle dévolu à la patrie de Toussaint-Louverture dans la direction de l'évolution générale de la race noire :

« L'immense continent africain, en s'ouvrant à la civilisation, échappe aux enfants de l'Afrique. De l'Algérie au Cap de Bonne-Espérance, partout où les Européens se sont établis, le nègre est au bas de l'échelle, frappé dans sa personne et dans sa descendance de toute couleur, de toute nuance, par cette malédiction des hommes : *le préjugé de race.*

« En travaillant pour le blanc, le nègre a reçu de lui la lumière. Ce n'était pas l'intention de l'esclavagiste, c'était la volonté de Dieu. L'Européen n'a pas été seulement le maître de l'Africain transplanté en Amérique, il a été aussi et reste encore son *maître d'école*, son initiateur dans la vie de l'homme civilisé. Cela est vrai de l'Haïtien, comme de tous les autres descendants de la race noire dans le Nouveau-Monde. Mais il y a cette différence que la société haïtienne, en se détachant de la France, en constituant une nation indépendante, s'est affranchie de la gêne sociale qui caractérise les relations du blanc avec le noir, partout où ce dernier doit la liberté au premier et rentre, dans la vie civile et politique, en concurrence directe avec l'ancien maître. Cette gêne est d'autant plus sensible, que partout l'émancipation s'est faite en dépit de la volonté des propriétaires d'esclaves. Plus longue et plus forte a été la résistance des esclavagistes, plus marqué devait être nécessairement l'antagonisme de l'ancien maître contre l'ancien esclave devenu, par la puissance d'une

---

volume, d'une érudition véritablement extraordinaire, et il ne faudrait pas beaucoup d'exemples d'une pareille puissance de travail pour réduire à néant la prétendue infériorité originelle du cerveau nègre. »

Quoique d'une facture moins scientifique que celui d'Anténor Firmin, le livre d'Hannibal Price (*De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*) n'en est pas moins aussi une œuvre considérable, digne de figurer dans toutes les bibliothèques sérieuses.

Digitized by Google

autre volonté que la sienne, son concitoyen, son associé politique et social. Cet antagonisme, étranger en réalité à la question de couleur, se trouve aggravé par celle-ci, car elle empêche, de part et d'autre, l'oubli du passé, ravive les ressentiments, retarde indéfiniment la fraternisation entre des hommes couverts d'un même drapeau, également intéressés à la prospérité, au bonheur de la patrie commune.

» Dans ces conditions, tout concourt à retarder la réhabilitation morale du noir par le réveil du sentiment de la dignité en son âme. Il n'est plus esclave matériellement, mais il subit la domination morale de l'ancien maître. Il est encore l'élève du blanc *moralement*, autant ou plus qu'intellectuellement. C'est du blanc qu'il reçoit la lumière de la science et, malheureusement, en ce qui concerne directement son être, en ce qui l'intéresse le plus au monde, cette science est fausse. Si elle lui apporte la notion de quelques vérités, elle encombre son esprit de toutes les erreurs dont elle est encore surchargée elle-même, de toutes les obscurités qu'elle n'a pu pénétrer, de toutes les *hypothèses* paradoxales par lesquelles on semble s'efforcer à plaisir de détruire l'idéal dans l'esprit et dans le cœur de l'homme, d'arracher de son âme toute aspiration élevée, de limiter le bonheur à la prospérité matérielle...

» Par le fait de l'indépendance d'Haïti, le nègre haïtien échappe à l'influence pernicieuse de cet enseignement moral, défectueux au premier chef. L'Haïtien peut et doit continuer à s'instruire de la science positive à l'école du blanc, mais il se soustrait à cette éducation dégradante de tous les jours, qui se fait dans la rue, dans les journaux, dans les cafés, dans les hôtels, dans les chemins de fer, à l'école, à l'église, partout où l'homme rencontre son semblable, partout où le *fort* peut se livrer impunément à la lâcheté morale en outrageant le *faible*, en le provoquant, en l'injuriant, en le maltraitant, parce que, à un contre sept ou huit, le dernier n'a que l'alternative de subir l'humiliation, de boire la honte ou de se faire massacrer.

» L'enfant haïtien n'a pas d'autres enfants qui le repoussent

Digitized by Google

du pied, « parce qu'il est un *négrillon* » et qu'un *enfant* ne joue pas avec un négrillon. L'adolescent haïtien n'a pas de maisons d'éducation dont les portes se ferment devant lui, parce que sa peau est brune ou noire. Quand il va à l'école pour recevoir l'*instruction*, transmission de l'homme à l'homme des connaissances positives acquises par l'humanité, on ne lui impose pas, au nom de la Science, des hypothèses insultantes pour son pays et pour sa race ; on ne lui apprend pas que *nègre*, par exemple, est le nom d'une *race inférieure* dépourvue d'intelligence, produite par le *singe* en vertu des sélections de Darwin, pouvant être de quelque utilité à l'homme par la domestication, mais doué d'une force germinale insuffisante pour évoluer et devant finalement disparaître de la terre, par l'effet des principes mécaniques enfermés dans la substance, du talon qui l'écrase ou du bâton qui l'assomme.

» Devenu homme, le nègre haïtien n'est pas exposé, chaque matin, en lisant son journal, à y retrouver l'injure et la menace sous leurs formes les plus grossières, les plus lâches. Il est donc affranchi de la pression extérieure, de l'éteignoir qui s'appesantit sur l'esprit de l'homme noir et l'empêche de se dégager, de s'élever, partout où, dans son association nationale avec le blanc, la force du nombre vient s'ajouter à la supériorité intellectuelle de ce dernier pour le retenir en bas.

» En Haïti, l'homme noir est en possession de la *responsabilité nationale*. Il ne l'est point ailleurs. En Haïti, il est appelé à se former, à marcher, à ses risques et périls ; il reçoit directement les contre-coups, subit toutes les déplorables conséquences de ses erreurs et de ses passions. On ne le conduit pas à la civilisation. Il y marche seul, par ses propres efforts. Il y marche sans appui, sans autre force que la sienne. Et quand il sera assez avancé pour ne plus permettre le doute à cet égard, quand il se sera affranchi des erreurs, quand il aura vaincu les passions qui ralentissent ses pas, il sera évident pour tous qu'il y est arrivé parce

Digitized by Google

qu'il l'a voulu et qu'il avait en son être la force nécessaire.

» L'Haïtien, en faisant cette preuve, réhabilite la race noire, parce que celle-ci, parvenant à la civilisation hors d'Haïti, ne pourrait jamais démontrer qu'elle n'y a pas été entraînée contre son gré, par une force étrangère et supérieure à sa volonté ; elle serait toujours hors d'état de prouver la réalité de son *assimilation* à la civilisation, de démontrer que « si elle était livrée à elle-même, elle ne retournerait pas rapidement à l'état primitif des tribus d'Afrique. »

» Qu'il en soit ainsi, c'est ce que chacun peut vérifier par cette haine violente du nom d'Haïti qui est partout la marque caractéristique de tous les blancs dont le cœur est rongé par l'ulcère du préjugé de race, dont l'esprit est rapetissé par cette mortelle maladie morale. Calomnier Haïti et les Haïtiens est devenu une sorte d'article de foi pour ces malheureux.

» Aussi existe-t-il dans le monde deux Républiques d'Haïti : l'une qui souffre, qui pleure, qui saigne, comme autrefois la race anglo-saxonne, si fière aujourd'hui de sa puissance, souffrait, pleurait, saignait, en marchant à la conquête d'une forme constitutionnelle de gouvernement, en luttant pour acquérir cette liberté civile et politique indispensable au bonheur de l'homme qui n'est point esclave Cette Haïti, qui est la vraie, lutte et gémit sous l'œil de Dieu, dont la main invisible la protège contre la haine et les convoitises des peuples toujours prêts à s'armer de la puissance d'une civilisation à son apogée, pour l'étrangler. A la place de cette République noire, la fantaisie de la haine et du préjugé expose une caricature à laquelle chacun ajoute une nouvelle laideur, une nouvelle souillure, et tous de s'écrier en battant des mains : « Voyez Haïti ! Mais voyez donc Haïti ! »

» L'on poursuit partout de cette clameur le nègre qui demande à son frère blanc sa place au banquet de la vie, qui demande à la conscience des pouvoirs publics, armés du droit de grâce en faveur des vrais criminels, qu'on lui fasse

Digitized by Google

grâce à lui de la peine infamante dont le frappe la société des hommes, à cause de la couleur de sa peau, qui n'est pourtant pas un crime : « Voyez Haïti! » lui crie-t-on, « mais voyez donc Haïti! » Et comme si la calomnie d'Haïti n'était déjà un crime assez grand, on en rêve l'assassinat ; l'on en propose ouvertement la destruction. Et toutes les puissances se reprochent mutuellement « la responsabilité du crime de ne pas étrangler la petite *nation négresse* ! »

» L'indépendance d'Haïti importe donc à la race noire tout entière, car l'égalité sociale du noir avec le blanc, la suppression, sinon du préjugé individuel, mais du préjugé social, n'arrivera que par la victoire morale de la République d'Haïti contre le mauvais vouloir, contre l'antipathie internationale qu'elle rencontre encore à peu près partout...

» Lorsque la République noire aura accompli ses destinées, lorsqu'elle aura rempli sa mission providentielle en ce monde, lorsque le nègre sera partout l'égal du blanc devant la civilisation chrétienne, comme il l'est devant Dieu, toutes les races intermédiaires seront rachetées, car la race noire est considérée comme la dernière... »

Mais comment le progrès doit-il être compris par les Haïtiens, pour l'accomplissement de leurs destinées ? Doivent-ils se borner à s'assimiler la *civilisation*, telle qu'elle existe autour d'eux ? Doivent-ils, au contraire, s'efforcer de créer une civilisation nouvelle, *originale*, selon l'expression de certains écrivains esclavagistes?

Il y a, dans cette dernière formule, répond Hannibal Price, une ambiguïté qu'il importe de faire disparaître, car elle est éminemment propre à jeter dans une fausse voie les descendants des Africains, luttant pour leur émancipation sociale, à leur remplir l'esprit de pensées chimériques capables de les retarder dans leur marche ascendante.

« Demander à Haïti ou à toute autre communauté d'origine africaine de faire la preuve, par des faits, que la race noire soit capable de *donner naissance à une civilisation originale*, au milieu de la civilisation qui nous entoure, c'est lui

Digitized by Google

demander de prouver sa *supériorité* sur la race blanche, en refaisant follement la genèse de la science, en se séparant de la société chrétienne, de la race blanche au sein de laquelle la civilisation moderne a pris naissance et ne s'est élevée à sa hauteur actuelle qu'après une lutte de plus de vingt siècles entre l'esprit de réforme et la ténacité des traditions, entre les ténèbres de l'ignorance primitive et l'élévation graduelle de la pensée... Mettre à la disparition du préjugé de couleur la condition, pour l'homme noir, de créer une civilisation dans une civilisation est simplement absurde. C'est une pensée qui ne peut venir qu'à un mauvais plaisant ou à un homme de mauvaise foi.

» Pas n'est besoin à l'homme noir de se montrer supérieur à l'homme blanc, en reprenant, à ses risques, une nouvelle étude directe de la nature et de ses phénomènes pour acquérir des connaissances qui sont déjà le patrimoine de tous et que les *blancs* contemporains ne sauraient posséder que parce que d'autres hommes les ont acquises avant eux et se les sont transmises de génération en génération. La preuve à faire est simplement celle de l'aptitude de la race noire à marcher du même pas que la race blanche dans une voie déterminée.

» La *question haïtienne* revient donc à savoir si la race noire est capable de civilisation, si elle peut faire ce qu'ont fait ses devancières : s'assimiler, par le contact, celui d'une race plus avancée, mais n'exerçant sur elle aucune autorité directe. Cette question doit être, finalement, posée dans les termes suivants : *Les Haïtiens, depuis qu'ils se sont séparés de la France pour constituer un Etat indépendant et souverain, ont-ils réalisé quelque progrès ou rétrogradent-ils vers l'état social des tribus barbares de l'Afrique ?* »

La réponse à cette question ne doit pas venir d'un Haïtien ; elle nous sera donnée par un magistrat français :

« S'il est une œuvre difficile, une œuvre qui exige de la persévérance, du génie, c'est bien l'œuvre de la constitution d'un gouvernement régulier le lendemain d'une révolution », écrivait, en 1838, Agénor de Gasparin. « Nous ne le savons

Digitized by Google

que trop, nous qui, depuis huit années, luttons pour atteindre ce but, et dont la marche lente, laborieuse, incertaine, semble parfois même rétrograde! Qu'eût-ce été si, au lieu de notre révolution de juillet, faite au nom de la charte et des lois, si calme, si peu subversive, et, qu'on me passe le mot, si peu révolutionnaire, qu'eût-ce été si nous avions eu affaire à un de ces grands bouleversements qui mettent au-dessus de la société ce qui était au-dessous, et qui jettent à la tête des affaires une classe habituée à la servitude? Qu'eût-ce été, si cette servitude, mille fois plus absolue que le servage, avait égalé en rigueur l'esclavage des Antilles, et si la classe ainsi appelée au gouvernement avait reçu, à la fois, et la personnalité civile et la souveraineté politique?

» L'imagination s'épouvante à cette seule pensée. Eh bien, telle est la situation où se sont trouvés les nègres de Saint-Domingue. Non seulement il a fallu improviser des chefs, qui, pas plus que la masse, ne pouvaient éclairer de l'expérience de la veille la conduite du lendemain, mais il a fallu repousser successivement et les attaques de l'Angleterre et l'invasion de la France. Vainqueurs dans ces deux terribles rencontres, il a fallu rester sur un sol dévasté, au milieu des cités en ruines et des plantations incendiées, et, ce qui est plus effrayant, au milieu des souvenirs d'une lutte longtemps retardée, mais enfin rendue inévitable, entre deux races ennemies.

» Les nègres de Saint-Domingue ont-ils rétrogradé vers la barbarie? Ont-ils repris la vie de tribus sauvages? Le travail a-t-il été abandonné? Le Dieu qu'ils avaient appris de leurs anciens maîtres, l'ont-ils délaissé pour les fétiches de la côte africaine?

» Non. A la face du monde entier, étonné et frémissant d'une nouveauté si dangereuse, à la face de l'Angleterre qui les convoitait, de la France qui s'indignait de les avoir perdus, à la face de toutes les nations à colonies, effrayées d'un exemple si contagieux et si voisin, ils ont fondé une nationalité sérieuse, reconnue par les traités; ils ont fondé un gou-

Digitized by Google

vernement durable; ils ont continué, rétabli la culture des champs ; ils ont si précieusement gardé le souvenir du Dieu qui seul avait consolé leur servitude, qu'ils ont conservé à ses images cette couleur blanche, proscrite dans l'île entière par une haine trop justifiée.

» Et ne dites pas que ce miracle d'intelligence et de fermeté est dû à la présence d'une race plus avancée, intermédiaire entre les Européens et les nègres, à la race mulâtre. L'histoire démontre le contraire. C'est un noir, Toussaint-Louverture, qui a posé les bases du nouvel état de choses. Ces sont deux noirs, Christophe et Dessalines, qui, par une administration dont la sagesse ne peut malheureusement pas faire oublier les cruautés, ont le plus contribué à l'affermir ». (*Esclavage et Traite*, par A. de Gasparin, p. 23.)

Pourquoi donc la République d'Haïti a-t-elle été ainsi calomniée par les Etats qui possèdent des colonies?

L'orgueil et l'intérêt l'expliquent clairement : c'est parce que Haïti est la « nation-négresse » et que son évolution constitue un argument sans réplique en faveur des indigènes d'Afrique; c'est parce que « une République noire au milieu de l'Atlantique est un phare élevé vers lequel les oppresseurs tournent leurs regards en rugissant et les opprimés en soupirant. » (Grégoire.)

Tous les peuples ont, en effet, éprouvé des commotions politiques dans le cours de leur histoire; ils les ont justifiées en les présentant, à tort ou à raison, comme des manifestations viriles de *l'esprit de liberté*. S'agit-il d'Haïti? ces mêmes manifestations deviennent des crimes et ne relèvent plus que de *l'esprit de désordre*.

Tous les Etats ont subi des crises économiques, expliquées par cent raisons diverses; quelques-uns ont même connu les affres et la honte de la faillite. Mais la République d'Haïti, prise dans les griffes d'un Syndicat de boursicotiers sans vergogne, jouissant par ce fait d'un crédit financier auquel son système monétaire sans étalon d'or et sa situation spéciale dans la politique internationale prêtent une instabilité d'au-

Digitized by Google

tant plus fâcheuse qu'elle est purement artificielle, la République d'Haïti n'a pas le droit d'invoquer la moindre gêne sans qu'aussitôt la meute insatiable des courtiers d'échanges et de transactions louches crie à l'incurie et à la mauvaise foi.

En réalité, la situation économique générale, quoique moins brillante qu'elle aurait pu l'être, n'a rien de particulièrement alarmant.

Haïti entretient un important mouvement d'affaires commerciales avec la France, les Etats-Unis et l'Allemagne. Or, « parmi les soixante pays du globe qui font un commerce régulier avec la France, la République noire figure au *dix-septième rang!* » (1) Au point de vue spécial des droits perçus par les douanes françaises sur les produits exportés de ces pays, Haïti vient au *quatrième rang*, n'étant précédée que des Etats-Unis, du Brésil et de l'Angleterre...

Durant l'exercice financier de 1889-90, le budget haïtien eut un excédent de plus de douze millions de francs. Au commencement de l'année 1890, par suite de la dernière guerre civile qui désola le pays, la dette publique d'Haïti avait atteint le chiffre de *cent millions* de francs; il a suffi de six mois de bonne gestion pour la réduire de sept millions et demi; l'année d'après amena une nouvelle réduction d'égale valeur, si bien qu'au 30 avril 1891, la dette n'était plus que de 60 millions, en laissant de côté vingt millions de papier-monnaie. (2)

Ce papier-monnaie haïtien offre, d'ailleurs, une particularité qui vaut d'être notée : il se maintient à un cours parfois plus élevé que celui du métal argent. « La *gourde* d'Haïti,

---

(1) *France et Haïti*, par A. Firmin, Librairie Cotillon, Paris, 1901.

(2) « C'est un cas absolument exceptionnel dans l'histoire des finances », faisait remarquer l'*Exposé officiel de la situation de la République d'Haïti*, de voir un Etat se décharger de plus de 13 0 0 de sa dette, dans l'espace d'une année, ce qui, *pari passu*, démontre la possibilité rationnelle de sa libération intégrale en sept ans et demi. »

Digitized by Google

qui ne possède que le titre de la pièce de cinq francs, circule pour la valeur d'un dollar ou de 5 fr. 33 c. en or, soit 6 1/4 pour cent au-dessus de son titre comme monnaie d'argent. » Le papier-monnaie jouit de la même fiction que la gourde-argent; de sorte que lorsque la prime sur la traite est à un taux normal (à 11 ou à 12 o/o, par exemple), l'écart réel entre le papier-monnaie haïtien et l'or français n'atteint pas même 6 o/o.

« L'existence du papier-monnaie », dit à ce sujet Anténor Firmin, « est toujours un grand mal pour les peuples qui en sont affligés; mais c'est un mal dont tous les pays ont eu à souffrir... Malgré tous ses vices, le papier-monnaie a pourtant la vertu d'indiquer sûrement l'état du crédit public des Etats où il est en circulation. Il remplit à cet égard le rôle des rentes perpétuelles des grands Etats dont le cours est le thermomètre le plus sûr du degré de confiance qu'on a dans leur solvabilité. Le cours élevé du papier-monnaie d'Haïti indique donc la grande confiance de ceux qui le reçoivent dans le crédit de l'Etat, que ceux-là soient des négociants haïtiens ou étrangers, qu'ils soient des particuliers ne se mêlant pas des affaires commerciales. »

Les récents scandales financiers qui ont éclaté en Allemagne, et qui sont les prodromes d'une très grave crise industrielle, montrent que les grands Etats ne sont pas plus que les petits à l'abri des revers économiques. Sans les vols à main armée que commettent les grandes Puissances, sous couleur de colonisation, elles seraient peut-être souvent incapables d'équilibrer leur budget...

Au point de vue politique, Haïti ne mérite pas davantage la réprobation traditionnelle qui s'attache au fonctionnement de ses institutions nationales. Lui a-t-on assez reproché, par exemple, la fréquence de ses changements de gouvernement? Or, d'une curieuse statistique il résulte que, de 1870 à nos jours, la République noire des Antilles a fait juste la même consommation de chefs d'Etat que la République française. Voici, du reste, les noms et les dates :

Digitized by Google

Pour la France :

1° Thiers (1870-73); 2° Mac Mahon (1873-79); 3° Grévy (1879-1887); 4° Carnot (1887-94); 5° Casimir-Périer (1894-95); 6° Félix Faure (1895-99); 7° Loubet (1899...).

Pour Haïti :

1° Nissage (1870-74); 2° Domingue (1874-76); 3° Boisrond-Canal (1876-79); 4° Salomon (1879-1888); 5° Légitime (1888-89); 6° Hippolyte (1889-96); 7° Simon-Sam (1896...).

Depuis 1876, il n'y eut qu'une guerre civile proprement dite : celle de 1888-89, qui marqua la fin du règne du Président Salomon et mit aux prises les partisans de Légitime et ceux d'Hippolyte. Ce dernier, ayant supplanté son compétiteur malheureux, dont l'éphémère gouvernement sur l'Ouest et le Sud de l'île ne dura guère plus d'un an, mourut d'une attaque d'apoplexie, quelques mois avant le terme constitutionnel de son mandat. Le général Simon-Sam, le chef actuel, reçut, en 1896, les rênes du pouvoir des mains pacifiques du Congrès après un vote régulier dont le calme fut aussi remarquable que celui d'un congrès helvétique, américain ou français.

Une nouvelle élection présidentielle doit avoir lieu en mai 1903. Aux termes de la constitution en vigueur, qui date de 1889, le Président sortant ne peut être immédiatement réélu : sage disposition qui diminue beaucoup les risques d'une agitation violente. Tout porte à croire que le Président Simon-Sam se fera un point d'honneur d'assurer, pour la transmission du pouvoir, l'ordre et la régularité nécessaires durant la grande période électorale, qui sera virtuellement ouverte à la fin de cette année 1901, à l'occasion du renouvellement des mandats législatifs. Le pays, nous en avons l'intime conviction, manifestant librement sa volonté, saura confier au plus digne l'honneur de consacrer définitivement son évolution.

Que les citoyens fassent preuve, dans les relations sociales, de la même sagesse que dans le domaine du Droit public, et le pays de Toussaint-Louverture occupera, du jour au len-

Digitized by Google

demain, la place qui lui revient parmi les nations civilisées.

Les éléments de ce progrès quasi instantané existent déjà en nombre suffisant, mais ils sont épars, sinon dissociés. Pour en former un faisceau triomphant, il suffirait de s'expliquer une bonne fois, en toute franchise, sur le préjugé de couleur dont le venin subtil se fait encore sentir au fond de nos divisions politiques.

A vrai dire, on ne trouvera peut-être pas en Haïti, à l'heure présente, un mulâtre ou un nègre sur mille qui professe un sentiment de mépris ou de haine systématique à l'égard de ses concitoyens plus noirs ou plus clairs que lui. Mais il y a, malheureusement, un certain nombre de politiciens professionnels, aux yeux de qui les fonctions publiques sont un véritable fief familial et qui, exerçant une action occulte et pernicieuse sur l'esprit de la masse populaire, se servent du préjugé comme d'un tremplin ou d'un rempart contre ceux dont il jalousent le talent.

A notre avis, un principe essentiel doit dominer tous les actes de la politique de la République d'Haïti, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur : c'est l'obligation de remplir dignement devant l'univers le rôle de porte-drapeau de la civilisation noire.

De ce principe primordial découle la nécessité pratique de choisir, pour la magistrature suprême et les plus hautes fonctions diplomatiques, des noirs ou des négroïdes chez qui la filiation africaine soit assez évidente pour que l'Européen ne soit pas tenté d'attribuer leur mérite à la seule part de sang caucasien qui coule dans leurs veines; et cela, tant que le préjugé de couleur n'aura pas désarmé autour de nous, tant que l'égalité native du nègre et du blanc n'aura pas été officiellement reconnue en Europe.

La concorde et l'harmonie s'établiront aisément sur cette base, et ce sera tout profit pour le pays comme pour la race, car les mulâtres bénéficient forcément de tous les avantages sociaux conquis par les noirs, tandis que la prévention contre

Digitized by Google

les nègres purs empêche que la réciproque ne soit généralement vraie.

Dans deux ans, la République d'Haïti aura, en célébrant le centenaire de son indépendance, à justifier des progrès qu'elle a réalisés depuis 1804. Il semble que les patriotes qui se préoccupent de cette solennelle manifestation ne soient pas sans appréhension sur sa réussite. Qu'ils se rassurent, en donnant à la commémoration de la grande date son vrai caractère et sa véritable signification.

La célébration du centenaire de l'indépendance d'Haïti devant avoir un caractère surtout moral, il faut et il suffit que nous puissions offrir aux représentants des nations étrangères qui nous feront l'honneur d'y assister, les preuves palpables de notre *évolution intellectuelle*. Point n'est besoin d'édifier des palais et d'y entasser des merveilles de l'industrie. Dans un cadre simple (1), rehaussé par la beauté de l'incomparable décor naturel de l'île, nous présenterons simplement les œuvres de l'esprit produites par le cerveau haïtien dans toutes les branches des connaissances humaines. Et, devant les restes de notre illustre héros national, Toussaint-Louverture, que la France magnanime voudra bien nous rendre pour la circonstance (2), devant les descendants des plus grands philanthropes d'Europe et des hommes

---

(1) Il faut réquisitionner d'urgence, à cet effet, tous les ingénieurs, architectes, peintres et autres techniciens du pays, qui ont été boursiers du gouvernement à l'étranger.

(2) C'est à tort que Schœlcher dit, dans sa *Vie de Toussaint-Louverture* (page 357), que les restes du héros haïtien furent exhumés par les soins de son fils Isaac et transportés au cimetière de Bordeaux.

M. Emile Magnin, maire de Pontarlier, à qui nous avons écrit à cet égard, nous répondit, à la date du 16 juillet 1901, que les restes de l'ex-gouverneur de Saint-Domingue n'ont jamais quitté Pontarlier. Et notre honorable correspondant complète ses renseignements par de très pénibles détails, qui, nous en sommes certain, ne manqueront pas de soulever une vive émotion au sein de la nation haïtienne :

« ... Jusqu'après la guerre de 1870, Toussaint a dormi paisible-

Digitized by Google

les plus célèbres issus de notre race (1), nous affirmerons à nouveau notre volonté de mourir plutôt que de vivre asservis; nous prendrons en outre la résolution ferme de secourir, matériellement et moralement, nos malheureux congénères qui, là-bas, en Afrique, gémissent encore sous le triple joug de la barbarie sociale, de l'oppression politique et de la misère économique. Ainsi, la République d'Haïti, guidant effectivement l'ascension progressive de

---

ment son dernier sommeil, tout proche des murs de la chapelle du fort de Joux. Mais, quelques années plus tard, le système des fortifications ayant dû être changé, le vieux manoir féodal subit de très importantes transformations, sous la direction du capitaine du génie Joffre, aujourd'hui colonel à Madagascar.

Joffre, que j'ai très particulièrement connu à l'époque, ignorait néanmoins ce que je viens de vous narrer, probablement parce que nous n'avions jamais eu l'occasion d'en parler. Ce fut fâcheux, car, *un beau jour, en démolissant la chapelle et en nivelant le terrain d'alentour, un sinistre goujat d'entrepreneur, rencontrant des ossements humains sous sa pioche, les ramassa avec sa pelle et les jeta aux déblais.* Les restes de Toussaint doivent être, présentement, dans un remblai quelconque de je ne sais quelle épaisseur... *Sic transit gloria mundi !*

Seul le crâne, précieuse relique, subsista — du moins, dans sa partie supérieure : la boîte crânienne, car, si mes souvenirs sont précis, je ne crois pas avoir vu le maxillaire inférieur.

Le crâne avait été conservé par le chirurgien Tavernier, à la suite de l'autopsie. Exposé, avec une notice historique assez complète, sous un globe de verre placé sur la cheminée même près de laquelle le héros noir fut relevé sans vie, il était l'objet d'un pèlerinage de la part de tous les visiteurs du fort. Soldat moi-même en 1870, et pendant un mois au château de Joux, je l'y ai encore vu. On m'a affirmé qu'en ce moment, il est entre les mains de l'un de mes amis. Si la chose peut vous intéresser, je vous renseignerai volontiers à ce sujet.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

Signé : E. Magnin,
Maire de Pontarlier.

(1) Nous avons, d'ores et déjà, l'acceptation d'un petit-fils de Clarkson, d'un petit-fils de Buxton, de la fille de Richard Cobden, ainsi que celle de Colette Dumas, qui enverra son fils aîné. — (Voir, à la fin du chapitre, la notice consacrée à la descendance de Toussaint-Louverture et d'Alexandre Dumas.)

Digitized by Google

toute la race des noirs parias, pourra marcher, la tête haute, dans le lumineux sillon tracé par les titans de 1804, avec la grâce de Dieu et l'aide de leur vaillante épée.

Parmi nos contempteurs à jugement superficiel, M. Paul Adam (3 fois nommé pour illogisme et mauvaise foi) s'affiche décidément outre mesure. On nous communique à l'instant un autre article signé de lui, dans le *Journal* du 20 avril 1901, et où s'étalent ces discourtoises calomnies :

« Maintenant, après un siècle d'essai, l'extravagante République d'Haïti perpétue ses mœurs de pitoyable décadence, sous le gouvernement d'absurdes Oncles Tom décorés, empanachés comme des singes de foire, et de qui l'ambition niaise ensanglante le pays fréquemment... L'oncle Tom, Dessalines et Toussaint-Louverture sont devenus les piètres citoyens d'Haïti...

... Il paraît donc peu probable que ces peuples noirs fournissent jamais des professeurs, des philosophes et des savants... Après un siècle d'éducation, leur intelligence peut équivaloir à celle d'un moujik, d'un Breton... »

On trouverait aisément, sur le continent et dans les îles du Nouveau-Monde, deux ou trois cents noirs, pour le moins, qui sont supérieurs à tous égards à Paul Adam; et nous pouvons citer une bonne douzaine d'Haïtiens dont le savoir se ferait apprécier dans n'importe quelle réunion de savants européens.

Noms des Haïtiens qui se sont distingués, depuis la proclamation de l'Indépendance, par des productions de l'esprit plus ou moins remarquables :

De 1804 à 1825 : Milscent, directeur de l'*Abeille haïtienne* (la première Revue littéraire qui ait paru en Haïti, 1817);

De 1825 à 1846 : Hérard Dumesle (*Voyage dans le nord d'Haïti*); Isaac Louverture (*L'Haïtiade*, poème épique); Alfred Simonise (*L'Alcade de Zalaméa*, imitée de Calderon).

Digitized by Google

De 1847 à 1859 : règne de Soulouque, d'abord Président, puis Empereur; l'esprit haïtien étouffe sous l'éteignoir d'une sanglante tyrannie politique. De cette époque datent cependant *La vie de Toussaint-Louverture*, *Pétion et Haïti*, de l'historien Saint-Rémy.

De 1860 à 1868 : Beaubrun et Céligny-Ardouin (*Etudes sur l'histoire d'Haïti*); Linstant-Pradines (*Recueil annoté des Lois et actes de la République d'Haïti*); Madiou (*Histoire d'Haïti*); Pierre Faubert (*Ogé et Chavannes*), Liautaud-Ethéart (*Génie d'Enfer*, les *Miscellanées*, *La fille de l'Empereur*, *Un duel sous Blanchelande*, *Guelfes et Gibelins*, *Le monde de chez nous*, *Deux Etudiants*); Charles Seguy Villevaleix (*Les Primevères*).

De 1869 à 1879 : Alibée Féry (*Les Bluettes*); Démesvar Delorme (*Les théoriciens au pouvoir*, *Francesca*, *Le Damné*, *Une Albanaise Les Petits*); Enélus Robin (Précis d'*Histoire d'Haïti*); F.-D. Légitime (divers opuscules sur l'Agriculture, l'armée et la politique haïtiennes); Emeric Bergeaud (*Stella*).

De 1880 à 1890 : Edmond Paul (*L'éducation industrielle du peuple*, *Questions politico-économiques*, *Les causes de nos malheurs*); Alcibiade Fleury-Battier (*Sous les Bambous*); Oswald Durand (*Rires et Pleurs*, 2 vol.); Paul Lochard (*Les Chants du soir*); Tertullien Guilbaud (*Patrie*, *Feuilles au vent*); Solon Ménos (*Les Mnémoniennes*, *L'Affaire Luders*); Frédéric Marcelin (*Ducas-Hippolyte*, *Questions haïtiennes*); Emmanuel Edouard (*Rimes haïtiennes*, *Le Panthéon haïtien*, *Essai sur la politique intérieure d'Haïti*); Luzincourt Rose (*Les Soupirs*); D. Jean-Louis (*La Bibliothèque de l'agriculteur haïtien*); Anténor Firmin (*De l'égalité des Races humaines*); Dr Louis-Joseph Janvier (*Haïti et ses visiteurs*, *Une chercheuse*, *Les Constitutions d'Haïti*); Dr Roche Grellier (*Haïti, son passé, son avenir*); J.-J. Audain (*Proverbes créoles*); Enoch Désert (*Les Réformes financières de la République d'Haïti*); Edmond Héraux (*Les Préludes*, *Fleurs des mornes*); Arnold Laroche (*Les Bluettes*).

De 1891 à nos jours : Jacques-Nicolas Léger (*La politique extérieure d'Haïti*); Henry Chauvet (*La fleur d'or*, *La fille du Kacik*, drame); Charles Williams (*Les voix du cœur*); Justin Dévot (*La nationalité et son influence*, *Acta et Verba*, *Cours d'instruction civique*); Alcibiade Pommayrac (*Conseils à mon pays*); Emmanuel Chancy (*L'Indépendance d Haïti*); Amédée Brun (*Pages retrouvées*); Justin Lhérisson (*Les chants de l'aurore*; *Passe-Temps*); Isnardin Vieux (*Les Vibrations*, *Chants et Rêves*); Massillon Coicou (*Poésies nationales*,

Digitized by Google

L'oracle); Cyrus Châtelain (*Le Pan-américanisme et l'équilibre américain*); François-Romain Lhérisson (*Chansons populaires*); Joseph Justin (*Les Institutions haïtiennes*); L.-J. Marcelin (*La lutte pour la vie*); Horace Pauléus Sannon (*Haïti et le régime parlementaire*); Jules Rosemond (*Voix aériennes*); Georges Sylvain (*Confidences et Mélancolies, Fables créoles*).

Haïtiens qui, sans avoir écrit des ouvrages de longue haleine, ont acquis un légitime renom :

a) Dans les lettres ou comme orateurs :

Dupré, Juste Chanlatte, Romane, Ignace Nau, Coriolan Ardouin; Mesmin Seguy Villevaleix (qui signa, avec Beaubrun Ardouin, le traité franco-haïtien consacrant la reconnaissance de l'indépendance nationale d'Haïti); Louis-Eugène Seguy Villevaleix (frère du précédent), normalien, docteur ès-lettres (1817); Dalcée Laroche, Boisrond-Tonnerre, les Lespinasse, Exilien Heurtelou, Duraciné Pouilh, Montfleury; le Président Salomon, les Rameau, Saint-Ilmont Blot, Prosper Faure, Valmé Lizaire, Alvarez Graville, les Modé; Jean-Pierre Hector, Octave Barthélemy, Cazeau fils, Pétion Moreau, Taluy, Lauture, Désilus Lamour, Mathurin Lys, les Lafontant, les Cauvin; Armand Thoby, Boyer Bazelais, Imbert (le premier Haïtien reçu docteur en Droit à la Faculté de Paris), Auguste et Camille Nau, Hugon Lechaud, Maximilien Laforest, Ernest Roumain, les Bourjolly; Etienne Saint-Aude, les Henriquez, Lazare Bastien, Archin, Saint-Victor, Excellent, Boco, Brenor Prophète, l'Evêque Holly; Alfred Delva, Jacques Thébaud, Théophile Martin, Brice, les Labastille, Magny, Delord Etienne, Augustin et Grandjean Guillaume, Arteaud, Dalbémar Jean-Joseph, Marius Jean-Simon, Pétion et Alexis André, Faine, E. Corvington, Murat Claude, Charles Bénédict, Chalviré, Morpeau, Castor, Nérée Numa, James Gardère, Camille Bruno, Virginie Sampeur (la Desbordes-Valmore haïtienne); Kléo Rameau, Madame Volmar Thomas, Argentine Bellegarde, veuve Belmour-Lépine, Claire Faubert, Luce Archin, Mercédès Jean-Louis; la baronne de Madelung, née Régnier; les Alerte, Justine Latortue, Marie Derenoncourt, Maria Roumain et la vénérable Elodie Lhérisson (82 ans), doyenne actuelle des femmes lettrées d'Haïti; J.-A. Cariès, les Dupuy, Labidou, Baussan, Bonnamy, Michel Oreste, le R. P. Beaugé, le Père Caze, Georges Laporte, Lara Miot, Clément Denis, Arthur Bowler, les Gauthier; Emmanuel, William et Célicour Léon; Bernier, Alexandre

Digitized by Google

Elie, Rufin Lérie, Cotterel, Pilié, Dougé; Saint-Macary; Dartigues, Sudre Dartiguenave, Dufay, les Bellande, les Malebranche, Ducis Viard, Jérémie, Vérité, Jean-Jacques, Jules Auguste, Louis Borno, Henry et Auguste Scott, les Dalencourt, Charles Ganthier, D. Charles-Pierre, Périclès Tessier, Caïus Lhérisson, J.-B. Dorsainville, Gédéus Gédéon, Etienne Mathon; les Benoit, Guibert, les Rouzier, les Kernisan, les Lacombe, les Roche, les Archer, Dyer, Turenne Leconte, Sténio Vincent, Pierre Frédérique, Douyon, Moravia, Morel (1).

b) Dans les sciences pures ou appliquées :

Pierre Ethéart (travaux d'astronomie), Eugène Nau (*Traité d'Agronomie*); les Docteurs Dehoux, Louis et Léon Audain, Aubry, Nemours Auguste, Louis-Joseph Janvier (lauréat de la Faculté de Paris), Jean-Louis, Baron, Lamothe, Désert, Sénèque Viard, Riboul, Wesner Ménos, Félix Armand, Jeanty, les Bouzon; les contre-amiraux Bruce et Déjoie (anciens élèves du *Borda*); les ingénieurs Léon Laforesterie, C. Dehoux, Miguel Boom, Jacques Durocher, Frédéric et Louis Doret (plusieurs fois major de sa promotion aux Ponts-et-Chaussées de France), Louis Roy, Pressoir, les Latortue, Rémusat Pierre, Joseph Aubry, Champana, Théophile Mathieu (mort prématurément); les professeurs Ed. Morin, Plésance, Etienne Magloire; le chimiste Edmond Roumain, Athanase Laforest, Saint-Lucien Hector, l'électricien Thomas Price, le géographe Dantès Fortunat; Cicéron Saint-Louis, Léonce Laraque, Elie Thoby, anciens élèves de Saint-Cyr; les architectes Georges Baussan, Eugène Maximilien, Deslandes, Léon Mathon.

c) Dans les arts :

Le sculpteur Edmond Laforesterie, dont une statue (*La Rêverie*) obtint une médaille au Salon de Paris; Charles Laforesterie, qui, plus connu comme diplomate, fut un compositeur de talent et eut une opérette (*Simone*) jouée aux Bouffes-Parisiens; Occide et Occilius Jeanty, Eluspha Laporte, Astrée père et fils, Mauléar Monton, Thoureau Lechaud, Robert Geffrard, Julien Courtois, Edmond Saintonge;

---

(1) Vivant loin du pays, depuis déjà un certain nombre d'années, nous ne pouvons nous flatter de connaître tous ceux de nos compatriotes qui méritent d'être cités. Nous serons mieux documentés pour une seconde édition.

Digitized by Google

Lochard, Rigaud, Gerson Lamothe (peintres); Mirabeau Desmangues (mécanicien inventeur).

Descendance de Toussaint-Louverture :

On sait que le héros noir, traîtreusement arrêté à Saint-Domingue, fut emmené prisonnier en France avec sa famille, se composant de sa femme, Suzanne Simon-Baptiste, de ses trois fils, Placide, Isaac, Saint-Jean, et de sa nièce, Louise Chancy.

Saint-Jean mourut avant d'avoir pris femme.

Isaac, né en 1783, se maria, en 1803, à sa cousine, Louise Chancy; en 1816, il partit d'Agen et alla s'établir à Bordeaux où il mourut sans postérité.

Placide était né en 1781. Après avoir été interné pendant vingt-six mois dans la prison de Belle-Isle, il obtint, en 1804, de fixer sa résidence à Agen, où se trouvait sa mère. Il épousa, en 1821, à Astafford, Marie-Joséphine de Lacaze, fille du marquis Joseph de Lacaze, ancien garde du corps de Louis XVI. De ce mariage naquirent deux enfants : Armand, mort au berceau, et Rose-Zora.

Rose-Zora Louverture, née en 1823, mariée en 1841 à Auguste de Lavergne, donna le jour à deux filles :

1° Pauline-Alice de Lavergne, qui épousa en 1865 M. Ferriol de Lamothe dont elle eut une fille, Marie-Joséphine Edith, mariée à M. Ivan Beynier;

2° Gabrielle de Lavergne, qui, de son mariage, en 1864, avec le Dr Fontan, eut trois enfants : Jérôme Fontan-Louverture, sous-officier en retraite; Jeanne Fontan-Louverture, mariée à M. Sabardu, professeur au lycée de Draguignan; Marthe Fontan-Louverture.

Par une faveur spéciale du gouvernement français, Rose Louverture put jouir jusqu'à sa mort, survenue en 1900, de la modique pension de *quinze cents francs* qui avait été allouée à son père; mais ses deux filles ne parvinrent pas à obtenir la reversibilité de cette pension. Etablies, l'une à Saint-Amand de Belvès (département de la Dordogne), l'autre à Auch (département du Gers), ces dames, avec qui nous avons l'honneur d'entretenir les plus cordiales relations, portent très dignement le grand nom de leur illustre bisaïeul, entourées, dans leur modeste retraite, de l'estime générale

Digitized by Google

des notabilités de la région. Le gouvernement d'Haïti profitera sans doute de la célébration du centenaire de l'Indépendance pour réparer ses torts envers les derniers descendants de Toussaint-Louverture, en leur faisant voter par les Chambres un subside qui les mette à l'abri du besoin. La dignité nationale l'exige.

Généalogie et descendance d'Alexandre Dumas :

A) Le général Thomas-Alexandre Dumas, fils du marquis Antoine-Alexandre Davy de la Pailleterie, colonel, commissaire général d'artillerie, et de Louise-Marie Cessette Dumas, noire de Saint-Domingue, naquit à Jérémie (habitation La Guinodée), le 25 mars 1762. De son mariage (28 novembre 1792) avec Marie-Louise-Elisabeth Labouret, fille du commandant de la garde nationale de Villers-Cotterets, il eut deux filles et un fils :

1° Louise, morte en bas-âge;

2° Marie-Aimée, qui épousa un M. Letellier, dont elle eut un fils. Ce dernier laissa une fille, qui est aujourd'hui mariée à M. du Houx, et demeure la seule survivante de cette branche;

3° Alexandre.

B) Alexandre Dumas (2e du nom), le fécond romancier, né en 1802, mort en 1870, communément appelé Alexandre Dumas père, reconnut pour siens deux enfants :

1° Marie, mariée à M. Peytel;

2° Alexandre.

C) Alexandre Dumas (3e du nom), le puissant dramaturge, mort en 1895, laissa son nom à deux filles : Colette et Jeannine.

Colette Dumas épousa en premier lieu M. Lippmann, qui fut longtemps directeur de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, et dont elle eut deux fils : Alexandre et Serge; divorcée, elle convola en secondes noces avec le docteur Achille Matza, excellent praticien originaire de Bucarest.

Jeannine Dumas, mariée à Ernest d'Hauterive, ancien lieutenant d'infanterie, n'a jusqu'ici pas eu d'enfant.

Nous remercions vivement Mme Colette Dumas de l'aimable empressement qu'elle a mis à nous fournir les éléments de cette notice.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

L'ASSOCIATION PAN-AFRICAINE

Le 23 juillet 1900, un fait nouveau, surprenant pour plusieurs, inquiétant pour quelques-uns, d'une importance exceptionnelle pour nous, se produisit dans la capitale de la Grande-Bretagne : des noirs instruits, venus des pays les plus lointains et les plus divers, se trouvaient réunis à *Town Hall*, dans l'antique abbaye de Westminster, non loin du palais où siège la Chambre des Communes, afin d'examiner la situation faite à la race africaine sur tous les points du globe, de protester solennellement contre l'injuste mépris et l'odieux traitement dont on l'accable encore partout, de créer enfin une direction centrale destinée à coordonner les efforts communs et à sauvegarder, par une action méthodique et continue, les intérêts économiques, ainsi que les droits politiques et sociaux de leurs congénères exploités et opprimés.

Les journaux anglais, à une ou deux exceptions près, se sont contentés d'enregistrer impartialement le fait dans tous ses détails, sans y mêler un blâme ou un éloge quelconque. Les rares journaux français qui en ont rendu compte l'ont qualifié de « manifestation bizarre ».

Délégué général de l'Association Pan-Africaine, il nous appartient d'autant plus de faire connaître l'œuvre, que nous en avons été le principal promoteur.

Le 2 janvier 1895, longtemps avant qu'un membre éminent de l'Académie française, sanctionnant de sa haute autorité une ordinaire confusion de mots, n'eût dénoncé avec éclat la « faillite de la *Science* » là où les *savants* seuls doivent être mis en cause, nous adressions la lettre suivante

Digitized by Google

à notre compatriote Anténor Firmin, alors de passage à Paris :

« Eminent et cher compatriote,

Sûr de trouver en vous, avec l'encouragement qui réconforte, le conseil judicieux qui assure la réussite, je viens vous communiquer un projet dont la réalisation peut, je crois, faire avancer d'un grand pas, l'œuvre de la réhabilitation de la race noire, œuvre qui vous tient à cœur et à laquelle, vous ne l'ignorez pas, je me suis voué corps et âme.

Les détracteurs de notre race sont de deux sortes :

1° Ceux qui, incapables de rechercher le pourquoi et le comment des choses dont s'étonne leur esprit borné, reçoivent et transmettent, sans même en soupçonner la portée, les idées malheureuses que les esclavagistes avaient tant intérêt à propager et qu'ils n'eurent pas de peine à faire accepter des masses ignorantes;

2° Ceux qui, étant à même de réduire à leur juste valeur les jugements aprioristiques communément portés sur les hommes de couleur, sont retenus par un invincible orgueil de race et suivent délibérément, au lieu de chercher à l'arrêter, le courant d'un préjugé d'autant plus puissant qu'il prend sa source dans des erreurs consacrées par la Science.

Or, je suis comme vous convaincu que la funeste théorie des *races inférieures* et des *races supérieures* est une monstruosité morale qui ne repose, quoi qu'on dise, que sur l'idée de l'exploitation de l'homme par l'homme. Elle a servi, dans les siècles passés, à justifier la plus révoltante des iniquités sociales; elle exerce encore de nos jours une influence des plus néfastes.

Eh quoi ! dans ce siècle de lumière, où nulle théorie n'est admise si elle n'est étayée d'une démonstration irréfutable, l'opinion dogmatique de l'infériorité des noirs se maintiendra-t-elle toujours sans autre base que la foi intéressée de ceux qui la professent ? Cela ne se peut pas.

Non, le noir n'est point fait pour servir de marchepied à la puissance du blanc ! A tous ceux qui osent le soutenir nous répondons hardiment, quel que soit leur renom scientifique : « Vous outragez l'auguste vérité de la science ! »

La race africaine compte aujourd'hui trop d'hommes remarquables, tant par l'intelligence que par la valeur morale, pour continuer à

Digitized by Google

vivre, dans le même état de prostration, sous le coup d'une réprobation aussi outrageante et si peu justifiée. Des savants, pour tranquilliser la conscience de l'Europe esclavagiste, ont proclamé jadis le dogme de l'infériorité originelle des noirs ; nous en appelons de cette sentence à la science moderne, plus impartiale et mieux informée.

Pour la révision de ce grand procès, qui passionnera certainement tous les hommes de bien, je propose de faire appel à la loyauté des savants les plus illustres. Chaque pays déléguerait un ou plusieurs représentants, afin de constituer cet aréopage imposant. Ces hommes compétents, auxquels se joindraient naturellement les porte-paroles les plus autorisés de la race calomniée, pourraient se réunir en Congrès, à la prochaine Exposition universelle de Paris.

On passerait ainsi au crible de la discussion scientifique, et pour l'édification complète de l'univers entier, tous les arguments, séculaires ou nouveaux, que nos détracteurs invoquent à l'appui de leur odieuse hiérarchisation ethnologique et dont vous avez, éminent et cher compatriote, si magistralement démontré la parfaite inanité.

Vous êtes mieux placé qu'aucun autre pour tirer de cette idée, qui me paraît féconde, tout ce qu'elle peut comporter d'utile et de profitable pour l'œuvre que nous poursuivons. En vous demandant votre appréciation et des conseils pratiques à cet égard, je suis heureux de trouver l'occasion de rendre un hommage public à l'un des hommes qui font le plus honneur à ma race — et j'ose ajouter : à l'humanité.

Agréez, je vous prie, la sincère expression de ma respectueuse admiration et de mon ardente sympathie. »

L'auteur de l'*Egalité des races humaines* nous répondit par cette missive :

Paris, 3 janvier 1895.

« Mon cher compatriote,

J'ai reçu votre lettre d'hier, que j'ai lue avec un vif intérêt.

C'est assurément une idée absolument neuve et fort belle, que celle que vous émettez de provoquer un Congrès de savants des différentes nations du globe, afin de discuter, durant l'Exposition universelle de Paris, en 1900, la question si controversée et si passionnante de l'égalité ou de l'inégalité des races humaines. Ainsi le vingtième siècle s'ouvrirait en portant la lumière sur un problème dont la solution doit influer puissamment sur l'orientation de la politique et de la philosophie.

Digitized by Google

En effet, selon que l'on considère les races humaines égales ou non — au point de vue de l'aptitude à se développer moralement et intellectuellement, les relations internationales des races civilisées et des races arriérées prendront un caractère distinct.

D'abord, en cette fin de siècle, les principales préoccupations des gouvernements européens tournent avec un tel concert vers la colonisation transcontinentale que l'on peut, sans être prophète, prédire que toute la politique de la première moitié du vingtième siècle, au moins, sera dominée par les questions coloniales, c'est-à-dire par l'étude des meilleures règles de conduite à suivre dans l'assimilation des colonies lointaines à leurs métropoles respectives On n'a pas besoin de raisonner pour prouver l'intérêt de chacun à savoir comment il devra traiter les hommes de différents degrés de civilisation dont les territoires colonisés sont habités et sans lesquels on ne pourra jamais tirer grand'chose de ces territoires.

Ensuite, il est évident que la mentalité européenne aura reçu un élargissement remarquable, pour l'exacte appréciation de toutes les données historiques, artistiques et philosophiques, le jour où les savants et les penseurs cesseront de se buter à la doctrine inéclaircie de l'infériorité naturelle de certaines races vis-à-vis de certaines autres. De cet élargissement de l'esprit sortiront mille aptitudes nouvelles ; mais c'est surtout le sentiment de sympathie et de solidarité humaine qui aura accompli généralement de réels progrès, ouvrant un horizon moral plus large, plus profond, à l'homme du vingtième siècle dont l'évolution distancera si fort notre civilisation actuelle...

Vous voyez combien féconde pourrait être la réalisation de votre projet. D'aucuns en trouveraient peut-être l'initiative trop ambitieuse pour Haiti ; pour moi, j'approuve votre idée sans aucune restriction. Ne servirait-elle qu'à prouver au monde que les Haïtiens, jaunes et noirs, croient sincèrement et sérieusement à l'égalité des races et aux conséquences qui en découlent, que cette démonstration suffirait à faire mieux respecter notre race, en provoquant l'admiration de tous les nobles esprits.

Je voudrais ajouter quelques conseils pratiques, à l'appui de mon approbation ; mais il faudrait pour cela plus de temps et de réflexion. Vous avez, d'ailleurs, cinq ans devant vous : on pourra y revenir, au besoin.

En attendant, veuillez croire, mon cher compatriote, à mes sentiments de profonde sympathie et de sincère estime. »

Signé : A. Firmin.

Digitized by Google

Directeur d'un journal (*La Fraternité*) que nous avions fondé, à la fin de l'année 1890, pour défendre en Europe les intérêts de la race noire; président du Comité oriental et africain de la Société d'Ethnographie de Paris; récemment chargé d'une délégation spéciale aux Antilles par le Comité directeur de l'Alliance française, après avoir représenté la République d'Haïti aux premiers congrès antiesclavagistes qui eurent lieu à Paris et à Bruxelles, nous pensions être dûment qualifié pour mener à bien le projet que nous venons d'exposer. Mais, par suite de circonstances très fâcheuses dont la responsabilité pèse sur nos propres compatriotes, et qui, pendant quatre ans (de 1896 à 1900) enrayèrent l'initiative de toutes nos entreprises, il nous fut impossible de consacrer à la préparation de ce grand Congrès ethnologique le temps et les ressources nécessaires (1).

Au mois de décembre 1897, revenant d'Haïti après notre premier voyage en Abyssinie, nous fûmes mis en rapport avec le professeur Booker T. Washington, le célèbre instituteur noir des Etats-Unis, et nous décidâmes de nous unir à une Association africaine qui venait d'être constituée à Londres par les soins zélés d'un pasteur, le Révérend Joseph

---

(1) Le journal *La Fraternité* (le premier qui ait été dirigé par un noir à Paris) s'honorait de la collaboration de Jules Simon, de Léon de Rosny, de Mme Adam et de Séverine (autorisation de reproduire leurs articles), d'Anténor Firmin, du sénateur Isaac, du député Gerville-Réache, de Jean Hess, Edmond Thiaudière, Léon Audain, Wesner Menos, Emmanuel des Essarts, Derville Charles-Pierre, Marc Legrand et Paul Vibert. Il dut cesser sa publication en 1897, victime d'une coalition de politiciens et d'étudiants haïtiens, qu'offusquaient notre indépendance de langage, nos fêtes de charité auxquelles les plus grands artistes de Paris prêtaient leur concours gracieux, et surtout les distinctions dont nous étions l'objet dans le monde littéraire et scientifique de France. Le gouvernement haïtien donna raison à nos envieux, en supprimant, en 1895, l'allocation qui avait été votée au journal par le Parlement, à titre de « récompense nationale », allocation qui était, d'ailleurs, payée fort irrégulièrement, selon les caprices du ministre des finances... La production de ce livre sera notre meilleure justification.

Digitized by Google

Mason, et d'un jeune étudiant, Henry Sylvester Williams, originaire de la Trinidad. Deux mois plus tard (février 1898), à la suite d'un banquet d'honneur offert à l'explorateur Jean Hess, en hommage à la publication de son émouvant ouvrage sur l'*Ame nègre*, nous fondions l'*Association de la jeunesse noire de Paris*. L'idée du congrès fut reprise, mais le plan primitif dut en être modifié : au lieu d'une réunion de savants de race caucasique, parmi lesquels auraient siégé quelques-uns des membres les plus éminents de la race nigritique, nous allions avoir un *meeting* formé des délégués de populations d'origine africaine, encadrés de savants, de philanthropes et d'hommes politiques européens.

Ce *meeting* eut donc lieu à Londres, du 23 au 26 juillet 1900. Il est de notre devoir de donner la plus large publicité possible aux actes et décisions adoptés au cours de ce *triduum*.

Voici d'abord les noms des divers délégués :

Pour les *Etats-Unis* : Mgr Alexander Walters, de la *Zion Church*; l'honorable Henry F. Downing, ex-consul à Loanda; Miss Anna Jones, institutrice à *Kansas City*; Mrs Anna J. Cooper et miss Barier, de Washington; le professeur Burghardt du Bois; Thos. Calloway; Augustus Straker, ancien juge au *Michigan*.

Pour la République de *Libéria* : l'honorable F. R. Johnson, ex-procureur général.

Pour la *Côte d'Or* : A. F. Ribero, avocat.

Pour *Sierra-Leone* : G. W. Dove, conseiller judiciaire.

Pour la *Côte d'Ivoire* : Docteur R. K. Savage, de l'Université d'Edimbourg.

Pour la *Jamaïque* : A. R. Hamilton.

Pour *Antigoa* : le Révérend Joseph Mason, curé d'une paroisse de Londres; le professeur J. Love.

Pour la *Trinidad* : H. Sylvester Williams; R. E. Phipps, avocat; A. Pierre.

Pour *Sainte-Lucie* : C.-W. French; John E. Quinland, surveillant de district.

Digitized by Google

Pour la *Dominique* : George Christian.
Pour le *Canada* : le Révérend Henry Brown.
Pour l'*Ecosse* : Dr Mayer.
Pour l'*Irlande* : M. et Mme J. F. Loudin; miss Adams.
Pour *Cuba* : Dr John Alcindor.
Pour *Haïti* et l'*Ethiopie* : Benito Sylvain.

A ces délégués, tous d'origine africaine, s'étaient joints plusieurs philanthropes et publicistes anglais et américains parmi lesquels il nous faut citer Madame Jane Cobden-Unwin, fille du célèbre économiste libre-échangiste Richard Cobden; le docteur Colenso, fils du grand évêque abolitionniste; le Dr Clarke, le vaillant député libéral; Fox Bourne, secrétaire général de la « Société anglaise de protection des indigènes »; sir Fowel Buxton, fils de l'illustre compagnon de Wilberforce et de Clarkson, président de la Société antiesclavagiste de Londres; Harford Battersby, membre du « Comité contre l'alcoolisation des indigènes ». (1)

Sa Grandeur le Lord Evêque de Londres voulut bien, à la séance d'inauguration, appeler les bénédictions du Très Haut sur les travaux du Congrès, dont la présidence fut confiée à Mgr Walters, qui s'en acquitta avec une très remarquable distinction.

Il fut décidé :

1° Qu'une Association générale, comprenant l'élite intellectuelle des noirs civilisés, sera constituée sous le nom d'*Association Pan-Africaine*, afin de centraliser ou de contrôler l'action de toutes les Sociétés qui, dans les pays libres ou dans les colonies, ont pour objet la protection et l'éducation des populations d'origine africaine.

2° Qu'un Congrès pan-Africain sera organisé tous les deux

(1) Madame Jane Cobden-Unwin fit admettre gratuitement tous les congressistes comme membres du *New Reform Club* de Londres; le Docteur Clarke et M. Fox Bourne leur offrirent un lunch d'honneur, le premier, au buffet de la Chambre des Communes, le second, au *Liberal Club*, et le Lord Evêque, dans le parc de sa magnifique résidence située aux environs de Londres.

Digitized by Google

ans, soit dans une grande ville d'Europe ou d'Amérique, soit dans la capitale d'un Etat noir indépendant.

3° Que le Congrès de 1902 aura lieu aux Etats-Unis, et celui de 1904 en Haïti, pour donner plus de solennité à la célébration du centenaire de l'indépendance haïtienne.

4° Qu'un manifeste sera rédigé, faisant appel à la justice, à la sagesse politique, à l'humanité des nations chrétiennes ; et qu'une adresse spéciale, signée des Congressistes soumis aux lois anglaises, serait envoyée à Sa Majesté Britannique, en protestation contre le cruel traitement infligé aux indigènes des colonies sud-africaines.

5° Qu'un mémoire serait adressé à l'Empereur Ménélik et aux Présidents des Républiques d'Haïti et de Libéria, proclamés Grands Protecteurs de l'Association Pan-Africaine, afin d'attirer leur attention sur l'urgente nécessité de solidariser leurs intérêts et de combiner leurs efforts, au point de vue diplomatique, à l'effet de réagir contre la politique d'extermination et de dégradation qui prévaut en Europe à l'égard des noirs et de leurs dérivés.

Nous reproduisons ci-après l'appel fait aux nations chrétiennes :

AUX NATIONS DE L'UNIVERS

« Dans la métropole du monde moderne, en cette année qui clot le dix-neuvième siècle, un Congrès composé d'hommes et de femmes de sang africain s'est assemblé pour délibérer solennellement sur leur situation présente et envisager celle de leurs congénères sur toute la surface de la terre.

Le problème du vingtième siècle est celui de la question de couleur, la question de savoir à quel point les différences ethniques, qui se manifestent principalement par la couleur de la peau et la qualité des cheveux, peuvent justifier le refus opposé à plus de la moitié du genre humain, quant au partage intégral des droits et privilèges de la civilisation humaine.

Certes, les populations de race noire sont, actuellement, très en retard, comparativement au niveau européen. Mais il n'en a pas toujours été ainsi dans le passé, et l'histoire contemporaine, aussi bien

Digitized by Google

que l'histoire ancienne, fournit beaucoup d'exemples non méprisables des aptitudes et des capacités dont firent preuve les races d'hommes les plus noires.

En tout cas, le monde moderne doit comprendre qu'à cette époque où les confins du globe se trouvent si rapprochés par la facilité des moyens de communication, les millions d'hommes noirs qui vivent en Afrique, en Amérique et dans les îles de l'Océan, sans parler des myriades d'hommes de couleur répandus partout, sont appelés à exercer une grande influence dans l'avenir, à raison même de leur nombre et par le seul fait de leur contact mutuel. Si les pays civilisés s'appliquent maintenant à donner aux nègres et aux hommes de couleur les plus larges facilités pour leur éducation et le développement de leurs facultés, ce contact et cette influence produiront des effets bienfaisants qui hâteront les progrès de l'humanité. Si, au contraire, soit par insouciance ou prévention, soit par cupidité ou injustice, on veut continuer à exploiter, à spolier et à dégrader la masse des noirs, les conséquences ne peuvent être que déplorables, sinon fatales, non seulement pour cette masse, mais encore pour le haut idéal de justice, de liberté et de civilisation que, depuis des milliers d'années, le christianisme fait luire devant l'Europe.

Aussi faisons-nous solennellement appel, nous, hommes et femmes de race africaine, réunis en Congrès universel, à ce haut idéal de civilisation, aux sentiments d'humanité les plus élevés de tous ceux qui suivent l'enseignement du Prince de la Paix :

Ne laissons pas rétrograder le monde dans ce lent, mais sûr mouvement de progrès qui a successivement triomphé de l'égoïste esprit de classe, de caste et de monopole, dressé contre l'âme humaine aspirant à la liberté et au bonheur.

Que la couleur de la peau ne soit plus la seule base de différenciation entre les blancs et les noirs, au détriment de la valeur morale et des capacités intellectuelles.

Que les indigènes d'Afrique ne soient plus sacrifiés à la soif de l'or! Que leur liberté soit respectée ; qu'on cesse de livrer leurs familles à la débauche, d'étouffer leurs légitimes aspirations et d'entraver leur évolution!

Que les missionnaires catholiques ne couvrent plus de leur manteau, comme ils l'ont fait jusqu'ici, l'oppression politique et l'impitoyable exploitation économique des peuples faibles et arriérés, dont

Digitized by Google

la grande faute a été de se reposer sur la foi jurée des envoyés de l'Eglise romaine.

Que l'Angleterre, premier champion de l'émancipation des noirs, se hâte de couronner l'œuvre de Wilberforce, de Clarkson, de Buxton de Granville-Sharp, de Mgr Colenso et de Livingstone, en octroyant, dès que l'opportunité s'en présentera, les droits d'un gouvernement autonome aux colonies d'Afrique et des Indes Occidentales.

Que l'Amérique ne laisse pas s'éteindre complètement l'esprit de Garrison, de Phillips et de Douglas! Que la conscience du grand peuple des Etats-Unis se soulève et repousse toute oppression immorale et illégale à l'égard des nègres américains; qu'elle leur garantisse avec l'exercice des droits civils et politiques, avec la sécurité de leur personne et de leurs biens, le bénéfice entier de la grande œuvre qui a été accomplie en faveur de neuf millions d'êtres humains élevés de l'esclavage à la liberté.

Que la République Française et l'Empire d'Allemagne, fidèles à leur glorieux passé, se rappellent que si la vraie valeur des colonies réside dans leur prospérité et leurs progrès, une justice impartiale, à l'égard du noir comme du blanc, est le premier élément de cette prospérité.

Que l'Etat libre du Congo devienne un grand Etat central des noirs et que sa prospérité ne s'apprécie pas seulement d'après les bénéfices commerciaux qu'en tirent ses exploitants, mais aussi par le bonheur et le degré d'avancement de la population indigène.

Que les grandes nations du monde respectent l'intégrité territoriale et l'indépendance des libres Etats noirs d'Abyssinie, d'Haiti, de Libéria et du Maroc; qu'on laisse enfin les habitants de ces Etats-ainsi que les tribus indépendantes d'Afrique, les nègres des Antilles, ceux des autres parties de l'Amérique et les sujets noirs de toutes les puissances coloniales prendre courage en eux-mêmes et prouver à l'univers, par d'incessants efforts et en luttant fièrement, leur incontestable droit à faire partie de la grande association fraternelle du genre humain.

Tel est l'appel qu'avec confiance et fermeté nous adressons aux nations du monde civilisé, comptant, pour une généreuse reconnaissance de la justesse de notre cause, sur le large esprit d'humanité et le sens profond de la justice qui commencent à se manifester. »

A une époque où l'esprit d'association accomplit de si

Digitized by Google

grandes choses, où la moindre affinité de race, une simple connexité, à défaut d'une communauté complète d'intérêts, justifient les alliances politiques et les syndicats économiques les plus imprévus, n'était-il pas étrange de voir les Africains et leurs descendants les plus directs continuer à vivre indifférents, sinon hostiles les uns aux autres, sous l'oppressif mépris de leurs tyranniques contempteurs ?

Aide-toi et le Ciel t'aidera ! dit la Sagesse des Nations. L'Association Pan-Africaine est une œuvre foncièrement, essentiellement pacifique, mais qui entend poursuivre ses fins avec autant de fermeté et d'esprit de suite que de calme et de modération. Prenant en mains la cause de tous les indigènes des colonies d'exploitation, elle organisera dans chaque ville importante un centre actif de propagande, avec la certitude qu'elle n'invoquera pas en vain la générosité de cœur, l'esprit de justice des jeunes gens et surtout des femmes d'Europe. Grâce à ce concours juvénile et féminin, dont pour notre part nous espérons beaucoup de bien, il pourra être constitué, dans la capitale de chaque grande puissance coloniale, un patronage et un asile temporaire pour les indigènes qui, par suite d'une circonstance quelconque, se trouvent sans ressources en Europe.

L'Association Pan-Africaine exercera utilement un contrôle direct sur l'engagement contractuel des indigènes en qualité de travailleurs libres ; elle sera un arbitre tout désigné pour le règlement des contestations, si fréquentes entre les pseudo-travailleurs libres et leurs peu scrupuleux employeurs.

L'Association aura, enfin, à cœur d'honorer et d'encourager les efforts de toutes les Sociétés philanthropiques qui, poursuivant un but parallèle, travaillent à propager les principes d'une colonisation pacifique, équitable et moralisatrice. (1)

(1) Un vaste terrain, s'étendant tout autour de l'endroit où se trouve inhumé le cœur de Livingstone (près du lac Nyassa), a été

Digitized by Google

*
* *

A peine constituée, l'Association Pan-Africaine a déjà eu a examiner deux questions assez importantes, relatives à l'action des noirs civilisés d'Amérique dans la politique des puissances coloniales en Afrique.

Plusieurs de nos congénères des Etats-Unis nous ayant fait personnellement l'honneur de nous consulter sur le dessein qu'ils avaient de s'enrôler dans les troupes britanniques pour aller combattre les Boers au Transvaal, nous les en avons dissuadés et ils se sont rangés à notre avis. Sans doute, les Boers se sont rendus coupables des pires atrocités contre les indigènes Cafres et Hottentots ; mais les Anglais ne se sont pas montrés plus humains à l'égard des populations noires. En somme, les deux belligérants se valent. Nous devons donc nous abstenir, en attendant les événements qui vont surgir à la suite de cette guerre.

L'initiative naissante de l'Association est, du reste, sollicitée beaucoup plus fructueusement ailleurs, avec la question des Congolais de Cuba.

Mandataire d'un groupement de *dix-huit mille noirs* du Congo établis à Cuba où, il y a une trentaine d'années, ils

---

offert, en 1899, par la *British South Africa Company* au « Comité du souvenir de Livingstone » (*Livingstone memorial Company*). Le Comité a décidé de faire ériger sur l'emplacement concédé une colonne en granit, de 40 pieds de haut, afin de perpétuer dans le Sud africain la mémoire de l'illustre explorateur négrophile.

Le cardinal Lavigerie a un double monument : l'un à Tunis et l'autre à Bayonne. Faisant honneur à son titre, notre journal *La Fraternité*, « organe des intérêts d'Haïti et de la race noire », y souscrivit pour 500 francs.

Victor Schœlcher a aussi sa statue, à la Guadeloupe, en attendant qu'il en ait une en France.

Nos congénères des colonies anglaises devraient bien prendre l'initiative d'une souscription ayant pour but de glorifier par le marbre ou le bronze la mémoire de Wilberforce, de Clarkson et de Buxton, afin que se justifie partout le mot de Michelet : « *La reconnaissance est une vertu noire.* »

Digitized by Google

furent emmenés comme esclaves, le pasteur Emanuel se rendait en Belgique, au mois de mars 1901, pour négocier avec le gouvernement du roi Léopold II le rapatriement et l'emploi de ces noirs dans leur pays natal, devenu colonie belge. Une *interview* accordée par le Père Emanuel à un rédacteur du journal l'*Essor économique universel* d'Anvers, fait connaître les phases de cette intéressante tentative :

— « Alors, cette association de 18,000 nègres consentirait, moyennant des avantages à leur accorder par le roi, à se rendre au Congo?

— Non, pas tous, un certain nombre qui sont nés au Congo, mille à quinze cents peut-être, hommes, femmes et enfants. Ceux qui sont nés à Cuba, qui y sont mariés et y occupent une position, y resteront sans doute. Ce ne sont que les Congolais même, avec leurs familles, qui désirent retourner dans leur pays.

— Ne sont-ils donc pas contents à Cuba ? Pourquoi veulent-ils quitter cette île ; ne parviennent-ils pas à gagner leur vie ?

— Ce n'est pas uniquement le mécontentement qui les engage à partir. Naturellement, l'état de guerre qui a régné là-bas pendant ces dernières années n'est pas fait pour les satisfaire ; mais *la raison principale est d'un caractère moral et leur est dictée par leur conscience. Mes nègres éprouvent un désir très réel de s'établir au Congo, où ils rêvent de fonder des centres de civilisation.* La grande majorité d'entre eux sont des ouvriers travaillant pour le compte de patrons indigènes, qui ne sont pas toujours d'une grande tendresse à leur égard.

Comme leur pays, le Congo, contient d'immenses territoires qui ne sont pas exploités, il leur semble que le roi leur accordera, sans difficultés, des concessions où ils cultiveront tous les produits des pays chauds, le tabac, dans la plantation duquel ils excellent, le caoutchouc, le cacao, le café, etc.

Mais je dis qu'avant tout, ils veulent devenir *citoyens libres* de l'Etat indépendant du Congo. La région où on les établirait leur importe peu. Ce sont des gens doux et pacifiques, qui se conduiront toujours suivant les circonstances ; beaucoup d'entre eux ne s'opposeraient pas à servir le roi en qualité de soldats ; ils se mettent à la disposition entière de l'Etat du Congo.

De préférence, ils cultiveront le sol pour revendre leurs produits

Digitized by Google

aux Sociétés commerciales qui sont établies au Congo ; même, à de bonnes conditions, ils n'hésiteront pas à s'engager et à travailler pour le compte des Sociétés.

L'immigration de ces travailleurs civilisés au Congo présenterait les plus grands avantages. D'abord, tout le monde y gagnerait, à commencer par l'Etat même, les Sociétés coloniales et mes protégés. Ensuite, voyez le pas énorme que ferait la civilisation au Congo. Et la religion catholique donc ! Ne serions-nous pas de précieux auxiliaires pour les missionnaires qui s'en vont là prêcher notre religion ? Vraiment, tout est en notre faveur et aucun obstacle sérieux ne s'oppose à l'accomplissement de nos rêves.

Et quel essor le commerce d'importation, au Congo, ne recevrait-il pas ? Ces hommes civilisés ont des besoins bien plus grands que les habitants du Congo. Beaucoup de denrées devront être importées ; l'indigène congolais, qui est très imitateur, éprouvera bientôt les mêmes besoins et la consommation des produits belges n'en sera que plus grande.

— Y a-t-il longtemps que vous communiquez, à ce sujet, avec le gouvernement de l'Etat indépendant ?

— Oui, très longtemps : plus de quatre ans. Je suis accompagné de quatre nègres de Cuba qui sont déjà retournés au Congo et qui viennent d'y passer trois ans. Ils sont tellement enchantés de leur séjour en Afrique, qu'ils y retourneront encore et, cette fois, pour toujours, emmenant femmes et enfants qui étaient restés à Cuba. Un cinquième noir Cubain est toujours au Congo.

Je disais donc que depuis longtemps je correspondais avec M. le baron Van Eetvelde, et c'est sur l'invitation du secrétaire de l'Etat indépendant lui-même que je me suis décidé à venir en Belgique, à l'effet de régler définitivement cette question d'immigration.

— Vous avez été reçu en audience par M. de Cuvelier, successeur de M. le baron Van Eetvelde. N'y a-t-il pas d'indiscrétion à vous demander le résultat de cette entrevue ?

— Le résultat n'a pas été immédiat. J'avais cru les négociations faciles, mais je me suis trompé. Je me heurte à des obstacles que je n'avais jamais soupçonnés... J'espère toujours, je n'ai pas perdu complètement confiance.

— On vous prête, dans le cas où vous ne réussiriez pas à obtenir une concession au Congo belge, l'intention de présenter vos offres de service à un autre pays. On cite l'Angleterre, la France et le Portugal.

Digitized by Google

— Non, non, les Africains de Cuba désirent rentrer au Congo, parce que c'est leur pays, leur patrie. *Ils veulent rentrer chez eux* et non pas aller dans un pays étranger. Les Américains ne sont nullement mauvais pour nous ; les généraux des Etats-Unis, auxquels j'ai eu l'occasion de parler, m'ont assuré des intentions bienveillantes de l'Amérique à notre égard, et les autorités américaines me considèrent, de même que les Espagnols avant la guerre, comme le représentant légal de cette association de 18,000 noirs.

Je n'ai aucun projet immédiat, en cas de non-réussite. Je commencerai, évidemment, par rendre compte à mes mandants de mon insuccès, et c'est alors seulement que nous examinerons l'avenir.

Je me suis consacré entièrement à l'amélioration du sort des noirs et il me serait excessivement pénible d'échouer, au moment où je croyais voir se réaliser mes vœux les plus ardents. »

« Cette *interview* », disait l'*Essor économique universel* en un commentaire préalable, « est d'autant plus intéressante qu'elle nous présente la question de l'immigration de cette colonie cubaine sous un jour nouveau. Il ne s'agit pas, en effet, d'une sorte d'invasion de 18.000 noirs au Congo. mais seulement du retour d'un ou deux milliers d'anciens Congolais dans leur patrie d'origine... Emancipés depuis de longues années, ces noirs possèdent actuellement, à Cuba, des propriétés atteignant une valeur d'environ un million de dollars, soit 25 millions de francs.

» Dans ces conditions, il semble, tout au moins à première vue, que le projet de M. Emanuel serait parfaitement réalisable.

» La question ne présenterait, en somme, que quelques difficultés pratiques, qu'il serait aisé, croyons-nous, de résoudre par un examen approfondi. La chose, assurément, en vaudrait la peine. L'objection la plus sérieuse, peut-être, qui se présenterait à propos de l'établissement au Congo de ces noirs Cubains, serait l'élévation du prix actuel de la main-d'œuvre ; les nouveaux venus, en effet, ne se contenteraient probablement pas des salaires que paient l'Etat Indépendant et les diverses Sociétés commerciales aux indigènes, en rémunération de leurs services. Les indigènes élèveraient sans

Digitized by Google

doute leurs prétentions dans des proportions notables, et les prix de revient des divers produits, notamment du caoutchouc, pourraient hausser de façon à réduire considérablement les bénéfices que font, actuellement, certaines Sociétés coloniales. »

Nous répondons que l'objection touchant les salaires est de nulle valeur. Il est certain que les Sociétés commerciales et autres de l'Etat Indépendant du Congo exploitent scandaleusement les travailleurs indigènes, qui, notoirement, reçoivent une rémunération dérisoire. Les Congolais de Cuba ne s'en contenteront pas, et ils auront mille fois raison! Le gouvernement belge a tiré assez de gros bénéfices du produit impayé ou mal payé de la sueur des Africains pour envisager aujourd'hui avec un peu d'équité la question du salariat colonial.

Sa Majesté le roi Léopold II qui, personnellement, est un galant homme, ne devrait pas oublier à ce point la nature imparfaite et le caractère transitoire de ses *droits* de souveraineté sur le Congo, droits toujours contestables et qui n'ont jamais été reconnus par les descendants des maîtres légitimes de ce territoire.

Quoi qu'il en soit, le pasteur Emanuel consent à ajourner sa décision jusqu'au prochain Congrès Pan-Africain, qui, ainsi que nous l'avons dit, doit se réunir aux Etats-Unis en août ou en septembre 1902. Si, d'ici-là, le roi des Belges, mieux conseillé, n'a pas aplani de lui-même les difficultés purement factices opposées à la réalisation de cette entreprise aussi juste que féconde, l'Association Pan-Africaine avisera aux moyens les plus pratiques de rapatrier les Congolais de Cuba dans le pays de leurs ancêtres, qu'ils n'auraient jamais songé à quitter sans la contrainte, criminellement brutale, des négriers européens.

L'idée de transporter en divers points de l'Afrique les noirs si cruellement traités dans le sud des Etats-Unis est, depuis la guerre de Cuba, l'objet d'un examen approfondi, de la part des chefs du mouvement évolutionniste africano-

Digitized by Google

américain. Le professeur Booker Washington n'est point partisan d'une exode générale : « Nous sommes », disait-il dernièrement dans un *meeting*, à Boston, « les seuls Américains qui soient venus sur ce sol sans l'avoir demandé ni voulu. On est allé nous chercher là où nous étions et on nous a amenés ici à grands frais, au prix de mille dangers et de mille sacrifices. Eh bien, nous ne voulons pas que ces sacrifices aient été inutiles. Nous sommes ici ; nous nous y plaisons, et nous comptons bien y rester. »

Mais, à défaut d'une émigration en masse, qui n'est ni nécessaire ni pratique, nous devons encourager l'impulsion très louable qui porte des groupes plus ou moins compacts de noirs civilisés des Etats-Unis ou des autres pays de l'Amérique à vouloir contribuer à l'éducation et à l'affranchissement moral de leurs congénères d'Afrique. L'Office colonial allemand a déjà reconnu officiellement les mérites et les avantages de cette participation, en s'adressant, l'année dernière, à l'*Institut normal et industriel* que dirige le professeur Booker Washington, pour avoir de bons contremaîtres mécaniciens et agronomes destinés à la colonie du Cameroun.

Les autorités allemandes, dans un but mal défini, ont recommandé de garder le silence sur cette négociation. Nous croyons devoir passer outre à cette curieuse recommandation, car c'est la réponse la plus décisive que nous puissions opposer, en terminant, à ceux qui, oublieux des enseignements du passé, assignent une borne étroite à l'avenir de la race africaine dont ils méconnaissent les remarquables aptitudes, en niant, contre l'évidence, sa tangible évolution présente.

Digitized by Google

CONCLUSION

Rien ne saurait justifier et tout condamme la politique de colonisation violente.

Comme excuse à l'œuvre de dévastation et de mort que, depuis vingt-cinq ans, elle accomplit en Afrique, en Asie et en Océanie, l'Europe a d'abord invoqué le prétexte de sa mission civilisatrice vis-à-vis des races barbares. Or, la dépravation qui sert de cadre aux atrocités des prétendus civilisateurs est tellement monstrueuse qu'elle a fini par soulever la conscience universelle.

On mit ensuite en avant la nécessité d'ouvrir de plus larges débouchés à l'industrie européenne, dont la puissance productive s'est trouvée décuplée par les merveilleux progrès de la science. Il n'y a qu'une façon honnête et sûre de se créer des débouchés et de les conserver : c'est d'offrir les meilleurs produits à ses clients et d'entretenir avec eux des relations dont la probité et la courtoisie se fassent mieux apprécier que celles des concurrents.

En dehors des territoires acquis par actes d'achat authentiques ou par traités en bonne et due forme, les Puissances colonisatrices ne sauraient avoir aucun droit à l'encontre de ceux des indigènes, qui sont et demeurent légitimes propriétaires de leur sol. Voilà pour le côté politique.

Les lois de la science économique sont d'accord avec les principes de la philosophie pour dénoncer les vices et les désavantages des systèmes d'organisation coloniale basés sur un mode quelconque d'esclavage. L'intérêt personnel étant resté, pour la grande masse du genre humain, le moteur le plus efficient de l'activité individuelle ou collective, les hommes produisent en raison directe des bénéfices qu'ils peuvent tirer de leur labeur.

Digitized by Google

Il est incontestable que, sans le concours des indigènes, les Européens ne pourront jamais avoir des colonies prospères; leur intérêt le plus immédiat leur commande donc de traiter humainement ces auxiliaires et de les faire participer aux bénéfices d'une entreprise à laquelle ceux-ci coopèrent si largement.

Que les hommes descendent du singe (1) ou d'un animal amphibie, il est un fait certain : c'est qu'ils obéissent tous aux mêmes instincts et sont sujets aux mêmes passions ; tous ils règlent spontanément leur vie d'après le principe édonistique qui porte naturellement l'être humain, quelle que soit la conformation de son crâne ou la couleur de son épiderme, à rechercher le plaisir et à fuir la douleur.

Aucune race n'a le droit de juger de l'utilité finale de telle ou telle autre race sur la terre. Misérables cirons perdus dans l'immensité du temps et de l'espace, nous avons tous, aux yeux de l'Eternel, nos tares et nos misères ; seule la pratique de l'altruisme peut compenser et racheter nos défectuosités morales, innées ou acquises.

*
* *

Fondant sur le principe de la séparation des pouvoirs les assises libérales du régime républicain, Montesquieu a dit :

« C'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites... Il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. » (2)

---

(1) Le savant allemand Ernst Hœckel, parti à la recherche du *Pithécanthropus* dans les îles de la Sonde, vient de signaler une tradition inattendue qui a cours en Malaisie et d'après laquelle ce serait le singe qui descendrait de l'homme. Deux petits enfants, perdus dans une forêt, se seraient vus forcés de vivre à la sauvage ; ils auraient grimpé sur les arbres, se nourrissant de fruits, et y seraient restés : de là l'origine des grands singes... Cette croyance n'est pas plus absurde que la thèse contraire.

(2) Montesquieu, *De l'esprit des Lois*, livre XI, ch. IV.

Digitized by Google

Vérité profonde et dont chaque page de l'Histoire universelle nous fournit une pénible confirmation !

L'Europe, après neuf cents ans de christianisme, en est arrivée à une conception de morale sociale qui est la négation absolue de ce qui représente, pour les âmes bien nées, l'idéal de la civilisation. En abusant indignement de la puissance matérielle que lui assure sa funeste maîtrise dans l'art de tuer, en entravant dans un esprit hautainement égoïste l'évolution et le bonheur des autres peuples, l'Europe, depuis le règne à jamais néfaste de Napoléon, constitue un danger terrifiant pour l'humanité tout entière. Dans l'intérêt de tous, il importe d'opposer une digue à sa puissance homicide.

La plainte « terrible, effarante, angoissante », des opprimés, cette plainte universelle que l'explorateur Jean Hess a partout entendue contre l'homme blanc se changera prochainement en un cri formidable de révolte générale, si l'Europe ne fait pas intervenir à bref délai plus de justice et plus d'humanité dans ses rapports avec les autres races. Le signal de ce réveil de la virilité engourdie des populations asservies sera donné, on n'en saurait douter, par la race noire, qui est la plus méprisée et la plus maltraitée.

***

— « Vous haïssez les blancs ! Vous êtes un ennemi de la civilisation ! » nous crie-t-on, quand nous nous exprimons avec cette franchise qui flagelle l'orgueil des oppresseurs.

Qu'il nous soit permis de répondre, sans forfanterie ni fausse modestie, qu'un homme qui, pénétré de principes philosophiques, consacre sa vie à la pratique de l'altruisme, ne peut éprouver de la haine contre l'humanité aveuglée courant vers sa perte. En compulsant les documents si navrants qui nous ont servi à écrire ce livre, c'est une pitié profonde, incommensurable en sa tristesse infinie, qui a saisi notre âme et qui déborde aujourd'hui notre être. Comme Livingstone, nous nous sommes souvent réveillé la nuit,

Digitized by Google

pleurant sur les sanglantes turpitudes des colonisateurs européens.

Ennemi de la civilisation?... Quelle ironique calomnie! Si, à aucune époque de notre vie, nous avions pu être dominé par ce sentiment mauvais, au lieu de jouer ici le rôle ingrat d'un conciliateur pris entre deux feux, nous serions depuis longtemps établi au cœur de l'Afrique, où, si nous nous trouvions impuissant à mettre un terme à la rage dévastatrice des conquérants blancs, nous aurions du moins l'amère satisfaction de rendre œil pour œil et dent pour dent aux bourreaux de notre race!

Tout en nous tenant prêt pour une action plus décisive, c'est à l'Europe même que nous voulons d'abord demander une solution équitable de la question coloniale. Et, conservant malgré tout l'espoir suprême d'une entente loyale et féconde, nous nous plaisons à répéter, comme au jour de la célébration du centenaire de Michelet, où nous avons eu l'honneur de parler au nom de la jeunesse noire :

« Noble et généreux peuple de France, l'univers attend encore de toi l'acte libérateur qui affranchira le Droit de l'odieuse tyrannie de la Force! »

Digitized by Google

*L'auteur croit devoir s'excuser de livrer à la grande publicité un ouvrage dont il est le premier à reconnaître les imperfections de forme et qui a vu le jour dans des conditions souvent pénibles. N'ayant pas toujours trouvé auprès de ses compatriotes l'appui sur lequel il était en droit de compter, il lui a fallu une foi bien robuste dans l'excellence de la cause qu'il défend pour ne pas céder au découragement. Aussi est-ce avec la plus vive effusion qu'il remercie Mme le Dr Magnus, Mme Édouard Cros, Mlle Jeanne Foulon d'Atray, Mme Firmin, Mme la Marquise de Lacaze (alliée à la famille Toussaint-Louverture); Léon de Rosny, l'éminent orientaliste, fondateur de l'*Alliance Scientifique universelle; *Auguste Lesouëf, le savant bibliophile; Jean Hess. Jules Roquet, S. Laraque, A. Fontaine-Besson,, Jean Duchesne-Fournet, — amis éprouvés qui l'ont aidé et soutenu dans les jours d'adversité qu'il vient de traverser et dont nul ne connaîtra jamais toute l'amertume.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES SOMMAIRES

Pages.

Introduction : Importance et utilité de la colonisation pour les nations européennes..... 1-15

PREMIÈRE PARTIE

Les Enseignements du Passé.

Chapitre Ier. — Principes des premiers établissements coloniaux fondés dans les temps modernes..... 16-37

Chapitre II. — La traite des nègres et ses horreurs..... 38-53

Chapitre III. — Traitement des esclaves dans les colonies. 54-69

Chapitre IV. — Réglementation du régime de l'esclavage. 70-83

Chapitre V. — Comment on perd une colonie : la révolte de Saint-Domingue..... 84-118

Chapitre VI. — La liberté ou la mort!..... 119-144

Chapitre VII. — La lutte pour l'abolition de l'esclavage.. 145-165

Chapitre VIII. — Effets de l'abolition dans les colonies anglaises..... 166-175

Chapitre IX. — Les nègres émancipés dans les colonies françaises..... 176-190

Chapitre X. — Un exemple d'aveuglement colonial : l'Espagne à Cuba..... 191-209

DEUXIÈME PARTIE

Les Angoisses du Présent.

Chapitre Ier. — Responsabilité des Anglo-Saxons dans le mouvement de réaction anti-humanitaire..... 210-234

Digitized by Google

Chapitre II. — Réfutation des principaux arguments invoqués pour justifier l'asservissement perpétuel des noirs..... 235-253
Chapitre III. — Les indigènes de l'Afrique, d'après le témoignage des premiers explorateurs. 254-273
Chapitre IV. — Quelques griefs contre les colonisateurs modernes..... 274-297
Chapitre V. — L'esclavage au vingtième siècle..... 298-325
Chapitre VI. — Colonisation, civilisation et assimilation. 326-348
Chapitre VII. — L'envers de la civilisation..... 349-374
Chapitre VIII. — Choc en retour des criminelles turpitudes de la colonisation violente..... 375-390

TROISIÈME PARTIE

Les Perspectives de l'Avenir.

Chapitre Ier. — Bases d'accord entre les exploitants et les exploités..... 396-411
Chapitre II. — Quel avenir réserve-t-on aux indigènes instruits?..... 412-424
Chapitre III. — Le préjugé de couleur et ses effets..... 425-442
Chapitre IV. — Le croisement des races peut-il être considéré comme un mal?..... 443-457
Chapitre V. — Comment détruire le préjugé de couleur. 458-479
Chapitre VI. — Les principaux centres de la civilisation noire..... 408-503
Chapitre VII. — L'Association Pan-Africaine..... 504-520

CONCLUSION

L. BOYER. — Imprim. de la Fac. de médecine, 15, rue Racine, Paris.

Digitized by Google

ERRATA

Page 327, ligne 18, au lieu de : ὁ ἄνθρόπος ξόον πολιτίκον, lire : πολιτικὸν ζῷον ὁ ἄνθρωπος.

Page 437, ligne 21, au lieu de : *instruit que*, lire : *instruits que.*

Page 472, ligne 30, au lieu de : *dignité d'hommes*, lire : *dignité d'homme.*

Une édition du *Sort des indigènes dans les colonies d'exploitation* paraîtra sous peu en anglais, en allemand et en espagnol, si, comme nous l'espérons, le Parlement haïtien nous met en mesure de faire face à cette utile dépense.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 2 5 1963

Digitized by Google